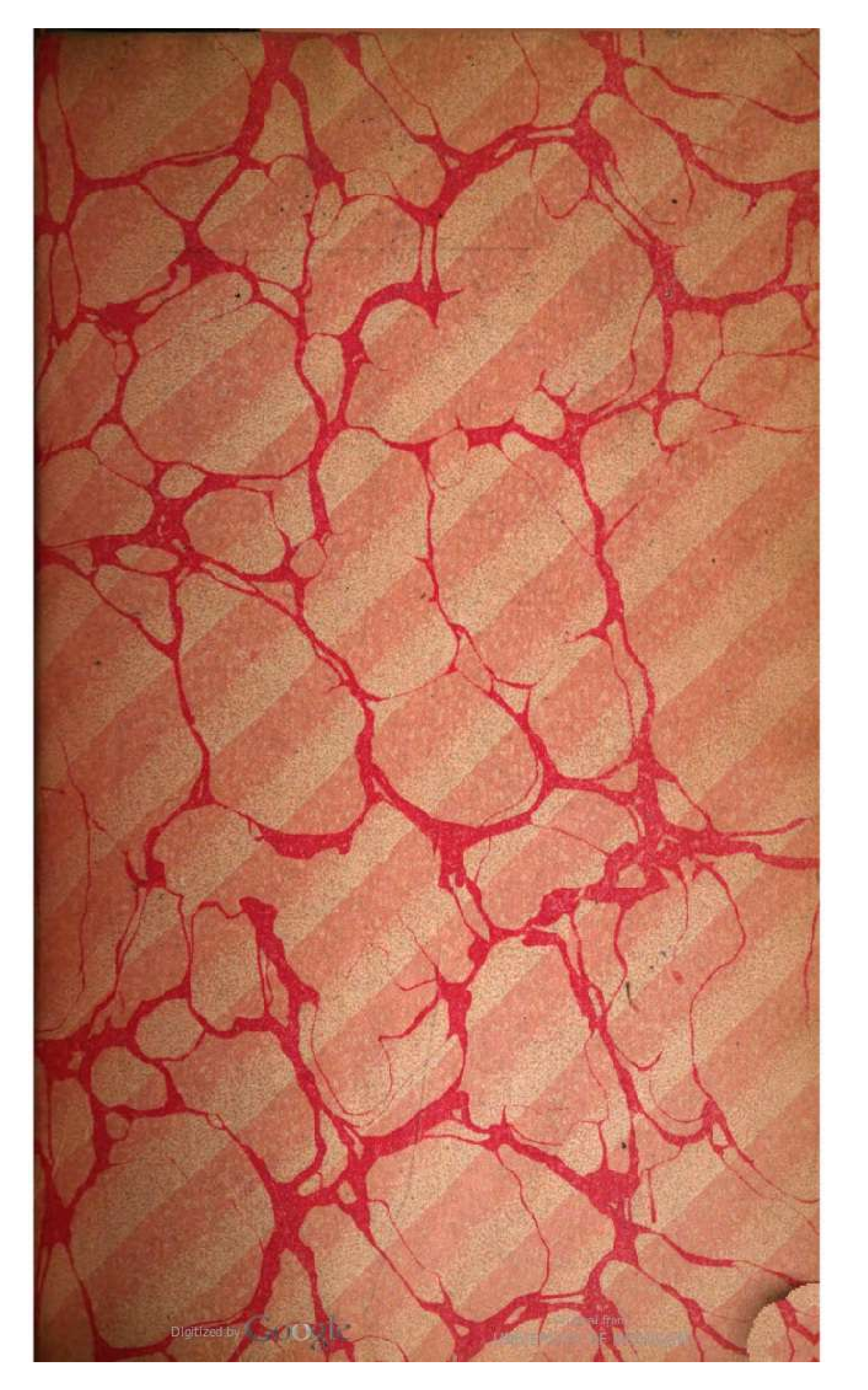

BUHR B
a39015 00025801 56




Digitized by Google

# HISTOIRE

DE LA

# LUTTE DES PAPES

ET DES

## EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.



Poissy. — Typographie Arbieu.



# HISTOIRE

DE LA

# LUTTE DES PAPES

ET DES

# EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE,

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS,

PAR

C. DE CHERRIER.

---

TOME QUATRIÈME.

---

PARIS
A COURCIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
SUCCESSEUR DE L. DE BURE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 9.

# HISTOIRE

DE LA

# LUTTE DES PAPES

## ET DES EMPEREURS

### DE LA MAISON DE SOUABE,

### JUSQU'A LA MORT DE CONRADIN.

## CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Urbain IV. — Origine du nouveau pontife. — Son humeur, sa politique. — La lutte recommence avec Manfred. — Les flagellans. — Un faux empereur se montre en Sicile. — Manfred cherche à se rapprocher du Saint-Siége. — Ses offres sont repoussées. — Mariage de sa fille Constance avec le fils du roi d'Aragon. — Manfred cité devant le Saint-Siége. — L'empereur Baudoin à Bari. — Négociations entamées par Urbain pour donner la Sicile à Charles d'Anjou. — Louis IX désapprouve ce projet. — Le pape combat les répugnances du roi. — Charles d'Anjou. — Sa personne, son caractère. — Causes de sa brouillerie avec la reine de France. — Conditions de l'investiture offerte par le pape. — Charles exige qu'on y fasse des modifications. — Le roi d'Angleterre promet la renonciation de son fils au trône de Sicile. — Événemens de Rome. — Charles d'Anjou élu sénateur. — Inquiétudes d'Urbain. — Les négociations pour le royaume restent en suspens. — Excommunication de Manfred. — Nouvelles instances faites par le pape à la cour de France. — Guerre dans l'État romain. — Lettre d'Urbain à Manfred. — Réponse de ce prince. — Détresse du pontife. — Situation des États européens. — Les difficultés pour l'investiture sont aplanies. — Mort d'Urbain IV. — Coup d'œil sur la conduite de ce pontife à l'égard de Manfred.

Longtemps avant le pontificat d'Innocent IV, le siége apostolique avait à deux reprises appelé les étrangers en Italie : la première fois, lorsque Zacharie et Léon IV









opposèrent les Francs aux Longobards, près de se rendre maîtres de Rome; l'autre en 961, quand Jean XII invoqua l'appui d'Othon le Grand contre les rois de race franco-italienne, qui voulaient réunir sous leur sceptre la Péninsule entière. Depuis cette dernière époque jusque vers le milieu du XIII[e] siècle, les papes, toujours en lutte avec la puissance impériale, qui, si elle l'eût emporté, les eût réduits à un rôle subalterne, s'étaient rangés du côté des nationaux; et on les a vus, drapeau vivant de l'indépendance italienne aux prises avec l'élément germanique, se placer à la tête du parti guelfe, prodiguer leurs trésors et faire usage de l'épée et de la croix pour empêcher les empereurs de s'établir solidement au sud des Alpes. Cette manière d'agir avait si bien servi la papauté, qu'à la mort de Frédéric II, en 1250, le sacerdoce triomphait de l'Empire. Restait encore à recueillir les fruits de la victoire, et surtout à régler le sort de l'Italie méridionale, dont on venait de déclarer le trône vacant. Mais quand les faits eurent démontré que le Saint-Siége n'était pas assez fort pour détrôner Manfred et réunir les États siciliens au domaine direct de l'Église, on vient de voir comment Innocent IV, et après lui Alexandre IV, les offrirent en quelque sorte au premier occupant. Pour la troisième fois l'invasion étrangère, appelée par le souverain pontife, allait mettre en péril l'indépendance italienne. La faiblesse du dernier pape avait comme ajourné la question; mais un successeur, doué de plus d'énergie, pouvait la reprendre, et tout allait dépendre du vote de quelques cardinaux, pour la plupart ennemis de Manfred. Dans l'état actuel des esprits, à la cour romaine il

était évident que le roi de Sicile ne pouvait que perdre au changement qui allait s'opérer.

Alexandre IV n'avait point créé de cardinaux, et à sa mort le sacré collége ne comptait que huit membres. Comme l'élection, pour être valide, nécessitait les deux tiers des suffrages, il fallait une majorité de six voix, qu'on essaya vainement de réunir; et le conclave devint un foyer d'intrigues, où quelques ambitieux se disputaient le suprême pouvoir. Cependant l'Église restait sans chef, Manfred s'affermissait en Sicile, et dans la haute Italie la faction gibeline gagnait du terrain. Pour en finir, un seul moyen s'offrait: c'était de choisir le futur pape en dehors du collége. On hésita longtemps; puis, après de grands débats (1), les cardinaux, ne voyant pas d'autre issue, s'y décidèrent. 1261.

Il y avait alors, à Viterbe, un prélat que son seul mérite avait fait parvenir à l'une des premières dignités ecclésiastiques. C'était Jacques Pantaléon, dit *Court-Palais*, né à Troyes en Champagne, de parens obscurs; son père était savetier (2). Après avoir été successivement chanoine du chapitre de Laon, archidiacre et évêque de Verdun, Pantaléon occupait, depuis six ans (1255), le poste éminent de patriarche de Jérusalem. Ces sortes d'avancemens n'étonnaient personne, dans une monarchie élective où de tout temps l'intelligence et le savoir furent un titre aux honneurs. Les affaires de la Terre-Sainte avaient conduit le pa-

(1) Post multam discussionem longumque tractatum, etc. (Reg. Urb. IV, lib. 1, nº 1, fol. 1.) — Rayn., 1264, § 13.

(2) Figlio d'un ciabettiere, ma valente et savio fue. (Riccord. Malasp., c. 175, p. 997, B.)

triarche à la cour pontificale; et comme on le savait
1261. doué d'une grande vigueur d'âme, beaucoup de voix le désignaient aux cardinaux comme le plus capable de relever le trône apostolique de l'abaissement où il était tombé sous le dernier règne. Le 29 août 1261 (1), après une vacance de trois mois et quatre jours, il fut proclamé pape sous le nom d'Urbain IV. Son sacre eut lieu le dimanche suivant, 1er septembre, dans l'église des Frères-Mineurs de Viterbe.

En voyant le patriarche de Jérusalem monter sur le trône de Saint-Pierre, on pouvait supposer que son vœu le plus cher serait d'armer l'Europe pour reprendre aux infidèles le tombeau de Jésus-Christ. La situation des colonies orientales devenait de jour en jour plus critique : les dévastations des Tartares et les guerres intestines les avaient en quelque sorte livrées sans défense au glaive du sultan d'Égypte ; et si la catholicité ne se hâtait de faire un puissant effort, la Terre-Sainte allait échapper pour toujours aux chrétiens. Mais on sait que, depuis Innocent IV, cette question avait été à peu près abandonnée par la cour romaine. « Les Sarrasins, écrivait Alexandre IV, savent » que jamais aucun prince de l'Occident ne pourra séjourner longtemps en Asie, et que la Palestine ne » doit attendre de l'Europe que des secours incertains » et passagers (2). » Ce langage était peu propre à ranimer l'ardeur des fidèles, et c'était en termes bien différens que le même pontife poussait le roi d'Angleterre à la guerre de Sicile. C'est qu'en effet, ici, était

(1) Die tertio exeunte august. (Mon. Patav., p. 715, E.)
(2) Rayn. Annal. Eccl., 1255, § 70.

le nœud de la politique pontificale. Ajoutons que les peuples occidentaux, soumis chez eux à de rudes épreuves, devenaient de plus en plus insensibles aux malheurs de Jérusalem. La mode des croisades était passée, la foi attiédie ; et, depuis la défaite de la Massoure, beaucoup de gens se demandaient si c'était obéir à la volonté divine que de combattre pour les saints lieux. Les troubadours, ces anciens promoteurs des pèlerinages d'outre-mer, en détournaient la noblesse. « Celui-là est bien fou, disait un poëte en grand renom, qui va guerroyer contre les Turcs, quand Jésus-Christ lui-même ne leur conteste rien. Chaque jour nous sommes vaincus ; car il dort, ce Dieu qui jadis veillait pour nous ! Mahomet, au contraire, fait éclater sa puissance, et rehausse la gloire du Soudan (1). » Urbain IV ne ressemblait en rien à Alexandre : aussi ferme, aussi actif que le dernier pape était faible et temporiseur (2), il adopta la politique de ses devanciers, et la soutint avec énergie. Sans abandonner entièrement les intérêts de la Terre-Sainte, il voua ses plus grands efforts au triomphe de l'autorité pontificale dans la Péninsule, et eût réussi vraisemblablement, si une mort trop prompte n'eût abrégé ses jours. 1261.

Un corps de troupes siciliennes, composé en grande partie de Sarrasins, occupait les provinces de l'État ecclésiastique, voisines de la frontière napolitaine. Injonction lui fut faite d'en sortir ; et comme le pape

(1) Raynouard, Choix de poésies, t. IV, p. 361.

(2) Subito fece conoscere ch'era d'autro stomaco che papa Alessandro. (Matteo di Giov., § 149.)

1261. parla de prêcher la croisade et de marcher à la tête des soldats du Christ, le lieutenant de Manfred fit retraite sans attendre l'effet de cette menace (1). Urbain se croyait appelé par la Providence à mettre fin aux luttes de la papauté avec les princes de la maison de Souabe, tâche trop au-dessus de la portée de son prédécesseur. Il commença par donner de la force au sacré collége par une promotion de neuf cardinaux. Tournant ensuite ses regards vers l'Europe, il y chercha un prince assez fort pour renverser Manfred : ce n'était ni à l'Allemagne ni à l'Angleterre qu'on pouvait le demander. Depuis la déposition de Frédéric II, l'empire germanique, déchiré par de funestes divisions, tombait dans un état d'impuissance dont le Saint-Siége ne cherchait pas à le tirer. La séparation de l'Allemagne d'avec la Péninsule devenait chaque jour plus complète, sans procurer toutefois à l'Italie une véritable nationalité. Quant à l'Angleterre, quoique depuis six ans Innocent IV et Alexandre eussent demandé à ce royaume de grosses sommes pour la guerre de Sicile, les querelles interminables de Henri III et de ses barons s'opposaient à ce que les espérances de la cour romaine pussent se réaliser. Manfred n'avait vu qu'une menace impuissante dans l'investiture donnée au jeune prince Édmond, et de son côté Urbain reconnaissait pleinement que, pour triompher du fils de l'empereur, il fallait une épée d'une autre trempe que celle du monarque anglais. De tous les princes chrétiens, un seul paraissait propre à une si grande entreprise : c'était le roi de France

(1) Matteo di Giov., loc. cit.

Louis IX, soit qu'il acceptât la couronne pour l'un de ses fils (1), soit qu'il permît à Charles, comte d'Anjou, son frère, de la recevoir des mains du pape. Charles était le candidat préféré par la cour pontificale. Urbain avait déclaré au sacré collége que personne ne pouvait régner plus convenablement et au plus grand avantage de l'Église. La majorité des cardinaux s'était prononcée en faveur du prince français. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'une première fois, en 1253, Innocent IV lui avait offert le trône de Sicile pendant le séjour du roi Louis en Orient; mais que le conseil de régence ayant refusé les subsides nécessaires, le comte d'Anjou avait dû renoncer à ce magnifique présent. Depuis lors, huit années de paix avaient réparé en partie les désastres de la croisade; le royaume des lis renfermait une vaillante chevalerie désireuse de combats, et un clergé opulent, dont on pouvait tirer de fortes décimes. Tournant donc de ce côté toutes ses espérances, Urbain, avec l'approbation du consistoire, prépara les voies aux négociations qu'il fallait ouvrir, non-seulement avec Charles, mais surtout avec le roi Louis, sans l'appui duquel la guerre n'offrait aucune chance de réussite. 1261.

Pendant que ces choses se passaient, Manfred était occupé de soins importans. Il contractait une alliance défensive avec le marquis de Montferrat (2), et re-

(1) L'offre de la couronne de Sicile à Louis IX, pour un de ses fils, est rappelée dans une lettre d'Urbain à la reine de France. (Rayn. 1264, § 2.)

Les trois fils cadets du roi étaient Tristan, dit *de Damiette*, alors âgé de onze ans; Pierre, comte d'Alençon; et Robert, comte de Clermont, qui devint la tige de la maison de Bourbon.

(2) Le titre est rapporté par Moriondi. (Mon. Acquens., t. II, pars 2, p. 36.)

1261. nouait ses anciennes ligues en Lombardie. Une circonstance futile à son origine, mais qui bientôt agita la plus grande partie de l'Europe, lui avait fait entrevoir un péril que sa prudence sut détourner. Des deux côtés des Alpes, et principalement dans le centre de l'Italie, l'ordre social était si souvent troublé; le peuple, ruiné par la guerre, mal protégé par des lois impuissantes, était si malheureux, que chacun se soumettait à des pénitences exagérées, dans l'espoir d'apaiser l'ire de Dieu. Durant l'hiver, et vraisemblablement à la suite d'une prétendue vision, un ermite des environs de Pérouse annonça qu'avant peu le monde subirait de grandes calamités. Il n'en fallut pas davantage pour répandre partout l'alarme. On vit alors des esprits ardens s'imposer une expiation bien propre à faire impression sur la multitude. Ils parcoururent processionnellement le pays, nus jusqu'à la ceinture, malgré la rigueur de la saison, tenant la croix d'une main, se meurtrissant de l'autre à coups de discipline, et chantant tous ensemble les louanges du Sauveur et de la vierge Marie, dont ils invoquaient la miséricorde. Cet exemple acheva d'exalter les têtes. En peu de jours les routes furent couvertes de flagellans, au nombre quelquefois de dix à douze mille, qui s'embrassaient en signe de pardon, se frappaient, et, les épaules ensanglantées, demandaient à grands cris la paix. Partout sur leur passage, citadins et villageois grossissaient leurs rangs. Entraient-ils dans une ville? le clergé se mettait à leur tête, le podestat les suivait avec toutes les bannières de la commune, et chacun cherchait à surpasser les autres par l'excès des austérités. Les femmes elles-mêmes s'as-

semblaient pendant la nuit, pour se flageller en com- 1261.
mun (1). Les courses de ces étranges pénitens se prolongèrent pendant plus de deux mois en Italie, et finirent par s'étendre en France, en Allemagne, et jusque dans le nord. Beaucoup de querelles furent apaisées; quelques villes rappelèrent leurs bannis, des criminels se repentirent; mais si quelque bien en résulta, il y eut aussi de graves désordres. Pelavicini, qui dominait à Milan, leur ferma la Lombardie. Manfred, craignant quelque complot sous des dehors pieux, prit si bien ses mesures, que les processions de flagellans ne purent franchir la frontière du royaume (2).

Mais à peine ce prince était-il délivré de ce sujet d'inquiétudes, que de nouveaux troubles en Sicile appelèrent de ce côté son attention. On n'a pas oublié qu'au printemps de l'année précédente une première tentative de revolte avait été réprimée, sans beaucoup d'efforts, dans les environs de Trapani. Quelques mois après, il en survint une autre plus sérieuse vers la côte orientale de l'île. Un faux empereur parut, et trouva nombre de gens prêts à soutenir ses prétendus droits. C'était un simple mendiant, appelé Jean de Cochleria. Cet homme ressemblait à Frédéric II, et, à force de l'entendre répéter par ceux qui lui faisaient l'aumône, son

(1) Mulieres in turmis hoc noctibus faciebant. (Riccobald. Ferrar., ap. Mur., t. IX, p. 134.)

(2) Mem. Potest. Regiens., p. 1122. — J. de Voragine, p. 49. Cette secte était à peu près oubliée, quand la peste de 1348, qui fit une quantité prodigieuse de victimes, réveilla le zèle des flagellans. Ils se répandirent en Europe, prétendant que leurs macérations unissaient si bien leur sang à celui de Jésus-Christ, qu'au bout de trente-quatre jours ils avaient le pardon de leurs péchés, sans qu'ils eussent besoin de s'approcher des sacremens. Ils commirent de tels désordres, que Clément VI défendit toutes flagellations publiques.

1261. esprit se remplit de folles espérances, et il résolut de mettre à l'épreuve la crédulité publique. A cet effet, il commença par répondre en termes ambigus aux questions dont on le pressait; puis il se retira dans la région boisée de l'Etna, pour y étudier plus librement son rôle. Le bruit du retour de l'empereur passa bientôt de bouche en bouche; beaucoup de gens visitèrent le faux monarque, qui, pour justifier sa disparition, prétendit qu'ayant à expier des torts trop réels envers le Siége apostolique, il avait consacré dix ans à la pénitence et à des pèlerinages. Les parens de Pierre Ruffo de Calabre, et d'autres proscrits dont on avait confisqué les biens, accoururent pour rendre à l'imposteur les hommages dus au chef légitime de l'État. Ils le revêtirent d'habits convenables, lui donnèrent un peu d'argent, et le conduisirent en triomphe dans les districts alpestres de Centurbi et de Castro-Giovanni, où, prenant le titre de défenseur de la sainte Église, Jean de Cochleria exerça le pouvoir royal. On lui grava un sceau; il rendit des décrets, et demanda des subsides aux villes domaniales et aux feudataires. Sans perdre de temps, le comte Richard Filangieri, lieutenant royal en Sicile, conduisit de grandes forces contre les rebelles. Comme la montagne qui leur servait de refuge était d'un accès très-difficile, il se contenta d'en garder soigneusement les passages pour empêcher les vivres d'y arriver. La faim obligea bientôt le faux Frédéric à abandonner des lieux où on ne l'eût forcé qu'en sacrifiant beaucoup de monde. Suivi de ses partisans, il parvint, par des sentiers presque impraticables, à gagner Castro-Giovanni, où une ré-

ception honorable l'attendait; mais, après un premier 1261.
assaut, les habitans, qui avaient d'abord embrassé sa cause, livrèrent l'imposteur aux troupes royales. Jean fut pendu avec onze de ses principaux complices; les autres eurent leur grâce, et la rébellion cessa (1). Ces événemens se passaient au printemps de l'année 1261 (2). Le mois de juin venu, Manfred renouvela à Acerra l'ancien traité avec les Génois, puis il passa en Sicile pour y consolider la paix. Il tint à Palerme un parlement général. Les bourgeois de cette capitale le reçurent avec de grandes démonstrations de zèle. Les nobles de l'île lui firent à l'envi des présens de bienvenue. On remarqua entre autres un riche chevalier du val de Mazzara, appelé Henri d'Alba, qui offrit cent mulets conduits par autant d'esclaves nègres (3).

Le reste de l'année s'écoula sans événemens dignes d'être rapportés. D'une part, le pontife se préparait à une lutte décisive; de l'autre, Manfred, inquiet de voir un Français assis dans la chaire de saint Pierre, était prêt à acheter par de grands sacrifices sa réconciliation à l'Église. A cet effet, des députés, munis des pouvoirs nécessaires, partirent pour Viterbe, où séjournait la cour du pape. Ils y arrivèrent le 25 janvier 1262. 1262.
S'il faut en croire une lettre écrite au roi d'Angleterre par une main inconnue (4), voici quelles étaient leurs propositions : Clément, après avoir délivré Manfred de

(1) Sabas Malaspina, l. II, cap. 6, p. 804 et 805.

(2) Acerra, ann. 1261, mense junii, IV, indict. (Reg. cancell. Panorm. ad ann. 1291, fol. 283 à tergo.)

(3) Sabas Malasp., p. 806.

(4) Viterb. die lunæ proximo post Purificationem 1262. (Rymer Fœd., t. I, pars. 2, p. 69.)

1262. l'excommunication, lui conférera, dans la forme accoutumée, l'investiture du royaume de Sicile. De son côté, Manfred payera au trésor pontifical trois cent mille onces d'or (environ 18,990,000 fr.), dont la dixième partie comptant, et le surplus lorsqu'il aura été sacré par un légat apostolique. En outre, il portera à dix mille onces (633,000 fr.) le cens dû annuellement pour le royaume. Dans l'épuisement où la lutte du sacerdoce et de l'Empire avait réduit les finances des États siciliens, il eût été à peu près impossible de tenir de tels engagemens; et on peut à bon droit, quant au chiffre, suspecter la véracité du correspondant. Mais, quelle qu'ait été la somme offerte, ce qui est certain, c'est qu'on répondit par un refus, et que tout projet d'accord parut abandonné. Plus que jamais Manfred chercha par ses manières affables, et par le rétablissement de quelques anciens priviléges municipaux, à gagner la faveur publique. Il n'y parvint qu'imparfaitement, parce que, loin de concéder les libertés que le peuple réclamait, il s'accrocha, s'il est permis de parler ainsi, aux traditions du passé, que lui avait léguées son père. L'établissement des communes était dans l'esprit du siècle : s'il l'eût accordé, la bourgeoisie eût soutenu sa cause contre le pape; mais, pour ne point amoindrir son pouvoir, il s'abandonna aux circonstances, n'ayant d'appui réel que dans ses troupes mercenaires. Au lieu d'affranchir le peuple, il en exigea de lourdes taxes, moyen infaillible de se l'aliéner.

Le roi d'Aragon, don Jayme I[er], dit le Conquérant, avait demandé pour l'infant Pierre, son fils aîné, la

main de Constance, fille de Manfred et de Béatrix de Savoie, jeune princesse âgée de quatorze ans, la plus belle, dit une chronique, la plus sage et la meilleure qu'on pût trouver (1). Ce projet d'alliance avait été tenu secret. Quand tout fut réglé, le monarque espagnol envoya un ambassadeur à la cour romaine, pour solliciter le pape de se réconcilier avec le roi de Sicile. C'était le promoteur de l'inquisition, appelé frère Raymond de Pennafort, célèbre par ses poursuites contre les hérétiques. Nul ne semblait plus propre à une telle négociation ; néanmoins, ses démarches ne réussirent point. Après avoir retracé fort au long, dans une lettre virulente, les griefs du Saint-Siége, les crimes imputés au fils de Frédéric, et les moyens perfides employés pour usurper le trône d'un neveu en bas âge dont ce prince se disait le tuteur, Urbain fit au roi d'Aragon les plus vives instances pour le détourner de ce qu'il appelait une alliance indigne avec l'ennemi de Dieu. « Considère, lui écrivait-il, la noblesse de ta » maison, son ancienneté qui se perd dans la nuit des » temps, sa parenté avec tous les souverains, ta propre » puissance, le soin de ton honneur. Comment peux-» tu songer à unir ton illustre fils, l'héritier de ton » trône, à la fille de Manfred? Aurait-il donc essuyé le » refus des princes de la terre? désespérerait-il de trou-» ver une épouse de race royale? Quelle honte pour lui, » quelle ignominie pour toi, si par cette coupable ac-» tion tu rompais avec le ciel, si tu sacrifiais la sainte 1262.

(1) Raymond Muntaner, éd. Buchon, t. I, p. 34. — Voyez aussi Dante, Purg., cant. 3.

1262. » Église à son persécuteur (1)! » Don Jayme ne tint pas compte de cette sévère remontrance ; mais Louis IX, qui était sur le point d'unir son fils Philippe à Isabelle, fille du roi d'Aragon, laissa espérer au pape que ce dernier mariage ne s'accomplirait point, si don Jayme ne rompait avec le fils de l'ex-empereur. Cette promesse causa une joie d'autant plus vive à la cour de Viterbe, que saint Louis étant, par alliance, le cousin germain de Manfred (2), on pouvait craindre qu'il ne voulût pas se prononcer contre un parent aussi proche. Pendant ce temps le roi de Sicile demandait au peuple, à l'occasion du mariage de sa fille, une collecte extraordinaire fixée à 30,000 onces (1,898,000), c'est-à-dire, au double de ce que la loi du royaume accordait. La perception s'en fit avec une telle rigueur, que la plainte fut dans toutes les bouches (3). Les vaisseaux catalans arrivèrent à Palerme au commencement de mai, et en

(1) Viterb., 26 april. 1262. Reg. Urb. IV, ann. 1, n° 92. — Rayn., 1262, § 9-15.

Cette lettre attribue à Manfred la mort de Borello, celle de Ruffo et des envoyés de Conradin. Elle lui reproche, en outre, d'avoir fait empoisonner des prélats, des barons fidèles à l'Église ; d'avoir soumis les clercs à la taille, et enfin de mépriser l'anathème. Mais, chose digne de remarque, il n'y est pas question de l'empoisonnement du père de Manfred, de ses frères, ni de son neveu; ce qui doit disculper ce prince des calomnies inventées plus tard par ses ennemis.

(2) THOMAS, comte de Savoie, mort en 1233, eut neuf fils et six filles.

| | | |
|---|---|---|
| AMÉDÉE III, né en 1197, † en 1253. | BÉATRIX, mariée à RAYMOND BÉRANGER en 1219. | |
| BÉATRIX, veuve du marquis de MONTFERRAT, mariée à MANFRED en 1247. | MARGUERITE, mariée à LOUIS IX en 1234. | BÉATRIX, mariée à CHARLES d'ANJOU en 1246. |
| CONSTANCE. | | |

(3) Intanto si dice che a chisto maritaggio lo re ne avanza chiu della mitate. (Matteo, § 126.)

Suivant ce chroniqueur, la collecte de la province de Bari s'éleva à 4,000 onces.

repartirent avant la fin du mois avec la jeune fiancée, 1262.
dont le mariage fut célébré dans l'église de Notre-Dame de Montpellier le 13 juin suivant. Constance eut pour douaire la ville de Gironne et le château de Coquelibert, avec les juifs qui appartenaient au domaine, les serfs, les régales, les fiefs et droits de justice (1). Le roi don Jayme lui en donna à elle-même l'investiture. Ces noces avaient été précédées par celles de Philippe de France et de la fille du roi d'Aragon, qui avaient eu lieu à Clermont en Auvergne, en présence de Louis IX, et contrairement aux espérances du pape. Le pieux monarque passa outre, après avoir promis de ne point soutenir Manfred contre l'Église romaine.

Pendant que d'une main Urbain IV cherchait à empêcher le mariage de Constance, de l'autre il se préparait à lancer sur le roi de Sicile les foudres de l'excommunication. Le jour du jeudi saint, 6 avril 1262, en présence des cardinaux et d'une nombreuse réunion de fidèles, il cita Manfred à comparaître, le 1er août suivant, à la cour pontificale, pour donner satisfaction tant des anciennes offenses que de griefs plus récens. On lui reprochait spécialement la destruction d'Ariano, ruinée de fond en comble par les Sarrasins ; le supplice infligé au commandant de Brindes et à d'autres défenseurs du Saint-Siége ; la mort de plusieurs de ses proches (2). Fils désobéissant de l'Église, il ne

(1) Hist. du Languedoc, de D. Vaisette, t. III, Preuves, nº 341, p. 536.

(2) Super dira nece proximis sibi sanguine illata per ipsum. (Reg. Urb., l. II, nº 13 — Rayn., 1263, § 63-71.)

Urbain veut-il, par cette phrase équivoque, donner quelque crédit aux

1262. cachait point son mépris pour les censures apostoliques, *qui sont l'arme et le soutien de la foi* (1). Enfin, il réduisait le royaume de Sicile à un état de misère inexprimable, laissant à peine aux malheureux habitans, qu'il appelait ses sujets, l'air qu'ils respiraient. Cité pour la plupart de ces faits par Alexandre IV, d'heureuse mémoire, comme il ne se présenta point, il fut frappé d'anathème.

Cet ajournement, lu en chaire, ne fut point signifié à Manfred, et on se contenta de l'afficher à la porte de la principale église de Viterbe. Ce n'était encore qu'une simple escarmouche, en attendant les grands coups. Quelques mois plus tard, Urbain envoya un légat en France, sous prétexte de remercier Louis IX de ses bonnes dispositions à l'égard du Saint-Siége ; mais en réalité pour ouvrir des négociations relativement à l'Italie méridionale. On chargea de cette mission difficile le notaire Albert de Parme, qui déjà, en 1253, avait échoué dans une tentative semblable, et qui depuis lors résidait en Angleterre près de Henri III. Manfred ne pouvait ignorer cette nouvelle trame ; mais, pour ne point mettre le tort de son côté, il fit présenter sa justification, avant le terme prescrit, par des députés que le pape reçut en consistoire. Comme avant de rien décider on voulait connaître à Viterbe la réception faite à Paris au légat ; que d'un autre côté le parti de Conradin relevait de nouveau la tête en Allemagne, ce qui,

bruits d'empoisonnement des parens de Manfred, bruits répétés par les chroniqueurs guelfes? ou bien fait-il seulement allusion à Berthold et à ses frères, qui moururent en captivité?

(1) Quæ fulcimentum est catholicæ fidei atque robur. (Reg. Urb., l. II, nº 13. — Rayn., 1263, § 65-71.)

dans le cas où la France refuserait son concours, pouvait devenir un motif de rapprochement entre le Siége apostolique et Manfred, la cause de ce dernier fut ajournée à l'octave de la Saint-Martin; et l'on donna pour raison de ce long retard l'absence de plusieurs cardinaux, utiles à l'instruction du procès. 1262.

D'après la tournure que prenaient les affaires, Manfred, menacé d'excommunication, n'aurait pu sans péril se tenir éloigné du théâtre des événemens. Il avait donc quitté la Sicile vers la fin de juillet 1262 (1), et attendait à Lago Pesole, château de plaisance en Basilicate, le résultat des négociations avec la cour romaine, lorsqu'il apprit l'arrivée à Bari, dans ses États, de Baudoin II, le dernier empereur latin d'Orient (2). Constantinople, après avoir appartenu aux Occidentaux pendant cinquante-sept ans, trois mois et onze jours, était, le 25 juillet de l'année précédente, tombée par surprise au pouvoir de Paléologue, souverain de Nicée (3). Depuis lors Baudoin, déchu d'un trône qu'il n'avait su défendre, se berçait du chimérique espoir d'entraîner l'Europe dans une croisade générale contre les Grecs schismatiques. Presque par-

(1) Mongitore (Mon. Sancta Trinit. 37) cite un diplôme royal délivré à Palerme le 18 juillet.

(2) 9 agosto. Matteo, § 141.

(3) Du Cange, Hist. de Const., l. V, c. 21-34, p. 75-80.

Les troupes destinées à défendre la capitale faisaient le siége de Daphnusie, à l'entrée du Bosphore, quand un général de Paléologue, passant avec une armée dans les environs de Constantinople, fut averti qu'il ne restait dans la ville que des enfans et des vieillards. Quelques habitans offrirent de l'y introduire; et, le 25 juillet, des soldats grecs ayant pénétré par un passage souterrain jusqu'auprès de la Porte dorée, l'abattirent à coups de hache. La ville fut prise; Baudoin se sauva l'un des premiers sur des vaisseaux à l'ancre dans le port. La flotte qui revenait de Daphnusie le conduisit à Négrepont.

1262. tout il trouvait les esprits peu favorables à une telle entreprise. Les instances faites par Urbain IV au roi Louis IX pour en obtenir des subsides destinés à l'expédition de Constantinople, ses demandes de décimes au clergé de France et d'Angleterre, n'avaient pas été écoutées. Mais Baudoin, accoutumé depuis longtemps à de semblables mécomptes, ne s'en laissait pas abattre. Il s'était d'abord arrêté à Venise; et comme les Génois soutenaient Paléologue, tout naturellement les Vénitiens voulaient rétablir l'empereur détrôné. Non contens de recommander sa cause au pape, ils lui avaient donné deux ambassadeurs pour l'accompagner à la cour pontificale en passant par les États de Manfred, avec lequel il voulait s'aboucher. Le roi de Sicile se rendit à Bari, où Baudoin était débarqué, et lui fit une réception tout aussi magnifique que si ce malheureux prince n'eût point perdu sa couronne. Ce fut une suite de repas splendides, de fêtes, de jeux militaires. Le jour de Saint-Barthélemi, il y eut un grand tournoi, où vingt chevaliers chrétiens et deux musulmans de Lucera rompirent des lances. Le prix était un riche collier d'or, avec le portrait de Manfred en médaillon. Il fut gagné par un comte de l'Abruzze (1). Après avoir passé un mois ensemble, les deux princes se séparèrent en se jurant une amitié réciproque. Manfred prit l'engagement de contribuer de tout son pouvoir à expulser Paléologue de Constantinople. De son côté, Baudoin promit au roi de Sicile son intervention auprès du pape; il devait aussi surveiller les démarches du légat en France, et s'assurer des dispositions de la cour

(1) Matteo, § 141.

de Vincennes. Urbain IV, qui était alors à Orvieto, reçut froidement Baudoin. Toutefois, comme le chef de l'Église ne pouvait abandonner ouvertement la cause d'un prince chrétien chassé de ses États par un schismatique, il adressa des lettres à Louis IX pour que ce prince secourût l'empereur; et il écrivit en même temps au provincial des Franciscains à Paris, de prêcher une croisade contre les Grecs (1). Muni de ces recommandations, qui ne devaient avoir aucun résultat, Baudoin passa d'Italie en France. Quant à Urbain, moins d'un an plus tard, il se rapprochait de Paléologue, qui avait parlé d'entrer dans l'unité catholique, et il le prenait même sous sa protection (2). 1262.

Cependant Manfred ne voulait point laisser passer le délai que lui avait accordé le pape, sans faire acte de soumission envers le Saint-Siége. A cet effet, le juge Aitardo de Venosa et le notaire Jean de Brindes furent députés à la cour pontificale. Pour gagner du temps, ces envoyés annoncèrent que leur maître, ne voulant confier à personne autre qu'à lui-même une affaire du succès de laquelle dépendaient des intérêts si puissans, était prêt à se justifier, si on lui donnait sûreté pleine et entière. Jamais, à cette époque, personnage d'un rang élevé ne marchait sans une suite nombreuse de chevaliers et de serviteurs. Le pape offrit un sauf-conduit, sous l'expresse condition que l'escorte du prince ne serait pas de plus de huit cents personnes, dont cent seulement porteraient des armes. Il exigeait de plus,

(1) Reg. Urb., l. I, no 129, fol. 34. — Rayn. 1262, § 34.
(2) 28 julii et 1 aug. 1263. — Reg. Urb., l. II, n. 185, 187 et 188, fol. 59 et 60.

1262 qu'en présence de deux nonces Manfred jurât, sur l'Évangile, de ne point venir en ennemi, de ne rien entreprendre ou machiner, de ne permettre aux siens aucune manœuvre contre les intérêts du siége apostolique pendant toute la durée de la trêve. En cas de violation de ce serment, le sauf-conduit deviendrait nul, et le prince serait frappé d'anathème (1).

Une circonstance pourrait faire supposer que les ambassadeurs de Manfred étaient chargés de propositions de nature à mériter au moins un examen sérieux de la part de la cour pontificale. C'est que précisément alors le pape écrivit à son légat en France de ne rien conclure pour le royaume de Sicile avant d'en avoir reçu l'ordre formel (2). Les choses restèrent indécises pendant quelque temps, jusqu'à ce que Manfred, ayant reconnu qu'on ne cherchait qu'à l'endormir par de vaines espérances, refusa de comparaître, et ne songea plus qu'à prendre ses avantages. Dans un manifeste adressé aux Romains, il prétendit que le droit de donner ou de retirer la couronne impériale appartenait non pas au Saint-Siége, mais au sénat et à la capitale du monde. « Que le chef de l'Église, ajoutait-il, cesse de mettre » la faux dans la moisson d'autrui ; qu'il obéisse enfin à » cette parole sortie d'une bouche divine : *Rendez à* » *César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est* » *Dieu* (3). » Non content de cet écrit, bien fait pour

(1) 11 novemb. 1262. Reg. Urb., l. II, n. 13, fol. 5. —Rayn., 1263, § 65-71.

(2) 6 octob. 1262. Quod Leg. nihil firmet cum C., nisi ipso papa facto certiore. Reg. Urb., l. III, nº 8, fº 2.

(3) F. Pipini Chron., lib. III, cap. 7, p. 680.

rompre tout projet d'accord, Manfred envoya des mer- 1262.
cenaires allemands à Pierre de Vico, son lieutenant dans l'État ecclésiastique : la guerre se ralluma.

Les écrivains pontificaux accusèrent le roi de Sicile de mensonge et de perfidie (1). Mais, pour porter à cet égard un jugement impartial, il ne faut pas perdre de vue que, précisément vers cette même époque, les nouvelles qu'on reçut à Viterbe des pays situés au nord des Alpes, en relevant les espérances d'Urbain, lui permirent de reprendre, avec de meilleures chances de réussite, les projets hostiles de ses prédécesseurs. Pour l'intelligence des faits, il est nécessaire de faire connaître ici avec quelques détails ce qui se passait alors en Allemagne et en France.

La discorde que la double élection d'Alphonse et de 1260-1262.
Richard avait mise parmi les grands de l'Empire ne s'était point apaisée, et tout portait à croire que de longtemps le Saint-Siége n'aurait, pour l'Italie, rien à redouter des peuples germaniques, ainsi désunis. Le roi de Castille, malgré les promesses les plus formelles, ne quittait pas l'Espagne ; et comme il était hors d'état d'assouvir la soif d'argent de ses amis, leur zèle se refroidissait sensiblement. Quant à Richard, trop souvent rappelé en Angleterre par les troubles de ce royaume, ses longues absences nuisaient aux progrès de sa cause. Ces deux princes, ne voyant aucune possibilité de terminer par eux-mêmes une lutte ainsi engagée, s'étaient adressés séparément au pape pour en obtenir la couronne impériale. Urbain n'était nullement pressé

(1) Nil veri tenuit, immo perjuria verbis ipsius et fraudes actibus ejus erant. (Theod. Vallicolor, ap. Mur., t. III, p. 413.)

1260-1262. de mettre fin au conflit; aussi, tout en louant et leur soumission et leur piété, il prétendit que, dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Europe, il se voyait contraint d'ajourner sa décision. Pendant ce temps, Werner d'Epstein, l'ennemi de Richard, était appelé au siége métropolitain de Mayence. Profitant de l'absence du prince anglais, ce prélat fit un accord avec les deux archevêques de Cologne et de Trèves, pour préparer de concert les voies à une nouvelle élection. C'était sur Conradin, ce malheureux enfant, jouet de tous les partis, què Werner avait jeté les yeux. Ceci se passait précisément lorsque la cour romaine recevait les envoyés de Manfred. Conradin ne comptait pas plus de onze ans; mais le sang de la race de Souabe coulait dans ses veines, et, à cet âge de jeux puérils et d'insouciance, le petit-fils de Frédéric couvait dans son jeune cœur des idées de gloire et d'ambition. Il ne faut pas oublier qu'en 1257 Richard, à peine élu à l'Empire, et voulant gagner l'affection des Gibelins, lui avait conféré le duché de Souabe, en promettant de lui en donner l'investiture dans la cérémonie de son sacre à Aix-la-Chapelle, engagement qui ne fut point réalisé (1). Pendant un séjour du roi des Romains en Angleterre, le jeune prince s'était présenté aux peuples de la Souabe comme leur souverain légitime, et avait exercé les droits royaux sur ce pays, dont ses partisans lui livrèrent la plupart des villes et des lieux forts. La protection des trois électeurs ecclésiastiques s'offrait à Conradin comme un acheminement

(1) 25 jan. 1257, ap. Baccharam. Mon. Boïca, t. XXX, n° 800, p. 328-330.

au trône possédé par ses ancêtres. Il tint dans le courant de cette année plusieurs cours solennelles (1), cherchant, autant qu'il le pouvait, à grossir sa faction. Le roi de Bohême, tout dévoué à Richard, envoya à Viterbe un de ses chapelains pour informer le pape de ces menées. Il écrivit en même temps à Londres, et sa lettre décida le prince anglais à retourner en Allemagne. De son côté Urbain, qui avait pris l'alarme, défendit, sous peine d'excommunication majeure, non-seulement d'élever Conradin à l'Empire, mais de favoriser une telle élection, qu'en vertu de l'autorité apostolique le chef de l'Église déclarait d'avance nulle et sans valeur (2). Cette menace, et surtout la présence de Richard, qui revint avec de l'argent, obligèrent l'archevêque de Mayence à ajourner ses projets. Conradin perdit encore une fois l'espoir de sa promotion. 1260-1262.

En France, les affaires de l'Église, quoique moins avancées qu'en Allemagne, prenaient une tournure assez favorable pour qu'à la cour pontificale on commençât à en espérer une bonne solution. Urbain avait chargé son légat de tranquilliser la conscience de Louis IX, qui s'alarmait à l'idée d'une usurpation. « Je » vois par les lettres du roi, écrivait le pontife, que, » prêtant l'oreille à des discours pleins de ruse, il se » laisse persuader que Conradin, le petit-fils de l'ex- » empereur Frédéric, est l'héritier du trône de Sicile; et » que, dans tous les cas, si les droits de cet enfant n'exis-

(1) 28 maii, 1 aug., 27 septemb. 1262. Joh. Fried. Böhmer, Reg. Imp., p. 283.

(2) Junii 1262. Reg. Urb., l. I, n. 102, 103 et 104, fol. 34 et 35.

1260-1262. » tent plus (1), le royaume appartient au prince Edmond » d'Angleterre, à qui nos prédécesseurs en ont fait » concession. Ainsi donc, quoique le roi reconnaisse » dans l'élévation de son frère l'honneur et la félicité » du siége apostolique, qu'il convienne qu'elle seule » peut procurer le véritable moyen de relever l'empire » de Constantinople et de secourir avec efficacité la » Terre-Sainte, ce qu'il désire vivement, il voit de » mauvais œil cette négociation, sous prétexte qu'il » n'est pas licite de s'emparer du bien d'autrui. Certes, nous louons le Ciel de ce qu'il dirige le roi dans » une si grande pureté de sentimens; mais, à cet » égard, il doit s'en rapporter à nous et à nos frères » les cardinaux. Qu'il croie donc que notre détermination a été mûrement réfléchie, et que nous ne voudrions rien entreprendre au préjudice de Conradin, » d'Edmond ou d'aucun autre, ni l'engager lui-même » dans une mauvaise action dont nous aurions, ainsi » que lui, à répondre devant Dieu. » Remarquons ici que tous les souverains, et particulièrement le roi de France, désiraient ardemment de mettre un terme à la lutte des papes et des princes de la maison de Souabe; lutte fatale à l'Europe, qui servait de prétexte à de continuelles exactions sur le clergé, et qui absorbait, sous les noms de décimes et d'annates, une grande partie du numéraire des États chrétiens. Comme on savait l'Église romaine bien décidée à ne point céder, la chute de la famille de Hohenstaufen devenait, en quelque sorte, une nécessité, puisqu'il ne restait aucun autre

(1) Si Conrad. a suo jure ceciderit. (*Sans date.* Rayn. 1262, § 21.)

moyen de rétablir la paix. Ces considérations, jointes 1260-1262.
aux instances du père des fidèles, devaient à la fin vaincre la résistance du pieux monarque. Aussi, dans cette prévision, le légat avait-il de fréquentes conférences avec le comte d'Anjou; et ce dernier nourrissait son esprit de flatteuses espérances.

Charles, comte d'Anjou, était le dernier des neuf fils du roi Louis VIII, dit *le Lion*, et de Blanche de Castille. Ce prince, encore au berceau lorsque son père mourut en 1226 (1), avait été apanagé de l'Anjou et du Maine, dont on le mit en possession à sa majorité. Il fut élevé au milieu des troubles de la régence de Blanche, dans une cour dévote et triste, tout occupée de guerres ou de négociations, presque jamais de plaisirs. Son humeur s'en ressentit. Quoique d'un caractère impétueux, la retenue que lui inspirait sa mère lui fit contracter de bonne heure des habitudes graves et pieuses; il n'osa se livrer ouvertement aux ardeurs de la jeunesse, et presque au sortir de l'enfance il prit les dehors de la maturité (2). Peu empressé auprès des femmes, il fit néanmoins pour elles quelques chansons en langue française et provençale, selon le goût du temps (3); mais les ménestrels, les mimes et les bouffons, si fort en vogue

(1) Voir l'explication de ce fait dans l'Hist. de la Conquête de Naples, par M. de Saint-Priest, t. II, p. 11, note 2.

(2) Hilaris vel jocosus vix aut nunquam. (Chron. Imp. et Pont. Mss. in Laurent. Bibl., Plat., XXI, cad. 5 et 7).

(3) Deux chansons françaises de Charles d'Anjou sont rapportées en entier par M. de Saint-Priest, Hist. de la Conq. de Naples, t. Ier, append. C. — Un fragment d'une chanson provençale, cité par M. Fauriel, se trouve dans la biblioth. de l'École de Chartres (nov. et déc. 1842.)

1260-1262. dans toutes les cours, ne trouvèrent près de lui ni crédit ni récompenses. Plus tard, il favorisa l'étude des sciences, et principalement de la médecine (1). La chasse aux chiens et à l'oiseau, dans laquelle il excellait, le jeu et les exercices militaires, étaient ses délassemens; sa passion dominante, l'ambition. Il désirait vivement, et savait attendre. Charles avait acquis, par de brillants faits d'armes, la réputation d'un vaillant homme de guerre ; mais il était dépourvu de sentimens généreux et de véritable grandeur. Égoïste, rempli d'orgueil, prêtant volontiers l'oreille aux flatteries de ses courtisans (2), il s'élevait, dans sa pensée, au-dessus de son frère Louis IX, qui, disait-il, *était né fils de prince, tandis que lui-même avait pour père un roi* (3). Dominé par la cupidité et le besoin d'argent, il écrasait de taxes ses sujets provençaux ; il refusait d'acquitter ses dettes, et disputait même à de fidèles serviteurs des salaires légitimement acquis (4). Réclamait-il quelque service? il s'épuisait en promesses, sauf à payer d'ingratitude ceux dont il n'at-

(1) Il existe à la Bibl. royale, fonds latin, nº 6,919, un beau man. du XIVᵉ siècle, qui est une version latine de l'ouvrage arabe de Rhazis, intitulé *Al Hawi* (*Summa totius medicinæ*, 25 *libr.*). Charles, qui s'était fait céder le manuscrit original par le roi de Tunis, en commanda à un juif d'Agrigente une traduction latine pour l'école de Salerne.

(2) Tous (ses frères) furent filz de roy,
Mais Chasles le fu miex.

Adam de la Halle, édit. Buchon, p. 26.

(3) Matthieu Paris, traduction de Breholles, tom. VI, p. 233. Louis VIII n'était encore que dauphin quand saint Louis vint au monde, en 1215; il était roi lors de la naissance de Charles d'Anjou.

(4) Ep. Clem. IV, ap. Martenne, Thesaurus, etc., nº 380, p. 406. — Raynouard, Poésies des Troubad., t. IV, p. 238.

tendait plus rien. Cruel et sanguinaire, implacable envers ses ennemis, tout moyen d'atteindre le but lui semblait licite; et il n'en connaissait pas de plus sûr pour maintenir les peuples dans le devoir, que de les appauvrir et de les opprimer. Suivant l'historien Villani, Charles était d'une taille élevée et bien prise; il avait un tempérament sec, nerveux et robuste, les traits fortement prononcés. Peu de personnes pouvaient soutenir son regard pénétrant et sévère. Un nez très-grand, des cheveux noirs, un teint olivâtre, donnaient à son visage osseux une expression de dureté que le sourire ne tempérait presque jamais (1). Il parlait peu, ne dormait guère, et regrettait le temps donné au sommeil. 1260-1262.

On sait que du chef de Béatrix, sa femme, Charles possédait les comtés de Provence et de Forcalquier, deux grands fiefs du royaume d'Arles, qui relevaient de droit de l'Empire, et en étaient détachés de fait. Raymond Béranger IV, le père de Béatrix, en avait apanagé la plus jeune de ses filles au préjudice de ses trois aînées, reines de France, d'Angleterre et d'Allemagne, auxquelles il ne légua qu'un supplément de dot de cent marcs d'argent. La loi romaine, en usage en Provence, ne pose aucune limite au droit de tester; et le comte s'en était autorisé pour empêcher la réunion de son pays à d'autres États plus puissans, et lui conserver sa nationalité, objet de tous les vœux des peuples méridionaux; mais trop de prétentions étaient lésées par cette disposition testamentaire, pour qu'elle passât sans opposition. Après la mort de Raymond Béranger, Louis IX envoya quelques

(1) Giov. Villani, l. VII, c. 1, p. 225.

1260-1282. troupes pour soutenir les droits de la reine; il y renonça néanmoins en faveur du mariage de son frère, aimant mieux voir la Provence possédée par un prince de sa famille, que d'en céder une partie au roi d'Angleterre. Cependant les nouveaux sujets de Charles d'Anjou, accoutumés à un gouvernement doux et populaire, détestèrent bientôt le joug pesant qu'il étendit sur eux. Ils le virent avec joie partir pour la croisade; et autant ils se félicitèrent de sa captivité, autant son retour en Provence leur causa de regrets.

Depuis ce jour, jusqu'à l'époque des négociations ouvertes avec le Saint-Siége, le frère de saint Louis fit la guerre aux seigneurs, dont il prétendait ruiner la puissance; il lutta contre l'esprit républicain des grandes villes, et leva des taxes arbitraires, cherchant bien plus à retenir les peuples dans le devoir qu'à s'en faire aimer.

Béatrix, non moins ambitieuse que son époux, voyait avec chagrin sa simple couronne de comtesse. Elle était jalouse de ses sœurs, qui de leur côté, s'il faut en croire certains récits, se plaisaient à lui faire sentir l'infériorité de son rang. A ce sujet, l'historien Villani rapporte qu'un jour de l'Épiphanie, la cour assistant à la grand'messe dans l'église de Saint-Denis, Béatrix fut contrainte de quitter la place qu'elle avait prise auprès des reines, et de s'asseoir sur un escabeau à leurs pieds. Son dépit n'eut pas de bornes. Comme elle se plaignait en pleurant de cette humiliation, Charles, à qui le légat venait de faire des ouvertures pour la Sicile, répondit à sa femme : « Séchez vos larmes; car, » avec l'aide de Dieu, je vous donnerai une couronne

» plus brillante que celles dont vos sœurs s'enor- 1260-1262.
» gueillissent (1). »

Il existait entre la reine de France et Charles d'Anjou une ancienne querelle, que les blessures faites à la vanité de Béatrix ne pouvaient qu'envenimer. Il s'agissait de quinze mille marcs (environ 780,000 fr.) dus tant pour la dot de la reine que pour des avances faites par Louis IX : somme inutilement réclamée depuis dix-sept ans (2). De part et d'autre l'aigreur en était venue à ce point, que le roi, ne pouvant rétablir l'harmonie dans sa famille, avait invoqué la médiation du chef de l'Église. Les deux archevêques de Narbonne et d'Embrun furent chargés de cette mission pacifique. On voit, par une lettre d'Urbain IV, que, précisément vers le temps où un sauf-conduit était accordé à Manfred pour plaider lui-même sa cause à Orvieto, le roi de France suppliait le souverain pontife de lui laisser encore pendant un an les deux prélats, dont les démarches n'avaient eu jusqu'alors aucun succès (3). On conçoit que l'animosité de la reine contre Charles devait être un puissant obstacle à la conclusion du traité pour la Sicile ; mais, à force de presser Louis IX, le légat avait à peu près réussi à apaiser sa conscience relativement à Conradin ; et les objections du monarque ne portaient plus que sur l'investiture donnée au prince

(1) Villani, lib. VII, cap. 91, p. 222.

(2) La dot de la reine de France était de 10,000 marcs d'argent, dont 8,000 restaient encore à payer. Charles devait de plus 7,000 marcs, avancés par le roi Louis pour acquitter les dettes du père de Béatrix. (Ep. Clém. IV, ap. Mart., nº 334, p. 372.)

(3) 21 oct. 1262. Reg. Urb., l. II, nº 9, fº 3. Rayn., 1262, § 15-31.

1260-1262, anglais, pour laquelle il exigeait qu'on obtînt une renonciation formelle. Les choses en étaient à ce point, quand le pape, informé des dispositions plus favorables du roi, rompit pour toujours avec Manfred.

1263. Par le projet de traité présenté au comte d'Anjou, Naples, Capoue, la Terre de Labour en entier, les îles et le val de Gaudio jusqu'à Bénévent, dont la cession avait été offerte par le prince de Tarente en 1255, passaient sous la domination directe de l'Église romaine (1). Le cens annuel dû au Saint-Siége était fixé à deux mille onces d'or au poids romain, et devait être acquitté régulièrement aux échéances, sous peine d'excommunication. Au cas d'une réunion de troupes, trois cents chevaliers avec chacun quatre chevaux servaient aux frais du roi, pendant trois mois, dans les armées pontificales. On payait au trésor apostolique, en plusieurs termes, cinquante mille livres sterling. Tous les trois ans, le pape recevait, en signe de vasselage, une haquenée blanche. Le roi venant à mourir sans postérité légitime, le royaume faisait retour à l'Église. L'Empire et les États siciliens ne pouvaient jamais être réunis sous une même domination; et s'il arrivait que le souverain de la Sicile fût élu roi des Romains, seigneur de Lombardie, de Toscane, ou même d'une portion de ces provinces, il devait renoncer formellement à cette nouvelle dignité. Le comte d'Anjou s'obligeait à passer les Alpes avec des forces suffisantes, un an après la signature du traité; trois mois plus tard, il

(1) Terram ipsam cum omni diligentia acquiret, et totaliter liberabit, et statim Ecclesiæ tradet et assignabit. (17 junii 1263. Martenne, Thesaurus, etc., t. II, nº 7, p. 9-19.)

devait franchir la frontière napolitaine, à moins que les 1263.
événemens de la guerre ne le retinssent en Italie. Enfin, après d'autres conditions moins onéreuses, on lui en imposait une aussi insolite qu'humiliante : Charles, une fois maître du royaume, était tenu de faire prêter à ses nouveaux sujets le serment de lui refuser obéissance, s'il laissait inexécutée une seule des conditions qu'on vient de lire ; serment qui devait être renouvelé de dix ans en dix ans, à perpétuité. Il n'était, au surplus, fait aucune mention des frais de la guerre, qu'on se flattait, selon toute probabilité, de laisser entièrement à la charge du comte d'Anjou et de la France.

Ce projet d'accord fut envoyé au légat, avec autorisation de conclure, si le frère du roi l'acceptait. Mais ce prince n'en eut pas plutôt connu les bases, qu'il y demanda de grands changemens. Non-seulement la clause qui soumettait sa conduite à l'enquête de ses sujets fut rejetée comme injurieuse, mais il refusa, de l'avis du conseil royal, de démembrer le royaume ; et comme ses propres ressources ne suffisaient pas pour en achever la conquête, il exigea que l'Église payât une bonne partie de la dépense. Quelques semaines s'écoulèrent sans qu'on parvint à s'entendre ; mais le pape, qui était pressé d'en finir, avait eu soin de joindre au traité primitif une série de modifications auxquelles le Saint-Siége était disposé à consentir, si le négociateur pontifical le jugeait indispensable (1). Elles l'autorisaient à renoncer à la cession de territoire demandée par l'Église, moyennant quoi le cens pour le royaume

(1) 17 juin 1263, Modificationes, etc. Reg. Urb., l. II, nº 133, fº 15. — Martenne, nº 8, p. 19.

1263. serait porté à dix mille onces; à étendre le droit d'hérédité aux enfants de Louis IX, à défaut de descendans directs de Charles d'Anjou. Craignant de n'en pas faire assez, le pape offrit encore, huit jours plus tard, les adoucissemens suivans : 1° les décimes ecclésiastiques de France, de Provence, des diocèses de Lyon, Vienne, Embrun, Besançon et Tarantaise, seront, si on l'exige, données au frère du roi pendant trois ans; 2° on prêchera, tant au nord qu'au sud des Alpes, une croisade, en accordant les indulgences réservées pour la Terre-Sainte; 3° en aucun temps le siége apostolique ne permettra que Conradin ou tout autre descendant de Frédéric II obtienne l'Empire; il frappera d'anathème Manfred et ses adhérens; 4° quiconque, après l'investiture donnée à Charles, osera soutenir l'ex-prince de Tarente, encourra la déchéance de ses biens; 5° enfin les possessions du comte d'Anjou seront placées sous la protection de l'Église (1).

Sur ces entrefaites, l'empereur de Constantinople avertit Manfred que les accusations portées contre lui par le pape avaient développé dans l'esprit de Louis IX des dispositions peu favorables à sa cause. « A peine » arrivé à Paris après notre départ d'Espagne, écrivait » Baudoin, nous avons appris que des lettres pontifi- » cales, remplies de plaintes et d'accusations contre » vous, informaient le roi que l'accord désiré par ce » prince pour le bien de la chrétienté (2), et par suite

(1) 26 juin 1263. Reg. Urb., l. II, n° 135, f°. 46. Martenne, n° 9, p. 21.

(2) De quo idem rex rogaverat, et pro bono totius christianitatis laboraverat. (Martenne, n° 11, p. 23-26.)

» duquel vous seriez rentré dans le sein de l'Église, 1263.
» était rompu par votre faute. Ces griefs, et d'autres
» encore, ont produit ici une fâcheuse impression, que
» nous combattons de tout notre pouvoir. Nous croyons
» le moment venu d'envoyer en France un agent fidèle,
» porteur de lettres pour le roi et pour la reine, dans
» lesquelles vous persisterez à solliciter la paix. Si,
» comme nous le pensons, vous êtes accusé sans mo-
» tif véritable, ajoutez à votre justification la demande
» d'une enquête. Si, au contraire, les faits sont réels,
» dites-vous prêt à réparer vos torts en vous confor-
» mant aux bons avis du roi. Nous ne pouvons trop vous
» recommander de faire ce qui dépendra de vous pour
» avoir la paix avec l'Église romaine. Nous vous en
» prions dans votre intérêt, et pour éviter les suites
» funestes que cette affaire aurait infailliblement, si la
» Providence ne daignait y pourvoir. Surtout ne perdez
» pas un instant; agissez avant que les choses s'ag-
» gravent, et tandis que nous résidons en France. La
» mission de votre délégué devra être tenue secrète.
» Adressez-le au duc de Bourgogne, qui nous informera
» de son arrivée; et tous deux nous lui donnerons
» les avis dont il aura besoin. — Fait à Paris, le lundi
» après la fête des Saints-Apôtres (2 juillet 1263). »

Ce message ayant été intercepté par Malatesta, seigneur de Rimini, fut envoyé au pape, qui se décida à mettre tout en œuvre pour ne plus laisser de prétexte aux hésitations de Louis IX. Pignatelli, prélat d'un zèle éprouvé, partit pour Londres, muni de lettres et d'instructions à l'effet d'obtenir de Henri III la renonciation en bonne forme du jeune prince anglais. Il de-

1263. vait ensuite se rendre à Paris, et déposer sous les yeux du roi de France cette pièce décisive. C'était ce même archevêque de Cosenza qu'on a vu en 1255 prêchant la guerre sainte en Calabre, et faisant jouer toutes sortes de ressorts contre Manfred, qui l'avait chassé de son siége. Nul ne paraissait plus propre à cette mission. Pignatelli avait été professeur de décrétales à l'université de Naples, puis entraîné dans la disgrâce de sa famille, qui, lors de la seconde excommunication de Frédéric, suivit le parti de l'Église. Instruit dans les lettres latines et la jurisprudence, il s'exprimait avec facilité; son esprit, plein de ruse, était haineux et vindicatif. On lui donna de pressantes recommandations pour les cours de France et d'Angleterre, pour le haut clergé des deux royaumes, et pour les supérieurs des deux ordres mendians (1). Dans sa lettre à Henri III, le pape, après avoir exposé aux regards de ce prince l'état misérable des provinces siciliennes, et ses promesses toujours vaines d'en chasser Manfred, lui déclarait, en termes formels, que, ne pouvant compter désormais sur les secours de l'Angleterre, il avait fait choix d'un autre défenseur. En terminant, il recommandait à Henri de n'apporter aucun obstacle au succès des négociations déjà entamées à ce sujet (2). Le monarque anglais était plus que jamais hors d'état de rien contester. A la suite de quelques avantages obtenus sur sa noblesse, il avait exigé, de tous les hommes libres du royaume, le serment de fidélité tant à lui-même qu'au

(1) 25 julii 1263. Reg. Urb., l. III, nis 159-166; fis 55-57.
(2) Même date. Reg. Urb., l. III, no 160, fo 55.

prince Édouard, son successeur (10 mars 1263), ce qui avait été comme le signal de nouvelles insurrections. Bientôt après, Henri étant devenu sérieusement malade, s'était enfermé dans la Tour de Londres pour ne point tomber entre les mains de Leicester. La reine Éléonore, qui voulut rejoindre par la Tamise son fils à Windsor, ayant été reconnue, fut accablée d'outrages; et la populace aurait coulé bas la barque royale, si le lord-maire voyant sa souveraine dans un tel péril, ne l'eût prise sous sa protection (14 juin). Henri, à peine convalescent, parvint à rassembler quelques troupes; et la lutte allait recommencer, quand on convint de remettre à l'arbitrage du roi de France les points en litige. Louis IX venait de sommer les parties de comparaître devant lui à Amiens au mois de janvier de l'année suivante, lorsque Pignatelli se présenta pour accomplir sa mission. Au milieu de si graves embarras, Henri III ne pouvait s'obstiner plus longtemps à conquérir la Sicile. Sa renonciation, qu'il promit au légat, semblait devoir aplanir toutes les difficultés (1), mais des événemens inattendus, qui survinrent à Rome, ralentirent tout à coup les démarches de la cour pontificale. Pour plus de clarté, jetons ici un regard rétrospectif sur la situation de la capitale du monde chrétien depuis la mort de Brancaleone en 1258. 1263.

Castellano d'Andolo, élu sénateur par la faction populaire, contre le gré du Saint-Siége, n'avait pu long-

(1) La renonciation ne fut régularisée que deux ans plus tard, pendant la captivité du roi. Une lettre du 26 juin 1265 donne plein pouvoir à Leicester et à d'autres délégués royaux, de signer l'acte d'abdication. (Rymer, Act. publ., t. I, p. 818.)

1263 temps se maintenir. En 1260, les partisans du pape ayant repris le dessus à Rome, le jetèrent en prison. A leur tour, les habitans de Bologne, ses concitoyens, retinrent comme autant d'otages les Romains clercs et laïques qui se trouvèrent dans leur ville. Vainement le pape menaça Bologne de l'interdit, et même de la perte de son Université : la commune tint ferme, et il fallut briser les fers du sénateur qui sortit de Rome pour n'y plus revenir. Quand on voulut procéder à une nouvelle élection, les troubles recommencèrent. Une faction dirigée par le cardinal-prêtre de Saint-Laurent *in Lucina*, Anglais de nation, faisait de grands efforts en faveur de Richard de Cornouailles, roi élu des Romains. On voit, par une lettre de ce prélat, que, pour se procurer l'argent nécessaire au succès, il faisait vendre son argenterie, et contractait des emprunts en engageant les biens d'un monastère qu'il avait fondé à Rome (1). La faction gibeline lui opposait Manfred ; et, comme on ne put se mettre d'accord, les deux princes furent nommés concurremment à la suprême magistrature (2). La ville fut plus que jamais en combustion ; chacun voulant rester le maître, il n'y avait de sûreté pour personne : ce n'étaient que violences, pillage et anarchie. Alexandre IV essaya, peu de temps avant sa mort, de rétablir la paix ; il parvint à faire élire par le peuple, sous le titre de *buoni uomini*, plusieurs citoyens notables, auxquels on remit provisoirement l'administration de la cité. Une courte trêve s'ensuivit.

(1) Viterb. 1261, Rymer, t. I, pars 2, p. 65.
(2) Vitali, Stor. dei Senatori, 1261, t. I, p. 129.

Mais à peine Urbain fut-il assis sur le trône pontifical, 1263.
que les troubles recommencèrent. Un troisième parti se forma en faveur de Pierre d'Aragon, le gendre de Manfred : c'étaient de prétendus défenseurs de l'indépendance romaine, qui se flattaient que ce prince, peu puissant et inconnu en Italie, serait moins en état que ses concurrens d'affermir son autorité. Pour mettre fin à l'anarchie qui durait depuis près de trois ans, au commencement d'août 1263, peu de jours après le départ de Pignatelli pour l'Angleterre, les *buoni uomini* élurent pour un an, à partir du 1er novembre, Charles d'Anjou, sénateur et gouverneur de Rome, avec un salaire de 10,000 livres. On exigeait de lui qu'il vînt, avant la Notre-Dame de septembre, résider dans la ville avec dix juges et douze notaires. Il devait aussi, dans les trois jours de la notification du décret, faire connaître s'il acceptait ou refusait la seigneurie (1).

Cette élection ne pouvait être agréable au pape, qui craignait qu'un prince étranger, une fois le maître à Rome, ne se tournât contre le Saint-Siége. Charles d'Anjou, roi de Sicile et sénateur, pouvait devenir bien autrement redoutable que Manfred lui-même, et il fallait à tout prix détourner ce nouveau péril. Urbain se hâta d'en informer son légat en France : « Nous ignorons encore, écrivait-il, si l'élection est faite à vie ou » pour un temps déterminé ; mais comme la seigneurie de Rome et le choix de ses magistrats appartien-

(1) Brunetto Latini, etc. Ms. de la bibl. Roy., n° 7066 f° 272. Sabas Malaspina prétend à tort que Charles fut élu sénateur à vie. (L. II, c. 9, p. 809 B.)

1263. » nent pleinement à nous et à l'Église (1), nous ne » souffrirons, sous aucun prétexte, que qui que ce » soit puisse devenir sénateur inamovible. Préviens-en » donc le comte d'Anjou ; exige de lui qu'il jure entre » tes mains de n'exercer cet office qu'autant que nous » le lui permettrons, nonobstant tout serment contraire, » dont tu le délierais au besoin. »

Comme Charles refusait d'accepter cette clause avant d'être en possession du royaume de Sicile, Urbain consulta le collége des cardinaux. D'une voix unanime ils répondirent que le prince français devait s'obliger, sous peine d'excommunication et de la perte de ses droits, à se démettre de la dignité sénatoriale dès qu'il en serait requis par le pape. De plus, il promettrait, avec serment, de faire ses efforts, en sortant de charge, pour ramener les Romains à l'obéissance du chef de l'Église (2). Cette décision fut aussitôt transmise au légat, et voici comment se terminait la lettre pontificale : « Si notre volonté est méconnue, que les négociations » pour la Sicile cessent aussitôt, et qu'il nous en soit » référé. En cherchant à éviter Scylla, nous ne voulons » pas nous jeter dans le gouffre de Charybde. »

Les négociations restèrent en suspens, sans que, pour cela, les démarches actives du pape contre le fils de Frédéric en fussent ralenties. En Italie, Urbain avait fait aux Gibelins de grandes promesses, accompagnées de menaces, pour les attirer dans la cause de l'Église.

(1) Quia ipsius dominium et electio senatoris ad nos et Rom. Ecc. plenè pertinere dignoscitur, etc. (11 aug. 1263, Martenne p. 26 et 27, n° 12.)

(2) Cedula, etc. ap. Martenne, n° 15, p. 32.

Certaines villes, qui persistèrent dans ce qu'on appe- 1263.
lait, à Viterbe, la rébellion, perdirent le rang de cité épiscopale (1). D'autres se soumirent (2). Mais s'il y eut quelques défections dans le parti de Manfred, elles furent compensées, de reste, par la reddition de Lucques, cet asile ouvert depuis trois ans aux émigrés guelfes de toute la Toscane (3). Ceux-ci, obligés de fuir, se retirèrent à Bologne, où ils formèrent une compagnie franche, remarquable par sa belle tenue militaire et son organisation. Le pape écrivit aux mercenaires allemands, cantonnés dans l'Italie centrale, pour qu'ils eussent à abandonner le service du roi de Sicile (4). La commune de Pise fut sollicitée de nouveau de se réconcilier avec le Saint-Siége (5). Les consuls des arts et les marchands de Florence reçurent l'injonction formelle de cesser, sous peine d'excommunication, toutes affaires de commerce avec les ennemis du siége apostolique (6). Enfin, en Sardaigne, où les partisans de Manfred faisaient de grands progrès, ordre fut donné à l'archevêque d'Arborea de prêcher contre eux la croisade (7).

Dans le royaume de Sicile, beaucoup d'ecclésiastiques et de moines, dévoués aux volontés d'Urbain, poussaient les peuples à la révolte. Dès le mois de juin 1263, il y eut à Naples quelques symptômes d'in-

(1) Recanati, l. III, nº 193, fº 63.
(2) Calleno en Romagne, nº 131, fº 42.
(3) Riccord. Malasp. c. 173, p. 995-996.
(4) 11 julii 1263. Reg. Urb., l. II, nº 139, fº 48.
(5) 14 julii 1263. Reg., nis 147-149, fº 50.
(6) 15 julii. Reg., l. II, nº 142, fº 49.
(7) 14 julii 1263. Reg., l. II, nº 184, fº 59.

1263. surrection. Manfred était alors sérieusement malade à Caserte, chez le comte Richard, son beau-frère (1). Le bruit courut que sa vie était en danger, ce qui donna bon espoir aux mécontens; mais il se rétablit, et sa présence déjoua tous les complots. Afin de gagner l'affection du peuple de Naples, il rendit à l'Université de cette ville ses anciens priviléges, et y réunit les écoles supérieures des autres provinces, à l'exception de la faculté de médecine de Salerne (2). Les turbulens Napolitains reçurent le bienfait sans en garder de gratitude, et se montrèrent soumis en attendant une meilleure occasion d'éclater.

Manfred recommanda aux magistrats du royaume de respecter, plus qu'il n'était d'usage, les anciennes franchises municipales, et notamment celles de Messine, où, par exception, le stratigot et les juges locaux avaient seuls le droit de connaître des causes civiles et criminelles, à l'exclusion du justicier de la province (3). Par ses ordres, divers travaux utiles furent entrepris sur plusieurs points du royaume. La Capitanate n'avait d'autre port que celui de Syponte, à l'embouchure du petit fleuve Candelara, dans un pays couvert de marais salans et de vastes lagunes, qui engendraient des fièvres pestilentielles. La ville était presque déserte, l'ancrage mauvais, la marine ruinée. Malgré les embarras de sa situation et les énormes dépenses que lui occasionnait un état de guerre permanent, Manfred résolut de

(1) Cadde ammalato e stette in fine di morte. (Matteo, § 129.)
(2) Martenne, coll. Ampliss., nis 100 et 101, p. 1218 et 1219.
(3) 4 aug. 1263. Mss. de la bibl. comm. de Palerme; Q. q. G., 12. Sans numéro.

créer ailleurs un port sûr et spacieux, et de bâtir une ville à laquelle il donnerait son nom. Lui-même en avait choisi l'emplacement au pied du mont Gargano ; et quand son astrologue eut indiqué le jour et l'heure propices, Manfred posa la première pierre et fit commencer les constructions. Des matériaux avaient été préparés d'avance ; les bois, dont la Pouille manque entièrement, vinrent de la côte d'Albanie, et, comme plus de sept cents ouvriers furent employés aux travaux, en moins de deux ans *Manfredonia*, (la ville de Manfred) renferma, dans une enceinte de murailles bien garnies de tours, un bon nombre d'habitans (1). 1263.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par un redoublement d'hostilités de la part du siége apostolique. Urbain renouvela à Viterbe les anciennes excommunications contre le roi de Sicile et contre Pelavicini, son lieutenant en Lombardie. L'interdit le plus rigoureux frappa les lieux où ils séjournaient, même temporairement (2). Mais, comme des plaintes s'élevèrent de toute part, il fallut modifier cette sentence. Permission fut alors donnée de célébrer les offices à huis clos, après avoir soigneusement expulsé des églises les excommuniés et les hérétiques. 1264.

Pendant que ces choses se passaient, les gémissemens des chrétiens orientaux obligeaient Urbain à porter ses regards vers la Terre-Sainte. Depuis son avénement, il s'était à peu près borné à imposer sur les

(1) Matteo, § 111, 112 et seg.

Dans la suite, les rois de la dynastie Angevine voulurent vainement donner à Manfredonia le nom de Syponte-la-Neuve ; l'ancien usage prévalut.

(2) 13 januar. 1264. Reg., l. III, nº 35, fº 89.

1264. églises un centième pendant cinq ans (1). Cette taxe, quoique peu productive, avait soulevé une forte opposition. Des prélats en appelèrent au Saint-Siége, et l'archevêque de Rouen, chargé d'activer la perception en France, resta dans une inaction complète (2). Cependant, Bibars-Bondoc-Dar, le nouveau sultan du Caire, qu'on avait surnommé l'*Épée de la foi*, faisait éprouver aux chrétiens des dommages incalculables. Après avoir vaincu les Tartares qui désolaient la Syrie, il s'était emparé d'Antioche et de la plupart des autres forteresses. L'église de Nazareth avait été détruite de fond en comble, la maison de la vierge Marie saccagée. Ptolémaïs, elle-même, se voyait menacée d'un siége dont l'issue ne pouvait être douteuse, à moins qu'une puissante armée, venue d'Europe, ne sauvât ce dernier débris du royaume de Jérusalem. Dans une extrémité si cruelle, Urbain fit prêcher la croisade et pressa le recouvrement du centième (3) : mesures tardives et impuissantes qui ne changèrent point la face des choses. L'Angleterre, plus que jamais en proie à la guerre civile, resta sourde aux prédications. En Allemagne, le roi de Bohême, le marquis de Brandebourg et plusieurs autres princes prirent la croix ; mais aucun n'accomplit son vœu. En France, quelques chevaliers, commandés par Eudes, fils du duc de Bourgogne, entreprirent le pèlerinage d'outre-mer. Louis IX n'avait pas abandonné le projet de délivrer les saints lieux.

(1) Reg. Urb., lib. II, nº 45. — Martenne, nº 4, p. 6.
(2) Martenne, nº 5, p. 7.
(3) 4 oct. 1263 et 26 jan. 1264. Reg., l. III, nº 69, fº 20, et Martenne, nºs 19 et 20, p. 48 et 49.

« Il lui estoit avis, dit Guillaume de Nangis, son histo- 1264.
» rien, qu'en le premier pèlerinage avoit eu graindre
» honte et graindre reproche au royaume de France. (1) »
Mais, outre que rien n'était prêt pour une telle entreprise, la cour romaine n'y poussait que faiblement, parce qu'en occupant ailleurs la noblesse française, elle eût fait avorter ses projets contre Manfred.

Les obstacles qui semblaient se multiplier sous les pas d'Urbain, loin d'abattre son courage, ne faisaient que l'irriter. On a vu plus haut que l'archevêque de Cosenza avait assez facilement obtenu du roi d'Angleterre la promesse de renoncer au trône de Sicile, moyennant que l'Église le protégerait contre ses barons. Mais, comme les démarches de ce même prélat à la cour de France n'avaient pas eu un résultat aussi favorable, le pape devait craindre de perdre le fruit de tant de travaux, s'il ne se hâtait de conclure un arrangement définitif, tant pour l'office de sénateur que pour la concession des États siciliens. La discorde qu'une diversité d'intérêts avait fait naître entre Charles d'Anjou et la reine, nuisait au succès des négociations ; et, pour y mettre fin, l'envoyé du Saint-Siége employait inutilement prières et remontrances. Pignatelli fut rappelé (1) : Urbain se décida à confier la légation de France à un prélat supérieur en dignité, et dont la parole plus puissante serait mieux entendue. Son choix tomba sur le cardinal de Sainte-Cécile, homme rompu aux affaires, et l'un des plus habiles du sacré Col-

(1) Recueil des hist. de la France, t. XX, p. 439.
(2) 7 maii 1264. Reg. Urb., l. III (pars altera), n° 102, f° 109.

1264. lége (1). De très-grands pouvoirs lui furent donnés pour de nouvelles modifications au traité d'investiture ; on l'autorisa, par exemple, à accorder les décimes nécessaires et à prêcher la croisade. « Que les fidèles, » écrivait le souverain pontife, volent au secours de » l'Église opprimée ; qu'ils châtient l'insolence de notre » implacable ennemi, et celle des Sarrasins de Lu- » cera; qu'ils extirpent à jamais des pays catholiques » une peste si nuisible aux chrétiens (2). » De nouvelles et plus pressantes instances furent faites au roi Louis, qu'on nommait le libérateur de l'Église. On traça avec de sombres couleurs la longue série des crimes imputés à Manfred : l'hérésie partout triomphante, la religion en péril, le Saint-Siége aux abois, les clercs torturés, mutilés, attachés au gibet; motifs tout-puissants sur l'esprit du pieux monarque (3). On écrivit à la reine, à Alphonse, comte de Toulouse. Déjà ce dernier avait pris la croix pour la Terre-Sainte ; il fut relevé de son vœu, sous la condition de s'armer contre Manfred (4). Comme Urbain se montrait facile sur les clauses de l'investiture, le seul point essentiel à régler était l'acceptation de la dignité sénatoriale à vie, désirée par le prince, mais que le chef de l'Église ne lui permettait pas d'accepter. Là était le nœud de la difficulté.

Cependant, à la demande des Guelfes, Charles avait

(1) 6 maii 1264. Reg., n° 85, p. 105.— Martenne, n° 28, f° 60.
(2) 4 maii 1264. Martenne, n° 43, p. 70.
(3) 3 maii 1264. Reg., l. III, n° 95, p. 107.— Rayn., 1264, § 13.
(4) Rayn., 1264, § 14.

envoyé à Rome un officier appelé Gantelin, pour prendre en son nom la direction des affaires, en attendant qu'il pût lui-même se rendre en Italie, ce qu'il promettait de faire au mois de septembre suivant. Gantelin était un brave guerrier, plein de zèle pour les intérêts de son maître, mais assez dénué d'argent, ce qui ne plut guère aux Romains, qui s'étaient attendus à de grandes largesses. Il avait sous ses ordres un petit nombre d'hommes d'armes français et provençaux. Quelques mois avant son arrivée, les principaux Gibelins, forcés de sortir de la ville à la suite de nouveaux troubles, s'étaient emparés de fortes positions dans l'État pontifical. Richard et Pierre des Annibaldi occupaient Ostie, à l'embouchure du Tibre; Pierre de Vico était maître de plusieurs places de la campagne et de la province maritime. Ce dernier, ayant été rejoint par un corps de cavalerie allemande à la solde de Manfred, prit Sutri par escalade, et exigea des habitans le serment de fidélité au roi de Sicile. A peine informé de cet événement, le lieutenant du sénateur se mit à la tête des milices romaines, et marcha contre Sutri, dont le peuple, guelfe au fond du cœur, se tourna contre les Gibelins, qui prirent la fuite. Pierre se réfugia à Vico; Gantelin l'y suivit. Mais ses efforts pour emporter cette forteresse furent inutiles; et, comme on apprit que deux corps de troupes siciliennes s'avançaient pour lui couper la retraite, que d'ailleurs la saison des récoltes approchait, la plupart de ses gens le quittèrent, et lui-même retourna précipitamment à Rome (1).

1264.

(1) Maii et jun. 1264. Reg., l. III, nº 125, fº 111.—Sabas Malasp. cap. 10 et 11, p. 808 et 809.

1264. Ainsi, la lutte avec le Saint-Siége s'était rallumée plus ardente que jamais. Le moment était venu pour Manfred de prendre l'offensive, afin de s'emparer de Rome si l'occasion s'en offrait, et, en tout cas, d'ôter à l'ennemi les ressources que l'Italie centrale pouvait lui offrir. A cet effet, un parlement fut convoqué à Naples. Les barons et les députés des villes domaniales donnèrent au roi les forces dont il avait besoin pour une invasion dans l'État ecclésiastique. Une partie des troupes rejoignit, dans la marche d'Ancône, le comte Jourdan; Percival Doria fut envoyé dans le duché de Spolette avec bon nombre d'hommes d'armes et d'archers sarrasins, pour tâcher d'enlever le pape; Manfred lui-même s'avança jusqu'à la frontière pontificale. De son côté, Urbain avait fait publier, à trois reprises, la croisade à Rome et dans le nord de la Péninsule (1). Les Français de Gantelin et beaucoup d'Italiens prirent la croix. L'évêque élu de Vérone, qui commandait pour l'Église dans la Marche, avait été fait prisonnier; le cardinal de Saint-Martin fut mis à sa place, et on lui envoya cinq cents lances payées par la chambre apostolique, avec pareil nombre d'hommes des communes (2). Doria, après la levée du siége de Vico, perdit plus d'un mois à Cella, près de Tivoli, bercé du vain espoir de relever sa faction dans Rome. Gantelin avait reçu un renfort de deux cents hommes d'armes, et fit bonne garde. Doria, s'apercevant trop tard de son erreur, se dirigea par Rieti vers Orvieto, où le pontife résidait. Arrivé sur le

(1) 27 martii, 21 maii et 15 julii 1264. Reg., l. III, nº 64, fº 98; nis 235-245, fs 63 et 64. — Nº 146, (Cur.,) fº 118.
(2) 21 maii. *Ibid.*, nº 233, fº 62.

bord de la Néra, que les pluies avaient grossie, il en tenta le passage près du château d'Arona. Déjà une partie de ses gens avait gagné l'autre rive, quand, son cheval s'étant abattu, il fut entraîné par le torrent et se noya. Jean de Maneria, son successeur, eut bientôt sur les bras les croisés pontificaux, deux cents arbalétriers et huit cents lances complètes, dont la moitié avait été levée en Lombardie. Ces forces trop supérieures arrêtèrent sa marche, et l'entreprise contre Orvieto avorta. Le comte d'Anguillara, l'un des chefs de l'armée du pape, crut l'instant favorable pour attaquer les Gibelins retranchés à Vetralla ; mais ils eurent le dessus : dès le premier choc, les Lombards tournèrent le dos. Beaucoup de Romains furent tués par les Allemands, qui ne faisaient aucun quartier ; la chaleur en suffoqua un grand nombre, le reste prit la fuite (1). Le comte lui-même tomba au pouvoir des troupes royales. 1264.

Sur ces entrefaites, le roi de Sicile vit, à sa grande surprise, arriver vers lui un cardinal, chargé par le souverain pontife de demander la liberté de l'évêque élu de Vérone, qu'on retenait prisonnier dans une forteresse de la Pouille. C'était la première fois qu'un prince de l'Église était envoyé en mission près de Manfred. Urbain, dans une longue lettre, après avoir succinctement rappelé d'anciens griefs, parlait de ses sentimens paternels, et de l'indulgence vers laquelle il disait avoir toujours incliné. Il ajoutait que la délivrance immédiate d'un prélat recommandable par ses vertus chrétiennes ne pourrait que faire honneur à Manfred, et

(1) Sabas Malasp., lib. II, c. 12, p. 810 et 811.

1264. disposer favorablement pour lui Dieu et la sainte Église (1). Au point où en étaient les choses, le roi de Sicile, qui n'ignorait aucune des démarches faites à la cour de France, comprit qu'on cherchait à l'endormir, et évita le piége. Il répondit donc en termes respectueux pour le pape, tout en refusant ce qu'on attendait de lui... « Comment, écrivait-il, pourrais-je croire à l'af-
» fection paternelle de Votre Sainteté, et compter sur
» la tendre pitié de l'Église, lorsque chacun sait que
» vous me suscitez un ennemi redoutable, et que vous
» armez sa main pour qu'il consomme ma ruine? Cha-
» que jour votre légat dans la Marche prêche la croi-
» sade contre moi, et m'accuse des plus grandes énor-
» mités. » En terminant, il ajoutait que l'élu de Vérone, ayant été pris à la tête des troupes ennemies, n'avait droit à aucune faveur; mais que, par déférence pour le père des fidèles, sa captivité serait adoucie (2). Urbain, plus irrité que jamais, signala, dans une circulaire adressée à tous les chrétiens, cette nouvelle atteinte aux libertés de l'Eglise (3).

Par une coïncidence digne de remarque, moins d'un mois plus tard, le pape prétendit que de hauts personnages de la cour de Sicile lui avaient dévoilé un complot contre la vie de Charles d'Anjou. Le prince français fut averti qu'un ancien chevalier de Saint-Jacques, accompagné de deux assassins aux gages de Man-

(1) Bibl. de Strasbourg, mss. Cod. 5, 504, f° 9, n° 26. — Martenne, Thes. anecd., t. II, n° 41, p. 90.

Cette lettre, sans date, a dû être écrite dans le courant de juin 1264. Elle porte pour suscription : *Manfredo se pro Sicilie rege gerente*.

(2) *Responsio Manfredi*. (Sans date.) Martenne, n° 42, p. 91.

(3) 30 junii 1264, Reg., l. III (pars altera), n° 697, f° 187.

fred, se rendait à Paris, muni de cinquante sortes de poisons pour le faire périr. « De semblables machinations, écrivait Urbain, ont été souvent dirigées contre notre personne; mais Dieu, qui décide de la vie et de la mort, a permis que jusqu'à ce jour elles n'eussent aucun succès (1). » 1264.

Urbain s'était brouillé avec la commune d'Orvieto, qui, sans égard pour ses représentations, avait usurpé une terre du domaine pontifical. Comme il ne conservait près de lui qu'une garde peu nombreuse, et que les Gibelins du dehors comptaient dans la ville beaucoup d'amis, une trame se forma pour le livrer, avec tous les cardinaux, au roi de Sicile. Mille Allemands étaient cantonnés en Toscane; en se joignant aux milices de cette province, ils pouvaient en peu de jours arriver devant Orvieto tandis que Manfred lui-même accourrait avec de puissans renforts (2). Le pape fut informé du complot, et se hâta d'en avertir les Podestats des villes du patrimoine de saint Pierre, en les exhortant à s'opposer au passage de l'ennemi, ce qui fit échouer l'entreprise (3). Ce concours de circonstances décida Urbain à se montrer moins exigeant dans les négociations pour la Sicile. « Notre situation est fort critique, disait-il dans une lettre au légat; nous habitons ici entre des scorpions et des serpens très-venimeux, redoutant sans cesse d'y être assiégé. Toutefois, nous mettons en Dieu notre confiance, et nous espérons que le comte d'Anjou, fidèle à son

(1) 29 Julii 1264. Mart., nº 57, p. 86.
(2) Theod. Vallicol., in vita Urb., lib. V, ap. Mur., t. III.
(3) 10 julii 1264. Reg., l. III, nis 143, 144 et passim, fº 117.

1264. » serment, arrivera à Rome vers la fête de Saint-» Michel (29 septembre). Jusqu'à présent, nos dépen-» ses pour cette affaire montent à deux cent mille » livres de Sienne. Quelque forte que soit la somme, » comme nous comptons sur Charles, nous n'épargne-» rons, jusqu'à ce qu'il vienne, ni fatigue, ni argent. » Souviens-toi bien que s'il reculait le terme fixé, non-» seulement des charges aussi onéreuses seraient au-» dessus de nos moyens, mais nous serions forcé d'a-» bandonner cette résidence (1). » Il ne put en effet s'y maintenir; et, le mois d'août venu, les Gibelins ayant surpris Orvieto, la cour pontificale n'eut que le temps d'en sortir et de gagner Pérouse, où elle s'établit.

De son côté, Charles d'Anjou, craignant de laisser échapper la couronne qu'on lui offrait, ne refusait plus de se soumettre pour ce qui concernait l'office de sénateur. Le bruit de sa venue prochaine se répandit jusque dans la Pouille; et, bien que les courtisans affectassent de ne point redouter ce prince, qu'ils avaient par moquerie surnommé *Carlotto* (le petit Charles), Manfred mettait tout en œuvre pour l'empêcher d'arriver à Rome. Une flotte puissante gardait les côtes d'Italie; les mercenaires allemands étaient campés à Cella, prêts à se porter partout où il faudrait. En Lombardie Pelavicini et Buoso de Doara disposaient d'une armée gibeline de trois mille chevaux et de neuf mille hommes de pied. La Toscane entière était dominée par les Gibelins. Dans l'État ecclésiastique, Pierre de Vico, se fiant aux promesses de ses amis, préparait un hardi coup de

(1) 17 julii 1264. Martenne, n° 56, p. 82-86.

main pour se rendre maître de Rome. Il réunit une nombreuse cavalerie, marcha toute la nuit, et arriva un peu avant le jour devant une porte de la ville qui se trouva ouverte. Mais, contre son attente, peu de gens se joignirent à lui. L'île du Tibre offrait une position excellente, que deux ponts unissent d'un côté au faubourg de *Transtevere*, de l'autre aux quartiers déserts de l'antique capitale du monde. Pierre essaya de l'enlever. La garnison se défendit ; le lieutenant du sénateur accourut avec ses Provençaux, les Guelfes prirent les armes ; et les Gibelins, entourés d'ennemis, obligés de faire face de tous côtés, se débandèrent. Pierre de Vico s'échappa avec trois de ses gens ; le reste fut tué ou fait prisonnier (1). 1264.

A cette époque, la France était le seul des États européens qui jouît de la paix. Le pape lui-même, forcé de vivre loin de sa capitale, où il n'entra jamais, était dans de continuelles alarmes ; et, tandis qu'il donnait et retirait des couronnes, à peine trouvait-il dans ses propres domaines un asile d'une sûreté douteuse. Dans la haute Italie, des luttes intestines ensanglantaient les villes, et l'exil recevait tour à tour les principaux citoyens des deux factions. L'ancien esprit démocratique avait fait son temps ; partout les chefs populaires se faisaient princes : comme toujours, la liberté n'avait été pour eux que le marchepied du pouvoir. Le parti guelfe, qui n'était plus celui de l'indépendance italienne, reprenait l'avantage à Milan, après avoir eu quelque temps le dessous. En Allemagne, deux causes

(1) Sabas Malasp., l. II ; c. 13 et 14, p. 812.

1264. majeures entretenaient des troubles qui, depuis bientôt vingt ans, faisaient le malheur de ce pays : la rivalité de Richard et d'Alphonse, et la neutralité que le Saint-Siége affectait de garder entre eux, afin de pouvoir consacrer toutes ses ressources à détrôner Manfred. L'archevêque de Mayence, profitant d'une nouvelle absence de Richard, avait essayé encore une fois de porter au trône impérial le petit-fils de Frédéric, tentative qui ne réussit pas mieux que les précédentes. Ajoutons qu'il est difficile de se rendre compte de la conduite de Conradin dans cette occasion. Seconda-t-il le mouvement qu'on voulait opérer en sa faveur ? Une lettre pontificale, insérée au registre d'Urbain IV au Vatican, semble indiquer le contraire. Elle est adressée au noble Conrad, *duc de Souabe*, qu'elle loue de sa fidélité, et de la résistance opposée par lui à ceux qui prétendaient le tourner contre l'Église (1). Sans parler ici de l'Espagne, tout occupée d'une guerre heureuse faite aux Maures, l'Angleterre était plus que jamais en combustion. Louis IX, appelé comme arbitre dans le différend de Leicester et de Henri III, avait rétabli le monarque dans l'exercice de sa puissance, en exigeant de lui une amnistie générale. Mais cette décision, loin de satisfaire les mécontens, avait été suivie d'une nouvelle prise d'armes. Londres se mit en pleine révolte ; on y massacra les Juifs, pour s'emparer de leurs richesses ; on jeta en prison les juges du banc du roi. La bataille de Lewes acheva de mettre l'autorité royale à la merci de Leicester.

(1) 13 aug. 1264. Laudat ejus fidelitatem, quod quibusdam eum ad Eccl. oppugnationem impellentibus, constanter resisterit. (Reg. Urb. l. III, *pars altera*, nº 167, fº 124.)

Henri III y eut un cheval tué sous lui, et tomba avec son fils aîné Édouard, au pouvoir des rebelles. Richard, roi des Romains, fut aussi fait prisonnier, et enfermé étroitement dans le château de Kenilworth, ce qui donnait beau jeu à ses ennemis en Allemagne. Le pape avait promis à Henri sa protection : il intervint en effet. Le cardinal français Guy, du titre de Sainte-Sabine, fut envoyé en Angleterre ; mais, arrivé à Boulogne, l'attitude hostile de Leicester le retint de ce côté du détroit (1). Tout se borna, pour sa part, à une menace d'anathème, si on ne rendait la liberté au monarque avant le 1er septembre. Quatre des principaux prélats furent également sommés de comparaître devant lui le 12 octobre suivant ; et, comme ils en appelèrent à l'équité du pape ou au premier concile général, on les frappa d'excommunication (2). Le cardinal, hors d'état de pousser plus loin les choses, se rendit à Paris pour lever les derniers et faibles obstacles qui s'opposaient encore à la signature du traité avec Charles d'Anjou. 1264.

Mais Urbain ne devait pas voir la conclusion de cette affaire. Vers la fin de juillet, il tomba malade ; et le même jour apparut dans le ciel une comète chevelue, dont la tête, comparée par un chroniqueur à la voile d'un navire, semblait jeter des flammes. Sa traînée lumineuse paraissait large d'une coudée, et s'étendait, vers l'occident, dans une grande partie de la voûte

(1) Martenne, Thes., n° 190, f° 247.
(2) Lingard, Hist. d'Angl., t. I, ch. 15, p. 655.

1264. céleste. L'effroi fut général (1). En Italie, les uns prétendirent que ce phénomène annonçait l'arrivée des Français et la chute de Manfred ; le plus grand nombre y vit un pronostic assuré de la mort du pape. La comète resta visible pendant deux mois, et, par une singulière coïncidence, le jour même de sa disparition, Urbain IV mourut à Pérouse, après un pontificat de trois ans un mois et quelques jours. C'était le 2 octobre 1264 (2).

Ce pontife, exécuteur fidèle des plans de ses deux derniers prédécesseurs, parut n'avoir qu'une pensée : la ruine de Manfred. Il y sacrifia l'avenir de l'Italie, et jusqu'à l'agrandissement de ses propres États. Français de naissance, ne connaissant qu'imparfaitement les mœurs, les besoins de la Péninsule, il ne trouvait pas dans son cœur ce sentiment patriotique qui avait poussé les grands papes Grégoire VII et Innocent III à affranchir leur pays de la domination germanique. Pour lui, Charles d'Anjou, le frère du roi de France, n'était point

(1) Roger Bacon, opus. M. p. 4 et 243, éd. 1733.

C'est une comète guerrière qui menace le monde entier de discorde, de tumulte, de batailles.

Magn. chron. Belg., ap. Struv., t. II, p. 278.

M bis C L et X et quater, jam Christus adest rex.
Noviter est nata, quæ fertur stellæ cometa
Per cujus signa monstrantur multa maligna,
Nam morbis, pestis, belli fatum est in testis.

(2) 2 octob. Reg. Clem. 4, l. I, n° 1, f° 1.

Rayn., 1264, § 70. Bullar. Rom., t. I, p. 121. — 30 septembris, Bern. Guid. in vita Urb., p. 594.

On prétendit que la comète était produite par la vertu de Mars. (En juillet 1264, Mars étant dans la ligne du Taureau et la comète se montrant au signe du Cancer, elle ne cessa de tendre vers sa cause génératrice comme l'aiguille tend au pôle.) Elle reparut au bout de 292 années, en juillet 1556.

un étranger, mais un fidèle chrétien, le vengeur de 1264.
l'Église. Manfred, né en Italie, plus intéressé que personne à défendre contre les empereurs la nationalité italienne, avait sans doute offert au Saint-Siége de grands avantages temporels; mais n'avait-il pas aussi battu en brèche la toute-puissance de la papauté, et donné au monde l'exemple d'une résistance énergique à ses envahissemens? façon d'agir qui, aux yeux de la cour romaine, était indigne de pardon. La chute de ce prince devenait d'ailleurs nécessaire, tant pour justifier par le jugement de Dieu les attaques dirigées contre lui par les papes, que pour effrayer ceux qui voudraient marcher sur ses traces. « Le prophète Jéré- » mie, écrivait Urbain, a prétendu que les maux de ce » monde venaient de l'aquilon. Nous affirmons, au » contraire, qu'ils viennent, pour nous, de l'usurpateur » de la Sicile; de cet homme pervers qui corrompt les » peuples par ses richesses, déchire le patrimoine de » l'Église, et nous sépare violemment du reste des fi- » dèles. Non-seulement il conteste l'autorité que nous » tenons du bienheureux Pierre, mais il ose braver » les censures ecclésiastiques; et, en voyant son audace » impunie, ceux qui tremblaient devant l'excommu- » nication apprennent à la mépriser (1). » N'est-ce pas là, en peu de mots, le mobile véritable de la conduite des trois derniers papes dans leur lutte contre le fils de Frédéric? Ici le prince italien s'efface; le chef de l'Église, pour terrasser son ennemi, adopte une politique antinationale, menaçante pour le pays, dan-

(1) Et ecclesiasticæ censuræ vigorem debilitat et conculcat. (Reg. Urb., lib. III, Cur., n° 95.

1264. gereuse pour le Saint-Siége lui-même. La cour de Rome, après avoir lutté deux siècles entiers contre la puissance germanique, ouvre l'Italie aux Français; et, chose surprenante, les Guelfes, ces anciens défenseurs d'une indépendance achetée par des torrens de sang, favorisent l'invasion étrangère. On verra, dans la suite de ce récit, quelles furent, pour les libertés et pour l'avenir des peuples, les conséquences de cette nouvelle direction des esprits.

# CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Clément IV. — Son caractère, ses mœurs. — Conclusion du traité pour la Sicile. — Situation de Clément à Pérouse. — Il fait prêcher en France la croisade contre Manfred. — Beaucoup de seigneurs prennent la croix. — Préparatifs de défense du roi de Sicile. — Charles d'Anjou à Rome. — Accueil qu'il reçoit des Romains et du chef de l'Église. — Quatre cardinaux lui donnent l'investiture du royaume de Sicile. — Guerre dans l'État romain.— Charles, dénué d'argent, fait des emprunts sous la garantie du pape. — Instances de Clément pour détacher de Manfred ceux qui le soutiennent. — Tentatives inutiles de Manfred contre les provinces ecclésiastiques. — Hésitation et dispositions malveillantes des siens. — L'armée française en Lombardie. — Elle arrive à Rome. — Couronnement de Charles et de Béatrix. — Le pape refuse de nouveaux secours d'argent. — Extrême détresse de Charles d'Anjou. — Il marche contre Manfred. — Trahison du comte de Caserte. — Prise de San Germano. — Bataille de Bénévent. — Défection des nobles de la Pouille. — Mort de Manfred. — Son corps privé de sépulture. — Charles après sa victoire. — Ses rigueurs pour la famille de Manfred. — Il fait une entrée triomphale à Naples.

Les derniers mois de l'année 1264 s'écoulèrent sans 1265.
que le sacré Collége, assemblé à Pérouse, pût s'accorder sur le choix d'un nouveau pape. Le parti italien, formé de quelques anciens cardinaux, demandait qu'on se rapprochât de Manfred, plutôt que d'appeler une armée étrangère dans la Péninsule; mais la faction française, en majorité dans le conclave, voulait, au contraire, qu'on se hâtât de régulariser le traité avec Charles d'Anjou. Après de longues discussions, le petit



1265. nombre céda, et, le 5 février (1), les suffrages se réunirent sur le cardinal Guy, du titre de Sainte-Sabine, qui était en mission près des deux cours de France et d'Angleterre. La vacance du siége apostolique avait duré quatre mois et quelques jours.

Le cardinal Guy, âgé d'environ soixante-cinq ans, était né à Saint-Gilles, dans le Bas-Languedoc, vers le commencement du XIIIe siècle. Sa mère était Allemande. Son père, appelé Foulques ou Fouquet-Legros, chevalier par sa naissance, et ancien chancelier du comte de Toulouse, avait pris l'habit dans un monastère de chartreux, où l'on prétend qu'il mourut en odeur de sainteté (2). Dans sa jeunesse, Guy se livra à l'étude des lois, et devint un avocat de renom. Son mérite l'éleva plus tard au rang de conseiller du roi Louis IX. Il se maria, et eut plusieurs enfans; mais la mort lui ayant enlevé sa femme, il entra dans les ordres, et parvint en peu de temps aux plus hautes dignités de l'Église. Élu évêque du Puy en 1259, il passa, l'année suivante, à l'archevêché de Narbonne. Urbain IV le fit cardinal, et le chargea, comme on l'a dit plus haut, de mettre la dernière main au traité pour la Sicile. Guy dissipa presque entièrement les scrupules du roi de France. S'il n'obtint pas une coopération aussi active que le Saint-Siége l'espérait, Louis IX, cessant de s'opposer à l'élévation de son frère, laissa prêcher dans son royaume la croisade contre Manfred, et autorisa même la levée de décimes pour le payement

(1) 5 febr. 1265. Bullar. Rom., t. I, p. 133.— Ptol. Lucens. Hist. Eccl., lib. XXII, c. 29, p. 1156. —Dandolo, p. 372.
(2) Rayn., Annal. Eccl., 1265, § 2.

des troupes : conduite équivoque, et qui, suivant toute 1265.
probabilité, fut conseillée au pieux monarque comme un moyen terme pour apaiser sa conscience, tout en se conformant aux volontés du chef de l'Église.

Le cardinal Guy retournait en Italie, quand il apprit son élévation au pontificat (1). Comme on craignait que les Gibelins ne lui tendissent des embûches, le plus profond silence avait été gardé sur le résultat du conclave. Par surcroît de précaution, le nouveau pape se sépara de sa suite, prit un déguisement, et parvint ainsi à gagner Pérouse, où il entra vers le 20 février. Il était né le jour de saint Clément (23 novembre), motif pour lequel il se fit appeler Clément IV, nom fatal à la race de Souabe. On vantait ses vertus apostoliques, ses mœurs humbles et austères, son intégrité, sa prudence. Beaucoup de ses prédécesseurs avaient prodigué à leurs familles les biens et les dignités de l'Église : Clément IV ne fit rien de semblable, et jamais aucun pape ne se montra plus que lui ennemi du népotisme. Dès les premiers mois de son pontificat, il avertit ses parens de n'attendre de lui ni puissance ni richesses : « Notre promotion, écrivait-il à Pierre Legros, » le fils de son frère, est peut-être un sujet de joie » pour certaines gens ; mais elle nous fait verser d'a» bondantes larmes, quand nous comparons notre fai» blesse au fardeau trop pesant dont il a plu à Dieu » de nous charger. Garde-toi donc de t'enorgueillir » d'une élévation qui nous rabaisse à nos yeux : cette » grandeur passera comme la rosée du matin. Reste

(1) 22 febr. 1265. Reg. Clem., l. I, n° 1, f° 1.



1265. » dans ton état ; que ton frère et nos autres parens » fassent de même ; et que nul d'entre eux ne vienne » à la cour pontificale sans y être appelé, s'il ne veut » en repartir plein de confusion. Ne cherche point » pour tes sœurs de maris trop au-dessus d'elles ; car, » loin de t'appuyer dans ce dessein, nous serions contre » toi. Si, au contraire, tu les unis à des fils de simples » chevaliers, nous les doterons de 300 tournois d'argent, sous l'expresse condition que ceci sera connu » seulement de ta mère et de toi. Quant à nos propres » filles, nous voulons qu'elles prennent pour époux » ceux qu'elles auraient eus si nous fussions resté » simple prêtre. Que personne n'ait la hardiesse » présomptueuse de réclamer notre protection en » faveur de qui que ce soit, et encore moins d'ac» cepter des présens des solliciteurs. Vos instances » leur seraient non-seulement inutiles, mais nui» sibles (1). » Cette lettre peint mieux qu'on ne pourrait le faire la simplicité de cœur et l'humilité chrétienne du nouveau pontife.

Clément IV affectionnait la maison de France, qu'il avait servie avec zèle ; et ce motif le poussait à favoriser son agrandissement ; mais il voulait, sur toutes choses, délivrer le Saint-Siége du voisinage détesté de Manfred. Dans un long séjour à la cour de Louis IX, il avait eu le temps d'étudier Charles d'Anjou ; il savait que ce prince, homme d'exécution, convenait mieux que personne pour mener à bien l'expédition projetée. Mais, comme il n'ignorait pas que l'ambition sans bornes

(1) Perug., 10 julii 1265. Reg. Clem., l. I, n° 548, f° 85. — Rayn., § 10.

du frère de saint Louis, son avidité, la roideur de son esprit, pouvaient, après la victoire, le rendre dangereux à la papauté elle-même, le prudent pontife se proposait de ne point se livrer à lui, et surtout de ne pas permettre qu'il pût étendre sa domination au delà des limites du royaume. 1265.

Le cardinal de Sainte-Cécile fut maintenu dans sa légation, et on lui expédia l'ordre de se rendre sans aucun retard en Provence, afin de reprendre directement avec Charles d'Anjou les négociations, qu'il devait terminer toutes affaires cessantes (1). A sa suite marchaient des frères mineurs et des dominicains, véritables attachés d'ambassade, auxquels, contrairement à la règle, on permit de voyager à cheval et de prendre gîte dans les abbayes (2). Le dernier pape avait autorisé la levée de décimes sur les églises de France, mais la plupart des prélats refusaient de payer. Clément investit le légat de pouvoirs très-étendus, tant pour exiger le recouvrement de la taxe, nonobstant toute opposition, que pour suspendre des fonctions ecclésiastiques, interdire et excommunier au besoin quiconque persisterait dans une résistance coupable. Les chartreux, les templiers, les hospitaliers, les chevaliers teutoniques, exempts d'impôts en vertu d'anciens priviléges, étaient seuls exceptés jusqu'à décision contraire (3). Les prédications pour la croisade recommencèrent, avec promesse de cent jours d'indulgence à ceux qui y assisteraient. Autorisation fut donnée de convertir les

(1) 26 febr. 1265. Martenne, Thes., n° 3, p. 101.
(2) 2 mart. 1265. *Ibid.*, n° 17, p. 109.
(3) 19 mart. 1265. Reg. Clem., l. I, n° 216.

1265. vœux pour la Terre-Sainte en un vœu pour la Sicile, sans rien retrancher des pardons accordés aux fidèles lorsqu'ils avaient pris la croix (1). Enfin, vers la fin du mois de mars, deux nouveaux agents, l'archevêque de Cosenza et Pierre, notaire apostolique, partirent de Pérouse, porteurs d'un traité de concession définitivement arrêté par la cour romaine. Aucune modification n'était apportée aux articles relatifs à la dignité sénatoriale, à laquelle le comte d'Anjou devait renoncer dès qu'un ordre du chef de l'Église le lui enjoindrait. On exigeait qu'il en fît le serment en présence de deux ou trois évêques, et de témoins laïques dignes de foi. Cet acte, signé par le prince français et par les prélats garans du traité, devait être scellé en double original, dont l'un des deux resterait entre les mains du pape (2). Une fois cette affaire conclue, il était permis au légat de faire remettre par les collecteurs, au comte d'Anjou, l'argent de la décime à mesure des recouvremens. Clément IV ne négligea pas d'écrire au roi de France, duquel on ne pouvait se passer. En rappelant au pieux Louis que le but de cette guerre était de rendre la paix au monde et d'ouvrir l'Orient aux chrétiens, il l'engageait, pour le salut de son âme, à favoriser une si utile expédition en avançant de l'argent à son frère, sous la garantie de l'Église romaine (3).

(1) 7 mars. Lettres des Papes, manus. de la biblioth. Roy., t. XXXV, f° 17. (*Voy.* Pièces justificatives, n° 1.)

Nostres legatz don ieu vos die per ver,
Qu'ils vendon Dieu e'l perdon per aver.

(Raynouard, Poés. des Troub., t. IV, p. 132.)

(2) 28 mart. — Martenne, n^os 34, 35, 36 et 37, p. 115-117.
(3) 28 mart. Reg., l. I, Cur., n° 1, f° 59.

Le cardinal Ottobono, de Saint-Adrien, fut désigné 1265.
pour la légation d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, avec mission expresse d'y lever la décime, et d'obtenir du roi, toujours prisonnier de Leicester, un acte régulier de renonciation à la couronne de Sicile (1). Henri accorda ce qu'on exigeait de lui ; et le titre, revêtu du sceau royal, fut remis au légat le 26 juin suivant (2). Par ce moyen, les difficultés qui tenaient tout en suspens à la cour de France se trouvèrent aplanies. Le comte d'Anjou signa le traité ; et comme Gantelin, son lieutenant à Rome, était mort, il envoya pour le remplacer un officier avec de nouveaux hommes d'armes, en promettant d'arriver lui-même dans cette ville avant les fêtes de la Pentecôte.

Cette nouvelle causa une joie d'autant plus vive à la cour pontificale, que Clément IV, malgré de grands sacrifices pour empêcher les progrès de son ennemi dans l'Italie centrale, était à Pérouse, environné de périls. Le lieutenant de Charles, réduit par le manque d'argent à vivre avec parcimonie, perdait tout crédit sur l'esprit du peuple de Rome. Cet officier s'était à diverses reprises adressé au pape, qui lui avait fait avancer par des marchands florentins, et moyennant le cautionnement des églises, quelques fonds remboursables sur les décimes de France (3). Mais ces secours insuf-

(1) 4 maii. Reg., l. I, n° 38, f° 8. — Rayn., 1265, § 61.

(2) Rymer, Fœd. et convent., t. I, p. 815.

Edmond obtint en compensation les biens confisqués de la famille de Montfort après la mort de Leicester, qui périt au combat d'Evesham, le 4 août 1265. Ce prince fut la tige de la maison de Lancastre, dont un des descendans enleva, dans la suite, le trône à la branche légitime.

(3) 25 april 1265. — Martenne, n° 48, p. 123.

1265. fisans ne lui permettaient de subvenir qu'en partie aux besoins des soldats, et sa position devenait fort critique. Beaucoup de Gibelins rentraient dans la ville ; et il y régnait un tel esprit de discorde et de confusion, qu'on craignait à Pérouse que les inconstans Romains ne se donnassent à Manfred (1). Chaque jour, c'étaient dans les rues de nouveaux actes de violence non réprimés ; les citoyens se barricadaient dans leurs maisons, pour s'y défendre contre les gens de rapine. Dans la Marche d'Ancône, le cardinal de Saint-Martin luttait avec désavantage contre les forces supérieures du roi de Sicile; et jusque dans Pérouse des discussions s'étaient élevées entre les bourgeois et la cour pontificale (2). Le pape adressait à son légat en Provence messages sur messages pour faire activer les préparatifs. « Notre cœur, » écrivait-il, ressent d'extrêmes angoisses, en voyant » les tribulations éprouvées par l'Église dans diverses » parties du monde, et principalement dans l'État ro- » main, dont la subversion totale est imminente, s'il » n'y est promptement pourvu. C'est pourquoi nous te » recommandons de presser le comte d'Anjou d'envoyer » de suite des secours et de venir lui-même le plus tôt » possible, afin de prévenir un si grand malheur. Nous » empruntons l'argent destiné à la solde des troupes, » et notre intention est que les prêteurs soient rembour- » sés par toi, sans aucun retard, sur les fonds de la dé- » cime (3). »

Cependant, les efforts des prédicateurs de la croi-

(1) 25 april. — *Ibid.*, n° 46, p. 123.
(2) 21 jun. 1265. Reg., l. I, n° 140, p. 35.
(3) 14 april. 1265. Martenne, n° 45, p. 122.

sade n'avaient pas été vains. Comme, d'une part, cette expédition souriait à l'esprit aventureux de la chevalerie française; que, de l'autre, le royaume de Sicile passait pour le plus fertile et le plus riche de toute l'Europe; qu'enfin de grandes indulgences étaient offertes aux champions du Christ, nombre de guerriers s'engagèrent par un vœu solennel. On leur donna pour livrée une croix mi-partie de rouge et de blanc (1). La paye des soldats fut assignée sur le produit de la décime, ressource dont on devait bientôt reconnaître l'insuffisance. De grandes levées d'hommes et d'argent furent faites en Provence (2) et en Anjou. Béatrix vendit ses joyaux et tout ce qu'elle avait de précieux, trop heureuse d'obtenir la couronne à ce prix, dût-elle ne la porter qu'un jour ! Elle fit de si pressantes instances aux membres de la haute noblesse, que des seigneurs de grand renom promirent d'embrasser sa cause. On remarquait parmi eux Bourcard, comte de Vendôme, et Jean son frère; Hugues de Balze, Guy et Philippe de Montfort, tous deux fils de Leicester; les maréchaux de Mirepoix et de Boisselve, le fils du comte de Soissons, Guy de Montmorency, Guillaume l'Estendart, Guy de Beaulieu, évêque d'Auxerre, preux aux armes, dit une chronique, sous l'ombre et la cou- 1265.

(1) Et lors fut une croiserie
Dont on portoit la crois partie;
Les croiz furent, si com me semble,
De blanc et de vermeil ensemble.

(Chron. métr. de S.-Magloire. Coll. Buchon, t. VII, p. 11.)

(2) Et si voletz que us siervon leyalmen
Los Proenzals, senher coms, gardatz los
De la forza de totz vostres bailos
Que fan a tort molt gran comandemen.

(Raynouard, Poés. des Troub., t. IV, p. 238.)

1265. verture d'évêque (1) ; un sire de Vaudemont, et d'autres encore qui appartenaient à d'illustres maisons de France, de Brabant et de Provence (2). Le gendre de Charles, Robert de Béthune, petit-fils de Marguerite *la Noire*, comtesse de Flandre, amena un corps considérable d'hommes d'armes flamands, et du comté de Boulogne. Ce jeune prince, encore dans l'adolescence, fut mis sous la conduite du connétable Giles de Traseignies, dit *le Brun*, vieux guerrier d'ancienne chevalerie, qui avait été élevé à cette haute dignité dans la dernière croisade, après la mort d'Imbert de Beaujeu (3). On estimait que les forces réunies s'élevaient à 5,000 lances, 10,000 arbalétriers, et au moins 15,000 fantassins (4). Comme on manquait de vaisseaux pour transporter par mer une si grande multitude, Charles, pressé d'arriver à Rome, s'en sépara. Laissant au connétable, sous le nom du jeune comte de Flandre, le commandement de l'armée qui devait traverser les Alpes, il prit avec lui mille lances d'élite, et se rendit vers la fin d'avril à Marseille, pour s'y embarquer. Vingt galères l'attendaient dans ce port.

(1) Guill. de Nangis, 1265; Script. rer. francic., t. XX, p. 421.

(2) Voir dans Papon, t. III, Preuves, nº 1, les noms des chevaliers français qui eurent part à la conquête de Naples.

(3) Ce fut en 1262 que la charge de connétable devint la première dignité de l'État. Avant cette époque, le connétable avait l'intendance des écuries du roi, et conduisait à la guerre les officiers de sa maison. Dans le siècle précédent, le sénéchal était le chef de l'armée; mais depuis la mort de Thibault de Blois, en 1191, on ne nomma plus de sénéchal; et le connétable commanda les troupes par commission jusqu'en 1262, que cette prérogative devint un droit de la charge. Elle fut supprimée en 1627 par Louis XIII.

(4) Annal. Mutin., p. 67. — 60,000 h., Chron. Parmens., p. 780.—40,000, Barthol. del la Pagliola, Stor. di Bologna, p. 276.

De son côté Manfred amassait beaucoup d'argent, 1265.
levait des soldats, et faisait approvisionner les places de la frontière. Il appela d'Afrique de nouvelles compagnies de Sarrasins, et fit enrôler en Allemagne des hommes d'armes, auxquels une bonne paye fut promise. La flotte, composée de navires siciliens, génois et pisans, au nombre de quatre-vingts, établit sa croisière entre la Sardaigne, la Corse et les côtes d'Italie (1). Elle avait ordre de fermer le passage à l'escadre provençale, et même d'attaquer le port de Marseille si l'occasion s'en présentait. D'un autre côté, de nombreux postes d'observation furent établis à terre, le long des plages romaines. On éleva à l'embouchure du Tibre des remparts en gazon, garnis de fortes palissades. Un barrage de grosses pierres et de solives défendait l'entrée du fleuve (2). Le comte Jourdan, avec quatre cents lances allemandes et un corps de cavalerie napolitaine pesamment armée, alla se joindre aux troupes que Pelavicini et Buoso de Doara commandaient en Lombardie (3). Enfin, dans le royaume, Manfred prévint les feudataires de mettre sur pied leurs contingens féodaux. Jusqu'alors aucune défection n'avait eu lieu, et ce prince se trouva à la tête d'une nombreuse armée, tandis que son ennemi était encore en Provence.

Une circonstance peu importante parut au roi de Sicile d'un heureux présage pour le résultat de la guerre. Le chef des Provençaux, nouvellement arrivé à Rome, guerrier d'une haute stature et d'un cœur de fer, brû-

(1) Riccord. Malasp., c. 177, p. 999.
(2) Sabas Malasp., l. II, c. 17, p. 814.
(3) Matteo, § 177.

1265. lait d'en venir aux mains avec les ennemis de l'Église. Précisément alors un corps d'Allemands, sous les ordres de Jacques-Napoléon, occupait près de Rivoli la forteresse de Vicovaro. Le présomptueux Provençal, croyant en venir facilement à bout, marcha contre cette troupe à la tête de ses gens, et de cavaliers campaniens à la solde du pape. Mais il fut battu, fait prisonnier, et envoyé à la cour de Sicile, où l'on fit à cette occasion de grandes réjouissances. Les astrologues ne manquèrent pas d'assurer que l'état du ciel annonçait au roi d'autres triomphes plus éclatans (1) : prédiction trompeuse, et bientôt démentie par les faits.

On apprit enfin à Pérouse que la flottille du comte d'Anjou avait touché à Porto-Venere, sur la côte ligurienne, le jour de l'Ascension. Quoique cette nouvelle vînt fort à propos pour relever les espérances de la cour romaine, l'habile pontife, écoutant avant tout la voix de la prudence, se promit de ne point accorder d'entrevue au prince français avant de lui avoir lié les mains de telle façon que rien ne restât en litige, tant pour le royaume que pour la dignité de sénateur. A cet effet, quatre cardinaux, un prêtre et trois diacres précédèrent à Rome le futur roi de Sicile. C'étaient Ambaldo, du titre des douze apôtres; Richard de Saint-Ange, Jean de Saint-Nicolas *in carcere*, et Jacques de Sainte-Marie *in cosmedin* (2). Ils avaient mission d'exiger de Charles le serment d'obéissance et d'en obtenir toutes

(1) Sabas Malasp., l. II, c. 16, p. 814.
(2) 19 Maii 1265. — Martenne, n[os] 57 et 60, p. 130-132.
L'Ascension, en 1265, tombait le 14 mai.

les garanties désirables, avant de lui donner l'investiture et le titre de roi. 1265.

Le comte d'Anjou, se reposant sur la Providence, dont il croyait servir les desseins, s'était en effet mis en mer malgré un très-gros temps. Il eut le bonheur de ne pas rencontrer la croisière sicilienne. Depuis plusieurs jours le vent soufflait avec tant de violence, que l'amiral de Manfred, supposant que la tempête ne permettrait pas à l'ennemi de se hasarder dans ces parages, avait gagné le large pour ne point être jeté lui-même à la côte. La flottille provençale parvint sans trop d'avaries jusqu'en vue des rivages toscans; mais là, une furieuse bourrasque sépara les navires, et poussa la galère royale sur un banc de sable près de Porto-Pisano. Guido Novello, le commandant des Gibelins de Pise, accourut et faillit prendre le prince français, qui ne s'échappa qu'à grand' peine. Le vent, de plus en plus impétueux, chassa ensuite vers une terre basse et découverte, qu'on reconnut au jour être la plage romaine. Sans perdre de temps, Charles se jeta dans un frêle esquif, et ordonna d'aborder, dût-on périr dans les flots. Son audace le sauva. Le lieu où il prit terre n'était distant du Tibre que de quelques milles; et les Guelfes de Rome, bientôt avertis de son arrivée, le conduisirent en triomphe au monastère de Saint-Paul hors des murs, où il attendit ses navires. Quand la mer fut apaisée, l'escadre provençale se rallia à l'embouchure du fleuve, détruisit les travaux qui devaient lui barrer le passage, et remonta en trois jours jusqu'à Rome (1).

(1) Sabas Malasp., l. II, c. 17, p. 814 et 815.

1265. Le peuple crut que Dieu lui-même avait sauvé le prince : « Sainte Marie, s'écriaient les Guelfes, quelles » prouesses ne doit-on pas attendre d'un homme qui » ne craint ni les embûches de ses ennemis, ni la fu- » reur de la tempête ? En vérité, la main du Tout-Puis- » sant le conduit (1). » Les Gibelins n'osant se montrer davantage, les troubles cessèrent comme par enchantement. Le samedi 23 mai, veille de la Pentecôte, une multitude de gens de tout âge, laïcs, clercs, moines, se rendit à Saint-Paul avec des branches de verdure, et chantant des cantiques d'action de grâces. Le clergé accompagna processionnellement Charles d'Anjou à son entrée dans la ville ; la noblesse guelfe lui fit cortége. La foule encombrait les rues, chantant, dansant, se poussant, faisant retentir l'air de bruyantes acclamations. Il y eut des joutes où la chevalerie rompit des lances ; le sénateur reçut des présens de bienvenue ; et les fêtes furent si splendides que, de mémoire d'homme, on n'avait vu rien de semblable (2). Les Français furent logés dans de bons quartiers ; le prince s'établit au palais de Latran, ce qui lui attira de grands reproches du chef de l'Église : « Tu as fait vo- » lontairement et sans nécessité, » ainsi s'exprimait Clément, « ce que jusqu'alors personne n'avait osé » faire. Tes gens sont entrés dans notre demeure, » comme si Rome manquait de maisons spacieuses » pour te recevoir. Ne t'offense pas toutefois de l'in- » jonction qui t'est faite par nous d'en sortir. Notre » dessein n'est pas de te chasser malhonnêtement,

(1) Guill. de Nangiac, ap. Script. rer. franc., t. XX, p. 421, A.
(2) Sabas Malasp., l. II, c. 17 et 18, p. 814 et 815.

» mais de te rappeler aux devoirs de la bienséance. 1265.
» Sache donc et tiens pour certain que jamais nous » ne souffrirons qu'un sénateur, quels que soient son » rang et son mérite, s'établisse dans un de nos pa» lais (1). »

Charles d'Anjou avait demandé d'aller à Pérouse, ou, s'il ne pouvait y être reçu, que le pape vînt à Rome pour la cérémonie de l'investiture. « Quoique ton ar» rivée nous remplisse d'allégresse, répondit Clément, » comme notre présence à Rome ne nous paraît pas » opportune, nous ne pouvons, quelque pressantes » que soient tes instances, nous rendre dans cette » ville. Mais pour que ton affaire ne souffre pas de » retard, nous en chargeons nos chers fils les cardi» naux des douze apôtres, de Saint-Ange, de Sainte» Marie *in cosmedin*, de Saint-Nicolas et de Saint» Adrien. Nous ne voulons pas que tu exposes ta per» sonne pour venir nous voir; néanmoins, si tu » persistes dans ce dessein, ta présence nous sera » agréable (2). » On ne lui en laissa pas le temps. Ordre avait été donné de faire diligence (3); et, le 29 mai, cinq jours après l'arrivée du comte d'Anjou à Rome, les cardinaux se rendirent, en grand appareil, à la basilique constantinienne. Là, devant le maître-autel, en présence du clergé, des nobles et du peuple, lecture fut faite des conditions acceptées par le prince pour obtenir la couronne de Sicile. Il prêta serment, et reçut une investiture provisoire par le drapeau de l'Église

(1) 19 Maii. — Rayn., 1265, § 12. — Martenne, n° 72, p. 141.
(2) Sans date. — Lettres des Papes, t. XXXV, f° 72.
(3) Sans date. — Lettres des Papes, *ibid.*, f° 177.

1265. qu'on lui mit dans la main, sous la réserve de l'hommage lige, et en attendant l'investiture définitive que le pape se réservait de conférer. Voici les principales stipulations de cet acte mémorable, prélude de grands changemens politiques et d'événemens désastreux pour l'Italie.

Charles d'Anjou recevait, à titre de fief de l'Église romaine, et à perpétuité, pour lui et ses descendans légitimes, par ordre de primogéniture, le royaume de Sicile et toutes les terres situées entre le Phare et la frontière ecclésiastique, à l'exception de Bénévent et de son territoire. A défaut d'enfans mâles dans la ligne directe, les femmes succédaient. En cas d'extinction de la famille angevine, la couronne passait à Alphonse, comte de Poitiers, et à ses descendans, puis à un fils de Louis IX, à l'exclusion expresse de l'héritier présomptif du trône de France. Si les collatéraux mouraient avant Charles d'Anjou, le royaume faisait retour au Saint-Siége. L'héritière, non mariée, ne pouvait prendre pour époux qu'un prince bon catholique, fidèle à la sainte Église, et agréé par le pape : autrement elle encourait la perte de ses droits.

Dans aucun cas les États siciliens ne devaient être partagés entre plusieurs héritiers, ni échoir à un enfant illégitime.

Les précautions les plus minutieuses étaient prises pour que la puissance des rois de Sicile ne pût jamais s'étendre sur le reste de la Péninsule ou sur la Germanie. A cet effet, Charles s'obligeait par serment, pour lui et pour ses successeurs, à ne s'ingérer ni directement ni indirectement dans l'élection des rois ou sei-

gneurs d'Allemagne, de Lombardie et de Toscane; à n'occuper, acquérir ou s'approprier aucun de ces États, sous peine d'excommunication. « Comme la volonté » expresse du Siége apostolique, » ainsi portait l'acte de concession, « est que jamais l'Italie méridionale ne » puisse être unie à l'empire, de façon que les deux » États obéissent à un même souverain (1), s'il arrivait » que Charles ou l'un de ses successeurs fût élevé à la » dignité impériale, ou à la seigneurie des États susdits, » il ne pourrait l'accepter qu'après avoir renoncé sans » restriction au royaume de Sicile. Dans ce cas, après » avoir émancipé son héritier le plus proche, il lui céderait » ses droits, sans en rien retenir. Le nouveau souve» rain, s'il était âgé de dix-huit ans, prendrait de suite » l'exercice du pouvoir; sinon, il resterait jusqu'à cet » âge sous la tutelle du chef de l'Église. Enfin, s'il ne » se trouvait personne apte à succéder, le royaume » retournerait au Siége apostolique. » 1265.

Le cens annuel, élevé à 8,000 onces d'or, au poids général du royaume (2), était payable le jour de saint Pierre, dans le lieu habité par le pape; et tout retard entraînait une punition rigoureuse. Au bout de deux mois, le roi encourait l'excommunication. Deux mois de plus, ses États tombaient sous l'interdit. Enfin, s'il lais-

(1) Cum prorsus intentionis sit Eccl. Rom. ut regnum nullo unquam Imperio uniatur, ut scilicet, unus Rom. Imp. et Siciliæ rex existat. (Lettres des Papes, t. XXXV, f° 196 et seq.—Rayn., 1265; § 14.)

(2) Ad generale pondus. (*Ibid.*)

Cette expression signifie qu'on retenait dix pour cent, ce qui réduisait les 8,000 onces à 7,200, dont chacune, pesant 2 grammes 10 décigr., vaudrait aujourd'hui 63 fr. 30 c. D'après ce calcul, le cens en monnaie actuelle serait de 453,760 fr., qui, au XIIIe siècle, représentaient approximativement cinq fois cette somme.

1265. sait écouler huit mois sans se libérer, il perdait ses droits au trône.

Chaque année, un palefroi blanc, beau et de bonne race, devait être présenté au souverain pontife, à titre d'hommage (1).

Six mois après que le comte d'Anjou serait maître du royaume, ou en occuperait une portion assez considérable pour qu'il pût à bon droit s'en réputer le souverain, il devait payer, en plusieurs termes, cinquante mille marcs sterling; savoir : 10,000 comptant, et le reste de six mois en six mois, jusqu'à parfaite libération. En cas de non-payement, il se soumettait d'avance aux peines spirituelles que le pape lui infligerait.

Ses devoirs de feudataire étaient réglés de la manière suivante : Chaque fois que les nécessités de l'Église romaine le réclameraient, il entretiendrait à ses frais, pendant trois mois, aux armées du pape, 300 lances, chacune de quatre chevaux ou au moins de trois. Le Saint-Siége pourrait exiger qu'on fournît à leur place un secours de navires.

Il était interdit au roi et à ses successeurs, toujours sous peine d'excommunication, de rien posséder, même à titre onéreux, dans l'État ecclésiastique. Défense leur était faite d'y accepter l'office de podestat, celui de sénateur, ou quelque autre que ce fût. Si le roi envahissait le territoire pontifical, et si, après avoir été requis de s'en retirer, il n'en sortait point dans le délai de trois mois, il encourrait la déchéance, et ses héritiers resteraient privés de leurs droits successifs.

(1) In recognitionem veri dominii eorumdem regni et terræ. (*Ibid.*)

Les ecclésiastiques étaient exempts de tailles et de collectes. Ceux qui avaient été chassés de leurs siéges les recouvraient; on leur restituait intégralement leurs immeubles, et les biens mobiliers qui pourraient être retrouvés. La liberté des élections était garantie, sans que l'autorisation royale fût désormais nécessaire, ou qu'il y eût besoin d'approbation. 1265.

Les causes qui concernaient le clergé ne pouvaient, sous aucun prétexte, être portées devant les tribunaux séculiers, sauf les cas de jurisprudence féodale. Le droit d'appel au Saint-Siége était rétabli.

Les prélats qui tenaient des fiefs continuaient à prêter au roi le serment de fidélité, ainsi que leurs prédécesseurs avaient coutume de le faire; ceux qui, pour ces biens, devaient le service militaire et l'hommage, y restaient soumis, mais en réservant expressément la liberté des élections, les immunités ecclésiastiques, l'autorité et la juridiction du Saint-Siége.

Restaient abolies, toutes constitutions et ordonnances publiées par le ci-devant empereur Frédéric, par Conrad ou par Manfred, à l'effet de limiter les droits et prérogatives du clergé.

Le roi renonçait au droit de régale sur les églises vacantes, et il lui était interdit de s'ingérer en aucune façon dans l'administration de leurs biens.

Nobles et bourgeois rentraient en possession des priviléges et immunités dont leurs ancêtres avaient joui sous le bon roi Guillaume.

Les bannis étaient rappelés, et on leur restituait leurs biens. Les captifs et les otages, regnicoles, Romains, Lombards, Toscans ou autres, recouvraient leur liberté.

1265. Le roi promettait enfin de n'entrer dans aucune confédération, et de ne former aucune ligue ou alliance contre le Saint-Siége. « S'il le faisait non sciemment, il » serait tenu de s'en retirer aussitôt qu'il en aurait reçu » l'injonction. »

Le serment fait et l'investiture donnée au nom du pape, on en dressa un écrit pour être soumis à l'approbation pontificale (1). Charles prit, à compter de ce jour, le titre de roi, et data ses actes de la première année de son règne. « Cette heureuse nouvelle, lui écrivit Clé» ment, a rempli notre cœur de joie. Levant nos mains » vers le ciel, nous nous sommes écrié : Daigne, ô mon » Dieu, confirmer ce que nous avons fait pour ta gloire! » Déjà, en effet, les bruits venus des pays situés au delà » des Alpes s'accordent à dire que la France entière » se prépare, que la Provence s'arme; que ton frère » lui-même, manifestant par des actes son affection pour » toi, sollicite les barons à embrasser ta cause (2), et » que, sans aucun doute, ses instances ne seront pas » vaines. »

Le 21 juin, vingt-trois jours après la cérémonie de l'investiture, le nouveau roi prit personnellement possession de la dignité sénatoriale dans le cloître des frères Cordeliers, *in ara cœli*, au Capitole. Son chancelier, Geoffroi de Beaumont, archevêque de Besançon, y assista comme témoin (3).

Non-seulement Charles d'Anjou avait laissé au chef

(1) La ratification eut lieu à Pérouse, le 2 des nones de novembre an Ier (4 nov. 1265).

(2) Pro te factus est prædicator. (11 Julii 1265. — Martenne, nº 89, p. 153.)

(3) Vitali, Stor. dei Senatori, p. 140.

de l'Église le soin de payer les hommes d'armes fran- 1265.
çais envoyés à Rome avec son lieutenant, mais lui-même venait de débarquer sans argent et sans chevaux, amenant mille cavaliers dénués d'équipages, et auxquels il ne pouvait payer la solde. Il avait compté sur les subsides du Saint-Siége; mais comme rien ne se trouva prêt, il envoya à Pérouse maître Denis Des Essarts, son chapelain, pour y contracter en son nom, et sous la garantie de la chambre apostolique, un emprunt destiné à faire face aux premiers besoins. Le pape ayant approuvé cet arrangement, des marchands de Sienne et de Florence prêtèrent vingt mille livres tournois. Le remboursement du capital et des intérêts, fixé à quatre mois, fut assigné sur les décimes de France (1).

Cependant Manfred, quoique douloureusement surpris que la flottille provençale eût échappé à ses nombreux vaisseaux, ne se laissait pas abattre par ce revers inattendu. La fortune, longtemps favorable, commençait à l'abandonner : il redoubla d'efforts pour la retenir. Son plan était d'envahir avec de grandes forces l'État romain, et d'y exterminer les Français et leurs partisans avant l'arrivée de la grande armée que déjà, suivant un bruit sans fondement, il croyait en Lombardie (2). A cet effet, dans la première quinzaine de juillet, il s'avança avec la plus grande partie de ses troupes jusqu'auprès de Tivoli, qu'il chercha vainement à surprendre (3). De son côté, Charles d'Anjou, qui, avec le produit de l'emprunt, avait équipé ses cava-

(1) 3 Junii 1265. — Martenne, nº 69, p. 159.
(2) Juillet 1265. — Matteo, § 152.
(3) 13 Julii 1265. — Martenne, nº 96, p. 160.

1265. liers, donna la chasse à des détachemens siciliens dont les courses s'étendaient jusqu'aux portes de Rome. Le pape, plus prudent, condamna ce qu'il appelait une témérité inutile. Il objectait avec raison que, si on n'attendait aucun secours, la nécessité de repousser l'ennemi justifierait une lutte inégale; mais que, lorsque des forces considérables étaient sur le point d'arriver, celui sur qui reposaient de si graves intérêts ne devait point, pour des avantages sans importance, compromettre le succès de la guerre (1). Joignant l'action aux conseils, Clément appliquait ses soins à activer de toute part les préparatifs. En Angleterre comme en France, il annonçait les progrès menaçans de Manfred; il déplorait, dans les termes les plus propres à émouvoir les fidèles, et les malheurs de l'Église, et l'extrême pauvreté qui paralysait ses efforts (2). Il écrivait lettres sur lettres au roi Louis IX pour en obtenir des secours efficaces, le suppliant, dans l'intérêt du salut de son âme et au nom du divin Rédempteur, de ne point abandonner le Siége apostolique au moment décisif (3). Il réclamait des décimes au clergé; et, comme beaucoup de prélats se plaignaient de taxes qu'ils trouvaient exorbitantes, le pape, après leur avoir démontré l'utilité de ces impôts, ajoutait: « Payez la décime sans murmurer, payez » également et sans réclamation les centièmes pour » Jérusalem et pour Constantinople; autrement vous » vous exposeriez à être traités comme des rebelles (4). »

(1) 18 Julii 1265, Reg., l. I, n° 42.—Martenne, n° 104, p. 163.
(2) 23 Junii. Reg., l. I, n° 67, f° 14. — 18 Julii. Martenne, n° 105, p. 165.
(3) Martenne, n[is] 42, 105, 108, f° 9, 10, 20, et passim.
(4) 13 Julii 1265. — Mart., n[is] 94 et 95, p. 158 et 159.

Lui-même n'épargnait pas l'argent. Il faisait à Charles 1265.
de fortes avances; et, pour se procurer les fonds nécessaires, il engageait des biens ecclésiastiques, et payait des intérêts usuraires que les prêteurs prélevaient sur la somme principale (1). Précisément alors, un emprunt de cent mille livres venait d'être contracté; et, malgré l'opposition d'une partie du sacré collége (2), on avait hypothéqué les possessions libres des églises de Rome, à l'exception de celles des cardinaux titulaires, des basiliques de Saint-Pierre et de Latran, des hôpitaux et du couvent de Saint-Grégoire; ce qui donnait lieu à des plaintes amères. De nouvelles et pressantes instructions furent envoyées aux légats, aux archevêques et aux frères mendians, pour prêcher la croisade, et décider le peuple à embrasser une cause qu'on lui présentait comme celle de Dieu lui-même (3). Afin de grossir plus promptement les rangs de l'armée du Christ, autorisation fut donnée d'absoudre, pourvu qu'ils prissent la croix, les incendiaires, les excommuniés pour refus de décimes, les sacriléges, les devins, ceux qui avaient frappé des clercs ou vendu des marchandises aux musulmans, les ecclésiastiques concubinaires, interdits, suspendus, ou qui, contrairement aux statuts de l'Église, se seraient livrés à l'étude de la physique ou de la jurisprudence (4). Des mécontens, clercs et

(1) 1 Sept. 1265. Usura detracta de summa totali, ad quantitatem modicam residuum reducetur. (Mart., n° 136, p. 190.)

(2) 3 Aug. 1265. — Mart. n° 118, p. 176.

(3) 2 Septembris 1265. Reg., l. I, cur., n° 25, f° 64.—Mart., n^os 144 et 145, p. 196.

(4) Nec non presbyteros et religiosos quoslibet qui, contra constitutionem Ecclesiæ, leges vel physicam audierint. (Mart., n° 145, p. 196.)

1265. laïques, cherchèrent à exciter des troubles à Rome. L'archevêque de Cosenza et l'évêque d'Avignon furent envoyés contre eux. Cette mission remplie, l'infatigable Pignatelli avait ordre de se rendre dans l'Italie supérieure, d'y faire réparer les ponts et les routes, et, en un mot, de faciliter autant que possible le passage de l'armée française. De son côté l'évêque Geoffroi de Beaumont était chargé de rétablir la paix à Milan, de détacher Brescia et plusieurs autres villes de la ligue gibeline, de susciter enfin à ceux de cette faction autant d'obstacles qu'il pourrait (1). Rien ne fut négligé pour pousser à la révolte les peuples du royaume de Sicile. Dès l'année précédente, S. Severino, le chef des exilés, avait levé des troupes avec l'argent du pape, et appelé à lui dans la Marche les ennemis de Manfred. Déjà des habitans de la Pouille s'étaient rangés sous son drapeau, et chaque jour en augmentait le nombre. Des frères Mineurs et des Dominicains franchissaient la frontière pour remuer les esprits. Ils proclamaient, dans la personne du prince français, le soutien de la religion, le modérateur des impôts, le restaurateur de la liberté. Vainement on chercherait dans la société actuelle rien de comparable à l'action exercée, dans le XIIIe siècle, par les frères mendians sur l'opinion publique. Missionnaires infatigables, inquisiteurs de la foi, et chargés de signaler les hérétiques au bras séculier, personne ne pouvait les voir avec indifférence. Pour les uns, ils étaient des saints que Dieu lui-même inspirait; pour les autres, des espions, des agens de troubles, dignes des plus cruels châtimens. Le château et la chaumière s'ou-

(1) Reg. Clem., l. I, nis 160 à 167.

vraient devant eux; ils étaient tout à la fois les conseil- 1265.
lers du peuple et les confesseurs des princes. Saint Louis, plein d'admiration pour ces frères, avait coutume de dire que, s'il pouvait se partager en deux, il donnerait la moitié de son corps aux Mineurs, l'autre aux Dominicains. Mais cette haute faveur avait suscité entre les deux ordres une jalousie, une rivalité, source intarissable de querelles. Ils se disputaient la préséance avec un orgueil que ne comportait pas l'humilité dont ils faisaient profession. Chaque ordre s'appliquait à enlever à l'autre ses plus habiles sujets, et l'autorité pontificale dut intervenir souvent pour mettre fin à ces luttes intestines (1). Inutile d'ajouter qu'à l'approche d'une crise décisive, qui éveillait dans tous les esprits la crainte ou l'espérance, les frères mendians prodiguaient les promesses à quiconque embrassait le parti de l'Église. Leurs sourdes menées dans le royaume avaient grossi le nombre des mécontens, et, en quelque sorte, frayé le chemin à l'invasion étrangère. Manfred, informé de ce qui se passait, rentra momentanément en Pouille, tant pour s'y procurer de nouvelles ressources que pour châtier les coupables et raffermir la fidélité de ses barons. Des signes dans le ciel, regardés comme le présage d'événemens funestes, s'étaient montrés (2); mais les astrologues du roi y virent un heureux pronostic. Le premier soin de ce prince fut de convoquer en parlement général à Bénévent les feu-

(1) Reg. Innoc. IV, l. I, n° 607, f° 96, et passim.

(2) Suivant Sabas Malasp. (l. II, c. 20, p. 816), une comète aurait paru depuis l'arrivée de Charles à Rome. Peut-être veut-il parler de celle qui s'était montrée avant la mort d'Urbain IV.

1265. dataires et les députés des villes, pour leur exposer l'état des affaires (1). Ils y vinrent en grand nombre, et manifestèrent, pour la plupart, des dispositions favorables. Manfred peignit en termes chaleureux le sort qui leur était réservé s'ils tombaient sous le joug des Français, gens pauvres et féroces, auxquels une insatiable avidité mettait, disait-il, les armes à la main. Le frère du roi de France convoitait la couronne, à laquelle il n'avait aucun droit ; ses chevaliers, les fiefs et l'argent dont ils s'apprêtaient à dépouiller les possesseurs légitimes. Si la victoire restait à ces aventuriers, l'antique prospérité du royaume était à jamais perdue. En finissant, Manfred exhorta ceux qu'il appelait encore ses sujets fidèles à faire les derniers efforts contre l'ennemi commun, promettant de son côté de les combler de bienfaits. On convint d'une levée de tous les contingens, et le rendez-vous général fut indiqué dans la vallée du Garigliano, vers le commencement de septembre. Comme, depuis longtemps, les mercenaires étrangers faisaient la principale force de l'armée royale, des officiers partirent pour l'Allemagne, cette pépinière d'excellents soldats, afin d'y lever deux mille cavaliers, en leur offrant pendant huit mois une paye plus élevée que de coutume. Enfin, la plus grande partie des troupes stipendiées qui stationnaient dans les villes gibelines fut rappelée.

Le parlement dissous, chacun se prépara à la guerre. Mais le zèle de la plupart des barons était plus apparent que réel; et si le dévouement se peignait sur les visa-

(1) Feudatarios omnes, nec non aliquos bonos viros de singulis magnis locis districtius evocat. (Ibid., loc. cit.)

ges, la trahison était au fond des cœurs. Les uns n'attendaient que l'arrivée des Français pour se joindre à eux; d'autres traitaient sous main avec Charles d'Anjou (1). Dans l'intérieur du royaume, les agens du Saint-Siége, redoublant d'activité, offraient, sous la domination angevine : aux feudataires, l'abolition des lois de Frédéric II contre la noblesse; à la bourgeoisie, de grandes libertés municipales; à tous, un bonheur durable : discours frivoles, mais bien propres à frapper les esprits. Comme toujours, le peuple, ennemi naturel du pouvoir qui gouverne, se laissait leurrer par ces promesses mensongères. Semblable au malade qui se retourne dans l'espoir de se trouver mieux, il croit améliorer son sort en changeant de maître : le temps seul lui enseigne, sans toutefois le corriger, que les révolutions, riches d'illusions et de mots sonores, sont pauvres de progrès et de bien-être pour tous. 1265.

A l'époque fixée, les troupes féodales se rendirent au lieu du rassemblement; et dès qu'elles furent en assez grand nombre pour prendre l'offensive, Manfred envahit le territoire de l'Église jusqu'à Frosinone (2). Chaque jour, de nouveaux renforts lui venaient des provinces; mais chaque jour aussi il pouvait voir plus clairement que la nation n'épousait point sa cause. De sourdes pratiques avaient lieu dans l'enceinte du camp; on

(1) Jam promissa fides violatur interius..., tractatum per nuntios cum comite Prov. dolosius ineunt. (Sab. Malasp., l. II, c. 22, p. 818.)

(2) Matteo, §§ 154 et 159.

Dans les copies du manuscrit original les dates ont toutes été altérées. Nous avons suivi, pour la chronologie, l'excellent travail que M. le duc de Luynes a publié sur ce chroniqueur.

1265. murmurait, et jusque dans la maison du roi ses ordres étaient commentés et mal suivis. Sur ces entrefaites, trois gentilshommes vinrent, au nom de la commune de Naples, supplier Manfred de faire la paix avec le pape. Depuis que la ville était en interdit, l'archevêque ne permettait à aucun ecclésiastique de célébrer le divin sacrifice, et les habitans, catholiques zélés, refusaient, disaient-ils, de vivre plus longtemps comme des païens. « — S'il avait dépendu de nous de mettre un terme à la guerre, répliqua le monarque, elle aurait cessé depuis longtemps; mais nos efforts ont échoué devant l'obstination et la haine injuste du souverain Pontife. Tranquillisez-vous néanmoins : j'enverrai trois cents Sarrasins qui forceront vos prêtres à rouvrir les églises; et si ces derniers s'obstinent à refuser les sacremens, ils iront aux galères. — Sire, s'écrièrent les députés, Naples ne veut point de gens de cette race, et leur fermera ses portes. — » Manfred congédia brusquement ces gentilshommes; mais, réfléchissant bientôt qu'un soulèvement pouvait éclater dans la ville, il les fit suivre par un de ses officiers, qu'il chargea de calmer le peuple et de le retenir dans la soumission (1).

Cependant, à l'approche des Siciliens, Charles d'Anjou était sorti de Rome avec ses Provençaux et les Croisés d'Italie, laissant la ville fort dégarnie de troupes. Lui-même avait pris la croix, qu'il faisait aussi porter à ses hommes d'armes. Il y eut entre les deux camps plusieurs escarmouches : un jour, deux compagnies de Sarrasins ayant rencontré un parti de gendarmerie provençale, engagèrent un combat dans lequel ces mu-

(1) Matteo, §§ 160 et 161.

sulmans eurent le dessous : peu d'entre eux auraient échappé à la mort ou à la captivité, si le comte Falcone de Gesualdo, avec trois escadrons de grosse cavalerie, ne les eût dégagés. Trente-deux Sarrasins et quelques hommes d'armes périrent dans cette rencontre. Le soir, Manfred admit à sa table le comte Falcone, et le combla de louanges (1). Quelques jours plus tard, on réunit dans la tente du roi, en conseil de guerre, les principaux capitaines. La plupart ayant été d'avis d'opérer un mouvement en arrière pour concentrer les troupes, on repassa dès la nuit suivante le Garigliano; et le camp s'établit près de Flegella, sur la rive droite du fleuve, dont les gués furent fortifiés. L'armée était nombreuse; les barons et beaucoup de syndics des villes domaniales avaient amené leurs contingens; et malgré tout cela, dit un témoin oculaire, chacun avait grand' peur (2) : preuve concluante de la mauvaise disposition des esprits. Quelques bannières françaises s'étant montrées sur la rive opposée, le bruit se répandit que les Croisés ultramontains arrivaient en force. Mais quand de part et d'autre on s'attendait à un engagement général, Charles d'Anjou retourna précipitamment à Rome, tant pour obéir aux injonctions du pape, qui persistait à ne rien donner au hasard, que pour comprimer un commencement de sédition. Le peuple, las d'obéir au sénateur, était excité à la révolte par les Gibelins. Manfred annonça qu'on allait de nouveau marcher sur Rome. Mais, dès le lendemain, le comte de Molise, qui depuis peu de 1265.

(1) Matteo, § 163.
(2) Con tutto questo, stettemo con gran paura. (Matteo, § 167.)

1265. jours était arrivé avec soixante hommes d'armes, représenta aux barons, réunis en conciliabule, que leur devoir féodal se bornait à défendre le royaume de toute invasion étrangère, sans qu'on pût les contraindre à envahir eux-mêmes l'État de l'Église. Ces paroles ayant obtenu l'assentiment général, Manfred n'essaya point de vaincre une résistance qui, après tant de perfides sermens, devait lui ouvrir les yeux sur les dispositions de la haute noblesse. Faisant donc de nécessité vertu, il permit aux récalcitrans de se retirer, sous la condition qu'ils remettraient au grand trésorier l'argent dont ils s'étaient munis pour payer leurs hommes d'armes pendant la durée ordinaire du service. Prenant avec lui neuf mille Sarrasins, il fit sur Rome une dernière tentative, qui ne réussit pas mieux que les précédentes. Charles d'Anjou se tenait sur ses gardes; et le roi de Sicile, après avoir pénétré jusqu'auprès d'Ascoli, fut encore une fois rappelé dans ses États par de nouveaux indices de sédition.

En France, le cardinal de Sainte-Cécile venait enfin de lever les obstacles qui s'opposaient au départ de l'armée. Non-seulement il avait eu à apaiser le ressentiment de la reine, la conscience de Louis IX et le mécontentement personnel du pieux monarque, mais sa persévérance avait été mise à de rudes épreuves par la difficulté de pourvoir aux frais de l'expédition. Charles, toujours pressé d'argent, avait établi sur le Rhône un péage fort onéreux; le sel français était soumis dans ses États à une grosse taxe; et enfin des discussions s'étaient élevées pour la fixation des limites du comté de Provence. Louis IX voyant ses réclamations mal ac-

cueillies, en éprouvait un vif ressentiment (1). Le lé- 1265.
gat fit intervenir le pape dans cette querelle; Louis se contenta de belles promesses, et fournit même quelques subsides dont on avait un urgent besoin. La décime rentrait difficilement, et le cardinal, sur qui retombaient les dépenses faites à Rome par Charles d'Anjou et celles de l'armée qu'on rassemblait en Provence, était accusé de rigueur par les ecclésiastiques, et de trop d'indulgence par la cour romaine. Sans cesse Clément tirait sur lui des lettres de change à deux ou trois mois, pour acquitter les emprunts garantis par les biens des Églises. On craignait, non sans motifs, à Pérouse, que les créanciers ne se missent en possession des immeubles engagés, et même que les vases sacrés ne fussent, au grand scandale des fidèles, vendus aux échéances, à défaut de paiement. Pour éviter ce malheur, chaque lettre pontificale recommandait au légat de satisfaire avant tout les marchands italiens près desquels on avait trouvé crédit. « Ce que tu nous annonces, lui écrivait le pape, nous » affecte profondément. Tu nous dis que, d'après les » conseils du roi de France et des grands du royaume, » tu as cru devoir employer l'argent de la décime à » payer les troupes; et que de longtemps tu ne pour» ras acquitter les dettes contractées sous notre garan» tie par le roi Charles. Crois-tu donc que ce prince » puisse vivre d'air (2), quand ses Français et les Cam» paniens à sa solde lui coûtent chaque jour mille li-

(1) Multumque turbatus est animus fratris tui. (16 julii, ann. 2. — Mart., nº 234, p. 371.)

(2) Numquid enim de vento creditur posse vivere, etc. (5 aug. 1265. — Mart., nº 120, p. 178.)

1265. » vres tournois, sans compter que le plus grand nombre de ses hommes manque de chevaux, et aurait besoin d'une somme plus forte pour s'en procurer (1)? » — « Nous ne voulons pas multiplier les paroles, portait une autre lettre. Mais nous sommes, nous et nos frères, dans une position si fâcheuse, que la ruine des Églises paraît inévitable, si ton habileté et ta prudence ne viennent en temps utile à leur aide (2). » Comme Charles ne cessait de solliciter de nouveaux emprunts, le pape, épuisé d'argent, et bien décidé à ne plus donner sa garantie, l'exhorta à s'adresser au roi de France, promettant d'écrire lui-même à ce prince dans les termes les plus pressans. Il espérait que Louis IX, à moins qu'il n'eût un cœur de pierre, se laisserait toucher par une si grande détresse. « En attendant, ajoutait le Pontife, si tu as en Provence des biens mobiliers, vends-les, engage tes revenus, et ne néglige aucun moyen d'obtenir les fonds dont tu as besoin (3). » Le comte de

(1) Voici, d'après les lettres pontificales, un relevé des emprunts souscrits en 1265 au nom de Charles d'Anjou, hypothéqués sur la Chambre apostolique et sur les biens des Églises.

| | |
|---|---|
| 2 Kal. mart., Hugoni Jacobi, etc. Senens., | 7,000 livres. |
| 7 Kal. maii, Jacobi Ricomanni. Florent., | 3,000 |
| 5 Kal. maii, Bonav. Bernardini. Senens., | 2,000 |
| Kal. maii, Bindo Galigai, etc. Perusia., | 1,000 |
| 3 Non. Jun., Faccio Rostano, etc. Senens., | 20,000 |
| 7 Id. Julii, Bonaguido, Nero, etc. Florent., | 4,000 |
| 10 Kal. Aug., Thomaso Spiglati, etc. Senens., | 2,932 |
| 2 Non. Aug., Peregrino Cassini, etc. Florent., | 3,000 |
| 12 Kal. oct., Petro di Casiliano, Montis Pesul., | 1,000 |
| 2 Kal. dec., Bonav. Bernardi et socii, Senens., | 10,000 |
| Kal. dec., id. Mercat. Senens.. | 10,000 |
| id. id. id. | 500 |
| id. id. id. | 50.000 |
| | 109,432 livres. |

(2) 22 Mart. 1266, Mart., nº 251, p. 296.

(3) 1 Aug. 1265, *Ibid.*, nº 116, p. 174.

Poitiers prêta 4,000 marcs; de son côté le légat en emprunta 5,000, remboursables le 1er février de l'année suivante, et avec cet argent il put enfin mettre les troupes en marche. Une portion se dirigea par les montagnes de l'Argentière, le reste par le col de Tende; et les deux corps se réunirent à Asti vers le commencement de novembre. Béatrix avait suivi l'armée. Mais soit que cette princesse craignît la fatigue et les périls d'un long voyage au travers de l'Italie, soit pour toute autre cause, elle s'embarqua bientôt après dans un port de la rivière de Gênes, et rejoignit son époux à Rome. 1265.

Pierre, dit *le Petit Charlemagne*, duc de Savoie (1), et Guillaume, marquis de Montferrat, qui avait déserté l'alliance du roi de Sicile, ouvrirent aux Français les passages des Alpes. Ils leur fournirent des vivres, mais point d'argent. Les troupes restaient sans solde. Vainement le marquis Guillaume avait-il supplié la cour romaine d'y pourvoir : Clément répondit qu'il ne surchargerait pas l'Église d'un aussi pesant fardeau que la guerre de Lombardie (2). Turin, Verceil, Novarre, reçurent l'armée française avec de grandes démonstrations d'amitié. Comme la Toscane était au pouvoir des Gibelins et barrait la route directe de la basse Italie, le connétable, changeant de direction, traversa le Pô à Buffalora, pour se diriger par le Milanais, Ferrare, Bologne et la Romagne, vers la capitale du monde chrétien.

(1) Pierre, né en 1203, était le septième fils du duc Thomas, et l'oncle de Béatrix, la première femme de Manfred. Il avait succédé en 1263 à Boniface, le fils d'Amédée.

(2) 30 Julii, Rayn., 1265, § 29.



1265. Le marquis Oberto Pelavicini, ne pouvant disputer à l'ennemi les lignes du Tésin et de l'Adda, avait appelé à Soncino, bourg du Crémonais sur la rive droite de l'Oglio, toutes les forces de son parti. Les milices de Plaisance, de Pavie et de Crémone s'y rendirent chacune avec son carroccio. Une bonne garnison fut mise à Brescia; Buoso de Doara prit position à Palazzuolo; et Pelavicini, à la tête de trois mille chevaux allemands et lombards, se prépara à disputer le passage de la rivière. Mais le connétable, quoique supérieur en nombre, voulait éviter une action dont le résultat, quel qu'il fût, ne pouvait qu'affaiblir son armée et compromettre le succès de la guerre Il fit inutilement plusieurs marches et contre-marches, à l'effet de gagner Bologne, dont le gros des Gibelins le séparait. Enfin, dans les premiers jours de décembre, Napoléon de la Torre, seigneur de Milan, le conduisit, par Bergame et le pied des montagnes, à Calepio, au-dessus de Palazzuolo, pendant qu'Obizzo d'Este et le comte de Saint-Boniface s'avançaient vers le même point, en remontant la rive gauche de l'Oglio. Buoso de Doara, n'osant tenir tête à des forces si considérables, abandonna le passage qu'il devait garder et fit sa retraite sur Crémone. On l'accusa de s'être laissé corrompre. Dante place Buoso en enfer, dans un lac glacé, avec les traîtres à leur patrie (1). Un chroniqueur (2) prétend qu'il s'était approprié une partie de l'argent envoyé par Manfred pour solder des troupes.

(1) Ei piange qui l'argento de Franceschi:
Io vidi, potrai dir, quel da Duera,
Là dove i peccatori stanno freschi.
(Inf., c. 32.)

(2) Franc. Pipin., l. III, c. 45, p. 709.

Quoiqu'il en soit, les Crémonais le chassèrent de la ville, et dévastèrent son fief d'Isola Dovarese. Il finit ses jours dans l'exil et la pauvreté (1). 1265.

L'armée française, après avoir traversé l'Oglio, marcha sur Brescia, où elle ne put entrer ; puis, descendant par Montechiaro et Goïto à Mantoue, elle marqua son passage sur les terres gibelines par le pillage, le meurtre et l'incendie (2). Pendant ce temps, l'évêque Geoffroi de Beaumont prêchait la guerre sainte ; beaucoup de Ferrarais, de Mantouans, de Bolonais et de Romagnols, qui avaient pris la croix, se joignirent aux Français. Les quatre cents cavaliers, exilés de Florence, se mirent à la solde de Charles d'Anjou ; et l'armée, dont la force, au dire des chroniques contemporaines, s'élevait alors à soixante mille hommes, nombre sans doute fort exagéré, se trouva, presque sans coup férir, au delà de la ligne des Gibelins. Aucun obstacle ne pouvant l'arrêter désormais, elle se dirigea à grandes marches, par le littoral de l'Adriatique et le duché de Spolette, vers Rome, où elle arriva au commencement de janvier 1266. On ne peut, dit un grave auteur, s'imaginer les énormités commises par les deux partis, l'un et l'autre chrétiens (3). Ce n'était pourtant que le prélude des malheurs que l'invasion, appelée par Clément, devait léguer à l'Italie.

Les Français étaient harassés, mal en ordre, et sans argent. Chefs et soldats s'étaient flattés de trouver à 1266.

(1) Riccord. Malasp., c. 178, p. 1000.
(2) Chron. Estens., ap. Mur., t. XV, p. 335.—Malvecci, Chron. Bresc., ap. Mur., t. XIV, p. 941 et 942.
(3) Muratori, Annal. d'Ital., ann. 1265, t. VII, p. 366.

1266. Rome l'abondance et le repos; mais Charles avait épuisé ses dernières ressources. Les banquiers ne voulaient plus faire d'avances que sur le dépôt de bonnes valeurs ; et Clément, qui avait mécontenté le clergé, refusait sa garantie. Dans cette extrémité, le prince se tourna du côté des Romains. Ses officiers prirent possession, au nom de la ville, de plusieurs châteaux du patrimoine pontifical, ce qui lui attira une lettre remplie des plus amers reproches. « Certes, nous ne t'avons » pas appelé, lui écrivit le pape, pour que tu imites » nos ennemis dans le mal qu'ils nous font. Tu es venu, » non pour usurper les droits du siége apostolique; » mais pour les protéger. Ne persiste donc point à » suivre une voie coupable; contente-toi de ce qui » t'appartient, et n'oublie plus que le premier de tes » devoirs est de défendre l'Église romaine, et, après » elle, les autres Églises (1). » Un savant historien rapporte que Charles d'Anjou était devenu tellement à charge au pape, que ce dernier eut la pensée de revenir à Manfred (2). Mais il était trop tard. Dès le 4 novembre, Clément avait ratifié, à Pérouse, et les stipulations jurées dans la basilique de Constantin, et l'investiture provisoire donnée par les cardinaux au frère de saint Louis (3). L'armée française une fois parvenue au cœur même de l'Italie, comment la cour romaine aurait-elle pu revenir sur ses pas? Non-seulement elle n'en fit rien, mais des ordres furent donnés pour hâter le couronnement de Charles et de Béatrix.

(1) 7 Januar. 1266. — Mart., nº 215, p. 264.
(2) Raumer, Hohenst., t. IV, c. 8.
(3) 2 Non. Nov. Rayn. 1265, § 20. — Mart., nº 174, p. 237.

Ici, de nouvelles difficultés s'élevèrent. Les Romains voulaient que cette cérémonie eût lieu dans leur ville par la main du souverain pontife. Charles, qui désirait donner à son sacre un grand éclat, fit à ce sujet de pressantes instances, auxquelles on répondit par un refus formel. Le pape n'avait garde de se mettre à la merci de créanciers dont il ne pouvait satisfaire les exigences. « Aucune loi, écrivit-il, aucune coutume, n'é- 1266.
» tablissent que le roi de Sicile doive être couronné à
» Rome par le chef de l'Église ; et nous sommes sur-
» pris qu'on prétende en quelque sorte nous en impo-
» ser l'obligation. L'autorité pontificale est-elle donc
» tombée si bas, que nous devions la soumettre à un
» caprice populaire ? Certes, on peut nous enlever avec
» violence nos villes et nos châteaux ; mais lors même
» qu'on nous tiendrait dans les fers, la parole de Dieu
» ne serait pas enchainée. Si tu viens ici, tu y seras
» bien reçu, et nous placerons la couronne sur ta tête ;
» si, au contraire, quelque considération, ou ta propre
» volonté, te retiennent à Rome, nous nous proposons
» d'y envoyer un cardinal-évêque, deux prêtres et un
» ou deux diacres, qui te donneront l'onction royale, et
» recevront ton serment. Quant au jour le plus conve-
» nable, nous pensons qu'il serait bien de choisir la
» fête de l'Épiphanie (1). »

Le couronnement eût lieu en effet le 6 janvier, jour des Rois, dans l'église de Saint-Pierre, en présence des nobles, des magistrats, du peuple et d'un grand nombre de seigneurs français et provençaux. Les voûtes de

(1) 20 Decembris 1265. — Mart., n° 95, p. 251.

1266. la vieille basilique retentirent à plusieurs reprises de cris d'allégresse. Le cardinal-évêque d'Albano posa le diadème sur le front de Charles d'Anjou et sur celui de l'ambitieuse Béatrix qui se vit enfin l'égale de ses sœurs. Le roi fit l'hommage lige, les mains dans celles du délégué pontifical, et on lui remit l'étendard de l'Église, qu'il devait défendre désormais (1).

Le serment de fidélité fut ensuite prononcé, à genoux, sur les marches de l'autel, dans les termes suivans :

« Je jure fidélité au bienheureux Pierre, à monsei-
» gneur le pape Clément IV, à ses successeurs légitimes
» et à l'Église romaine, pour le royaume de Sicile et
» pour les terres, jusqu'à la frontière de l'État ecclé-
» siastique, à l'exception de Bénévent et de son terri-
» toire, qui appartiennent en toute propriété à ladite
» Église.

» Je n'entrerai dans aucun conseil qui aurait pour but
» d'ôter la vie à mondit seigneur le pape ou à ses suc-
» cesseurs, de les priver d'un membre, ou de les rete-
» nir en prison. Je n'y participerai ni directement ni
» indirectement.

» Je ne révélerai point ce qu'ils m'auraient confié
» sous le sceau du secret, soit de vive voix, soit autre-
» ment. Si j'apprends qu'il existe quelque complot à
» leur préjudice, je ferai tous mes efforts pour le dé-
» jouer ; et si je n'y puis parvenir, je les en avertirai
» immédiatement.

» Je les aiderai de tout mon pouvoir à conserver la

(1) Romæ, VI Januar. 1266. Liber censuum. Mss. du Vat., p. 307. — Rayn., § 4.

» papauté; à retenir et à reprendre au besoin les droits 1266.
» et régales de Saint-Pierre, tant dans le royaume de
» Sicile et les terres ci-dessus désignées, que partout
» où il en existerait. Ces droits recouvrés, je donnerai
» secours et assistance pour les conserver.

» J'observerai fidèlement les conditions stipulées
» dans l'acte d'investiture; je promets de m'y confor-
» mer de telle sorte que, dans aucun cas, elles ne puis-
» sent être violées. Que Dieu me soit en aide (1)! »

Avant de quitter l'église, Charles déposa sur le maître-autel une donation à perpétuité, au chapitre de Saint-Pierre, du revenu de la ville d'Aidona, dans la province d'Abruzze (2). Pendant plusieurs jours, la chevalerie célébra par des fêtes et des courses cet heureux événement. Plusieurs nobles gibelins, exilés de Rome, voyant que la fortune favorisait les Français, désertèrent leur ancien parti et furent admis dans la ville. Pierre de Vico, le lieutenant de Manfred, et qui fut son plus ferme soutien dans l'Italie centrale, l'abandonna l'un des premiers. Pour garantie de ses nouveaux sermens, il offrit de marcher contre le roi de Sicile, et se rallia avec d'autres transfuges, ses compagnons, autour du drapeau angevin (3).

Cependant, depuis l'arrivée de l'armée française à Rome, la pénurie totale d'argent réduisait Charles d'Anjou à une extrême détresse. Épuisé de crédit et de ressources, il ne savait comment faire subsister ses troupes jusqu'à l'ouverture de la campagne. N'aperce-

(1) Ex lib. privil. Rom. Eccl., t. III, p. 19.
(2) Reg. Carol., II, in Archiv. Napol., 1297, A, fol. 152.
(3) Sab. Malasp., l. III, c. 1 et 2, p. 819.

vant aucun autre moyen de sortir d'embarras, il prit le parti d'invoquer une dernière fois la générosité du pape. Clément répondit par un refus formel : « Comme « nous ne possédons ni une montagne d'or, ni un » fleuve de richesses, » ainsi s'exprimait le pontife, » nous sommes hors d'état de satisfaire ton attente, » quelque grands d'ailleurs que soient tes besoins. » Jusqu'ici nous avons fait libéralement ce qui était en » notre puissance. Si nous pouvions davantage, nous » le ferions ; mais les marchands, fatigués de nos de- » mandes, ne veulent plus rien prêter. Tu ne t'at- » tends pas sans doute à ce que nous fassions des » miracles, et que, pour toi, nous convertissions en » or la terre et les cailloux dont elle est couverte (1). » Cette lettre fut suivie d'une seconde dépêche qui exhortait le champion de l'Église à marcher contre l'usurpateur de la Sicile, et lui recommandait, avant tout, d'expier ses fautes par le repentir, afin de se réconcilier avec Dieu (2). Le conseil fut écouté. Charles, poussé à bout, hors d'état d'attendre le printemps, prit une résolution bien propre à exalter le caractère aventureux du soldat français. De toute part on lui demandait de l'argent. « Les fertiles plaines de la Pouille, répondit-il, abondent en vivres et en richesses ; allons les prendre : l'ennemi payera vos soldes. » L'ordre de départ excite dans le camp des transports d'allégresse ; le mot *en avant !* si entraînant pour nos soldats, est répété par toutes les bouches, et, quatorze jours après le sacre, l'armée, oubliant ses souffrances, insouciante

(1) Martenne, n° 215, p. 274.
(2) XI Januar. 1266, Reg., l. II, n° 236. — Rayn., § 7.

de celles qui l'attendent encore dans une campagne 1266.
d'hiver, sort de Rome en chantant des airs guerriers (1). Les cardinaux, après avoir distribué les indulgences promises, l'accompagnent jusque hors de la porte de Saint-Jean, bénissent les troupes, et donnent au roi le baiser de paix.

Dès les premiers jours, on eût dit que la Providence conduisait Charles d'Anjou par la main. Dans cette saison, le temps est presque toujours froid et pluvieux; la neige couvre les montagnes; les chemins sont mauvais; et les torrens débordés roulent de grosses pierres qui en rendent le passage difficile. Arrêtée par tant d'obstacles, une armée, composée principalement de cavalerie pesante, trainant à sa suite de lourds bagages, et ces énormes machines de guerre qui, dans ce siècle, tenaient lieu d'artillerie, devait n'avancer que lentement. Mais le ciel se montra favorable : un vent sec ressuya les routes (2), et, huit jours après le départ de Rome, on gagna la frontière de l'État ecclésiastique.

Pendant que ces choses se passaient, le roi Manfred appelait à de fréquens colloques les principaux feudataires. Il assemblait ses troupes, faisait garder les passages, et fortifiait par de bons retranchemens la rive gauche du Garigliano, tant au-dessus qu'au-dessous de Ceprano. Réduit à se tenir sur la défensive, il savait son ennemi dépourvu de ressources, et se préparait à lui disputer pied à pied le terrain. Mais il avait trop compté sur les promesses de sa chevalerie. Beaucoup de nobles, vendus aux étrangers, ne se rendirent pas

(1) Issi de Rome a ost bannie. (Nangis, Gest. S. Lud., p. 421.
(2) Salimbeni Chron., fº 306, *verso*, col. 1.

1266. à l'appel royal, ou n'envoyèrent qu'un petit nombre de soldats; d'autres vinrent, pour mieux tromper le roi par les dehors d'un faux zèle. Ses proches eux-mêmes, ceux qu'il avait comblés de biens, se montraient, pour la plupart, froids ou découragés. Le menu peuple des provinces, depuis longtemps travaillé par les agens pontificaux, voulait à tout prix qu'on rouvrît les églises. La bourgeoisie désirait un changement, dans l'espoir qu'une domination nouvelle serait moins onéreuse et plus libérale que celle de la famille de Souabe. Tous semblaient ignorer que l'invasion étrangère, le pire des malheurs pour une nation, entraîne à sa suite la honte, l'oppression, la ruine. A l'heure du péril, Manfred ne devait guère compter que sur les mercenaires allemands et les Sarrasins, toujours inébranlables dans leur fidélité. Mais son âme élevée refusait de croire au manque de foi de ses prétendus amis, et il fit la faute de confier à plusieurs d'entre eux des postes importans. Une bonne garnison fut mise à Roca d'Arce, forteresse presque inexpugnable à l'entrée du royaume. Richard d'Aquino, comte de Caserte, le beau-frère du roi, eut la garde du pont de Ceprano. Le comte Jourdan d'Anglano, rappelé de Lombardie, surveilla, avec sa cavalerie allemande, les gués du fleuve. En seconde ligne, deux mille archers sarrasins et mille cavaliers(1), la plupart arabes, furent envoyés à San Germano, place avantageusement située au pied du mont Cassin, à l'entrée du défilé de Cervaro. Elle couvrait Capoue et Na-

(1) Sabas Malasp., l. III, c. 4, p. 880.— 1,000 caval. et 5,000 fant.; Riccord. Malasp., p. 1002. — 4,000 cav. et 6,000 fantass.; Descript. victor. Car., ap. Duchesne, p. 837.

ples. Une bonne enceinte crénelée et garnie de tours 1266.
environnait la ville, qu'on avait approvisionnée pour deux ans. Un fort château, perché sur un roc, la défendait; et, ainsi protégée, on devait espérer que les Français se morfondraient longtemps devant ses murailles. Capoue, point central où se réunissent les routes de la Pouille, de la Calabre et de l'Abruzze, devint le rendez-vous de toutes les forces du royaume. De là le roi pouvait se porter en trente heures à la frontière, et, s'il était battu, se retirer sur les provinces montueuses des principautés et de la Basilicate, bien propres à une guerre de partisan.

Les troupes n'étaient pas toutes arrivées. En outre de celles du royaume, on attendait des mercenaires levés en Allemagne; et, pour leur donner le temps de rejoindre, il fallait retarder les hostilités. Manfred fit au pape de nouvelles soumissions; mais, dans sa réponse, Clément se servit de paroles moqueuses et outrageantes qui fermaient la porte à tout espoir d'arrangement (1). Repoussé de ce côté, le roi fit une tentative près de Charles lui-même, lui offrant la paix à des conditions avantageuses. « *Allez,* répliqua en français » le frère de saint Louis aux envoyés siciliens, *et dit,* » *moi, a le sultam de Locere o je mettrai lui en en-* » *ferne, o il mettra moi en paradis* (2). » Après un tel refus, il ne restait qu'à combattre.

Le dénoûment du drame approchait; et, malgré l'habileté et la valeur personnelle de Manfred, les revers et les défections se succédèrent avec une rapidité qui dé-

(1) Reg. Clem. IV, l. I, nº 144, fº 25.
(2) Giov. Villani, l. VII, c. 5, p. 129.

1266. joua tous ses plans. Dès que l'étendard aux fleurs de lis parut sur la rive droite du Garigliano, le comte Jourdan, guerrier vaillant, loyal, mais facile à tromper, accourut avec ses Allemands pour défendre le passage : « Laissons, lui dit le comte de Caserte, arriver l'avant-garde ennemie, et nous la culbuterons dans le fleuve avant que le reste puisse lui porter secours. » Les Français commencèrent donc sans opposition leur mouvement en avant, et à mesure qu'ils atteignaient la rive napolitaine, leurs escadrons se formaient en ordre de bataille. Le brave Jourdan trépignait d'impatience, quand le comte de Caserte, qui adhérait secrètement au parti angevin, leva le masque en donnant aux siens l'exemple de la fuite. Il se réfugia dans ses terres, d'où presque aussitôt il rejoignit le camp français (1). Jourdan, dupe d'une si lâche perfidie, battit en retraite sur Capoue, et apprit au roi la trahison de son beau-frère. Des historiens ont essayé de réhabiliter la mémoire du comte de Caserte. Suivant eux, ce seigneur voulait se venger de Manfred, qui aurait fait violence à sa propre sœur, épouse de Richard (2). Mais outre que la comtesse de Caserte, mariée depuis longtemps, n'était plus jeune, on sait qu'à partir de l'excommunication de Frédéric II, la famille d'Anjou eut toujours un pied dans chaque camp. Ceux des autres parens de Manfred qui lui restèrent fidèles tant qu'il fut

(1) Riccord. Malaspina, c. 179, p. 1001.
(2) Riccordano Malaspina, le plus partial des chroniqueurs guelfes, est l'auteur de cette imputation, que Villani, historien du siècle suivant, a répétée, en l'embellissant de circonstances nouvelles et tout aussi peu probables.

heureux, ne l'abandonnèrent-ils pas à l'heure de l'infortune, sans chercher de prétexte à leur défection? Est-il donc besoin d'imputer au roi de Sicile, un crime si peu probable, pour pallier la perfidie de Richard, lorsque la déloyauté et l'oubli des sermens n'étaient que trop dans les mœurs de ce siècle. N'excusons point ce qui aux yeux de la conscience est inexcusable : à l'homme loyal, notre estime; au traître, le mépris et la honte! 1266.

Dès le même jour, le commandant d'Arce livra sa forteresse, et l'armée française se trouva, sans combattre, maîtresse du pont de Ceprano et en possession d'une des meilleures places du royaume, qui assurait ses communications avec Rome.

Avec une armée fidèle, ce premier échec aurait pu se réparer. Mais, à l'approche de l'ennemi, la cité épiscopale d'Aquino, Rocca-Secca, et tous les châteaux voisins, n'attendirent pas les sommations pour ouvrir leurs portes. Charles d'Anjou s'avança jusqu'au pied des murailles de San-Germano, et y dressa ses tentes. Tel fut le début de la campagne.

Comme les troupes étaient fatiguées, et que l'équipage de siége restait en arrière (1), ce prince résolut de différer jusqu'au lendemain du jour de Saint-André l'assaut qu'il voulait donner à la ville. Mais dans la matinée du mardi gras, les deux armées en vinrent inopinément aux mains. Le Rapido, torrent enflé par les dernières pluies, coulait entre la forteresse et les tentes

(1) Sab. Malasp., l. III, c. 4, p. 821.
Une rixe avait eu lieu entre la garde des équipages et les conducteurs de chariots; plus de cent de ces derniers avaient été tués, les autres s'étaient enfuis dans les montagnes.



1264. angevines. Des valets étant sortis par une poterne pour y faire boire les chevaux de la garnison, rencontrèrent les goujats du camp, avec lesquels ils se battirent. Quelques hommes d'armes français accoururent au bruit, croyant que les assiégeans faisaient une sortie; et leur nombre augmentait sans cesse, tandis que les remparts se couvraient de Sarrasins armés de frondes et d'arbalètes. Les valets, qui avaient commencé la rixe, se hâtèrent de rentrer dans la place; mais ils n'en eurent pas le temps. Amis et ennemis arrivèrent ensemble à la porte qu'on tenait ouverte pour recueillir les fuyards. Bouchart, comte de Vendôme, et Jean, son frère, firent de grands efforts pour forcer le passage. La bataille, dit un chroniqueur, fut âpre et dure. « Les » deux frères se jetèrent entre leurs ennemis, aussi » comme les sangliers eschauffez entre les chiens; et » frappoient a destre et a senestre si rudes coups, qu'ils » abattoient a terre quanque il encontroient (1). » Pierre de Vico, qui avait à cœur de gagner les bonnes grâces de Charles, se signala dans cette occasion. Il essaya, avec ses Romains, d'escalader la muraille; mais ceux qui la défendaient lancèrent sur eux une grêle si épaisse de pierres et de flèches, que tous eussent péri, si de prompts secours ne fussent arrivés du camp. L'affaire devint générale. Les assaillans, pleins d'ardeur, allaient à l'attaque avec cette impétuosité naturelle au soldat français. Un même esprit les animait, tandis que ceux du dedans étaient divisés, et que la veille encore une lutte sanglante avait eu lieu entre des chrétiens et des

(1) Guill. de Nangiac., Gest. S. Lud., t. XX, p. 423.

musulmans. La poterne fut enfin forcée; un écuyer du comte de Vendôme planta son étendard sur la tour la plus voisine, et à cette vue les assiégés se débandèrent: quelques-uns entrèrent dans la citadelle; plus de mille furent massacrés. On ne fit aucun quartier aux Sarrasins, et leurs corps laissés sans sépulture devinrent la proie des corbeaux. Ceux qui purent s'échapper portèrent à Manfred l'avis de ce nouveau désastre. La garnison du château, sollicitée par les habitans de mettre bas les armes, invoqua bientôt après la clémence du vainqueur. Charles se contenta d'imposer la ville à deux mille onces d'or (126,600 fr.) pour la solde des troupes. Il fit occuper, sans y trouver de résistance, l'abbaye de Mont-Cassin, transformée sous Frédéric II en une forteresse qui, par sa situation sur une montagne escarpée, aurait pu tenir longtemps. Les moines en reprirent possession (1). 1266.

Cet heureux coup de main répandit au loin la terreur du nom français, encouragea à la défection ceux qui jusqu'alors n'avaient osé se déclarer, et fit entrer en défiance les uns des autres les plus zélés défenseurs de la cause de Manfred. Ce prince, tout étourdi des coups que lui portait la fortune, eut à changer ses premières dispositions. Sa ligne de défense était forcée: le bas Vulturne lui en offrait une nouvelle, dont Capoue était la clef; mais il voulait à tout prix conserver ses communications avec la Pouille, d'où il tirait ses principales ressources. L'ennemi, une fois maître des gués

(1) Consulter Sabas Malasp., l. III, c. 5, p. 822. — Ricoord. Malasp., c. 179, p. 1002. — Antic. fragm., riferiti dal Tutini, *De Constest.*, p. 85.

1266. du haut Vulturne, qui, par le chemin de la montagne, ne sont qu'à une marche de San-Germano, pouvait aisément le séparer de cette province. Comment alors aurait-il fait subsister son armée dans la terre de Labour, entièrement gagnée au pape, et que la force seule tenait dans la soumission? D'après l'avis de ses meilleurs capitaines, il laissa une garnison dans le château neuf de Capoue, afin d'empêcher les Français de passer le fleuve sur le pont de cette ville. Lui-même, avec le gros des troupes, se porta à Bénévent, dans la vallée du Calore, pour y rallier les renforts qu'il attendait de la Calabre et de l'Abruzze, et y livrer bataille si son adversaire l'y suivait (1).

Après s'être reposée pendant plusieurs jours à San-Germano, l'armée française se porta en avant sur Capoue et Naples. Elle croyait traverser le Vulturne près d'Avignanello; mais les eaux étaient trop grosses, il fallut chercher plus haut un gué praticable. Un paysan l'indiqua. C'était à deux milles au-dessus de Venafre, près d'un ruisseau appelé Tuliverno. Le passage du fleuve ne fut point disputé; et Charles, prenant sa direction par Ailano et les pentes du Mont-Matèse, gagna Telesia, l'une des anciennes cités du Samnium (2). Là il apprit que l'ennemi se concentrait à Bénévent, et il résolut d'aller l'y trouver par le plus court chemin.

De Telesia si l'on descend vers le Vulturne, on trouve

(1) Riccord. Malasp., c. 180, p. 1002.

(2) L'antique Telesia, la patrie de Pontius Telesinus, qui fit passer l'armée romaine sous le joug, dans la vallée de Caudium, fut détruite dans le IXe siècle. On y voit encore plusieurs tours de construction réticulaire, et une portion des murailles. La nouvelle ville est presque sans habitans.

à une petite lieue plus bas l'embouchure du Calore, rivière qui prend sa source dans la principauté ultérieure, reçoit le Sabato près de Bénévent, et traverse, depuis cette dernière ville, une contrée presque inhabitée, montueuse, coupée de torrens et de forêts. Les montagnes, couvertes pendant l'hiver d'une neige épaisse, font partie de la chaîne du Matèse, l'un des plus hauts sommets de l'Apennin, et dont la base a une étendue de plus de quarante milles. Sous les Romains, une voie consulaire (*via Prænestina*) ouvrit ce désert (1): Annibal la pratiqua, quand, harcelé par Fabius, il passa de la Pouille en Campanie. Mais le temps n'avait pas épargné l'œuvre des maîtres du monde; et si ce chemin abrégeait le trajet de plusieurs jours, il était difficile à tenir pour une armée suivie de son attirail de guerre. Malgré de si grands obstacles, Charles d'Anjou n'hésita point à s'y engager. Le premier jour, les troupes campèrent près d'un bois, à deux lieues de Telesia; le lendemain, vendredi 26 février, elles partirent de grand matin, et, après une marche pénible de près de trois lieues dans un pays abrupt, où facilement l'ennemi eût pu disputer le passage, l'avant-garde atteignit vers neuf heures le dernier sommet, à deux lieues au N.-O. de Bénévent. On s'y arrêta. Charles fit dresser son pavillon près d'une chapelle dédiée à la Vierge. Le camp s'étendit sur quatre col- 1266.

(1) TELESIAM—BENEVENTVM. XVIII.

Cette voie, dont de longues parties pavées existent encore aujourd'hui à peu de distance de Teano, traversait le Vulturne sous Alife, descendait sur la rive gauche du fleuve jusqu'à Telesia, passait le Calore sur un pont près de Pietra Pulcina, et aboutissait à Bénévent par S. Maria della Strada. Des débris de tombeaux et d'autres monumens indiquent en plusieurs endroits le tracé de la route.

1266. lines qui dominaient une vallée inégale, d'environ cinq milles ou 6 kilomètres, appelée de Sainte-Marie de la Grandella, vers l'extrémité de laquelle s'élève la ville de Bénévent.

A la première nouvelle de l'approche des Français, Manfred avait réuni en conseil ses principaux capitaines (1). Quelques-uns voulaient qu'on temporisât. — L'armée, disaient-ils, se grossit à tout instant, tandis que l'ennemi, ne recevant pas de renforts, ne peut que s'affaiblir. La nuit dernière, huit cents cavaliers ont rejoint la bannière royale. On attend de l'Abruzze cinq cents Allemands, commandés par Conrad d'Antioche, le neveu du roi. Le comte Frédéric Lancia accourt de la Calabre avec des hommes d'armes rassemblés dans cette province; ceux de la Sicile et de la Pouille ne tarderont pas à arriver. Les Français, au contraire, sont harassés, sans vivres, sans fourrages, dans un pays qui ne peut leur fournir aucune ressource. Patientons seulement quelques jours, et ils seront forcés de faire retraite ou de capituler. Si au contraire on livre bataille et qu'ils soient vainqueurs, le royaume leur appartiendra. — Cet avis était sage, mais tardif. Il eût fallu dès la veille défendre les passages de la montagne, qu'on avait fait la faute de laisser ouverts. Comment désormais empêcher de descendre dans la plaine une armée maîtresse des hauteurs? Le seul moyen qui restat d'éviter une action générale, était d'évacuer Bénévent, où l'ennemi trouverait abondance de vivres. Frappés de ces raisons, les comtes Jourdan, Barthé-

(1) Sabas Malasp., l. III, c. 9, p. 825.

lemy, et d'autres encore, insistaient pour qu'on en vint 1266.
aux mains dès le jour même. La plupart des feudataires, et principalement ceux sur qui portaient les soupçons, se montraient non moins impatiens d'en finir. Pour décider le roi, ils alléguaient que les troupes étant reposées et bien repues, et les Français fatigués et à jeun, ces derniers devaient succomber. Si Manfred eût été plus sûr de sa noblesse, il eût vraisemblablement traîné la guerre en longueur; mais, outre qu'on pouvait difficilement se méprendre sur l'état des esprits, il avait à cœur d'effacer promptement, par une action d'éclat, la honte des journées d'Arce et de San-Germano. Il se flattait, d'ailleurs, qu'une fois en face de l'ennemi, le vieil honneur de la chevalerie se réveillerait, et que chacun ferait son devoir. La bataille fut donc résolue.

Les troupes sortirent de la ville, et, après avoir passé le pont du Calore, elles se formèrent dans la plaine de la Grandella, au lieu dit la Pierre de la Roseraie (*Pietra del Roseto*), nom qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. Manfred fit trois corps de cavalerie, qu'il échelonna à la suite l'un de l'autre, pour prendre successivement part au combat. Douze cents hommes d'armes allemands, tous gens d'élite, avec un pareil nombre de sergens à cheval, composaient le premier corps, sous les ordres de Galvano Lancia; un peu en arrière, étaient rangés, au nombre de mille, les Gibelins toscans et lombards, que conduisait Jourdan d'Anglona; enfin, les barons du royaume et des Musulmans de Lucera formaient le troisième corps, dont la force était d'environ 1,400

1266. lances (1). Le roi lui-même s'en était réservé le commandement. Près de sa personne étaient le comte Manfred Malecta, grand camérier, son grand-oncle maternel; Thomas, comte d'Acerra, son beau-frère; Barthélemi de Gesualdo, et le fidèle Théobald des Annibaldi, noble romain, qui avait juré de mourir avec le roi. L'infanterie et les arbalétriers, au nombre de dix mille, presque tous Sarrasins, furent, suivant l'usage de la guerre, placés en avant de la cavalerie pour engager l'action.

Pendant que ces choses se passaient, les Français achevaient d'établir leur camp, et le roi Charles consultait les chefs de son armée sur le parti qu'il fallait prendre. Ici, comme à Bénévent, les avis se partagèrent. Les uns proposaient d'attaquer de suite l'ennemi, qu'on voyait en avant de la ville, formant son ordre de bataille; d'autres, objectant qu'il était déjà plus de midi (2), insistaient pour qu'on laissât reposer les troupes jusqu'au lendemain. Gilles le Brun, le connétable de France, mit fin au débat. « A quoi bon tant de paroles? reprit-il. Quoi que vous puissiez décider, je me mettrai à la tête des hommes du comte de Hainaut, et, avant la nuit, nos épées feront couler le sang des adversaires de l'Église. J'ai la ferme confiance que Dieu, notre sire, sera avec nous (3). » Alors Charles, transporté de joie, s'écria d'une voix tonnante : — Le jour

(1) Hugues de Balze, chevalier français présent à la bataille, dit qu'autant qu'on en pouvait juger, la force de l'armée sicilienne était de 5,000 chevaux et 10,000 fantassins. Malaspina ne l'évalue qu'à 3,600 lances.

(2) Leure de midi estoit ja passée. (Guill. de Nangis, p. 423, D.)

(3) *Ibid.*, p. 444. — Monach. Patav., p. 726.

tant désiré est enfin venu! — Se levant aussitôt, il ordonna de sonner trompettes et bucines, et de descendre dans la plaine. Trois batailles ou *eschielles*, comme on disait alors, furent opposées aux trois divisions de Manfred. Le premier corps, de mille lances françaises, avait pour chefs Philippe de Montfort et le maréchal de Mirepoix; dans le second, à peu près d'égale force, les Provençaux et les Italiens étaient réunis sous les ordres du roi lui-même. Au premier rang de ces derniers se déployait le drapeau des émigrés de la Pouille: les San-Severino, les Morra, les Fasanella, et d'autres encore, dont les noms rappellent une odieuse trame contre les jours de Frédéric II, le bienfaiteur de leurs familles, venaient consommer la ruine de son fils. Déplorable effet des dissensions civiles! ces hommes, aveuglés par la passion, après avoir déchiré pendant vingt ans le sein de leur patrie, la livraient sans remords à la domination étrangère. Sept à huit cents chevaliers flamands et picards, conduits par le connétable et par Robert de Flandre, son pupille, composaient le troisième corps. Enfin les Guelfes bannis de Florence, au nombre de quatre cents, sous le comte Guido Guerra, se tenaient en arrière, prêts à se porter où besoin serait. L'infanterie, très-nombreuse, était armée d'arcs et d'arbalètes (1). 1266.

Ces dispositions prises, Charles fit de sa main des chevaliers, et parcourut les rangs pour haranguer les soldats. Il leur recommanda de frapper de pointe plutôt que de taille et de blesser les chevaux de préférence

(1) Riccord. Malasp., p. 1003.—Monach. Patav., p. 726 et 727.

1266. aux hommes, afin que les cavaliers, accablés sous le poids de leurs armures et ne pouvant se relever, fussent facilement tués par les ribauds (1). Cet ordre violait les lois de la chevalerie ; mais Charles ne s'en faisait pas un scrupule, et, à ses yeux, pourvu que la fin fût heureuse, tous les moyens étaient permis. « Nous » sommes trop loin de la France, ajouta-t-il, pour que » la retraite soit désormais possible; il ne nous reste » donc aujourd'hui qu'à vaincre ou à périr. Vous êtes » tous dans la communion des fidèles; vous ne com» battez pas pour ma personne, mais pour la cause de » Dieu et de son Église, qui vous a absous de vos pé» chés. Nos ennemis sont, au contraire, frappés d'ex» communication, et obéissent à plusieurs lois : ils en » seront plus faibles et plus facilement détruits. A » Saint-Germain, où, par leur nombre et la force de » la ville, ils auraient pu rendre nos efforts superflus, » n'ont-ils pas prouvé combien ils étaient lâches et peu » capables de vous résister? Regardez-vous seulement, » regardez-les, et attaquez avec vigueur ceux qui » sont à demi vaincus par votre seule présence (2). »

Les Français prirent position, leur droite appuyée au Calore, à un trait d'arbalète des Siciliens, dont ils admirèrent la belle ordonnance (3). L'évêque d'Auxerre, « hardi, dit un chroniqueur, autant qu'aucun qui fust » en la compagnie, et aussi près de combattre, se ne

(1) Reddite vos attentos, ut potiùs equos, quam homines, offendatis, etc. (Sab. Malasp., l. III, c. 6, p. 823.)
(2) Guill. de Nangis, p. 425. — Sab. Malasp., p. 823.
(3) Vidimus Manfr. cum toto exercitu suo mirabiliter ordinatus. (Ep. Ugon. de Balz., ap. Tutini, p. 93.)

» fust la dignité de evesque (1), » bénit l'armée au 1266.
nom du pape, dont il tenait ses pouvoirs. Il accorda une absolution complète, en recommandant, pour pénitence, de s'entr'aider comme frères dans l'action, et de ne point épargner ceux que Dieu lui-même avait condamnés. Roi, barons, soldats, à genoux et dans le plus profond recueillement, écoutaient les paroles sacramentelles, qui, pour beaucoup d'entre eux, devaient être les dernières. Les Siciliens, étonnés, contemplaient en silence. Tout à coup un immense cri, répété par les échos des montagnes, retentit dans les airs : c'étaient les archers sarrasins qui, sans attendre le signal, lançaient sur l'ennemi une nuée de flèches. Les fantassins flamands et picards, qu'on appelait du nom méprisant de *ribauds*, quoique surpris d'une si brusque attaque, la soutinrent d'abord résolûment ; mais, après une résistance assez courte, ils reculèrent en désordre, laissant le terrain couvert de leurs morts. Aussitôt les chevaliers français, qui dédaignaient d'abaisser leurs lances contre cette pédaille de mécréans, firent soutenir l'infanterie par leurs sergens à cheval, au nombre de mille ; et ceux-ci chargèrent si vigoureusement, qu'à leur tour les Sarrasins furent mis en fuite. Le brave Jourdan d'Anglone était, suivant sa coutume, au premier rang des siens. N'écoutant que son courage, et sans attendre l'ordre du roi, il s'élance, à la tête des Allemands, sur les sergens à cheval, qui, n'étant ni montés ni armés pour tenir tête à la chevalerie, périssent presque tous dans cette lutte inégale. L'affaire, en-

(1) Guill. de Nangis, p. 425, B.

1266. gagée par des soldats impatients, était en quelque sorte livrée au hasard ; ce qui prouve qu'on observait mal la discipline dans les deux camps. En voyant la défaite des Français, Charles frémissait de rage. Il ordonna à Philippe de Montfort et au maréchal de Mirepoix de se porter en avant, et de ne faire aucun quartier. Cette troupe, l'élite de l'armée, partit en poussant son cri de guerre : *Montjoie ! Montjoie !* auquel les Allemands répondirent par celui de : *Souabe chevaliers !* Une lutte acharnée commença. C'était, dit un chroniqueur, les forts contre les forts (1). Comme, à la fin, les Français, moins nombreux, perdaient du terrain, de nouvelles troupes vinrent les soutenir. Manfred en envoya à son tour, ce qui fit pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. L'ordre de bataille était presque entièrement rompu ; chacun choisissait son adversaire pour le combattre corps à corps, et la mêlée devint affreuse. Les Allemands, grands et vigoureux, se servaient de longues épées tournoyantes, qu'ils maniaient à deux mains (2). Les Français portaient, au contraire, des glaives courts et droits, dont ils frappaient de taille sur des armures bien trempées, qu'ils entamaient difficilement. Charles, qui s'en aperçoit, vole à leur aide avec le reste des troupes : — D'estoc !

(1) Fortes contra fortes irruerunt. (Sab. Malasp., p. 827, C.)

(2) Car, les deus mains en haut levées,
Gietent d'unes longues espées
Souef tranchanz a larges meures.
. . . . . . . . . . . . .
Li François espées reportent
Courtes et roides dont il taillent,
Mez aux ennemis navrer faillent.

(Guill. Guyart, Royaux lignages, p. 77).

d'estoc ! crie-t-il aux siens. Nul ne s'en aille ! — Cet 1266.
ordre, répété de bouche en bouche, change la face des affaires. Dès qu'un Allemand levait les bras pour mouvoir sa pesante épée, son adversaire, plus agile, le piquait sous l'aisselle, au défaut de la maille, et lui faisait une blessure profonde. Si le cavalier perdait les arçons, un ribaud l'achevait (1). Bientôt la terre fut jonchée de morts. Le comte Jourdan, Pierre des Uberti, noble florentin, et d'autres guerriers de marque, restèrent prisonniers. Le moment décisif était venu. Du côté des Français, l'armée presque entière était engagée; Manfred avait encore près de lui la plupart des barons du royaume, quelques Romains, et des Gibelins lombards. Le sort de la journée dépendait d'eux. — Marchons ! leur dit le roi en se mettant à leur tête ; la victoire est dans nos mains. — Mais l'heure fatale avait sonné pour lui, et, sous ces armures brillantes, battaient des cœurs lâches ou perfides. Le comte Malecta, grand camérier, l'oncle de Manfred, donna l'exemple de la défection. Ce misérable, comblé de biens et d'honneurs, qui, après avoir une première fois abandonné son neveu dans la guerre contre Innocent IV, en avait reçu un généreux pardon, tourna bride et se retira vers Bénévent, emmenant avec lui le trésor, dont il était le gardien (2). Le comte d'Acerra, le propre beau-frère du roi, d'autres seigneurs éminens, liés aux Français par des engagemens secrets, prirent la fuite, et il ne resta avec Manfred qu'un petit nombre d'amis, résolus à partager son

(1) Guill. de Nangis, p. 425.
(2) Ep. Clement. IV; ap. Martenne, n° 257, p. 302.

1266. sort. Qui pourrait ne pas frémir d'indignation, en voyant les plus proches parens de ce prince, la fleur de la chevalerie du royaume, ceux auxquels il accordait la plus noble confiance, feindre un dévouement sans bornes, quand leur main a signé un pacte de trahison; suivre leur prince à la guerre, demander la bataille pour le mieux tromper, et le livrer enfin à l'ennemi qu'ils avaient juré de combattre?

Le malheureux Manfred, victime d'un abandon si lâche, était resté comme frappé de stupeur. Que pouvait-il espérer désormais, sinon une mort glorieuse? Son âme élevée l'appela. Vainement on le supplia, cédant à la mauvaise fortune, de se retirer en Épire jusqu'à ce qu'il pût ressaisir la couronne : — Plutôt mourir en roi, répliqua-t-il, que de vivre honteusement pour mendier la pitié (1)! — Quittant à la hâte les insignes qui l'auraient fait reconnaître, il prit de la main d'un écuyer son heaume de bataille, dégarni de la couronne. Un chroniqueur rapporte que l'aigle d'argent qui en faisait le cimier s'étant détaché, tomba sur l'arçon de sa selle : *Hoc est signum Dei*, dit Manfred sans s'émouvoir; voilà le signe de Dieu; car j'avais moi-même fixé cet aigle de telle façon qu'il ne pouvait se défaire (2). Suivi d'une poignée de gens de cœur, il se jeta au plus épais des ennemis (3); mais cette lutte, trop inégale, dura

(1) Potius, inquit, hodie volo mori rex, quàm vivere exul et miser. (Riccobald. Ferrar., p. 135. — Anonym. Sic., p. 607.

(2) Riccord. Malasp., c. 180, p. 1004.

(3) Les chroniqueurs guelfes italiens sont tous d'accord sur la mort glorieuse de Manfred. Guill. de Nangis prétend au contraire que ce prince prit la fuite avec les siens (p. 424). Mais ce récit, démenti par les faits, ne mérite aucune confiance.

peu. Les Siciliens, entièrement rompus, furent rejetés sur Bénévent, où vainqueurs et vaincus arrivèrent pêle-mêle. Il y eut un horrible massacre : le roi ne reparut plus. 1266.

Il faisait nuit; la victoire des Français était complète, et de cette nombreuse armée sicilienne, dont peu d'heures auparavant l'ennemi lui-même admirait la belle ordonnance, près de trois mille combattans avaient péri; il ne restait que des traîtres qui attendaient le prix de leur infamie, et une multitude de fuyards entièrement débandés. La plupart des chefs, demeurés fidèles, étaient morts ou captifs; le camp, les équipages du roi, tout appartenait au vainqueur. Ce n'était point assez pour Charles d'Anjou. A ceux qui le félicitaient sur l'heureux résultat de la journée, il demandait Manfred, croyant ne triompher qu'à demi si son adversaire lui échappait. On reconnut parmi les chevaux de prix celui que montait le roi de Sicile; mais personne ne pouvait dire si ce prince infortuné était mort, ou si les siens l'avaient entraîné dans leur fuite.

L'archevêque de Bénévent, le confesseur de Manfred, excommunié par le pape, était avec son clergé à l'entrée du pont, pour supplier le frère de saint Louis d'épargner cette ville du domaine pontifical. Non-seulement on ne l'écouta point, mais il fut dépouillé de ses ornemens sacerdotaux et accablé d'outrages (1). Les Français, à peine maîtres de Bénévent, commencèrent à tuer et piller, sans distinction d'amis ou d'enne-

(1) Ce prélat, compris dans l'excommunication portée contre les partisans de Manfred, n'en fut relevé que huit ans plus tard par Grégoire X, au deuxième concile de Lyon.

1266. mis (1). Le sang inondait les rues; vieillards, femmes, enfans, personne ne fut épargné. On ne respecta pas même les sanctuaires; et, sous prétexte d'y chercher les trésors des laïques qui y étaient en dépôt, une soldatesque effrénée força les églises, prit les vases sacrés, et massacra des prêtres jusque sur les marches de l'autel. Durant huit jours entiers ces scènes effroyables se prolongèrent, sans que personne essayât de dérober de malheureux chrétiens, sujets du Saint-Siége, à la fureur du soldat (2).

En informant le pape de sa victoire, dès le lendemain de la bataille, Charles d'Anjou n'eut garde de laisser soupçonner ce qui se passait à Bénévent. Il se vanta, au contraire, que le Père des miséricordes, dont il se disait le vengeur, l'avait conduit par la main. « Le » Saint-Siége, ajoutait-il, peut fermement espérer que » le royaume, purgé désormais de tous scandales et de » la cause de ses malheurs, va rentrer dévotement » dans le giron de l'Église, et recouvrer avec la paix » son antique prospérité (3). » Cette lettre était accompagnée d'une riche part des dépouilles offerte à Clément. C'étaient deux immenses candélabres d'or pur, dont le travail, par son prix, surpassait la matière; divers bijoux d'une grande valeur; un trône enrichi d'or et de pierres précieuses (4).

Deux jours s'étaient écoulés sans qu'on eût appris ce

(1) Sine personarum acceptione. (Sab. Malasp., p. 828.)
(2) Unde pauci vel nulli potuerunt evadere crudeles gladios bellatorum. (Sab. Malasp., p. 829.)
(3) 27 febr. 1266. Reg. Clem. IV, l. II, n° 151, f° 27. — Martenne, n° 236, p. 283.
(4) Sab. Malasp., l. III, c. 14, p. 831.

qu'était devenu Manfred : vainement Charles avait fait 1266.
passer en revue ses nombreux captifs, et examiner l'un après l'autre les morts qui jonchaient la plaine. Le soldat qui avait dans ses équipages le destrier du roi était un homme d'armes picard ; on l'interrogea : J'ai vu, répondit-il, le maître de ce cheval se jeter avec un des siens au plus fort de la mêlée, et déployer tant de valeur, que s'il avait été suivi de beaucoup de compagnons aussi braves, la victoire eût pu nous échapper. C'était un homme d'une taille médiocre, blond, aux yeux brillans, agréable de figure, d'un extérieur doux et humain. Je piquai de ma lance la tête de son cheval, qui se cabra et le fit tomber sous lui. Les ribauds le percèrent de coups, puis le dépouillèrent. J'ai pris pour ma part du butin son coursier et une ceinture précieuse. Facilement je retrouverais le lieu où ce guerrier a péri (1). Ces paroles rendirent l'espoir au roi Charles. Richard de Caserte, le transfuge de Céprano, avait rejoint l'armée française. Mieux que personne il devait reconnaître sa victime, et on l'obligea à suivre le soldat picard. Avec eux marchaient, chargés de liens, ceux des captifs qui avaient vécu dans l'intimité de Manfred. Ces derniers, après avoir remué un grand nombre de cadavres, découvrirent à la fin celui de leur maître, presque défiguré par de larges blessures, l'une à la tête, l'autre à la poitrine (2). Saisis, à

(1) Sab. Malasp., l. III, c. 13, p. 829.

(2) Dant., Purg., cant. VIII.

Ricordano Malaspina prétend qu'un vilain, qui avait reconnu le corps du roi, le porta au camp, couché en travers sur un âne, en criant : Qui veut acheter Manfred? Mais dans une lettre au pape, rapportée par Tutini, Charles dément ce récit par les paroles suivantes: *Contigit quod die dominica corpus inventum est nudum penitus inter cadavera peremptorum.*

1266. cet aspect, d'une douleur profonde, ils se jetèrent sur ces restes inanimés, qu'ils baignèrent de leurs larmes. *Voilà*, s'écrièrent-ils d'une voix étouffée par les sanglots, *voilà l'innocent qui est mort pour nous, celui qui aima ses serviteurs jusqu'à son dernier soupir!* Touchant témoignage d'affection, qui émut profondément les chevaliers français présens à cette scène, et dut faire rougir de honte les traîtres qui avaient livré leur roi. A côté de Manfred gisait Théobald des Annibaldi, ce noble Romain qui ne l'avait pas quitté durant le combat, et était mort avec lui (1). Les barons français supplièrent Charles d'Anjou de faire donner à son vaillant adversaire une sépulture chrétienne. — Je le ferais volontiers, répondit ce prince, s'il n'était frappé d'anathème; mais l'Église défend qu'un excommunié repose en terre sainte.—Il fut enterré près d'une chapelle en ruine, au-dessus du pont de Bénévent. Chaque soldat déposa une pierre sur la fosse, et en peu de temps une pyramide grossière, un véritable *tumulus*, la recouvrit. C'était, dans les temps primitifs, le monument funéraire consacré aux héros (2).

Cependant, l'ennemi implacable de la race de Souabe, Pignatelli, archevêque de Cosenza, n'avait pu voir sans

(1) Ce récit est tiré presque en entier de Sabas Malaspina, chroniqueur guelfe tout dévoué au pape. Le témoignage qu'il rend de la haute valeur du roi de Sicile est, dans sa bouche, digne de toute confiance. On peut d'ailleurs consulter Riccord, Malasp., p. 830. — Francis. Pipin., p. 79-80, et Aimerich de Pequilain, in Diez, Leben des Troubadours, etc.

(2) Sab. Malasp., p. 830. — Riccord., Malasp., p. 1004.

Charles, dans une lettre au pape, s'exprime ainsi; *Ego itaque naturali pietate inductus, corpus ipsum cum quadam honorificentia sepultura, non tamen ecclesiastica, tradi feci.* (Tutini, p. 96.)

colère les faibles honneurs rendus à Manfred. Sa vengeance le poursuivait jusqu'au tombeau. Un écrivain guelfe répète que, s'autorisant de la volonté expresse du souverain pontife (1), ce prélat haineux exigea que le cadavre royal fût rendu aux chiens et aux corbeaux, à qui, disait-il, tout hérétique mort appartenait. Clément avait-il en effet donné un tel ordre ? Aucune pièce ne le prouve, et on ne doit pas le supposer. Quoi qu'il en soit, à la honte éternelle du roi Charles, on exhuma avec ignominie, et presque sous ses yeux, les restes de celui qui avait été son proche parent ; du guerrier mort en homme de cœur, les armes à la main. Ils furent transportés hors du royaume, sur la rive droite du fleuve *Verde*, entre Céprano et Sora, où on les jeta dans un champ, sans daigner même les couvrir d'un peu de terre (2). 1266.

Ainsi périt Manfred, à l'âge de trente-quatre ans, après un règne de sept ans, six mois et dix-huit jours. Prince aimable, bienveillant, généreux et plein de courage, la nature, en le comblant de ses dons, semblait lui préparer un heureux avenir ; et cependant, nul ne

(1) Si disse che per commandamento del Papa, etc. (Riccord. Malasp., p. 1004.)

(2) Or le bagna la pioggia e move il vento
Di fuor dal Regno, quasi lungo il Verde,
Ove le trasmutò a lume spento.
(Dant., Purg., Cant. III.)

Le Liris ou Garigliano avait, dans les temps anciens, reçu le nom de *Verde*, qu'au XIII<sup></sup>e siècle il conservait encore entre Sora et Céprano. (Cesare, Stor. di Manfredi, l. VI, note 26.) Manfred avait depuis longtemps choisi, pour sa sépulture, le monastère de *Monte-Vergine*, l'un des plus célèbres sanctuaires de l'Italie. Dans la chapelle à droite du maître-autel, est un sarcophage antique, destiné par lui à recevoir sa dépouille mortelle. On y voit aussi un grand crucifix aux bras pendans, dont il avait fait présent à l'église. Après Bénévent cette chapelle fut donnée par le roi à un seigneur français.



1266. compta plus d'ennemis, et ne fut plus souvent atteint des traits empoisonnés de la calomnie. Les Guelfes lui imputèrent les forfaits les plus épouvantables; l'Eglise l'accusa d'irréligion. Quant à ce dernier reproche, Dieu seul lit au fond des cœurs; mais en voyant l'excommunication devenir dans la main de certains papes une arme qu'ils opposent, pour des intérêts purement temporels, à leurs adversaires politiques, n'est-il pas permis d'appeler d'une sentence entachée de passions mondaines? Manfred, protecteur des savans, instruit dans les lettres, était imbu des maximes philosophiques qui étaient alors en progrès : la haine du Saint-Siége s'en accrut, et de part et d'autre la violence prit la place des sentimens chrétiens. Toutefois, il est juste d'ajouter ici que, sous la domination de ce prince comme sous celle de son père, les hérétiques, nombreux partout ailleurs, ne purent s'établir dans le royaume. On lui fit un crime d'avoir des Sarrasins à son service, tandis que sous les rois normands ces infidèles avaient joui en Sicile de grands priviléges, sans que la cour romaine en prît ombrage, et qu'actuellement encore on les tolérait dans les États chrétiens d'Espagne.

Si les seules chroniques guelfes nous restaient, Manfred prendrait place, dans la mémoire des hommes, à côté des tyrans les plus inhumains. Parricide, fratricide, empoisonneur, assassin de ses proches et de quiconque lui faisait obstacle, jamais plus de forfaits n'auraient souillé la vie d'un prince. Mais outre que des documens irrécusables ont établi le peu de réalité de plusieurs de ces inculpations; quand on a vu le chef de l'Église lui-même prouver, en donnant l'absolution au

fils de Frédéric (1), que ce dernier était, dans l'opinion 1266.
du Saint-Siége, innocent de la mort de son père et de son frère, n'est-il pas permis d'attribuer d'autres imputations plus récentes au malheur de stemps, et à l'exaltation des passions politiques?

Élevé à la cour de Frédéric II; entouré de seigneurs pour la plupart lâches et sans foi, ennemis naturels du souverain qui avait amoindri leurs priviléges féodaux, Manfred les avait vus se confondre en protestations menteuses, en attendant l'heure où ils pourraient trahir avec profit. Si, dans trop de circonstances, le prince manqua lui-même de cette franchise qu'on voudrait toujours trouver unie à une grande supériorité d'esprit, les mœurs de l'époque où il vécut n'y entraient-elles pour rien? Le trait le plus saillant de l'histoire italienne au XIII^e siècle est la fausseté : on ne voit partout que trahison et fourberies. Pontifes, rois, feudataires, clergé, bourgeoisie, menu peuple, nul n'est à l'abri de ce reproche. Les sermens ne semblent faits que pour tromper mieux; chacun les prodigue, mais personne n'y croit, parce qu'ils sont presque toujours violés. Le guelfe d'hier est aujourd'hui gibelin. On renouvelle sans cesse les traités; trop souvent il faut craindre, à l'égal de celui qu'on a offensé, l'homme qu'on a comblé de bienfaits. Ceux des nobles qui soutiennent le prince, en exigent des récompenses au-dessus de ses ressources. Trop faible pour commander la soumission il paye en promesses, que rarement il peut accomplir. Telles étaient à cette époque les

(1) Voyez pour l'absolution donnée à Manfred par Innocent IV, tome III, ch. 6, p. 362 et suiv.

1266. mœurs de la Péninsule : tâchons de nous en bien pénétrer, avant de juger ceux qui vécurent sous leur influence.

Naturellement généreux, le fils de Frédéric n'aimait pas à verser le sang, et faisait la guerre avec moins de barbarie qu'il n'était alors d'usage. Presque toujours après la victoire il retenait ses soldats mercenaires, trop ardens à piller; il se montrait clément pour les rebelles, doux envers les prisonniers. Sa vie n'offre aucun de ces actes d'une froide cruauté qui ternissent la gloire de ses plus illustres ancêtres. Certes, parmi les hommes qu'on vient de voir passer sur la scène du monde, il y a de plus habiles politiques, des guerriers plus heureux, des princes doués de plus de vertus chrétiennes : en est-il qui surpassent Manfred par l'élévation de l'esprit, le caractère chevaleresque, l'aménité et les sentimens humains?

Mais, courbé sous la nécessité de sa situation, obligé de consolider un établissement nouveau, dont l'usurpation était le principe, il commit la faute de trop compter sur lui-même, et de mettre en oubli les vœux et les besoins du pays qu'il gouverna. A cette époque, les idées d'émancipation n'existaient guère qu'en paroles dans le nord de l'Italie; mais en Sicile elles faisaient battre les cœurs populaires. Un gouvernement qui a ses racines dans l'affection publique n'est pas facile à renverser; et si Manfred eût favorisé l'établissement des communes, il eût trouvé en elles un ferme appui qui lui manqua. Le peuple, qui pour un peu de liberté eût supporté sans se plaindre les charges de la guerre, se retira de lui; la noblesse, qui avait fa-

vorisé l'usurpation de Manfred dans l'espoir de recouvrer ses anciennes prérogatives, se voyant trompée dans son attente, se tourna du côté du pape et des Français. A défaut de l'élément national, il fallut composer l'armée de mercenaires allemands et de Sarrasins, dont l'indiscipline et les pilleries achevèrent d'aliéner les populations. Manfred voulait le maintien d'un état de choses que peu de personnes aimaient. On comprit à la cour pontificale qu'en n'accordant ni paix ni trêve au prince condamné par l'Église, il serait forcé d'imposer sur ses sujets des taxes de plus en plus écrasantes : ce fut ce qui le perdit. 1266.

Manfred était dissolu dans ses mœurs; mais l'ambition fut sa passion dominante. Elle l'entraîna à s'emparer du trône de son neveu, dont cet orphelin lui avait confié la garde : action criminelle aux yeux de la conscience, et digne du châtiment que, dans sa justice, la Providence lui réservait. Si sa mort glorieuse n'expia qu'imparfaitement au tribunal de Dieu les torts de sa vie, elle l'éleva du moins, dans l'opinion des hommes, bien au-dessus de ces ambitieux vulgaires qui n'usurpent le pouvoir que pour l'abandonner lâchement à l'heure du péril.

Après la journée de Bénévent, toute résistance cessa. Les mercenaires allemands se dispersèrent dans les montagnes, cherchant à fuir hors des États siciliens. Les chefs de guerre, les ministres, ceux qui étaient demeurés fidèles à Manfred, voyant tout espoir perdu, s'offrirent au vainqueur. Les villes ouvrirent leurs portes; de toutes parts les nobles accoururent sous la bannière des lis; le clergé célébra le triomphe de la pa-

1266. pauté ; les peuples, pleins de l'espoir d'un meilleur avenir, furent dans la joie ; et l'heureux Charles, qu'un succès si rapide pouvait surprendre à bon droit, se vit enfin le maître d'un grand royaume.

Pendant que le sort des États siciliens se décidait à Bénévent, la reine Hélène était à Lucera, confiée à la garde du gouverneur de cette ville. Avec elle étaient ses quatre enfans : Béatrix, âgée d'un peu moins de cinq ans ; Henri, né en 1262 ; Frédéric et Enzius, l'un et l'autre au berceau. Le surlendemain de la bataille, les fuyards lui apportèrent la première nouvelle de la défaite de l'armée. Tremblante pour son époux, qu'elle aimait tendrement, la malheureuse Hélène passa deux jours livrée à de cruelles angoisses ; et quand elle apprit enfin le sort funeste de Manfred, peu s'en fallut, dit une très-vieille chronique, qu'elle ne mourût de douleur (1). Éperdue, en proie au plus violent chagrin, hors d'état de pourvoir à sa sûreté, quand chaque instant augmentait le péril, cette infortunée vit ses serviteurs, ses faux amis, les courtisans qui l'avaient adulée le plus, s'éloigner les uns après les autres, pour porter leur encens à un nouveau maître. Au milieu de cet abandon général, deux bourgeois et une femme de Trani, dont les noms honorables méritent d'être cités, restèrent fidèles au malheur. C'étaient messire Amerusio, messire Monaldo et Amundilla, l'épouse de ce dernier. Par leurs exhortations, et en parlant à la jeune mère de sauver ses enfans, ils lui rendirent un peu

(1) *Poco mancao che non cadisse morta per la doluri*. (Chron. de Trani, en vieux langage de la Pouille ; fragment cité par Davanzati, cap. 3, p. 21 et 22.)

de courage. Elle résolut de passer en Épire, où un asile 1266.
lui était assuré à la cour de son père. L'un des bourgeois fit équiper, dans sa ville natale, un bâtiment fin voilier; et, dans la nuit du 3 mars, les fugitifs entrèrent secrètement à Trani. Mais la mer était en furie, un vent violent soufflait du large, et le vaisseau ne put sortir du port. Pour attendre la fin de la tempête, Hélène se retira avec sa famille dans ce même château où, accompagnée des vœux de tout un peuple, elle avait reçu la bénédiction nuptiale moins de sept ans auparavant. Alors la vie s'offrait à elle pleine de bonheur et d'espérances, et ce souvenir augmentait encore l'amertume de son cœur. Le châtelain, dont on se croyait sûr, promit de favoriser le départ; mais des frères mendians, qui s'étaient introduits dans la ville, l'incitèrent à une lâche perfidie. Séduit par l'appât des récompenses, ce traître fit lever le pont; et le surlendemain, quand les soldats mis à la poursuite de la reine se présentèrent, il leur livra ses prisonniers (1). Charles d'Anjou n'avait dans le cœur aucun sentiment généreux. Loin d'être ému de compassion devant une si grande infortune, il accabla de rigueurs la famille de Manfred. Hélène et ses enfans furent enfermés, sous la garde d'un chevalier et de trente sergens, à Nocera *dei Pagani*, l'une des meilleures forteresses de la Terre de Labour. On les y traita avec une parcimonie ignoble, leur donnant à peine le strict nécessaire. La reine recevait par jour, pour sa dépense, celle de ses enfans et de deux gens de service, un peu moins de six carlins d'alors (envi-

(1) *Ibid.*, loc. cit.

1266. ron 6 fr. 50 c.) (1). Le chagrin abrégea ses jours. Elle mourut, à peine âgée de trente ans, vers la fin du mois de septembre 1271. On verra plus tard comment sa fille Béatrix recouvra la liberté en 1284, après une captivité de dix-huit ans. Quant aux trois fils de Manfred, ils passèrent misérablement leur vie, traînés comme des criminels, de prison en prison, dans le royaume de leurs ancêtres. Sous Charles II, ils obtinrent quelques adoucissemens. Leur dépense journalière fut élevée, pour chacun, à un tari d'or (environ 2 fr. 11 c.); et trois ans plus tard, en 1297, un ordre royal enjoignit au châtelain de Castel di Monte de leur ôter les fers qu'ils portaient depuis l'âge de raison (2). Les deux plus jeunes succombèrent les premiers; Henri vécut jusque sous le règne de Robert. Ainsi fut traitée cette malheureuse famille par un vainqueur sans pitié. L'historien ne peut se défendre d'un sentiment de dégoût en rapportant ces tristes détails, nécessaires toutefois pour faire connaitre le nouveau roi que la Providence envoyait aux Siciliens.

Le comte Jourdan, Pierre degli Asinari et d'autres prisonniers de marque, considérés comme des rebelles, furent envoyés en Provence, où on les tint dans une

(1) D'après le registre de Charles d'Anjou, on avait assigné par an 40 onces *ad generale pondus*, ce qui comportait la retenue d'un dixième. (Reg. Car. I, in Arch. Neap., 1269, B, f° 14, *a tergo*.)

L'once d'or pur, qui vaut aujourd'hui 63 fr. 30 c., contenait 30 taris, le tari 2 carlins.

(2) 25 april. 1297. — Volumus quatenus H. F. et E., filios quondam principis Manfredi, qui in dicto castro in compedibus detinentur, etc. (Reg. Carol. II, in Archiv. Neapol., fasc. 28, 2e reg. f° 109.)

dure captivité. Les deux frères Capece se réfugièrent 1266.
en Sicile. Galvano, Galeotto son fils, et Frédéric Lancia, gagnèrent les montagnes de l'Abruzze; mais ils furent arrêtés, et, à la prière de l'archevêque de Cosenza, ils eurent pour prison le château d'un noble calabrais du parti angevin. Quant au comte Malecta, grand camérier, on se souvient qu'il avait emporté dans sa fuite le trésor de Manfred. C'était pour l'offrir au vainqueur et mériter ses bonnes grâces, qu'il sollicita dans les termes les plus dignes de mépris. Entre autres bijoux précieux, il y avait quatre couronnes d'or, dont une, qui avait appartenu à l'empereur Frédéric, était ornée de pierreries d'une valeur inestimable (1). L'avide Charles reçut le présent avec faveur, et, à la recommandation de la cour pontificale (2), il maintint en charge le grand camérier. Les Sarrasins de Lucera ayant demandé une capitulation, on exigea d'eux une soumission complète qu'ils accordèrent. Des troupes furent envoyées à la poursuite des Allemands et des Gibelins échappés au glaive des Français. Ordre fut donné de garder le littoral de l'Adriatique avec des forces suffisantes pour saisir ceux qui chercheraient à s'embarquer (3). Ces mesures prises, et quand il n'y eut plus d'ennemis à craindre, que Bénévent saccagé n'offrit qu'un monceau de ruines, Charles se rendit avec la reine Béatrix à Naples, pour y tenir un parlement général. Partout il fut reçu comme un triomphateur; les rues étaient ornées, les populations faisaient entendre des chants d'allégresse.

(1) 5 mart. 1266. Chron. Parmens., p. 781, A.
(2) Voir à la fin du volume, Pièces justificat., n° 2.
(3) Syllab. membran. Archiv. Neapol. pertinentium. T. I, n° 2.

1266. A Acerra, le comte Thomas, le transfuge de Bénévent, redoubla ses démonstrations de zèle. Mais si trop souvent on se sert des traîtres, toujours on les méprise. Les comtes de Caserte et d'Acerra ne tardèrent pas à en faire l'épreuve. On les appelait *des hommes de sang;* et le dernier des deux ayant sollicité l'autorisation de se rendre à la cour pontificale, fut honteusement refusé par le pape (1).

Les syndics des cités domaniales et un grand nombre de barons attendaient à Naples le nouveau souverain pour l'hommage et le serment. Charles fit dans cette ville une entrée magnifique. Les éléphans et les lions que Frédéric et Manfred faisaient conserver à Lucera ouvraient la marche (2). Venaient ensuite quatre cents lances françaises et une nombreuse compagnie de Frisons, tous portant de brillantes cottes d'armes et des panaches de mille couleurs. Soixante nobles seigneurs précédaient le roi, monté sur son cheval de bataille. La reine était dans un grand char entièrement recouvert de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or. Évêques, barons, chevaliers avaient cherché à se surpasser par la beauté de leurs chevaux, le nombre de leurs écuyers, la richesse de leurs vêtemens. Le peuple, accouru en foule, paraissait ivre de joie. Point de regrets pour la nationalité perdue, nulle répugnance pour le joug étranger qu'on allait subir. Un chroniqueur présent à cette entrée en décrit avec complaisance les moindres détails; puis il s'écrie : « Je n'ai jamais vu un

(1) 5 junii 1266. Virum sanguinum, com. Acerrarum ad nos venire noluimus. (Martenne, n° 298, p. 340.)
(2) Capaccio, Forest. Dialog. Neapol., 1634.

plus beau spectacle (1)! » C'est ainsi que les Guelfes 1266.
siciliens, aveuglés par l'esprit de faction, parlaient des Français, leurs nouveaux maîtres.

(1) A vita mia non vidi la chiu bella vista. (Matteo, § 181.)

## CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

L'Italie et la cour pontificale après la bataille de Bénévent.—Gouvernement de Charles d'Anjou. — Exactions de ses agens. — Mécontentement des peuples. — Sévères remontrances du pape. — Les hommes les plus considérables du parti de Manfred se soumettent.—Jean de Procida.—Charles renonce forcément à la dignité sénatoriale. — Troubles à Rome. — Henri de Castille. — Sa mésintelligence avec Charles d'Anjou.— Henri élu sénateur. — Nouveau projet d'une croisade en Syrie. — Charles élude les instances de Clément.—Ses vues sur l'Empire grec.—Traité avec l'empereur Baudoin. — Un parti se forme dans la Péninsule en faveur de Conradin. — Portrait de ce prince. — Il est appelé en Italie. — Les Français occupent la Toscane. — Charles d'Anjou, capitaine de cette province. — Guerre entre les deux factions.— Le pape renoue la ligue lombarde, et ajourne Conradin devant la cour pontificale. — Il veut réconcilier Henri de Castille et Charles d'Anjou. — Henri se jette dans la faction gibeline. — Conradin lève une armée. — Il envoie Conrad Capèce en Sicile.— Manifeste de Conradin. — Arrivée de ce prince à Vérone.— Les Romains embrassent sa cause.— Le sénateur l'appelle à Rome.— Troubles en Pouille et en Calabre. — Embarras de Conradin. — Il met à profit l'inaction des guelfes lombards, et gagne Pavie.

1266. La nouvelle de la bataille de Bénévent se répandit en Italie avec une extrême rapidité. Le clergé et les Guelfes triomphèrent; les Gibelins furent dans la consternation. Mais comme des deux côtés de l'Apennin l'esprit de faction avait éteint celui de nationalité, personne ne parut songer aux périls nouveaux dans lesquels la victoire des Français pouvait mettre l'indépendance italienne. Le patriotisme étroit de localité, cette plaie incurable de la Péninsule, faisait oublier la patrie commune. En Lombardie, la liberté mourait de ses propres excès; des discordes intérieures entre la

noblesse et le peuple, des constitutions détestables qui 1266.
n'assuraient ni la paix publique ni la sûreté individuelle, étaient bien faites pour dégoûter des gouvernements républicains. Aussi, dans beaucoup de villes, le peuple, longtemps séduit par des promesses mensongères, las de courir après une félicité insaisissable, cherchait-il, dans le despotisme d'un seul, le repos qu'il n'avait pas trouvé sous le despotisme de tous. Les républiques, guelfes ou gibelines, se transformaient les unes après les autres en petites principautés héréditaires; et même dans celles où l'ancienne forme démocratique se maintenait, l'anéantissement complet du caractère républicain y préparait l'établissement de la tyrannie. Le parti guelfe, qui avait ouvert la Lombardie aux Français, prit le dessus dans cette province peu de semaines après Bénévent. Quelques villes gibelines, jugeant une plus longue résistance impossible, firent la paix avec le chef de l'Église. Crémone, le centre de la faction, fatiguée de ses sacrifices pour la cause impériale, en donna l'exemple. Pelavicini partit pour l'exil, il perdit presque en même temps Brescia et Plaisance; et, de tous les États soumis à son autorité, ne conserva que ses fiefs héréditaires. Jugeant lui-même que la faction dont il avait été le plus ferme soutien ne se relèverait pas d'un si rude échec, ce seigneur jura fidélité au pape, et fit la paix avec le roi Charles; moyennant quoi il fut absous de l'excommunication (1).

(1) Une lettre pontificale, du 25 mars 1266, annonce l'arrivée à Pérouse des envoyés de Pelavicini, et une autre, du 15 mai, la réconciliation de ce seigneur à l'Eglise. (Martenne, nos 257 et 258, p. 302 et 327.)

1266. De toutes les villes lombardes confédérées, deux seulement, Pavie et Vérone, restèrent aux Gibelins.

L'élément républicain, presque éteint chez les Lombards, semblait s'être réfugié en Toscane. Ici, point de principauté héréditaire ; mais le sentiment de la localité n'y régnait pas moins exclusivement que dans le nord de l'Italie. Les communes guelfes, tombées après la bataille de Monte-Aperto sous la loi de Manfred, étaient contenues dans l'obéissance bien plutôt que soumises ; et la mort de ce prince fut comme le signal de leur émancipation. Plusieurs villes mirent dehors garnisons et magistrats gibelins. Le peuple de Florence, guelfe dans le cœur, avait été exclu de toute participation au gouvernement, et surchargé d'impôts. Il se flattait d'être bientôt secouru par les émigrés toscans à la solde de Charles d'Anjou. Pour prévenir une sédition que trop de symptômes annonçaient, Guido Novello, le lieutenant de Manfred, voulut donner quelque satisfaction aux mécontens. Il créa deux podestats, l'un gibelin, l'autre guelfe, et fit entrer dans le conseil de la commune les délégués des corporations. En même temps il rassembla ses forces, qui consistaient en six cents cavaliers allemands et neuf cents lances gibelines. Une nouvelle taxe pour la paye de ces troupes fit éclater l'orage. Le peuple dressa des barricades, et du haut des maisons assaillit les soldats par une grêle de projectiles. Guido Novello, surpris, sortit précipitamment de Florence, qu'il eût pu conserver. Le gouvernement passa dans les mains du peuple. Pour la première fois, les familles gibelines ne furent point envoyées en exil ; mais, à l'approche des Français,

elles se retirèrent volontairement à Pise et à Sienne (1). 1266.

La cour pontificale se livra à la joie en apprenant la défaite de l'ennemi de l'Église. Les cloches de Pérouse furent mises en branle; il y eut des prières publiques en action de grâces. La nouvelle du sac de Bénévent, qui vint peu de jours après, y causa une douloureuse surprise. Tout autre que Charles d'Anjou eût été frappé d'excommunication : on se contenta de lui adresser d'amers reproches, et d'exiger la réparation du dommage (2). Après vingt et un ans de luttes et de sacrifices depuis la déposition de Frédéric II, le Saint-Siége l'emportait; le sceptre de la Sicile était arraché à la maison de Souabe, et la réunion tant redoutée de l'Italie méridionale à l'empire allemand semblait désormais impossible. Pour rendre complet le triomphe de la papauté, il restait encore à établir l'autorité pontificale dans la capitale du monde chrétien. C'était le vœu de Clément IV; mais ses créanciers et ceux de ses prédécesseurs se montraient exigeans, et il fallait avant tout les satisfaire. Son espoir était que le roi Charles, une fois sur le trône, s'empresserait de libérer la cour romaine des dettes contractées pour renverser Manfred. « Notre situation et celle de nos frères les cardinaux, » écrivait le pontife, est enfin devenue meilleure. Nous » avons quitté Pérouse pour Orvieto, d'où nous ne tar- » derons guère à passer à Viterbe. Si nous parvenons à » nous arranger avec nos créanciers, notre projet est » de retourner à Rome avant l'hiver (3). »

(1) Riccord. Malasp., c. 183 et seq., p. 1006-1008.

(2) 25 mart. et 2 april. 1266. Reg., l. II, n[is] 166 et 168, f[is] 30 et 31. — Martenne, n° 262, p. 306.

(3) 19 april. 1266. Martenne, n° 271, p. 315.
La première lettre écrite de Viterbe est du 30 avril.

1266. Voyons maintenant comment Charles d'Anjou réalisait les espérances de ses nouveaux sujets, et sur quelles bases il établissait son administration.

Les feudataires se rendirent en foule au parlement de Naples. On reçut avec douceur ceux qui avaient servi Manfred ; une amnistie leur fut accordée, et ils obtinrent même la promesse d'être maintenus dans leurs fiefs, s'ils restaient fidèles au nouveau souverain (1). Un chroniqueur ajoute que les nobles faits prisonniers à Bénévent recouvrèrent la liberté, et que pour se les attacher le roi remit une partie d'entre eux en possession de leurs terres; assertion que les faits ne justifient point (2). Des commissaires royaux, Français ou anciens émigrés guelfes, parcoururent les provinces afin de s'assurer de l'état des esprits. Leur exigence et leur rapacité donnèrent de grands sujets de plaintes. Philippe de Montfort eut le commandement de la Sicile; Pandolfe Fasanella, cet ancien ministre de Frédéric II, obtint le justiciariat de la Terre de Bari; d'autres seigneurs, proscrits pour la cause de l'Église, furent pourvus de fonctions qui leur donnaient les moyens de se venger de leurs ennemis. Charles savait que, pour changer les choses, il faut d'abord changer les hommes; aussi destitua-t-il en masse l'ancienne administration. Les agens de finance, nécéssaires pour indiquer les ressources du trésor et les moyens de perception, furent seuls épargnés. On vit accourir à cette curée des places, outre une multitude d'étrangers avides, ces gens si nombreux dans les révolutions, qui,

(1) Sabas Malasp., l. III, c. 15, p. 831.
(2) Riccord. Malasp., c. 181, p. 1005.

oubliant un passé qu'ils servaient la veille, ne voient 1266.
que le puissant du jour, et cherchent à deviner celui du lendemain. Leur bassesse était un titre, leur trahison un droit. Parmi ces adorateurs du fait qui triomphe, se trouvait un habitant de Barletta, appelé Giozolini de Marra, ancien receveur des revenus royaux. Cet agent, très-versé dans ces sortes d'affaires, avait en sa possession certains registres où étaient inscrits les tailles, collectes et autres impôts dont les rois de la maison de Souabe avaient accablé la nation. Le roi l'accueillit avec faveur, et bientôt les peuples purent s'apercevoir qu'en changeant de maître ils avaient empiré leur sort. Comme le traité d'investiture exemptait de toutes charges publiques les églises et les clercs, et que le pape en recommandait la stricte exécution, il fallut augmenter d'autant les charges de la bourgeoisie.

On s'était attendu à retrouver sous le sceptre de Charles d'Anjou les heureux temps de la domination normande : non-seulement aucune taxe ne fut abolie, mais celles qui jusqu'alors n'avaient été que temporaires devinrent permanentes. Une enquête eut lieu sur les biens de toute nature. Elle tendait à découvrir quelque irrégularité dans la possession, afin de dépouiller les détenteurs. Les préposés du domaine y déployèrent une rigueur excessive, repoussant la prescription, exigeant des titres, et ne les trouvant valables que pour ceux qui leur donnaient beaucoup d'argent. De leur côté les collecteurs commettaient des exactions si criantes, que, suivant un chroniqueur guelfe contemporain (1),

(1) Cruorem eliciunt et medullas. (Sabas Malaspina, l. III, c. 16, p. 831.)

1266. *ils s'engraissaient du sang du peuple, et suçaient les os jusqu'à la moelle*. La Pouille gémit, la Sicile s'indigna. Charles ferma l'oreille aux plaintes; mais Clément, qui les entendit, adressa au roi des conseils pleins de sagesse et de modération : « S'il faut en croire le bruit » général, « ainsi s'exprimait le pontife, » ceux qui ont » ta confiance, les hommes préposés à l'administration » des provinces, s'enrichissent aux dépens du public, et » tu tolères leurs extorsions, soit parce que tu ne leur » assignes pas de gages suffisans, soit parce que tu retiens le salaire auquel ils ont droit. Les peuples de ton » royaume, ruinés et opprimés, invoquent en vain ta » justice, même quand ils peuvent parvenir jusqu'à toi; » ce qui, assure-t-on, arrive fort rarement. Si tu ne » veux être ni affable ni visible à tes sujets, et que tu » prétendes les gouverner despotiquement, il te faudra » toujours avoir la cotte de mailles sur le dos, le glaive à » la main, et une armée derrière toi. Inspirer partout » la crainte, être dans de continuelles alarmes, c'est » moins la vie, sache-le bien, que l'image de la mort. » Les conseils imprudens sont ceux que tu préfères; et » quant à ta propre maison, on assure qu'un grand désordre y règne, et qu'autant il y a de personnes, autant il y a de maîtres. Sans doute tu trouveras malséant que nous nous mêlions de pareilles choses; mais » comme elles tournent à ton déshonneur, nous ne pouvons les entendre répéter sans un vif déplaisir (1), etc.»

(1) 22 septembris 1266. Reg. Clem., l. II, nº 254, fº 45. — Martenne, nº 380, p. 406.

Cette lettre fut suivie de plusieurs autres, qui contenaient des reproches non moins vifs sur les horribles exactions commises par les agens du roi. (Martenne, nºs 432, 433, 504, 530, 532. Cette dernière est du 17 septembre 1267.)

Cette remontrance paternelle fut si peu écoutée, que bientôt, dans tout le royaume, on donna des regrets au passé. Ceux-là même qui s'étaient tournés contre le fils de l'empereur ne furent pas des derniers à se reprocher leur aveuglement. « O roi Manfred, s'é- 1266.
» criaient-ils les yeux pleins de larmes, tu as été mé-
» connu ! Nous te croyions un loup rapace, et tu étais
» un agneau plein de mansuétude, comparé aux nou-
» veaux maîtres auxquels notre inconstance nous a
» livrés. Trop tard nous reconnaissons combien ton
» sceptre était léger, au prix du joug qui pèse sur nous.
» On nous réduit à la misère; nos biens et nos per-
» sonnes sont à la merci des étrangers (1). » Charles d'Anjou se montrait âpre à l'argent; mais les taxes rentraient avec d'autant plus de difficulté, que la nation avait cru plus fermement en être quitte.

Une chronique rapporte qu'à son entrée au château de Porta Capuana, on remit au roi un trésor considérable, déposé par Manfred dans cette ancienne résidence royale. Le vainqueur de Bénévent fit étendre la somme sur un tapis, demanda des balances, et ordonna à Hugues de Baux de la diviser. — A quoi bon tant de précautions, répondit ce seigneur? Et, séparant avec le pied ce monceau d'or en trois parts : La première sera, dit-il, pour monseigneur le roi; la seconde pour madame la reine; et la dernière pour leurs chevaliers (2). — On supposera peut-être que ce prince ne pressurait le royaume que pour satisfaire ses créanciers. Il n'en était rien; et non-seulement il ne remboursait pas les marchands

(1) Sabas Malasp., l. III, c. 16, p. 832.
(2) Riccord. Malasp., c. 181, p. 1005.

1266. qui menaçaient de faire vendre les biens des Églises à eux donnés en garantie; mais quand vint l'échéance du cens annuel de 8,000 onces dû au Saint-Siége pour le royaume (29 juin), la somme ne se trouva pas prête. Clément IV consentit à en reculer le payement jusqu'au 1er novembre, sous la condition expresse que l'excommunication punirait tout retard nouveau (1). Charles ne se montrait pas plus exact envers son frère. Outre les 15,000 marcs dus depuis dix-sept ans par le trésor de Provence, Louis IX lui avait prêté, lors de sa captivité en Égypte, 30,000 livres qui servirent à sa rançon. Deux envoyés français, l'archidiacre de Paris et un maréchal du roi, vinrent à Naples pour y réclamer le payement de ces anciennes dettes, et terminer en même temps l'affaire de la douane du Rhône. Ils s'en retournèrent sans argent.

Si dès le début la domination de Charles d'Anjou fut signalée par les excès qui la rendirent impopulaire, on doit surtout l'attribuer à l'humeur de ce prince, naturellement violente et tyrannique. Cependant, tout lui arrivait à souhait. Après avoir été accueilli par la multitude comme le libérateur de la patrie, il voyait venir à lui les hommes qui auraient pu mettre obstacle à son paisible établissement. Les plus compromis, étouffant le cri de leur conscience, désavouaient leur passé par d'ignobles protestations. Ils s'adressaient au pape, qui, après les avoir relevés de l'anathème, sollicitait en leur faveur pardon et oubli. Au nombre de ces derniers, il en est un qu'on ne verra pas sans surprise cherchant à s'attacher à la fortune de la maison d'Anjou. C'est Jean

(1) 1° septembris 1266. Martenne, n° 374, p. 399.

de Procida, l'ami et le médecin de Frédéric II et de 1266.
Conrad, le ministre de Manfred (1). Des poëtes et des écrivains mal renseignés se sont plu à lui attribuer de ces sentimens généreux dont l'histoire offre trop peu d'exemples. Donnant carrière à leur imagination, au mépris de la vérité, ils en ont fait le type de la fidélité et de la constance. Malheureusement rien n'est moins réel. Si Procida se montra dévoué à ses maîtres, tant qu'ils eurent le pouvoir, il se tourna lâchement du côté du vainqueur dès que leur ruine fut consommée. Après la mort de Manfred, Procida s'était retiré à Viterbe, où, à force de protestations, il sut se rendre le pape favorable (2). Il n'avait pas honte de soutenir que, contraint de taire ses sentimens secrets durant *la tempête de la tyrannie* (3), il profitait de l'heureux changement qui venait de s'opérer, pour faire éclater son dévouement. Plein de confiance dans la bénignité royale, il demandait, disait-il, à se reposer sous l'aile tutélaire du souverain, et ne parlait qu'avec amertume de l'époque de servitude à laquelle la volonté divine venait de mettre un terme (4). Ces palinodies, si fréquentes dans les révolutions politiques, réussissent à ceux qui savent joindre l'effronterie à l'ingratitude. Tout porte à croire que Jean de Procida fut rappelé, et même qu'on lui rendit ses biens; mais il n'en jouit

(1) Il existe à l'*Archivio reale* de Naples, Reg. de Charles Ier, 1269, f° 9, un diplôme de Manfred, du 15 août 1265, signé *per Johannem de Procida, apud Capuam*.

(2) 5 junii 1266. — Mart., n° 298, p. 340.

(3) *Sub tyranniæ turbine tempestatis*. (Ep. Clem. IV, (sans date) ms. de la Bibl. roye., fonds Saint-Victor, n° 273, f° 178.)

(4) Voir à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 3.

1266. pas longtemps, car environ trois ans plus tard, un ordre royal le déclarait coupable de haute trahison, et il n'évitait le châtiment que par une prompte fuite (1).

Une condition essentielle de l'investiture des États siciliens était la renonciation de Charles d'Anjou à la dignité sénatoriale trois mois après qu'il en aurait été requis par le Saint-Siége. Clément IV en exigea l'accomplissement sans même attendre l'expiration du délai. Les troubles recommencèrent dans la ville, et, comme tout rapprochement entre les factions était devenu impossible, il y eut, cette fois encore, de doubles élections (2).

Quelque temps auparavant, un nouveau personnage avait paru sur la scène politique, où un rôle important l'attendait. C'était Henri, infant de Castille, le dernier des fils de Ferdinand III, dit le Saint, et le frère du roi Alphonse, dit le Sage ou le Savant, empereur élu des Romains. Prince ambitieux, plein de ruses et ardent à la vengeance, sa valeur avait brillé d'un vif éclat dans les guerres contre les Maures, et il avait contribué puissamment à la prise de Jerès, d'Arcos et d'autres villes du sud de l'Espagne. On prétend qu'une intrigue amoureuse le brouilla avec Alphonse. Quoi qu'il en soit, une partie de la noblesse ayant, sur ces entrefaites, formé une ligue pour maintenir les priviléges nationaux, que le roi avait violés en altérant les monnaies et en établissant des impôts arbitraires, Henri se mit à la tête de l'insurrection. Battu à Nebrissa en 1257, il

(1) 3 febr. 1270. Reg. Car. I, in Archiv. Neap., 1269, C, f° 214.
(2) Junii 1266. Martenne, n° 310, p. 353.

s'était retiré à Valence, d'où il passa en Afrique, conduisant avec lui l'infant don Frédéric, le second de ses frères, et bon nombre de gentilshommes obligés, comme lui, de s'expatrier (1). Le roi musulman de Tunis le prit à son service. Il y resta neuf ans, et, s'il faut en croire les historiens guelfes, il aurait adopté, durant ce long séjour, les mœurs de l'Orient et à peu près oublié sa religion (2). Soit que Henri fût devenu suspect au roi de Tunis, soit pour toute autre cause, il envoya à Gênes quarante mille doublons provenant de ses épargnes, et passa lui-même en Italie avec trois cents chevaliers. C'était vers l'époque où Charles d'Anjou, son proche parent (3), cherchait par toute sortes de voies à remplir son trésor. Henri lui prêta ce qu'il possédait; et quand il vint à Naples après la bataille de Bénévent, on le reçut à bras ouverts. Son espoir était d'obtenir de l'Église romaine l'investiture de la Sardaigne, que le pape voulait enlever aux Pisans. Charles parla de l'appuyer; mais oubliant bientôt sa promesse, le prince angevin, dont les vues franchissaient déjà les limites de l'Italie, demanda pour lui-même la souveraineté de l'île. L'infant espagnol, par son adresse, ses manières nobles et généreuses, avait su se faire de nombreux partisans, et attirer dans ses intérêts jusqu'à des membres 1266.

(1) Mariana, Hist. d'Esp., l. XIII, c. 11.

(2) Et ferè christianæ religionis obliti. (Sab. Malasp., l. III, c. 18, p. 833.)

(3) ALPHONSE III, ROI DE CASTILLE.

| | |
|---|---|
| BÉRENGÈRE. | BLANCHE DE CASTILLE, épouse LOUIS VIII. |
| FERDINAND III, dit LE SAINT. | CHARLES D'ANJOU. |
| ALPHONSE, FRÉDÉRIC, HENRI. | |

1266. du sacré collége; mais Clément, qui redoutait l'ambition des deux compétiteurs, se garda bien de l'écouter. Sur ces entrefaites, comme la lutte des factions remplissait Rome de troubles, le peuple élut pour capitaine un noble appelé Angelo Capoccio, et lui adjoignit sept assesseurs pris chacun dans un des quartiers de la ville, en leur ordonnant de travailler au rétablissement de la paix. Capoccio avait de plus l'autorisation de conférer seul la dignité sénatoriale. Il choisit le prince castillan, malgré le vœu contraire d'une partie de la noblesse romaine et des cardinaux du parti français (1). Clément ne voyait pas de bon œil un tel homme à la tête du gouvernement de la ville; mais, faute de pouvoir annuler l'élection, il prit le parti de ne la point contester. Le nouveau sénateur fit d'abord bonne justice, et sut se montrer à la fois sévère et équitable; mais bientôt, se tournant du côté du peuple, il traita le clergé avec rigueur, sans aucun égard pour les priviléges des églises dont il convoitait les richesses. Charles d'Anjou avait appris avec une extrême jalousie la promotion de son parent : ce fut un aliment de plus aux sentimens haineux que leur rivalité pour la Sardaigne avait fait germer dans leurs cœurs.

Depuis que le Saint-Siége employait tous ses efforts contre Manfred, les colonies chrétiennes d'Asie, abandonnées à elles-mêmes, se voyaient réduites à la plus extrême détresse. L'argent manquait; elles n'avaient plus d'armée, et les secours envoyés d'Europe devenaient de plus en plus rares et insuffisans. Les cris de

(1) Qui jam aliquid de ipsius H. fraudulentia voluntate conceperant. (Sab. Malasp., p. 834.)

désespoir des Orientaux retentirent dans tout l'Occident. Un seul souverain prit à cœur la délivrance du saint tombeau : c'était Louis IX, dont le zèle pour les croisades ne se démentit jamais. Ce prince, grand justicier, loyal et vertueux, faisait régner chez lui l'ordre et la paix. Par une sage administration, il cicatrisait les plaies du royaume, et rédigeait les lois qu'on publia, deux ans plus tard, sous le nom d'*Establissemens*. Il protégeait les églises contre les exigences fiscales de la cour romaine, exigences qui, sous les trois derniers papes, avaient poussé le clergé français à la plainte et même à la résistance (1). Mais cette situation exceptionnelle

(1) C'est environ deux ans après la mort de Manfred qu'il faut placer la célèbre *Pragmatique*, objet de controverse entre les défenseurs du pape et ceux des libertés gallicanes. Bossuet proclame l'authenticité de cet acte. Au contraire, le P. Daniel, d'Héricourt, et d'autres écrivains plus récens, arguant du silence gardé sur une pièce de cette importance jusque vers le milieu du XVe siècle, en concluent qu'elle est l'œuvre d'un faussaire. Sans prétendre entrer ici dans une discussion dont l'examen appartient aux historiens de la France, contentons-nous de rappeler que, depuis plusieurs pontificats, la cour de Rome pressurait les églises du royaume, au point de mécontenter le clergé. Voici, au surplus, l'article de la Pragmatique qui a pour objet les demandes de décimes, souvent répétées sous les derniers papes:

« Art. 5. *Quant aux exactions et aux charges très-pesantes,*
» *soit inmposées par la cour de Rome à l'Église de notre royaume,*
» *par lesquelles il a été misérablement appauvri, soit celles qu'on*
» *voudroit imposer dans la suite, nous ne voulons pas en aucune*
» *sorte qu'on en fasse la levée, si ce n'est pour une cause raison-*
» *nable, pieuse et très-urgente, ou pour une véritable nécessité,*
» *et cela du consentement libre et exprès de nous et de l'Église*
» *de notre royaume.* »

Le surplus de l'ordonnance a pour objet les droits et franchises ecclésiastiques, la liberté des élections, que le roi ordonne de maintenir. Il défend la simonie, et veut que ce crime soit entièrement banni de ses Etats.

Donné à Paris, l'an de N. S. 1268, au mois de mai (1269).



allait cesser; Louis ne se consolait pas du mauvais succès de la guerre d'Égypte, et pensait sérieusement à se croiser encore une fois, malgré que sa santé fût si affaiblie, dit Joinville, qu'il ne povoit souffrir ne endurer nul arnois sur lui, ne estre longuement à cheval (1). Déjà, une fois, il avait consulté la cour romaine sur l'opportunité d'une expédition en Palestine; et le pape, qui précisément alors lui demandait des subsides pour la guerre de Sicile, l'avait détourné de ce projet, en lui signalant les dangers dans lesquels son absence pourrait plonger la France et même l'Europe. Consulté de nouveau au printemps de l'année 1266, Clément, qui n'avait plus les mêmes motifs de s'opposer au départ de Louis, l'y encouragea, persuadé, disait-il, que cette inspiration venait de Dieu (2) L'ardeur du pontife pour la Terre-Sainte s'était réveillée; et, moins de deux mois après la journée de Bénévent, il écrivit au saint roi que les périls des Orientaux troublaient la joie dont le triomphe de l'Église en Italie remplissait son cœur (3). Des lettres furent adressées à la noblesse française, en Angleterre, en Allemagne, à Venise et jusqu'en Navarre. Clément enjoignit au cardinal de Sainte-Cécile, son légat à Paris, de faire prêcher la croisade. Un centième, pour cinq ans, avait été imposé par Urbain sur les biens ecclésiastiques; ordre fut donné d'en exiger le paiement, ainsi que les arrérages (4).

(1) Mém. de Joinville dans la collect. univers. t. 2, pag. 159.
(2) Michaud, Hist. des Crois., l. XV, t. IV, p. 366.
(3) 15 mai 1266. Martenne, n° 288, p. 327.
(4) 30 et 31 julii. 1266. — Mart. n° 348 et 350, p. 379-382.

Les belles promesses de Charles d'Anjou en faveur de Jérusalem avaient contribué, non moins que les instances du pape, à lever les scrupules de Louis IX sur la guerre de Sicile. D'un autre côté, Clément ayant reconnu, quoique un peu tard, que le protégé du Saint-Siége ne se contenterait pas d'un trône dans le midi de l'Italie, avait un intérêt réel à l'occuper au loin. On ne doit donc pas s'étonner si, à peine maître des États siciliens, Charles fut sollicité à la fois par le chef de l'Église et par le roi de France de passer en Syrie, et s'il s'appliqua à éluder ces instances importunes. Le cardinal de Saint-Ange avait la mission de s'informer des intentions de ce prince et de ce qu'il pouvait faire (1). Charles offrit quinze vaisseaux pour le prochain passage de mars, et fit partir, en attendant, une ambassade qui alla recommander au sultan du Caire les colonies syriennes. Dans sa réponse, Bibars accusa les chrétiens de ne point respecter les traités. On ne pouvait, disait-il, se fier à leurs sermens; ils étaient tombés dans l'anarchie, et se ruinaient de leurs propres mains (2). Malheureusement ces accusations n'étaient que trop fondées. Les ministres arabes, chargés de la lettre du sultan, purent s'apercevoir qu'à la cour de Sicile on était peu disposé à envoyer de grandes forces en Asie. Quand le temps vint d'expédier les navires, rien en effet ne se trouva prêt; et le pape s'en plaignit à son légat en France, dans les termes suivans : « Le zèle du roi éclate en vaines protestations, » mais nous n'en obtenons rien de plus. Il ne remplit 1266.

(1) 19 octobris 1266. Reg., l. II, n° 270, f° 48. — Martenne, n° 396, p. 419.

(2) Ibn. Ferrat. Voir la Bibl. des Crois. de M. Reinaud, p. 515.

1266. » point ses engagemens, et nous craignons bien que » de ce côté nos instances n'aboutissent à rien de » réel (1). » Charles ne voulait pas de guerre sans profit. Les intérêts de la Terre-Sainte l'occupaient moins que l'empire grec, alors soumis à Paléologue, et c'était vers Constantinople qu'il jetait un regard de convoitise.

1267. Le rapprochement des Églises grecque et latine n'avait eu lieu qu'en paroles; et depuis que Paléologue se voyait en possession paisible de sa capitale, il croyait que la victoire l'avait délié d'une promesse arrachée par une dure nécessité. Après d'inutiles instances pour qu'il se déclarât ouvertement, le pape, s'apercevant enfin qu'on le trompait, chercha des ennemis à Paléologue. En favorisant les vues de Charles d'Anjou sur la Grèce, Clément y trouvait le double avantage de punir un empereur schismatique, et de donner au loin de l'aliment à l'humeur ambitieuse du nouveau roi de Sicile. Précisément alors Baudoin IV, après d'inutiles démarches dans les cours de l'Europe, arrivait à Viterbe, où se trouvait Charles d'Anjou. Désabusé du chimérique espoir de recouvrer par ses propres mains un empire qu'il n'avait pas su défendre, le monarque détrôné était prêt à céder ses droits sur une grande partie des provinces grecques à celui qui le rétablirait dans sa capitale. Charles reçut Baudoin à bras ouverts; et bientôt, par la médiation du pape, il se fit entre eux un accord dont voici les principales stipulations: Le roi de Sicile, eu égard aux malheurs de la Terre-Sainte, à ceux de la Grèce, et à la

(1) 27 maii 1267. Martenne, n° 471, p. 475.

mauvaise fortune de Baudoin, promettait de conduire en personne, ou de mettre sous les ordres de son propre fils, dans le délai de six ans, une armée de deux mille chevaux, destinée à reconquérir l'empire de Constantinople. Pour dédommager le roi de ses dépenses, on lui abandonnait immédiatement les droits impériaux sur les principautés d'Achaïe et de Morée, qui demeuraient séparées pour toujours du territoire impérial; les terres données en dot à Hélène par le despote d'Épire, et les îles en deçà des Dardanelles, à l'exception de Mételin, de Chio, de Cos et de Samos, étaient également cédées : il avait de plus le tiers des conquêtes, et succédait au trône d'Orient si la postérité légitime de Baudoin venait à s'éteindre (1). Philippe, l'unique fils de l'empereur, était fiancé à Béatrix, la fille de Charles (2). Le traité fut rédigé, le 27 mai 1267, par le protonotaire Robert de Bari, sous les yeux et dans la chambre même du pape, qi y donna son approbation. Baudoin remit à Charles un anneau d'or, en signe d'investiture et de pleine concession. Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe et de Morée, les deux seules provinces du continent grec qui ne fussent pas au pouvoir de Paléologue, eut à compter désormais le roi de Sicile pour suzerain. Sa fille, nièce de Manfred, épousa le second fils de Charles. 1267.

Les événemens qui survinrent dans la Péninsule empêchèrent l'exécution de ce traité Les deux frères

(1) Viterb. 27 maii 1267. — L'acte est rapporté par Davanzati, *Della seconda moglie di Manfredi*.

(2) Béatrix n'était pas nubile, et le mariage ne fut célébré qu'en 1273.

1267. Capece, Galvano Lancia, Galeotto son fils, et Frédéric son frère, qu'on gardait dans un château de la Calabre, avaient, dès l'été précédent, trouvé moyen de s'échapper (1). Les deux premiers étaient passés à Pise et à Sienne, pour tâcher d'y renouer une ligue contre le roi de Sicile. Ce n'était point en faveur de la postérité de Manfred que ces seigneurs agissaient. La royauté du prince de Tarente, fondée, non sur le droit, mais sur une usurpation heureuse, ne lui avait pas survécu, et personne ne pensait à ses fils. C'était sur Conradin, l'héritier légitime, que les regards se portaient. Quant à Galvano, retiré avec ses parens dans la Marche d'Ancône, vers la frontière de l'Abruzze, il cherchait vainement à exciter en faveur du petit-fils de Frédéric un soulèvement dans cette dernière province : non pas que le peuple, de plus en plus mécontent des Français, n'appelât de ses vœux une domination moins oppressive ; mais Conradin était au fond de l'Allemagne, et Charles, maître du royaume, commandait une armée victorieuse, contre laquelle des paysans ne pouvaient prévaloir. Chacun gémissait, personne n'osait remuer, jugeant sans doute que le moment n'était pas venu de faire un appel aux armes. Galvano offrit de prêter serment au vainqueur de Manfred. Une lettre pontificale fait foi que, dès avant la fin de l'année 1266, les deux frères Lancia avaient fait solliciter par le maréchal du roi, à Terracine, un sauf-conduit pour venir dans cette ville faire acte de soumission (2). Peu de temps après, ils supplièrent le pape

(1) 27 julii 1266. Martenne, nº 343, p. 377.
(2) 14 decembris 1266. Martenne, nº 416, p. 431.

de les recevoir à Viterbe, et de lever l'anathème dont 1267.
ils étaient frappés. Clément exigeait de bonnes cautions (1) ; mais, soit qu'ils ne pussent en produire, soit pour toute autre cause, cette affaire n'eut pas de suite. Tout porte à croire que Galvano et Frédéric Lancia ne voulaient que gagner du temps. Bientôt après ils rejoignirent en Toscane les frères Capece, et à force de sollicitations ils déterminèrent les communes de Pise et de Sienne à opposer Conradin à Charles d'Anjou. Munis de lettres pressantes, ils prirent le chemin de l'Allemagne (2). Deux ambassadeurs les suivirent de près; et afin de décider plus facilement le jeune prince, on lui fit remettre cent mille florins pour lever des troupes. De riches Gibelins, et jusqu'à d'anciens ministres de Manfred, au service du roi Charles, firent des offres magnifiques. Le comte Malecta, ce grand trésorier, transfuge de Bénévent, promit 16,000 onces d'or et mille lances dont il voulait, disait-il, payer la solde (3).

L'Allemagne vivait autant que jamais en dissension. 1266-1267.
Les guerres intestines, la scission qui, depuis tant d'années, divisait les États germaniques, l'absence du souverain, l'oubli des lois et des formes de la justice, toutes ces causes augmentaient dans ce malheureux pays la confusion et le désordre. Clément IV, tout

(1) 27 januar. et 5 febr. 1267. — Ms. de la Bibl. roy., ancien fonds latin, nº 4188, fº 294.

(2) Ad suscitandum catulum dormientem. (Sab. Malasp., l. III, c. 17, p. 832.)

(3) Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, nº 4.
Une lettre du 24 février 1267, contre-signée par le comte Malecta, maître trésorier, prouve que ce perfide parent de Manfred, occupait alors cette haute dignité, sous Charles d'Anjou. (Arch. Neapol. arca F, fasc. 18, nº 13.)

1266-1267. occupé de la guerre de Sicile, n'avait point prononcé entre Richard et Alphonse ; et des voix s'étaient élevées pour annuler deux élections si fatales aux peuples germaniques. Les partisans de l'ancienne maison d'Hohenstauffen, ou plutôt ceux qui regrettaient la paix intérieure dont on avait longtemps joui sous sa domination, avaient encore une fois tourné leurs regards vers Conradin, pour le porter à l'empire. C'était vers la fin de l'été de 1266. Le pape, sérieusement alarmé, menaça de frapper d'excommunication quiconque prêterait la main à une telle entreprise (1), et parla même de priver le jeune prince du royaume de Jérusalem. Le projet avorta. Le petit-fils de Frédéric attendait dans une inaction forcée un temps plus favorable, quand les vœux des Gibelins l'appelèrent en Italie. Conradin avait quinze ans. Beau, grand, bien fait, d'une humeur enjouée, il était libéral, quoique pauvre, plein de dignité et de noblesse. Adroit à tous les exercices, il aimait la chasse et les armes. Son éducation, confiée à l'évêque de Constance, avait été très-soignée. Il parlait facilement le latin, était instruit dans les lettres anciennes, et, comme tous les princes de sa famille, il cultivait la poésie. Deux ou trois de ses chansons en langue allemande nous sont restées (2). Son cœur, porté aux grandes choses, nourrissait l'espoir qu'on lui avait donné, dès le berceau, de relever la fortune de sa race.

(1) 18 septembris 1266. Ep. Clem. ad archiep. Magunt., ad. Schannat, Vindem. litt., t. I, p. 207.

(2) Voyez une de ces chansons, sous le nom de *Chunrat der junge*, dans le manuscrit des Meinsingers de la Bibl. roy., n° 7266, f° 2, v°. — Elle est imprimée dans le recueil de Hagen, t. I, p. 4.

Aussi écoutait-il avec faveur tout projet qui flattait ses 1266-1267.
espérances, de quelque part qu'il vînt. Malgré son extrême jeunesse, Conradin cherchait par un mariage à s'assurer un puissant appui. Son oncle et son tuteur, Louis, duc de Bavière, fut chargé de cette négociation, pour laquelle on dépensa beaucoup d'argent (1). Quel en fut le résultat? Rien n'est moins certain : non-seulement le nom de la fiancée est resté inconnu, mais on ne sait pas bien positivement de quel côté se tournèrent les vues du jeune prince (2). Beaucoup de circonstances donnent lieu de penser que le duc Louis, qu'on avait surnommé *le Sévère* parce que, dans un accès de jalousie, il fit périr sa femme sur l'échafaud, cherchait moins à agrandir Conradin qu'à s'assurer son héritage. On voit en effet ce tuteur obtenir, dès l'année 1263, un double titre qui lui lègue toutes les propriétés de son neveu situées en Allemagne, si ce dernier vient à mourir sans postérité. Trois ans plus tard, cet acte est modifié en faveur des ducs Louis et Henri, le jour même

(1) 1266. Monum. Boïca., t. XXX, n° 815, p. 354 et 355.

(2) Dans un texte allemand du XIVe siècle, on lit : *Dem Cunrat Kuniges Cunrates sun gab Marrgrofe Dietrich von Miznen sine dohter*. (Closener, Strasburg. Chronik, f° 126.) D'autres sources citées par Klœden, *Gesch. des Markgr. Waldemar von Brandenb.*, t. I, p. 411, la nomment Brigitte, fille de Thierry, margrave de Misnie. Bien que M. de Raumer annonce que ce Thierry, déjà âgé de vingt-quatre ans en 1266, n'épousa la fille du marquis de Brandebourg qu'en 1268, on peut conjecturer qu'il avait eu une première femme. Les chansons de Conradin ne parlent que d'une maîtresse, et pas une seule fois d'une fiancée. Cependant Pierre de Pretio, son chancelier (*adhortatio ad Henricum march. Misniæ*, § 14), s'écrie en rapportant la mort du jeune prince : *O conjux infelix! ejusque nullum in orbe tibi de cætero virum reperies sui parem.*

1266-1267. où Conradin indemnise le premier des frais faits pour son mariage, ce qui semble prouver qu'il ne se réalisa point (1).

L'intérêt le plus pressant de Conradin était de chasser les Français de son royaume héréditaire. Mais les secours dont il avait besoin ne pouvaient lui venir que de ses oncles, et le duc Louis était alors en guerre avec Prémislas, roi de Bohême. Vers la fin de l'année 1266, Prémislas s'était avancé, avec neuf mille lances et une multitude de gens de pied, jusqu'à Ratisbonne. Il ne put pénétrer plus loin, et des dévastations inouïes signalèrent sa retraite (2).

1267. Tel était l'état des affaires peu de temps avant l'arrivée des envoyés gibelins à Landshutt. Les négociations qu'ils étaient chargés d'ouvrir languirent pendant plusieurs mois. La mère de Conradin s'opposait à une entreprise dont les chances lui paraissaient mauvaises. Outre que Charles d'Anjou était un adversaire redoutable pour son fils, cette princesse demandait comment la ligue gibeline, réduite à quatre ou cinq villes, parviendrait à chasser les Français d'Italie, si elle n'avait pu leur en fermer le chemin lorsque la Toscane entière et plusieurs grandes communes lombardes, qui tenaient aujourd'hui pour les Guelfes, faisaient partie de la confédération? Mais, d'un autre côté, le comte Meinhart de Goritz, le mari de la mère de Conradin, les ducs Louis et Henri, ses oncles, l'encourageaient à

(1) 24 octobris 1266. — Mon. Boïca, n° 813, p. 350.
La dette du jeune prince est fixée à 2,200 marcs d'argent pur (environ 103,940 fr.) A défaut d'argent pour s'acquitter de cette somme, il céda à son oncle plusieurs châteaux et terres patrimoniales.

(2) 1266. Chron. S. Petri Erfurt., p. 272.

tenter la fortune, lui promettant secours et appui. La tournure que prirent les affaires de la Péninsule leva toutes les objections. 1267.

Les communes de Pise et de Sienne qui avaient à leur solde une partie des troupes mercenaires de Manfred, venaient de rallumer la guerre dans l'Italie centrale. Le pape ordonna aux recteurs de Florence de chasser de leurs confins les Allemands, *maudits de Dieu*, qui y stationnaient, menaçant, s'ils ne le faisaient dans un délai de huit jours, d'autoriser le roi de Sicile à envoyer en Toscane un corps de cavalerie française (1). Deux semaines plus tard, comme cette injonction restait sans effet, un nonce se rendit à Naples, et exhorta Charles d'Anjou à agir avec la plus grande promptitude, s'il ne voulait laisser grossir un orage qu'on ne pourrait plus dissiper (2). Il n'en fallait pas tant pour décider l'ambitieux monarque à se charger de cette expédition. Son plus grand désir était de se mêler des affaires de la haute Italie, certain que, s'il y mettait une fois la main, il en deviendrait bientôt l'arbitre. Huit cents chevaux, sous les ordres de Guy de Montfort, entrèrent à Florence le jour de Pâques (12 avril 1267) (3). Charles espérait qu'on l'autoriserait bientôt à les suivre. Pour s'y préparer, comme il avait besoin d'argent, il imposa de sa propre autorité une lourde collecte, dans la perception de laquelle on mit beaucoup de rigueur. Le chef de l'Église, craignant que cette façon d'agir n'achevât d'aigrir les esprits, désapprouva la conduite du roi en

(1) Reg. Clem. IV, l. II, nº 288, fº 51.
(2) 18 januar. 1267. Martenne, nº 427, p. 440.
(3) Riccord. Malasp., c. 185, p. 1008.

1267. des termes qui méritent d'être rapportés. « Il est bon
» que ta fraternité sache, écrivait Clément au cardinal
» d'Albano, légat à Naples, que la collecte, soit qu'on
» en fasse la perception sur un simple ordre du souve-
» rain, soit que le conseil royal l'approuve, est condam-
» nable aux yeux du Tout-Puissant comme aux nôtres.
» N'hésite donc point à accuser de mensonge quiconque
» prétendrait que nous avons donné notre consente-
» ment à cette exaction. La vérité est que des envoyés
» royaux ayant parlé devant nous de la nécessité d'une
» taxe pour payer les troupes, notre réponse a été que
» le roi exposerait son propre salut, s'il prétendait se
» passer du consentement des états du royaume. Qu'il
» évite de provoquer la haine de ses sujets, lorsque
» les ennemis du dehors s'arment contre lui. Qu'il
» craigne surtout de s'attirer la colère de Dieu (1). » —
« Comme tes ambassadeurs, écrivait-il à Charles,
» pourraient te faire croire que nous approuvons ou
» même que nous tolérons la mesure despotique or-
» donnée par toi, voici la vérité : Nous avons dit qu'a-
» vant tout, tu devais appeler les prélats, les barons et
» les députés des villes, leur exposer tes besoins et
» obtenir leur consentement à l'impôt qu'il s'agit de
» percevoir (2). » Malgré cette remontrance, le par-
lement ne fut point convoqué, la perception continua,
et le mécontentement devint général dans le royaume.

(1) Diximus, quod te, prælatis et baronibus et locorum communitatibus convocatis, tuæ necessitatis et utilitatem defensionis, eorum debere patienter exponere, etc. (5 febr. 1267. Martenne, nº 432, p. 443).

(2) 6 febr. 1267. *Ibid.*, nº 435, p. 445.

A Rome, le sénateur Henri de Castille, qui attribuait 1267.
aux intrigues de Charles d'Anjou le peu de succès de ses démarches pour la Sardaigne, avait voué à son parent une haine éternelle. Il exigea, sans plus de retard, le remboursement de ses avances, et comme on ne le paya point, il jura de s'en venger, dût-il lui en coûter la vie. Ses mauvais desseins à l'égard du chef de l'Église s'étaient manifestés dans plus d'une occasion, et tout portait à croire qu'aveuglé par ses ressentimens, il pousserait le peuple de Rome à soutenir les prétentions de Conradin.

Ces fâcheuses nouvelles décidèrent Clément, malgré de justes répugnances, à envoyer le roi de Sicile en Toscane, avec le titre de pacificateur (*patiarius*) de cette province, pour en remplir les fonctions durant l'interrègne impérial. On exigea de lui le serment de s'en démettre un mois après que l'élection d'un empereur aurait été confirmée par le pape. Dans tous les cas, défense lui était faite d'exercer cette charge plus de trois ans, sous peine d'excommunication (1). Avis fut donné aux Guelfes de mettre leurs forces à la disposition du roi, et un frère prêcheur reçut la mission d'excommunier quiconque n'obéirait point aux ordres de ce prince. Dès que Charles parut, les Florentins l'élurent podestat pour six ans, avec des pouvoirs qui équivalaient à la seigneurie de la ville (2). Les biens

(1) L'avis de cette nomination, donné aux Toscans, est du 10 avril 1267. (Mart., n° 450, p. 456.) Le serment de Charles est du 4 juin suivant. (Rayn., 1267, § 6.)

(2) *Potestarium usque ad VI annos recepit.* (Martenne, n° 462, p. 465.) Suivant Riccordano, il obtint la seigneurie pour dix ans. (C. 185, p. 1009.)

1267. des Gibelins furent confisqués, et on en fit trois parts : l'une pour la commune, la seconde pour réparer les pertes individuelles de la faction victorieuse, l'autre destinée au maintien de la domination guelfe. Lucques, Prato, Pistoja, Volterra, suivirent l'exemple de Florence, et il ne resta aux Gibelins toscans que Pise, Sienne et San-Miniato, où leurs bannis se rassemblèrent.

Le roi de Sicile, oubliant sa mission de pacificateur, fit la guerre comme un barbare, la torche dans une main, l'épée dans l'autre. Il prit plusieurs châteaux aux Pisans, et une chronique de ce siècle rapporte qu'à San-Illario, hommes, femmes, enfans, vieillards, prêtres, tout périt par le glaive ou dans les tourmens (1). Le pape l'en réprimanda avec sévérité (2).

L'irritation, moins active en Lombardie, était en Toscane portée au plus haut point : les Guelfes se pressaient autour de Charles d'Anjou, les Gibelins redoublaient leurs instances auprès de Conradin. Des deux côtés les soldats commettaient de grands excès ; l'exil, la confiscation, étaient les mots d'ordre des gouvernemens ; les prêtres fulminaient l'anathème, les ménestrels, dans des vers pleins d'énergie, chantaient les combats, et vouaient leurs ennemis politiques à l'extermination. — « N'espérez pas, ô Gibelins ! disait un poëte toscan, » n'espérez pas de secours de l'élection qui s'est faite » en Allemagne. Ami, tiens pour certain que je te verrai

(1) Chron. Imp. et Pontif., Ms. in Bibl. Laurent., cod. 5 et 7, plut. XI.

(2) 4 aug. 1267. Victorem potiùs impleas quam ultorem. (Mart., n° 517, p. 515.)

» arriver à ta perte, ainsi que ceux qui sont avec toi. 1267.
» Tu te trompes, sois-en sûr! toute la campagne appar-
» tiendra à l'Empire (1).

» On ne craint point la dent de l'agneau (2), car sa
» morsure n'est pas dangereuse; mais vous trouverez
» pire qu'un lion ou qu'un ours celui qui vous mordra
» de telle sorte que le sang ne pourra s'étancher. S'il
» faut que Charles vous ronge l'échine, on entendra
» vos cris plus loin qu'en Espagne. Certes, pour l'Em-
» pire ce sera un jeu d'écraser ses ennemis.

» Troupe insensée, pour qui faites-vous des ré-
» jouissances? Ne savez-vous donc pas comment Char-
» les paie? Un instant lui suffit pour abattre quicon-
» que est contre lui. Ami, lie ceci à ton doigt : nos
» gens désirent ardemment le combat; mais ils ne
» verront des vôtres que les épaules.

» Le temps me durera mille ans, jusqu'à ce que
» nous soyons sur le champ de bataille; car vous
» recevrez, ô Gibelins, un tel échec, que jamais vous
» ne vous en relèverez! La journée sera à nous, et
» ceux qui nous ont fait du mal seront payés au
» double. »

Albizzo Pellavillani, poëte de la faction contraire, répond : « L'homme délaissé par la fortune a beau
» être habile, son cœur sera la proie des chagrins. Si
» Charles a été longtemps heureux à nos dépens, la
» fortune qui se tourne contre lui l'accablera. Celui
» qui m'a causé peine, aura bientôt la mort pour

(1) Allusion au titre de *patiarius* ou délégué de l'Empire en Toscane, que le pape avait conféré à Charles d'Anjou.

(2) Surnom donné à Conradin par les Guelfes.

1267. » compagne. Il sera bien imprudent s'il veut résister, » tant est puissant celui qui commence la guerre!

» On l'a appelé l'agneau : eh bien! celui qui en sera » mordu verra de toutes parts couler son sang. Le glaive » saigne depuis que l'agneau en frappe ses ennemis. » Tout autre pouvoir ne prévaudra pas sur lui, parce » que Dieu lui est favorable ; et nous sommes certains » que l'Espagne s'en réjouira. Le juste parviendra, et » l'impie qui l'a affligé sera abattu.

» Nos cœurs vont droit à cette fête, sans que nulle » crainte les en puisse détourner. Bientôt l'agneau » apparaîtra sur le champ de bataille. Ce coup de » foudre ne vous plaira pas; il consommera votre rui- » ne. Vous n'échapperez point à sa puissance, et il sera » fait une capture pour vous doublement douloureuse, » car je vois Charles exposé à une cruelle mort (1). »

Pendant que les partis se préparaient à une nouvelle lutte, la chancellerie pontificale ne restait pas dans l'inaction. A peine informée des démarches faites près de Conradin, le pape avait écrit aux villes guelfes en termes virulens, pour les prémunir contre les tentatives de ce jeune prince. La lettre adressée aux Florentins était surtout remarquable par son style passionné. « De la » race du serpent venimeux, disait le pontife, est sorti » un roitelet, qui de son souffle contagieux infecte la » Toscane. Il envoie dans diverses villes ses agens, » hommes de pestilence, fils de vipères, traîtres envers

(1) *Raccolta di varie romanze volgare*, mss. en parch., de la fin du XIII[e] siècle. Bibl. du Vatican, n° 3793, f° 156, *verso*.
Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 8.



» nous, traîtres envers l'Empire, actuellement vacant, 1267.
» et envers notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre » Charles d'Anjou, roi de Sicile (1). » Clément les avertissait que Conradin faisait de grandes levées en Allemagne, et que le seul moyen de détourner l'orage près de fondre sur l'Italie, était que les cités missent fin à leurs discordes. Une nouvelle ligue lombarde se forma sous les auspices du Saint-Siége. Milan, Verceil, Novare, Côme, Mantoue, Parme, Ferrare, Padoue, Vicence, Bergame, Lodi, Brescia, Crémone et Plaisance en firent partie, ainsi que les marquis d'Este et de Saint-Boniface, François et Napoléon de la Torre. Ce dernier en fut déclaré le chef (2). Hâtons-nous d'ajouter que cette confédération exista moins en réalité qu'en paroles. Gênes fut relevée de l'excommunication qu'elle subissait pour avoir soutenu Paléologue.

Dès l'année précédente (1266), Conradin avait été averti de ne plus prendre le titre de roi de Sicile, et de cesser toutes relations avec les ennemis du siége apostolique, s'il ne voulait encourir l'excommunication. Cet avis fut renouvelé publiquement dans la grande église de Viterbe le 9 avril, jour du jeudi saint; et on ajourna le jeune prince au 29 juin suivant, devant la cour pontificale, pour présenter sa justification, à défaut de quoi il serait déclaré contumace. Comme, au lieu de se soumettre, il se rapprocha de plus en plus des

(1) De radice colubri venenosi egressus regulus suis jam inficit flatibus partes Tusciæ : Viperarum genimina, viros utique pestilentes tam nostros quam vacantis Imp. et car. fil. nost. Sicil. reg. proditores, etc. ( 10 april. 1267. Reg. Clement IV, l. III, n° 314, f° 54. Martenne, n° 450, p. 456.)

(2) 4 april. 1267. Giulini, p. 226. Martenne, n° 471, p. 472.

1267. Gibelins, injonction lui fut faite, le jour de l'Ascension, de ne point entrer en Italie, à moins qu'il ne vînt faiblement accompagné et avec des intentions pacifiques (1).

A Rome, la conduite de Henri de Castille donnait au pape de sérieuses alarmes. « Nous éviterons aussi » longtemps que nous le pourrons, écrivait Clément, » d'avoir la guerre avec les Romains; mais il est bien » à craindre que ni nous, ni le roi de Sicile, ne par- » venions à nous accorder avec le sénateur (2). » Pour apaiser cet esprit irritable, le chef de l'Église recommanda à Charles d'Anjou de rendre l'argent qu'il devait au prince espagnol. Comme Charles ne put ou ne voulut point se libérer, une lettre pontificale enjoignit au cardinal de Sainte-Cécile de prélever le plus tôt possible cette somme sur le produit des décimes de France (3). Dans l'espoir d'éloigner l'infant de l'Italie, le pape, après avoir tenté inutilement de le réconcilier avec le roi de Castille, avait demandé pour lui la main d'une princesse d'Aragon (4). A toutes ces avances, Henri répondit par des actes d'hostilité. Non content d'occuper à Rome le palais de Latran, il parcourut en ennemi les terres de l'Église, et mit ses soldats dans les meilleures forteresses. Sa haine contre le roi de Sicile le jeta dans la faction gibeline, à laquelle son alliance donna une grande force. Il fit offrir à Conradin, dont

(1) Mss. bibl. Vatic., nº 4957, fº 98-101.

(2) Martenne, nº 559, p. 543.

(3) 26 sept. et 13 nov. 1267. Mart., nis 537 et 555, p. 529 et 539.

(4) 15 maii 1267. Mart., nº 467, p. 468.

il était le parent (1), de le seconder dans ses projets. 1267.

Ce nouvel allié venait bien à propos pour écarter les obstacles qui jusqu'alors avaient retenu le petit-fils de Frédéric au nord des Alpes. La guerre fut résolue. Beaucoup de chevaliers pauvres, se berçant de l'espoir d'obtenir de bonnes terres en Sicile, offrirent leurs services. On décida que, pendant que l'armée se rassemblerait en Allemagne, les ambassadeurs gibelins retourneraient en Italie pour activer les préparatifs des villes de la faction, et pousser à la révolte les mécontens du royaume. Voici en quels termes Conradin annonça son arrivée prochaine aux peuples de la Péninsule : « Nous » nous disposons, avec l'aide de Dieu, l'approbation et » l'appui des grands de l'Empire, à conduire dans vos » contrées des forces considérables, pour récupérer » notre patrimoine, relever l'honneur de l'Italie et la » dignité du nom allemand. Soyez donc prêts à nous » recevoir, ainsi que les princes qui nous accompagne» ront. Préparez des chevaux et des armes; joignez vos » forces aux nôtres, afin que nous infligions un châti» ment mérité aux oppresseurs de l'Italie, à ceux qui, » contre toute justice, se sont emparés de ce qui nous » appartient (2). »

(1) FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

| | |
|---|---|
| HENRI VI. | PHILIPPE I, roi des Romains. |
| FRÉDÉRIC II. | BÉATRIX ou ÉLISE, mariée à FERDINAND LE SAINT. |
| CONRAD IV. | HENRI DE CASTILLE. |
| CONRADIN. | |

(2) Mss. de la bibl. de l'Athénée de Turin, D, nº 38, fº 70. Le commencement de la lettre manque dans ce manuscrit.

1267. Conrad Capece fut nommé vicaire royal en Sicile. Sa mission était de soulever l'île, afin d'y attirer une partie des forces ennemies. Il se rendit d'abord à Pise, où la commune lui donna deux vaisseaux qui le conduisirent en Afrique. L'infant don Frédéric de Castille, le frère du sénateur, était resté au service du roi de Tunis, et il s'agissait de lui faire embrasser la cause de Conradin, ce que Capece obtint aisément. Leurs forces réunies se composèrent de deux cents Espagnols, pareil nombre d'Allemands stipendiés, et quatre cents lances gibelines (1). A défaut de place sur les navires, on n'y embarqua que vingt-deux chevaux, mais beaucoup de harnais pour se monter à la première occasion. Cette petite armée prit terre, vers le commencement de septembre, à Sciacca, ville de la côte méridionale de la Sicile, au val de Mazzara. Conrad Capece vit accourir à lui les mécontens de la province; et en homme d'exécution, il résolut de pénétrer dans le cœur du pays, afin que l'insurrection devînt générale. Une proclamation le précéda. Après avoir retracé, en termes énergiques, les violences et les exactions des Français, elle annonçait l'arrivée prochaine du petit-fils de l'empereur. « Armez-vous pour votre roi légitime, ajoutait » Capece; joignez vos efforts aux nôtres, et bientôt » vous serez délivrés d'un joug insupportable! » Cet écrit fit une si grande sensation dans tout le Val de Mazzara et dans une partie de celui de Noto, que le peuple se rangea spontanément sous la bannière de Souabe.

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 2, p. 837.
Le pape, dans une lettre du 17 septembre 1267, dit trois cents Allemands, cent chevaliers latins, et cent Sarrasins.

A cette nouvelle, le lieutenant de Charles d'Anjou, 1267.
appelé Foulques de Puy-Richard, rassemble ses troupes. On lui avait donné peu de Français, et il dut encore en laisser une partie dans les postes les plus importans. Mais comme les feudataires se rendirent à son appel, Foulques se crut assez fort pour écraser l'insurrection. Son erreur fut courte. Les troubles qui, depuis la mort de Frédéric II, déchiraient le royaume, avaient élevé en Sicile deux factions, comme dans le reste de l'Italie : Guelfes et Gibelins sous les derniers rois, vainqueurs et vaincus depuis Bénévent. Les premiers, moins nombreux, s'étaient attachés au service de l'Église romaine et du gouvernement nouveau, dont ils espéraient de grandes faveurs; les autres, anciens partisans de Manfred, dissimulaient leur penchant pour Conradin, afin d'éviter l'exil et peut-être l'échafaud. Réunis par la loi féodale sous le même étendard, une haine mal couverte les divisait, et chaque faction désignait l'autre par un sobriquet injurieux. Les Gibelins étaient appelés *i fetenti*, les puants; les Guelfes *i ferracani*, les ferre-chiens ou les chiens ferrés; expression bizarre, inventée par le peuple, qui vraisemblablement y attachait la signification de partisan des Français (1). Dès la première affaire, quand les Gibelins virent les Guelfes aux prises avec les insurgés, ils feignirent de battre en retraite, firent volte-face, et déchirèrent le drapeau des lis, aux cris de : Vive le roi

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 3, p. 838.
Ce surnom de *ferracani* survécut longtemps à la défaite du parti de Conradin. Après les vêpres siciliennes il devint une cause de rixes fréquentes, qui ensanglantèrent les rues de Palerme. Pour y mettre fin, le roi Jacques d'Aragon défendit, sous des peines sévères, de le donner à qui que ce fût.

1267. Conrad II! Foulques, attaqué de deux côtés à la fois, fit sonner la retraite, trop heureux d'échapper à une ruine totale en abandonnant ses tentes et ses équipages. L'île entière se souleva, à l'exception de la capitale, de Syracuse et de Messine, où le lieutenant de Charles courut s'enfermer. On pouvait croire qu'un dernier effort du parti victorieux suffirait pour chasser au delà du phare les débris de l'armée française; mais les choses n'allèrent point ainsi. Les barons gibelins songeaient moins à unir leurs armes contre l'ennemi commun, qu'à venger des injures personnelles. Dans ce but, beaucoup quittèrent l'armée de Capece, qui se trouva trop faible pour emporter Messine. Foulques conserva ses positions.

En Allemagne, Conradin, près de passer les Alpes, avait adressé aux princes de l'Empire un manifeste dans lequel il énumérait longuement les injustices et les spoliations dont il était l'innocente victime. Orphelin dès le berceau, tour à tour persécuté, leurré de fausses promesses et dépossédé de l'héritage paternel, il s'était vu condamner, avec une partialité sans exemple, par quatre papes qu'il n'avait jamais offensés. Bien que son père, avant de mourir, l'eût mis sous la protection de la sainte Église romaine, dans l'espoir qu'elle le défendrait, Innocent IV avait envahi ses États, non avec le dessein de les lui conserver, mais pour les réunir au domaine pontifical (1). Le monde entier savait de quelle manière

(1) Lunig. Codex Ital. Diplom., t. II, n° 41, p. 937-940.

Suivant le goût de l'époque, Conradin fait ici des jeux de mots sur les noms des papes dont il se plaint : *Audite qualiter Dom. Innocentius nocuit Innocenti.., Urbanus qui nobis exstitit inurbanus... Dom. Clemens, sed inclementiam operatus in nobis.*

Manfred, cet oncle paternel, trahissant ses devoirs de 1267.
parent et de tuteur, avait usurpé le trône confié à sa garde. Alexandre IV, voulant ruiner Manfred, s'était adressé tout à la fois à lui, Conradin, et à des princes étrangers auxquels il offrait l'investiture du royaume. Urbain IV s'était d'abord rapproché de Manfred ; et si les négociations n'eussent point été rompues, l'Église romaine eût conféré pour toujours à l'habile usurpateur un bien mal acquis. Plus tard, le même pape avait appelé en Italie Charles, le frère du roi de France ; et Clément, à peine monté au trône pontifical, avait donné l'investiture des États siciliens au prince français, livrant ainsi les peuples à une insupportable tyrannie. « Ouvrez les yeux, ajoutait Conradin, et voyez comment, sous de faux prétextes, on surprend le monde et on le dupe. Voyez la croix du Sauveur tournée contre les chrétiens ; voyez, hélas ! combien de tromperies pour nous réduire à un dépouillement absolu ! Non content de nous spolier de notre héritage en Italie, on nous persécute en Allemagne ; on nous refuse miséricorde ; on veut nous ôter jusqu'au nom de roi ; on met la faucille dans notre moisson, en donnant à Charles la dignité de vicaire impérial (1) ; et, comme si ce n'était pas assez de rigueurs envers un innocent, on tourne contre nous les foudres de l'Église. Quel mal t'avons-nous donc fait, ô souverain pontife, en quoi avons-nous pu t'offenser, pour nous traiter ainsi ? Notre véritable tort à tes yeux est donc de vivre ? car le ciel nous est témoin que notre con-

(1) Et falcem mittunt in nostram messem. (loc. sup. cit.)

1267. » science ne nous fait aucun reproche (1). A la fin, » Dieu, dans sa bonté infinie, nous ouvre une voie à » l'espérance. Un grand nombre d'amis fidèles, tant dans » l'Empire que dans le royaume, se dévouent à notre » cause, et nous envoient de l'or pour lever des troupes. » Répondant à un si noble appel et voulant nous montrer digne de nos aïeux, nous saisissons le glaive et » le bouclier pour relever, avec la protection divine, » l'antique puissance de notre maison (2). Loin de rien » entreprendre contre le souverain pontife, notre père » et notre seigneur (3), nous voulons seulement revendiquer de justes droits. Descendez dans vos consciences, pesez-les mûrement, et prononcez. Nous espérons » qu'après avoir reconnu notre innocence, vous nous » accorderez aide, conseil et faveur; que vous exhorterez le chef de l'Église à modérer son injuste colère, » et à se montrer envers nous clément et équitable. »

Quelques amis de Conradin le poussaient à se faire élire empereur avant de quitter l'Allemagne ; mais il était trop pauvre pour acheter des suffrages qui depuis longtemps ne se donnaient plus. C'est surtout pour ce motif que les tentatives faites jusqu'alors pour l'élever au rang suprême avaient été si facilement déjouées par le pape. Son manifeste lui valut les sympathies de plusieurs princes allemands, mais rien de plus. Quant à lui, sans désespérer de l'Empire, il tourna toutes ses

(1) Verumtamen gravem offensam reputas, quod vivimus super terram. (loc. sup. cit.)

(2) Sed alta potentia nostræ domus, si annuerit, nostris temporibus relevetur. (Ibid.)

(3) Quem patrem reputamus ac dominum. (Ibid.)

pensées vers l'Italie, avec la ferme confiance que s'il 1267. en revenait victorieux, on ne lui refuserait plus une couronne glorieusement portée par six de ses ancêtres. Ses troupes étaient rassemblées à Augsbourg. Vers la fin du mois d'août (1), il se mit à leur tête, et se dirigea, par Inspruck et la vallée de l'Adige, vers la Marche Véronaise, que tenait le parti gibelin. Avec lui venaient son oncle, Louis de Bavière ; Meinhart, comte de Tyrol, son beau-père ; Rodolphe de Hapsbourg, l'ami de sa famille et son conseiller. Le jeune Frédéric de Bade, son parent, héritier dépossédé de l'Autriche, comme lui trahi par le sort, et tout autant que lui confiant dans un avenir trompeur, s'était attaché à sa fortune. Élevés ensemble, à peu près du même âge (2), orphelins tous deux, pauvres, mais pleins d'énergie et d'ambition, une étroite amitié les unissait.

Conradin entra à Vérone le 20 octobre 1267, à la tête d'une armée que certains chroniqueurs évaluent à dix mille chevaux, nombre fort exagéré sans doute. Une partie de ces troupes appartenait au duc de Bavière et au comte de Tyrol. La Péninsule retentit de cet événement. Les Gibelins, transportés de joie, firent tenir au jeune prince quelques subsides, et renouvelèrent leurs anciennes promesses.

Galvano Lancia, précédant de peu Conradin, avait porté son manifeste en Italie. Il se rendit à Rome pour s'assurer du concours actif du sénateur, et en obtenir l'argent dont le petit-fils de Frédéric était fort dépourvu,

(1) Le 22 août, Conradin était encore à Swagenowe; le 1er septembre, il date un acte du pont d'Inspruck.

(2) Frédéric, né en 1249, avait trois ans de plus que Conradin.

1267. quoiqu'il eût vendu ou engagé la meilleure partie de ses biens propres. Rome ne tarda guère à se déclarer ouvertement. Le 18 octobre, Galvano entra dans la ville, enseignes déployées. Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au palais de Latran, faisant retentir l'air des plus bruyantes acclamations. Henri de Castille lui rendit les honneurs dus à un envoyé impérial, le combla de caresses, et entendit ses propositions en audience solennelle. Vers les premiers jours du mois suivant, on publia à son de trompe l'alliance de la Commune avec Conradin (1). Comme une partie des nobles était d'une opinion contraire, le sénateur, bien décidé à en avoir raison, les convoqua en assemblée générale. Les plus prudens ne s'y rendirent point; ceux qui y parurent furent arrêtés, chargés de liens, et enfermés, les uns dans la tour du Capitole, d'autres à Castel-Sarracinesco, qui appartenait à Conrad d'Antioche. Leurs maisons furent livrées au pillage, leurs biens confisqués. Vainement le pape les mit sous la protection de l'Église et cassa les sentences portées contre eux : leur prison ne s'ouvrit point (2).

Avec beaucoup d'argent il était facile d'avoir sous les armes bon nombre de soldats; mais le nœud de la question était de trouver les sommes nécessaires. Les lever sur le peuple, c'était le tourner contre soi, et Henri de Castille n'en avait garde. Bien décidé à braver le Saint-Siége, malgré les ménagemens dont le pape usait envers lui, le sénateur pensa à mettre la main sur

(1) Reg. Clem. IV, l. IV, Cur., nº 3, fº 248.
(2) 16 novembris 1267. Martenne, nº 556, fº 540.

les dépôts confiés aux églises. Pour les Italiens du moyen âge, le gouvernement républicain était la révolution en permanence. A chaque changement, toujours fait au nom de la liberté et du bonheur de tous, c'étaient de nouvelles pilleries, des sentences d'exil et des confiscations. Le riche bourgeois, sans cesse menacé dans sa fortune, n'osait conserver sous son toit des valeurs qui n'y eussent pas été en sûreté. Recevait-il quelque somme importante, il la déposait dans un sanctuaire en renom où elle était gardée fidèlement, et ces asiles avaient toujours été respectés au milieu de la confusion générale. Le sénateur demanda qu'on lui ouvrît les églises; et comme le clergé fit résistance, il eut recours à la force. Les dépôts furent enlevés, au grand mépris des priviléges ecclésiastiques, et on fit main basse sur les joyaux, les vases sacrés, les riches ornemens des sacristies. Les basiliques de Latran et de Saint-Paul; Saint-Sabas, Saint-Basile du mont Aventin, Sainte-Sabine, et la plupart des monastères opulens, subirent des spoliations sacriléges (1). Le pape en gémit, sans toutefois perdre l'espoir d'apaiser Henri de Castille (2). Depuis longtemps il le menaçait, tout en retenant son bras prêt à frapper. Il lui reprochait d'avoir admis dans la ville Galvano, *ce fils de malédiction ;* il le rappelait à l'obéissance, et lui recommandait, avec ménagement, de ne point persévérer dans une conduite si coupable. « Certes, ajoutait-il, nous ne pourrions la » supporter davantage, et nous serions forcé de tirer 1267.

(1) Sabas Malasp., l. III, c. 20, p. 836.
(2) Spoliantur ecclesiæ, rapiuntur deposita, etc. (3 maii 1268, Martenne, nº 635, p. 592.)

1267. » du fourreau le glaive spirituel, ce glaive qui n'épargne » ni princes ni empereurs (1). » Pour toute réponse, Henri, qui déjà s'était emparé de Sutri et avait dévasté Vetralla, se fit élire, pour cinq ans, capitaine général des Gibelins de la Toscane, avec un traitement de 10,000 livres pisanes, sous la condition qu'il maintiendrait à sa solde deux cents lances espagnoles (2). La cour romaine, ne se trouvant plus en sûreté à Viterbe, qui n'est qu'à soixante milles ou vingt lieues de Rome, rappela de Florence Charles d'Anjou, en lui laissant le soin de pourvoir, comme il l'entendrait, à la défense de la province. « Si tu tardais beaucoup, écrivait Clément, » nous serions dans la nécessité de transférer notre » cour à Pérouse ou à Assise (3). » La glace était rompue. Le sénateur appelait de tous ses vœux l'instant où il pourrait tirer du roi de Sicile une vengeance éclatante. Il recommandait à Conradin de se hâter, tout en le pressant de prendre le titre d'empereur, que les Gibelins d'Italie demandaient pour le petit-fils de Frédéric. L'infant espagnol était tout à la fois poëte et vaillant homme de guerre. Dans une pièce de vers adressée au jeune prince, et qui nous a été conservée, il exprime ainsi sa haine pour Charles d'Anjou, ses espérances personnelles, et son désir de voir Conradin monter au rang suprême : « Gaiement, et sans réserve, » je dirai l'état où je suis. Malgré les pertes que j'ai

(1) Qui nec imperatoribus, nec principibus aliis, parcere consuevit. (28 decembris 1267. Mart., nº 572, p. 553.)

(2) 1er décembre 1267. Archives de Florence, nºs 871, 872 et 875.

(3) 14 decembris 1267. Mart., nº 566, p. 546.

» essuyées, mon cœur est dans la joie, et j'espère ob- 1267.
» tenir meilleure récompense de ce que j'ai accompli
» de bonne foi et avec une entière loyauté. Déjà je sens
» la confiance renaître dans mon âme : Dieu prête se-
» cours à qui a bon vouloir.

» A force de souffrances, l'homme atteint son but, » tandis que l'excès du bonheur lui fait perdre ce qu'il a » gagné. Aussi cette prospérité de la fleur de lis, que j'ai » vue naître, et qui répand son parfum sur ses amis, » doit-elle s'éteindre un jour dans de cruels tourmens. » Ceux qui savent les choses de ce monde présagent » que la récompense sera pour chacun suivant ses œu- » vres.

» Qu'on se rappelle le noir chagrin, la mort si bien » cachée sous l'apparence d'une œuvre d'amour. Cer- » tes, la trahison ne sied pas à un seigneur; et le pou- » voir ainsi souillé ne peut durer longtemps. Maintes » fois j'ai entendu répéter que l'homme doit périr de » la même mort qu'il a voulu donner.

» Qu'il meure donc, de par Dieu, celui qui a tramé » ma mort, celui qui, semblable à un juif, retient mon » avoir! Quant à mes amis, j'espère leur obtenir un » jour des lots dans l'Empire. Affranchis maintenant des » peines qu'ils pouvaient attendre, qu'ils dérident leurs » fronts, qu'ils persévèrent dans leurs sentimens, et » qu'on s'efforce de retrouver les beaux jours perdus.

» Et quant à toi, haute vaillance que je commence à » connaître, les maux que tu as endurés sont autant » de reproches pour toi. Songe qu'il ne te reste qu'une » partie de ce qui t'appartenait, et qu'on t'a fermé la » carrière qui t'était ouverte : reprends en entier ta

1267. » puissance herculéenne ; ne te contente pas d'un lambeau, si tu peux avoir le tout. Souviens-toi que celui » qui cultive mal la terre ne recueillera que de mauvais » fruits.

» O magnifique jardin de la Sicile ! le jardinier qui t'a » pris à ferme saura changer ton deuil en joie. Il réclame une couronne illustre : celle de l'empereur romain (1). »

Dans le sud de la Péninsule, l'agitation des esprits était à son comble. Le pape, inquiet de la marche des affaires, prononça, le 19 novembre, l'excommunication contre Conradin, contre les Siennois, les Pisans et leurs fauteurs, s'ils ne renonçaient à leur coupable entreprise. Ordre fut donné au clergé de publier cette sentence dans les églises de Rome (2). Déjà Clément avait rappelé Charles d'Anjou de la Toscane, et ce prince s'était rendu dans ses États pour y apaiser les troubles et s'y procurer de l'argent (3). Quoique depuis près de six mois il eût perdu la reine Béatrix de Provence (4), on ne le voit pas, sans quelque surprise, s'occuper d'un nouveau mariage, lorsque l'approche de Conradin et la situation de l'Italie l'environnaient de périls. Les lettres pontificales font foi qu'il s'était adressé à cet effet au pape, qui lui conseilla de demander la

(1) *La gran corona chiede da Romano.* (Mss. du Vatican, n° 3793, f° 53.) Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 5 *bis*.

(2) 26 novembris 1267. Martenne, n° 561, p. 544.

(3) Octobris 1267. Matteo, § 191.

(4) Béatrix était morte au mois de juillet 1267. Elle fut ensevelie dans l'église du couvent de Sainte-Marie, *Mater Domini*. Plus tard, on transporta son corps en Provence, pour être placé à Aix, près de Raymond Bérenger, son père.

fille du roi d'Aragon, cette même princesse destinée 1267.
par le Saint-Siége à Henri de Castille (1). Un parlement général, assemblé à Naples le 25 novembre 1267, donna au roi des troupes et des subsides de guerre. Les contingens féodaux furent appelés, et on imposa sur la bourgeoisie une double collecte. Le bruit courut que messer Pierre Pignatelli, le parent de l'archevêque de Cosenza, avait demandé l'expulsion du royaume de toutes les familles nobles d'origine allemande; mais que le roi, tout enclin qu'il était aux partis extrêmes, avait reculé devant cette mesure tyrannique. Quoi qu'il en soit, le mécontentement public se manifesta de toute part, et on ne peut douter que les exactions des agens du fisc, la rigueur intolérable avec laquelle ils exigeaient les impôts, n'aient beaucoup contribué aux progrès de l'insurrection, qui embrasa bientôt après la Pouille et la Calabre (2).

Sur ces entrefaites, Guillaume de Villehardouin, despote de Morée et beau-frère de Manfred, débarqua à Viesti en Capitanate. On se souvient que Baudoin II avait, par un traité récent, cédé au roi Charles le droit impérial de haute suzeraineté sur les terres du despote. Villehardouin, pris au combat d'Akraïda en 1259 par Paléologue, était resté prisonnier jusqu'en 1263, où son vainqueur lui rendit la liberté, sur les instances du pape Urbain (3). Il venait en Italie pour faire l'hommage

(1) 17 decembris 1267. Martenne, n° 568, p. 547.

(2) Clément IV ne cessait de recommander au roi de mettre fin aux horribles exactions (*horrendis exactionibus*) de ses agens. (Martenne, n^is 504, 530, 532, p. 508, 524 et 525.)

(3) Mss. de la bibl. roy., fonds Saint-Victor, Magist. Rich. de Posis, n° 273, f° 139°.

1267. féodal de sa principauté. Ce devoir rempli, Villehardouin se rangea, avec les feudataires du parti français, autour de la bannière royale. Non-seulement ce seigneur ambitieux n'essaya pas d'adoucir le sort d'Hélène, sa belle-sœur, mais il embrassa sans réserve la cause du vainqueur de Manfred, et le suivit contre Conradin. Sa fille, appelée Isabelle, fut fiancée à Philippe, le deuxième fils de Charles : nouvelle preuve que ce dernier ne perdait pas de vue ses projets sur l'Orient.

Cependant la position de Conradin à Vérone était pleine de difficultés : les subsides promis n'arrivaient pas ; l'argent lui manquait. Tout aussi obéré que Charles lorsque ce dernier entreprit la guerre contre Manfred, le petit-fils de Frédéric n'avait pas derrière lui les églises de France pour en tirer des décimes. Son crédit était nul, et les troupes à sa solde ne recevaient presque rien. Les vivres devenaient rares ; chaque jour, des hommes d'armes vendaient leurs équipages et retournaient en Allemagne. Dans cette extrémité, le duc de Bavière et le comte de Tyrol avancèrent à Conradin 1,500 marcs au poids de Cologne (77,955 l.). Ce ne fut pas toutefois sans exiger de bonnes hypothèques (1). Bientôt après, ces avides parens demandèrent à être indemnisés des dépenses par eux faites depuis le départ d'Augsbourg, et qu'ils évaluaient à 2,000 marcs (103,940 l.). Il fallut, à défaut d'argent, donner de nouveaux gages ; et, comme chaque jour grossissait la somme, on voit qu'au mois de janvier elle montait à

(1) Verona, 17 decembris 1267. Monum. Boïca, t. XXX, n° 820, p. 363 et 364.

3,000 marcs (155,910) (1). Un moyen de sortir d'embarras eût été de marcher en avant et de brusquer l'aventure ; mais de Vérone pour gagner Pavie, il fallait traverser le territoire de Milan et d'autres grandes communes guelfes, ce qui ne pouvait se faire qu'en obtenant d'elles une sorte de neutralité. On était en plein hiver; les fleuves, grossis dans cette saison, présentaient d'assez grands obstacles, si le passage en était défendu. Tout porte à croire que de secrètes négociations avaient lieu avec les recteurs des villes de la ligue. Peut-être quelques chefs, effrayés de l'ambition de Charles d'Anjou, voyaient-ils avec joie un compétiteur lui disputer le royaume, et commencer une guerre qui devait les affaiblir tous deux. Clément avait sans doute connaissance de leurs hésitations, quand il écrivait à un de ses légats : « Si les Guelfes lombards persistent dans leur fidélité, Conradin succombera (2). » 1267.

Le roi de Sicile avait supplié le pape de frapper d'excommunication le duc de Bavière et le comte de Tyrol, s'ils ne se hâtaient de repasser les Alpes. Clément refusa de prendre ce parti extrême ; mais il les en menaça, et fit si bien, que, peu de jours après avoir reçu de bonnes garanties pour leurs dépenses, les parens de Conradin quittèrent Vérone, sous le faux prétexte de lui faire obtenir en Allemagne la couronne impériale. Ils le laissaient privé de ressources et à la tête d'une armée sans solde, que leur désertion réduisait à moins de 4,000 lances. Par bonheur, les Guelfes, quelle que

(1) Verona, 10 janv. 1268. Ibid., nis 821 et 822, p. 363 et seq.
(2) Si Lombardi stabiles perseverant, etc., (23 novembris 1267. Martenne, no 559, p. 543.)

1267. fût la cause de leur inaction, n'avaient pas assemblé leurs forces; et Napoléon de la Torre, seigneur de Milan et le chef de la ligue, paraissait plus porté à favoriser l'adversaire de Charles d'Anjou qu'à le combattre (1). Crémone, nouvellement réconciliée à l'Église, n'avait pas oublié entièrement sa vieille alliance avec la maison de Souabe; et Lodi, près de laquelle il fallait traverser l'Adda, ne montrait aucune intention de s'y opposer. Rassuré par l'attitude des Guelfes, et appelé d'ailleurs en Toscane par les Pisans et les Siennois, qui lui promettaient l'appui le plus efficace, Conradin donna l'ordre du départ. Vers le milieu de janvier 1268, l'armée sortit enfin de Vérone, où elle avait séjourné un peu moins de trois mois. Elle traversa le territoire lombard sans rencontrer d'ennemi, passa l'Adda à Galgagno au-dessus de Lodi, le Lambro à San Angiolo, et entra enfin à Pavie le 19 janvier (2).

(1) Turriani occulta faventibus. (Ann. Mediol., c. 40, p. 670.)
(2) Annal. Mediol., c. 40, p. 670.

## CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Charles d'Anjou vicaire impérial en Toscane. — Situation difficile de Conradin à Pavie. — Le pape oblige le roi de Sicile à rentrer dans ses États. — Ménagemens de la cour pontificale pour Henri de Castille. — Conradin met à profit l'indécision des Guelfes, et gagne Pise. — Armemens des Gibelins. — La révolte s'étend dans les provinces napolitaines. — Déroute, à Ponte-Varchi, du corps français laissé en Toscane. — Conradin s'attribue les droits impériaux. — Il brave le pape à Viterbe. — Affaires de Sicile. — La flotte pisane met en fuite l'escadre provençale.—Conradin et Henri de Castille. — Enthousiasme des Romains. — L'armée gibeline se met en marche vers l'Abruzze. — Charles d'Anjou lui barre le chemin. — Errard de Valery. — Position et force des deux armées. — Bataille décisive du Salto. — La victoire reste aux Français. — Cruauté du vainqueur envers les prisonniers. — Fuite de Conradin. — Il est arrêté à Astura, et livré à Charles d'Anjou. — Le pape réclame vainement le captif royal. — Il l'absout de l'excommunication. — Conradin et ses compagnons sont mis en jugement. — Leur condamnation à la peine capitale. — Clément IV et Charles d'Anjou. — Testament de Conradin. — Charles assiste à l'exécution. — Mort du dernier des Souabes. — Traditions populaires. — Vengeances exercées par Charles d'Anjou. — Massacres en Sicile. — Indignation de Clément IV. — Noces du roi et de Marguerite de Bourgogne. — Lucera se rend à discrétion. — Soumission complète du royaume.

Le premier plan de campagne de Charles d'Anjou 1267.
avait été de se porter avec le gros de ses troupes en Lombardie, de rallier là les Guelfes, et, avec une armée bien supérieure en nombre, d'arrêter l'ennemi au passage des rivières, cette seconde ligne de défense que la nature a donnée à l'Italie contre les invasions du Nord. En couvrant la Toscane, il eût séparé Conradin des villes gibelines de cette province, et surtout de Rome, où de grands secours l'attendaient; il l'eût réduit à

1267. risquer, dans les plus mauvaises conditions, une bataille dont la perte devait ruiner le parti souabe dans la Péninsule. Mais le pape, qui ne pouvait voir sans inquiétude le nouveau roi de Sicile étendre son crédit en Lombardie, ne permit pas que ce prince prît en personne le commandement des Guelfes. Il allégua que les forces de la ligue suffisant, de reste, pour arrêter les Allemands, la chose la plus urgente était d'éteindre l'incendie allumé dans le royaume. Charles, après un court séjour à Viterbe, où ses instances ne purent vaincre l'obstination du pontife, avait seulement obtenu de retourner provisoirement en Toscane, et il y faisait une rude guerre aux Gibelins. Ceux-ci s'étaient concentrés à Pise et à Sienne. Outre leurs propres hommes d'armes, ils avaient à leur solde la plus grande partie des mercenaires échappés du grand naufrage de Bénévent. Une bonne garnison gibeline défendait Poggibonsi, bourg fortifié à vingt-trois milles ou sept lieues et demie en avant de Sienne, sur le chemin de Florence. Depuis quatre mois le maréchal du roi s'épuisait en efforts inutiles devant ce poste important. Charles força Poggibonsi au mois de décembre 1267, et y laissa commettre de grands excès. Se portant ensuite sur le territoire pisan, il prit plusieurs châteaux, et dévasta Porto-Pisano, près de Livourne, dont, à l'exception de deux tours encore debout, les fortifications furent démantelées (1).

1268. Cependant, l'attitude de neutralité prise par les Guelfes lombards, au mépris du dernier acte de con-

(1) Salimbeni chron., f° 407. — Monach. Patav., p. 727.

fédération, avait complétement trompé les espérances 1268.
du pape. Cet événement fit sensation; Charles d'Anjou regretta de s'être laissé détourner du projet d'acculer Conradin contre les Alpes; et, pour réparer cette faute, il se prépara à défendre pied à pied le passage de l'Apennin. Le titre de pacificateur de la Toscane ne lui donnant pas une autorité suffisante, il arracha en quelque sorte au chef de l'Église celui de vicaire impérial, qu'on lui avait refusé l'année d'auparavant. Un serment nouveau lui fut imposé. Le décret pontifical portait qu'en conférant cette haute fonction, le Saint-Siége usait de son droit de diriger les affaires de l'Empire pendant que l'autorité flottait entre plusieurs concurrens (1). Le premier soin de Charles fut d'ordonner la mise en état des forteresses de la ligue toscane. Pour subvenir aux dépenses, il établit sur chaque ville une contribution proportionnelle payable en argent ou en vivres. Les Lucquois, qui avaient échoué à plusieurs reprises devant le château de Mucrone, offrirent au roi de lui avancer 6,000 livres, s'il voulait prendre pour eux cette forteresse. Mais comme Charles était très-dénué d'argent, il exigea jusqu'à 36,000 livres, qui lui furent comptées par la commune (2).

Pour gagner l'esprit des Florentins, il décora de la ceinture militaire plusieurs citoyens notables, et chaque nouveau chevalier fut gratifié d'une somme de 100 livres tournois (3).

(1) Nos qui fluctuantis Imperii curam gerimus. (15 febr. 1268. Martenne, n° 625, p. 587.)
(2) 19 et 22 febr. Reg. Carol. I, in Arch. Neap., 1268, A, f° 25.
(3) 22 mart. Reg. Carol. I, 1268, f° 16, Dipl. 1, 2 et 3.

1268. Enfin les soldes et les traitemens arriérés dus aux commandans des forteresses et aux justiciers du royaume furent ordonnancés. On prescrivit à ces officiers de ravitailler les garnisons, et de prendre les mesures propres à arrêter le plus possible la marche de l'ennemi (1).

Les frais de la guerre devenaient de plus en plus onéreux ; et comme les collecteurs ne parvenaient que difficilement à faire rentrer les impôts, il fallut recourir à des moyens extrêmes pour se procurer de l'argent. Des banquiers italiens prêtèrent à gros intérêt, en échange d'obligations payables à Paris et à Marseille, sur les fonds de la décime. Le roi obtint encore une fois du pape l'autorisation d'hypothéquer les biens d'Église. Il engagea, pour 10,000 livres tournois, le revenu domanial de la Provence et de Forcalquier (2). La pénurie du trésor était telle que Charles prenait de toutes mains, et jusqu'à des sommes minimes de 100 et même de 30 livres tournois, pour sûreté desquelles on exigeait des gages (3).

Mais si le roi de Sicile manquait d'argent, Conradin, bien plus que lui, était à bout de ressources. Il resta deux mois entiers à Pavie, se flattant toujours de voir arriver les subsides que les Gibelins lui faisaient atten-

(1) Reg. Carol. I, ann. 1269, A, f° 16 et seq.

Les registres de Charles I[er], déposés aux archives de Naples, sont dans le plus grand désordre. On n'a point assemblé les pièces suivant leurs dates, quoique les volumes portent le chiffre des années du règne du roi, ce qui rend les recherches très-difficiles.

(2) Lucæ, 20 mart., ann, 3. Reg. Carol. I, 1268, f° 20.

(3) Ibid., ann. 1268, A. f° 27 et passim.

Ce volume renferme un grand nombre de pièces relatives aux emprunts faits à cette époque par Charles d'Anjou, en engageant le produit de la décime ou ses propres domaines.

dre, se plaignant du dénûment où le laissaient ses amis, 1268.
et principalement le comte Manfred Malecta, grand trésorier, qui n'envoyait ni les 16,000 onces d'or, ni les mille lances par lui offertes, ce qui faisait au jeune prince un tort irréparable (1). Conradin cherchait, pendant ce temps, à s'ouvrir le chemin de la Toscane, et à s'assurer d'un port sur la côte ligurienne. Un de ses officiers fut envoyé à Gênes pour attirer cette république dans son alliance, en lui offrant les priviléges commerciaux qu'elle réclamerait. Ces propositions furent repoussées. La ville était depuis peu de temps relevée de l'excommunication, et le peuple ne voulait pas encourir une nouvelle sentence d'interdit. D'un autre côté, le pape et le roi de France faisaient solliciter les Génois de s'unir au roi de Sicile contre l'ennemi du Saint-Siége (2). Le conseil de la commune hésitait; et le jeune prince, privé de communications avec Pise, ne savait comment gagner cette ville. Déjà Clément annonçait aux légats pontificaux la ruine imminente de Conradin : « Il dort tout éveillé, écrivait-il, coulé à » fond par la misère, ayant avec lui peu de troupes

(1) Ex cujus defectu damnum irreparabile fuit nostræ causæ consecutum. (Concess. Conrad II, a Petr. de Pretio, etc.) Voyez à la fin du volume, pièces justificatives, n° 6.

Pour en finir avec Manfred Malecta, cet homme toujours prêt à trahir le pouvoir qui tombe pour se donner à celui qui s'élève, on le retrouve, sous les rois aragonais de Sicile, avec la charge de grand trésorier, qu'il garda depuis les vêpres siciliennes jusqu'en 1299. A cette époque, Robert, fils de Charles II, descendu dans l'île avec une armée, et réduit par le manque de vivres à une extrême disette, était devant Paterno, que défendait Malecta. Ce misérable livra la place et sauva les Angevins, avec lesquels il passa à Naples. Méprisé de tous, n'inspirant que la défiance, il y traîna sa honteuse vieillesse dans des emplois subalternes, et mourut pauvre et délaissé. (Amari, *la Guerra del Vespro Sicil.*, t. II, p. 150,)

(2) Nicol. Guercii, cont. Caffari, lib. VIII, p. 545.

1268. » mal armées et sans discipline. Abandonné de sa » propre famille, il passe ses jours dans la douleur et » les angoisses, n'osant ni avancer ni faire un pas en » arrière. C'est pourquoi nous détournons, autant qu'il » est en nous, le roi de Sicile d'entreprendre le siége de » Pavie, ainsi que les Lombards le lui proposent. Sa pré- » sence est bien plus utile dans ses propres États, où la » révolte grandit chaque jour (1). » Le pape écrivait lettres sur lettres au roi, le priait de revenir, le pressait, lui reprochait en termes pleins d'amertume son obstination. Les Lombards, pour se laver du soupçon de connivence avec Conradin, avaient en effet engagé Charles d'Anjou à attaquer Pavie ; et ce prince, s'il avait été libre de ses mouvemens, aurait sans aucun doute fait cette expédition, qui eût terminé la guerre d'un seul coup. Forcé d'y renoncer pour ne point se brouiller avec la cour de Viterbe, qui lui fournissait de l'argent, il voulait du moins garder sa position en Toscane, afin d'empêcher l'ennemi d'arriver à la frontière napolitaine. Une dernière lettre, plus impérative que toutes les autres, vida la discussion. « Pourquoi t'é- » cririons-nous comme à un souverain, » ainsi s'exprimait Clément, « quand tu n'as que du mépris pour ton » royaume, et que tu l'abandonnes comme un corps sans » tête? Ruiné d'abord par les voleurs, qui étaient tes » agens (2), ce malheureux pays est aujourd'hui la » proie de Sarrasins et de chrétiens perfides. La che- » nille dévore ce qui a échappé à la sauterelle ; et certes

(1) 2 et 16 mart. 1268. Martenne, nos 608 et 614, p. 577 et 581.

(2) Et a tuis primitus exhaustum furibus, etc. (28 mart. 1268. Reg. Clem., l. IV, n° 460, f° 76.—Rayn., 1268 § 3.)

» les dévastateurs ne manqueront pas à l'œuvre, tant 1268.
» qu'il ne se présentera pas de défenseur. Garde-toi de
» croire que si tu perds tes États, l'Église recommence
» ses travaux et ses sacrifices pour t'y rétablir. Content
» du titre de roi, tu pourras retourner en Provence,
» et là attendre un miracle, si tu te supposes
» assez de mérite pour que Dieu se charge de débrouiller
» les affaires de celui qui n'écoute aucun conseil et n'a
» foi qu'en sa rare sagesse. Nous étions bien décidé
» à ne plus t'écrire sur ce sujet; les instances de notre
» vénérable frère l'évêque d'Albano ont, pour cette
» fois encore, changé notre résolution. »

Charles, poussé à bout, laissa en Toscane son maréchal, Henri de Béselve, avec huit cents lances françaises, et se rendit à Viterbe, où il arriva le jour du jeudi saint (25 mars). Sa présence causa une grande joie au souverain pontife, qui informa le légat en Sicile qu'aussitôt après les fêtes de Pâques le roi se dirigerait vers les provinces napolitaines, « pour y *couper les cornes des superbes*, et mettre fin aux scandales (1). »

Cependant, la soumission de Charles d'Anjou aux volontés de l'Église n'allait pas jusqu'à se payer de vaines paroles. Les soupçons dont il était l'objet, la conduite ambiguë du pape, les ménagemens qu'on gardait pour Henri de Castille, ne pouvaient échapper aux yeux clairvoyans du monarque, et il avait exigé que le pape rompit ouvertement avec ses ennemis. Dès le même jour, l'excommunication majeure fut prononcée, dans la grande église de Viterbe, contre Conradin. On le

(1) 31 mart. 1268. Reg. Clem., l. IV, n° 462, f° 76.

1268. déclara déchu du royaume de Jérusalem; ses sujets furent déliés de leur serment de fidélité. A défaut par lui de présenter humblement sa justification dans le délai d'un mois, il devenait inhabile à exercer aucune autorité en quelque pays que ce fût (1). Étaient compris dans la sentence ceux qui favorisaient la révolte de la Sicile, et nommément Guido Novello, Galvano et Frédéric Lancia, Conrad d'Antioche, Manfred Malecta, grand trésorier. Les villes liguées avec eux, celles qui s'ouvriraient à leur approche, tombaient sous l'interdit. Les Véronais, les habitans de Pavie, les Siennois, les Pisans, et les révoltés de la Marche d'Ancône, n'étaient point épargnés. On se décida aussi à frapper le sénateur et les habitans de Rome. Mais, comme il importait de les détacher d'une cause à laquelle leur adhésion prêtait beaucoup de force, un dernier délai de trente jours leur fut accordé pour donner satisfaction au Saint-Siége et restituer les biens dérobés aux églises (2). Une lettre adressée à Henri de Castille lui promit des grâces, s'il se montrait obéissant (3). En cas de refus, Charles d'Anjou était autorisé à reprendre le gouvernement de Rome pour dix ans, à partir du jour de la Toussaint 1268, nonobstant le serment fait à son sacre, dont on le relevait au besoin (4).

Sur ces entrefaites, la cour de Viterbe apprit que Conradin, qu'on supposait à Pavie dans la situation la plus critique, venait, par un mouvement aussi prompt

(1) In die cœnæ Domini 1268. Reg., l. IV, Cur., nº 1, fº 245.
(2) Ibid., l. IV, Cur., nºs 2-7, fº 246-251.
(3) Ibid., 25 mart. 1268, l. IV, nº 464, fº 76.
(4) 3 april. 1268. Voyez, pièces justificatives nº 7.

que hardi, de gagner Pise, où il était entré le 31 mars, 1268.
jour du samedi saint (1). Ce jeune prince, informé du départ de son redoutable adversaire et des hésitations de la commune de Gênes, avait masqué son projet par une fausse attaque contre les terres de l'abbaye de Morimont. Faisant tout à coup volte-face, il avait traversé rapidement avec cinq cents cavaliers les domaines du marquis del Carretto, son oncle (2), et s'était embarqué à Vado, près de Savone, sur des galères de Pise, qui l'avaient conduit en sûreté dans cette dernière ville. Il y avait été reçu avec tous les honneurs dus au chef de l'Empire, et la commune se préparait à soutenir énergiquement ses droits. Pendant ce temps, le gros de l'armée, sous le commandement du duc d'Autriche, franchissait presque sans coup férir l'Apennin près de Pontremoli, puis se dirigeait le long du littoral, par Sarzane et Lavenza, vers le territoire pisan. Une si fâcheuse nouvelle plongea la cour pontificale dans la consternation. Le pape ne pouvait comprendre que les Guelfes n'eussent fait aucun effort pour arrêter l'ennemi. Il n'osa leur exprimer son mécontentement, mais il en écrivit avec amertume à son légat en Lombardie (3). Quelques historiens, sévères pour Conradin, l'ont représenté comme un enfant étourdi et présomptueux, marchant à sa perte tête baissée, sans plan, sans réflexion. S'ils avaient considéré avec plus d'attention son isolement à Vérone, puis à Pavie, au

(1) Ubi intravit die sabbati sancti. (Chron. var. Pisan., ap. Muratori, t. IX, p. 197.)
(2) Le marquis avait épousé une fille naturelle de Frédéric II.
(3) 15 maii 1268. Martenne, nº 640, p. 597.

1268. milieu des grandes communes lombardes, et les difficultés d'une marche au travers du territoire de la puissante confédération guelfe avec une armée que la désertion de ses parens avait fort affaiblie, ils lui auraient sans doute rendu plus de justice. Soit par des négociations heureuses, soit en profitant de l'hésitation de ses ennemis, celui auquel le pape prodiguait les surnoms injurieux de *sot* et de *stupide* venait, contre toute probabilité, de triompher d'obstacles qui semblaient insurmontables. Maître de la mer, ses communications étaient assurées désormais avec Rome, la Sicile et la Calabre. Contrairement aux intentions de Charles d'Anjou, c'était dans le royaume que la question allait se vider, lorsque déjà la révolte s'étendait dans la plupart des provinces. Cet événement nécessitait de la part du roi de nouvelles dispositions. Le mieux pour lui était sans doute de gagner l'ennemi de vitesse, de rassembler de grandes forces, et, s'il le pouvait, de porter à l'insurrection un coup mortel avant l'arrivée de l'armée gibeline. Sa longue absence avait favorisé les progrès des rebelles. Aversa, dans la Terre de Labour, la province d'Abruzze tout entière à l'exception d'Aquila, la Calabre jusqu'au port de Rosetto, et plusieurs villes de la Pouille, s'étaient prononcées pour Conradin. Les Sarrasins de Lucera supportaient impatiemment la domination angevine. Leur vieille affection pour la race de Souabe s'était réveillée à l'approche du dernier rejeton de cette famille, et la bannière à l'aigle d'or, autour de laquelle ils combattirent tant de fois pour les empereurs, flottait à côté du croissant sur leurs murailles. Déjà le pape avait, sans beaucoup de

succès, prêché contre eux la croisade, et envoyé de- 1268.
vant Lucera deux cents lances levées à ses frais en Campanie (1). Le vœu le plus cher de Clément était de purger le pays de ces infidèles, dont l'établissement à quelques journées de sa résidence était à la fois une insulte et un danger pour la cour romaine. Charles, après avoir passé un mois à Viterbe, se décida à pousser avec vigueur le siége de Lucera (2), afin de priver Conradin des renforts que ce dernier pouvait tirer de la population guerrière de cette ville. Un fort détachement fut laissé dans les environs de Rome, pour surveiller les mouvemens du sénateur et garder les chemins qui conduisent en Capitanate.

Cependant l'arrivée de Conradin à Pise ôtait à son expédition le caractère aventureux qu'elle avait eu jusqu'alors. Il était au centre de ses ressources; sa faction grossissait de jour en jour dans les États siciliens, tandis que Charles d'Anjou, séparé des Guelfes, qui lui eussent donné une grande supériorité numérique, avait en même temps sur les bras la guerre civile et l'invasion étrangère. Mais ce prince, arrivé à la maturité de l'âge, l'emportait sur son jeune rival par l'habitude du commandement, le coup d'œil prompt et la prudence. Une fois rentré dans ses États, il devenait libre de ses mouvemens, que le pape ne pouvait plus contrarier. Comme on ignorait par quelle frontière l'ennemi devait pénétrer dans le royaume, Charles avait concentré ses forces autour de Lucera, prêt à marcher rapidement vers le point menacé.

(1) Martenne, nos 440 et 441, p. 450 et 451.
(2) 28 april. Exivit heri Viterbio, etc. Mart., n° 630, p. 589.

1268. Dans la situation où étaient les choses, deux partis s'offraient à Conradin : porter l'effort de la guerre en Sicile, c'est-à-dire la traîner en longueur, ou aller droit à son adversaire et lui livrer bataille. Mais, outre que, pour transporter au delà de la mer une armée nombreuse en cavalerie, la flotte pisane n'eût peut-être point suffi, on ne doit pas oublier que les Gibelins se soumettaient à des sacrifices accablans, moins pour replacer l'héritier légitime sur le trône, que pour relever par lui leur propre puissance en Italie. Ils n'eussent pas dès lors approuvé un plan dont l'exécution pouvait attirer sur eux de grands périls, et qui ne présentait que des avantages fort douteux. Conradin résolut donc de se rendre par la route de Sienne à Rome, afin d'y rallier les forces de l'infant espagnol. Il devait ensuite pénétrer dans le cœur des provinces napolitaines, pendant qu'une escadre pisane ferait une puissante diversion sur les côtes du royaume. A cet effet, la commune de Pise armait, à l'embouchure de l'Arno, trente galères et d'autres navires, montés par plus de cinq mille hommes de débarquement. Frédéric Lancia, qui en eut la conduite, fut élevé au rang de vicaire royal. Quand ce secours se trouva prêt, le jeune prince, plein de confiance dans une victoire facile, sortit triomphant de Pise le 15 juin 1268 (1). Devait-il revoir cette ville, l'âme du parti gibelin?

Le corps de troupes françaises laissé en Toscane par le roi ayant pris position à Lucques, la route de Rome restait ouverte aux Allemands. Conradin, met-

(1) Chron. var. Pisana, p. 197 et 198.

tant à profit cette faute, alla à Poggibonsi, qui avait chassé la garnison guelfe; puis il gagna Sienne sans aucun empêchement. A peine informé de ce départ, le maréchal de Béselve, avec ses huit cents chevaliers et les milices de Florence, se dirigea vers Arezzo par le val supérieur d'Arno. Son espoir était de tourner l'armée gibeline par un mouvement sur la droite, et d'occuper ensuite un des passages, faciles à défendre, qu'on rencontre fréquemment entre Sienne et Rome. Trop de confiance le perdit. A Monte-Varchi il renvoya les Florentins, et, continuant à s'avancer sans même éclairer sa marche, il arriva le 25 juin à Ponte-à-Valle pour y passer l'Arno. Près de là, Uberti, le chef des Gibelins, s'était mis en embuscade dans une gorge étroite où le maréchal s'engagea imprudemment. Uberti assaillit les Français en jetant de grands cris, coupa leur colonne par le milieu, et les mit dans une complète déroute. Beaucoup d'hommes d'armes y périrent; d'autres, en plus grand nombre, et le maréchal lui-même, furent faits prisonniers, et conduits à Sienne. Cette première victoire enfla tellement l'orgueil des Gibelins, qu'ils ne parlaient plus qu'avec mépris de la chevalerie française (1). 1268.

A Sienne, Conradin, agissant comme si l'Empire lui eût été assuré, distribua des fiefs et des priviléges. La commune obtint une exemption totale des droits impériaux, tels que péages, juridiction, milice et autres encore, pour en jouir, portait le diplôme, aussitôt qu'avec la protection divine l'héritier des empereurs

(1) Aveano per niente i Franceschi. (Riccord. Malasp., p. 1012.)

1268. serait parvenu à la haute dignité à laquelle il aspirait à juste droit. Les marchands furent affranchis de toutes taxes pour leur commerce dans les royaumes de Sicile et de Jérusalem (1). Après quelque séjour dans la ville, Conradin se remit en marche, et arriva devant Viterbe vers le milieu de juillet. Le pape avait appelé à lui les milices de Pérouse, d'Assise et de plusieurs autres cités guelfes, précaution qui ne rassurait qu'à demi la cour pontificale. Clément seul conservait le calme habituel de son esprit. Plein de confiance dans le succès d'une cause qu'il croyait celle de Dieu lui-même, il annonçait d'un ton prophétique la victoire aux siens. Le jour de la Pentecôte, prêchant dans l'église des Dominicains, il avait dit : « Nous » savons de science certaine que ce jeune homme, » voué au malheur, est conduit à la mort par des » méchans, comme l'agneau à la boucherie. Ecoutez » nos paroles comme article de foi (2). » A l'approche de l'armée gibeline, les cardinaux et le pontife lui-même s'étaient placés aux fenêtres les plus élevées du palais. Conradin, qui les aperçut, s'arrêta au pied des murailles, comme s'il voulait donner l'assaut; puis il fit défiler ses troupes en chantant des airs guerriers : vaine bravade faite à un ennemi déjà trop irrité. Pour toute réponse, Clément ordonna aux évêques d'Italie de fulminer l'excommunication majeure, au son des cloches et cierges éteints, contre l'adversaire de l'Église (3).

(1) 7 julii 1268, Lunig. Cod. Dipl. Ital., t. III, p. 1503-1504.
(2) Iste juvenis a malis hominibus, sicut ovis, ducitur ad mortem. (J. de Voragine, ap. Mur., t. IX, p. 50.)
(3) 6 august. 1268. Reg. Clem., l. IV, Cur., nº 17, fº 256.

Pendant ce temps, la flotte équipée à Pise cinglait 1268.
sur les côtes du royaume. Après avoir vainement attaqué le port de Gaëte, les Gibelins passèrent à Mola, où ils firent de grands ravages, détruisant jusqu'au dernier les orangers et les arbres fruitiers cultivés en abondance autour de cette petite ville. Quand l'escadre parut devant Naples, on y célébrait un service anniversaire pour la reine Béatrix de Provence, morte au château de Nocera l'année d'auparavant. Le vaisseau amiral ayant pénétré jusque dans le port, déploya le drapeau de Souabe, au cri de *vive Conradin!* Mais les habitans, gagnés à la cause angevine, ne répondirent pas à cet appel; et comme il en fut de même sur toute la côte jusqu'à Salerne, les vaisseaux pisans reprirent le large, et mouillèrent enfin à Milazzo en Sicile, où les troupes de débarquement furent mises à terre. Lancia fit sa jonction avec l'infant Frédéric et avec Capèce; après quoi leurs forces réunies marchèrent contre Messine. La rivalité des trois chefs gibelins mit bientôt le désordre dans l'armée. Capèce avait pris le titre de vicaire royal; Lancia prétendait en exercer les fonctions; et le prince de Castille soutenait ses droits au commandement. Le peuple était pour Conradin, mais les nobles ne songeaient qu'à leurs querelles privées, et, faute de pouvoir s'entendre, tout allait en confusion. Sur ces entrefaites vingt-quatre galères provençales, sous les ordres de Robert de Lavena, célèbre professeur en droit, dont Charles d'Anjou avait fait son amiral, arrivèrent à Messine. La ville arma neuf navires, et Foulques de Puy-Richard résolut de faire attaquer par cette flotte celle des Pisans, tandis que lui-même,

1268. à la tête de ses Provençaux et des barons du parti français, irait à la rencontre des Gibelins. Sa petite armée ne comptait pas plus de sept cents chevaliers, mais la mésintelligence qui régnait dans le camp ennemi doublait sa force. Les deux flottes, s'étant rencontrées à l'entrée du Phare, en vinrent aux mains. L'événement ne resta pas longtemps douteux. Les Provençaux, saisis d'une terreur panique, prirent la fuite, pendant que les Messinois, se croyant soutenus, engagaient l'action. La lutte était trop inégale; et ces derniers, forcés de se jeter à la côte, abandonnèrent leurs navires, qui devinrent la proie du vainqueur. Dès le lendemain, les Pisans firent dans le port de Messine un immense feu de joie avec les galères capturées. L'incendie, s'étant communiqué à d'autres vaisseaux, gagna des maisons en bois bâties près de la mer. On crut que l'amiral voulait détruire la ville. Les habitans coururent aux armes, et le forcèrent à reprendre le large. Quant aux troupes de Puy-Richard, à peine instruites de la défaite de la flotte, elles se débandèrent avant même d'avoir vu l'ennemi (1).

Lorsqu'on apprit à Rome que le petit-fils de Frédéric s'apprêtait à passer le Tibre sur le pont Milvio, aujourd'hui *Ponte Molle*, qui n'est qu'à deux milles de la porte du Peuple, le sénateur, voulant faire parade de sa puissance, mit sur pied les milices de la ville. Il les rangea en bataille dans la prairie de Saint-Pierre, au pied du Monte Malo, à l'endroit même où les empereurs élus avaient coutume de camper quand ils ve-

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 4 et 5, p. 840 et 841. — Barthol. de Neocastro, c. 8, p. 1022.

naient, pour leur sacre, dans la ville éternelle. Henri 1268.
de Castille était un allié utile et redoutable à la fois : une excessive ambition le dévorait. Les Guelfes prétendaient qu'il portait ses vues sur la couronne de Sicile, et que s'il paraissait servir l'héritier légitime, c'est qu'il avait besoin du nom de Conradin pour armer contre la domination angevine l'ancien parti impérial. Un chroniqueur contemporain, tout dévoué au Saint-Siége, parle d'un complot à l'existence duquel les paroles prononcées à Viterbe par Clément ont pu donner quelque crédit. Suivant cet écrivain, Henri s'était ligué avec Galvano et avec d'autres nobles de la suite du prince. Après la défaite de Charles d'Anjou, qu'ils regardaient comme certaine, les conjurés devaient se délivrer du duc d'Autriche, des chefs allemands et de Conradin lui-même, pour proclamer l'infant espagnol roi de Sicile (1).

Quel que soit le degré de confiance qu'on veuille accorder à des accusations dénuées de preuves, les témoignages de respect qui furent prodigués au petit-fils de Frédéric par les Romains étaient bien faits pour effacer dans un cœur de seize ans tout sentiment d'appréhension. La louange sortait de toutes les bouches, la joie se peignait sur tous les visages. Le peuple portait des couronnes de fleurs; les chevaliers, parés de riches cottes d'armes, déployaient leur adresse dans des courses et des jeux, où se donnaient de beaux coups de lance. Henri de Castille, qui avait engagé Conradin à prendre le diadème impérial, le reçut

(1) Sicque D. Henricum in Siciliæ regem inungerent. (Sabas Malasp. l. IV, c. 7, p. 843.)

1268. comme le légitime empereur (1). A l'entrée du petit-fils de Frédéric dans la ville, le sénateur et le duc d'Autriche étaient à ses côtés. Venaient ensuite Conrad d'Antioche, son cousin qu'il avait élevé au rang de prince de l'Abruzze (2); les comtes de Montefeltro, Gérard de Pise, Galvano Lancia, Pierre de Vico, revenu au parti gibelin, Napoléon des Annibaldi, et d'autres nobles de Rome, parmi lesquels on retrouve ce même Raulo qui jadis avait fait périr dans une embuscade un des ambassadeurs du duc de Bavière, et que Manfred avait créé comte de Catane. Des arcs de triomphe étaient élevés sur le passage du cortége; les rues jusqu'au Capitole étaient jonchées de fleurs, les maisons décorées avec ostentation. De l'une à l'autre, des cordes tendues faisaient comme une voûte sur la voie publique. Les Romains y avaient attaché ce qu'ils possédaient de plus précieux : manteaux et fourrures de prix, tapis d'Orient, étoffes de Sicile et de Damas, bourses chevalières, écharpes de soie et d'or, colliers et bijoux. Les dames, dans de brillans atours, se tenaient aux fenêtres. Des chœurs de jeunes femmes se faisaient entendre en s'accompagnant de cymbales, de tympanons, de violes et d'autres instrumens dont l'effet plus bruyant qu'harmonieux charma néanmoins les auditeurs (3). Rien n'avait été oublié pour relever l'importance d'un allié tel que le prince de Castille, et faire impression sur l'esprit de Conradin. Comme les

(1) Chron. imp. et pontif., Mss. in Bibl. Laurent., plat. XXI, cod. 5 et 7.
(2) Voir à la fin du volume, pièces justificatives no 6 *bis*.
(3) Sabas Malasp., l. IV, c. 6, p. 842.

Guelfes étaient en exil, l'absence de ces partisans de l'Église, en laissant le terrain libre aux Gibelins, donnait à l'enthousiasme populaire un semblant d'unanimité qui avait manqué à l'entrée de Charles d'Anjou. 1268.

Conradin se laissa prendre à ces apparences trompeuses. Dans son inexpérience, il ignorait à quel point sont frivoles les acclamations de la multitude. Confiant dans un dévouement qui par sa manifestation bruyante l'enivrait, mais dont il ne devait que trop tôt connaître la vanité, il harangua le peuple romain du haut de l'escalier du Capitole, et le déclara son héritier s'il succombait. Des renforts considérables lui étaient arrivés tant de plusieurs communes de la Marche d'Ancône, soulevées contre le pape, que des États siciliens, de la Toscane et de la Lombardie. La noblesse gibeline de la ville avait demandé à suivre sa fortune; le peuple s'offrit en si grand nombre, que, pour ne point traîner avec soi une foule plus embarrassante qu'utile, on refusa tout ce qui n'avait pas donné de gages solides au parti gibelin. L'infant de Castille élut pour son lieutenant le comte de Montefeltro, auquel il délégua l'autorité sénatoriale. Lui-même, à la tête de huit cents Espagnols qu'il tenait à sa solde, voulut accompagner Conradin. Quand tout fut prêt, le 18 août, l'armée, forte de cinq mille lances, sans compter une nombreuse infanterie, sortit de Rome par l'ancienne porte Tiburtine, aujourd'hui de Saint-Laurent, et prit la direction de Tivoli.

On savait que Charles d'Anjou, laissant un corps de troupes devant Lucera, s'était porté avec le gros de ses gens, par Campo-Basso, Isernia, Venafro et

1268. S. Germano, à Sora, ville située sur le Liris, au pied de la haute chaine de l'Apennin, à une marche au-dessus de Ceprano et à trois de Capoue (1). Il gardait le passage du fleuve, et interceptait l'ancienne voie Latine, le chemin ordinaire des invasions. Pour tourner cet obstacle, Conradin se proposait de pénétrer par les vallées de l'Abruzze jusqu'à Sulmone; de dégager Lucera, et, après avoir rallié ses fidèles Sarrasins, de combattre son ennemi avec des forces bien supérieures. La route qu'il devait suivre, l'antique *via Valeria*, part de Tivoli et aboutit à Sulmone, en traversant la région montagneuse des Éques et des Marses, pays pauvre, et n'offrant à une grande armée que des ressources insuffisantes.

Charles d'Anjou déconcerta ce projet par la promptitude de ses mouvemens. De Sora, on peut en trois traites gagner la *via Valeria*, en passant par le val alpestre de Roveto et la belle vallée du lac Fucino. Dès qu'il eut appris que l'armée gibeline se dirigeait vers l'Abruzze, il résolut de lui en barrer le chemin. A cet effet, il se porta rapidement à Ovindoli près d'Avezzano, sur la rive du lac. Conradin, qui était à Tagliacozzo, dut renoncer à poursuivre sa marche, tant pour ne point prêter le flanc à l'ennemi, que pour maintenir ses communications avec Rome. Il prit position près du village de Scurcola, à l'entrée des *Campi*

(1) Lo giorno di S. Maria di mezzo Agosto, arrivamo all' campo dello re ch'era sotto Sora. (Matteo, § 210.)

On croit que ce chroniqueur périt à la bataille qui fut livrée le 23 août. Son récit détruit les assertions de plusieurs historiens qui de Lucera font passer Charles d'Anjou par Sulmone, Popoli et Aquila, pour redescendre vers le lac Fucino.

*Palentini*, qu'on appelait la plaine de Saint-Valentin. C'est un vallon coupé de ravins et de marécages, et où la voie romaine se divise en plusieurs rameaux. Sa longueur est d'environ six milles napolitains (1); sa plus grande largeur, vers Scurcola, de quatre milles; une petite rivière, appelée le Salto, l'arrose, et est traversée par un pont sur lequel passe la route. Au nord-ouest, la plaine de Saint-Valentin est bornée par le mont Auronzo, qui s'étend du côté de Tagliocozzo. Au septentrion, s'élève la montagne de Scurcola; au nord-est une colline, alors très-boisée, part d'Alba, et rejoint à une demi-lieue, dans la direction du levant, le mont Salviano, sous lequel passe le célèbre *Emissarium*, ou canal souterrain, œuvre gigantesque de la puissance romaine, construit sous l'empereur Claude pour écouler dans le Téverone le trop plein du lac Fucino (2). Dans cette plaine, la fortune allait décider à qui, des Français ou des Allemands, resterait la couronne de Sicile et le pouvoir dominateur en Italie. Des Alpes au Phare, Gibelins et Guelfes attendaient avec anxiété le 1268.

(1) Le mille napolitain est de 2 kil. 286 mètres.

(2) Tacit. Annal., lib. XII, XVI.

Le lac Fucino ou de Celano, bassin de trente-quatre milles de circuit, reçoit plusieurs ruisseaux qui descendent de l'Apennin. La nature ne lui a donné aucune issue, et dès l'antiquité, l'augmentation progressive des eaux avait causé de grands ravages. Plusieurs cités, et entre autres Archipea, avaient été englouties. Les petites républiques qui précédèrent les Romains n'étaientni assez riches ni assez puissantes pour remédier à de tels désastres. Claude entreprit de percer le mont Salviano. En onze ans, les travaux furent terminés. On y employa trente mille esclaves. La longueur du canal est de plus de quatre milles; sa hauteur, de vingt palmes napolitaines (un peu moins de cinq mètres cinquante centimètres), est double de sa largeur. Vingt-deux puits dont le principal a cinq cents palmes ou cent vingt-cinq mètres de profondeur, servaient à la ventilation. Avant d'ouvrir les digues, Claude fit exécuter en sa présence une naumachie et un combat de gladiateurs, où il se fit un tel carnage, qu'au dire des historiens, les eaux du lac devinrent vermeilles. Le temps avait comblé ce canal, que le gouvernement napolitain essaya de rouvrir dans le siècle dernier.

1268. résultat de la lutte. C'était l'effort suprême de la maison de Souabe; Charles d'Anjou y engageait toutes ses ressources, et de son côté la cour romaine n'avait épargné ni argent ni influence morale pour faire triompher celui qu'elle appelait le champion de l'Église.

Le mercredi 22 août, jour de l'octave de l'Assomption de la Vierge, Charles, quittant Ovindoli, franchit la chaîne du Salviano, qui sépare le Fucin des *Campi Palentini*, et dressa ses tentes à peu de distance d'Antrosano, sur la colline d'Albe (*Alba Fucentia*), antique cité des Èques, sur la frontière des Marses (1). Il n'était qu'à une petite lieue, et en vue des Gibelins, dont les lignes s'étendaient entre Scurcola et Tagliacozzo. Dès que Conradin aperçut les bannières angevines, il se porta avec toutes ses forces vers le hameau de Poggio-Cinolfi, et disposa son ordre de bataille. De ce côté ce n'étaient que cris, chants guerriers et appel aux armes. Les Allemands, fiers de leur nombre, provoquaient les Français à descendre dans la plaine, et se promettaient de terribles représailles de la défaite de Bénévent. Mais la cavalerie de Charles était fatiguée, et ce prince, quelque désir qu'il eût d'accepter la bataille, garda sa position. Les armées restèrent donc en présence sans en venir aux mains. Tout se borna, dans cette première journée, à quelques combats entre chevaliers sur les

(1) Cette vieille cité, presque déserte aujourd'hui, était traversée par la *via Valeria*. Elle avait une enceinte de murs cyclopéens, dont quelques parties sont encore debout. Les Romains, dès le temps de la république, en avaient fait une prison d'État. Persée, roi de Macédoine, et Alexandre son fils y furent détenus, ainsi que Syphax, roi de Numidie, et Bituit, roi des Arvernes. (Tit. Liv., l. XX, 45 et 61.)

rives du Salto. Le soir venu, Conradin rentra dans son camp (1). 1268.

Le bruit s'était répandu que la ville d'Aquila, bâtie puis saccagée par Frédéric II, et de tout temps le refuge des ennemis de la domination impériale, venait d'arborer la bannière de Souabe. Des paysans, qui apportaient des vivres aux Français, avaient dit que certains agens de Conradin cherchaient à soulever le peuple ; et ces rumeurs jetaient le trouble dans l'esprit de Charles. Voulant connaître par lui-même l'état des choses, ce prince partit à l'entrée de la nuit avec peu de suite, courut à toute bride à Aquila, et se fit reconnaître des habitans, auxquels il recommanda de lui rester fidèles : « Sire, ne tiens plus de conseil, lui ré- » pondit dans son langage familier un vieux berger de » l'Abruzze ; après la fatigue viendra le repos. Mar- » che donc contre l'ennemi, afin qu'il ne puisse aller » plus loin, et compte sur notre foi (2). » Avant l'aube Charles, ayant fait près de quinze de nos lieues entre deux soleils, était de retour au camp et se préparait à une action décisive.

Sur ces entrefaites, un chevalier de grand renom se présenta au quartier du roi. C'était Errard, sire de Valery, chambrier de France et connétable de Champagne, lequel, au dire des contemporains, « on ne » croyoit qu'en tout le monde eust millors (3). » Il

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 8, p. 844.
(2) Riccord. Malasp., c. 192, p. 113.
(3) Brunetto Latini, Trésor, etc., l. XIII.

Il estoit plein de si grant vasselage,
Que son cors et ses faits loolent
Tuit cil qui parler en ooient.
(Guill. Guiart, éd. Buchon, p. 83.)

1268. avait avec lui Montigny, Nanteuil et plus de cent lances, qu'il ramenait de la Terre-Sainte. Le connétable, en débarquant dans un port du royaume, s'était proposé de saluer le frère de saint Louis, dont il avait été le compagnon d'armes. A cet effet, il avait traversé les montagnes de l'Abruzze et fait de longues et pénibles marches avant de rejoindre l'armée. Sa présence dans un tel moment causa une grande joie à Charles d'Anjou, qui, se confiant en la prud'homie et la vieille expérience du sire de Valery, le retint pour la bataille, dont il lui remit l'entière direction. Après une vive résistance, motivée sur un vœu de ne plus endosser le harnais, sinon contre les infidèles, le vieux chevalier, apprenant que Conradin et tous ceux qui le suivaient étaient excommuniés, consentit à assister le roi. — « Sire, lui dit-il quand il eut reconnu la supériorité » numérique de l'ennemi, il faut ici que la ruse sup» plée à la force. » — En cherchant un terrain avantageux pour la bataille, il avait remarqué en face d'Albe, à gauche des tentes françaises, une colline boisée, séparée du Salviano par une gorge étroite propre à une embuscade, et qu'on ne pouvait apercevoir du camp gibelin. — « Voilà, ajouta-t-il, où il faudra tenir » en réserve un corps d'élite qui nous assurera la » victoire. » — Suivant ses ordres, auxquels Charles lui-même avait promis d'obéir, huit cents chevaliers, les meilleurs de l'armée, à la tête desquels se mit le roi lui-même, furent placés dans le ravin. Ils devaient à la fin de l'action tomber inopinément sur l'ennemi, lorsque, se croyant maître du champ de bataille, il s'éparpillerait à la poursuite des fuyards et pour piller les

bagages. Le reste des troupes forma deux divisions : 1268.
l'une, composée de Provençaux et de Guelfes italiens, fut placée en première ligne sur la rive gauche du Salto afin d'en disputer le passage. Elle avait pour chefs trois nobles seigneurs : Jean de Gancelme, Jean de Cléry, et Guillaume l'Estendart. Celui-ci, homme vaillant, mais d'humeur sanguinaire, avait ramené de la Toscane les débris de la chevalerie défaite à Ponte-à-Valle par les Allemands et les Gibelins siennois. L'autre corps, placé un peu en arrière, sur le penchant d'un coteau, était presque entièrement formé de Français à la solde de Charles (1). Le maréchal Henri de Cousance en prit le commandement. Pour mieux tromper l'ennemi, ce seigneur revêtit l'armure du roi, et fit déployer devant lui la bannière aux lis d'or, qui annonçait la présence du monarque.

Les deux corps français, mis en ligne, ne comptaient pas plus de deux mille quatre cents lances. Conradin, voyant qu'on lui opposait une si faible armée, se crut tellement certain de la victoire, qu'il ne prit aucune précaution contre un revers. Il avait négligé de faire explorer le pays; et comme personne dans son camp ne soupçonnait l'embuscade cachée derrière la colline, ni lui ni aucun chef n'eurent l'idée de former une réserve. Ses gens, au nombre d'environ cinq mille hommes d'armes, furent divisés en deux corps, et prirent position en face des Français, dont ils étaient séparés par le Salto. Dans le premier on avait mis les huit cents Espagnols et les Romains sous Henri de Castille, les

(1) Qui sub stipendiis militabant. (Sabas Malaspina, l. IV, c. 9, p. 845.

1268. Lombards conduits par Galvano Lancia, et les Toscans par le comte Gérard de Pise. Le second corps, composé en entier d'Allemands, resta sous les ordres du duc d'Autriche et de Conradin lui-même. Le front en était si étendu, les rangs si serrés, l'aspect si formidable, qu'il paraissait suffisant pour achever seul la défaite de l'ennemi.

Au signal donné par les instrumens de guerre, les arbalétriers engagèrent l'action; puis le prince castillan s'avança pour forcer le pont de bois sur lequel passait la route, et que les Provençaux et les Guelfes défendaient. Le choc fut rude, et il y eut de beaux faits d'armes. Après plusieurs tentatives inutiles, comme la rive du Salto était trop élevée en cet endroit pour que la cavalerie pût passer sur l'autre bord, le sénateur descendit la rivière, qui un peu plus bas se trouva guéable, et revint, avec les Espagnols, prendre à dos le corps ennemi. Malgré une résistance vigoureuse, les Provençaux furent rompus et mis en fuite. Henri de Cousance, qui s'avança pour les soutenir, rétablit le combat. A leur tour les Allemands de Conradin entrèrent en ligne, et, à l'exception de la réserve du roi, toujours immobile dans le ravin, toutes les troupes se trouvèrent engagées. La mêlée devint terrible. La terre était jonchée de blessés et de morts, l'air retentissait de cris; de part et d'autre on combattait avec une animosité que le souvenir de Bénévent rendait implacable. Mais la disproportion entre les deux armées était trop forte, et le nombre devait à la fin l'emporter. Les Français, fatigués d'une lutte inégale, perdaient du terrain; leurs meilleurs guerriers, attaqués par plusieurs en-

nemis à la fois, tombaient sous les masses d'armes et les longues épées tournoyantes des Allemands. Leur défaite totale était inévitable. Déjà le soleil baissait vers l'horizon; Jean de Gancelme, entraîné par les siens, avait quitté le champ de bataille. Henri de Cousance, toujours paré des insignes de la royauté, s'était mis au milieu d'un escadron d'élite, bien résolu à vendre chèrement sa vie. Tout l'effort des Gibelins se porta contre lui. Comme c'était un vaillant guerrier, d'une haute taille et d'une vigueur remarquable, il tint longtemps contre les forces supérieures qui l'environnaient. Serré de près, à la fin, par un gros d'ennemis, blessé, renversé de cheval, il fut mis à mort, et, s'il faut en croire un chroniqueur, découpé pièce à pièce par ceux qui le prenaient pour le roi (1). De grands cris de victoire, répétés par l'écho des montagnes, annoncèrent cet événement. Les vainqueurs, croyant la déroute des Français complète, ne songèrent plus qu'à faire du butin, et à prendre des captifs pour les mettre à rançon. Conradin lui-même, accablé par la chaleur, qui était excessive, s'assit à l'ombre de grands peupliers au bord de la rivière, et se fit désarmer.

1208.

Pendant que ces choses se passaient, le frère de saint Louis, le cœur pénétré d'une angoisse mortelle, assistait, du haut de la colline, à la défaite des siens. Dès le commencement de l'action, il ouït dévotement la messe, se confessa, et reçut l'absolution de ses

(1) Gest. s. Ludov., Guglielmo di Nangiaco, ap. script. rer. francic., t. XX, p. 433.

Malaspina prétend que Conradin assembla une sorte de conseil de guerre qui condamna à mort le prétendu Charles. Cette circonstance, au milieu de la bataille, est entièrement dénuée de vraisemblance.



1268. fautes. Plus tard, quand sa vaillante chevalerie fut moissonnée sous ses yeux, on le vit monter sur le mamelon qui le séparait de la plaine, en descendre, trépigner de colère, verser d'abondantes larmes, maudire sa destinée, puis invoquer le Christ et la Vierge Marie, dont il se disait le champion. Le sire de Valery et Villehardouin, le prince d'Achaïe, étaient auprès du roi, retenant de leur mieux l'ardeur impétueuse qui le poussait à combattre avant l'heure marquée. Dès que le vieux connétable de Champagne aperçut enfin le dernier escadron français dispersé; Henri de Castille, avec ses Espagnols, poursuivant au loin les fuyards; les Allemands, dans le plus grand désordre, occupés à dépouiller les morts et à piller les tentes; le duc d'Autriche et Conradin ne conservant autour d'eux qu'une poignée de combattans, il s'écria, plein d'enthousiasme : — « Marchons, sire, la journée est à nous! » — Charles, levant vers le ciel un regard reconnaissant, fit une courte prière, puis, s'adressant à ses chevaliers : « Soutenez, leur dit-il, la gloire et l'honneur de la France, dont vous êtes les enfans; montrez-vous dignes de vos ancêtres; n'oubliez pas que vous combattez pour l'Église, et que ceux d'entre vous qui succomberont auront le ciel pour récompense (1)! » Ces paroles dites, les trompettes sonnent le départ, l'escadron descend en bon ordre vers le Salto, en répétant avec force le cri d'armes habituel des Français : *Montjoie! Montjoie!*

Cette attaque imprévue frappe de stupeur les Alle-

(1) Monach. Patav. Chron., p. 730, A.

mands, épars dans la campagne et chargés de butin. 1268.
Vainement Conradin veut reformer leurs rangs, plus vainement encore il se jette au milieu des périls pour arrêter l'ennemi : les siens l'entrainent dans leur fuite. Le duc d'Autriche, Gérard de Pise et quelques Gibelins s'attachent à ses pas, et gagnent à la faveur de l'obscurité les montagnes de Tagliacozzo ; mais Galvano Lancia, Galeotto, Conrad d'Antioche, et la plupart des nobles romains, restent prisonniers. Les Français ne cessèrent de tuer que lorsqu'ils se virent entièrement maîtres du champ de bataille. Charles leur permit alors de prendre un peu de repos, sans toutefois rompre les rangs.

Sur ces entrefaites, le prince de Castille revint de sa poursuite avec une troupe supérieure en nombre à celle du roi, mais harassée après une journée si laborieuse. Le soleil avait disparu depuis longtemps ; et comme Henri ne distingua pas tout d'abord la couleur des bannières déployées devant lui, il prit l'ennemi pour le corps de bataille de Conradin, et marcha plein de joie et de confiance vers le camp français, afin que les siens prissent part aux dépouilles. Quand il s'aperçut de son erreur, il rallia à la hâte sa troupe, et marcha, la lance en arrêt, contre le roi Charles. Tout pouvait se réparer encore ; mais une nouvelle ruse du vieux connétable donna aux Français pleine victoire. Par une fuite simulée avec la meilleure partie de ses hommes d'armes, il éparpilla les Espagnols, qui le suivirent en criant de toute leur force : « A eux ! à eux nous les » avons (1) ! » Valery, faisant volte-face, les ramena à

(1) Guill. Guiart, Royaux. Lignages, p. 92.

1268. son tour sur la petite réserve du roi, qui les attendait de pied ferme. De part et d'autre on combattit dans l'obscurité avec un acharnement inexprimable. Le vaillant Guy de Montfort reçut un coup de masse qui enfonça son heaume jusqu'au-dessous des yeux. Le pauvre chevalier, tout éperdu, au plus épais de la mêlée, donnait vainement à droite et à gauche de grandes estocades. Valery, qui le reconnut, voulut le dégager; mais Montfort, croyant qu'un ennemi le prenait prisonnier, blessa le connétable, et l'eût peut-être mis à mort s'il ne l'eût reconnu à la voix (1). Les Français triomphèrent à la fin; et, pour ne point compromettre un succès si chèrement payé, Charles ne voulut pas; dans le premier moment, qu'on poursuivît les fuyards. Mais, le jour venu, on leur donna la chasse dans les bois et les montagnes : il y eut un tel massacre, que celui de Bénévent était peu de chose en comparaison (2).

Jamais défaite ne fut plus complète que celle de Conradin. De cette puissante armée qui avait combattu avec tant de courage, rien ne put se rallier. La bataille du Salto fut le coup de grâce donné au parti de la maison de Souabe. Ses résultats furent immenses, car elle décida pour longtemps du sort de Naples, de Rome et de l'Italie. Si dans ce jour mémorable la fortune avait favorisé le petit-fils de Frédéric, l'élément français disparaissait de la Péninsule : Conradin victorieux pouvait, à l'aide de ses amis d'Allemagne, ob-

(1) Guill. de Nangis, t. XX, p. 437.

(2) Illa strages quæ in campo Beneventano facta fuit, hujus respectu valdè modica fuit. (Ep. Carol. ad Clem. IV; ap. Martenne, nº 690, p. 625.)

tenir la couronne impériale; et, ce cas échéant, la grande querelle du sacerdoce et de l'empire se trouvait reportée au même point où Frédéric II l'avait prise lorsqu'il commença la lutte contre Grégoire IX. Au contraire, Charles d'Anjou vainqueur délivra si bien l'Italie de la domination germanique, que près d'un demi-siècle s'écoula, après le désastre du Salto, sans qu'une armée allemande reparût au sud des Alpes. Ajoutons toutefois que, loin de préparer l'affranchissement de cette belle contrée, le triomphe de Charles ne fit que mettre les lis à la place de l'aigle. On verra plus tard le champion de l'Église imposer au siége romain un protecteur aussi dangereux peut-être que l'eût été l'héritier des Souabes. 1268.

Les vainqueurs couchèrent sur le champ de bataille. Avant de prendre aucun repos, Charles d'Anjou informa le pape, et les villes de son parti, du grand événement qui venait d'affermir sur sa tête la couronne de Sicile (1). Trop prudent pour récriminer contre les Guelfes lombards lorsqu'il avait besoin d'eux, il ne fit dans ses lettres aucune mention du passé, et leur recommanda seulement de redoubler de zèle contre les Gibelins, et de faire bonne garde afin que Conradin et ses compagnons ne pussent gagner l'Allemagne. Les prisonniers romains et ceux du royaume ayant été déclarés traîtres et félons, Charles, enclin naturellement à la cruauté, exerça sur eux sa barbarie. Après leur avoir fait couper les jambes, comme il craignait que la vue de ces malheureux, ainsi mutilés, n'irritât contre

(1) 23 aug. 1268, Reg. Clem., l. IV, nº 328, p. 83. — Martenne, nº 690, p. 624.

1268. lui le peuple de Rome, il lui parut *de meilleur conseil*, dit un historien guelfe (1), de les faire disparaître. On les rassembla donc au nombre de cent trente dans une enceinte, où ils périrent étouffés au milieu des flammes. Conrad d'Antioche eut la vie sauve, sur les instances de Jean Gaëtano, cardinal de Saint-Nicolas, qui le fit échanger plus tard contre deux de ses frères que la femme de Conrad gardait en otage dans la forteresse de Castro Sarracinesco. Les Français se partagèrent un butin immense. Charles prit pour lui les armes de Conradin, ses parures, son trésor, sa tente, soutenue par six colonnes dorées. Guillaume de Villehardouin eut celle de Frédéric d'Autriche. Avant de quitter les champs Palentins, le roi, qui durant le combat avait fait vœu d'élever, s'il était vainqueur, un temple à la Vierge Marie, donna les ordres nécessaires pour que ce monument fût digne de sa divine protectrice (2). Lui-même en marqua l'emplacement à environ un mille au levant de Scurcola, près de la voie romaine. On y joignit bientôt après, sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, un vaste monastère qui fut doté de grands biens. Il n'en reste aujourd'hui qu'un amas de ruines, au lieu dit *le Schiere*.

Cependant Conradin, le duc d'Autriche, Gérard de Pise, et plusieurs nobles qui accompagnaient dans sa fuite le petit-fils de Frédéric, étaient arrivés à Taglia-

(1) Usus consilio sanioris, etc. (Sab. Malasp., l. IV, c. 13, p. 849.)
(2) Riccord. Malasp., c. 192, p. 1014.

L'église de la Victoire fut construite par le célèbre Nicolas de Pise. Le monastère, peuplé d'une trentaine de religieux français de l'ordre de Cîteaux, fut dévasté à diverses reprises dans les guerres civiles, puis détruit par des tremblemens de terre. On ne le rebâtit point.

cozzo, à six milles du champ de bataille. Quoique la poursuite eût cessé, il était urgent pour eux de sortir au plus tôt du royaume, et de trouver un lieu de refuge pour y rallier les fuyards et réunir de nouvelles troupes. Les acclamations enthousiastes des Romains, leurs protestations de fidélité, retentissaient encore aux oreilles du jeune prince, qui, dans son inexpérience crédule, se flattait d'obtenir, dans sa détresse, les secours offerts aux jours de sa puissance. Rome, par la proximité des provinces napolitaines et sa situation entre Pise et la Sicile, lui offrait de grands avantages pour recommencer la guerre. Mais le bruit de sa défaite l'avait devancé : déjà les Guelfes, cachés dans la ville, relevaient la tête; les Gibelins étaient dans la dernière consternation. Quand on vit revenir Pierre de Vico blessé mortellement, qu'on apprit que le sénateur n'avait pas reparu, et que les principaux nobles étaient tués; en un mot, lorsque la vérité fut connue, les plus hardis désespérèrent d'une cause que la Providence délaissait. L'infortuné Conradin qui, peu de semaines auparavant, avait été porté en triomphe, se présentait en suppliant : on l'abandonna. Les partisans de Charles d'Anjou, à leur retour de la bataille, entrèrent résolûment dans Rome, enseignes déployées, et y proclamèrent la ruine totale de leurs ennemis. Alors la populace, cette alliée naturelle des victorieux, se retourna du côté des Guelfes. Le comte de Montefeltro, le lieutenant du Sénateur, dut sortir de la ville. Le comte Gérard y resta caché; mais sa retraite ne tarda guère à être connue, et les Guelfes le livrèrent au roi de Sicile. Conradin et ses compagnons, vêtus en

1268.

1268. paysans de la Maremme, se dirigèrent vers un petit port voisin pour s'y embarquer. Après avoir marché toute la nuit dans des plaines presque inhabitées, ils arrivèrent à la plage d'Astura, où ils aperçurent avec joie plusieurs barques tirées sur le sable.

Astura est un chétif bourg de la province maritime, peuplé en grande partie de pêcheurs. Un château baronnial le commande, et du haut de ses tours l'œil découvre un vaste horizon de mer. Comme c'était chose rare de voir des étrangers dans ce pays, qu'un désert marécageux isole des villes, les fugitifs, malgré leur déguisement, devaient bientôt y être remarqués. La plupart parlaient mal la langue italienne; leur allure, leurs traits n'étaient point ceux des gens rustiques dont ils portaient le costume. Le péril devenait d'autant plus imminent, qu'on savait Conradin retiré dans la campagne de Rome, et que, dans de telles circonstances, tout visage inconnu attirait les yeux. Avec beaucoup d'argent, ils se procurèrent une petite embarcation qui les éloigna de ce dangereux rivage. Ils se crurent sauvés. Leur espoir était de gagner Pise, d'où Conradin, passant en Sicile avec de nouvelles troupes, aurait relevé ses affaires, si toutefois elles pouvaient encore être rétablies. Mais leur présence avait excité les soupçons, et bientôt ils aperçurent, non sans inquiétude, une felouque qui se détachait du rivage et faisait force de rames derrière eux. Les marins interrogés répondirent que cette embarcation, d'une marche bien supérieure, portait Jean Frangipani, noble romain, seigneur d'Astura, avec ses hommes d'armes. — « C'est un ami, reprit le prince; mon aïeul a comblé de biens sa famille, et l'a fait

lui-même chevalier. » — Jean était fils d'Othon Frangipani, cet ancien chef des Gibelins de Rome, qui, après avoir vendu à Frédéric II ses domaines, situés dans l'État ecclésiastique, en avait reçu l'investiture à titre de fiefs impériaux (1227). Mais, depuis lors, Innocent IV lui avait conféré la principauté de Tarente, en y ajoutant la terre d'Otrante, qu'Othon prétendait lui avoir été promise par l'impératrice Constance dès la fin du XIIe siècle. Quoique ce présent eût été jusqu'alors sans valeur réelle, par suite des conjonctures qui avaient empêché le Saint-Siége de prendre possession des États siciliens, il avait attaché la famille Frangipani à la cause du souverain pontife. Jean ramena les fugitifs à Astura, malgré les instances, les reproches et les promesses magnifiques de Conradin. Un chroniqueur de cette époque prétend que ce malheureux prince offrit d'épouser la fille de Frangipani, si celui-ci favorisait sa fuite (1). Vainement il demanda d'être reconduit à Rome. L'avide baron, muet et comme impassible, calculait froidement en lui-même ce que lui vaudrait sa capture, soit qu'il vendît le dernier des Souabes au roi de Sicile, soit qu'il le remît aux Gibelins. Le bruit de cet événement se répandit avec la rapidité de l'éclair. Bientôt la flotte provençale, après sa défaite par les Pisans à l'entrée du Phare, vint jeter l'ancre devant Astura. L'amiral Robert de Lavena, ayant menacé de prendre le château par escalade si on ne lui livrait les captifs, Frangipani les transféra dans un lieu plus sûr. Robert, qui, en rendant un grand service à son maître, espérait faire oublier sa 1268.

(1) Barthol. de Neocastro, t. XIII, l. I, cap. 9, p. 1023.

1268. lâche conduite, mit à terre ses marins pour prendre de vive force ce qu'on lui refusait. De son côté, le cardinal Jean de Terracine, recteur de la province maritime, vint avec quelques troupes réclamer, au nom du pape, les fugitifs arrêtés sur les terres de l'Église par un feudataire du Saint-Siége. Ce prélat, ancien notaire apostolique, s'était montré l'ami des princes de Souabe : une contestation s'éleva entre lui et l'amiral. Le seigneur d'Astura écoutait les propositions de l'un et de l'autre, prêt à traiter aux conditions les meilleures. Robert de Lavena l'emporta à la fin (1) : on lui remit les prisonniers, et il se hâta de les envoyer sous bonne escorte au roi de Sicile, qui les fit enfermer dans le château de Palestrine. Quant à Frangipani, il eut, pour prix de son infamie, les fiefs de la Pelosa, de Terrecosa, de Ponte et de Fragnito, dans la principauté. Mais la justice de Dieu veillait toujours. En 1286, quatre ans après les Vêpres Siciliennes, un amiral de Jacques d'Aragon emporta Astura, qu'il réduisit en cendres. Les biens des Frangipani furent ravagés ; Jacob, le fils de Jean, périt dans le combat. Sa postérité s'éteignit, et, de cette branche, dont le blason était taché du sang royal, il ne resta qu'un souvenir de déshonneur.

Vers le milieu du mois de septembre (2), Charles d'Anjou se rendit à Rome pour y faire reconnaître son autorité. Le peuple le reçut comme un libérateur, l'entoura d'hommages, et lui éleva même une statue qui se voit encore aujourd'hui dans la grande salle du Capitole.

(1) Sab. Malasp., l. IV, c. 16, p. 851. — Barthol. de Neocast., c. 9, p. 1025.

(2) Ep. Clem. IV, ap. Martenne, n° 695, p. 627.

On n'a pas oublié qu'à une époque où la fortune deve- 1268.
nait contraire, le pape avait donné pouvoir au roi de reprendre pour dix ans la dignité sénatoriale, dans le cas où Henri de Castille persisterait dans la rébellion. Depuis que les choses avaient changé de face, Clément aurait bien voulu retirer une autorisation si contraire à la politique du Saint-Siége; mais, pour justifier cette rigueur, il n'y avait aucune prétexte. Tout arrivait à souhait à l'ambitieux monarque. On lui amena Galvano et Galeotto Lancia, pris dans leur fuite avec d'autres Gibelins. Il les condamna à la peine capitale, et les fit exécuter à Rome (1). Vainement ces infortunés offrirent de grosses sommes pour leur rançon (2). Charles avait dit qu'il porterait à tous les traîtres l'extermination et la mort : il tint parole. Pour rendre plus douloureux les derniers momens de Galvano, ordre fut donné de trancher sous ses yeux la tête de son fils (3).

Henri de Castille, entraîné dans la fuite des siens après avoir combattu en héros, avait été renversé de cheval, et fait prisonnier par un chevalier guelfe appelé Sinibaldo Aquilone (4). On le conduisit à Rome, et, par une étrange vicissitude des choses humaines, le prince espagnol rentra enchaîné dans la ville où, peu de temps auparavant, il commandait en maître.

Désormais personne ne pouvait disputer la couronne à Charles d'Anjou; mais, pour cet esprit sévère et vin-

(1) Salimbeni Chron., Ms. in Vatic., n° 7260, f° 308, v°.

(2) 100 mille onces d'or pour eux et pour Henri de Castille. (Chron. Veronense, p. 639.)

(3) Sabas Malasp., l. IV, c. 12, p. 848.

(4) Davanzati, c. 3, p. 18, note 2.



1268. dicatif, ce n'était pas assez de voir ses ennemis abattus, il fallait qu'ils fussent anéantis. Conradin vivant le gênait : c'était un drapeau rival du sien, un droit à opposer à son droit. Charles nourrissait en son cœur de vastes projets ; son ambition n'avait pas de bornes; et si le Saint-Siége, qui l'avait fait roi, prétendait le briser un jour comme il avait brisé Othon, Frédéric II et Manfred, l'héritier des empereurs ne deviendrait-il pas un instrument dangereux entre les mains du pape? L'esprit plein de ces pensées, le roi de Sicile écrivit de Rome aux Lucquois, en les informant de l'arrestation de Conradin : « Rassurez-vous, leur disait-il; les têtes une fois abattues, les membres ne résistent plus (1). » Paroles qui étaient comme le prologue d'un drame sanglant.

Clément IV, depuis longtemps infirme, et déjà atteint de la maladie qui l'emporta bientôt après, ne pouvait, dans l'état de faiblesse où il tombait chaque jour davantage, mettre beaucoup d'opposition aux volontés du roi. On croit néanmoins qu'il demanda avec instance que les captifs arrêtés sur les terres de l'Église lui fussent remis (2). Charles n'eut garde d'obéir; et, pour se soustraire à des réclamations importunes, après avoir confié à un lieutenant le pouvoir sénatorial, il se hâta de conduire ses prisonniers à Naples (3), où ils furent enfermés dans le château de San-Salvador. Conradin,

(1) Contritis capitibus, nulla resistentia est in membris. (Ms. Bibl. Angelic. Rom., D, VIII, fº 17.)

(2) Riccobald. Ferrar., Hist., p. 137.

(3) Per Campaniam usque Neapolim ignominiose post se traxerat compeditum. (Fra Pipin., chron., p. 683.)

en voyant les fers dont on le chargeait, ne put maîtriser 1268.
sa douleur. Les sages conseils de sa mère, si peu écoutés, ses derniers adieux, lui revinrent à l'esprit; et, le cœur navré, les yeux remplis de larmes, il s'écria : « Oh ! ma mère, quel chagrin mon triste sort va te donner (1) ! » Comme le malheureux prince ne pouvait invoquer en cet état d'autre appui que celui de la cour pontificale, il songea à rentrer dans la communion chrétienne. Un célèbre religieux de Sienne, appelé Ambroise, que l'Église a mis depuis au rang des saints, se chargea d'implorer la clémence du père des fidèles. Admis au consistoire, le pieux messager, prenant pour texte la parabole de l'enfant prodigue, demanda en termes si touchans le retour du coupable à la maison, que le vieux pontife ému de pitié répondit : « Ambroise, je veux la miséricorde, et non le sacrifice ! » Puis se tournant vers les cardinaux : « Ce n'est pas le religieux qui a parlé, leur dit-il, mais l'esprit du Tout-Puissant (2). » Ne pouvant sauver Conradin, le pape consentit à l'absoudre; et cet acte de charité chrétienne devint fatal au prince captif. Excommunié, il était sous la main de la justice ecclésiastique; absous, il retombait dans la juridiction séculière : circonstance que Charles sut mettre à profit, et qui a fait supposer que certains cardinaux dévoués à ses intérêts avaient arraché à la faiblesse du pontife la révocation de l'anathème porté contre Conradin. Quoi qu'il en soit, dès qu'elle fut prononcée, le roi, qui voulait se défaire d'un ennemi dangereux, tout en rejetant sur d'autres la res-

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 15, p. 851.
(2) Vita S. Ambr., c. 3. ap. Bolland., t. III, p. 190.

1268. ponsabilité d'une action si odieuse, résolut de faire prononcer, par des juges obéissans, une sentence de mort qu'il sanctionnerait (1). A cet effet, une cour spéciale fut chargée d'instruire ce procès inique. On la composa principalement du syndic et de deux notables de chaque ville de la Terre de Labour et de la Principauté, provinces contraires à la maison de Souabe. Pour plus de solennité, quelques jurisconsultes ou professeurs de droit des principales écoles d'Italie furent appelés en consultation. Enfin, divers barons français et napolitains firent partie de ce tribunal, qu'on ne peut assimiler aux grandes cours de parlement, puisque deux provinces seules y envoyèrent leurs députés.

Le protonotaire Robert de Bari, homme sans talent, et dont un zèle passionné faisait le principal mérite aux yeux du roi, soutint l'accusation. — « Conradin, fils de » Conrad, excommunié, condamné par l'Église, coupa- » ble, disait Robert, de l'envahissement d'un royaume » sur lequel il n'avait aucun droit, avait excité les peu- » ples à la révolte et conjuré lui-même la mort du légi- » time souverain. Il avait usurpé le titre de roi, commis » ou laissé commettre des crimes qui appelaient sur lui la » peine capitale. » — Les jurisconsultes combattirent ces conclusions. L'un d'eux, appelé Gui, natif de Suzaria, dans le diocèse de Reggio, ne craignit pas de prendre hautement la défense de l'accusé. « S'il est venu dans » le royaume à la tête d'une armée, dit le courageux » juriste, c'est qu'il le regardait comme un héritage » que la force lui avait ravi, et qu'il avait le droit de re-

(1) Sab. Malasp., l. IV, c. 16, p. 852.

» prendre par la force. Vaincu et arrêté dans sa fuite, 1268.
» il est prisonnier de guerre, et doit être traité comme
» tel. — Mais, répondit le protonotaire, il a dévasté et
» livré aux flammes des couvens et des églises; ses
» mains coupables se sont étendues sur les biens ecclé-
» siastiques. — Et les vôtres, répliqua vivement Guido,
» sont-elles exemptes de semblables violences? Rien
» ne prouve d'ailleurs qu'il ait donné l'ordre de les
» commettre » (1). Les Français, et surtout ceux qui ne comptaient pas se fixer dans le royaume, s'opposèrent à une condamnation injuste. Un seul juge, d'origine génoise, opina pour la mort : on croit que c'était Robert de Lavena, cet avocat amiral qui, en flattant les passions du roi, reprenait tout son crédit (2). Les Italiens et quelques étrangers, avides des fiefs confisqués sur les Gibelins, inclinaient à la rigueur; mais, combattus intérieurement par la honte de l'iniquité, ils restèrent muets. Charles, pressé de clore le débat, feignit de prendre leur silence pour un acquiescement, et, votant lui-même pour la mort, il prononça la sentence sans appeler les accusés, qui paraissent n'avoir pas été entendus. Ils étaient au nombre de douze. Seul, Henri de Castille eut la vie sauve, à cause de sa proche parenté avec le roi. On le condamna à une prison perpétuelle (3). Quatre barons du royaume subissaient le

(1) Riccobald., Ferrar., p. 137 et 138.

(2) Pour Robert de Lavena et pour Robert de Bari, voir *Cesare*, Storia di Manfredi, t. II, p. 69 et 70.

(3) Henri fut détenu, jusqu'en 1280, au château de Canosa, l'un des plus forts de la Pouille. Il recevait par mois, pour sa dépense, 3 onces d'or. L'insalubrité de Canosa le fit transférer à Castel-a-Monte, qui était devenu une prison d'Etat. Le roi de

1268. supplice ignominieux réservé aux traitres. Conradin, Fréderic d'Autriche et leurs autres compagnons d'infortune devaient avoir la tête tranchée sur la place publique par la main du bourreau. L'exécution fut fixée au lendemain.

Les deux princes ne s'étaient pas attendus à ce dénoûment, contraire aux lois de la guerre, réprouvé par la justice et la conscience humaines, mais qu'une politique barbare commandait comme le seul moyen d'assurer un droit contestable. En admettant, en effet, que le pape, en sa qualité de suzerain du royaume de Sicile, pût, dans certains cas prévus par la loi féodale, priver le roi régnant de son fief, avait-il le droit d'étendre la condamnation sur toute une famille et jusque sur un enfant en bas âge, bien innocent des fautes qu'on lui faisait expier? Certes, rien de pareil n'existe dans les titres sur lesquels se fonde la suzeraineté de l'Église romaine. Au contraire, le pape s'y oblige formellement à donner l'investiture aux héritiers du roi, moyennant qu'ils feront l'hommage lige et le serment de fidélité. Ils devront, est-il dit, prendre cet engagement en temps utile; mais s'ils sont mis en demeure de prêter hommage, ils n'en conserveront pas moins, sans diminution, ce qu'ils possédaient (1). « Nous aiderons *toi* » *et tes héritiers*, ajoute encore le pape Adrien IV dans » le traité fait avec le roi Guillaume, nous vous aide-

Castille avait écrit vainement en sa faveur. Une lettre du roi Charles II, datée de 1290, fait encore mention de Henri; mais depuis il n'en est plus question.

(1) 27 julii 1139, Bulla Innocent. II, ap. Lunig, Cod. Ital. Diplom., t. II, p. 850.

» rons envers et contre tous à conserver honorable- 1268.
» ment ces possessions (1). » L'injustice de la sentence portée contre la race entière de Souabe était tellement évidente aux yeux de la raison, que le pieux saint Louis lui-même, après avoir résisté vingt-cinq ans aux instances du chef de l'Église, n'avait consenti que de guerre lasse à l'entreprise de Charles d'Anjou, tant il regardait comme bien fondés les droits de la postérité de Frédéric. Conradin en était l'héritier légitime. Or, la volonté humaine peut bannir un principe, mais non l'effacer : acquis en naissant, il ne se perd qu'avec la vie; et, quoi qu'on fasse, un prince dépossédé, en prison ou en exil, n'en reste pas moins le représentant des droits de son père. Charles tenait sous sa main la dernière tête d'une famille avec laquelle il ne voulait point de conciliation; en la frappant, tout finissait : il la coupa.

Les historiens ont fait intervenir bien diversement la cour romaine dans la catastrophe qui se préparait . les uns affirmant, sans en rapporter de preuves, que Clément IV avait conseillé la mort de Conradin ; les autres, qu'il en avait manifesté beaucoup d'irritation.
« Le roi Charles, dit Malaspina, et après lui Villani, son
» continuateur, fut sévèrement réprimandé par le pape
» et par les cardinaux : tous les hommes sages le dé-
» sapprouvèrent parce que le jeune prince avait été
» pris à la suite d'une bataille, et qu'il valait mieux
» le garder en prison que de le faire mourir. Cer-
» taines personnes, ajoute cet historien guelfe, ont

(1) Jun. 1156, Tract. pacis an. ap. Lunig, p. 350.

1268. » prétendu que le chef de l'Église avait autorisé l'exé» cution ; mais nous n'en croyons rien, parce que » c'était un saint homme (1). » Suivant une chronique plus récente, Clément, interrogé sur ce qu'il fallait faire des prisonniers, aurait répondu : « Je ne de» mande point la vengeance, mais je ne refuse point » la justice (2). » A une époque voisine de la réforme, on parut s'accorder pour rejeter sur le Saint-Siége tout l'odieux de la sentence. On a dit que devant les envoyés du roi, chargés de le consulter, Clément aurait, pour toute réponse, coupé dans son jardin les têtes des plus hauts pavots(3). La plupart des historiens napolitains ont mis dans la bouche du pape ce mot fameux : « *Vita Corradini, mors Caroli ; mors Caroli,* » *vita Corradini :* Si Conradin vit, Charles mourra; » s'il meurt, Charles vivra (4). » Mais il ne se trouve ni dans les lettres pontificales, ni dans les registres du roi de Sicile déposés aux archives de Naples, rien qui justifie, une telle assertion. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que Clément IV, très-affaibli par la maladie, et trop facilement convaincu qu'il ne pouvait rien empêcher, laissa prononcer le jugement sans y participer, mais aussi sans manifester toute l'indignation qu'un tel attentat méritait. Ajoutons que les souverains

(1) Riccord. Malasp., c. 193, p. 115. — Villani, Hist. Fiorentina, l. VII, c. 29, p. 254.

Riccordano Malaspina, contemporain, écrivait alors sa chronique à Florence. Il mourut en 1280.

(2) Moriundi, Mon. Acquens., part. II, p. 160.

(3) Fiorita d'Italia, Chron. mss. in Bibl. Barberina, n° 911, f° 116.

(4) Collenuccio, Fazello, Giannone, etc.

de l'Europe ne firent aucun démarche pour s'oppo- 1268.
ser à cette condamnation, véritable assassinat juridique, leçon funeste donnée aux peuples, premier et fatal exemple d'une tête royale tranchée par le bourreau. La Providence, dans ses voies impénétrables, laissa commettre cette iniquité : on verra plus tard comment elle en punit l'auteur.

Quand il fallut avertir Conradin que l'échafaud se dressait pour lui, chacun déclina d'abord cette triste mission. Un vieux chevalier français de grand renom, appelé Jean Bricaut, seigneur de Nangey, qui avait contribué puissamment au gain de la bataille du Salto, consentit à s'en charger. Il trouva le jeune prince jouant aux échecs avec Frédéric d'Autriche. L'un et l'autre entendirent avec calme la fatale nouvelle, et demandèrent, pour toute grâce, trois jours de répit, afin de se préparer à une mort chrétienne. Tant de résignation émut profondément le vieux chevalier, qui promit, dût-il encourir la disgrâce du roi, de solliciter avec de vives instances le délai qu'ils réclamaient. Il l'obtint en effet. Déjà, par un premier titre remis à Pierre de Prece, son vice-chancelier, qui le porta en Allemagne, Conradin avait réglé ce qui concernait la transmission de ses droits aux trônes de Sicile et de Jérusalem, ainsi qu'au duché de Souabe. Son héritier légal était Frédéric de Misnie, son cousin germain, enfant au berceau, le fils de Marguerite, et l'unique rejeton de la postérité légitime de l'empereur Frédéric II (1). Restait encore à disposer de ceux des biens

(1) Adhortatio ad Henricum illustrem, march. Misniæ, etc. Leyde, 1745, in-8°.

1268. patrimoniaux qui n'avaient pas été aliénés pour la funeste expédition d'Italie. Le lundi 29 octobre, de grand matin, Conradin et Frédéric d'Autriche dictèrent chacun leur testament ou codicille, en présence du sire de Nangey, qui y apposa son sceau. Par cet acte de dernière volonté, le petit-fils de l'empereur confirmait la donation antérieure de tous ses biens propres à ses oncles Louis et Henri de Bavière ; soit qu'il ne les crût pas coupables envers lui, ou que, près de paraître devant Dieu, il voulût pardonner. Frédéric leur légua également ses droits héréditaires sur l'Autriche, en leur recommandant sa jeune épouse et sa sœur. Il donnait à Gertrude, sa mère, les terres de Styrie. Tous deux enfin, pour le repos de leurs âmes, stipulèrent plusieurs donations en argent, à des monastères d'Allemagne (1). Dégagés désormais de toute pensée terrestre, ces deux nobles enfans, réconciliés à l'Église, confessèrent leurs fautes à un frère mineur, et reçurent l'absolution (2). Ils ouïrent pieusement la messe dans une petite chapelle tendue de noir, et, après avoir été admis à la sainte table, ils marchèrent résolûment vers le lieu du supplice.

On avait choisi pour l'exécution la nouvelle place du marché que Charles faisait alors construire. L'échafaud, recouvert de drap rouge, était dressé près de la chapelle desservie par les Carmes, entre le cimetière des Juifs et un petit ruisseau qui se jetait un peu plus loin dans la mer. Près du billot, le bourreau, les jambes et les bras nus, attendait, le glaive à la main. Une mul-

(1) Hess, Prodromus monument. Guelficorum, in-4°, p. 81.
(1) Chron. S. Petri, Erfurt., p. 275.

titude innombrable remplissait toutes les avenues. L'étonnement et la pitié se peignaient sur les visages; on entendait des chevaliers, de hauts barons, et principalement ceux de France, condamner hautement l'humeur sanguinaire du roi (1). L'honneur français se sentait blessé en présence de ces victimes si froidement sacrifiées à la peur et à la vengeance. Pour que rien ne manquât à l'horreur du spectacle, Charles lui-même, foulant aux pieds tout respect humain, s'était placé à une fenêtre éloignée, mais d'où il pouvait voir couler le sang généreux de son ennemi (2) : action lâche et cruelle, bien digne de la flétrissure de l'histoire. 1268.

Conradin monta d'un pas ferme sur l'échafaud, suivi de Frédéric d'Autriche et de ses autres compagnons. Sa jeunesse, sa beauté, la dignité de son maintien, lui attiraient les cœurs. Cette foule si pressée pleurait; Charles seul regardait ces apprêts d'un œil impassible. En ce moment le protonotaire Robert de Bari, placé sur une estrade, éleva la voix au milieu d'un morne silence : « Vous tous qui m'écoutez, s'écria-t-il, voici » devant vous Conradin, le fils du roi Conrad, le petit-fils de l'empereur Frédéric. Parti d'Allemagne » avec une armée, il a osé attaquer le roi notre seigneur; il a séduit les peuples, et s'est efforcé de » mettre la faux dans la moisson d'autrui. Vainqueur » d'abord, vaincu et captif bientôt après, lorsqu'il se » croyait déjà le maître du royaume, il a été traduit » devant la justice royale. Avec la permission du sou-

(1) Presertim equites franci, qui Reg. Carol. detestabantur sævitiem (Riccobald., Ferrar., p. 138.)
(2) Presente il re. (Riccord. Malasp. c. 193, p. 1015.)

1268. » verain pontife (1), de l'avis des sages et des hommes
» de science, l'arbitre du jugement a ordonné que lui
» et les autres accusés, considérés comme de vrais
» pirates, fussent punis de la peine capitale. En con-
» séquence, nous requérons au nom du roi, et sans
» admettre aucun appel, que Conradin et ses fauteurs
» ici présens aient, à la vue de tous, la tête tran-
» chée. — Vil esclave, s'écria le jeune prince avec
» indignation, tu oses déclarer coupable le fils et l'hé-
» ritier des rois ! Ton maître ignore-t-il que je suis
» son égal, et qu'il ne peut me juger (2) ? » Se tour-
nant ensuite vers le peuple, il reprit d'une voix plus
calme : « Dieu, bien qu'il m'ait créé à son image, m'a
» fait mortel, et je dois mourir ; mais je suis condamné
» injustement. Qu'on interroge les rois de la terre :
» qu'ils disent, dans leur conscience, si le fils qui
» cherche à recouvrer l'héritage paternel est coupable !
» Toutefois, si je ne mérite pas de pardon, qu'on use
» du moins d'indulgence pour mes amis innocens. Que
» ceux qui, pleins de foi dans la justice de ma cause,
» ont marché avec moi, ne partagent pas mon sort.
» Enfin, si cette prière est encore repoussée, j'attends
» pour unique grâce d'être frappé le premier, afin de
» n'avoir pas la douleur de les voir mourir (3). »

Ces paroles dites, Conradin détacha lui-même son manteau, se mit à genoux, fit le signe de la croix et invoqua à voix basse la miséricorde divine. Bon nombre

(1) Et ideo permissione Pontificum. (Barthol. de Neocastro, c. 9, ap. Murat., p. 1024, A.)

(2) Giannone, lib. XIX, cap. 4, t. II, p. 705.

(3) Barthol. de Neocastro, c. 10, p. 1024.

de spectateurs, entraînés par un mouvement sympa- 1268.
thique, s'étaient aussi jetés à genoux pour prier. Après avoir donné le baiser d'adieu à ses compagnons et prononcé le nom de sa mère, la victime royale mit la tête sur le billot. Un seul coup l'abattit.

Exaspéré à la vue de cette tête, le duc d'Autriche la prit de ses deux mains la baisa avec transport en jetant des cris de fureur interrompus par ses sanglots. On le saisit, et la hache du bourreau le frappa. Après lui vint le comte Gérard de Pise, et successivement tous les autres. Les seigneurs siciliens, réservés à une mort infamante, furent pendus le même jour près de la porte Capuane.

Défense fut faite d'inhumer les cadavres en terre sainte (1). On les enveloppa d'un linceul de pourpre, et ils furent enfouis dans le sable près l'embouchure du Sebeto. Un amas de pierres brutes recouvrit la fosse qui les renfermait (2). Dans la suite, lorsque Charles d'Anjou eut cessé de vivre, son successeur permit que des ossemens, qu'on présumait être ceux de Conradin, fussent transportés dans la nouvelle église des Carmes, qu'on achevait de bâtir. Élisabeth, la mère du malheureux prince, avait donné aux moines une grosse somme pour aider à cette construction; mais jusque vers le milieu du XIVe siècle, sous le règne de Jeanne, aucun monument ne fut élevé en mémoire du dernier des Souabes. A cette époque, les corroyeurs de Naples fondèrent

(1) Riccord. Malasp., c. 193, 1014.

(2) Sabas Malaspina, qui mourut vers 1277, dit que, de son temps, ce monceau de pierres existait encore; mais qu'on supposait que le corps de Conradin en avait été extrait par les carmes, et envoyé à sa mère. (Lib. IV, c. 16, p. 852.)





1268. une chapelle expiatoire au lieu même du supplice. Une messe y fut célébrée annuellement aux frais de la corporation jusqu'en 1785, époque à laquelle cette modeste église fut abattue pour l'élargissement de la place du Marché (1).

La lutte de la papauté et de la maison de Souabe se termina sur l'échafaud de Conradin. L'Église triomphait; mais si sa victoire, chèrement payée, la délivrait d'ennemis redoutables, si elle arrachait la Péninsule des serres de l'aigle germanique, c'était pour y appeler d'autres étrangers, non moins dangereux pour l'indépendance italienne que pour l'autorité même du siége pontifical. Cet événement eut un grand retentissement dans toute l'Europe; chacun plaignit Conradin; les poëtes des deux côtés des Alpes chantèrent sa jeunesse, son courage, ses malheurs. En Allemagne surtout, l'opinion se prononça énergiquement contre Charles d'Anjou et contre le pape. Au récit vrai de sa mort, on ajouta des circonstances dont l'imagination populaire ou celle des chroniqueurs, amis du merveilleux, firent tous les frais.

(1) Une colonne de porphyre, de 2 mètres 83 centimètres de hauteur, surmontée d'une croix gothique de 80 centimètres, avait été érigée en même temps que la chapelle. Elle portait la date de 1351 et le nom de maître Domenico de Persio, qui était vraisemblablement le syndic des corroyeurs. A l'angle d'une maison voisine, on avait encastré dans le mur une statue de marbre blanc, d'un travail médiocre, qui représentait la reine Elisabeth, la couronne en tête, les yeux mouillés de larmes, et une bourse à la main, pour rappeler, sans doute, la donation faite par elle aux moines. La colonne est aujourd'hui dans le vestibule de la sacristie de l'église des Ames du Purgatoire. Quant à la statue, elle fut transportée, vers la fin du XVI[e] siècle, dans le cloître du couvent des Carmes, et tout récemment au musée des *Studi*, avec d'autres monumens du moyen âge.

Suivant les uns, un aigle royal ne cessa, durant l'exé- 1268.
cution, de planer au-dessus de l'échafaud; puis, à la vue de la multitude, il descendit, teignit son aile du sang des empereurs, et disparut dans les airs (1). Selon d'autres, des hommes masqués poignardèrent le bourreau qui avait fait tomber une tête royale. La plupart des historiens ont répété à l'envi, d'après un contemporain mal informé, que Robert de Béthune, le gendre du roi, ne pouvant réprimer son indignation, tua le protonotaire par une violente estocade, en s'écriant : — Ribaud, voilà ce que tu mérites pour avoir condamné un si grand et si noble seigneur (2). — Le peuple de Naples croit fermement que la reine Élisabeth, informée de la captivité de Conradin, vint dans cette ville sur un vaisseau tendu de noir. Elle apportait beaucoup d'argent pour la rançon de son fils. Mais il était trop tard : le sang du dernier des Souabes avait coulé, et la malheureuse mère ne put que prier, verser des larmes, et faire des fondations pieuses (3). Une autre tradition également chère aux Italiens, et non moins apocryphe, est celle du gant de Conradin, jeté par lui au

(1) Chron. Vitodur., in Thes. Helvet. hist., p. 5.

(2) Riccord. Malasp., c. 193, p. 1015.

Ce prétendu fait, ou plutôt ce bruit populaire admis par le chroniqueur florentin, ne mérite aucune confiance. La chronique de Reggio (Mur., t. IX, p. 1128), nous apprend qu'au mois d'octobre 1268, Robert était dans cette ville avec sa jeune épouse et une suite nombreuse, et que tous retournèrent à Naples après le supplice de Conradin. (*Infra mensem octob., venit comes Flandriæ, cum uxore sua et cum maxima gentium multitudine qui omnes ad reg. Carol. iverunt in Apuliam post disconfictam Corradini.*) Quant au protonotaire, on voit par les registres de Charles Ier, qu'il obtint plus tard des biens féodaux, en récompense de ses services. En 1275, après sa mort, ces mêmes biens furent, par un rescrit royal, conférés à ses héritiers. (7 mai 1274, ex Reg. Carol. I, 1269, B, fol. 3, dipl. 1.)

(3) Giornali Napol., ap. Mur., t. XXI, ann. 1268. — Gianettasii, Histor. Neapol., p. 457.

1268. milieu de la foule, et porté au roi d'Aragon, le gendre de Manfred, en signe d'investiture des États siciliens (1). Ces faits prétendus servent du moins à prouver que l'opinion, fortement émue du dénoûment de ce grand drame, condamnait un attentat qui n'avait point d'analogue dans la mémoire des peuples (2).

La mort de son jeune compétiteur n'avait pas assouvi la vengeance du frère de saint Louis. Il se reprochait d'avoir épargné le sang après la défaite de Manfred; et trop d'indulgence pour ses ennemis, était, à ses yeux, la véritable cause du nouveau péril auquel il venait d'échapper. Loin donc d'entrer dans une voie de modération, il donna les ordres les plus rigoureux contre les partisans de la maison de Souabe. Partout des bûchers et des échafauds se dressèrent. Les barons qui avaient fomenté la révolte, sachant qu'il ne leur serait fait aucune miséricorde, se barricadèrent dans leurs donjons. Ils y furent successivement attaqués, pris, et mis à mort. Des inquisiteurs royaux, qui se promettaient des récompenses proportionnées à l'exagération de leur zèle, parcoururent les provinces, à la recherche des coupables. Les juges condamnaient sommairement, au nom du roi, et le bourreau exécutait la sentence. Beaucoup d'infortunés furent privés de la vue, d'autres mutilés. La plupart subirent la confiscation de leurs biens, sans qu'on daignât les admettre à se justifier.

(1) Cette fable est postérieure de près de deux siècles à la mort de Conradin.

(2) *Voyez*, sur la mort de Conradin, d'excellentes recherches de M. Huillard-Bréholles, dans le *Journal de l'Institut historique*. (Janvier 1251.)

Pour perdre un ennemi, il suffisait de le dénoncer 1268.
comme gibelin ; et chacun, dit un chroniqueur guelfe alors vivant, voulant être juge dans sa propre cause, usurpait le glaive de l'autorité (1). Dans ce désordre général, des accusés, pour sauver leur vie, se firent accusateurs, et envoyèrent au supplice parens et amis. A Potenza, en Basilicate, le peuple, croyant se faire pardonner son insurrection, tailla en pièces bon nombre de gentilshommes : perfidie qui ne le sauva point, car la ville fut saccagée par ordre du roi, et ses murailles abattues. Les habitans de Corneto firent plus encore. Informés que des troupes marchaient contre eux, ils offrirent aux barons gibelins de la province leur château, place très-forte et bien approvisionnée de vivres. Ceux-ci vinrent en grand nombre ; on leur fit bon accueil ; puis, pendant qu'ils étaient à table, désarmés et sans défiance, ils furent pris, garrottés, et livrés aux officiers royaux. Cent trois de ces malheureux périrent, suspendus au gibet ; trois autres, envoyés à Melfi, furent précipités du haut des remparts. Le pays était à la merci des soldats ; on ne voyait que bourgs et donjons livrés aux flammes ; dans toute la Pouille et la Basilicate il n'y eut presque aucun lieu exempt de rapines et de vengeances.

Un parlement ordonna la confiscation des biens de tous les traîtres morts ou vivans. Ceux-ci furent condamnés au dernier supplice, leurs enfans notés d'infamie. Quiconque donnait asile à un proscrit, ou ne dénonçait pas à la justice le lieu de sa retraite, encourait

(1) Sab. Malasp., l. IV, c. 17, p. 833

1268. la peine qu'il plaisait au roi d'infliger(1). Charles poussait la rigueur à ce point, qu'une femme ayant envoyé de l'argent à son mari en exil, en fut punie par la perte de son bien (2). Mais ces violences n'étaient rien comparées aux châtimens réservés à la malheureuse Sicile. Guillaume l'Étendart avait été investi de pouvoirs illimités pour rétablir dans cette île l'autorité royale. Nul ne montrait un dévouement plus fanatique, et n'était aussi dépourvu de sentimens généreux (3) : la terreur le précédait. Unis, les partisans de Conradin eussent été assez forts pour obtenir une capitulation; divisés, ils restaient à la merci d'un vainqueur inexorable. Après la bataille du Salto, la discorde qui s'était mise parmi les chefs avait porté ses fruits. Quelques-uns avaient fui un pays où une mort cruelle les attendait; les autres ne mettaient dans la défense commune ni ensemble ni dévouement. Dès que l'Étendart eut rassemblé ses troupes auxquelles se joignirent les barons guelfes, il mit le siége devant Augusta, ville bâtie par Frédéric II dans une presqu'île entre Syracuse et Catane, à sept lieues de celle-ci. Forte par sa position, protégée par une citadelle, elle ne tient à la côte que par la langue étroite de terre sur laquelle les Français avaient dressé leurs tentes. Des navires de Messine fermaient l'entrée du port ; mais la ville, défendue par plus de mille citoyens et par deux cents chevaliers venus de Tunis

(1) Constitut. regn. Sicil., 15 decembris 1268, p. 15.

(2) Catalog. delle pergam. dell' archiv. di Napoli, t. I, p. 92.

(3) Miles atrox, pugil ferox, sævusque pugnator, contra infideles regios omni crudelitate crudelior, et totius pietatis et misericordiæ vilipensor. (Sab. Malasp., p. 854.)

avec l'infant don Frédéric, pouvait tenir longtemps. 1268.
Six bourgeois, l'esprit troublé par la peur, offrirent secrètement au général ennemi de lui ouvrir une porte, sous la condition expresse qu'on laisserait la vie aux assiégés. Cette promesse fut indignement violée. Les Gibelins, surpris dans leur sommeil, furent passés par les armes. On fouilla les maisons; et ceux qui s'y tenaient cachés, conduits sur le rivage avec leurs femmes et leurs enfans, périrent tous dans d'atroces supplices. Les traîtres qui avaient introduit les Français ne furent pas épargnés. Après le sac d'Augusta, on fit de la ville un monceau de décombres, et pas un seul être vivant ne resta de sa nombreuse population (1).

Conrad Capece s'était enfermé dans la forteresse presque inexpugnable de Centorbi avec quelques Allemands et une partie des auxiliaires de Pise. Guillaume l'Étendart l'y suivit, et bloqua étroitement la place. De même qu'à Augusta, un complot se forma pour l'ouvrir aux Français, moyennant la vie sauve. Cet accord fut conclu par l'intermédiaire de D. Alaïmo de Lentini, l'un des plus chauds partisans de Manfred, passé, après la bataille de Bénévent, sous la bannière angevine. Conrad, voyant qu'il ne pouvait échapper à la mort, se livra lui-même à Guillaume, qui, après lui avoir fait arracher les yeux, l'envoya à Catane, où il fut pendu sur le bord de la mer. Ses deux frères, Marino et Jacques, avaient subi à Naples un supplice infamant. Plus heureux que leurs compagnons, Frédéric de Castille et Frédéric Lancia, assiégés, le premier dans

(1) Sabas Malasp., l. IV, c. 18, p. 855.

1268. Girgenti, l'ancienne Agrigente, et le second dans un château de la Calabre, obtinrent une capitulation, et sortirent du royaume. Après leur départ, la Sicile subjuguée, noyée dans le sang, mais toujours frémissante, cessa de s'agiter. Le roi crut l'ordre rétabli.

Cependant le cri des victimes avait retenti jusqu'à Viterbe, et, de son lit de mort, le vieux pontife exprima avec véhémence sa douleur et son indignation de tant de cruautés. « En vérité, écrivait-il au roi, nous nous » étonnons que tes oreilles restent fermées aux hurle- » mens de tes sujets réduits au désespoir; comme si » l'horrible désolation de ton royaume, les rapines, les » iniquités commises par les tiens étaient ignorées de » toi. Sache bien que tu ne peux les tolérer sans te » couvrir d'opprobre! En commettant de si coupables » excès, tes officiers te rendent odieux. Ni le sexe, ni » l'âge, ni la pauvreté, ne mettent à l'abri de leurs vio- » lences. Sous les prétextes les plus frivoles, ils s'achar- » nent sur les riches, dont ils ont les dépouilles. A eux » le profit, à toi la mauvaise renommée (1)! »

Pendant que les États siciliens subissaient la loi cruelle du vainqueur, Charles d'Anjou célébrait son mariage avec Marguerite, fille du comte de Nevers, et petite-fille de Hugues IV, duc de Bourgogne. Cette union, depuis longtemps projetée, se réalisa lorsque la mort de Conradin eut affermi le sceptre dans les mains du frère de saint Louis. Le voyage de la jeune princesse, depuis les Alpes jusqu'à Rome, fut une suite de plaisirs. Les Guelfes lombards, et principalement la fa-

(1) 1268, Sans autre indication. date. Mss. Vallicolor, lett. C, n° 49, f° 19. — Rayn., 1268, § 36.

mille de la Torre, voulant faire oublier leur tiédeur 1268.
pour les intérêts angevins, rivalisèrent de magnificence dans les fêtes qu'ils donnèrent à la fiancée royale (1). A Naples, il y eut durant plusieurs jours des bals, de splendides repas. On y avait appelé l'élite de la noblesse. Le prince de Salerne, le fils aîné du roi, et cent jeunes écuyers de son âge, reçurent l'ordre de chevalerie (2). De grandes récompenses furent données à ceux qui avaient servi la cause angevine. On avait confisqué les terres des partisans de Conradin; Charles les distribua à ses serviteurs. Gui de Montfort eut Monteforte, Atripalda et Nola, en Terre de Labour; Simon, son frère, le comté d'Avellino; Guillaume de Beaumont, celui de Caserte. L'Étendart et une foule d'autres, qu'il serait trop long de nommer ici, obtinrent de bons fiefs, des charges de cour, des emplois rendus lucratifs par les concussions que le désordre général semblait autoriser (3). Errard de Valery, le vainqueur du Salto, ne pouvait être oublié; on lui offrit Sorrento et Amalfi, qu'il refusa : « Je n'ai pas besoin de salaire, » dit le vieux connétable; ce que j'ai fait, c'est par » amour pour mon roi, et pour l'honneur de la France (4). » Noble désintéressement sans imitateurs; car Italiens, Français et Provençaux se montrèrent égale-

(1) Marguerite était à Parme le 1er octobre; à Milan, le 8 du même mois. Elle y passa cinq jours et dut arriver à Naples peu de jours après le supplice de Conradin. Son mariage fut célébré le 18 novembre.

(2) Sabas Malasp., l. V, c. 4, p. 861.

(3) Liber donat. per Carol. I, factarum post victoriam habitam de Corradino. Mss. in Arch. Neapol.

(4) Raumer, Holenstauffen Gesch, t. IV, p. 581.



1268. ment âpres à la curée. Ces concessions à des étrangers introduisirent dans le royaume une féodalité nouvelle, unie d'intérêt à la dynastie angevine, à laquelle elle devait son établissement. Par le réseau de forteresses dont elle enveloppa les provinces, elle retint les peuples sous l'obéissance; mais son insolence et ses exactions la rendirent odieuse. De son côté, Charles, brûlé d'une soif pressante d'argent, établissait de si lourdes charges que beaucoup d'habitans, ne pouvant y satisfaire, abandonnaient leurs maisons : le fisc alors les faisait vendre ou démolir (1). Les plaintes, repoussées sans examen, passaient pour autant de calomnies inventées par des traîtres et des rebelles (2).

La Sicile domptée, deux forteresses en terre ferme refusaient encore d'ouvrir leurs portes : Gallipoli, petit port de la terre d'Otrante, et Lucera, la ville des Sarrasins. Cette dernière tenait avec opiniâtreté, dans l'espoir d'être reçue à capitulation. Dans l'autre, des partisans très-compromis de Conradin attendaient une occasion de passer au delà de l'Adriatique. La résistance se prolongeant, ordre fut donné aux justiciers de rassembler des troupes en assez grand nombre pour mettre ces deux places à la raison. Les feudataires étaient tenus de répondre à l'appel royal, sous peine de perdre leurs fiefs; chaque terre du domaine fournissait un soldat par feu (3). Gallipoli, attaquée à la fois par terre et par mer, fut emportée d'as-

(1) Mss. Bibl. Panorm., Q. q, G. 2.

(2) Nicol. Special., l. I, c. 2:

(3) Foggia, 12 febr. Reg. Carol. I, 1269, f° 1 et passim.

saut, et vingt-quatre barons, restés vivans, y subirent la peine capitale. Le roi fit en personne le siége de Lucera. La ville, bloquée depuis longtemps, se vit réduite à la dernière extrémité. Une partie de la population succomba, faute de vivres. Le reste, demi-mort de faim, se rendit (27 août 1269); et ces malheureux, la corde au cou et les pieds nus, implorèrent à genoux la miséricorde du vainqueur (1). Charles ne voulut pas traiter avec trop de sévérité de vaillans soldats, dont on pouvait obtenir d'utiles services. Oubliant les reproches faits à Manfred, le protecteur des Sarrasins, il permit à ces infidèles de séjourner à Lucera et dans les autres lieux de la province moyennant un tribut, et sans les molester pour l'exercice de leur religion. Un capitaine choisi par le roi les commandait; seulement, pour prévenir de nouvelles révoltes, et affaiblir la trop grande puissance que donnait aux Musulmans la possession exclusive d'une ville forte, Charles introduisit à Lucera, en 1273, une colonie provençale, à laquelle on accorda, entre autres avantages, le transport par mer, des vivres pour un an, et des bestiaux payés par le roi (2). Quelques années plus tard, Charles I^er employa les Sarrasins en Achaie et en Albanie. Plus d'une fois il fit occuper par eux les forts de certaines villes d'une fidélité suspecte (3). Ce ne fut que vingt-six ans après la reddition de Lucera que Charles II, à la sollicitation de la cour romaine, les expulsa pour toujours du royaume. 1268.

(1) Luceria, 28 aug. Reg. Carol. I, 1269, f° 158.

(2) Foggia, 20 oct. 1273. Reg. Carol. I, 1274, B, f° 78.

(3) Reg. Carol. I, 1275, f° 113.

On voit, par une autre lettre, qu'en 1273, un certain Léon était *capitaneum Saracenorum in Luceriam.* (Reg. f° 73.)

1268. Dieu avait appesanti sa main sur la famille de Frédéric II. Marguerite, femme de ce margrave Albert de Misnie, auquel ses crimes avaient valu le surnom de *Dénaturé*, restait seule de la postérité légitime de l'empereur. Après une vie malheureuse, accablée de mauvais traitemens, chassée par son mari, cette infortunée expira de douleur en 1270, deux ans après Conradin. Elle laissait un fils unique en bas âge, appelé Frédéric, prétendant peu redoutable pour la dynastie angevine. Ce prince mourut en 1325, sans avoir rien entrepris pour recouvrer le trône de ses ancêtres (1). Le 14 mai 1272, le vaillant Enzio, prisonnier des Bolonais, termina sa vie à quarante-six ans, après en avoir passé plus de vingt-trois en captivité. Conrad d'Antioche mourut oublié. Deux de ses fils furent successivement archevêques de Palerme; le dernier vit finir ses jours en 1320 (2). La postérité de Conrad s'éteignit vers le milieu du xiv[e] siècle. Les fils de Manfred ne reparurent plus; seule, Constance, reine d'Aragon, née du premier mariage de ce prince et unie de parenté avec la maison de France, se sauva du naufrage général des siens. Ce spectacle d'une race illustre accablée par le sort, de princes doués pour la plupart de courage, d'énergie, d'une haute intelligence, luttant

(1) Art de vérif. les dates, t. III, (Langraves de Thuringe.)
Dès l'année 1269, le cousin de Conradin prit le titre de *Frédéric III, roi de Sicile et de Jérusalem*. Enzio, le fils naturel de l'empereur, le lui donna dans son testament. On retrouve ce titre dans plusieurs diplômes postérieurs. Enfin, en 1293, quand Jacques d'Aragon voulut faire la paix avec le pape en sacrifiant la Sicile, les patriotes de l'île le menacèrent, d'après le récit de B. de Néocastro, c. 124, de rappeler Frédéric III de Staufen, le petit-fils de l'empereur Frédéric II.

(2) Leurs tombeaux se voient dans l'église souterraine de la cathédrale de Palerme.

sans succès contre un vieux prêtre exilé de son siége, 1268.
et dont le principe fait toute la force; ce spectacle, disons-nous, est fécond en enseignemens. Il frappa vivement l'esprit des contemporains. Tous plaignirent la victime; mais beaucoup crurent reconnaître Dieu vengeant son Église et, selon le texte des Écritures, étendant sa colère jusqu'à la quatrième génération, c'est-à-dire sur la race entière de ses ennemis. Si le sort de Conradin les émut, ils s'inclinèrent devant le triomphe du Saint-Siége. « On ne peut douter (ainsi parle l'historien Villani) que » quiconque ose attaquer l'Église romaine, ne perde » son âme et son corps. Juste ou injuste, une excom» munication est toujours redoutable. Les anciennes » chroniques, et les faits plus récens, prouvent assez » que ceux qui l'ont encourue ont été voués à un sort » funeste (1). » Certes, les empereurs dont on vient de lire l'histoire avaient conçu de vastes projets, et ils eussent sans doute exécuté de grandes choses, sans l'opposition constante de la papauté : mais leurs plans gigantesques n'étaient pas marqués du sceau de la justice, et ils aboutirent à un échafaud. Si les descendans de Barberousse ont en quelque sorte devancé leur siècle, si, sous leur sceptre, la société a marché vers une amélioration générale, n'ont-ils pas aussi, par leur ambition déréglée, fait peser de grands maux sur les peuples, et miné de leurs propres mains le pouvoir impérial? De son côté, le siége apostolique, en se laissant emporter par la passion, et en cherchant à fonder une domination trop absolue, n'a-

(1) Giov. Villani, lib. VII, p. 237.
Villani, né en 1317, mourut de la peste en 1348.

1268. t-il pas lui-même préparé dans l'avenir son affaiblissement? Enfin, l'Italie, en élevant une démocratie aveugle sur les débris du principe d'autorité, était-elle entrée dans la voie qui conduit les peuples à la liberté et à la fortune? Grandes questions, auxquelles les faits postérieurs répondront bientôt. Bornons-nous, quant à présent, à faire remarquer que la dynastie de Souabe s'était établie en Sicile par la cruauté et la violence, et qu'à son tour le frère de saint Louis crut qu'on peut cimenter un trône avec du sang et des larmes. La justice de Dieu tourna contre eux son glaive : Henri VI de Hohenstauffen et Charles d'Anjou furent punis dans leur postérité. Conradin avait été la victime expiatoire de son bisaïcul : Jeanne Ire, arrière-petite-fille de Charles, périt étouffée entre des matelas. Les deux familles s'éteignirent. Si la première dura moins, et se noya dans son propre sang, l'autre tomba dans le mépris des hommes, et eut une fin misérable.

# APPENDICE

## I.

## LA PAPAUTÉ APRÈS SA VICTOIRE SUR LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.

### LE SAINT-SIÉGE EN ITALIE JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT V.

### 1268 — 1305.

La victoire du Salto venait de séparer à jamais le royaume de Sicile d'avec l'Empire; la race de Souabe n'existait plus, et, dans l'état de décadence où le pouvoir impérial était tombé depuis la mort de Frédéric II, l'annexion, à titre de conquête, du nord et du centre de la Péninsule à l'Allemagne était désormais une chimère. Comme on se demandera sans doute si ce triomphe, chèrement acheté par la cour romaine, était pour elle aussi utile que brillant, et si les avantages qu'elle s'en était promis devaient se réaliser, un examen rapide des événemens dont les longues guerres du sacerdoce avec le pouvoir impérial, furent en quelque sorte les prémices, devient ici nécessaire. Il nous apprendra quel degré d'influence ce rude conflit eut sur la destinée des papes, considérés sous leur double caractère de souverains temporels et de chefs de l'Église catholique.

Comme princes, est-il besoin de répéter que, jusqu'ici, les papes ont complétement échoué dans le projet de leur propre agrandissement territorial, et que si, à force de sacrifices, ils sont parvenus à chasser les Allemands de l'Italie, ce n'a été qu'en l'ouvrant aux Français? Déjà, depuis plus de vingt ans, la puissance temporelle du Saint-Siége, loin d'être en progrès au sud des Alpes, y perdait plutôt du terrain; et bien des années devaient s'écouler encore, avant que les papes pussent s'établir avec quelque sécurité dans la capitale du monde chrétien. Les Lombards, qui les avaient pris pour chefs de leur ligue contre les empereurs, n'en voulaient pas pour maîtres. Les anciennes républiques revenaient, les unes après les autres, au principe du gouvernement d'un seul; mais jusqu'alors on n'avait vu aucune d'elles se donner à l'Église romaine. Comme les Guelfes acceptèrent le patronage de Charles d'Anjou, la créature du Saint-Siége, les Gibelins rallièrent naturellement à eux tout ce qui était anti-français. L'Italie se trouva donc, comme auparavant, divisée en deux factions ennemies; mais avec cette différence remarquable, que les anciens défenseurs de l'indépendance nationale étaient devenus les alliés de l'étranger, tandis que le parti qui soutint l'union avec l'Allemagne repoussait l'influence française et celle du siége apostolique.

Si maintenant on considère les papes comme chefs spirituels de la chrétienté, on reconnaîtra bientôt que, sous ce rapport, leurs espérances n'avaient pas été moins trompeuses. Les faits ont prouvé que la lutte du sacerdoce avec l'empire ne concernait pas directement l'É-

glise, mais bien plutôt des intérêts mondains. Cependant, à défaut de la force matérielle qui leur manquait, les successeurs de saint Pierre, obligés de recourir sans cesse aux armes spirituelles, les avaient émoussées par un usage trop fréquent. Autrefois, quand l'excommunication était réservée pour les ennemis de la foi et pour les grands coupables, elle faisait trembler le monde. Depuis qu'elle frappait, sans distinction de chrétiens et d'hérétiques, tout adversaire du souverain de l'État pontifical, on s'habituait à la braver, ou du moins à en débattre la valeur. Les opinions philosophiques des princes de Hohenstaufen furent un des plus grands griefs de la papauté contre cette famille; et, par l'effet même de la lutte qui la renversa, l'esprit d'examen fit en Europe de rapides progrès. Partout d'audacieux novateurs attaquaient la corruption de la cour romaine, ses exactions, ses sentences. Le monde s'habituait à discuter des actes auxquels la génération précédente avait obéi aveuglément; et de la discussion à la résistance le pas est facile à franchir. N'est-ce point une particularité digne de toute l'attention de l'historien, que le Saint-Siége, précisément lorsqu'il triomphe de son plus redoutable ennemi, se voie contraint, par l'émancipation progressive de la société laïque, à abandonner l'ancien projet de théocratiser l'Europe? Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, l'hérésie, propagée, à la faveur des troubles civils, en Allemagne, en France, et jusqu'aux portes de Rome, avait produit dans beaucoup d'esprits populaires une réaction véritable. La ruine d'une puissante dynastie et l'état misérable de l'Empire, en éclairant les souverains, les faisait entrer, pour la plupart, dans

une voie d'opposition. La discorde siégeait avec les cardinaux dans le conclave ; le choix d'un pape devenait de plus en plus une intrigue politique, dans laquelle le monde matériel l'emportait sur l'esprit chrétien. En définitive, la double autorité du Saint-Siége, lors de la fin de sa lutte avec l'Empire, était bien plus en voie de décadence qu'en progrès. Urbain et Clément IV, en ouvrant l'Italie à l'élément français, obéissaient moins à une saine politique qu'à des idées de vengeance et de haine. Voyons comment l'abaissement de leurs successeurs en fut le résultat.

Les trois dernières élections avaient offert aux fidèles un triste spectacle; celle qui suivit la mort de Clément IV fut, plus qu'aucune autre, entachée d'intrigue. Durant trente mois le sacré collége, partagé en deux camps, dont l'un soutenait les intérêts du roi de Sicile et l'autre les combattait, ne put se mettre d'accord (1). Vainement le roi de France Philippe le Hardi, le fils du roi d'Angleterre et Charles d'Anjou lui-même, qui se rendirent à Viterbe lors de leur retour de Tunis, supplièrent les cardinaux de mettre fin au scandale que ces débats causaient à la chrétienté : les cardinaux du parti italien refusèrent de céder, si l'on ne prenait un pape en dehors du sacré collége; condition à laquelle la faction française dut se soumettre. Pour éviter les discussions que chaque scrutin général occasionnait, on convint de déléguer le droit d'élire à six cardinaux, deux prêtres et quatre diacres, pris par moitié dans chaque côté de l'assemblée. Ils désignèrent Tealdo Visconti de

(1) Non potendo havere concordia di nullo di loro. (Giov. Villani, lib. VII, c. 39, p. 260.)



Plaisance, archidiacre de Bruges et légat en Syrie, qui fut proclamé sous le nom de Grégoire X.

Ce pontife, étranger aux luttes de la Péninsule et animé de pieuses intentions, revint d'Orient avec la ferme volonté de pacifier l'Europe pour l'armer contre les infidèles, maîtres de la plupart des colonies chrétiennes. Mais, pendant l'interrègne, Charles d'Anjou avait fait de grands progrès en Italie : les Romains, après la victoire du Salto, lui avaient confirmé pour dix ans la dignité sénatoriale. Il tenait de Clément IV, pour une période semblable, la charge de vicaire impérial en Toscane, sauf le cas où une élection validée par le pape donnerait, avant ce terme, un chef à l'Allemagne. La puissance du roi de Sicile, si on ne l'arrêtait, allait devenir bientôt tout aussi menaçante pour l'indépendance du Saint-Siége que l'avait été celle des empereurs. Le mal était grand ; Grégoire essaya d'y trouver un remède. Depuis la fin tragique de Conradin, la cour romaine n'avait plus le même intérêt à prolonger les divisions en Allemagne. Le pape, en vertu de son autorité apostolique, déclara nulles les anciennes élections ; Rodolphe de Habsbourg fut proclamé roi des Romains ; et le pape, après avoir ratifié le décret des princes, somma Charles d'Anjou de renoncer aux fonctions de vicaire impérial en Toscane.

Non content de ce premier pas, il travailla à réconcilier des factions qui, suivant lui, n'avaient plus aucun motif de se haïr. Deux années furent consacrées à cette tâche plus difficile que l'autre, et dont Grégoire X ne devait pas voir l'accomplissement. Si, d'une part, les Gibelins étaient partout humiliés, et si les Siennois et

les Pisans, battus à plusieurs reprises, avaient fait la paix avec Charles, de l'autre, les exilés de cette faction remplissaient l'Italie, ne cherchant qu'à rallumer partout les troubles. Le pape alla lui-même à Florence, fit rappeler les bannis, exigea la restitution de leurs biens, et menaça de l'excommunication tout violateur de la paix. Mais, de son côté, Charles d'Anjou leur faisait dire sous main qu'ils seraient égorgés s'ils restaient dans la ville ; et comme ils le connaissaient capable d'exécuter cette menace, ils se hâtèrent de repartir. Le pape, justement irrité, quitta Florence, qu'il frappa d'interdit. A compter de ce jour, dit un historien, Grégoire garda dans son cœur un profond ressentiment contre le roi de Sicile.

Au mois de mai 1274, il y eut un concile général à Lyon, tant pour la réforme ecclésiastique que pour pourvoir aux besoins de la terre sainte. On y résolut une croisade qui n'eut jamais lieu. Entre autres règlemens, on ordonna d'enfermer plus à l'étroit les cardinaux au conclave ; de ne leur laisser qu'un seul servant ou conclaviste ; de réduire leurs vivres à un mets le matin, et un autre le soir ; d'interdire toute communication avec le dehors. Le pape espérait, par ce redoublement de rigueur, empêcher des scandales trop fréquens, et des lenteurs préjudiciables à l'Église.

Un traité fut conclu le 6 juin 1274 avec les envoyés de Rodolphe, à l'effet d'assurer irrévocablement à l'Église romaine la possession des provinces du centre de l'Italie, sur lesquelles elle réclamait un droit de souveraineté (1). Déjà, à deux reprises, sous Otton IV et sous Frédéric II, ce droit avait été reconnu par des

(1) Annal. Eccl., 1274., § 7-10.



titres en bonne forme : on sait comment ces deux princes en exécutèrent les dispositions. Par le nouvel accord, les limites de l'État pontifical restèrent les mêmes qu'auparavant ; mais on exigea de l'empereur élu le serment d'abandonner toute juridiction, toute suzeraineté sur lesdites provinces, et de ne s'approprier dans aucun cas les biens de l'Église, ni ceux de ses vassaux, lors même que ceux-ci se rangeraient volontairement sous la domination impériale. Ce prince ne pouvait, sans le consentement exprès du pape, accepter la dignité de sénateur ou toute autre fonction à l'élection du peuple, ni protéger ceux qui tenteraient de les usurper. Enfin, il renonçait à posséder le royaume de Sicile, à l'attaquer, à le réunir à l'empire allemand, à secourir, soit ouvertement, soit en secret, les ennemis de la maison d'Anjou.

Cet acte signé, Grégoire obtint d'Alphonse de Castille une renonciation à la couronne impériale, et lui accorda, comme dédommagement, les dîmes de son royaume pendant plusieurs années. Rodolphe prit la croix pour la terre sainte; mais la mort du pape, qui survint au commencement de l'année 1276, fit abandonner pour toujours le projet de reconquérir le royaume de Jérusalem. Les successeurs de Grégoire tentèrent encore, à diverses reprises, de stimuler le zèle des chrétiens. Si quelques princes promirent du secours et offrirent même de marcher en personne à la croisade, leur but était uniquement de se faire accorder des décimes, qu'ils employaient à d'autres usages. C'en était fait des colonies chrétiennes, et la chute de Ptolémaïs (mai 1291) acheva de compléter leur ruine.



En seize mois, trois papes occupèrent le trône pontifical. L'un était Français, le second Italien, le dernier Espagnol. Sous un gouvernement si précaire, le siége apostolique perdait de plus en plus de son autorité en Italie : Charles d'Anjou, au contraire, augmentait la sienne. Malgré les instances de Grégoire, il n'avait renoncé ni à la dignité de sénateur, ni à celle de vicaire de l'Empire, que Rodolphe, retenu en Allemagne par de graves intérêts, n'avait pu lui faire quitter. Les choses changèrent momentanément sous Nicolas III. Ce pontife mettait une ardeur excessive à enrichir ses parens. On a prétendu que ce fut la véritable cause de son opposition constante aux projets du roi de Sicile. Suivant un historien guelfe du siècle suivant, Nicolas ayant fait proposer à ce prince d'unir en mariage un des petits-fils du roi avec sa propre nièce, Charles aurait répondu : « Croit-il, parce qu'il porte des bas rouges, que » sa famille soit digne de s'allier à la nôtre? Son pou- » voir, dont il est si fier, finira avec lui. » Depuis lors, ajoute le narrateur, Nicolas devint l'ennemi de Charles, et s'appliqua à le contrecarrer en toutes choses (1). Ce qu'on peut affirmer, c'est que ce pontife favorisa une réaction des intérêts italiens contre la domination française, dont il projetait l'abaissement.

Dès l'année suivante (1278), le roi de Sicile dut enfin renoncer au vicariat impérial, et même retirer de la Toscane les troupes à sa solde. Précisément alors les pouvoirs du sénateur, accordés pour dix ans, expiraient. Une bulle défendit aux Romains de conférer désormais cette

(1) Giov. Villani, lib. VII, c. 53, p. 270.

suprême magistrature à aucun prince étranger, le pape prétendant s'en revêtir lui-même. Nicolas ne crut pas néanmoins devoir fixer sa résidence dans une ville dont l'humeur séditieuse avait causé de longues tribulations à ses prédécesseurs. On remarquera, à cette occasion, que, sur neuf papes qui avaient gouverné l'Église pendant l'espace de trente-six ans, depuis la mort de Grégoire IX en 1241, six n'entrèrent jamais à Rome, et les trois autres n'y parurent que momentanément.

Pour ôter aux Français la prépondérance dans le sacré collége, Nicolas III crée sept cardinaux italiens, qu'il prend parmi ses parens et ses alliés (1). L'un d'eux reçoit mission de pacifier la Péninsule ; on l'autorise à admettre dans le sein de l'Église les excommuniés, presque tous gibelins. Plusieurs villes sont relevées de l'interdit, et en peu de temps Charles d'Anjou, qui s'était vu l'arbitre de la Péninsule, ne conserve que son royaume de Sicile. Il supportait ce changement de fortune avec une apparente résignation qui étonnait le pape lui-même ; mais Nicolas était vieux, et, après lui, tout pouvait changer. En attendant, le roi faisait de grands armemens contre l'empire grec. Pour en payer les frais, il exerçait sur ses sujets une oppression si tyrannique, que des complots s'ourdirent dans le dessein de chasser les Français de la Sicile. L'empereur d'Orient, Paléologue, et Pierre, roi d'Aragon, gendre de Manfred, encourageaient ces secrètes menées. Jean de Procida en était l'agent le plus actif; on croit que

(1) Riccord. Malasp., c. 204, p. 1022.

Nicolas les favorisait sous main (1). Mais ce dernier mourut subitement à Viterbe (22 août 1280), et les affaires de l'Italie en furent encore une fois profondément modifiées.

Tout pouvait dépendre de la future élection. Pour s'assurer une majorité dans le conclave, qui était divisé autant que jamais, Charles court à Viterbe, met en prison deux cardinaux, chefs de la faction italienne, intimide les uns, fait des promesses aux autres (2), et obtient enfin qu'on proclame le cardinal de Sainte-Cécile, Français de basse origine, tout dévoué à sa cause (22 février 1281). Pendant un règne de plus de trois ans, Martin IV (ainsi se nommait le nouveau pape), semble mettre sa principale étude à élever le parti français et à lui sacrifier les intérêts du Saint-Siége. Il se fait élire sénateur, mais c'est pour déléguer aussitôt cette dignité au roi de Sicile. Partout les Gibelins sont persécutés, et les troubles recommencent. Charles d'Anjou s'établit à Viterbe, où il tient le pape en tutelle; il confie à ses créatures les principales fonctions de l'État ecclésiastique. Un noble français est fait comte et gouverneur de la Romagne; des chevaliers de cette nation sont donnés pour recteurs aux villes du patrimoine de Saint-Pierre.

Mais la fortune, si longtemps favorable, se tournait

(1) Dante, grand ennemi de la domination française, accuse Nicolas III de s'être laissé corrompre par l'or des Grecs, et place ce pontife dans l'enfer, avec les simoniaques. (Inf., c. XIX.)

(2) Suivant Sabas Malaspina, chroniqueur guelfe contemporain, Charles, pour lasser les cardinaux italiens, ne leur fit donner que du pain et de l'eau, tandis qu'au contraire les Français recevaient d'abondantes rations de vivres. (Sabas Malaspina, Continuat., lib. VI, c. 6, p. 872.)



enfin contre le frère de saint Louis. Le massacre des Vêpres Siciliennes et la révolte du reste de la Sicile enlèvent à Charles d'Anjou cette magnifique province, qui prend pour roi Pierre d'Aragon. La puissance de la maison angevine échoue devant un peuple peu nombreux, mais intrépide, plein du sentiment de sa nationalité, et qu'un désir ardent de liberté et de vengeance conduit à la victoire.

Deux ans plus tard (7 janvier 1285), Charles d'Anjou, après d'inutiles efforts, vaincu, découragé, mourut de chagrin à Foggia. L'héritier de la couronne, pris dans une bataille navale par les Siciliens, était au pouvoir du roi d'Aragon. La domination française en Italie semblait pencher vers sa ruine : Martin IV et ses successeurs travaillèrent à la rétablir. Moins occupés de l'indépendance italienne que du soin d'enrichir leurs parens, ils prodiguent les trésors levés sur la chrétienté pour des intérêts qui ne sont pas ceux de l'Église. L'un d'eux, Nicolas IV, dans un règne de vingt-cinq mois, combla de tant de biens la famille Colonna, que, au dire d'un contemporain, on le représenta dégageant avec difficulté d'une colonne de marbre sa tête ornée de la mitre pontificale, tandis que deux autres colonnes, placées devant ses yeux, l'empêchaient de rien voir autour de lui (1). Les cardinaux, afin que de courts règnes ouvrissent pour eux de nouvelles chances, semblaient s'étudier à ne porter au pouvoir suprême que des papes vieux et infirmes. Honorius IV, lors de son avénement, était perclus par la goutte au point de ne pouvoir se tenir debout, ni ouvrir ni fermer

(1) Francis. Pipin., Chr., lib. IV, c. 23, p. 728.

les mains. On inventa une machine qui l'élevait et le tournait, quand il célébrait les saints offices; et comme ses doigts étaient privés de mouvement, un mécanisme y suppléait pour tenir l'hostie (1).

Nicolas IV meurt à Latran le 4 avril 1292; et la discorde, qui depuis si longtemps semblait avoir fixé sa demeure au milieu du sacré collége, divise plus que jamais les esprits. La faction française avait pour chef un Orsini; un Colonne dirigeait la faction contraire. Malgré les gémissemens de la chrétienté, plus de deux ans se passent sans qu'un rapprochement puisse avoir lieu. Pendant ce temps, des maladies sévissent dans Rome, la sédition éclate; chacun en prend prétexte pour sortir de la ville, et le conclave est transféré à Pérouse. Enfin, après vingt-sept mois de lutte et d'intrigue (2), on procède, le 5 juillet 1294, à une de ces élections, qui en réalité ne sont qu'un attermoiement. Le matin du même jour, l'évêque d'Ostie avait dit qu'un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, vieillard retiré dans la montagne de Sulmone, où il pratiquait de grandes austérités, avait eu une vision miraculeuse. L'Esprit-Saint lui avait révélé que le sacré collége tout entier serait frappé de mort, si avant deux mois il ne proclamait un pape (3). Pierre de Morone (ainsi se nommait le pieux solitaire) était illettré, sans ambition, et tout à fait en dehors des intrigues du monde. Par une combinaison inattendue, les suffrages

(1) Fr. Pipini Chron. lib. IV, c. 22, p. 727.

(2) Vaco la sedia apost. per 27 mesi, per discordia dei cardinali (Villani, lib. VII, c. 150, p. 341.)

(3) Annal. Eccl., 1294, § 3.

se réunissent sur lui, et, à son grand chagrin, le pauvre ermite de l'Abruzze apprend qu'on vient de le donner pour chef à l'Église catholique. Effrayé de la tâche imposée à sa faiblesse, il cherche à se soustraire à une dignité que tant d'autres convoitent; mais on l'oblige à l'accepter. Sa robe de bure, son humilité contrastaient étrangement avec les honneurs dont on l'accablait. Lors de son entrée à Aquila, il ne voulut d'autre monture que l'âne dont il se servait pour ses quêtes. Deux rois, Charles II de Naples et Charles Martel de Hongrie, tenaient la bride comme de simples écuyers (1); les envoyés des cardinaux, un clergé nombreux l'accompagnaient respectueusement; un peuple innombrable s'agenouillait sur son passage.

Au mois de septembre suivant, Célestin IV nomma douze cardinaux; sept étaient français, et trois napolitains. Cette promotion, en assurant au roi de Naples une majorité incontestable dans le conclave, le rendait en quelque sorte l'arbitre d'une future élection. Bientôt l'incapacité du pape frappa tous les yeux. Chacun le trompait sans qu'il s'en aperçût. Tout occupé du soin de son âme, il négligeait les affaires de l'Église, ou s'il s'en mêlait, c'était sans règle et sans suite, oubliant l'ordre donné la veille, et défaisant d'une main ce que l'autre avait fait. Les cardinaux murmuraient, Célestin lui-même ne se dissimulait pas son peu d'intelligence. Il regrettait la solitude, et ne désirait rien tant que d'y rentrer.

Parmi les membres de la faction anti-française du sacré collége, un cardinal que l'ambition dévorait n'a-

(1) Jacob., card. S. Georg., Vita Cœlestin. IV, p. 634, A.

vait pu voir sans un chagrin très-vif qu'on lui eût préféré l'ermite de Sulmone. Il se nommait Benoît Gaëtano, et appartenait à une ancienne et noble famille gibeline d'Anagni. Comme ce prélat joignait à une parole facile et persuasive, une dissimulation profonde, il sut tout à la fois obtenir beaucoup d'autorité dans le collége des cardinaux et gagner la confiance du malheureux Célestin, dont il devint le principal conseiller. S'il ne chercha pas à encourager les bévues du pontife, on peut du moins dire qu'il en eut tout le profit. Une nuit, il partit déguisé, et se rendit à Naples auprès du roi Charles II, son ancien ennemi, auquel il adressa ces paroles : « Célestin aurait pu vous rendre de grands services; » mais il n'a pas su ou n'a pas voulu agir. Faites en » sorte que ceux des cardinaux qui vous sont dévoués » me mettent à sa place, je saurai, je voudrai et je pour» rai vous être utile (1). » Le marché conclu, il restait à obtenir du crédule pontife qu'il mît à exécution son projet de retraite. On y parvint en alarmant sa conscience, en effrayant son esprit. S'il faut en croire une chronique du temps, on lui fit entendre, pendant la nuit, une voix mystérieuse qui lui ordonnait ce sacrifice (2). Vainement alors le clergé de Naples alla processionnellement supplier Célestin de garder le pontificat : ce dernier, après avoir fait lire son abdication en plein consistoire, quitta le manteau sacré, reprit la besace de l'ermite, et regagna tout joyeux ses montagnes, plein de l'espoir d'y finir paisiblement ses jours. De terribles épreuves l'y attendaient. Le cardinal

(1) Io saprò, e vorrò, e potrò. (Villani, lib. VIII, c. 6, p. 348.)
(2) Feretti Vicentin. Hist., ap. Mur., t. IX, l. II, p. 966.

Gaëtano fut élu, et prit le nom de Boniface VIII. Ce nouveau pape, d'autant plus jaloux du pouvoir qu'il ne l'avait obtenu que par des voies perfides, ne crut pas à la sincérité de Célestin, et, pour n'avoir plus à le craindre, il donna ordre de l'arrêter. L'infortuné vieillard essaya de fuir seul, à pied, malgré l'intempérie d'un hiver rigoureux. De pauvres solitaires, le recueillirent pendant tout le carême. Comme on découvrit sa retraite, il voulut mettre l'Adriatique entre lui et ses persécuteurs; mais le vaisseau qui le portait ayant été jeté à la côte, Célestin fut pris, et enfermé dans la forteresse de Fumone, d'où il ne sortit plus. Gardé à vue, séquestré du monde entier, traité avec une dureté révoltante, il mourut le 19 mai 1296, donnant à son successeur l'inutile exemple d'une résignation toute chrétienne aux volontés du ciel (1).

Durant plusieurs années, Boniface se montra entièrement dévoué aux rois Philippe le Bel et Charles II d'Anjou. Ce dernier faisait d'inutiles efforts pour reprendre la Sicile, qui, depuis quatorze ans, tenait tête aux forces réunies de la France et de Naples, et vivait sous le poids de l'excommunication. Jacques, roi d'Aragon, couronné à Palerme en 1285, après la mort de Pierre III, son père, avait envahi les provinces méridionales de l'Italie et se fortifiait dans les deux Calabres, lorsqu'en 1291 la mort de son frère Alphonse l'appela à régner en Espagne. Il laissa à l'infant Frédéric le gouvernement de l'île. Célestin n'avait fait que de faibles efforts pour avancer les affaires de Charles II.

(1) Rayn., 1295, § 15.

Boniface, plus entreprenant, sut, par un traité honteux pour Jacques, obliger l'Aragonais, non-seulement à abandonner ses sujets siciliens, mais même à employer la force pour les contraindre à déposer les armes. Leur haine contre la maison angevine déjoua cet indigne projet. L'infant Frédéric fut proclamé roi à Catane le 12 décembre 1295; et ce prince, fort du dévouement de la nation, soutint, malgré son infériorité, une lutte qui aboutit en définitive à la reconnaissance de ses droits.

Cependant la bonne intelligence entre le Siége apostolique et la cour de France, basée sur les services que le chef de l'Église rendait au roi, s'altérait sensiblement. Philippe le Bel et Boniface étaient l'un et l'autre d'une humeur hautaine; leur orgueil sans bornes ne pouvait supporter la résistance ou la contradiction. Déjà, en 1296, le souverain pontife ayant prétendu se rendre arbitre entre Adolphe de Nassau, roi des Romains, et le monarque français, ce dernier lui déclara que l'Église n'avait rien à voir dans les affaires temporelles. Deux ans plus tard, Philippe se choqua de la médiation offerte par Boniface pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre (1297) (1). Ce prince, au mépris de la foi jurée, retenait en prison le comte de Flandre et ses fils : le pape sollicita leur liberté, et cette intervention fut regardée comme une nouvelle offense. Boniface n'avait pas accordé pour la guerre de Flandre autant de décimes que le roi en demandait ; et, à son tour, Philippe prohiba la sortie de l'argent du royaume, privant ainsi la chambre apostolique de l'une de ses res-

(1) Dumont, Corps Diplom., t. I, n° 539, p. 300.

sources les plus abondantes (1). Un évêché fut établi à Pamiers sans l'autorisation royale, et le titulaire eut la légation de France (1297). Sous un prétexte on mit ce prélat en prison, au mépris des priviléges ecclésiastiques ; et les poursuites exercées contre lui furent, dit un savant historien, un modèle de violence et d'iniquité (2). Les esprits s'aigrirent, la querelle s'envenima. Philippe assemble son parlement (1301) : les trois ordres écrivent à Rome, le clergé avec une fermeté respectueuse, la noblesse en termes violens. La lettre de la bourgeoisie ne s'est pas conservée. Guillaume de Nogaret accuse le souverain pontife de péchés énormes, et, entre autres, de ne pas croire à la présence réelle dans l'eucharistie (1301). Il sollicite le roi d'appeler un concile général, qui mettra fin à l'oppression de l'Église.

Boniface veut alors recourir aux armes qui, dans le XIIIe siècle, ont été employées avec succès par ses prédécesseurs. Il enjoint aux ecclésiastiques français de se réunir à Rome le 1er novembre 1302, pour y réformer de concert les abus introduits dans l'État (3) ; et comme un ordre royal défend cette assemblée, le pontife frappe d'excommunication quiconque met obstacle aux commandemens du Saint-Siége, fût-il même roi ou empereur (4). Cette mesure, qui, cinquante ans plus tôt, eût consterné les esprits, ne produisit pas l'impres-

(1) Rayn., 1296, § 24 et seq.

(2) Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. IV, p. 199.

(3) Ad reformationem regis et regni. (Rayn., 7 Non. decembris 1301, § 29.)

(4) 29 junii 1302. Rayn., § 14.

sion que la cour pontificale en attendait; mais elle poussa Philippe aux derniers excès de la colère et de l'emportement. Roi et pape s'écrivirent des lettres remplies d'injures, oubliant à la fois convenance et dignité. Une bulle déclare que toute créature humaine est soumise au Saint-Siége (1). « Que ta très-grande fatuité » sache, répond Philippe, que nous ne sommes soumis à » personne pour le temporel (2). » Seconde bulle qui condamne la mauvaise administration du roi. Celui-ci cherche alors à s'appuyer sur le clergé, qui, prenant sa défense, refuse de reconnaître au pape le pouvoir de censurer la conduite du monarque, et de s'ingérer dans le gouvernement de l'État (3). Cette nouvelle lutte des deux pouvoirs fut l'origine de ce qu'on appela les *libertés de l'Église gallicane*. En réveillant le sentiment d'examen qui était en progrès, et en apprenant au clergé qu'il avait des droits à soutenir, elle porta une atteinte sérieuse à l'autorité supérieure que la cour romaine prétendait exercer sur le monde chrétien.

Une entreprise d'une audace inouïe met fin à ces tristes débats. Sous prétexte de négociations, Guillaume de Nogaret part pour l'Italie avec Sciarra Colonne et d'autres ennemis du pape. Ils avaient des intelligences dans Anagni, où la cour pontificale passait l'été. Le 7 septembre 1303, de grand matin, on leur ouvre une porte; et, suivis de trois cents hommes d'armes et

(1) Porro subesse rom. pontif. omnem humanam creaturam declaramus, dicimus et diffinimus. (18 novembris 1302. Reg. Bonif. VIII, l. IX, cur., nº 52.)

(2) Sciat maxima tua fatuitas nos in temporalibus nemini subesse.

(3) Rayn., Annal. Eccl., 1302, § 12.

d'un grand nombre de gens de pied, ils entrent dans la ville, enseignes déployées, aux cris de *Mort à Boniface! Vive le roi de France!* Le peuple se range de leur côté (1); ils forcent le palais, et, pendant que les soldats se gorgent de butin, les chefs pénètrent dans la salle où Boniface, revêtu des ornemens sacerdotaux, les attendait agenouillé devant l'autel. A l'exception de deux cardinaux, le sacré collége l'avait abandonné. « Si je » dois succomber, dit l'intrépide vieillard, je mourrai » pape. » En voyant cette ferme contenance, personne n'ose porter la main sur lui. On le menace de le conduire enchaîné à Lyon, où un concile prononcera sur son sort. « Peu lui importe, reprend-il, d'être condamné par des hérétiques » : et Nogaret, dont le grand-père, convaincu d'hérésie a péri dans les flammes, reste muet. Colonne veut que le chef de l'Église quitte la couronne pontificale (2), et Boniface demande celle du martyre. Enfin, après trois jours de captivité, les habitans d'Anagni s'arment en sa faveur. Les Français, poursuivis dans des rues étroites où ils ne peuvent se ranger, prennent la fuite. Le pape est libre; mais le coup était porté et avait égaré sa raison. A Rome, où on le conduit, les cardinaux ne permettent point qu'il se montre en public, et peu de jours après, le 11 octobre 1303, il expire dans un accès de frénésie. On le trouva dans son lit, sans vie, et déjà glacé; sa tête, qu'il avait sans doute heurtée avec violence contre la muraille, était couverte de sang; il

(1) Giov. Villani, lib. VIII, c. 63, p. 396.

(2) Avant Boniface, la tiare pontificale portait une seule couronne; on croit généralement qu'il y en ajouta une seconde; mais des monumens contemporains démentent cette opinion.

était mort en rongeant un bâton qu'il tenait à la main (1).

Le 22 octobre, Benoît IX, homme de basse origine, mais que ses vertus avaient porté aux premières dignités ecclésiastiques, succéda à Boniface. On ne lui connaissait aucun parent, et le peu d'influence qu'il avait dans Rome, avait beaucoup contribué à son élévation. Sous un pape qui ne s'appuyait sur personne, les cardinaux pouvaient espérer de diriger les affaires de l'Église. Pour se soustraire plus aisément à leur domination, Benoît désirait sortir de la ville. Le besoin de respirer un air plus pur lui en fournit le prétexte; et, le printemps venu, il se retira à Pérouse. On lui attribue le dessein de transporter le Saint-Siége en Lombardie, son pays natal : son espoir était de pacifier les factions qui déchiraient l'Italie. Cherchant d'abord à faire la paix avec le roi de France, il leva l'excommunication encourue par le prince et par ses agens, pour avoir empêché de porter de l'argent à Rome. Quand il se crut mieux affermi, il cita ceux qui avaient ordonné, conseillé ou exécuté l'attentat d'Anagni, à comparaître devant la cour apostolique, afin d'y entendre la juste sentence qu'avec l'aide du Seigneur, il prononcerait contre les coupables (2). Environ un mois plus tard, Benoît mourait empoisonné (3).

Les cardinaux, au nombre de vingt-cinq, étaient

(1) Feretti Vicent. hist., l. III, p. 1008. — Giov. Villani, l. VIII, c. 63. p. 396 et 397.

Le tombeau de Boniface VIII, par Arnolfo di Lapo, se voit dans la troisième nef des *Grotte Vecchie*, église souterraine de Saint-Pierre.

(2) Perug., 7 junii 1304. — Annal. Eccl., § 13 et 14.

(3) Feretti Vicent. en accuse le roi de France, lib. III, t. IX, p. 1013. — Villani, lib. VIII, c. 80, p. 417, dit seulement : *per invidia di certi cardinali, si dice, il fecero morire.* — Fra Pipino, lib. IV, c. 48, p. 746, rapporte les circonstances de l'empoisonnement, sans nommer personne.



divisés en deux partis à peu près d'égale force, dont l'un avait pour chefs les neveux de Boniface VIII, et l'autre, de chauds amis du roi de France. Dès le premier jour la lutte s'engagea, et plus de neuf mois se passèrent sans que personne consentit à céder : obstination funeste, qui préparait au monde de grands scandales. A la fin, le cardinal de Prato, l'un des principaux de la faction française, proposa un expédient qui parut propre à tout concilier. On convint que les cardinaux italiens désigneraient trois prélats étrangers, parmi lesquels leurs antagonistes auraient à choisir le nouveau pape. Il est inutile d'ajouter que sur cette liste figurèrent les noms les plus hostiles au roi de France. Celui de Bertrand de Gault ou Got, archevêque de Bordeaux et l'ennemi déclaré de Philippe le Bel, avait été mis en première ligne. Comme c'était un prélat plein d'ambition, ce fut précisément sur lui que les cardinaux du parti français jetèrent les yeux. Le cardinal de Prato avertit le roi que le moyen le plus sûr pour relever ses affaires à la cour de Rome était d'opérer sa réconciliation avec l'archevêque. Un courrier porta en neuf jours la lettre à Paris.

Philippe part pour la Gascogne, et assigne à Bertrand une entrevue dans une abbaye située au milieu d'une forêt près de Saint-Jean-d'Angély. Là, après qu'ils ont entendu la messe, et que, la main sur l'autel, ils se sont juré le plus inviolable secret, le roi, montrant à l'archevêque la lettre des cardinaux, lui offre la papauté, moyennant certaines conditions. « Sire, s'écrie l'ambitieux prélat,
» je reconnais que vous voulez me rendre le bien pour
» le mal : c'est à vous de commander, à moi d'obéir, et
» toujours il en sera ainsi. » Le roi le relève, l'embrasse

en disant : « Voici ce que je veux de toi. Tu me récon-
» cilieras avec l'Église pour tout ce qui s'est fait contre
» Boniface, dont tu flétriras la mémoire. Tu rendras la
» communion à moi et aux miens. J'aurai pendant
» cinq ans les décimes du royaume. Jacques et Pierre
» Colonne seront rétablis dans leur dignité de cardi-
» naux ; plusieurs de mes amis entreront dans le sacré
» collége. Quant à la sixième condition, son importance
» est grande, et je réserve de la réclamer en temps et
» lieu (1). » L'archevêque jura cet accord sur l'hostie, et donna en otage ses frères et ses neveux. De son côté le monarque français promit avec serment de le faire élire, ce qui eut lieu en effet le 5 juin 1305, après une vacance de dix mois et vingt-huit jours. Le nouveau pontife prit le nom de Clément V. On chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu du succès de toutes ces intrigues ; et chaque faction, croyant avoir dupé l'autre, fut dans la joie.

Ici commence pour la papauté une ère de faiblesse et de décadence, avant-coureur des événemens désastreux qui la menacent. Dans le décret d'élection, les cardinaux français eux-mêmes s'étaient joints aux italiens pour supplier le chef de l'Église de rentrer bientôt à Rome, où, suivant eux, sa présence devait remédier à tous les maux (2). Mais ceci n'entrait pas dans les vues du roi de France ; de son côté, Clément V ne se sentait pas appelé à rétablir la puissance temporelle du Saint-Siége ; entièrement désorganisée dans l'État ecclésias-

(1) Giov. Villani, lib. VIII, c. 80, p. 417 et seq.

Tritheme (*Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 101,) confirme ce récit et ajoute que la sixième demande était la couronne impériale pour Charles de Valois. N'était-ce pas plutôt la translation du Saint-Siége en France, où la papauté allait être en quelque sorte sous la main du roi?

(2) Acta Concil. et Constit. summ. Pontif., t. VII.



tique. Lié par un traité indigne, craignant d'ailleurs de se mettre entre les mains d'un parti qu'il a trompé, le pontife consent à appeler au nord des Alpes le collége des cardinaux, et le remplit de créatures de Philippe. La cour romaine parcourt la France, levant des décimes, ruinant les églises par ses prodigalités (1) ; puis, après quatre ans de cette vie errante, elle s'établit, en 1309, à Avignon. Bientôt elle y donne au monde l'exemple de grands désordres, portant ainsi de sa propre main les coups les plus funestes à l'autorité morale de l'Église, et ouvrant la porte aux schismes et aux hérésies qu'elle aura plus tard à combattre. Les Italiens ont peint en deux mots cette période funeste : elle est pour eux *la captivité de Babylone ;* pour la chrétienté, elle est la source trop féconde des révolutions qui nous restent à décrire. Voilà où, trente-huit ans après le triomphe du sacerdoce sur l'empire, la puissance française, imprudemment appelée par la cour romaine en Italie, avait conduit la papauté.

—

## LE SAINT-SIÉGE A AVIGNON.

### 1309. — 1377.

Dans les premières années du XIVe siècle, il ne restait dans la Péninsule presque aucun lieu qui ne fût boule-

(1) L'archevêque de Bourges se trouva réduit à une telle pénurie d'argent après le séjour du pape dans son diocèse, qu'il fut obligé pour vivre de recevoir la pitance distribuée chaque jour aux chanoines du chapitre. (Manesse. Contin. Spicil. d'Achery, t. III, ann. 1305.)



versé par la guerre civile. La lutte des rois de Naples et des princes d'Aragon pour la Sicile, en appelant de ce côté la plus grande partie des troupes napolitaines, avait longtemps empêché la réalisation des projets de la maison d'Anjou sur le nord de l'Italie. Quand les Siciliens eurent obtenu avec la paix une existence politique séparée, on put croire que Charles II chercherait à compenser la perte de sa plus belle province par des acquisitions nouvelles. Il n'en fut rien. Ce prince, déjà avancé en âge, parut borner son ambition à rester le chef nominal du parti guelfe (1); Robert, qui lui succéda, agit tout différemment. Le plan de ce dernier était de profiter des dissensions de la Ligurie et de la Lombardie, pour y établir son autorité. Il se fit donner la seigneurie de plusieurs villes du Piémont; il étendit sa domination sur la plus grande partie de la Toscane; et après avoir obtenu du pape le titre de vicaire impérial, il se montra le plus ardent ennemi de Henri VII, quand cet empereur voulut rattacher la haute Italie à l'Empire. De toutes les anciennes républiques lombardes, deux seulement, Bologne et Padoue, conservaient encore les formes du gouvernement populaire : les autres étaient soumises à des chefs de factions, qui cherchaient à rendre héréditaire un pouvoir sans cesse menacé. Mais la faction vaincue, quoiqu'en exil et dépouillée de ses biens, ne déposait jamais les armes : Elle ravageait les campagnes, entretenait des intelligences dans la cité, et finissait quelquefois par renverser le tyran, dont le général victorieux prenait

(1) Charles II, le fils de Charles d'Anjou, mourut à Naples, le 5 mai 1309, âgé de soixante-et-un ans.



aussitôt la place. Dans l'État ecclésiastique, l'anarchie n'était pas moins complète. Plusieurs familles puissantes, guelfes et gibelines, se disputaient la Romagne. Le pape, qui de son côté prétendait une souveraineté entière, nommait des gouverneurs chargés de pacifier toutes choses. Il voulait que les villes reçussent de lui leurs podestats; mais ce droit était contesté, et la guerre continuait partout ses ravages. De petites principautés se formaient à Urbino, à Rimini, à Faenza, à Ravenne : comme leur organisation, œuvre de la force, n'était pas tempérée par les lois, leur histoire n'est qu'un long enchaînement de trahisons et de vengeances. A Rome enfin, une lutte plus que jamais violente existait entre les factions. Les Orsini, soutenus par le roi de Naples, étaient à la tête des Guelfes; les Colonne, chefs des Gibelins, s'appuyaient sur le roi de Sicile. Dans les villes du Patrimoine et du duché de Spolette, la paix était sans cesse troublée; et le chef de l'Église, quel que fût le lieu de ses États qu'il choisit pour sa résidence, ne devait s'y promettre qu'un repos très-précaire. De son château d'Avignon, il pouvait au contraire profiter des occasions qui se présentaient d'attaquer ses ennemis, sans mettre sa personne en péril. Peut-être ce motif ne fut-il pas étranger à la détermination, prise par Clément V, de transférer en Provence le siége apostolique.

Une ambition déréglée, une soif insatiable de richesses, avaient jeté ce pontife dans les bras du roi de France. Il jouit pendant près de neuf ans des profits de ce marché honteux; amassant d'immenses richesses, gorgeant de biens sa famille; luxurieux, simoniaque;

sacrifiant l'Église à des intérêts mondains (1). Triste spectacle que de voir le père des fidèles, chargé de répandre ici-bas la parole du Christ, s'abandonner sans aucun frein à ses passions !

Clément V se montra soumis aux volontés de Philippe le Bel, excepté dans une occasion importante où il le trompa. En 1308, la mort d'Albert d'Autriche avait laissé vacant le trône impérial. Le roi, rappelant au pape les conditions imposées à son avénement au pontificat, lui demanda de le faire élire lui-même, ou du moins de porter les votes des électeurs sur son frère Charles de Valois. La réussite de ce plan eût relevé au profit de la maison de France le vaste empire de Charlemagne (2). Clément V, qui n'osait rien refuser ouvertement, parut favorable aux désirs du monarque, et fit même partir un légat porteur de lettres de recommandation pour les princes investis du droit de suffrage. Déjà deux électeurs s'étaient laissé gagner (3), lorsque de nouvelles dépêches secrètes du pontife, en signalant les dangers d'un tel choix pour les libertés germaniques, désignèrent comme le plus digne de l'empire Henri de Luxembourg, prince pauvre, mais fort renommé par sa valeur et son expérience de la guerre. « Hâtez-vous de le proclamer, leur écrivait Clément, afin de ne point laisser au roi de France le temps de dé-

(1) Giov. Villani, lib. IX, c. 58, p. 471.

(2) Cupiens illud dominio subjugare suo. (Trithem. Annal. Hirsaug., t. II, p. 115.)

(3) Bulla Clem. V ad Philip., 1 octobris 1308. (Olenschlager, Geschichte des Rom. Kayserthums, Doc. VII, p. 13.)

ployer l'habileté qu'on lui connaît (1). » Henri fut élu le 27 novembre 1308. Pour apaiser Philippe, le pape offrit d'aider Valois à se mettre en possession de Constantinople, et se rendit garant que le futur empereur d'Allemagne serait un allié fidèle de la France. Enfin, trois ans plus tard, au concile de Vienne (3 avril 1312), il sacrifia au monarque français l'ordre des Templiers, dont les grands biens avaient excité la cupidité de ce prince. Mais, à partir de l'élection de Henri, ajoute un chroniqueur, Philippe, irrité d'avoir été pris pour dupe, cessa d'être l'ami de Clément.

Le séjour du Saint-Siége en Provence se prolongea durant 73 ans, sous huit pontifes français ou gascons. Pleins de soumission pour les successeurs de Philippe le Bel, qui en retour les protégèrent longtemps contre toute attaque du dehors, les papes avaient trouvé à Avignon un peuple peu désireux de liberté, et une noblesse aussi tranquille que celle de Rome était turbulente. Aussi jouirent-ils dans cette résidence d'une complète sécurité. La cour pontificale s'y corrompit ; son autorité morale, depuis longtemps ébranlée en Italie, s'affaiblit dans toute l'Europe. Par ses exactions, elle amassa de grandes richesses ; elle vécut dans le luxe et les plaisirs, mécontenta profondément la chrétienté, et, par une conduite non moins imprudente que peu digne de sa haute mission, elle prépara de mauvais jours à l'Église. Plusieurs papes acquirent une triste célébrité. Le monde, surpris de leur relâchement, écouta avec faveur

(1) Bzovius, Annal. Eccl., ann. 1309, t. XIV, p. 95.
Henri de Luxembourg était frère de l'archevêque électeur de Trèves, prélat tout dévoué au pape, qui lui avait accordé le *pallium*, bien qu'il n'eût encore que vingt-deux ans.



des satires que mille bouches ennemies répétaient contre la cour d'Avignon. Pendant ce temps, le sacré collége se remplissait de cardinaux français, pour la plupart élevés au premier rang par la faveur ou l'intrigue. « Quelques-uns étaient si jeunes et si dépravés, dit » un contemporain, qu'il en résulta de grandes abo- » minations. Ils faisaient enlever de jeunes femmes, et » les gardaient publiquement dans leurs demeures. A » cette époque, ajoute la chronique, on n'avait égard » ni à la science, ni à la vertu (1). » Ces princes de l'Église avaient fait construire dans la ville de magnifiques palais ; et comme par leur nombre ils dominaient dans les conclaves, on pouvait croire que le siége pontifical, de plus en plus étranger à l'Italie, était à jamais fixé sur les bords du Rhône.

Cependant, les papes d'Avignon, loin de renoncer à leur souveraineté sur l'État ecclésiastique, travaillèrent avec persévérance à recouvrer une autorité perdue. Comme ils étaient à l'abri des événemens, qu'ils tiraient leurs revenus de l'Europe entière, et que chaque revers servait de prétexte à de nouvelles demandes de décimes, ils ne pouvaient être entièrement vaincus. Mais aussi ils ne pouvaient vaincre, parce que leur cupidité et les dépenses de la cour détournaient une grande partie de l'argent, et qu'on ne prenait que des mesures insuffisantes. A deux reprises néanmoins, ils obtinrent d'importans avantages. Sous Jean XXII, le cardinal Bertrand du Poïet, soutenu par le roi Robert de Naples, que le pape avait institué vicaire impérial, fit des progrès en Lom-

(1) A quello tempo, non s'havea riguardo alla scienza o alla virtù. (Matteo Villani, lib. III, c. 43, p. 186.)



bardie. Plusieurs villes de cette province se donnèrent à l'Église pour toute la durée de l'interrègne impérial. Le conseil du peuple de Bologne lui conféra la seigneurie, à la majorité de 955 voix contre 3 (8 février 1327). En Romagne, les Gibelins eurent le dessous ; leur chef, Frédéric de Montefeltro, périt misérablement. Imola, Faenza, Rimini, Urbino, ouvrirent leurs portes ; mais la perfidie du légat, ses exactions ayant tourné contre lui une partie de la noblesse et irrité le peuple, on ne put conserver ces utiles conquêtes. Vingt-cinq ans plus tard, deux châteaux seulement, Montefiascone et Montefalco, étaient restés fidèles au Saint-Siége. Le cardinal Albornoz fut chargé par Innocent VI de chasser les tyrans de la Romagne, de rendre aux villes leurs anciennes franchises municipales, et de les replacer sous l'autorité de l'Église. C'était un prélat guerrier, qui s'était distingué en Espagne contre les Maures. On lui donna une petite armée, peu d'argent et beaucoup de promesses : faibles ressources pour de vastes projets ; mais Albornoz comptait sur la sympathie des peuples qu'il venait délivrer, et ses espérances ne furent pas vaines. Profitant avec adresse de la rivalité de petits tyrans pour les tourner les uns contre les autres, ses progrès dans les provinces occidentales furent rapides. La Romagne, dont les habitans étaient plus belliqueux, résista davantage ; mais Albornoz traita avec les grandes compagnies d'aventuriers qui désolaient l'Italie, et, secouru par les Guelfes, il reprit Faenza et Bologne. En un mot, il fit si bien dans une légation de quatorze ans, qu'il récupéra la presque totalité du domaine pontifical, et que les principaux seigneurs reçurent l'investiture de

l'Église, à laquelle ils payèrent de fortes redevances (1). Un historien rapporte que le pape Urbain V ayant demandé qu'on lui rendît compte des sommes dépensées dans cette guerre, Albornoz, pour toute réponse, lui envoya un chariot chargé des clefs des villes et des châteaux qu'il avait soumis (2).

Pendant le séjour de la cour romaine à Avignon, diverses tentatives furent faites par les empereurs pour rétablir leur antique domination sur l'Italie. Rodolphe de Habsbourg et ses successeurs n'avaient eu presque aucune relation avec la Péninsule, et déjà, depuis la malheureuse expédition de Conradin, quarante-deux ans s'étaient écoulés sans que l'aigle germanique se fût montrée au sud des Alpes, quand on apprit en 1310 que Henri de Luxembourg, élu roi des Romains, s'acheminait vers Rome pour y recevoir, des mains d'un légat, la couronne des Othon et des Frédéric. Cette nouvelle fit d'autant plus d'impression sur les esprits, qu'on s'habituait à une séparation complète d'avec l'Allemagne, et qu'on croyait généralement que les droits de souveraineté des empereurs avaient besoin, pour être validés, de la consécration pontificale, cérémonie qui ne s'était pas renouvelée depuis près de cent ans (3). On a vu plus haut que Clément V, en faisant élire Henri VII, avait eu pour but d'opposer une digue à l'ambition de la maison de France. Dans une entrevue

(1) Malatesta, seigneur de Rimini, de Pesaro, etc., payait 6,000 florins ; Polenta, tyran de Ravenne, 10,000.

(2) Pellini, Stor. di Perugia, lib. VIII, t. 1, p. 1025.

(3) Le dernier couronnement d'empereur avait été celui de Frédéric II, en 1220.

à Lausanne avec le roi des Romains, il lui avait fait souscrire des conditions avantageuses au Saint-Siége, et entre autres la cession du territoire romain. Après l'avoir lié par des sermens, le pape ne pouvait lui refuser le diadème impérial. C'était donc avec l'assentiment de l'Église que Henri entreprenait l'expédition de Rome. La plupart des États italiens députèrent vers lui : les Guelfes, non sans défiance ; les Gibelins, pleins de l'espoir de le tourner contre leurs adversaires. Henri avait un noble cœur ; mais, ou il connaissait mal la situation des affaires, ou il se faisait illusion sur sa propre puissance. Plein du désir de tout concilier, il se flattait d'être à la fois le pacificateur de l'Italie, le soutien des papes et le restaurateur des droits de l'Empire ; entreprise chimérique, dans laquelle il devait succomber. Bientôt, en effet, le roi Robert de Naples, les Bolonais et les Toscans se montrèrent opposés à tout projet d'accord. Henri, à qui Guido de la Torre, seigneur guelfe de Milán, avait fait offrir, s'il se fiait entièrement à lui, de lui faire faire le tour de la Péninsule l'oiseau sur le poing, sans qu'il eût besoin d'un soldat (1), reconnut qu'il ne devait compter que sur le concours des Gibelins. Dès lors il ne fut en réalité que le chef de cette faction, comme Robert de Naples était le chef des Guelfes. La Lombardie renoua ses anciennes ligues ; Bologne, Florence, fermèrent leurs portes aux Impériaux ; et quand, après vingt mois de luttes, ils parurent enfin devant Rome, une armée napolitaine leur disputa le passage du Tibre. Chaque rue devint un

(1) Episc. Botrunt., Henrici VII, Iter Ital., ap. Mur., t. IX, p. 888.



champ de bataille, où ils n'eurent pas toujours l'avantage. L'empereur ne put se rendre maître de la Cité Léonine, ce qui l'obligea à se faire couronner, contrairement à l'usage, dans la basilique de Latran (29 juin 1312). Ce prince manquait d'argent, et les dons prétendus volontaires qu'il exigeait lui aliénaient l'esprit des peuples. Les Romains, après l'avoir accueilli avec transport, se tournèrent contre lui. Forcé d'abandonner la ville, où sa situation s'aggravait de jour en jour, il rentre en Toscane, appelle de nouvelles troupes allemandes, et s'unit au roi Frédéric de Sicile et aux Génois, pour chasser de Naples la famille d'Anjou. Mais comme il se préparait à envahir les provinces napolitaines, entreprise qui devait le brouiller avec le siége apostolique, une maladie l'arrêta à Buonconvento, près de Sienne. Il y mourut d'une manière si prompte, que le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné (1). (24 août 1313). Cet événement changea la face des affaires. L'armée, privée de son chef, se sépara ; les soldats allemands repassèrent les Alpes ; le parti français reprit le dessus, et encore une fois l'Italie échappa à la domination germanique.

Quatorze ans plus tard, nouvelle et plus sérieuse tentative sur la Péninsule. Louis IV, duc de la haute Bavière, élu en 1314 roi des Romains, en opposition au duc Frédéric d'Autriche, son proche parent (2),

(1) Albert. Argentor., p. 127. — Chronica di Pisa, ap. Mur., t. XV, p. 986. — Villani et d'autres Italiens ne parlent pas de poison. — Jean de Cermenate, t. IX, p. 1282, dit que Henri mourut de la fièvre tierce; Trithème (Annal. Hirsaug., t. II, p. 130), de pleurésie.

(2) Essent Germani. (Cortusior. hist., l. II, c. 8, p. 837.)

ayant vaincu ce dernier dans les champs de Muhldorf (28 septembre 1322), s'était ligué dès l'année suivante avec Galéas Visconti, seigneur d'une grande partie du Milanais. Un corps de troupes allemandes vint à propos pour dégager Galéas, que le légat tenait assiégé dans Milan. Le pape Jean XXII menace le roi Louis; bientôt après il l'excommunie, puis enfin il le déclare déchu du trône, et incapable de parvenir jamais à l'empire (1). Non satisfait encore, il veut lui susciter un ennemi redoutable; et, avec son autorisation, une diète est convoquée à Bar-sur-Aube, pour y élire Charles IV dit le Bel à la dignité de roi des Romains (2). Mais, soit par la faute du monarque français, à qui le pape reprocha d'avoir trop épargné l'argent, soit parce que les électeurs ne donnèrent pas les mains à cette entreprise, elle resta sans effet. Louis fit une protestation énergique, dans laquelle il accusait Jean XXII de fouler aux pieds les lois divines et humaines, et d'avoir dit publiquement que la discorde entre les souverains, et surtout les dissensions de l'Empire, assuraient la paix et la prospérité de l'Église (3). Il se réconcilia avec Frédéric d'Autriche, qui renonça à la couronne; et, à peine délivré de la guerre civile dans les provinces germaniques, il résolut de relever en Italie la puissance impériale, nonobstant l'opposition armée des Guelfes et les menaces

(1) Sentent. excommunic., 23 mart. 1324.—Privat. juris, etc., V Idib. julii 1324. (Martenne, Thes., t. II, p. 652-671.

(2) Giov. Villani, 1324, lib. IX, c. 267, p. 561.
Charles IV, roi de France, était ce même Charles de Valois dont Clément V avait empêché l'élection en 1308.

(3) Ann. 1324. Appellatio Ludov. Bavari; ap. Olenschlager, Doc. XLIII, p. 117.

de la cour romaine. C'est ainsi que, soixante-quinze ans après la mort de Frédéric II, la lutte du sacerdoce et de l'empire, pour la Péninsule, parut se rallumer avec une nouvelle ardeur. Voyons dans quelles circonstances elle eut lieu, et quels en furent les résultats.

Le parti gibelin, en Italie, comptait au nombre de ses capitaines des hommes d'exécution qui appelaient de leurs vœux le roi Louis de Bavière, comme ils avaient précédemment appelé Henri VII, dans la pensée que ce prince abattrait les Guelfes, leurs ennemis, et validerait le pouvoir que chaque chef gibelin s'était attribué dans sa ville natale. Voici à peu près quelle était la situation de la ligue gibeline, lorsqu'au mois de février 1327 Louis assembla une diète à Trente. Galéas Visconti était le plus puissant des seigneurs lombards; Cane della Scala avait Vérone et une grande partie de la Marche; en Toscane, Castruccio Castracani, seigneur de Lucques, guerrier d'une haute valeur et d'un grand renom, tenait en échec les Florentins et les autres Guelfes de cette province. Pise, quoique toujours gibeline, offrait à l'empereur soixante mille florins pour conserver sa neutralité, qu'une suite de défaites en Sardaigne lui rendait nécessaire. Dans la Romagne et la Marche d'Ancône, Forli, Ravenne, Cervia, Césène, tenaient le parti de l'Empire. Les comtes de Montefeltre se fortifiaient à Urbino. A Rome enfin, où le roi de Naples avait été investi par Jean XXII de la dignité sénatoriale, la plus grande partie du peuple, contraire au Saint-Siége, élisait Sciarra Colonne, et prévenait le pape que s'il ne rentrait au plus tôt dans la ville dont il

était le pasteur, les Romains se donneraient au chef de l'Empire.

D'un autre côté, les Guelfes ne voyaient pas sans inquiétude le mouvement général que l'approche de Louis de Bavière imprimait à l'Italie. Comme, dans les républiques, l'expérience avait appris que les habitudes turbulentes des gouvernemens populaires, loin de parer aux dangers de l'État, ne faisaient que les aggraver, l'usage s'était établi, quand les circonstances devenaient difficiles, de suspendre pendant un temps la constitution républicaine, et de concentrer tous les pouvoirs dans la main d'un seul. C'est ainsi que, en 1318, les Génois avaient donné pour dix ans la seigneurie de leur ville au roi Robert de Naples, le chef des Guelfes. Deux années plus tard, les Florentins, serrés de près par Castruccio, mirent le duc de Calabre, le fils de Robert, à la tête de la république, avec une autorité absolue, dont la durée fut fixée à dix ans. Sienne et les autres communes alliées de Florence suivirent cet exemple. Parme, Reggio, se donnèrent à l'Église; et Bologne conféra au légat pontifical l'autorité suprême. C'est dans ces circonstances qu'on apprit que l'empereur réunissait son armée à Trente, pour entrer avec elle en Lombardie.

Jean XXII employait tous ses efforts à faire triompher partout l'influence de la France : partialité dangereuse, qu'on lui reprochait avec raison. Il avait beaucoup d'ennemis, et, jusque dans le sein de l'Église, un parti s'était formé contre lui, et prenait occasion de quelques propositions sur la vision béatifique, soutenues par le pontife contrairement à l'opinion des théolo-

giens, pour accuser Jean d'hérésie. Les franciscains eux-mêmes, ces fidèles appuis de l'autorité des papes, le condamnèrent pour avoir dit que le Sauveur avait, ainsi que ses disciples, possédé des biens terrestres, et que les choses destinées à l'usage personnel des frères mendians devenaient leur propriété. Le pape croyait aussi que les âmes ne doivent entrer au paradis qu'après le jugement universel, ce qui renversait les idées reçues par l'Église sur le purgatoire, les indulgences et l'intercession des saints (1). La querelle s'échauffant, quelques frères mineurs furent brûlés vifs; leur ordre perdit ses biens, et les supérieurs mécontens se jetèrent dans le parti impérial (2). Des deux côtés des Alpes, certains docteurs laïques, des savans illustres, soutenaient l'indépendance des pouvoirs temporels de la juridiction du Saint-Siége, et publiaient à ce sujet des écrits qui irritaient profondément la cour d'Avignon (3). Louis, lorsqu'il franchit la frontière italienne, devait compter bien plus sur les dissidens et sur l'appui des Gibelins que sur ses propres forces. Il fit son expédition avec l'assentiment mais sans la coopération des princes ger-

(1) Pour soutenir que les âmes des justes ne verraient Dieu qu'après le jugement dernier, Jean XXII se fondait sur ce passage de l'Apocalypse : *Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei*. (Cap. VI, vers. 9.)

(2) Annal. Cæsenates, p. 1048.— Ann. Eccl., 1324 et 31.

(3) Le premier et le plus célèbre de tous, Dante Alighieri, dans le livre intitulé *De Monarchia*, s'était élevé contre la souveraineté des papes sur l'Italie. Après lui, Marsilius de Padoue, dans le *Defensor pacis*, condamna ce qu'il appelait la juridiction usurpée par l'évêque de Rome. Vinrent ensuite Jean de Genève, Ulrich d'Augsbourg et d'autres auteurs, dont les écrits parurent vers l'époque de la dèite de Ratisbonne en 1324.

maniques, qui, depuis Frédéric II, considéraient l'Italie comme appartenant à l'empereur, et nullement comme une partie intégrante de l'Empire. Son armée n'était que de six cents chevaux; mais déjà, lors de son arrivée à Milan, où il reçut la couronne de fer dans la basilique de Saint-Ambroise (30 mai 1327), des forces considérables avaient grossi ses rangs (1).

Pour réussir, il eût fallu que Louis conservât l'amitié de ses alliés. Malheureusement ce prince était trop porté à traiter l'Italie en pays de conquête; il ne se croyait point lié par ses promesses; il manquait d'argent, et, pour s'en procurer, tous les moyens lui semblaient licites. Galéas Visconti, l'un des plus fermes adversaires des papes, était vicaire impérial à Milan, où il avait reçu avec magnificence le roi des Romains. Louis corrompit ses soldats, s'empara de sa personne, et, par une perfidie insigne, le priva de sa seigneurie, sous prétexte que ce puissant chef des Gibelins n'acquittait pas une contribution de guerre de 150,000 florins, qu'on exigeait de lui (6 juillet 1327) (2).

Une entreprise ainsi conduite devait échouer. La marche des impériaux vers la capitale du monde chrétien ne rencontra d'abord d'autres obstacles que le débordement des rivières; mais bientôt Louis devint à charge à ses alliés par des demandes d'argent trop fréquentes. A l'instigation de Castruccio, qui depuis longtemps cherchait à se rendre maître de Pise, cette ville, dont les portes ne s'ouvrirent point, subit un siége, et fut taxée à 60,000 florins. L'armée arriva à Rome le 7 jan-

(1) Chron. Veronense, ann. 1327, p. 643.
(2) Giov. Villani, l. X, c. 30, p. 619.

vier 1328 ; le peuple rendit au roi de grands honneurs, et le logea au Vatican. Dix jours après, ce prince reçut la couronne impériale de la main des évêques de Venise et d'Aleria, tous deux excommuniés. D'une voix unanime les habitans le proclamèrent sénateur, et ils applaudirent quand Louis, voulant se venger de Jean XXII, qu'il appelait le prêtre *Jacques de Cahors*, lui fit publiquement son procès en vertu du pouvoir impérial, et le déclara déchu de la papauté, au nom du sénat et du peuple romain (1). La sentence livrait Jean au bras séculier, comme convaincu d'hérésie, et défendait, sous peine de la perte des dignités temporelles, de le reconnaître pour pape. Un décret obligea le chef de l'Église à faire désormais sa résidence à Rome, statuant de plus qu'il ne pourrait s'en absenter qu'avec l'autorisation du peuple, et seulement trois mois par an, sous l'expresse condition de ne pas s'éloigner de la ville de plus de deux journées de marche. S'il n'y rentrait pas après en avoir été sommé à trois reprises, on procéderait à une nouvelle élection (2). Cela fait, l'empereur, en présence du clergé et de la multitude assemblée, et au son de la cloche du Capitole, désigna, comme le plus digne du Siége apostolique, un frère mineur appelé Pietro Rinianulci de Corvara, dans les montagnes de Tivoli. Il avait quitté sa femme pour prendre le froc (3). « Vous tous qui m'é» coutez, cria par trois fois l'évêque de Venise, voulez» vous pour pape le frère Pierre? — Nous le voulons!

(1) 14 april. 1328. — Voir la sentence dans les *Annales Casenates*, ap. Mur., t. XIV, p. 1166.
(2) 23 april. 1238. Olenschlager, Doc. 49, p. 175.
(3) Processus contra P. de Corvaria, etc., ap. Martenne, Thes., t. II, p. 765.

» répondit le peuple. » Et aussitôt l'empereur lui ayant remis le manteau sacré et l'anneau du pêcheur, le fit proclamer sous le nom de Nicolas V (12 mai 1328).

Mais cette bonne intelligence entre Louis et les Romains ne dura guère : déjà des rixes avaient eu lieu pour les vivres que les Allemands refusaient de payer. Une contribution mise sur la ville pour la solde des troupes acheva d'irriter les habitans. L'empereur, au lieu de se porter rapidement sur Naples avec toutes ses forces, avait perdu beaucoup de temps à de vaines cérémonies. La plupart de ses alliés retournèrent chez eux ; et quand il voulut faire une guerre sérieuse, son armée se trouva trop faible. Le roi Robert envoya dans plusieurs places de l'État pontifical des garnisons qu'on ne put en expulser. Les Impériaux, manquant du nécessaire, commirent des actes de violence ; la discorde se mit dans leurs rangs, et lorsqu'après cinq mois de séjour à Rome ou dans les environs, l'empereur voulut reconduire en Toscane les débris de ses troupes (4 août 1328), le menu peuple, partout le même dans ses emportemens, l'accabla d'injures ainsi que l'anti-pape, les poursuivit en proférant des cris de mort, et massacra tous les traîneurs. Les maisons des Gibelins furent mises au pillage et démolies. On vit des enfans ouvrir les caveaux des églises, en tirer les cadavres des partisans du Bavarois, et jeter au Tibre ces affreux débris après les avoir traînés dans les rues boueuses de la ville (1).

La perfidie et la vénalité de l'empereur aliénèrent les esprits de ses propres partisans. La mort de Castruc-

(1) Villani, lib. X, c. 96, p. 660.



cio, survenue sur ces entrefaites, le priva de son meilleur appui (3 septembre 1328). Loin de récompenser dans les enfans les services du père, il s'empara de Lucques par une insigne tromperie, et la vendit 22,000 florins à un ennemi de cette famille (1). Il promit de rendre Milan aux Visconti moyennant 125,000 florins (2). Gatti, seigneur de Viterbe, le premier qui dans l'État ecclésiastique ouvrit volontairement sa forteresse aux Impériaux, fut mis à la torture pour l'obliger à découvrir le lieu où il cachait ses trésors (3). Comme, malgré tant d'exactions, les troupes restaient sans solde, huit cents hommes d'armes saxons et beaucoup de fantassins s'organisèrent en compagnies d'aventuriers et offrirent leurs services à qui voudrait les payer. Enfin, après quelques avantages remportés sur le légat, dans les provinces de la rive droite du Pô, Louis se rendit à Trente pour y attendre des renforts. Mais ayant appris dans cette ville la mort de Frédéric d'Autriche, son ancien compétiteur à l'Empire, il se hâta de rentrer en Allemagne, d'où il ne devait plus sortir (janvier 1330).

Telle fut la fin d'une expédition qui, loin de relever en Italie la puissance impériale, ne fit que la décréditer de plus en plus, ruina le gibelin comme le guelfe, et trompa les espérances des impérialistes. Le Saint-Siége

(1) Istorie Pistolesi Anon., t. XI, p. 455. — G. Villani, l. X, c. 125, p. 679.

(2) Galéas, remis en liberté à la sollicitation de Castruccio, mais privé de ses biens, était mort en août 1328, à la solde du seigneur de Lucques. Il laissait trois fils en bas âge. Azzo, son frère, devint le maître de Milan (janvier 1329), ce qui ne l'empêcha pas de se tourner bientôt après contre l'empereur.

(3) Giov. Villani, l. X, c. 65, p. 639.

ne put ou ne sut pas profiter des fautes de son ennemi. On méprisait un pontife qui, oubliant les devoirs imposés au père des fidèles, n'était que la créature et l'instrument du roi de France, sacrifiait la Péninsule à des prétentions ambitieuses, et, loin d'appuyer ceux qui s'étaient mis sous sa protection, ne cherchait qu'à s'agrandir à leurs dépens. Néanmoins Jean XXII eut le bonheur d'étouffer le schisme dont Louis de Bavière était l'auteur. Pendant que ce prince était retenu en Lombardie, les Pisans chassèrent de leur ville la garnison impériale. Forcé de fuir, l'anti-pape se réfugia dans un château des Maremmes. « Qui pourrait énumérer, dit un chroniqueur, ce que, durant son séjour à Pise, il avait extorqué d'argent et commis d'injustices (1)? » Les habitans, l'ayant surpris dans son asile, le livrèrent au pape, comme un gage de leur réconciliation à l'Église. Pierre de Corvara parut devant le consistoire, la corde au cou. Prosterné la face contre terre, il confessa ses fautes et demanda miséricorde. A ce spectacle, ajoute l'historien Villani, Jean XXII ne put retenir ses larmes, qu'un sentiment de joie plus encore que de pitié faisait couler (2). Il releva Pierre, l'embrassa, et se montra pour lui bon et clément, sans néanmoins lui rendre une liberté qui aurait pu devenir le signal de nouveaux troubles.

Une troisième fois, pendant le séjour des papes à Avignon, on vit un empereur recevoir à Rome la couronne impériale. Après seize années de luttes en Germanie, dans lesquelles Louis de Bavière, après avoir

(1) Chron. di Pisa, ap. Mur., t. XV, p. 1000.
(2) Villani, lib. X, c. 162, p. 702. — Martenne, Thes., t. II, p. 802-816.

soutenu énergiquement contre le Saint-Siége les droits de l'Empire, descendit aux plus basses soumissions pour obtenir la paix qu'on lui refusait (1), ce prince, poussé à bout, préparait, de concert avec le roi Louis de Hongrie, une nouvelle expédition dans la Péninsule, quand le pape Clément VI parvint à faire élire un anti-empereur (10 juillet 1346). C'était Charles de Bohême, le fils du roi Jean de Luxembourg, ce monarque illustre par ses exploits guerriers, et qui, quoique aveugle, combattit dans nos rangs à Crécy, se fit conduire au plus épais de la mêlée, et y périt glorieusement pour la France. Charles IV, qu'on surnomma *le Roi des prêtres*, comme tant d'autres empereurs qui durent leur élévation à l'Église romaine, s'était soumis complétement aux exigences du pontife; néanmoins il existait contre lui un parti nombreux dans le collége des cardinaux comme dans l'Empire. Un historien rapporte, à ce sujet, qu'à la suite d'une violente altercation en plein consistoire, deux cardinaux, après s'être accablés d'injures, tirèrent des poignards pour s'en frapper (2). La guerre allait embraser de nouveau l'Italie et l'Allemagne, quand un événement inattendu sauva l'Église des périls qui la menaçaient. Louis de Bavière mourut à l'âge de soixante-trois ans (11 octobre 1347); son parti, privé de chef, ne put se soutenir, et, en moins de deux ans, l'heureux Charles, malgré de vains efforts pour lui donner un compétiteur, fut reconnu généralement dans l'Empire.

(1) Voir dans Étienne Baluze, Miscell., in-folio, t. II, p. 284, le récit de l'ambassade de Louis à Clément VI.

(2) Giov. Villani, lib. XII, c. 59, p. 941.

Pour s'assurer la protection de l'Église, Charles VI avait fait serment d'annuler tous les actes et décrets de Louis de Bavière, relatifs à l'Italie; de garantir au Saint-Siége la possession pleine et entière de l'État ecclésiastique; de ne point passer les Alpes avant que le pape eût ratifié son élection; de n'aller à Rome que pour son sacre, d'en sortir dès le jour même, et de ne plus reparaître dans la Péninsule sans une autorisation expresse (1). Après avoir lié de la sorte le roi des Romains, il ne restait qu'à placer sur sa tête le diadème de Charlemagne. Au mois de février 1354, des légats furent désignés pour présider à cette cérémonie; et, le 14 octobre suivant, Charles arriva à Udine, ayant pour toute escorte quelques centaines de chevaliers désarmés. Comme il ne pouvait inspirer de crainte aux États lombards, de grands honneurs lui furent rendus, et des seigneurs qui étaient en guerre avec leurs voisins offrirent de se soumettre à son arbitrage. Charles eut recours à l'intrigue, et, sous prétexte de pacifier les querelles, il essaya de faire prévaloir son autorité; mais cette tentative échoua. A Milan, les Visconti, maîtres de la ville, voulant lui donner une haute idée de leur puissance, le firent garder par six mille cavaliers et dix mille fantassins. Des historiens ajoutent que, pour faire paraître l'armée plus nombreuse, on exécutait chaque jour, devant les fenêtres de l'appartement impérial, cette manœuvre de nos théâtres qui ramène sans cesse les mêmes soldats sur la scène. On l'entoura de troupes lorsqu'il reçut la couronne des rois lombards (6 jan-

(1) Trident., 27 april. 1347, ap. Olenschlager, Dipl. 93, p. 261 et seq.



vier 1355); et quand il voulut se diriger vers le sud de la Péninsule, les seigneurs le firent accompagner de ville en ville, jusqu'à la frontière de Toscane, par de forts détachemens de cavalerie, qui le gardèrent à vue avec tous les dehors de la soumission et du respect. Ce prince, dit un contemporain (1), suivi de ses chevaliers, désarmés et montés sur des chevaux de voyage, ressemblait moins à un empereur qu'à un marchand qui se hâte d'arriver à la foire. A Pise, où l'impératrice et plusieurs princes allemands lui amenèrent des renforts, sa position devint moins précaire. Moyennant 100,000 florins, les condamnations portées contre Florence furent annulées; et le peuple de cette ville obtint l'autorisation de se régir d'après ses lois municipales. Enfin, l'empereur réforma le gouvernement de Sienne, et, après un assez long séjour en Toscane, il arriva, le 12 avril 1355, sous les murs de Rome.

Cette antique capitale du monde chrétien était depuis longtemps livrée à l'anarchie. Passant d'un parti à l'autre, changeant sans cesse de gouvernans, tour à tour dominée par une noblesse factieuse ou par un peuple turbulent, quoique pauvre, vain et dégradé, Rome se trouvait alors dans un état déplorable. La ville se dépeuplait, ses monumens tombaient en ruines : ce n'était partout que misère, violence et désordre. A plusieurs reprises, les Romains avaient vainement supplié le souverain pontife de venir habiter au milieu d'eux. Sa présence pouvait seule, en effet, rendre quelque

(1) Avansava il suo cammino non come imperadore, ma come mercatante che andasse in fretta alla fiera. (Matteo Villani, lib. IV, c. 39, p. 265.)

prospérité à une ville sans industrie, reine d'un pays désolé, et qui, n'étant rien par elle-même, descend au second rang dès qu'elle n'est plus le siége du catholicisme. Dans l'état de morcellement où des siècles de guerre civile avaient jeté l'Italie, en l'absence de tout sentiment de véritable nationalité, la raison conseillait donc à Rome de rester la ville des papes; mais la folie, par la voix de quelques démagogues, berçait les Romains des vains souvenirs d'une gloire perdue, faisait retentir de grands noms là où jadis se faisaient de grandes choses, et persuadait à la foule, trop facile à duper, que le Capitole, dont il restait à peine un débris, devait encore dominer l'univers.

Le roi Robert de Naples avait conservé jusqu'à sa mort, en 1343, le titre plutôt que l'autorité de sénateur. Son vicaire résidait dans la ville, pour y pourvoir, au nom du monarque, à la défense extérieure et au gouvernement de l'État. Sous lui, le préfet était à la tête du peuple et des conseils populaires, composés de députés élus par chaque *rione* ou quartier. On en excluait la noblesse, qui, par une étrange contradiction, pouvait être investie des commandemens militaires. Après la mort du roi, le Saint-Siége avait repris le droit de nommer les sénateurs, et la populace l'habitude de les chasser. Les partis étaient toujours en lutte, et, chaque année, de nouveaux troubles aggravaient la situation de Rome. Sur ces entrefaites, un homme de basse origine, dont le nom a acquis une célébrité que les faits ne justifient qu'imparfaitement, se crut prédestiné par la Providence pour régénérer sa patrie. C'était

Nicolo ou Cola di Rienzo (1), fils d'un cabaretier et d'une blanchisseuse, homme éloquent, nourri des lettres latines, passionné pour l'antique gloire des Romains, les lois et les mœurs de leur république (2). Élevé au pouvoir par la faveur populaire, Rienzo se fit appeler tribun, et fut en effet dictateur. Violent plutôt que sage, mais toujours plein d'intégrité dans l'exercice de sa charge, il parvint très-promptement à délivrer la ville des troubles que les nobles y maintenaient par leurs divisions. Ce premier succès obtenu, il entreprit de transformer les habitans dégénérés de la Rome du moyen âge en vieux *Quirites*, de rétablir le peuple dans ce qu'il appelait *l'antique et bon état*. Suivant lui, Rome contenait encore les élémens de sa puissance perdue : illusion étrange d'un esprit aveugle ! La terreur de son nom, la sévérité de sa justice firent cesser momentanément les désordres ; la sûreté fut rendue aux chemins, et le tribun promit une protection efficace aux fidèles que l'approche du jubilé de 1350 allait appeler à Rome. Rienzo trouva de nombreux apologistes : les gens de lettres, les jurisconsultes l'exaltèrent ; Pétrarque fut pour lui un défenseur enthousiaste. Les villes d'Italie lui envoyèrent des députés. Il écrivit au pape, aux souverains, aux républiques, de se faire représenter dans un congrès général, où on règlerait *le bon état* de l'Europe. Il évoqua devant son tribunal le litige pour l

(1) Nicolas, fils de Laurent; *Rienzo* est un diminutif de *Lorenzo*, le nom du père du tribun.

(2) Spesso deciva : dove sono quelli buoni Romani ? dove ene loro summa giustizia? Poteramme trovare in tiempo che questi fluriano. (Frag. di Storia Rom., ap. Mur., Ant. Ital., t. III, p. 399.)

succession de Naples, entre Jeanne petite-fille de Robert et le roi de Hongrie (1). L'empereur Louis de Bavière et son concurrent Charles de Bohême furent sommés de soumettre leur différend à sa décision (2). Ni le tribun ni le peuple n'étaient à la hauteur de tels rôles, et toute cette fausse grandeur s'évanouit comme un songe. Rienzo s'en laissa éblouir : oubliant sa modeste origine, il se fit armer chevalier, donna de splendides festins, et, pour soutenir un luxe insensé, il augmenta les charges publiques. Sa popularité avait été rapide, il la perdit plus promptement encore. Chassé une première fois de Rome, qu'il avait dominée pendant un peu moins de sept mois (du 20 mai au 15 décembre 1347), il fut rappelé après sept ans d'exil. Cette rude leçon ne l'avait point corrigé, et, plus que jamais, il se montra orgueilleux, avide et impitoyable. Cet homme si populaire redescendit rapidement au dernier échelon de l'impopularité. Ceux qui l'avaient proclamé le libérateur des Romains se tournèrent contre lui. Le 8 octobre 1354, quelques semaines après sa rentrée au pouvoir, une insurrection éclata dans plusieurs quartiers, aux cris de, *Viva il popolo! Mora lo traditore!* Sa garde elle-même l'abandonna, et il fut massacré par cette populace dont il avait été l'idole, au lieu même où il prononçait ses condamnations (3).

(1) Le testament de Robert, en date du 16 janvier 1343, est rapporté par Dumont, Corps dipl. t. I, 2 part., p. 207.

(2) La citation en date du 1er août 1347 est rapportée par Olenschlager, Doc. 95, p. 270.

Voici les titres que prend Rienzo : *Nicolaus, severus et clemens, liberator urbis, zelator Italiæ, tribunus augustus.*

(3) Rienzo périt au pied de l'escalier du Capitole. On lui coupa

Innocent VI avait cherché à se servir du tribun pour ramener les villes de l'État pontifical à l'obéissance de l'Église romaine. Loin donc de désapprouver sa rentrée à Rome, il lui conféra le titre de sénateur et le reconnut pour noble (1). Après la mort de Rienzo, le cardinal Albornoz choisit un autre chef, et parvint à rendre un peu de calme à la capitale. Les choses étaient dans cette situation, quand Charles IV, qui pendant son séjour à Pise avait rassemblé jusqu'à quarante mille hommes d'armes, dressa ses tentes sur la rive droite du Tibre, au pied du *Monte Malo*. On pouvait supposer qu'avec de telles forces ce prince, cédant aux instances des poëtes et des savans italiens, tenterait de relever à Rome les anciens droits de l'Empire; mais il n'en fut rien. Lié par ses sermens envers le Saint-Siége, Charles comprenait d'ailleurs que dans l'état de décadence où la Péninsule était tombée, il n'en devait attendre que des secours insuffisans. Une lettre adressée à Pétrarque ne laisse aucun doute sur ses idées à ce sujet. « J'ai vu » les désordres du pays, écrivait-il; j'ai vu la lâcheté » de Rome la pieuse. Cette république, qui soutint » jadis les empereurs, n'est aujourd'hui qu'une men- » diante. En prenant les rênes de l'État, je me suis » rappelé ces paroles de Trajan : *Vous ne savez pas quelle bête sauvage est l'empire!* » Charles fut sacré dans la basilique de Saint-Pierre par le cardinal-évêque

la tête; son corps fut traîné dans les rues de la ville, suspendu à l'étal d'un boucher, et enfin racheté par des Juifs, qui le brûlèrent. (Framment. di Stor. Rom., lib. III, c. 23-26, p. 537-543.)

(1) Août 1354. Nobil. viro N. Laurentii militi, senatori Urbis. (Epist. Innoc. VI, in Ann. Eccl., § 3.)

d'Ostie, au nom du pape (4 avril 1355). Cette cérémonie faite, il traversa la ville en grand appareil jusqu'au palais de Latran, où un festin l'attendait. Vers le soir, il sortit de Rome pour n'y plus rentrer. L'armée se sépara ; douze cents lances seulement suivirent l'empereur en Toscane. Ingrat envers ses partisans, insensible aux reproches de ceux dont il trompait les espérances, Charles partit enfin pour l'Allemagne, emportant l'argent qu'il avait extorqué aux villes. Les seigneurs lombards, qui ne le craignaient plus, ne montrèrent aucun respect pour sa personne. Les forteresses se fermaient à son approche, les murs se garnissaient de soldats prêts à le repousser. A Crémone, on ne l'admit dans la ville qu'après l'avoir fait attendre deux heures en dehors : défense fut faite aux hommes armés de sa suite d'entrer avec lui (1). Avant Charles IV, l'opinion publique était redevenue favorable aux empereurs. Les écrits des savans, les souvenirs de l'antiquité qui se réveillaient dans ce siècle, et, peut-être plus que tout, le besoin d'ordre au milieu de l'anarchie qui désolait la Péninsule, avaient produit ce changement. L'expédition dont on vient de lire le récit détruisit jusqu'aux dernières traces du prestige qui environnait autrefois la puissance impériale.

Le résultat le plus mauvais pour le Saint-Siége, de sa translation sur les bords du Rhône, fut sans contredit de tomber sous la dépendance presque entière du roi de France. Cette fausse situation, en forçant les papes à servir des intérêts étrangers à ceux de l'Église, mé-

(1) Matteo Villani, lib. V, c. 54, p. 338.

contenta l'Europe, affaiblit l'autorité morale du pontife, et prépara les voies à de grands changemens. Après la mort de Jean XXII, la querelle de l'empereur Louis avec la cour romaine eût été pacifiée par Benoît XII, si la France ne lui eût lié les mains. Pour empêcher l'accord de se conclure, Philippe fit séquestrer les biens des cardinaux, et la rupture des négociations s'ensuivit. Plus tard, Benoît avouait, les yeux pleins de larmes, que le roi de France l'avait menacé, s'il donnait l'absolution à l'empereur, son ennemi, de le traiter avec plus de rigueur encore que Philippe le Bel en avait usé envers Boniface VIII(1). Ce fut également par condescendance pour les volontés du même prince, que Clément VI refusa de pacifier l'Empire. Le pape et le monarque français, dit une chronique contemporaine, n'avaient qu'un cœur et qu'une pensée (2). Louis de Bavière avait conféré au roi d'Angleterre Édouard III, son parent, le vicariat impérial en Flandre, lui promettant de plus, deux mille soldats allemands pour servir contre la France. A diverses reprises, cet empereur s'unit étroitement au prince anglais, son allié naturel, afin d'opposer une digue aux envahissemens de Philippe, tant sur la frontière du nord que dans le royaume d'Arles (3). Ce ne fut pas là une des moindres causes des troubles qui désolèrent si longtemps l'Allemagne : nouvelle preuve de la néces-

(1) Albert. Argentor., ap. Urtisium, p. 126 et 127.

(2) Cujus et cor regis Franciæ unum cor erat. (*Ibid*, p. 186.)

(3) En 1311, Lyon avait passé sous la protection de la France. En 1343, le Dauphiné fut cédé par le dauphin Humbert. En 1345, réunion de la Bourgogne et d'une partie de la Flandre, que le roi Jean donna ensuite à Philippe, son fils cadet.

sité, pour les États chrétiens, d'une complète indépendance du siége apostolique.

Il vint un temps où la France, épuisée par une guerre malheureuse avec l'Angleterre, ne put garantir comme auparavant la sécurité de la cour d'Avignon. Le roi Jean prisonnier à Londres, les rènes de l'État confiées à un prince de dix-huit ans, la capitale remplie de factieux et de traîtres, le désordre dans les provinces, les ressources financières taries, telle était la triste situation du royaume des lis. On vit alors les soldats licenciés après la paix de Brétigny se réunir en compagnies d'aventuriers et porter partout le pillage et la ruine. Les paysans, révoltés contre les nobles, qu'ils accusaient d'avoir fui à Poitiers (19 septembre 1356), prirent les armes et commirent d'épouvantables cruautés dans cette guerre civile, appelée *la Jacquerie*. Au milieu de tant de calamités, la cour pontificale, serrée de près par les aventuriers, dut pourvoir à sa défense. Une grande compagnie s'était emparée du Pont-Saint-Esprit ; une autre, appelée *la compagnie anglaise*, forte de six cents hommes, s'établit à dix lieues d'Avignon ; une troisième arriva d'Espagne avec le dessein de rançonner le pape, qu'on savait bien pourvu d'argent. Innocent VI fit retentir dans toute l'Europe un cri de détresse. Comme le danger était imminent, on se hâta de fortifier la ville (1361), on creusa des fossés, les bourgeois prirent les armes, tandis que les cardinaux, en proie à des frayeurs mortelles, appelaient à leur aide la noblesse du pays. Cette situation se prolongea jusqu'à ce que le marquis de Montferrat, qui était en guerre avec le seigneur de Milan, eût pris à sa solde, avec l'argent du pape, les princi-

pales compagnies étrangères, et les eût conduites en Piémont. C'était au mois de mai 1361. Il en coûta au trésor pontifical plus de cent mille florins, pour détourner un péril dont il n'était pas au pouvoir du roi de France de le sauver (1). Précisément alors, la peste apportée par les aventuriers ravageait la vallée du Rhône. A Avignon, neuf cardinaux, soixante-dix prélats, beaucoup de prêtres et une multitude d'habitans succombèrent. De la Provence, la contagion passa en Italie, où elle fit de terribles ravages (2). Pendant ce temps, le cardinal Albornoz soumettait la Romagne et l'État ecclésiastique presque en totalité. Les Romains eux-mêmes, effrayés de l'approche des grandes compagnies, paraissaient prêts à se jeter dans les bras du chef de l'Église, lorsque Innocent VI mourut à Avignon, le 11 septembre 1362.

Urbain V, le nouveau pape, avait dit que son désir le plus ardent était de rétablir le siége pontifical à Rome, dût-il mourir le lendemain (3). Il avait également à cœur d'abattre la puissance des Visconti, seigneurs de Milan, qui dominaient sur la plus grande partie du territoire lombard, et menaçaient la Toscane. Une circonstance qui survint quatre ans plus tard dut le confirmer dans le projet d'abandonner les bords du Rhône. En 1366, Bertrand du Guesclin, voulant délivrer la France des malandrins qui achevaient sa ruine, les réunit au

(1) Matteo Villani, l. X, c. 34 et 43, p. 647 et 651.

(2) L'historien Matthieu Villani mourut de la peste au mois de juin 1363.

(3) E l'altro di morisse, sarrebe contento. (Matteo Villani, l. XI, c. 26, p. 709.)

nombre de trente mille pour marcher avec eux contre Pierre le Cruel, roi de Castille. L'armée prit sa route par Avignon, malgré l'anathème dont Urbain V la frappa. Comme ces terribles visiteurs exigeaient du pontife 200 mille livres et une absolution en bonne forme : « Haa Dieu! s'écria le chef de l'Église saisi » d'étonnement, comment ceste gent ouvrent de mal » en pis et se donnent de poine pour aller en en- » fer! On a accoutumé de nous donner grants dons » d'or et d'argent pour absoldre les gens, et il con- » vient que nous absoilons ceux-cy à leur devise, » et encore que nous leur donnions du nostre : c'est » bien contre raison. » Après de longs pourparlers, Bertrand se contenta de moitié de la somme : mais comme on lui dit qu'elle avait été levée sur les bourgeois de la ville, il exigea qu'elle leur fût rendue, ne voulant, ajoutait le connétable, recevoir d'autre argent que celui du pape et de son riche clergé. « Et dites-lui » bien qu'il le leur fasse rendre; car si je savoye que le » contraire fust, eusse ore passé par la mer, si retour- » neroy-je par deça (1). »

Pour fonder solidement l'autorité apostolique dans l'État pontifical et se venger de ses ennemis, Urbain V eut recours à l'empereur. Charles IV se rendit à Avignon, et promit, par un traité secret, d'installer le pape à Rome, et de se joindre à lui contre les seigneurs de Milan. Comme il était important de tromper les Visconti sur le but réel de la ligue, on lui donna pour prétexte la destruction des compagnies franches qui désolaient

(1) Mesnard, Hist. de Bertrand du Guesclin, p. 177 et 178.

la Péninsule. Le pontife et le monarque convinrent de se réunir à Viterbe au printemps de l'année 1367; mais les affaires de l'Empire ayant retenu Charles en Allemagne, son expédition fut remise à l'année suivante. Urbain ne l'attendit pas; et, après avoir conclu une alliance avec quelques seigneurs guelfes ennemis des Visconti, il quitta Avignon le 30 avril 1367, suivi de la plupart des cardinaux, qui bien à regret s'éloignaient de la Provence. Cinq d'entre eux refusèrent même de retourner en Italie. Les autres manifestèrent un tel déplaisir, qu'Urbain V, poussé à bout et froissant sa toque dans ses mains, s'écria : « Ces hommes font mon tourment! » La flottille aborda le 4 juin près de Corneto, où le cardinal Albornoz l'attendait. Des députés romains vinrent offrir au pape la seigneurie de la ville et les clefs du château Saint-Ange. Il fit son entrée à Rome aux acclamations bruyantes d'une multitude ivre de joie (1).

A son tour Charles IV franchit les Alpes au printemps de l'année suivante 1368, à la tête de trois mille cavaliers allemands et bohémiens. Il avait avec lui des pièces d'artillerie, dont on commençait à faire usage. L'armée des Guelfes n'était pas moins considérable. Ces forces réunies devaient attaquer les Visconti, qui, de leur côté, mettaient sur pied de nombreuses troupes, et amenaient à Milan la grande compagnie anglaise pour l'opposer aux impériaux. Telle était la défiance du Saint-Siége à l'égard d'un empereur, quelque bonnes que fussent d'ailleurs leurs relations, qu'avant de permettre à Charles IV d'entrer en Lombardie, on exigea de lui,

(1) Bzovius, Annal. Eccl., 1367, t. XIV, p. 1332.

par un nouveau serment, la confirmation de tous les droits reconnus à l'Église romaine par ses prédécesseurs. Cette expédition, dont il s'était promis de grands avantages, n'eut pas le résultat qu'il en attendait. Les Allemands, fort inférieurs aux Italiens dans l'art des siéges, perdirent beaucoup de temps autour de Mantoue; l'empereur, toujours pressé d'argent, finit par accorder une trêve moyennant une grosse somme (24 août 1360). Beaucoup de ses soldats le quittèrent, et, à la grande surprise de l'Italie, la coalition se trouva dissoute par l'avarice de son chef. Ce prince passa ensuite en Toscane, et sous toutes sortes de prétextes y rançonna les villes. La pénurie du trésor était telle, qu'à Florence on mit en gage la couronne impériale pour 1,620 florins, et que quand on voulut la retirer, il fallut emprunter cet argent d'un marchand de Sienne (1). D'un autre côté, pour apaiser le pape, qui était mécontent, Charles s'humilia et fit de magnifiques promesses. Urbain V était à Viterbe. Lors de sa rentrée à Rome (21 octobre 1367), l'empereur sortit à sa rencontre, mit pied à terre à l'entrée du pont Saint-Ange, et conduisit par la bride, jusqu'au pied de l'escalier de Saint-Pierre, la mule montée par le pape : hommage qu'avant lui aucun empereur n'avait rendu au chef de l'Église, et qui, au dire d'une chronique, attira sur le monarque le mépris public (2). Lors du couronnement de l'impératrice, Charles fit l'office de diacre à la messe pontificale. De retour en Toscane au commencement de

(1) Chron. Sanese, ap. Mur., t. XV, p. 200.
(2) Chron. Riminiens., t. XV, p. 912.

l'année 1368, il exigea 20,000 florins des Siennois, et d'autres sommes non moins considérables de Florence, de Lucques et de Pise; puis, il reprit le chemin de l'Allemagne, laissant en Italie de fâcheux souvenirs, et la réputation d'un prince faible et cupide, toujours prêt à sacrifier amis, devoirs et honneur à l'argent.

Cependant, le cardinal Albornoz, à qui le Saint-Siége devait le rétablissement de sa puissance temporelle, était mort (août 1367). La guerre se ralluma en Italie; il y eut des troubles dans l'État ecclésiastique. A Viterbe, le peuple, s'étant jeté dans la révolte, assaillit le palais pontifical. Les cardinaux, qui regrettaient de plus en plus le séjour d'Avignon, persuadèrent au pape qu'il n'était pas en sûreté au milieu de ces populations turbulentes, et qu'en retournant en Provence il lui serait d'ailleurs facile de réconcilier les rois d'Angleterre et de France, toujours en lutte depuis l'avénement de Charles le Sage. Après un séjour d'un peu plus de trois ans dans la capitale de la chrétienté, Urbain, prêt à partir, déclara que les Romains ne lui avaient donné aucun sujet de mécontentement; puis, dans les premiers jours de septembre 1370, il s'embarqua à Corneto. Mais à peine arrivé à Avignon, il tomba malade et mourut dans cette ville le 19 décembre de la même année. C'était un pontife vertueux, éclairé, et digne de son rang.

Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Pierre de Beaufort, natif de Limoges, le neveu de Clément VI, à peine âgé de trente-six ans, et cardinal depuis dix-huit ans (31 décembre 1370). Il prit le nom de Grégoire XI. Ses premiers regards se portèrent vers la

Péninsule, où, reprenant les projets d'Urbain V, il voulait détruire la puissance des Visconti, et relever à Rome celle du siége apostolique. Au mois d'août 1372, la guerre commença contre les seigneurs de Milan, et pendant plusieurs années elle fut poursuivie sans beaucoup de vigueur, parce que la peste et la famine désolaient la Lombardie. Mais la conduite perfide et la tyrannie des légats excita l'indignation. Florence, imitée par d'autres villes de Toscane, Pérouse, Bologne, une partie du duché de Spolette et de la Romagne, se soulevèrent : en moins d'un an, l'Église romaine perdit presque tout ce que l'habileté du cardinal Albornoz lui avait acquis. Grégoire, effrayé d'un changement si rapide, prit à sa solde la grande compagnie bretonne, et l'envoya en Italie avec d'autres légats (1376). Lui-même, sollicité par les Romains de venir demeurer au milieu d'eux, fit son entrée dans la ville éternelle le 17 janvier 1377. On déposa à ses pieds la bannière de la république et les enseignes des douze quartiers ; mais les magistrats, les ayant reprises aussitôt, continuèrent à gouverner l'État, malgré la promesse faite à Grégoire de lui en conférer la seigneurie (1). Cependant, la campagne ouverte en Toscane prenait une tournure favorable pour le Saint-Siége, quand tout à coup elle fut suspendue par un événement qui changea la face des choses. Grégoire XI, malade de la pierre, mourut à Rome le 27 mars 1378, après avoir séjourné un peu plus de quatorze mois dans cette capitale du monde chrétien.

(1) Vita Greg. XI, auct. synchr., t. III, pars 2, p. 652.



## GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

### 1378 — 1429.

La sujétion dans laquelle les successeurs de Philippe le Bel tinrent le siége apostolique, la partialité de la cour d'Avignon pour les intérêts français, sa vénalité, ses exactions, le relâchement de ses mœurs, furent autant de causes qui, en excitant de sérieux mécontentemens dans la chrétienté, poussèrent les esprits à la résistance, et favorisèrent le développement des idées philosophiques, dont les progrès en Europe devinrent dès lors de plus en plus frappans. Depuis le commencement du siècle, les fonctions de la hiérarchie ecclésiastique étaient mal remplies. Le relâchement prenait la place des vertus chrétiennes; la corruption s'établissait partout à divers degrés; grossière dans les rangs inférieurs, opulente, fastueuse dans ceux des hauts dignitaires. Le bas clergé, privé de la bonne direction que lui devaient ses chefs, s'abandonnait à d'ignobles instincts. Il n'était pas rare de voir des prêtres et des moines exerçant des professions viles, telles que celles de cabaretiers, de jongleurs et de bouffons (1). L'ivrognerie était parmi eux un vice fort commun. Beaucoup de clercs vivaient publiquement avec des concubines, et les efforts des papes pour corriger ces mauvaises mœurs demeuraient impuissans (2). Le

(1) Se joculatores, seu gagliardos faciunt aut buffones, etc. (Concil. Salzb., ann. 1310, in magn. Coll. Concil., t. XI, pars 2, p. 1516.)

(2) Concil. Coloniens., 1310. (Concil. omnium, t. XI, pars 2, p. 1125. — Ne clerici teneant publicè concubinari, etc. (Ep. Greg. XI, ann. 5, 1375; Mss. Bibl. Vatic., n° 31.)

mal ne fit que s'accroître pendant le schisme, et on voit qu'en Castille les cortès, assemblés à Madrid en 1405, ordonnèrent que les femmes, qui, malgré la défense, persisteraient à demeurer avec les ecclésiastiques, seraient tenues de porter sur la tête une bande de drap écarlate, pour ne point être confondues avec les femmes de bien. Dans certaines communautés d'hommes, on avait établi, jusque dans l'intérieur du cloître, des tavernes et des jeux de toute sorte (1) : des religieuses rompaient leur clôture, ce qui était l'occasion de graves scandales. Le désordre alla si loin, que des conciles rendirent des décrets généraux contre les coupables (2). Mais la réforme, dont le mot était dans toutes les bouches, rencontrait trop d'obstacles, et ne pouvait s'accomplir. Le haut clergé, gorgé de biens, s'abandonnait à un luxe immodéré et se montrait d'autant plus relâché qu'il était plus riche. La cour pontificale elle-même était insatiable d'argent ; tous les moyens d'en amasser semblaient licites à Avignon ; et s'il faut en croire un homme éminent de ce siècle, le chancelier Gerson, des courtiers de simonie établis dans cette ville débattaient avec les solliciteurs le prix des grâces que ceux-ci demandaient (3). On citait des cardinaux qui s'étaient fait donner jusqu'à trois cents bénéfices; quelques-uns laissaient en mourant

(1) Ludos chorearum, scachorum ancillorum et globorum, et habere tavernas intra claustrum. (Concil. Trevir., 1310, stat. 44, ap. Martenne, Thes., etc., t. IV, p. 249.)

(2) Concil. Colon., 1310, stat. 28. (In magn. Coll. Concil., t. XI, pars 2, p. 1532.

(3) Mercatores ac mediatores simoniaci. (Gerson., t. II, De necessit. reform., c. 24.)

des sommes immenses à leurs héritiers (1). Vainement Benoît XIII, voulant mettre un terme à de si criants abus, offrit au sacré collége une rente de 100,000 florins d'or et la moitié du revenu des provinces de l'État ecclésiastique, sous la condition que les cardinaux se démettraient de leurs bénéfices. Il est probable que cette dotation parut insuffisante, puisqu'elle fut refusée. Urbain V n'eut pas plus de succès (2). Mais, pour réussir, il eût fallu prêcher d'exemple; et, loin de là, les papes d'Avignon ne cessaient d'exiger de nouvelles taxes, dont le produit passait, en grande partie, à des usages profanes. Comme la lutte de l'Angleterre et de la France se prolongeait, que les troubles de l'Italie et la guerre intestine suscitée en Allemagne pour détrôner l'empereur Louis avaient épuisé les peuples, à chaque demande d'argent c'étaient de sérieuses réclamations. On reprochait à la papauté ses empiétemens sur la puissance civile; on protestait contre son avidité; on comparait le luxe des prélats à la simplicité des premiers siècles, et c'était toujours aux dépens de l'autorité morale de l'Église que cette critique s'exerçait. « Depuis trop longtemps, disait à la diète de Mayence » le chancelier de l'Empire au nom des princes ecclésias-» tiques, depuis longtemps la cour romaine ne regarde » l'Allemagne que comme une mine bonne à exploiter. » Sous mille prétextes, elle s'applique à en tirer le » plus d'argent qu'elle peut. Il est temps de cou-

(1) Voyez plusieurs Testamens de cardinaux dans les collections de Martenne, de Baluze et de Ciacconius.

(2) Urbain V disait que les cardinaux tenaient des bénéfices, *in numero detestabiliter excessivo*. (Constit. in Coll. Reg. Concil., t. VII.)

» per le mal à sa racine. » Charles IV lui-même, cet empereur qu'on a vu si soumis à la volonté du Saint-Siége, ajoutait à ces paroles sévères, qu'au lieu de lever des taxes exorbitantes, le pape ferait mieux de corriger les mœurs du clergé, de punir ses débauches, de réformer son luxe (1). En Angleterre, des discussions plus vives encore s'étaient élevées tant sur les exigences fiscales des *Romains*, que sur les limites contestables des juridictions spirituelle et laïque. Le cens appelé *le denier de saint Pierre* n'était pas payé depuis trente-quatre ans, parce qu'il entraînait une idée de vasselage humiliante pour l'orgueil national. En 1366, Urbain V menaça vainement le royaume des censures ecclésiastiques, si on n'acquittait tout l'arriéré. Le parlement répondit que la nation n'ayant pas figuré au contrat, le titre par lequel on prétendait l'obliger à l'hommage et au tribut envers une puissance étrangère était nul. Cete résistance énergique empêcha l'affaire d'aller plus loin (2). Beaucoup de voix répétaient hautement que le pape s'entourait de conseillers rapaces et pleins de ruses, qui le tournaient à leur fantaisie. On en vint à attaquer les richesses du clergé, qui formaient un contraste frappant avec la misère publique. Un novateur appelé Wychliffe (3) demanda la suppression de la dîme, et la confiscation par l'État des biens superflus des églises. Entre autres réformes,

(1) Pelzel, Kays. Wencesl. Geschichte, t. II, p. 596.

(2) Lingard, Hist. d'Angl., trad. de Wailly, t. II, ch. 4, p. 260.

(3) Wychliffe, recteur du collége de Canterbury, parut sous Édouard III. Son nom est mentionné pour la première fois vers l'an 1360. Il marchait toujours pieds nus, et vêtu d'une toile grossière. Il mourut d'apoplexie à la fin de 1384.



il voulait qu'on favorisât la sécularisation des ordres religieux. Il osa qualifier le pape de prêtre dévoré d'orgueil, de tondeur de brebis, et de coupeur de bourses. « Les ecclésiastiques, répétait-il, sont tenus d'imiter le » Fils de Dieu en pauvreté comme en vertu; mais, loin de » là, ils ne sont que des hypocrites et des antechrists, » étouffés par la graisse des biens de ce monde. » Passant à l'examen du dogme, il demandait que la propre parole du Sauveur au sujet de l'Eucharistie pût être enseignée publiquement; il attaquait, quoique en termes ambigus, la présence réelle, le purgatoire, le culte des saints. Ses doctrines se répandirent. Il rassembla, sous le nom de *lollards* et de *pauvres prêtres*, des disciples auxquels mission fut donnée d'exercer la prédication ambulante, même malgré les évêques, et de défendre au peuple de payer la dîme. Le pouvoir royal intervint. Wychliffe fut contraint de se rétracter, mais sa secte subsista. Dans la suite, comme le nombre des lollards s'était beaucoup accru, on déploya contre eux une grande rigueur. Les uns périrent sur le bûcher, d'autres subirent la torture; ceux qui échappèrent aux poursuites passèrent en Allemagne, où les Vaudois les accueillirent comme des frères.

En France, l'autorité travaillait activement à l'extinction des hérésies. En 1373, lorque la cour pontificale préparait son départ pour Rome, des bûchers s'allumèrent à Paris et dans plusieurs provinces (1). Le gouvernement n'avait pas oublié le péril que, dans le siècle précédent, la guerre des Albigeois avait fait courir au

(1) Annal. Eccl., 1373, § 19.

royaume. L'unité de la monarchie, à laquelle nos rois de la troisième race travaillèrent sans relâche, serait, en effet, devenue impossible, si l'hérésie albigeoise eût triomphé au delà de la Loire. Mais, en France, comme dans les autres États de l'Europe, une opposition, formée en grande partie de savans et de lettrés, demandait la réforme d'abus trop réels. Un docteur de Paris, appelé Nicolas Oresme, dans un discours prononcé à Avignon devant Urbain V, osa prédire à l'Église catholique le sort de la synagogue, si on ne remédiait promptement à la conduite déplorable de ses chefs. De nombreux écrits, pour la plupart en langue vulgaire, afin de les mettre à la portée du peuple, signalaient jusqu'aux moindres griefs dont on devait exiger le redressement. Le Saint-Siége s'en émut. Ordre fut donné aux inquisiteurs de la foi de brûler les livres et d'en poursuivre les auteurs, ce qui ne ralentit que faiblement les progrès des idées nouvelles (1). De tels symptômes étaient les signes précurseurs d'une révolution menaçante pour la papauté. Était-il temps encore d'arrêter sa marche? On ne peut le dire; mais le devoir du Saint-Siége était de le tenter. Se retrempant dans les traditions des premiers siècles, il fallait que la cour pontificale s'attachât à édifier le monde, qu'elle avait scandalisé trop longtemps; et que son retour à Rome devînt le signal d'une réforme dont la nécessité était incontestable. On verra bientôt comment les papes

(1) Inquisitoribus, etc., Ut faciant comburi quosdam libros sermonum hæreticorum, pro majori parte in vulgari scriptos. (Epist. Greg. XI, ann. 2, 1372, n° 1, mss. Vatican., n° 3989.)



comprirent une situation où leurs plus chers intérêts étaient en péril.

Lors de la mort de Grégoire XI, le sacré collége se composait de vingt-trois cardinaux. Six avaient refusé de suivre le pape en Italie ; un septième était légat en Toscane, et les seize autres entrèrent dans le conclave au Vatican. Parmi ces derniers, sept Limousins et quatre Français formaient une majorité unie de volonté pour ne point élire un Italien, mais partagée en deux fractions dont chacune prétendait désigner le nouveau pontife. Il y eut de violents débats, et, faute de pouvoir s'accorder, on parla de faire décider l'élection par la voix du sort (1). Pendant ce temps, la ville était en proie à une grande agitation ; la foule amassée dans la cité Léonine faisait entendre de grandes clameurs. Comme il était notoire que le vœu de la plupart des cardinaux était de reconduire le Saint-Siége en Provence, les Romains, bien résolus de s'opposer à cette translation, menaçaient de se porter aux dernières extrémités, si on élisait un Français. Pour s'opposer à la fermeture du conclave, les plus mutins forcèrent le palais (2). L'appartement pontifical, envahi par le peuple, fut mis au pillage ; les uns y dérobèrent des objets précieux, d'autres se firent dresser des tables jusque dans la chambre du pape ; de toute part retentissait le cri : *Romano volemo lo papa, o al manco Italiano.* « Nous voulons que le pape, s'il n'est pas de Rome, soit du moins » Italien ! » Il fallut céder à l'orage. Mais comme la majo-

(1) Voyez, pour ces débats, le Spicil. d'Achery, t. III, p. 743.

(2) Non permiserunt conclavum claudere. (Vita Greg. IX, t. III, 2ᵉ part., p. 674.)

rité refusait d'élire un des quatre cardinaux italiens qui assistaient au conclave, les votes, par une sorte de transaction, se portèrent au dehors sur un Napolitain qui avait longtemps vécu à la cour de France, et qu'on regardait presque comme Français. C'était Barthélemi Prignano, vice-chancelier de l'Église, et archevêque de Bari. On devait supposer, dit un chroniqueur témoin des événemens, que ce prélat, ne pouvant contester le vice de son élection, renoncerait volontairement à la dignité pontificale (1). D'un autre côté, l'évêque de Lucera, présent à Rome, tout en convenant des clameurs de la populace et du pillage du palais, affirme que Prignano fut élu librement à l'unanimité, moins une voix (2). Des circonstances dignes d'attention et de nombreux témoignages appuient l'une et l'autre opinion; et la vérité, malgré de longues controverses, reste enveloppée de nuages. C'est un de ces problèmes historiques dont le pour et le contre peuvent se soutenir. Ajoutons seulement que les chefs de la majorité considéraient tellement l'archevêque de Bari comme leur créature, qu'ils n'osèrent, suivant l'antique usage, publier le résultat du scrutin. Il y eut de grands troubles dans Rome : des palais furent saccagés; plusieurs cardinaux se réfugièrent au fort Saint-Ange, d'autres sortirent de la ville; mais, au bout de quelques jours, le peuple s'étant apaisé, tout rentra dans l'ordre. Prignano accepta la tiare, et prit le nom d'Urbain VI. Les membres du conclave, non contens d'informer leurs

(1) Vita Greg. IX, ex auct. Synchr., p. 658, D.

(2) Elegerunt eum pure et libere, (Thom. di Acerno, p. 720, B.)

collègues d'Avignon que l'élection avait été faite librement et à l'unanimité des suffrages (1), assistèrent, le 18 avril, jour de Pâques, au couronnement pontifical (2); ils demandèrent au pape l'absolution de leurs péchés, et l'accompagnèrent ensuite à Saint-Jean de Latran, pour la prise de possession de son siége.

La paix ainsi rétablie ne devait pas durer longtemps. Urbain, voulant rester le maître, commença par déclarer que le Saint-Siége ne quitterait plus Rome. Bientôt après il annonça des réformes utiles, mais qu'il voulut faire exécuter avec trop de rigueur. La simonie fut interdite, sous peine d'excommunication; défense fut faite aux cardinaux de recevoir aucun présent, et d'avoir plus d'un mets à leurs repas (3). Il les prévint qu'une prochaine promotion ôterait pour toujours aux Français la prépondérance qu'ils conservaient, depuis plus d'un siècle, dans le sacré collége. Violent et sans mesure dans ses discours, le nouveau pontife adressait aux cardinaux des paroles injurieuses. L'un était appelé sot; l'autre, fripon. Le cardinal de Lagrange, auquel il reprochait d'avoir prévariqué dans sa légation de Toscane, lui répondit avec indignation : « Tu en as menti » par la gorge, comme un Calabrais. » Aussitôt ce prélat sortit de Rome, accompagné de plusieurs de ses confrères. Les autres cardinaux s'étant éloignés successivement sous divers prétextes, se réunirent à Agnani.

(1) 18 april., Libere et unanimiter direximus vota nostra. (Epist. Card. in vita Clem. VII, t. III, p. 760.)

(2) Omnes card., numero XVI, qui in electione fuerunt, in hoc coronationis festo intraverunt. Vita Greg. XI, ex Cod. Patav., p. 685.)

(3) Thom. de Acerno, p. 724 et 725.

Là ils se préparèrent à la lutte, sans toutefois cesser d'entretenir des rapports avec Urbain, et même de lui demander des grâces, qui vraisemblablement ne furent pas accordées (1). Le mois de juin venu, l'archevêque d'Arles, ancien camérier de Grégoire XI, leur porta les ornemens pontificaux; le commandant du château Saint-Ange, Français de nation, refusa d'obéir à Urbain; et le comte de Fondi, à la tête d'un corps de troupes, commença les hostilités en Campanie. Le cardinal de Genève appela une compagnie d'aventuriers bretons et gascons, qui força le passage du pont Salario, défendu par les Romains, et devint le noyau d'une petite armée contre les partisans du pape. Après cette victoire, les cardinaux français parlèrent d'annuler l'élection comme entachée de violence; mais les Italiens, qui craignaient d'être reconduits à Avignon, hésitaient à s'engager dans cette voie. L'un d'eux retourna même à Rome, où il se réconcilia avec le pape. Jusqu'alors on avait gardé certains ménagemens : le consistoire, bien décidé à en finir, adressa aux chrétiens, le 9 août 1378, un manifeste dans lequel il déclarait le Saint-Siége vacant, et l'élection d'Urbain radicalement nulle, comme ayant été faite sous la pression d'une sédition populaire (2).

Pour toute réponse, le souverain pontife prononça la déchéance des anciens cardinaux, et en créa vingt-neuf autres, la plupart Italiens. Aussitôt les dissidens,

(1) Voyez plusieurs suppliques rapportées par Rainaldus, (Ann. Eccl., 1378, § 28.)

(2) L'acte est rapporté par Muratori, (*Vita Greg. XI*, pars 2, t. III, p. 668 et seq.)

au nombre de seize, ouvrent le conclave à Fondi, sur le territoire de Naples. Robert de Savoie, cardinal-prêtre des Douze Apôtres, est élu le 20 septembre et proclamé le lendemain sous le nom de Clément VII.

Ce schisme divisa l'Europe, et porta un coup funeste à l'autorité de l'Église. Les rois, en prenant parti pour l'un des deux concurrens, consultèrent moins, pour la plupart, l'intérêt de la chrétienté que le leur propre. Urbain, à peine élu, s'était empressé de confirmer la promotion à l'Empire de Wenceslas, le fils de Charles IV, ce qui lui valut l'obédience de l'Allemagne. La France, qui nourrissait l'espoir de ramener le Saint-Siége à Avignon, se prononça pour Clément, et son influence entraîna l'Espagne, l'Écosse, la Savoie et la Lorraine. Il n'en fallut pas davantage pour jeter l'Angleterre dans le parti d'Urbain; la Hongrie, la Bohême, le Nord tout entier, la Lombardie et la Toscane en firent autant. Une sédition des Napolitains ayant forcé Clément de sortir du royaume, les cardinaux français lui persuadèrent de fixer son séjour en Provence; et il rentra dans le palais d'Avignon au mois de juin 1379. Urbain resta en Italie, où bientôt son humeur impérieuse, sa vanité, ses emportemens, lui firent de nombreux ennemis.

L'Église apostolique offrait alors un douloureux spectacle. Les deux rivaux, se frappant mutuellement d'anathème, publiaient des manifestes remplis d'invectives, aliénaient, pour se créer des partisans, les biens ecclésiastiques, et semblaient lutter d'ardeur à qui des deux porterait les coups les plus dangereux au Saint-Siége. Le désordre s'introduisit partout. Les excès de

la papauté au xe siècle eurent des suites moins funestes que le grand schisme qui résulta de la double élection d'Urbain et de Clément.

La reine Jeanne de Naples avait d'abord vu avec joie l'avénement d'un de ses sujets au pontificat : comme il manquait d'argent, elle lui fit tenir 40,000 ducats, et mit à sa disposition des troupes pour le garder. Les emportemens d'Urbain, et la hauteur avec laquelle il traita le mari de la reine, la jetèrent, vers la fin d'août, dans le parti opposé. Le pape jura la perte de Jeanne, et fit venir de Hongrie Charles de Duras, le dernier descendant mâle de Charles d'Anjou, auquel il donna l'investiture du royaume (1). Par une stipulation séparée, la principauté de Capoue et d'autres seigneuries furent conférées à Prignano, le neveu d'Urbain (2). Pour assurer le succès de l'entreprise, on publia une croisade; mais, suivant l'expression de Froissart, les hommes d'armes ne vivaient plus de pardons, et n'en tenaient compte qu'à l'article de la mort. Il fallut donc imposer une décime générale sur l'Angleterre, qui cette fois la paya dans l'espoir d'abattre le parti de la France. Non content d'aliéner des possessions de l'Église romaine pour 80,000 florins d'or, Urbain convertit en monnaie des croix et des vases sacrés; spoliation qui occasionna de grands murmures. Jeanne mourut par l'ordre de son cousin. L'orgueilleux pontife s'était flatté bien à tort de gouverner et le royaume de Naples et le roi. Charles n'était pas d'humeur à se soumettre. La guerre éclata. Urbain, serré de près dans Nocera, découvrit un

(1) 1 junii 1381. Lunig., t. II, nº 94, p. 150 et seq.

(2) Annal. Eccl., 1381, § 20.

complot ourdi contre sa personne par six cardinaux qui ne pouvaient supporter ses violences. Ils subirent la torture et cinq d'entre eux furent étranglés. Les Génois, après avoir fait lever le siége de Nocera, conduisirent le pontife dans leur ville. Mais comme il ne tarda guère à se brouiller avec le doge, il se retira à Pérouse, d'où une sédition le chassa. Rentré enfin à Rome, il y finit sa vie aventureuse le 18 octobre 1589, à l'âge de 72 ans.

Quant à Clément, un acte qui nous est resté semble prouver qu'en quittant l'Italie il avait perdu l'espoir d'y rétablir le siége apostolique. On voit en effet que, le 17 avril 1382, il avait érigé en royaume, en faveur du duc d'Anjou, l'aîné des frères de Charles V, les meilleures provinces de l'État ecclésiastique, Ferrare, Bologne, la Romagne, la Marche, l'Ombrie, Spolette et Pérouse; ne se réservant que Rome, le Patrimoine, et la Sabine. Le nouveau roi devait, dans le délai de deux ans, se mettre en état de conquérir le pays à lui cédé, et en faire hommage au Saint-Siége. De plus, il était stipulé que ses successeurs ne pourraient, dans aucun cas, unir l'État napolitain à ce royaume (1). Le but avoué de la concession était de délivrer cette portion de l'Italie des petits tyrans qui l'opprimaient; le motif véritable, de se venger des Romains et de les tenir en respect, en leur opposant un ennemi redoutable. Les événemens ne répondirent pas à l'attente du pontife; mais si cet acte eût reçu son exécution, c'en était fait de la puissance temporelle que les papes avaient acquise dans la Péninsule par tant de sacrifices et de luttes.

(1) 17 april. 1382. Lunig., t. II, nº 95, p. 1167.

Le sage roi Charles V étant mort le 16 septembre 1380, son fils Charles VI, enfant de douze ans, fut, quoique mineur, déclaré *âgé*, comme on parlait alors, et sacré à Reims le 4 novembre suivant. Son oncle, Louis d'Anjou, se trouva à la tête des affaires. Ce dernier avait été adopté par la reine Jeanne de Naples, qui voulait s'en faire un appui contre Charles de Duras (1). Après la mort tragique de Jeanne, Louis se prépara à la venger. Clément VII se ligua avec lui, et, pour faciliter l'entreprise sur Naples, lui accorda une décime. A son tour, le prince autorisa le pontife d'Avignon à s'attribuer la moitié des bénéfices du royaume et à vendre l'autre moitié, ce qui produisit des sommes considérables (1381). L'Université de Paris protesta hautement contre cette spoliation des églises de France; mais le succès ne couronna pas ses efforts, et on l'obligea à demeurer dans l'obédience de Clément. Néanmoins, elle ne cessa depuis lors de solliciter l'union de l'Église; et, en 1394, elle rédigea un mémoire qui fut présenté au roi et à ses conseillers. Elle indiquait, pour mettre fin au schisme, les trois moyens suivans : 1° la renonciation simultanée des deux papes; 2° un engagement souscrit par eux de s'en rapporter à la décision de personnes notables, investies de pouvoirs suffisans; 3° un concile général. « C'est à vous, Sire, en qualité de » roi très-chrétien, qu'il appartient de sauver l'Église, » cette mère de tous les fidèles. Désolée, opprimée, » sans force et sans vigueur, elle n'a d'espoir qu'en

(1) L'acte, en date du 29 juin 1380, est rapporté par Lunig, t. II, n° 90, p. 1142. L'acte confirmatif de Clément VII est du 22 juillet suivant, n° 92, p. 1140.

» vous seul. Depuis le schisme, quelle pauvreté! quels » opprobres! Et d'où viennent tant de maux? C'est que » la simonie s'exerce sans pudeur, qu'on élève chaque » jour aux prélatures des hommes qui ne se repaissent » que de crimes, ne se divertissent que de débauches, » et sacrifient à des passions honteuses le patrimoine » payé par le sang précieux du Sauveur. Malheur aux » pauvres prêtres exposés à leurs extorsions! car ils » sont réduits à profaner leur caractère, à vendre les » vases sacrés pour avoir du pain. L'usage mystique » des sacremens est à l'enchère, et, dans certaines » églises, le service divin est complétement abandonné. » Nos anciens pères chercheraient vainement aujour- » d'hui l'épouse de Jésus-Christ : ils ne trouveraient » dans l'Église actuelle nulle trace de celle qu'ils ont » gouvernée (1). » Cette lettre fut envoyée à Avignon. Sa lecture fit sur l'esprit de Clément une impression si forte, que sa santé en fut altérée. Frappé d'apoplexie, il mourut le 16 septembre 1394, à l'âge de cinquante-deux ans. On trouva dans ses coffres 300,000 écus d'or.

Le schisme durait depuis seize ans. Les États chrétiens étaient divisés, indécis, et les disputes des docteurs augmentaient l'incertitude. Le relâchement du clergé, de jour en jour plus complet, soulevait dans toute l'Europe des plaintes trop fondées. En Allemagne surtout, les évêques tenaient de véritables cours plénières, où les tournois, la chasse, les festins étaient les divertissemens habituels. Ils achetaient à haut prix les

(1) Bulei, Histor. Universit. Parisiensis, in-folio, t. VI, p. 687.

dignités ecclésiastiques, et, pour les payer, ils établissaient sur le peuple des impôts oppressifs. La corruption et la vénalité dont les cours d'Avignon et de Rome donnaient le funeste exemple, ébranlaient la foi. En voyant tant de scandales, que le mécontentement ne manquait pas de grossir, les fidèles, ne reconnaissant nulle part le véritable chef de l'Église, demandaient d'un commun accord qu'on mît un terme à une situation si pleine de périls. Mais leurs gémissemens n'étaient pas entendus. A Clément VII succéda un Espagnol appelé Pierre de Luna, cardinal d'Aragon. Il prit le nom de Benoit XIII (28 septembre 1394). Avant le scrutin, chaque votant avait souscrit l'engagement, et juré, la main sur l'Évangile, d'étouffer le schisme, s'il devenait pape, dût-il, pour y parvenir, résigner le pontificat (1). Dix ans plus tard, à la mort d'Innocent VII, un compromis semblable eut lieu à Rome entre les cardinaux qui élurent Grégoire XII, le troisième successeur d'Urbain VI (2). C'étaient là de vaines paroles, bientôt mises en oubli. Loin de travailler à la pacification de l'Église, chaque pontife ne songeait qu'à amasser des richesses et à se maintenir au pouvoir. Le mécontentement gagna les rois eux-mêmes : la France se sépara une première fois de Benoît (1398), l'assiégea dans Avignon pour l'obliger à se soumettre, revint pour quelque temps à son obédience (1403), et l'abandonna pour toujours

(1) Etiam usque ad cessionem inclusive, etc. (Cedula cardinalium, etc., in vita Clement. VII, p. 773.)

Vingt-et-un cardinaux étaient présens ; dix-huit signèrent cette pièce, (*Card. Fiorentino, de Agrifolio et de S. Martiale se non suscripserunt*; p. 776.)

(2) Compromissum, etc., ap. Martenne, Thes., t. II, p. 1274.

en 1408, lorsqu'il eut déclaré qu'il se laisserait brûler vif plutôt que de renoncer à la tiare. La Sorbonne le condamna comme hérétique. Charles VI défendit par ordonnance de reconnaître pour pape aucun des deux concurrens, si, avant le jour de l'Ascension (1408), le schisme n'était pas terminé. Benoît, voyant grossir l'orage, se retira en Aragon. Trois cardinaux seulement lui restèrent fidèles; les autres allèrent à Pise, où ils se réunirent à six des cardinaux de Grégoire. Ce dernier pontife, chassé de la Toscane, trouva un asile à Rimini, près de Malatesta, l'un des seigneurs de la Romagne.

Trois conciles furent alors convoqués presque en même temps : l'un par les cardinaux assemblés à Pise; le second, dans la province de Ravenne par Grégoire; le dernier, à Perpignan sous la présidence de Benoît. Remarquons ici que l'esprit anarchique, qui depuis longtemps divisait l'Église, régnait alors dans presque toute l'Europe. L'histoire du moyen âge offre peu d'époques plus troublées. En Angleterre, Richard II était déposé par son cousin Henri de Lancastre, et la longue lutte des deux Roses commençait (septembre 1399). En France, la démence de Charles VI, la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs, la guerre avec les Anglais, réduisaient ce malheureux pays à une situation déplorable. Le moment approchait où la monarchie française allait être poussée par les factions jusqu'au bord de l'abime. Louis d'Anjou et Ladislas se disputaient le trône de Naples. L'Italie épuisait ses forces vitales dans des guerres intestines; chaque ville formait un État séparé que de petits tyrans se disputaient; et le

pays, privé d'unité, perdit son rang parmi les nations indépendantes. En Allemagne, l'empereur Wenceslas avait été déposé; et Robert, palatin du Rhin, élu à sa place (août 1400), était reconnu par Grégoire, dont il soutenait les prétentions. Ainsi il y avait schisme dans l'Église, schisme dans l'Empire, quand le concile s'ouvrit dans la cathédrale de Pise le 25 mars 1409.

Les lettres de convocation adressées aux prélats chrétiens rappelaient que les saints canons avaient autorisé, dans certains cas, la réunion d'un concile sans la participation du souverain pontife (1). Les deux papes, sommés de se trouver à cette assemblée, étaient prévenus que leur absence n'entraverait pas les délibérations. Vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques, quatre-vingts évêques, cent vingt-huit abbés ou prieurs, et cent quarante-deux délégués de prélats absens ou de chefs d'ordres monastiques, ainsi que les ambassadeurs de la plupart des princes de l'Europe assistèrent à ce concile, qui se déclara *œcuménique*, c'est-à-dire composé des prélats de la chrétienté, en assez grand nombre pour représenter l'Église universelle. Le 30 mars, dans la troisième session, Grégoire et Benoit n'ayant pas comparu, furent déclarés contumaces. On instruisit leur procès, et, le 5 juin suivant, une sentence de déposition les exclut l'un et l'autre de l'Église catholique, comme coupables de schisme et d'hérésie. Le trône pontifical fut déclaré vacant, et les cardinaux eurent ordre de procéder sans retard à une nouvelle élection (2).

(1) Ann. Eccl., ann. 1408, § 21.
(2) Sessio 14, Collect. reg. Concil., t. XIX, p. 208.

Le sacré collége entra au conclave le 15 juin; et onze jours après, les suffrages s'étant réunis sur le cardinal Pierre Philarge, archevêque de Milan, il fut proclamé pape sous le nom d'Alexandre V. On vantait sa piété et la pureté de ses mœurs. Pour tranquilliser les consciences, il confirma les dispenses et les nominations obtenues des anti-papes. Il abolit les censures prononcées de part et d'autre depuis le commencement du schisme; puis il ferma le concile le 7 août 1409, après avoir pris l'engagement formel d'en convoquer un autre, dans le délai de trois ans, pour la réforme de l'Église (1).

Ce mot de réforme était plus que jamais dans toutes les bouches. De toutes parts on demandait l'unité du pontificat, comme un premier pas vers une amélioration des mœurs du clergé. Si la translation et le long séjour du Saint-Siége en Provence avaient détendu outre mesure le lien de la discipline ecclésiastique, déjà fort relâché par la lutte de la papauté avec l'Empire, le schisme, s'il se prolongeait, ne devait-il pas porter le mal à son plus haut période? Grégoire et Benoît, loin d'obéir aux décisions du concile, s'obstinèrent l'un et l'autre à conserver le pontificat. Le premier, soutenu par Ladislas, roi de Hongrie et de Naples, s'était retiré à Gaëte, où il recevait de son protecteur une pension de vingt mille florins, pour lui tenir lieu du revenu de l'État ecclésiastique, alors au pouvoir d'une armée napolitaine. Il persistait à se dire le successeur véritable des apôtres, et les efforts qu'on fit à plusieurs reprises pour vaincre son obstination restèrent impuissans.

(1) Annal. Eccles., 1409, § 73.

Benoît, après avoir frappé d'anathème les cardinaux qui l'avaient abandonné, en créa douze autres, tous Castillans ou Aragonais. Ainsi l'assemblée de Pise, loin de réparer le mal, l'avait bien plutôt aggravé par la création d'un troisième pontife. Remarquons ici qu'un sentiment républicain, dont on ne pouvait alors prévoir les effets, s'était manifesté parmi les Pères du concile, et qu'en s'attribuant le droit de révoquer deux papes, ils portèrent une sérieuse atteinte au principe de l'infaillibilité pontificale. Les novateurs, qui pullulaient dans les États du nord et principalement en Allemagne, redoublèrent d'ardeur contre le siége de Rome; et, à force de répéter que les excessives richesses de l'Église étaient l'unique cause du désordre universel, ils firent germer dans l'esprit des laïques un sentiment profond d'envie et de cupidité, qui devait donner à la réforme de nombreux prosélytes.

En Italie, au contraire, le clergé, à quelques exceptions près, n'était ni très-riche ni très-puissant. Il supportait une grande partie des charges publiques, et sa conduite plus exemplaire ne donnait pas les mêmes sujets de reproche. D'un autre côté, les Italiens, plus sceptiques, et habitués de longue main, par les guerres du sacerdoce et de l'empire, à ne point s'effrayer des menaces du Saint-Siége, se donnaient rarement la peine de discuter des points de croyance religieuse. Adonnés à l'étude de l'antiquité, ils commentaient plus volontiers Aristote que les saintes Écritures; les hautes classes pratiquaient le catholicisme avec une certaine tiédeur; la religion du peuple n'était guère que le culte de la forme et des images : mais comme la

présence de la cour pontificale au milieu d'eux leur procurait des avantages réels, ils étaient généralement disposés à soutenir l'autorité spirituelle des papes, bien plus qu'à la combattre. Ainsi la séparation qui devait plus tard s'établir entre le nord et le midi de l'Europe commençait dès lors à se former. Les hérétiques, qu'on a vus si nombreux au sud des Alpes, en disparaissaient à cette époque de tiédeur et de corruption. Le petit nombre de ceux qui voulaient contester le principe d'autorité, ou qui demandaient la liberté religieuse, abandonnait la Péninsule pour se réunir aux libres penseurs allemands. Du côté de la Germanie, le ciel était gros d'orages : ce pays, si longtemps soumis aux ordres émanés de Rome, allait bientôt donner le signal de la lutte.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, les études étaient partout en progrès. Les universités, de plus en plus indépendantes, se mettaient en opposition ouverte avec le clergé quand il essayait d'empiéter sur leurs priviléges. En France et en Angleterre, les novateurs se renfermaient dans les limites légales; Buridan et les disciples de Wychliffe, pour les avoir franchies, vivaient en exil. Mais en Allemagne, et principalement en Bohême, les choses se passaient bien différemment. On commentait les Écritures, pour arriver à unir la réforme du clergé à celle de la doctrine. Six universités nouvelles avaient été fondées depuis cinquante ans (1). Les écoliers qui y affluaient reportaient chez eux le

(1) 1365, université de Vienne pour quatre facultés; —1366, Heidelberg, id.; —1389, Cologne; —1392, Erfurt; —1402, Wurtzbourg, et Culm. (?).



goût des études théologiques. Non-seulement un besoin d'innovation germait dans les esprits lettrés, mais jusque dans les rangs inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique il se trouva de hardis prédicateurs que les richesses n'avaient point corrompus, ou qui peut-être en convoitaient une part meilleure. C'est ainsi qu'à Prague, dans la seconde moitié du dernier siècle, quelques frères mendians avaient soutenu des propositions censurables, et expliqué au peuple les livres saints (1369-1394). En 1403, un simple religieux, appelé Jean Huss ou de Hussinetz (1), commença en Bohême l'œuvre de la réforme. Voici à quelle occasion : Boniface IX, le successeur d'Urbain VI, avait envoyé dans ce royaume des missionnaires chargés de la distribution des indulgences, et ils en firent un trafic scandaleux. Suivant les récits contemporains (2), lecture fut faite en chaire de la bulle qui les investissait des pouvoirs les plus étendus pour délivrer les âmes du Purgatoire, et accorder aux vivans, après confession, la rémission de leurs péchés. En guise d'enseigne, une bannière aux armes pontificales était suspendue à leur fenêtre. Le produit de la vente était compté jusque dans le sanctuaire; et si quelqu'un osait élever la voix, on le frappait d'excommunication : heureux s'il échappait à des poursuites criminelles! Jean Huss se prononça contre ces extorsions. Condamné, comme propagateur des doctrines de Wychliffe, par l'archevêque de Prague, ses

(1) Jean était né, en 1373, à Huss ou Hussinetz, petite ville de Bohême, dont il porta le nom.

(2) Theod. de Niem, Vita Joh. XXIII, ap. Meibom., Script. p. 7.

écrits furent brûlés, et la prédication lui fut interdite. Mais les étudians bohémiens de l'université prirent sa défense; le peuple outragea les envoyés du siége apostolique, ce qui attira sur la ville une sentence d'interdit. L'esprit de révolte contre Rome fit de rapides progrès. Deux sectaires, Jérôme de Prague, chevalier attaché à la cour, et Jacob de Miessen, secondèrent si puissamment les efforts de Jean Huss, que bientôt la Bohême devint le foyer d'une insurrection religieuse.

Jean enseignait que l'Église étant la société des justes, les pécheurs et les réprouvés n'en font point partie : d'où il déduisait la conséquence qu'un pape vicieux, qu'un évêque, que des prêtres en état de péché, étaient déchus de tout pouvoir. Cette règle s'appliquait aux souverains eux-mêmes, et tout sujet était tenu de juger les commandemens de ses supérieurs. Huss ne reconnaissait d'autre pape que Jésus-Christ, d'autre suprématie au siége de Rome que celle qu'il tenait des empereurs. Quant au dogme, il soutenait la nécessité de la communion sous les deux espèces. Aucun ministre des autels ne pouvait, suivant lui, retrancher un chrétien de l'Église; et l'absolution qu'ils donnaient était sans vertu. Enfin, chaque fidèle jouissait du droit de libre examen, en consultant le texte des Écritures. Ces doctrines furent adoptées par une grande partie du peuple; et bientôt les réformateurs se virent à la tête, non plus de quelques disciples, mais d'une véritable armée de sectaires.

Alexandre V mourut le 3 mai 1410, sans avoir réalisé la promesse de tenir un concile général pour la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres.

Homme faible et peu propre aux affaires, il en avait en quelque sorte abandonné la direction au cardinal Balthazar Cossa; et ce dernier fut élu à sa place le 17 mai, sous le nom de Jean XXIII. Ce nouveau pape, longtemps légat à Bologne, avait exercé sur la Romagne une domination tyrannique. On prétendit qu'il avait employé la contrainte pour arracher au conclave sa promotion. Ambitieux et violent, décrié pour ses mœurs, moins fait pour gouverner l'Église que pour le siècle, Jean XXIII trouva des ennemis jusque dans ses plus intimes serviteurs. Théodore de Niem, à la fois son secrétaire et son historien, l'a représenté comme un empoisonneur, chargé de crimes et de débauches; mais le peu de modération de l'écrivain fait suspecter justement sa véracité (1). Le trésor pontifical était vide; depuis le schisme, la perception des impôts prélevés par le Saint-Siége sur la chrétienté se faisait mal; et le produit, divisé entre les trois papes, ne suffisait plus aux dépenses que leur situation nécessitait. A peine assis sur le trône apostolique, Jean demanda une décime au clergé de France. Les églises réclamèrent, l'université résista. Les nonces prétendirent que l'impôt de la décime était autorisé par le droit ecclésiastique, et que quiconque refusait de payer ne pouvait se dire chrétien. Le conseil du roi, qui désirait tenir la cour romaine sous sa dépendance, afin de conserver la direction générale des affaires de l'Église, se montrait fa-

(1) Theod. de Niem, p. 1-50.

Entre autres faits peu dignes de foi, il prétend qu'on disait publiquement, *Quod, Bononiæ, ducentas maritatas, viduas et virgines, etiam quam plures moniales illic corruperat* (p. 6).

vorable à ses exactions. Il y eut à ce sujet de grands débats, à la suite desquels on accorda, à titre de secours, un vingtième seulement, payable en deux termes. Le pape, qui avait espéré beaucoup plus, fut mécontent. De son côté le clergé français se plaignit avec amertume de ce qu'il appelait une exaction criante.

Pendant que ces choses se passaient, la mort frappait en Allemagne l'anti-roi des Romains, Robert (18 mai 1410). Josse mourait avant d'être couronné (8 janvier 1411). Sigismond, le frère de Venceslas, ayant réuni tous les suffrages (21 juillet 1411), était enfin reconnu seul chef de l'Empire. Ce prince se proposait un double but : c'était de soumettre les villes lombardes, et de faire tenir en Allemagne le concile général depuis si longtemps promis. Il échoua dans le premier projet, mais le second réussit mieux. Le pape et l'empereur eurent à Lodi une entrevue dans laquelle cette affaire fut discutée. Jean XXIII, qui avait de justes raisons de craindre la sévérité des prélats ultramontains, eût préféré ne point quitter l'Italie. Il ne céda que bien à regret, et sur l'assurance formelle, donnée par Sigismond, qu'on le maintiendrait sur le trône de saint Pierre. Le concile fut indiqué à Constance pour le 1er novembre 1414 (1). Sommation fut faite à Benoît et à Grégoire d'assister en personne à cette assemblée, dont l'objet était, comme on sait, de mettre fin au schisme, de détruire les hérésies, et de réformer l'Église.

Des historiens rapportent qu'en se rendant à Con-

(1) V Idus decembris 1413. Dumont, Corps Dipl., t. I. p. 365.)



stance, Jean XXIII fut assailli de pressentimens funestes. Sa voiture versa dans la neige ; et quand, du haut de la dernière colline, il aperçut la ville et le beau lac auquel elle donne son nom : « Voilà, s'écria-t-il, le cœur plein d'amertume, voilà le piége où les renards se laissent prendre. » Son entrée fut brillante ; neuf cardinaux, une multitude de prélats italiens, et plus de neuf cents chevaliers, lui faisaient cortége. Le 5 novembre, Jean ouvrit le concile dans l'église cathédrale. Comme les Pères n'étaient pas tous arrivés, on décida, sur la proposition du parti français, que les suffrages seraient comptés par nation et non par tète, ce qui ôtait au pontife l'avantage du nombre qu'il croyait s'être assuré. Chaque section délibérait à part, et on statuait définitivement dans les assemblées générales, appelées sessions (1).

Le concile de Constance, le seizième œcuménique depuis l'établissement du christianisme, eut quarante-cinq sessions et se prolongea jusqu'au 22 avril 1418, pendant trois ans cinq mois et dix-sept jours (2). La seconde session, présidée par Jean XXIII, eut lieu le 2 mars 1415. On y traita l'affaire du schisme. En vain Jean prétendit que l'assemblée de Constance n'étant que

(1) Vita Joh. XXIII, ex Cod. Vatic., t. III, part. 2, p. 847.

(2) Ces quarante-cinq sessions furent ainsi réparties : une en 1414 ; dix-neuf en 1415; six en 1416 ; seize en 1417, et trois en 1418. Le concile fut partagé en quatre chambres ou nations, pour les délibérations particulières : les Français, les Allemands, les Italiens et les Anglais. Plus tard, les Espagnols, s'étant réunis au concile, formèrent une cinquième chambre. La décision prise dès l'origine, de voter par nation, ôta aux Italiens, partisans de Jean XXIII, la prépondérance qu'ils eussent obtenu, si les suffrages eussent été comptés par tête.

la continuation de celui de Pise, où il avait été élu, on devait le considérer comme le seul pape légitime. Il fut forcé de promettre par serment, à genoux sur les marches de l'autel, de se départir purement et simplement du pontificat, en cas de mort ou de renonciation des deux anti-papes, et lorsque les circonstances seraient telles que l'union de l'Église et l'extinction du schisme dépendraient de son abdication. Trois semaines plus tard, le 21 mars, à l'entrée de la nuit, il sortit furtivement de Constance, déguisé en courrier, et se retira à Schaffouse, protégé dans sa fuite par le duc d'Autriche (1).

Le concile fut sur le point de se dissoudre, ainsi que l'avait espéré le pape fugitif; mais l'empereur étant demeuré ferme, chacun reprit courage. Le 30 mars, les Pères assemblés en session déclarèrent qu'ils représentaient l'Église catholique, et que, comme ils tenaient leurs pouvoirs du Christ, le pape lui-même était obligé d'obéir à leurs décisions, en ce qui regardait la foi, la réformation, et l'extirpation du schisme (2). Ordre fut signifié à Jean XXIII de revenir; et comme il ne se présenta point, on le suspendit de sa dignité le 14 mai suivant. Ses cardinaux, qui l'avaient rejoint, l'abandonnèrent. Lui-même fut pris, et ramené dans un château près de Constance, où on le garda durant l'instruction de ce grand procès.

L'acte d'accusation contenait soixante-dix articles.

(1) Theod. Niem, Vita Joh. XXIII, t. I, p. 27.

(2) Cui quilibet cujuscumque status, etiam si papalis existat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem et extirpationem schism. et reformationem generalem Ecclesiæ in capitis et membris. (4ª Sessio.) Magn. Coll. Concil., t. XII, p. 19.



Seize rappelaient de telles infamies, qu'on crut devoir les écarter. Trente-sept témoins furent entendus. On imputait au pape, entre autres crimes, de ne point croire à notre résurrection dans la vie éternelle ; d'avoir empoisonné son prédécesseur ; de s'être rendu coupable de simonie, d'inceste, d'adultère, des débauches les plus honteuses. Quand les députés du concile lui présentèrent cette pièce, le pontife répondit avec humilité, et sans même y jeter les yeux, qu'il se soumettait d'avance à la volonté divine. Comme on ajoutait que le décret serait rendu le lendemain : « Je le confirme dès à présent, quel qu'il soit, répliqua-t-il, et je promets de ne jamais le contester. » Le 29 mai, sa déposition fut en effet prononcée en session publique, le saint sacrement exposé (1). On défendit aux chrétiens de lui obéir, de le regarder désormais comme pape, ou de lui donner ce nom. Une de ses bulles fut lacérée, et le sceau rompu. Jean, en signe de soumission, fit ôter de sa chambre la croix pontificale, se dépouilla des ornemens qu'il portait; puis il supplia l'empereur et le concile de le protéger contre ses ennemis. On l'enferma au château de Gottleben, puis à Heidelberg, sous la garde du comte palatin, et il y resta jusqu'en 1418. Alors son successeur, Martin V, qui craignait que les prélats allemands ne revinssent sur ce qui avait été fait, obtint que le pape dépossédé fût transféré en Italie, pour y être retenu dans une prison perpétuelle. Le malheureux Jean corrompit ses geôliers ; mais à peine libre, il écrivit une lettre pleine d'humilité et de repentir au chef de l'É-

(1) Martenne, Thes. t. II, p. 1636.



glise, dont il invoquait la clémence. Lui-même courut aux genoux de Martin, le reconnut pour successeur légitime de saint Pierre, et reçut de sa main le chapeau de cardinal. Peu de mois après (décembre 1419), il mourut à Florence, où la seigneurie lui fit faire de magnifiques obsèques (1).

Trente-sept sessions s'écoulèrent avant qu'on pût mettre fin au schisme. Grégoire XII avait promis d'envoyer son abdication dès que Jean XXIII aurait donné la sienne, et il tint parole. Dès le 29 mars 1415, le cardinal de Raguse avait présenté une bulle par laquelle le pontife approuvait la convocation du concile. Le 4 juillet suivant, dans la quatorzième session, Malatesta, seigneur de Rimini, lut la renonciation pure et simple de Grégoire à la papauté (2). On décida qu'il ne pourrait être réélu; mais en même temps, afin d'éviter de nouveaux troubles, les résolutions prises, les nominations faites catholiquement dans son obédience, furent déclarées valides. Deux ans après, il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans la Marche d'Ancône, dont la légation à vie lui avait été conférée.

Quant à Benoît, son caractère était d'une autre trempe. Vainement le concile le fit sommer de rendre, par une retraite volontaire, la paix à la chrétienté. Il répliqua qu'étant désormais le seul vivant des cardinaux promus avant le schisme, seul il avait le droit de nommer un pape, et que dès lors la légitimité de son titre ne pouvait être mise en question. L'empereur eut avec

(1) Vita Martin. V, ex Cod. Vatican., p. 863 et 864.
Son tombeau, œuvre de Donatello, existe dans le baptistère de Florence.
(2) Martenne, Thes., t. II, p. 1638.

lui une entrevue, en présence du roi Ferdinand d'Aragon. Benoît parla durant plusieurs heures, et finit par proposer des conditions inadmissibles. Comme il s'aperçut que Ferdinand, son protecteur, était près de l'abandonner, il s'enfuit à Peniscola, persistant à se dire le véritable représentant de l'Église du Christ (1).

C'est alors que les prélats espagnols se réunirent au concile où ils formèrent la cinquième nation avec un vote dans le scrutin général, composé précédemment des quatre autres langues. On instruisit le procès de Benoît dans la forme accoutumée; et, sur son refus de comparaître, il fut déclaré contumax le 26 juillet 1417, dans la trente-septième sesssion; puis déposé comme parjure, hérétique, et fauteur du schisme (2). Ferme dans son obstination, le fier pontife répondit par un anathème général au décret du concile. Mais ses anciens partisans l'avaient presque tous abandonné; et comme il ne restait avec lui qu'un petit nombre de clercs, on ne tint nul compte de ses protestations, et le schisme fut considéré comme éteint.

Ce premier pas fait, il restait encore à réformer l'Église et à lui donner un chef. On ne savait par où commencer; et la discorde se mit parmi les Pères dès qu'on agita cette importante question. L'empereur et les prélats des deux langues allemande et anglaise voulaient avant tout la réforme; mais les cardinaux, soutenus par les Français, les Italiens et les Espagnols, insistaient pour que l'élection eût lieu sans aucun retard.

(1) Theod. de Niem, p. 36-39. — Vita Joh. XXIII, ex Cod. Vatic., p. 849 et seq.
(2) Dumont, Corps Dipl., t. II. 1re part. p. 89.

Les esprits s'aigrirent au point de faire craindre entre le nord et le midi de l'Europe une scission qui eût détruit l'unité de l'Église. Un cardinal s'exprima avec tant de violence, qu'il fut frappé d'apoplexie. Un autre osa qualifier Sigismond d'hérétique, qui à son tour parla d'enfermer les membres du sacré Collége. A la fin les cardinaux parvinrent à détacher les Anglais et à gagner une partie des Allemands; et l'empereur se voyant presque seul, laissa l'élection s'accomplir. Elle eut lieu le 11 novembre 1417. Pour ôter tout prétexte à de nouveaux schismes, trente prélats, désignés en nombre égal par les cinq nations, avaient été adjoints, avec droit de suffrage, aux vingt-trois cardinaux présens à Constance (1). Le cinquième jour, ils proclamèrent pape universel, Othon Colonne, cardinal-diacre de Saint-Georges, de la création de Jean XXIII. Il prit le nom de Martin V (2). Lors de son couronnement, Sigismond, à pied à ses côtés, conduisait par la bride la haquenée pontificale, tandis que de l'autre main il écartait la foule avec un bâton. Le peuple vit avec surprise ces honneurs inusités, et beaucoup de gens accusèrent le pontife d'un orgueil excessif, dont le prince des apôtres n'avait pas donné l'exemple.

Le concile avait décidé que le nouvel élu ne pourrait sortir de Constance avant d'avoir opéré la réforme, surtout en ce qui concernait le commerce des choses sacrées. Mais, dès le lendemain de sa promotion, Martin V chercha les moyens d'éluder ce décret. Dix-huit articles étaient proposés pour mettre fin aux exactions

(1) Ils étaient tous promus depuis le schisme.
(2) Vita Joh. XXIII ex Cod. Patav., p. 856 et 857.

et abus de pouvoir de la cour romaine. Le pape fit droit au plaintes les moins importantes, et déclara, quant au surplus, que les circonstances ne permettaient pas de s'en occuper. Une autre disposition avait été adoptée lors de la fuite de Jean XXIII. Elle portait que cinq ans après la clôture de l'assemblée de Constance, un nouveau concile général serait célébré, et que dans la suite il s'en tiendrait de dix en dix ans (1). Martin approuva cette résolution, et, le 22 avril 1418, dans la dernière séance générale, il désigna Pavie pour le prochain concile, sans toutefois fixer l'époque de sa convocation. Après avoir publié avec chaque nation une sorte de concordat qui ne satisfit personne (2), il prit le chemin de l'Italie. Six mois s'étaient écoulés depuis son élection.

Cependant, si le concile, après avoir mis fin au schisme, ne poursuivait pas activement les projets de réforme, l'un des trois points qui avaient motivé sa convocation, il s'occupa avec ardeur de la question d'hérésie. La secte de Wychliffe existait toujours en Angleterre, malgré les mesures violentes dont elle était l'objet (3). La doctrine du réformateur anglais fut condamnée dans la huitième session. A Paris, un docteur de l'université avait soutenu que tout moyen de délivrer le monde d'un tyran était licite. On déclara cette

(1) Et sic de decennio in decennium generalia Concilia tenerentur. (Vita Martin. V, ex Cod. Vatic., p. 861.)

(2) 3 maii 1418; Concordata inter Martinum V et Germani. — 8 maii; Gallica nationis Concordata, etc. — 12 julii, Concordata Anglicana. (Dumont, Corp. Dipl. t. I^re partie 1, p. 384; part. 2, p. 115 et 119.

(3) En 1413, trente-six lollards avaient été pendus ou brûlés.

proposition hérétique et séditieuse. Mais les symptômes menaçans pour l'autorité, qu'on attaquait en Angleterre et en France, n'étaient rien, comparés à ce qui se passait en Allemagne et surtout en Bohême. Ici, la plainte était dans toutes les bouches, la révolte dans la plupart des esprits. Jean Huss, cité devant le concile, s'y présenta, porteur d'une lettre de recommandation du roi Wenceslas, et d'un sauf-conduit, en bonne forme, délivré par Sigismond. Ces garanties ne le sauvèrent point. Comme il avait sapé dans sa base la puissance des ecclésiastiques, le clergé se montra impitoyable. On instruisit son procès, on étouffa sa défense. Sigismond lui-même, au mépris de ses garanties, déclara que si le réformateur refusait d'abjurer, il serait brûlé vif; ce qui eut lieu, en effet, le 6 juillet 1415. Huss, en présence de la mort, ne montra point de faiblesse. On l'avait coiffé d'une mitre de papier, sur laquelle étaient représentés trois diables, avec cette inscription : *L'âme de cet hérétique est livrée à l'enfer*. — « Je la donne à monseigneur Jésus-Christ, répétait-il avec douceur. » Ses cendres furent jetées dans le Rhin, pour que ses disciples ne pussent en faire des reliques.

Durant le procès, Jérôme de Prague, l'ami de Jean Huss, s'était rendu à Constance pour l'assister de ses conseils, et le soutenir dans la doctrine qu'il avait prêchée. Arrêté lui-même comme hérétique au mois d'avril 1415, Jérôme se rétracta dans sa prison; mais bientôt il révoqua en plein concile des paroles qu'il disait lui avoir été arrachées par la misère et l'excès de la souffrance. Après avoir langui un an dans son cachot, il périt comme Jean Huss avec un rare courage, chan-

tant au milieu des flammes une hymne que la mort seule interrompit (mai 1416).

Tels furent les résultats du concile de Constance. La convocation de ces états généraux de l'Église catholique avait accrédité l'espoir d'une répression complète des abus : cependant, si après de longs débats les Pères rendirent l'unité au Saint-Siége, ils laissèrent subsister les principaux griefs contre le pouvoir spirituel. Quelques branches de l'arbre du mal furent sans doute retranchées ; mais on n'osa en extirper les racines, qui devaient bientôt produire d'autres jets plus vigoureux. On s'aperçut trop tard que brûler de hardis novateurs n'était point éteindre l'hérésie. Des siècles de réclamations avaient suffisamment signalé le péril. Le concile, en ne poursuivant point une réforme plus que jamais nécessaire, manqua à sa mission. D'autre part, Martin V éluda des concessions qui eussent mis de son côté la raison et la justice. La révolution commencée par Frédéric II, et sous laquelle ce prince succomba, reprit sa marche. Le séjour de la papauté à Avignon, les mœurs déréglées du clergé et le grand schisme d'Occident lui avaient frayé la route. Le chapitre suivant fera connaître les obstacles qu'elle rencontra avant d'arriver à son but, la séparation du nord de l'Europe d'avec Rome.

—

### DE L'EXTINCTION DU SCHISME, A LA RÉFORME DE LUTHER ET AU CONCILE DE TRENTE.

On vient de voir que la grande question qui occupait le monde chrétien était celle de la réforme ecclésiastique. Les conciles avaient tenté de la résoudre par les formes légales; mais les papes, en refusant des changements indispensables, n'avaient fait qu'aggraver la situation des choses. Marcher plus longtemps dans cette voie, c'était en quelque sorte ouvrir la porte à l'élément révolutionnaire, qui, sous le prétexte banal d'amélioration, battait en brèche le principe d'autorité. En élisant Martin V, on crut qu'il allait travailler assidûment à procurer la paix aux nations, et à rendre à l'Église son antique splendeur. Malheureusement le règne de ce pontife ne réalisa point de si belles espérances. Enfoncé dans l'ornière ouverte par ses prédécesseurs, Martin s'appliqua à éluder ses promesses, à faire tourner à son profit les abus dont on se plaignait. Comme tous les pouvoirs égoïstes, il crut obtenir beaucoup en gagnant du temps, et se garda bien de chercher dans le passé des leçons pour l'avenir. Son autorité spirituelle était généralement reconnue; mais le patrimoine temporel du Saint-Siége, alors envahi par de petits tyrans, échappait entièrement à l'Église. Ses vues se tournèrent de préférence de ce côté. Il fit la guerre aux uns, négocia avec les autres, et parvint enfin à se faire recevoir dans Rome, où le peuple lui rendit de grands honneurs (1).

(1) 22 septembre 1421. Vita Mart. V, ex Cod. Vatic. p. 864.

Pendant ce temps la Bohême était en pleine révolte. La condamnation de Jean Huss et de Jérôme de Prague avait exaspéré les esprits; l'insurrection faisait des progrès si formidables, qu'on ne pouvait plus songer à la réduire par les moyens pacifiques. L'empereur Sigismond prit parti contre les sectaires, et les attaqua avec de grandes forces. Les croyances hussistes, adoptées par les Tchèques de la Bohême, devinrent dès lors une sorte de protestation de la nationalité slave contre la domination germanique. Si elles eussent été dirigées seulement contre les usurpations de la cour romaine, elles eussent eu pour elles les sympathies d'une grande partie de l'Allemagne. Il en fut tout autrement. L'Empire, engagé dans la lutte, la soutint avec persévérance. Après vingt-huit ans d'une guerre terrible, mêlée de succès et de revers, il finit par l'emporter; mais le principe que les disciples de Jean Huss, représentaient continua d'exister. Jusqu'à nos jours les Tchèques n'ont cessé de regarder l'Allemagne comme un pays étranger, et tout Allemand comme un ennemi.

L'époque fixée par les Pères de Constance pour un nouveau concile approchait; et Martin V, qui n'avait garde de se livrer comme Jean XXIII, aux mains des réformateurs des pays du Nord, l'indiqua à Pavie pour le courant de l'année 1423. Quelques prélats anglais se rendirent dans cette ville, mais il n'y vint qu'un seul évêque français et aucun allemand. Bientôt après, une maladie épidémique, qui s'était déclarée en Lombardie, servit de prétexte à la translation du concile à Sienne. Ici, les délégués pontificaux s'aperçurent qu'un vieux levain d'hostilité contre la cour de Rome couvait au fond

des cœurs. Pour déjouer les projets de ses ennemis, Martin V, qui était resté à Rome, se hâta d'ajourner l'assemblée en promettant de la rappeler à sept ans de là, suivant le décret du concile de Constance. Le point important était de faire désigner pour cette réunion un lieu favorable aux vues du Saint-Siége; mais on ne put empêcher la majorité des Pères de choisir Bâle; et le pape, forcé de céder, publia, quoique bien à regret, les lettres de convocation (1). Il ne vit pas, au surplus, les événemens nouveaux qui s'ensuivirent, la mort l'ayant frappé cinq mois avant l'ouverture du concile (20 février 1431). Martin V, qui avait reçu la mission de pacifier l'Église, la laissa tout aussi troublée que jamais, avec une guerre religieuse en Bohême, se débattant sous les coups qu'on lui portait de toute part, et fermant les yeux au besoin d'une réforme que la corruption générale ne rendait que trop nécessaire.

L'esprit de résistance avait gagné jusqu'aux cardinaux. Les papes s'étaient souvent conduits très-arbitrairement envers eux, et le sacré Collége voulait mettre des bornes à une autorité jusqu'alors sans limites. Dans le conclave qui élut Eugène IV (3 mars 1431), on signa certains articles restrictifs, auxquels chaque membre fit serment de donner force de loi, s'il obtenait la tiare. En voici les principales dispositions :

« A l'avenir, le pape ne pourra changer de résidence
» sans l'exprès consentement des cardinaux. Il sera te-
» nu, quand ils le croiront nécessaire, de convoquer
» un concile œcuménique, de réformer l'Église et la
» cour pontificale. »

(1) Vita Mart. V, ex Cod. Vatic., p. 866.



« A moins de l'approbation du Collége, il ne pourra
» créer de cardinaux qu'en se conformant aux règles
» établies à Constance ; il n'aura aucun droit sur leur
» fortune particulière, ni sur les biens des prélats dé-
» cédés à sa cour. »

« La moitié des revenus de l'Église romaine appar-
» tiendra au sacré Collége ; désormais le pape ne
» pourra, sans son concours, faire la guerre, signer
» des traités, lever des impôts, accorder des décimes,
» ou céder la moindre portion de l'État ecclésiastique.
» L'hommage pour les fiefs, le serment des officiers,
» seront reçus tant au nom du pape qu'en celui des
» cardinaux, afin que chacun leur obéisse quand le
» Saint-Siége deviendra vacant (1). »

L'ouverture du concile eut lieu le 23 juillet 1431 ; mais comme les prélats étaient arrivés en petit nombre, on ajourna la première session au 14 décembre suivant. Pendant ce temps, Sigismond fit en Italie une expédition dont il se promettait de grands résultats. Elle n'en eut d'autres que de lui donner la couronne impériale, qu'il reçut à Rome des mains d'Eugène IV, le 30 mai 1432. Déjà, à cette époque, le Saint-Siége était en désaccord avec le concile, et de nouveaux troubles étaient sur le point d'éclater dans le sein de l'Église.

Dès leur arrivée à Bâle, les prélats avaient manifesté une opposition dont le pape ne tarda guère à s'alarmer. Sur la motion d'un évêque français, le concile, dans sa première assemblée générale, déclara qu'il ne se séparerait point sans avoir, au préalable, discuté et

(1) IV mart. 1431. Annal. Eccl. § 5.

résolu les trois propositions suivantes : 1° combattre les hérétiques ; 2° pacifier les querelles de princes ; 3° arracher les épines de la vigne du Christ, ou, en d'autres termes, réformer l'Église (1). Dans la deuxième session, le concile se déclara supérieur au pape, le menaçant même de procéder contre lui, s'il prétendait, malgré le refus de l'assemblée, la dissoudre ou la transférer ailleurs (2). On résolut de s'occuper avant tout de la réforme, question la plus importante de toutes, puisque, suivant les Pères, l'hérésie n'était que la conséquence de la corruption de l'Église. Plus tard on ôta au pape le droit de créer des cardinaux ; on le cita en personne au concile dans le délai de trois mois, sous peine d'être réputé contumax (3.) Eugène, informé de la tournure donnée aux affaires et du plan conçu contre son autorité, prononça la dissolution du concile. Il voulut se liguer avec l'empereur ; mais ce prince, tout en offrant sa médiation, allégua qu'il avait pris l'engagement de protéger et de maintenir l'assemblée de l'Église. Sommation fut faite au pape de rapporter sa bulle ; et comme il cherchait à gagner du temps, on le menaça de lui ôter la tiare (février 1433). Eugène céda après de vaines tentatives pour déplacer le concile. Mais ce rapprochement ne dura guère. Un canon abolit les annates, un autre les grâces expectatives et les mandats ; on formula la profession de foi à exiger du souverain pontife, lors de son avénement ; et

(1) 14 décembris 1431. Concil. omn., 1a sessio, art. 12, p. 470.
(2) Concil. omn., 2a sessio, art. 3, p. 477.
(3) Le désaccord entre Eugène IV et le concile occupa les quinze premières sessions.

le nombre de cardinaux fut limité à trente, dont plus du tiers ne pouvait appartenir à une même nation. Tous devaient avoir atteint l'âge trente ans, et il était interdit d'élever à cette haute dignité les neveux du pape, les bâtards, les hommes estropiés ou difformes, et ceux entachés de crimes ou d'infamie. Ce commencement de réforme fut suivi d'une rupture complète. Eugène transféra le concile à Ferrare, afin de le soustraire à l'influence allemande, qui y dominait (18 septembre 1437). Défense fut faite aux Pères, sous peine d'excommunication, et de la perte des biens et des dignités ecclésiastiques, de se réunir ailleurs que dans cette ville (1). Il prit pour prétexte l'union projetée entre des deux communions grecque et latine. L'empereur Jean VI Paléologue venait d'arriver en Lombardie pour sceller cet accord, mais il refusait de passer les Alpes; et il fallait bien, alléguait la cour romaine, que les Pères allassent à la rencontre du monarque, puisqu'il ne voulait pas se rendre près d'eux. Cinq archevêques, dix-huit évêques et quelques prélats inférieurs obéirent; mais la majorité ayant résolu de maintenir le concile à Bâle, répondit au décret d'Eugène IV en le déclarant lui-même en état de contumace (1er octobre 1437) (2). De part et d'autre on tint ferme, et la lutte se trouva engagée entre le chef et les membres de l'Église.

C'est à cette époque que se rapportent deux actes importants : la *pragmatique sanction*, ou concordat avec la France, et la pragmatique allemande. Le clergé gal-

(1) 14 septembre 1437, Concill. Reg. Coll., t. XXXIII, p. 47.
(2) Coll. Regia Concil., t. XXX, p. 226.



lican, dans un synode tenu à Bourges sous la présidence du roi Charles VII, et auquel assistaient le Dauphin et les grands du royaume, discuta les articles du concile de Bâle. Ceux qui parurent les plus propres à réformer les abus furent acceptés, les uns en entier, les autres avec des modifications nécessaires : le tout fut ensuite publié en forme d'édit le 7 juillet 1438, et reçu le 13 du même mois au parlement de Paris (1). « Icel-
» lui saint concil général, porte le préambule du dé-
» cret, prévoyant les difformitez indiféremment croistre
» de jour en jour en l'Église de Dieu, et meurs très-
» corrompues infaire et destruire icelle Église, a prins
» cure de persuader à tous en général moyens de sa-
» lut.... Par les sainctz Pères des premiers siècles, plu-
» sieurs sainctz canons très-salutaires auroyent esté
» faitz et promulgéz pour le bon régime de l'état ec-
» clésiastique ; mais, hélas! par succession de temps,
» l'improbité d'ambicion et l'insaciabilité de cupidité
» détestable a commencé à délaisser petit à petit iceux
» très sainctz décretz, dont s'en sont ensuyvis corrup-
» tion et difformités de meurs, deshonnetetez et de-
» coloracions de l'estat ecclesiastique, usurpations très-
» grèves et entreprinses intollérables, et mesmes par
» réservations des prélatures, dignitez et autres béné-
» fices ecclésiastiques; par multiplication de innumé-
» rables concessions, de graces expectatives, de béné-
» fices non vacans, et autres charges très-griefves et
» importables par lesquelles les personnes ecclésias-
» tiques de nos royaulmes sont opprimez... Les patri-
» moines des dictz églises sont occupez par gens in-

(1) Droit civil ecclésiastique, par Champeaux, t. I, p. 21

» dignes, et aucunes foys par des gens estrangers; et
» souvent les dignitez et bénéfices de plus grant revenu
» sont conférez à gens incongneuz qui ne résident et
» aucuns foys n'entendent la langue, et comme mer-
» cenaires quierent seullement les gaingz temporels;
» dont s'ensuit que le culte est diminué, la cure des
» ames desprisée et délaissée, hospitalité substraicte,
» les droitz des Églises perduz, les édifices en ruyne,
» la dévotion du peuple diminuée, les clercz de nos
» royaulmes délaissent les estudes des divines et hu-
» maines sciences, à cause de l'espérance de promo-
» tion congrue à eulx ostée... Et ainsi les droictz de
» notre couronne déperissent dommageablement, et
» sont emportez les trésors de noz royaulme, ès es-
» tranges régions, soubs telle peult estre conjecture
» que quant les prestres et clergié de noz dictz
» royaulme seront desprimez et le trésor évacué, que
» celuy royaulme soit plus débile en adversitez. »

Ce décret est divisé en vingt-trois titres, qui contiennent autant de canons du concile de Bâle, modifiés pour l'Église de France. Il consacre les formes de l'élection des prélats, la suppression des annates, et la réforme d'un grand nombre d'abus. Cinq archevêques, vingt-cinq évêques et une multitude d'abbés et de députés des universités et des chapitres, prirent part aux délibérations.

En Allemagne, la diète, réunie à Mayence, après avoir gardé la neutralité entre Bâle et Rome, résolut d'accepter celles des décisions du concile qui étaient basées sur les décrets de Constance, avec certaines restrictions, toutefois, afin de laisser la porte ouverte

à une réconciliation avec le pape. Ces articles, au nombre de vingt-six, sont connus sous le nom d'actes d'acceptation de Mayence. Ils répondaient assez généralement aux griefs de la nation contre la cour romaine (26 mars 1439) (1).

Ces deux actes, reçus avec satisfaction par les Pères du concile, loin de leur inspirer des sentiments de paix, les poussèrent à une rupture complète. Pendant qu'Eugène négociait à Florence la soumission du clergé grec, on le déposait à Bâle (25 juin 1439) (2). Quelques mois plus tard (5 novembre), on mettait à sa place, sous le nom de Félix V, Amédée, ancien comte de Savoie, retiré depuis son abdication à Saint-Maurice de Ripaille, où il était le doyen du chapitre. Vingt-cinq ans à peine s'étaient écoulés depuis l'extinction du grand schisme, et déjà une scission portait un nouveau coup à la vieille unité catholique. L'assemblée de Bâle perdit dès lors sa position avantageuse, et acheva, par cette élection, de mettre le désordre dans les esprits. Les consciences alarmées demandaient en vain la vérité divine, seules les passions humaines la repoussaient. D'une part, on mettait le catholicisme en péril pour conserver d'anciens abus intolérables ; de l'autre, le masque de la réforme ne couvrait qu'à demi la figure menaçante de la révolution. Chaque parti avait son pape et son concile, lançait l'anathème, et publiait à l'envi des écrits pleins de fiel. Et à quelle époque éclatait une lutte si funeste ? Précisément lorsque de grandes calamités frappaient le monde chrétien. L'Italie, morcelée en petits États,

(1) Koch, Sanctio pragmat. Germanorum, illust., p. 9.
(2) Dumont, Corps., Dipl., t. III, p. 64.

déchirée par l'esprit de faction, peu jalouse de recouvrer une liberté perdue presque aussitôt que conquise, tombait dans une décadence politique dont elle ne devait plus se relever. Constantinople, serrée de près par les Turcs, était sur le point de devenir musulmane. Une trêve venait d'être conclue entre l'Angleterre et la France; mais le dernier de ces royaumes, épuisé par une guerre désastreuse, se trouvait réduit à l'état le plus déplorable. En Bohême, la guerre des hussites, cette tentative de réforme révolutionnaire qui durait depuis près de vingt-quatre ans, faisait éclater un fanatisme qui en aucun temps n'a été surpassé. Les forces de l'Empire, poussées à plusieurs reprises contre les sectaires, n'avaient pu les dompter jusqu'alors. L'esprit d'examen faisait de rapides progrès en Allemagne; la liberté protestait contre l'autorité, l'avenir contre le passé. La révolution s'avançait à grands pas, et l'anarchie dans laquelle le Saint-Siége était tombé lui frayait sa route. Le concile de Ferrare, où dominaient les cardinaux et les prélats italiens, ne s'occupa point de la réforme; et, dans l'état actuel des affaires, ce fut une faute capitale. La peste qui survint en Lombardie le fit transférer à Florence, et il y scella avec l'Église grecque une apparente réconciliation (6 juillet 1439), réjetée plus tard par la grande majorité des évêques orientaux, mais qui est restée le pacte d'alliance des Grecs unis(1). Quant au concile de Bâle, il ne se sépara qu'après la

(1) La base de l'union était: 1° l'admission du symbole : *Quod Spiritus Sanctus ex Patre Filioque procedit;* 2° l'usage du pain sans levain dans l'Eucharistie; 3° l'autorité du Saint-Siége; 4° le dogme du Purgatoire. Le pape fut reconnu pour chef légi-



quarante-cinquième session, tenue au mois de mai 1443, et par suite de troubles dans la ville. Il y avait siégé près de douze ans. L'assemblée déclara qu'elle se réunirait à Lausanne ou à Lyon pour continuer son œuvre.

En Allemagne, les électeurs laïques avaient, aussitôt après le schisme, formé une ligue pour le maintien d'une stricte neutralité (1439); mais les archevêques de Cologne et de Trèves s'étant déclarés pour Félix et pour le concile de Bâle, Eugène prononça leur destitution (1445). Vainement, à plusieurs reprises, la diète germanique essaya de rétablir la paix : elle demandait qu'une assemblée plus générale des députés de l'Église fût convoquée dans une autre ville. Les Pères de Bâle, pas plus que ceux de Florence, ne voulaient se soumettre. Quant à Eugène, il ne consentait à indiquer un autre concile que si préalablement la diète le reconnaissait pour pape légitime. Plusieurs années se passèrent dans ces discussions, A la fin, l'habileté italienne l'emporta. Les envoyés romains distribuèrent de l'argent, et la ligue des princes se rompit (1) (septembre 1446). Les négociations continuées à Rome amenèrent un nouveau concordat qui, en détruisant en grande partie la première pragmatique de Mayence, rentrait dans les vues du Saint-Siége (janvier 1447). Cet acte rétablissait, avec

time de l'Eglise et successeur de saint Pierre. Le patriarche de Constantinople eut le second rang dans la hiérarchie.

Le décret fut publié le 5 juillet 1439, la dernière session eut lieu le 26 avril 1442, après quoi le pape transféra le concile à Rome.

(1) Æneas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, raconte que 4,000 florins d'or furent comptés à des conseillers de l'archevêque de Mayence pour lui persuader de se ranger du côté d'Eugène. (Kollar, Annal. monum. Vind., t. II.)



certaines restrictions les annates et les réserves. Eugène IV le signa sur son lit de mort (1). On ne le soumit point à la diète germanique; mais le légat à la cour impériale sut obtenir séparément l'approbation de chaque électeur, en commençant par l'archevêque de Mayence. Les abus contre lesquels l'Allemagne protestait depuis si longtemps, furent ainsi renouvelés presque aussitôt que détruits. On ne pouvait mieux préparer le terrain pour une séparation d'avec Rome.

Cependant les prélats allemands s'étant pour la plupart retirés du concile, leur défection acheva d'ôter à l'assemblée, alors fort réduite, toute autorité. Le roi Charles VII s'offrit comme médiateur. Dans une conférence à Lyon, on résolut de reconnaître Nicolas V, qui avait succédé à Eugène IV (10 avril 1449). L'antipape Félix consentit à abdiquer; ses cardinaux furent admis dans le sacré collége; lui-même reçut le chapeau de cardinal, et on lui conféra la légation de Germanie. Une amnistie entière fut ensuite proclamée; et, comme vers le même temps l'Empire comprima la révolte des hussites, la paix parut rétablie. C'est ainsi que le Saint-Siége parvint à étouffer les tentatives de réforme légale faites par les conciles, et de réforme révolutionnaire par les novateurs. Dans la joie de son triomphe, il crut avoir détruit un mal qu'on verra bientôt reparaître. La papauté victorieuse s'endormit dans une sécurité funeste, oubliant que les temps étaient changés, et que la condition essentielle de tout pouvoir qui veut vivre est de marcher avec le siècle en le dirigeant, et non de lui faire obstacle.

(1) Eugène IV mourut à Rome le 23 février 1447.



On n'a pas oublié qu'en 1420 Martin V avait replacé Rome sous l'autorité de l'Église. Quatorze ans plus tard, sous Eugène IV, les Romains, déjà fatigués du gouvernement ecclésiastique, revinrent encore une fois à la forme républicaine. Eugène, ne pouvant tenir contre la multitude ameutée, s'était réfugié dans une église. Ses partisans favorisèrent son évasion, et il se retira à Florence. Le caprice populaire lui rouvrit sa capitale; il y transféra le concile en 1443, et y mourut le 23 février 1447. Une dernière tentative d'indépendance eut lieu sous Nicolas V; mais, après tant de commotions et de changemens, on s'apercevait enfin que si les révolutions profitent à ceux qui y poussent les peuples, le pays n'en retire que ruine et confusion. Porcari, le chef des conjurés, se proposait d'ôter aux prélats le gouvernement de la ville, et, à cet effet, d'enlever le pape et les cardinaux lorsqu'ils se rendraient à Saint-Pierre pour y célébrer la fête des Rois. Il fut trahi par un des siens, et pendu avec ses principaux complices aux créneaux du fort Saint-Ange (janvier 1438). La domination pontificale cessa dès lors d'être contestée (1).

Rome, avec sa république et les séditions de la rue, était tombée dans l'état le plus déplorable. Une population, réduite de plus de moitié (2), le commerce anéanti, partout la misère, les ruines s'entassant sur les ruines, le désordre dans les mœurs comme dans les

(1) *Voyez* Leo Bapt. Alberti, de Conjur. Porcaria, ap. Mur., t. XXV, p. 309 et seq. — Macchiavelli, delle Istor., lib. VI.

(2) Lancisi (*de Romanis Cœli Qualitatibus*, p.122), prétend que, pendant le séjour des papes à Avignon, la population romaine fut réduite à 35,000 habitans.

lois, l'anarchie dans le gouvernement, tel était le résultat de l'éloignement prolongé des papes. Nicolas V releva les murs, presque à demi renversés, de la ville éternelle. Les églises, au nombre de quarante, furent restaurées. La basilique des Apôtres s'écroulait : le pape jeta les fondemens d'un nouveau temple qui devait surpasser en magnificence et en grandeur tous ceux du monde chrétien. Passionné pour les lettres anciennes, il fonda la célèbre bibliothèque du Vatican, où cinq mille manuscrits furent rassemblés à grands frais. Le jubilé de 1450 amena à Rome un tel nombre de pèlerins, que l'argent, auparavant si rare, y circula abondamment. Le trésor pontifical se remplit, et put fournir aux dépenses nécessitées par ces améliorations (1).

Cependant, la paix plâtrée faite avec l'Allemagne après le concile de Bâle, et le retour du Saint-Siége sur les bords du Tibre, loin d'arrêter les cris de réforme qui partaient de tous les points de la chrétienté, eussent peut-être eu pour résultat de liguer momentanément les modérés avec le parti révolutionnaire. Mais de nouveaux événemens, en appelant ailleurs l'attention de l'Europe, suspendirent, pendant une période assez longue, les efforts des réformateurs, et donnèrent au pontificat une sorte de trêve, dont malheureusement il ne sut pas profiter pour opérer dans l'Église des changemens salutaires. Constantinople fut prise par les Turcs (29 mai 1453); les barbares se répandirent comme un torrent dans les provinces du Danube, et leur ap-

(1) Pour les travaux entrepris par Nicolas V, voyez *Vita Nicol. V, a Jannotto Manetto*, ap. Mur., t. III, part. II, p. 929 et seq.

proche causa un effroi indicible à l'Allemagne et à l'Italie. Nicolas V essaya de réveiller le zèle des Occidentaux pour les croisades; mais ses prédications n'eurent qu'un effet passager sur la chevalerie, et ne réussirent point à armer le peuple. « On frémissait, dit un historien, à » la pensée qu'un jour on entendrait prêcher le Coran » dans les églises de Rome, transformées en mosquées; » on croyait voir les janissaires renverser les autels de » l'Évangile. Toutefois, la réunion des puissances » chrétiennes, qui seule pouvait arracher aux Turcs » leurs conquêtes, rencontrait chaque jour de nouveaux » obstacles (1). » Pie II, pendant tout son pontificat, fut un ardent promoteur de la guerre sainte. Il tint à Mantoue un congrès où les principaux États furent représentés. On y décida qu'une armée serait levée dans les provinces germaniques, et payée par la France, l'Italie et l'Espagne. Le chef de l'Église parlait de la conduire lui-même contre les infidèles, afin, disait-il, d'élever pendant le combat ses mains vers Dieu, comme l'avait fait Moïse. Quand il fallut agir, rien ne se trouva prêt. Les soldats ne recevaient point d'argent, et se souciaient peu des indulgences. Ils commencèrent bientôt à se débander. Le pape mourut (14 août 1464), et l'entreprise resta sans exécution.

Ce mauvais succès ne découragea pas, du moins en apparence, la cour romaine. Jusqu'à la mort de Mahomet II, en 1481, elle continua à solliciter les princes chrétiens de se réunir contre l'ennemi du Christ. Dans les conclaves, avant le scrutin, chaque cardinal promet-

(1) Michaud, Hist. des Croisades, l. XVIII, t. V, p. 1 et 2.

tait d'employer les biens de l'Église à la guerre contre les Turcs; et, à peine élu, le nouveau pontife députait en effet dans toute l'Europe, pour prêcher la croisade, lever des décimes et pacifier les différends entre les souverains. Mais plus on avançait, moins on se montrait disposé à prendre les armes. Le péril devenait moins menaçant; et les papes eux-mêmes, quand le cri de la réforme, si général dans la première moitié du xv$^{e}$ siècle, ne frappa plus que de loin en loin leurs oreilles, sentirent leurs appréhensions s'affaiblir, et ne parlèrent de la guerre sainte qu'avec tiédeur. Bientôt ils revinrent ouvertement aux anciens abus contre lesquels l'Europe avait si longtemps protesté. Le *népotisme* fut poussé à l'excès; on vit des fortunes scandaleuses faites aux dépends de l'Église. Calixte III (1455-1458), le premier des Borgia, ne songea qu'à enrichir ses neveux, tous également indignes des faveurs dont ils furent comblés. Mais aucun pape ne prodigua plus honteusement que Sixte IV (1471-1484) les trésors amassés pour la défense de la foi. Quoique né dans la plus basse classe, son plus grand désir était de gorger ses neveux de richesses, et de leur procurer des établissemens princiers en Italie. Une corruption désordonnée régnait à sa cour; lui-même étalait un luxe insensé; on le disait livré à des passions coupables. Pour fournir à ses profusions, il fallut rétablir les charges qui avaient excité dans toute l'Europe de profonds ressentimens contre Rome. A sa mort, la joie fut universelle. « Dans ce » jour heureux, dit un annaliste contemporain, Dieu » délivra son Église d'un homme sans charité, avide » d'argent, livré à des voluptés déshonnêtes, épris

» d'une vaine gloire et d'un luxe tout mondain, écra-
» sant le peuple d'impôts, qu'il consumait dans des
» guerres inutiles ou dans des fêtes ruineuses (1). »

A chaque nouvelle élection on imposait au futur pontife certaines restrictions qu'il violait presque aussitôt. C'est ainsi que Sixte IV, après avoir fait serment de limiter à vingt-quatre le nombre des cardinaux, remplit le sacré collége de ses créatures. Il scandalisa le monde chrétien en donnant la pourpre à Raphaël Riario, son neveu, et à son valet de chambre, l'un à peine âgé de dix-huit ans, l'autre de vingt. Le dernier, totalement illettré, avait pour tout mérite un beau visage. Innocent VIII, le successeur de Sixte IV, promit séparément à chaque cardinal, avant le scrutin, des dignités, des places fortes et un revenu de 4,000 florins sur le trésor de l'Église (2). Il s'obligea à ne point les frapper d'excommunication ou d'interdit, si les deux tiers des membres du collége n'approuvaient la sentence (3). Le cardinal Julien de la Rovère, le frère de Sixte IV, avait conduit ces négociations simoniaques.

Innocent VIII, faible et corrompu, avait sept enfans naturels qu'il reconnut après son avénement. Sous lui, Rome devint un lieu de dépravation, de débauche et de rapine. Les richesses y affluaient, mais la justice n'était

(1) Stefano Infessura, ap. Mur., t. III, Vitæ rom. pontif., 1182. Après avoir décrit une fête splendide donnée par un proche parent de Sixte IV, le même chroniqueur ajoute ces paroles : *Ok guarda in quale cosa bisogna che si adaperi lo tesauro della Chiesa!* (Diario di Roma, t. III, pars 2, p. 1144.)

(2) Pro habendis vocibus dictorum cardinalium, (Infessura, in Vita, etc., p. 1190.

(3) Annal. Eccles., 1484, § 28-39.

plus qu'un vain nom; les meurtriers marchaient tête levée, certains d'obtenir, pour de l'argent, un refuge dans le palais de quelque cardinal, qui leur procurait ensuite des lettres de rémission (1). Une condamnation capitale était-elle prononcée? le vice-camérier en arrêtait l'exécution quand le coupable pouvait se racheter; mais si ce dernier ne trouvait pas la somme nécessaire, sa tête tombait. « Interrogé en ma présence, dit le narrateur Infessura, des causes d'une tolérance si préjudiciable à la paix publique, ce prélat répondit : *Dieu ne veut point la mort du pécheur : ne vaut-il pas mieux qu'il paye, et qu'il vive* (2)? » Ces mauvaises mœurs, cet oubli des antiques vertus, étaient d'ailleurs un vice général : à cette époque de transition, le monde était perverti. L'Italie, plus avancée dans la civilisation, passionnée pour les arts et les plaisirs, s'enivrait de voluptés et de crimes. Il serait donc injuste d'imputer uniquement au Saint-Siége un mal qui rongeait la société tout entière. Les papes, au lieu d'opposer au torrent l'austérité d'une vie sans reproche, se laissaient depuis trop longtemps entraîner par l'esprit du siècle, qu'ils avaient mission de corriger. Ils encouragèrent la perversité par des excès coupables. Le moment n'était pas éloigné où ils devaient payer cher cet abandon de leurs devoirs.

Mais si à la fin du xve siècle les papes, loin d'arrêter le débordement des mauvaises passions, le favorisèrent par leur conduite, ils ne mirent pas moins de ri-

(1) Infessura, p. 1225 et 1226.

(2) Deus non vult mortem peccatoris, sed magis ut solvat et vivat. (Infess., p. 1226, D.)

gueur qu'auparavant dans leurs poursuites contre l'hérésie. En Espagne cette répression avait pris un caractère politique, plus encore que religieux. On venait d'étouffer une insurrection formidable, fomentée par les Maures; le judaïsme et le mahométisme avaient dans ce pays de profondes racines, et une partie de la population ne subissait qu'impatiemment la domination des chrétiens. Les choses en étaient à ce point que tout ennemi du catholicisme devenait l'ennemi de l'État. A cette situation périlleuse il fallait un remède énergique. Ferdinand et Isabelle établirent en 1478 le tribunal de l'inquisition, et lui donnèrent de formidables pouvoirs. En moins de quatre ans, deux mille personnes périrent dans les flammes; d'autres, en plus grand nombre, furent entachées d'infamie, marquées d'une croix rouge et dépouillées de leurs biens. Cent soixante-dix mille familles juives sortirent du royaume pour n'y plus rentrer (1). Sixte IV loua la piété d'Isabelle. Plus tard, Innocent VIII encouragea la persécution en Italie; et si elle n'eut pas des résultats aussi complets qu'en Espagne, c'est que l'enthousiasme qui fait éclore les hérésies, n'existait plus dans ce pays, et que la nation, habituée à d'anciennes relations commerciales avec des peuples de croyances différentes n'avait point contre elles cette haine profonde qui allumait les bûchers dans la péninsule Ibérique.

A la mort d'Innocent VIII (25 juillet 1492), vingt-trois cardinaux entrèrent au conclave. Cinq seulement ne vendirent pas leurs votes (2). Tous les autres sti-

(1) Raynald., Annal. Eccl., 1492, § 8.)
(2) Exceptis quinque, qui nihil voluerunt. (Infess., p. 1244, C.)



pulèrent des marchés coupables. Cette élection simoniaque donna la tiare à Alexandre VI, le neveu de Calixte III. Jamais le scandale n'avait été plus loin. La perversité du nouveau pontife, ses passions honteuses, l'effronterie avec laquelle il se jouait du caractère sacerdotal, le rendaient indigne du nom de chrétien. Avant le retour du siége apostolique à Rome, la corruption de la cour des papes avait excité des plaintes générales : elle surpassa de beaucoup sous Alexandre VI les désordres tant reprochés aux pontifes d'Avignon. Ses excès le couvrirent d'opprobre, et contribuèrent puissamment à ruiner dans les cœurs le respect religieux dont le chef de l'Église a tant besoin. Précisément alors une impulsion générale était donnée à l'Europe. On découvrait le nouveau monde : l'imprimerie, d'invention récente, mettait les livres à la portée de tous les lecteurs; les papes, qui l'avaient protégée à son berceau, voulurent arrêter ses progrès dès qu'ils purent s'apercevoir qu'elle fournissait aux dissidens de puissantes armes. Alexandre VI attribua au Saint-Siége un droit général de censure, en vertu duquel quiconque publiait un ouvrage sans l'approbation ecclésiastique devait être frappé d'excommunication (1). Mais l'Allemagne se couvrait d'universités; on y faisait de grands progrès dans les études. Des docteurs recommençaient à blâmer les anciens abus, à combattre les exactions de la cour romaine, à discuter enfin certains points de la doctrine. Si les guerres qui depuis un demi-siècle occupaient l'Empire firent ajourner la question de la ré-

(1) 1 junii 1501. Annal. Eccl., § 36.

forme, elle se reproduisit dès que la paix fut rendue au pays. Des voix d'opposition s'élevèrent dans le sein de la diète germanique. Plusieurs députés chargés de protester contre la violation du concordat, et de mettre sous les yeux d'Alexandre les griefs de la nation, furent envoyés à Rome. De son côté le Saint-Siége désigna un cardinal légat pour tout pacifier ; mais, au lieu de faire droit aux réclamations, ce prélat exigea de nouvelles décimes, sous le prétexte banal de la guerre des Turcs. L'Allemagne entière protesta (1). Trois ans plus tard, le gouvernement de l'Empire n'accorda que le tiers du produit des indulgences ; le reste fut mis en réserve pour lever au besoin, des troupes contre les Musulmans (2).

En France, une forte opposition défendait les libertés gallicanes contre les entreprises de Rome. La pragmatique sanction, décrétée par Charles VII en 1438, avait été abrogée en 1461 par Louis XI, à la sollicitation du pape. Le parlement de Paris résista. Vainement de nouvelles lettres d'abolition lui furent présentées : il en refusa l'enregistrement. De son côté l'université interjeta appel au futur concile de toute tentative semblable. La mort du roi mit fin à cette lutte. Charles VIII et Louis XII firent observer exactement la pragmatique sanction, et, pendant leur règne, certains ecclésiastiques furent poursuivis pour avoir sollicité des bulles de la cour pontificale. Quand les prédicateurs de la croisade se présentèrent en France, le clergé refusa les décimes ; et une simple décision de la Faculté de théo-

(1) 1487. Muller, Théâtre de l'Emp.; art. VI, p. 130.
(2) Ranke, liv. I, c. 1, p. 46.

logie suffit pour rassurer les consciences contre l'appareil de l'excommunication.

L'Italie voyait de près la corruption de la cour romaine, mais elle en tirait de trop grands profits pour s'en plaindre bien haut. Les richesses de l'Europe arrivaient toujours à Rome par des canaux divers, et de là se répandaient par toute la Péninsule. Les Italiens, tièdes dans la foi, et naturellement enclins à la raillerie, se moquaient des excès honteux d'Alexandre VI, tout en se soumettant à son autorité spirituelle. Un réformateur montait-il en chaire, ils couraient à ses prédications, applaudissaient même à la hardiesse de ses discours; puis, quand ils en étaient las, ils l'abandonnaient à la vengeance de Rome. Tel fut à Florence le sort de Savonarole. Ce frère dominicain, savant dans les études théologiques, n'avait jamais mis en doute l'autorité de l'Église, ni tenté de soumettre le dogme religieux à l'examen; mais il attaquait le genre de vie antichrétien du clergé et les mœurs relâchées des laïques. Républicain de cœur, il s'élevait pour la liberté contre le pouvoir des princes. Savonarole associait la politique à la religion; il se disait inspiré d'un esprit prophétique, et annonçait qu'une invasion étrangère apporterait à l'Italie de grandes calamités. Quand Charles VIII entreprit la conquête du royaume de Naples, sur lequel il réclamait les droits héréditaires de la maison d'Anjou, Savonarole déclara que le roi de France était élu par le ciel pour punir les méchans et réformer l'Église. Le peuple de Florence écoutait ses prophéties avec une foi entière, et pendant près de quatre ans le prédicateur conserva un grand ascendant sur les conseils de l'État.



A la fin, il perdit son crédit. Tout ce qui était puissant conjurait sa ruine; Alexandre VI, dont il avait attaqué en chaire la vie criminelle, fulmina contre lui l'excommunication. Savonarole n'en tint aucun compte. Mais le clergé lui était contraire; la seigneurie, forcée par les événemens politiques de se rapprocher de la cour romaine, l'abandonna. On lui fit son procès; il subit la torture, et périt dans les flammes sur la place du palais de la commune, sans que le peuple, dont il avait été l'idole, fît aucun effort pour le sauver (23 mai 1498).

Un célèbre historien prétend qu'Alexandre VI mourut pour avoir pris le poison destiné à un cardinal dont il convoitait les trésors (1). D'autres contemporains affirment au contraire qu'une fièvre pernicieuse l'emporta (18 août 1503)(2). Chose digne de remarque, ce pontife, chargé d'infamies, n'altéra point la foi, quoique nul n'ait autant que lui déconsidéré la papauté. Ses successeurs étaient peu propres à guérir un mal si profond. Pie III, vieux et maladif, ne fit que passer sur le trône de saint Pierre. Après lui, Jules II et Léon X, tous deux également remarquables par leurs qualités comme par leurs défauts, précipitèrent la crise qui menaçait l'Église romaine. Une satisfaction donnée à temps à l'opinion publique eût peut-être détourné l'orage : la résistance aveugle du Saint-Siége le grossit. Frédéric II, Wychliffe, Huss et tous les autres adversaires de l'autorité suprême des papes, n'avaient pu réussir parce qu'ils étaient venus avant l'heure; mais, au commencement du XVIe siècle, les esprits étaient préparés à de grands

(1) Guicciardini, l. VI, p. 314.
(2) Muratori, Annal. d'Italia, t. X, p. 15.

changemens. De nouveaux et de plus dangereux réformateurs parurent; le succès dépassa leur attente: ils appelaient la réforme; une révolution leur répondit.

L'État de l'Église s'étendait, comme aujourd'hui, des frontières de Naples à la Toscane et à la Lombardie. Les papes étaient maitres de Rome, mais des seigneurs insoumis se partageaient la plus grande partie des provinces. Les vicaires pontificaux eux-mêmes s'étaient rendus indépendans, et tenaient, chacun dans sa ville, de petites cours princières qui jetaient un certain éclat. Les chefs étaient détestés du peuple, qu'ils accablaient de charges. Alexandre VI tenta le premier de les réduire; son fils, César Borgia, s'empara d'une partie des Marches, et fit périr les principaux tyrans de la Romagne. Après lui, Jules II, malgré ses soixante-deux ans, se mit à la tête des troupes, et réussit dans ce dessein. Le nœud de sa politique était de replacer l'État pontifical sous l'autorité directe du Saint-Siége, d'en reculer les limites, et de chasser les étrangers de la Péninsule : ses actions n'eurent pas d'autre but (1). Ami des Français, qu'il avait appelés en Italie avant son élection, il se tourna contre eux, et sa rupture avec Louis XII pensa faire éclater un nouveau schisme. Jules avait fait répandre tant de sang, que sa mort (21 février 1513) fut considérée comme un événement heureux. Léon X était d'une humeur bien différente. Jeune, libéral jusqu'à la prodigalité, ami des lettres et des arts, passionné pour les plaisirs, il dépensa cent mille florins pour les fêtes

(1) Ranke, liv. I, c. 2, p. 60.

de son couronnement (1). Ce pontife, dit Fra Paolo, eût été parfait, si à ses nombreuses qualités il eût joint quelque connaissance de la religion et un peu plus de piété (2). Quel que soit le degré de confiance que méritent de telles paroles, il est vrai de dire que Léon sacrifia les intérêts dont il avait la garde à l'agrandissement de sa famille, et que dans ses relations politiques il ne se piqua jamais de franchise ni d'élévation. Après Marignan, Léon X, qui n'aimait pas François I^er, mais qui le craignait, sut, par d'habiles flatteries, arrêter la marche victorieuse du jeune monarque, et même obtenir de lui la révocation de la pragmatique de Charles VII, que depuis soixante ans le Saint-Siége sollicitait. Un concordat nouveau attribua la collation des bénéfices au roi, qui rendit au pape le droit d'annates, c'est-à-dire le revenu d'un an des bénéfices nouvellement conférés (3). L'Église de France en gémit; mais, contrairement à ce qu'on avait vu jusqu'alors, la magistrature ne fit qu'une faible résistance, et le Vatican triompha.

Vers ce même temps les Turcs prirent Belgrade, et Léon X s'autorisa de cet événement pour demander à l'Allemagne le dixième du revenu du clergé, et le vingtième de celui des laïques. La diète refusa, et permit seulement une taxe de dix florins sur ceux qui pendant trois ans communieraient dans l'Empire. Des pamphlets contre l'avidité du chef de l'Église furent répandus. « Le Turc le plus dangereux est à Rome,

(1) Guicciardini, liv. X, p. 33.
(2) Fra Paolo, Il concilio di Trento, in-4°, lib. I, p. 6.
(3) 18 août 1516. Labbe, Concil. gen., t. XIV, p. 358-389.



» écrivait-on. L'ange de lumières, déguisé en ange de » ténèbres, lève des tributs qui tournent au profit » d'hommes sans foi. Certes, l'Allemagne suffit à » vaincre les Musulmans; mais la chrétienté se dé- » fend mal contre les Turcs d'Italie. Bravons l'excom- » munication! Elle est impuissante; car le ciel n'est » pas soumis au caprice d'un Florentin (1). » L'imprimerie donnait alors une grande impulsion à l'esprit novateur du siècle qui commençait. Les érudits s'appliquaient à l'étude de l'antiquité, qu'ils retrouvaient. Mais de sévères censeurs, la plupart dominicains, supprimaient ou altéraient les livres qui portaient ombrage à la puissance pontificale; d'où il résultait que dans l'occasion les savans se tournaient contre les ecclésiastiques. Des plaintes s'élevaient de toutes parts; Rome était le but de toutes les attaques; le redressement des abus, le sujet de tous les entretiens. L'Empire était en fermentation; il suffisait d'une étincelle pour y allumer un terrible incendie.

Jules II, au milieu de ses expéditions guerrières, avait repris le projet, conçu par Nicolas V, d'ériger dans la capitale du monde chrétien une basilique d'une dimension et d'une magnificence sans égales. A cet effet, il publia en France et en Pologne une indulgence qui souleva des plaintes, mais produisit de grosses sommes. Léon X, entouré d'artistes, passionné pour les arts, et plein du désir d'illustrer son pontificat, poursuivit l'entreprise avec beaucoup d'ardeur. En 1516, il étendit imprudemment l'indulgence à l'Allemagne, sans trop

(1) Adami, Vitæ pontif., p. 17.



s'inquiéter de l'état des esprits dans cette contrée. La chancellerie romaine avait coutume d'affermer la vente des indulgences; Albert, archevêque de Mayence, l'acheta, puis la revendit à un banquier d'Augsbourg. Les dominicains furent chargés de la collecte. Ils se répandirent en Saxe, offrant des pardons dans les églises, dans les rues, dans les maisons, et, s'il faut en croire leurs adversaires, jusque dans les tavernes. Ils y enseignaient que tout acheteur pour son propre compte s'ouvrait le ciel, et s'il payait pour un mort, le retirait du purgatoire (1).

On a prétendu que le produit de l'indulgence avait été donné par le pape à sa sœur (2); mais le fait est controuvé par Luther lui-même, qui déclare en termes exprès que les fonds furent employés à la construction de Saint-Pierre (3). Un sentiment de rivalité existait entre les dominicains et les augustins. Ces derniers ne virent pas sans jalousie leurs adversaires chargés d'une mission lucrative. Ce fut alors qu'un des leurs, homme ardent, qui déjà s'était signalé par quelques thèses sur la nature des indulgences, s'éleva contre le trafic scandaleux qu'on en faisait. Vers la fin d'octobre 1517, Martin Luther prononça dans l'église de Wittemberg un sermon virulent, dont de nombreuses copies circulèrent en Allemagne, où elles firent sur les esprits une impression profonde. C'était le signal que la révolution attendait. Les augustins eux-mêmes en parurent effrayés. « Savez-vous, dit à Luther un frère de cet ordre, que

(1) Luther, I, 1, 157.
(2) Fra Paolo, p. 6.
(3) Ad fabricam S. Petri. (Luth. oper. t. I, p. 1-11.

» vous avez été bien hardi? Notre institution pourrait » en souffrir. — Si l'œuvre ne vient pas de Dieu, ré» pondit le réformateur, elle tombera; mais si elle en » procède, rien n'arrêtera son essor (1). » Les dominicains réfutèrent ces propositions, une controverse s'engagea, et attira bientôt l'attention de l'Europe.

Léon X ne comprit pas d'abord toute l'importance de cet événement. On a prétendu qu'il n'y vit qu'une dispute de moines, et même qu'il vanta l'esprit subtil de frère Martin (2). Quoi qu'il en soit, la mort lui épargna les embarras que sa conduite irréfléchie et les fautes de ses prédécesseurs léguaient à la papauté (1er décembre 1521). Les progrès de la révolution furent rapides, parce que de nombreuses causes les favorisaient. D'une protestation contre les indulgences, Luther en vint successivement à contester le pouvoir des papes, puis à discuter le dogme lui-même, élevant ainsi dans le sein du catholicisme Église contre Église. Charles-Quint, prince zélé pour la foi et ennemi des novateurs en religion comme en politique, était monté sur le trône impérial le 28 juin 1519. Ses efforts pour obtenir la rétractation de Luther furent impuissans. Il le fit appeler à la diète de Worms, l'écouta, et dit après l'avoir entendu : « Cet » homme ne m'entraînera pas dans l'hérésie. » Le réformateur fut mis au ban de l'Empire; le pape l'excommunia; les magistrats eurent ordre de poursuivre lui et ses adhérens, de brûler les écrits défendus (mars 1521). Remarquons ici que précisément alors Charles-

(1) Audin, Vie de Luther, c. 4, p. 42.
(2) Diceva che fra Martino avea bellissimo ingegno, e che coteste erano invidie fratesche. (Bandello part. 3, Novell. 25.)

Quint signait avec la cour pontificale une alliance contre François Ier, à qui il disputait l'Italie. Plus tard, quand l'empereur se brouilla avec Clément VII, il écrivit aux cardinaux ces paroles remarquables : « *C'est par com-* » *plaisance pour le pape que nous n'avons pas eu égard* » *aux nombreux griefs des Allemands contre Ro-* » *me* (1). »

Mais l'autorité put bientôt s'apercevoir que Luther condamné n'était point abattu. Partout le novateur proscrit trouvait des amis pleins de zèle, et l'aversion pour la papauté était si grande, que, loin de brûler les livres défendus, on les recherchait plus que jamais. Les princes eux-mêmes se sentaient poussés vers la réforme par des intérêts temporels. Afin de les gagner à sa cause, Luther leur parlait d'indépendance politique, précisement lorsque l'Empire se désorganisait; il leur montrait les biens du clergé comme une riche proie, et certes il avait là de quoi tenter leur convoitise. Aussi convint-il dans la suite que les vases sacrés des sanctuaires avaient fait de nombreuses conversions. En substituant le droit d'examen à l'obéissance passive de la discipline romaine, il attirait à lui tous les lettrés, les érudits, qui voyaient dans la réforme un grand élan de l'esprit humain vers l'affranchissement de la pensée. La sécularisation des monastères lui donna une foule de moines, fatigués de leurs vœux. Enfin, ses prédications contre les décimes et les autres impôts établis par l'Église, flattaient les intérêts du peuple. S'il n'eût été question que de discuter le dogme, de modifier d'anciennes

(1) Schrokh, Kirschengeschichte, etc., t. I, p. 396.

croyances, la réforme n'eût fait peut-être que de faibles progrès, parce que les hommes se passionnent difficilement pour des idées dont ils n'attendent aucun profit. Mais elle offrait des avantages terrestres, tout en caressant les opinions alors en faveur, ce qui lui donna une immense force. On ne doit pas en conclure que le sentiment chrétien s'était affaibli en Allemagne; il y était aussi puissant qu'à aucune autre époque : mais le mot de réforme de l'Église *dans son chef et dans ses membres* était depuis si longtemps dans toutes les bouches, qu'il fallait à la fin que ce mouvement des esprits eût un résultat. Le moment était d'autant plus favorable, qu'on était las d'obéir aux *Romains*, qui pour la plupart étaient des collecteurs d'argent; et qu'à tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique il existait, à un degré plus ou moins grand, du relâchement et de la vénalité. En somme, la politique et l'intérêt n'eurent pas moins de part à la réforme que la religion.

Remarquons néanmoins que l'Allemagne entière ne suivit pas le mouvement imprimé aux États du Nord par le réformateur. Rome parvint à en retenir une partie dans son obédience. La nation germanique se divisa en deux sectes ennemies. Charles-Quint, qui, pour ses intérêts italiens, avait besoin de ménager le pape, soutenait avec ardeur le catholicisme. L'Autriche, soumise au frère de ce monarque; la Bavière, la Lorraine, où les paysans, poussés à la révolte par les écrits de Luther, furent écrasés par les princes; la Flandre et quelques évêques des provinces du sud, restèrent dans la communion romaine, et firent contre la ligue des protes-



taus une ligue catholique. Il en fut de même en Suisse, où les idées nouvelles ne tardèrent pas à pénétrer. Une rivalité de voisinage suffisait pour établir entre les petites républiques une séparation religieuse, qui aujourd'hui subsiste aussi vivace que jamais. A l'exception de la Pologne, le Nord tout entier passa au protestantisme. En Angleterre, la doctrine luthérienne causa d'abord de l'étonnement. Henri VIII régnait : ce prince, versé dans les études théologiques, témoigna son aversion pour les nouveautés dans les matières religieuses : plein du désir d'entrer en lice avec le réformateur, il fit publier sous son nom une défense des sept Sacremens, qu'il envoya à Rome et qu'il dédia au pape (1). Léon X lui accorda le titre de *Défenseur de la foi* (11 octobre 1521). Mais de fréquentes protestations contre les exigences fiscales du Saint-Siége avaient préparé le terrain en Angleterre. Quand dix ans plus tard, après le refus fait par Clément VII de ratifier le divorce de Henri avec la reine Éléonore, le roi, se séparant de la communion romaine, se fut déclaré le chef de l'Église anglicane (1534), le parlement établit par un acte la suprématie royale. L'épiscopat, auquel on laissa richesses et attributions, prêta un nouveau serment; la noblesse, qui obtint une partie des biens des monastères supprimés, obéit avec joie; et la nation anglaise tout entière, sauf quelques tentatives partielles de résistance, se prononça contre le pape. Le mouvement réformateur gagna l'Écosse, et ce royaume devint protestant, malgré Jacques et

(1) Assertio septem sacramentorum, adversus M. Lutherium; edita ab Angliæ rege Henrico ejus nomine octavo. — London, 1521.

Marie Stuart, restés fidèles au catholicisme. En France, les prétentions de François Ier sur l'Italie le détournèrent d'abord des idées nouvelles; et, plus tard, une autre cause, toute politique, contribua puissamment à retenir la cour et le peuple dans la communion romaine. Les gentilshommes de province, jaloux de rétablir les prérogatives féodales minées par Louis XI, se jetèrent dans la réforme. Ce mouvement, provoqué par une pensée de réaction, prit une couleur révolutionnaire, et devint, par les discussions qui s'ensuivirent, un élément de liberté intellectuelle. Le trône et le clergé, également menacés, s'unirent; le peuple, qui en France fut toujours l'ennemi de la noblesse, se prononça pour le catholicisme qu'elle attaquait. Après une longue lutte, la réforme succomba, et avec elle le principe féodal. Ce ne fut pas néanmoins sans répandre beaucoup de sang, et même sans avoir mis en péril l'indépendance politique du royaume. La nouvelle doctrine eut en Italie, principalement dans la classe des lettrés, un certain nombre de partisans, mais avec de grandes modifications. Rome s'en émut. « Nous apprenons avec une » vive douleur, écrivait à ce sujet Clément VII, que » les opinions de Luther étendent leurs ravages parmi » les laïques et jusque sur le clergé. Certains hommes, » par leurs paroles et même par des prédications publiques, corrompent les fidèles. L'hérésie est en » progrès; le faible succombe, et la religion reçoit de » cruelles atteintes (1). Malgré ce cri d'alarme, le mal était moins profond qu'on ne le supposait, et la

(1) Raynald, Annal. Eccl., ann. 1530.

papauté ne put longtemps s'y méprendre. Les novateurs, la plupart ecclésiastiques, ne se mirent pas directement en lutte avec le Saint-Siége. « Ne vaut-il » pas mieux, écrivait l'un d'eux, restaurer ce que l'on » possède, que se livrer à des tentatives incertaines » d'innovations? Cherchons donc seulement à corri- » ger l'ancienne institution, et à la dépouiller de ses » vices (1). » Plusieurs causes favorisaient sans doute le progrès des doctrines protestantes; aussi les publications de Luther et des autres réformateurs pénétrèrent-elles dans les États italiens, malgré la sévère répression ordonnée par la cour de Rome. Des traductions en langue vulgaire des saintes Écritures facilitaient le libre examen et la critique. La réputation des universités de Bologne et de Padoue attirait au sud des Alpes une partie de la jeunesse allemande, qui y apportait généralement des opinions peu orthodoxes. Enfin les guerres de Charles-Quint et surtout son expédition contre Rome, faite par une armée composée en grande partie de protestans, avaient mis en regard les deux croyances. Les Allemands, avec cette confiance présomptueuse que donne la victoire, poussaient les Italiens à secouer le joug du sacerdoce, et vantaient la liberté d'opinion dont ils jouissaient chez eux. Mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, le sentiment de l'unité de l'Église était trop enraciné dans les esprits, et la suprématie romaine favorisait trop bien les intérêts de la Péninsule, pour qu'elle songeât à les contester. Le pro-

(1) Isidorio Clario, abbate di Monte Cassino, trad. de la Vulgate, 1542 dans la préface. (Voir Tiraboschi, t. VII, p. 348.)

testantisme ne poussa donc pas de racines en Italie, et les mesures décisives auxquelles le siége apostolique eut bientôt recours achevèrent de l'en extirper.

En autorisant une entière liberté dans l'interprétation des Écritures, Luther n'avait pas prévu que les règles qu'il disait obligatoires pourraient être modifiées par ses propres sectateurs. En effet, des schismes dans la nouvelle Église ne se firent point attendre; et, dès les premiers temps qui suivirent la diète de Worms, les idées les plus diverses commencèrent à se manifester. Quelques efforts que fit le prophète de la réforme pour se maintenir dans ses limites, il fut dépassé : c'était la conséquence de son principe. Il y eut sur le dogme de l'Eucharistie trois doctrines principales, qui excitèrent de violentes querelles, et établirent trois sectes dissidentes (1). Les Anabaptistes allèrent plus loin : rejetant toute loi écrite, ils n'admirent que les inspirations de leur prophète. Ils proclamèrent la fraternité universelle, la communauté des biens, celle des femmes, et toutes ces utopies sataniques dont les ennemis de la société se servent aujourd'hui pour égarer les esprits de la multitude par l'appât de biens imaginaires. Longtemps les Anabaptistes furent la terreur de l'Allemagne, qu'ils pillèrent et qu'ils inondèrent de sang, sous prétexte de la régénérer. On finit par comprendre qu'user de mé-

(1) Luther soutenait que, dans la communion, les deux espèces sont unies de telle sorte que l'hostie consacrée peut être appelée le corps, et le vin le sang de Jésus-Christ. — Zwingle n'admettait pas la présence réelle, et ne voyait qu'un symbole dans la communion. — Calvin niait également la présence du Christ dans le pain et le vin; mais il admettait que le fidèle qui a la foi reçoit en réalité le corps et le sang du Sauveur.



nagemens avec ces prétendus libérateurs du genre humain, c'était favoriser leurs progrès. Une sorte de croisade se fit contre eux, et on les extermina.

Dès le temps de Clément VII, la nécessité d'un concile général s'était fait sentir. Beaucoup de gens croyaient que cette assemblée des États chrétiens pouvait encore mettre un terme aux divisions intestines de l'Église. Charles-Quint entrait dans cette pensée (1); mais le pape était d'un avis différent. Outre qu'en adoptant ce parti Clément VII craignait de voir empirer le schisme, il redoutait, non sans motifs, l'influence prépondérante de l'empereur, qui, après avoir affermi sa domination en Italie, préparait un accommodement avec les protestans d'Allemagne. Ceux-ci demandaient d'ailleurs que le chef du catholicisme ne parût au concile que comme un simple évêque, ce qui eût été une abdication réelle de l'autorité pontificale. Clément finit toutefois par promettre une convocation prochaine, et il en informa les princes chrétiens (1er septembre 1530). Mais les affaires de la Péninsule détournèrent son attention de celles de l'Église, et la mort le frappa avant qu'il eût réalisé cet engagement (26 septembre 1534). Quinze ans devaient encore se passer avant la réunion du concile. Ajoutons, pour être juste, que ce temps ne fut pas perdu ; et que la cour de Rome entra dès lors dans une voie bien différente de celle que les papes lui avaient ouverte depuis le grand schisme d'Occident. Certes, dans le tableau qui vient d'être mis sous les yeux du lecteur, on a eu à signaler de grands écarts; mais il est juste aussi de dire

(1) Ranke, Hist. de la papauté, t. I, p. 110.

que si, à des époques de prospérité, les successeurs des Grégoire VII et des Innocent III se laissèrent égarer par les passions humaines ou s'ils s'endormirent dans un luxe corrupteur, les plus mauvais de tous, ceux dont l'Église déplore les excès, n'altérèrent jamais le dogme religieux. Alexandre VI, lui-même, a publié des règlemens qui sont restés en vigueur. Disons également que, chaque fois que la religion a été sérieusement attaquée, les papes se sont montrés à la hauteur de leur mission, opposant aux ennemis de l'Église patience, courage, résignation, et conservant intacte la foi catholique, dont le dépôt était entre leurs mains.

Paul III, le successeur de Clément VII, signala son avénement en faisant entrer au sacré collége des hommes qui, pour la plupart, appartenaient à l'opinion réformatrice modérée. Le pape leur ordonna de rédiger un plan de réforme propre à raviver l'Église par plus d'intelligence, de zèle et de sévérité. Il fit des dispositions pour le prochain concile, et envoya en Allemagne des nonces chargés de traiter d'une réconciliation avec les protestans (1534). Cette tentative ne réussit pas; et c'est alors que Paul III eut recours à un de ces remèdes énergiques qui, en d'autres temps, avaient sauvé le catholicisme. On se souvient qu'au XIII[e] siècle, lorsque l'hérésie des Patarins et des Albigeois prenait un développement menaçant, et que les empereurs s'avançaient en Italie, les papes leur opposèrent les dominicains et les mineurs, milice active et dévouée, qui contribua puissamment au succès de la lutte contre les adversaires de l'Église. L'adoption du protestantisme par une moitié de l'Europe, l'esprit d'examen et le dé-

sir de réformation qui s'emparèrent de l'autre partie, vers le milieu du XVIe siècle, mettaient la papauté dans une situation bien autrement critique. Depuis l'hérésie d'Arius, la communion romaine n'avait pas couru un pareil danger. Partout la résistance, la discussion ; nulle part l'obéissance passive que le catholicisme réclame. Ce fut alors que Paul III approuva l'institut des jésuites, fondé par saint Ignace de Loyola (27 septembre 1540) : ordre étroitement uni au pouvoir, d'un zèle ardent, infatigable et souvent héroïque pour la cause chrétienne ; vanté avec excès par les uns, calomnié par les autres, et jamais jugé sans passion. Ses membres durent renoncer aux dignités ecclésiastiques, et se vouer principalement aux devoirs difficiles de la prédication, de l'instruction, et de la direction des consciences. Quoique destiné dans l'origine à agir sur le peuple, l'ordre des jésuites, affranchi de la juridiction épiscopale, exerça bientôt un grand ascendant sur les classes élevées. Ses succès, particulièrement en Italie et en Espagne, surpassèrent toute attente ; et peu d'années lui suffirent pour se répandre dans les quatre parties du monde. Ce n'est point ici le lieu d'examiner sa règle, objet de tant de critiques. Contentons-nous de faire observer que si dans tous les temps et dans tous les pays les ennemis de la religion ont voué aux jésuites une haine implacable, beaucoup de catholiques romains, zélés pour leur Église, ont nourri également contre eux une antipathie déclarée ; disons encore que cet ordre, si diversement jugé, a secondé puissamment les efforts des papes et leur a prêté un immense secours dans le moment où le siége apostolique en avait le plus urgent besoin.

Une autre mesure adoptée par la cour de Rome, quand elle vit qu'on ne pouvait rien terminer avec les protestans d'Allemagne, fut l'établissement de l'inquisition au sud des Alpes. Une bulle de Paul III, en date du 1er avril 1543, remit à six cardinaux le titre et les pouvoirs d'inquisiteurs généraux de la foi, avec autorisation d'arrêter et d'emprisonner les personnes suspectes, quel que fût leur rang; de juger les causes d'hérésie; d'instituer, partout où ils le jugeraient convenable, des tribunaux subalternes, avec des attributions qui pouvaient être égales aux leurs. Au pape était réservé le droit de gracier les coupables repentans. On sait qu'une pénalité terrible avait été écrite dans les lois de Frédéric contre les hérétiques; mais la répression était alors confiée au pouvoir séculier, ce qui pouvait en adoucir la rigueur. Au XVIe siècle, elle passa dans les attributions de la justice ecclésiastique, et les inquisiteurs devinrent à la fois accusateurs et juges dans toutes les causes d'hérésie. Déjà, depuis soixante-cinq ans, ce tribunal redoutable fonctionnait en Espagne : en moins de vingt années, il fit disparaître en Italie les germes du protestantisme, qui s'y étaient maintenus depuis les premiers temps du schisme de Luther.

Mais de tous les moyens le plus efficace, celui dont les effets, s'ils ne firent pas rentrer les dissidens dans le sein du catholicisme, fortifièrent du moins la puissance de l'Église sur les États restés dans la communion romaine, fut la réunion du concile général, depuis si longtemps attendue. Convoqué d'abord à Mantoue en 1536, il fut transféré à Vicence l'année suivante, et enfin à Trente par Paul III, en 1542. Les prélats ne s'y



rendirent point en assez grand nombre; et ce fut seulement le 13 décembre 1545 que trois cardinaux, délégués par le pape, ouvrirent la première session. Les succès obtenus par l'empereur sur la ligue des princes protestans d'Allemagne ayant rendu ce monarque très-exigeant envers la cour pontificale, on craignait à Rome qu'il ne voulût exercer une influence trop forte sur le concile. Pour ce motif on le transféra à Bologne le 11 mars 1547. Ce fut le signal d'une scission. Quatorze prélats, presque tous sujets de Charles-Quint, refusèrent d'obéir; et le Saint-Siége, pour empêcher un nouveau schisme, prorogea l'assemblée (17 septembre 1547). En 1550, Jules III ordonna la reprise du concile à Trente pour le 1er mai de l'année suivante. Suspendu de nouveau en 1552, et repris dix ans plus tard sous Pie IV, il termina, le 4 décembre 1563, ses travaux, si souvent interrompus durant une période de vingt et un ans.

Pendant que ces choses se passaient, de grands changemens s'étaient accomplis à Rome et dans l'Empire. On n'a pas oublié que, dès le temps de Paul III, il existait dans le collége des cardinaux un fort parti qui voulait relever le catholicisme, et rétablir la règle pour tous les rangs de la hiérarchie. Ce parti devint le maître des élections, et donna pour chefs à l'Église des hommes dignes du suprême pouvoir. « Marcel II, dit un
» historien protestant, fut l'image vivante de cette ré-
» forme, dont les autres n'étaient que les parleurs. —
» Paul IV était le plus rigide de tous les cardinaux. —
» Sous Pie IV, les affaires spirituelles et les temporelles
» furent conduites dans l'esprit de l'Église, et les ré-

» formes continuées (1). » Ce dernier pontife, en rappelant les Pères du concile à Trente, leur avait dit : « Ré-
» formez ce qui est à réformer dans notre personne et
» dans nos actes. Si nous avons en ceci une autre in-
» tention que celle de servir Dieu, puisse le ciel nous en
» punir! » Charles-Quint avait abdiqué; Ferdinand Ier, son successeur à l'Empire, ne conservait aucun pouvoir sur l'Italie, ce qui donnait au pape une force qui avait manqué à ses prédécesseurs. Mais d'un autre côté, les dissidens de l'Allemagne et de l'Angleterre étaient désormais trop puissans pour qu'on pût conserver l'espoir de les ramener au catholicisme. Les délibérations du concile se trouvèrent donc limitées aux intérêts des peuples soumis à la communion romaine, à l'interprétation des dogmes contestés, au rétablissement de la discipline intérieure, des devoirs du clergé, de la hiérarchie. On y régla ce qui concerne le purgatoire, le culte des saints, le mariage, les indulgences, les censures, la réformation des monastères, la juridiction des évêques, les collations de bénéfices, dont la pluralité fut interdite lorsqu'un seul suffisait pour l'entretien du titulaire; enfin, beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Le droit de statuer sur les questions que ces divers articles pouvaient faire naître fut réservé au pape, dont on reconnut la suprématie; et le concile, dans un esprit bien différent de celui qui avait poussé à la résistance les deux as-

(1) Ranke, Histoire de la Papauté, lib. III, § 3, 4 et 5, t. I, p. 297, 299 et 338.

semblées de Constance et de Bâle, demanda à Pie IV la ratification de ses décrets (1).

Le concile de Trente, en rétablissant la discipline, en traçant d'une main ferme les limites dans lesquelles l'Église devait se renfermer, concentra ses forces; et, s'il ne put rétablir les choses dans leur état primitif, il arrêta du moins les progrès du mal. En présence du danger commun, le sentiment d'opposition qui s'était manifesté dans le haut clergé s'apaisa. On comprit que, pour se défendre, il fallait avant tout s'unir : l'esprit de corps et la règle succédèrent au relâchement. La cour de Rome, prêchant d'exemple, cessa d'être un objet de scandale; le pape et les cardinaux se montrèrent animés du sentiment de la loi divine. Leur autorité morale y gagna. Des réformes, que depuis deux siècles on sollicitait vainement, furent opérées. Enfin, le concil esépara pour toujours le dogme catholique des opinions protestantes. Sous ces divers rapports il eut d'importans résultats, et on doit le compter parmi les assemblées qui ont rendu le plus de services à la religion.

Ses décrets furent reçus dans tous les pays de la communion romaine. A partir de ce jour, le catholicisme prit en quelque sorte une nouvelle vie. Puissamment secondé par les jésuites, il reconquit une partie de l'Allemagne au moment où, dans ce pays, on pouvait le croire presque abattu. Le protestantisme avait trouvé en France de nombreux adeptes ; l'alliance des religionnaires avec les factions tourna contre eux l'opinion pu-

(1) La bulle de Pie IV, confirmative du concile de Trente, est datée de Rome le 29 janvier 1564.

blique, et la cour, après d'assez longues incertitudes, resta unie au Vatican. La Belgique, qui avait été à moitié luthérienne, devint un des pays les plus catholiques de l'Europe. La Savoie et les deux royaumes de la Péninsule ibérique suivirent cet exemple. Quant à l'Angleterre, les choses s'y passèrent bien différemment. Le pape, qui s'était flatté d'exclure du trône la reine Élisabeth, zélée protestante, poussa l'Espagne à armer contre elle la fameuse flotte invincible. Mais cette princesse fit tomber la tête de Marie Stuart, sa prisonnière (8 février 1587), qui personnifiait le principe catholique; la tempête dispersa les vaisseaux espagnols, et l'espoir du Saint-Siége fut déçu. Jusque vers la fin du siècle, on vit sur le trône de saint Pierre une succession de pontifes justement recommandables par leurs mœurs, et par l'abandon de cette vieille politique qui tant de fois avait compromis les intérêts de l'Église pour assurer à son chef des avantages temporels. Un des principaux résultats du protestantisme dans les États réformés, avait été de séparer la religion de la politique, en ce sens que l'Église ne prétendait plus maîtriser la puissance royale. De son côté, la cour de Rome ne s'arma plus dans un but d'agrandissement de territoire. Elle cessa de déchirer l'Italie pour élever les neveux du pape au rang de princes souverains; mais on l'accuse justement d'avoir pris une part trop active aux guerres religieuses dans le reste de l'Europe. A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, la papauté, cette ancienne protectrice de l'esprit d'affranchissement des peuples, devint contre eux l'alliée des rois. C'est que, débordée par l'élément révolutionnaire qui sous le nom de ré-

forme sapait le trône pontifical, elle finit par s'apercevoir que, dans ses attaques contre les souverains temporels, elle avait été trop loin, et que le moment était venu d'arrêter un mouvement près de tout envahir. Ce n'était pas toutefois qu'elle eût une prédilection exclusive pour telle ou telle forme de gouvernement : l'Église romaine savait au contraire s'accommoder de toutes, pourvu qu'on ne mît point en question sa propre indépendance.

Trois siècles s'étaient écoulés entre la victoire du Saint-Siége sur les princes de la race de Souabe et le concile de Trente. Ce long période de temps, loin de voir grandir la puissance de la papauté, n'avait été pour elle qu'une suite de périls et de scissions funestes, qui en définitive avaient abouti à la ruine de son autorité spirituelle dans une partie de l'Europe. Où en chercherons-nous la cause première, si ce n'est dans la conduite de la cour romaine à l'égard des empereurs ? Faut-il rappeler ici que les papes, ne pouvant avec leurs propres forces chasser les fils de Frédéric II de l'Italie, se jetèrent dans les bras de la France, qui, une fois maîtresse du terrain, leur apprit bientôt que chercher un appui dans l'étranger, c'est aliéner sa propre indépendance? Après avoir établi en Sicile un prince capétien, la France domine sur Rome, commande dans les conclaves, et fixe enfin le Saint-Siége en Provence. La cour romaine s'y corrompt; et par des abus intolérables qu'on lui signale de toute part, mais qu'elle s'obstine à conserver pendant deux siècles et demi, elle soulève de terribles orages. Alors paraît Luther : à sa voix la révolution éclate, grandit, se prépare à détruire tout ce

qu'on avait révéré. Mais la papauté, poussée au bord de l'abime, se réveille; le concile réparateur est enfin assemblé; de sages décrets de réforme, la nouvelle voie dans laquelle de vénérables pontifes s'engagent, arrêtent les progrès du mal, et retiennent dans la foi catholique ceux qui semblaient près de s'en éloigner. Telles furent les conséquences de la lutte toute temporelle du Siége apostolique avec les empereurs d'Allemagne. Certes, il faut que l'institution de la papauté ait en elle-même une force surhumaine, pour avoir résisté aux épreuves qu'elle a subie depuis dix-huit siècles. De nombreuses dynasties, de grandes nations ont brillé tour à tour, puis disparu de la scène du monde; la société s'est transformée, une civilisation nouvelle a remplacé l'ancienne: seule, l'autorité papale malgré les excès qu'on lui reproche, a échappé à tant de naufrages. C'est que, liée intimement au principe catholique, elle vit de sa vie, malgré l'infirmité humaine de ceux qui gouvernent l'Église. Si lepapes se corrompent dans la prospérité, et se laissent égarer dans les choses d'ici-bas par des intérêts mondains, c'est qu'ils sont hommes. Mais l'adversité les retrempe, et jamais ils ne se montrent plus grands que lorsqu'il faut guider la barque de Pierre au milieu des écueils. Qui peut prévoir aujourd'hui le sort que la Providence leur réserve? Trois siècles de paix ont été accordés au Saint-Siége après le concile de Trente. Mais ce long repos ne l'a point corrompu; il ne s'est plus endormi dans l'oubli de ses devoirs. La tempête qui l'ébranle de nouveau ne pourra lui ôter les richesses qu'il n'a pas, ni les vertus qu'il a retrouvées. Si la papauté perd la puissance souveraine qui, en assurant son indé-

pendance, garantit l'intégrité du dogme religieux et maintient l'union des peuples catholiques, elle s'armera de patience, parce qu'elle sait que le temps lui appartient. Elle saura au besoin, porter dans l'exil son principe et sa résignation aux volontés de Dieu. Elle laissera passer les hommes, elle inscrira dans ses annales une persécution de plus, et, confiante dans la parole divine qui a dit, *Mon Église est éternelle*, elle attendra que les passions humaines se calment, et que des jours plus favorables se lèvent.

# APPENDICE.

## II.

### L'EMPIRE ALLEMAND.

DE LA CHUTE DE LA DYNASTIE DE SOUABE,
A LA PROMULGATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION
APPELÉE *LA BULLE D'OR*.

1268 — 1356.

L'ère des conquêtes de l'Empire germanique s'arrête à la mort de Frédéric II. Ouverte par les victoires du grand Othon, elle s'était prolongée avec des chances bien diverses, pendant près de trois cents ans, sous les empereurs de Saxe, de Franconie et de Hohenstaufen. C'est la période la plus brillante des annales de l'Allemagne, celle que les poëtes et les historiens de ce pays se plaisent à célébrer. L'esprit envahisseur des anciennes races teutoniques s'était réveillé dans la deuxième moitié du XI[e] siècle : cette impulsion, en quelque sorte irrésistible, qui poussa jadis les peuplades barbares vers les riches contrées du Midi, y avait conduit les descendans des Germains, et la pensée d'une domination générale était devenue le rêve des succes-



seurs de Charlemagne. On a vu plus haut comment la résistance de la ligue lombarde, soutenue par la force morale et l'esprit persévérant du Saint-Siége, fit échouer ces projets. Il reste à faire connaître quels furent pour l'Empire les résultats de cette longue lutte.

Il n'est point inutile de rappeler ici en peu de mots que, pendant la première partie du règne de Frédéric Barberousse, le Danemarck, la Poméranie, la Bourgogne, le royaume d'Arles, reconnaissaient la suzeraineté impériale; mais qu'en Italie les Lombards, qui s'étaient passionnés pour la liberté, tenaient tête, avec leurs milices, aux forces de l'Allemagne. Naples appartenait à la dynastie normande; le pape siégait à Rome. Des revers éprouvés au sud des Alpes arrachèrent à l'empereur le traité de Constance : pas rétrograde, qui devait être suivi de beaucoup d'autres concessions à l'élément populaire. Vainement Henri VI crut possible de former un seul État des vastes pays compris entre la Baltique, le Rhône, la mer Noire, et celle de Sicile : outre que ses ressources étaient insuffisantes, à peine eut-il mis la main à l'œuvre, que la mort emporta du même coup le monarque et ses plans gigantesques. Frédéric II négligea les anciennes conquêtes vers le nord pour l'Italie, qu'il perdit. Son autorité sur le royaume d'Arles devint purement nominale. La papauté arracha la Sicile à ses hériters; et, après la ruine de la maison de Souabe, l'Empire ne posséda plus en réalité que l'ancienne Germanie et la Bohème, qui était pays slave. Ses frontières étaient l'Oder, la Leith, la Meuse et les Alpes. Le gouvernement, livré à l'anarchie, tombait dans le mépris; tout lien de subordination

était rompu, l'esprit national éteint : à une époque de gloire allait succéder une longue décadence.

Jamais l'Allemagne ne s'était trouvée dans une situation plus critique. Ce pays, après avoir tenu le premier rang parmi les grandes puissances, achevait de perdre toute influence au dehors, parce qu'il ne pouvait s'organiser intérieurement. Les autres nations étaient en travail de centralisation ; l'Allemagne seule restait stationnaire, conservant son chef électif, et le morcellement de ses provinces en une multitude de petits États; sous des princes presque indépendans de l'Empire. Les seigneurs avaient intérêt à ne point élever au trône une race puissante comme l'avait été celle de Hohenstaufen, sous laquelle le principe électoral s'était vu menacé tant de fois. Pour maintenir dans son intégrité l'ancienne constitution aristocratique, cette confédération de petits souverains qui tous participaient au suprême pouvoir, il fallait de fréquentes mutations, et des empereurs pris dans des familles d'un rang subalterne : ce système prévalut. Quant à l'Italie, la chute des Hohenstaufen la délivra pour longtemps du joug teutonique, sans lui assurer toutefois l'indépendance et la véritable liberté que le ciel lui refuse depuis tant de siècles. Vainement, dans la suite, des empereurs voudront faire revivre d'anciens droits donnés et repris par la victoire. Ils n'y réussiront point, malgré les déchiremens de la Péninsule ; et quelques succès éphémères ne feront que constater leur impuissance.

Le grand schisme de l'Empire, dont l'origine remonte à l'élection du landgrave en 1246, avait duré 27 ans; et tout porte à croire qu'il se fût prolongé longtemps

encore, si Grégoire X n'y eût mis fin. Richard de Cornouailles était mort d'une attaque d'apoplexie le 12 décembre 1271, sans avoir réussi à affermir sur sa tête la couronne impériale. Restait Alphonse de Castille, ce prince passionné pour l'étude, et qui ne s'était jamais montré à la nation teutonique qu'il prétendait gouverner (1). Grégoire X, sans s'arrêter aux protestations d'Alphonse (2), invita les princes électeurs à nommer un nouveau roi des Romains (3). Rodolphe de Habsbourg, le fondateur de la maison d'Autriche, fut élu le 29 septembre 1273 (4); et sa promotion, si elle ne put rendre à l'Empire son antique prépondérance, répara du moins en partie, et pour quelques années, les maux causés à l'Allemagne par les troubles de l'interrègne.

Rodolphe était un petit seigneur de l'Argovie, dans une situation de fortune très-médiocre. Partisan dévoué des Hohenstaufen, il avait été frappé d'excommunication pour leur cause. C'était un guerrier d'un courage éprouvé, pieux, ami de la justice, actif, intelligent, mais dépourvu d'instruction et ignorant même le latin, qui à cette époque était encore la langue officielle des gouver-

(1) Les historiens espagnols prétendent qu'Alphonse se préparait à se rendre en Allemagne, lorsque la nouvelle de l'élection de Rodolphe lui parvint. (*Mariana, Histor. de las España*, l. XIII, c. 22, p. 610.)

(2) Alphonse n'abandonna point ses prétentions. La chronique de Plaisance (*ap. Mur.*, t. XVI, p. 479.) rapporte qu'au mois de février 1275, plusieurs Espagnols annoncèrent à Pavie l'arrivée de ce prince; mais il ne vint point. Il s'était rendu au concile de Lyon, où le pape écarta ses instances.

(3) Frag. hist. Urtisii, pars 2, p. 93.

(4) In crastino Michaëlis. (Chron. Colmar. ap. Urtisium, p. 40.)

nemens. Werner, ce même archevêque de Mayence qui à deux reprises avait été le protecteur de Conradin, proposa Rodolphe comme le plus digne du trône. Les électeurs l'acceptèrent, parce que sa pauvreté ne leur portait point ombrage. Une chronique rapporte à ce sujet que lorsque Rodolphe se mit à la tête de l'armée, un noble lui ayant demandé à qui il voulait confier la garde du trésor : « Je n'ai ici d'autre ar-» gent, répondit le roi des Romains, que cinq sols en » mauvaise monnaie. — Comment donc suffirez-vous » aux dépenses indispensables ? — Dieu y a pourvu jus-» qu'à présent, et je me repose sur lui (1) ».

Ce prince, si dénué de ressources lors de son avénement, gouverna l'Empire avec une vigueur à laquelle l'Allemagne n'était plus habituée, et qui déconcerta la haute noblesse. Un de ses premiers actes avait été la déclaration suivante : « Élevé sur le trône, je tâcherai, » avec l'aide de Dieu, de rendre au domaine les biens » impériaux si longtemps dispersés. Toujours on me » verra combattre les oppresseurs et protéger les fai-» bles (2). » Il tint parole, et fut en effet populaire, généreux pour les pauvres, très-économe pour lui-même.

Le pape aurait préféré à Rodolphe un prince issu d'une famille plus puissante, dans l'espoir que son influence personnelle aurait entraîné l'Allemagne à la croisade. Mais comme l'élection avait été provoquée par le Saint-Siége lui-même, qu'elle était régulière dans sa forme, il n'existait aucun prétexte pour la contester.

(1) Chron. Colmariensis, pars altera, p. 42.
(2) Lambacher, Oester. interregnum, Docum. 40.

Grégoire l'approuva donc, non sans avoir préalablement exigé du nouveau monarque une renonciation authentique aux droits si souvent réclamés, au nom de l'Empire, sur les terres pontificales et sur le royaume de Sicile.

Les affaires de l'Allemagne appelaient trop impérieusement l'attention de Rodolphe, pour qu'il pût tourner ses efforts contre l'Italie. Aussi, pendant un règne de plus de dix-huit années, non-seulement il ne trouva jamais le temps de se faire couronner à Rome, mais il n'essaya point de franchir les Alpes. Ce fut un bonheur pour les provinces germaniques. Presque toujours les armes à la main, Rodolphe combattit avec succès ses ennemis personnels et ceux de la paix intérieure. Il n'oublia pas en même temps d'établir la fortune de sa maison. A sa mort (15 juillet 1291), la famille de Habsbourg était depuis quatorze ans en possession du duché d'Autriche, que le roi de Bohême, Ottokar, avait perdu avec la vie à la bataille de Marchfeld (23 août 1278). Cinq de ses filles avaient été mariées à des princes électeurs. Une autre avait épousé Charles Martel, le fils du roi de Sicile; et ce dernier monarque s'était reconnu feudataire de l'Empire pour les comtés de Provence et de Forcalquier (1). Rodolphe avait fait beaucoup de bien; on lui devait la cessation d'un état d'anarchie qui durait depuis trop longtemps. Mais les princes ne lui pardonnaient pas l'abolition des douanes illégales, et surtout d'avoir repris les domaines par eux usurpés à la faveur de l'interrègne. Ils voyaient aussi d'un œil jaloux la cou-

(1) Raynald., Annal. Eccl. 1279, § 11, 1280, § 2 et seq.



ronne regagner l'une après l'autre ses anciennes prérogatives, et le roi, qu'ils avaient voulu pauvre, devenir chaque jour plus indépendant. Aussi refusèrent-ils de lui donner son fils Albert pour successeur. Une intrigue éleva à la dignité suprême Adolphe de Nassau, jeune prince sans consistance, auquel, suivant l'usage, on imposa des conditions onéreuses (1er mai 1292). A défaut d'argent, il dut payer sa promotion par l'abandon d'une partie des droits impériaux repris par Rodolphe. Mais comme il ne put réaliser tous ses engagemens, une autre intrigue le renversa. On l'avait élu parce qu'il était sans puissance ; trois électeurs gagnés par l'argent d'Albert de Habsbourg, après avoir déclaré qu'Adolphe était incapable de gouverner l'Empire, mirent à sa place l'heureux Albert. Les deux partis en vinrent aux mains ; Adolphe périt dans le combat ; et le duc d'Autriche, victorieux, fut proclamé roi des Romains, sept ans après avoir été exclu du trône par ceux-là mêmes qui l'y rappelaient aujourd'hui. Inutile de dire que le nouvel élu dut non-seulement satisfaire aux obligations inexécutées de son prédécesseur, mais encore y ajouter des promesses, qu'intérieurement il se proposait d'éluder. Voilà à quel degré d'abaissement était tombé cet Empire, qu'on a vu si florissant avant la rupture de la cour romaine avec la famille de Hohenstaufen.

Boniface VIII, après s'être vainement opposé à la déposition d'Adolphe, parla de le venger. Quand Albert soumit son élection à l'approbation pontificale, on rapporte que le pape répondit brusquement aux ambassadeurs : « Votre maître est indigne du rang suprême, » parce qu'il a tué le roi en trahison. Je suis empereur,

» et seul je suffis à défendre les droits de l'Em-» pire (1). » Bientôt, néanmoins, les querelles du Saint-Siége avec Philippe le Bel changèrent les dispositions de Boniface; et, poussé par le désir de tourner l'Allemagne contre la France, il se réconcilia avec Albert, qu'il reconnut pour roi légitime des Romains (2). De son côté, le fils de Rodolphe ratifia et étendit même les concessions faites par ses prédécesseurs. Il confessa, entre autres choses, la transmission de l'Empire des Grecs aux Allemands, d'où résultait cette conséquence que l'autorité impériale émanant du Siége apostolique, les empereurs devaient être acceptés, puis confirmés par les papes. Albert jura de se montrer obéissant et fidèle, de défendre les droits et les priviléges du souverain pontife contre tous agresseurs, fussent-ils empereurs ou rois; de ne conclure ni paix ni trêve avec les ennemis de l'Église, mais de les combattre de tout son pouvoir (3). Heureusement pour Albert, la mort de Boniface VIII, qui survint sur ces entrefaites, le délivra d'une guerre avec la France, dans laquelle ce pontife, s'appuyant sur les stipulations qu'on vient de lire, exigeait qu'il se précipitât.

Albert était plein d'ambition. Il voulait relever l'Empire de sa décadence, et surtout le rendre héréditaire dans sa famille; projet qui avait été fatal aux Hohenstaufen. Les événemens furent plus forts que lui. Non-seulement, pendant son règne, la France s'étendit aux

(1) Francis. Pipin., l. IV, c. 41, p. 739. — Gest. Arch. Trevir., ap. Martenne, Coll. ampl., t. IV, p. 376.
(2) 30 april. 1303, Olenschlager, Dipl. 3, p. 5.
(3) Nuremberg, 17 julii 1303. Olenschlager, Dipl. 15, p. 9.

dépens de l'Allemagne, mais au cœur des Alpes ses armes échouèrent contre des paysans révoltés, et la confédération suisse devint un État indépendant. Ses tentatives d'agrandissement particulier ne réussirent pas mieux; plusieurs provinces qu'il essaya de joindre à l'Autriche lui échappèrent; et quand il périt, assassiné par son propre neveu (1er mai 1308), les électeurs s'entendirent pour ne point élever sur le trône un prince de la maison de Habsbourg.

Ce fut alors que Philippe le Bel força Clément V à solliciter pour Charles de Valois la dignité de roi des Romains. On sait comment les électeurs, avertis par le pape, choisirent Henri de Luxembourg, seigneur d'un petit comté dans la forêt des Ardennes (1er novembre 1308). C'était un guerrier d'une valeur éprouvée, et l'un des meilleurs tenans de tournois de l'Allemagne; il s'était fait remarquer par le bon ordre qu'il maintenait rigoureusement dans ses petits domaines. Six mois après son élection, le décret des princes fut soumis au pape, qui, en l'approuvant, promit de donner au nouveau roi des Romains la couronne impériale (26 juillet 1309). Clément V, qui avait eu soin d'exiger préalablement le serment de Henri, prétendit quatre ans plus tard, dans une décrétale, que ce serment était celui de fidélité au chef de l'Église (1).

Rappelons ici que les princes allemands étaient d'accord avec la cour de Rome pour ne point laisser se former une dynastie puissante qui eût fini par les abaisser.

(1) Decretalis D. Clementis V, per quam declarat sacramentum quod fecit Imp. papæ sacramentum fidelitatis. (Cod. Fitalia, f° 108 rect., n° 143. — Olenschlager. Dipl. 15, p. 31.)



En se donnant un souverain pris dans un rang subalterne, ils pouvaient à chaque changement de règne augmenter leurs richesses, soit en s'appropriant des droits ou des terres de l'Empire à leur convenance, soit en mettant leur suffrage à prix. De leur côté, les empereurs, avec un faible patrimoine et un domaine envahi de toutes parts, n'auraient pu soutenir leur rang, s'ils n'eussent élevé leur maison par des confiscations ou des mariages. Aussi, depuis les Hohenstaufen, les voit-on tous marcher dans cette voie. Peu après son avénement à la couronne, Henri VII fiança Jean, son fils, âgé d'environ onze ans, à Élisabeth, fille du feu roi de Bohême Wenceslas II (1), et lui donna l'investiture de ce royaume. Par ce fait, la famille de Luxembourg, qui jusqu'alors n'avait tenu dans l'Empire qu'une position très-secondaire, monta tout à coup au premier rang.

Philippe le Bel avait appris avec un vif déplaisir l'élection de Henri VII. Il fit néanmoins avec lui un traité d'alliance, en faveur duquel le roi des Romains promit au second fils de Philippe l'investiture de la Franche-Comté, aussitôt après qu'on aurait réglé le nombre d'hommes à fournir par ce grand fief pour le sacre de Rome (2).

Henri VII, en reprenant le projet depuis longtemps abandonné de rattacher l'Italie à l'Empire, était devenu l'espoir des Gibelins. Bien décidé à frapper un coup décisif, il marchait à la conquête du royaume de Naples, lorsque la mort le frappa à Buonconvento en 1313. Cet

(1) Elisabeth avait vingt ans. (Alb. Argent., p. 115.)
(2) 26 junii 1313. Leibnitz, Cod. jur. gent., Dipl., t. I, nº 32.

événement ne fit qu'accélérer le morcellement de la Péninsule. Quant à l'Allemagne, le pouvoir central, loin de gagner du terrain sous Henri de Luxembourg, en perdit. En reprenant la politique envahissante des Hohenstaufen, il avait fait comme ceux-ci la faute de porter ses forces au dehors, ce qui eut pour résultat de l'affaiblir au dedans. Ce n'était point ainsi que les rois capétiens étaient parvenus à établir en France le principe de l'hérédité.

Un interrègne de quatorze mois fut suivi d'un long schisme, durant lequel le trône put moins que jamais s'affermir. Le pape Jean XXII, tout dévoué aux intérêts français, mit en avant Charles le Bel, ce même prince dont Clément avait empêché la promotion. Mais si les électeurs s'entendirent pour repousser le roi de France, dont ils redoutaient la puissance et les vues ambitieuses, ils ne purent se mettre d'accord quand il fallut faire un choix. Ce temps était celui de l'anarchie : le duc de Carinthie et Jean de Luxembourg se disputaient le titre électoral de Bohême ; Jean et Rodolphe, celui de Saxe ; enfin Louis de Bavière prétendait partager avec son frère Rodolphe, comte palatin, le droit de suffrage. Il y avait ainsi dix votans au lieu de sept. Quatre d'entre eux, réunis à Sachshausen, proclamèrent Frédéric, duc d'Autriche, le petit-fils de Rodolphe. Le jour suivant (19 et 20 octobre 1314), les six autres, assemblés à Francfort, portèrent leurs votes sur Louis, duc de la haute Bavière, l'oncle de Frédéric. La lutte entre les deux compétiteurs resta longtemps indécise. A la fin, Frédéric, quoique le plus puissant, fut vaincu à Muhldorf et fait prisonnier (28 septembre 1322). C'est alors

que Louis, appelé en Italie par Galéaz Visconti, seigneur gibelin de Milan, envoya des troupes contre le légat qui menaçait la Lombardie. Cette circonstance eut un double résultat : elle brouilla Louis avec la cour romaine, et le jeta dans le parti de l'Angleterre contre la France. Jean XXII, qui pendant huit ans avait gardé une sorte de neutralité, parce qu'il espérait que les deux rivaux, après s'être affaiblis mutuellement, seraient forcés de se soumettre à son arbitrage, se prononça contre Louis de Bavière. Il allégua que nul ne pouvant exercer l'autorité suprême ni se dire le chef de l'Empire avant d'avoir obtenu l'approbation pontificale, l'élection de Louis était sans valeur. Il lui enjoignit de soumettre avant trois mois sa cause à la décision du Siége apostolique; et, en attendant, défense fut faite d'obéir aux décrets du prétendu monarque (1). Dans sa réponse, Louis, en établissant en principe l'indépendance de la couronne de tout pouvoir humain, en appela à un concile général; et, à compter de ce jour, sa vie fut une guerre continuelle avec l'Église romaine.

Écoutons quelques-uns de ses griefs. Ce sont les mêmes expressions, les mêmes reproches qui remplissent les manifestes du dernier des Hohenstaufen. — « Le pape Jean, écrit le roi Louis de Bavière, est » un fauteur de troubles. Il a osé dire que le Siége » romain n'était réellement puissant qu'autant que la » discorde régnait entre les princes : aussi ce pontife, » qui couvre l'Allemagne de collecteurs, qui y suscite » des schismes, des révolutions, n'y a-t-il jamais en-

(1) 8 oct. 1323. Olenschlager, Docum. 36, p. 81.

» voyé un messager de paix. Sa conduite prouve trop » bien qu'il n'est pas le vicaire du Christ. Peu lui im- » porte de conférer de hauts grades ecclésiastiques à » des hommes qui s'en montrent indignes, pourvu » qu'il tourne ces mêmes hommes contre nous. Il ex- » cite à la guerre tantôt nous, tantôt le duc d'Autriche, » afin de s'emparer du vicariat de l'Empire et de le » conserver. Impie, hérétique, insatiable de richesses, » il ose soutenir que le Christ et les apôtres ont possédé » des biens en commun. Il détourne l'argent destiné » à la Terre Sainte, et l'emploie à nourrir la discorde » entre les chrétiens. Notre devoir est de nous opposer » à de si coupables excès. Nous jurons ici que tout ce » qui précède est véritable; et, pour ne laisser aucun » doute à cet égard, notre intention est d'en présen- » ter les preuves à un concile général (1). » La lutte ainsi engagée, le pape commença par proclamer la sépa- ration de l'Italie d'avec l'Allemagne. — « Par la pléni- » tude de notre puissance apostolique, » ainsi portait le décret, « nous la retirons de la juridiction impériale, » de telle façon que, dans aucun temps, elle ne puisse » être incorporée ou inféodée à l'Empire (2). » C'était toujours, on le voit, le nœud véritable de la question. La translation du Saint-Siége en France n'avait pas changé la politique pontificale à l'égard de la Péninsule, et il n'y avait plus d'accord possible dès qu'un empereur songeait à relever au sud des Alpes son autorité perdue. Louis n'en persista pas moins dans ses projets; et c'est

(1) Sachshausen, 22...-1234. — Olenschlager, Geschichte des Romischen Kayserthums, n° 43, p. 117-129.
(2) Baluz. Vitis Papar. Avinionens., t. I, addit., col. 704.

alors que commença une longue série d'anathèmes d'une part, de violences et d'actes de faiblesse de l'autre : source féconde de chagrins pour le chef de l'Empire, qui, durant un règne de trente-trois ans, ne connut ni repos ni bonheur. Tantôt soutenu et tantôt abandonné par les grands de l'Allemagne, ce malheureux prince devait fournir au monde un nouvel exemple des tribulations réservées à ceux qui prétendent lutter contre l'esprit général de leur siècle. Vainement il attaque la puissance temporelle des papes : après bien des alternatives de succès et de revers, il se voit réduit à "état le plus fâcheux. Benoît XII, le successeur de Jean XXII (1), d'une humeur plus pacifique que son devancier, désirait un arrangement ; il y eut même un projet de traité dicté par le pape et accepté par Louis. Les rois de France et de Naples en empêchèrent la conclusion ; Philippe de Valois alla même jusqu'à séquestrer les biens que les cardinaux avaient dans son royaume, ce qui entraîna la rupture des négociations (2). Alors Louis se ligue plus étroitement avec le roi Édouard d'Angleterre, et promet deux mille soldats allemands pour la guerre que ce dernier se dispose à porter en France. De son côté, Édouard l'aidera de tout son pouvoir à défendre la dignité impériale ; il lui comptera trois cent mille florins destinés à solder des troupes qui seront employées contre Avignon (3).

La diète germanique, guidée bien plus par des inté-

(1) Jean XXII mourut le 4 décembre 1334.

(2) Rex Franciæ interea sua undique bona et redditus cardinalium occupavit. (Albert. Argentor., p. 126.)

(3) 1237. Rymer, Act. publ., t. IV, p. 798.

rêts privés que par ceux de l'État, soutint d'abord le roi des Romains contre le pape, et reconnut que les troubles qui avaient motivé l'excommunication de Louis IV ne devaient pas être attribués à ce prince. Une décision rendue à Rensée établit en principe que la dignité impériale ne relevant que de Dieu seul, les membres et les vassaux de l'Empire devaient obéissance à l'élu de la majorité des princes, qui seul pouvait s'intituler empereur et exercer la souveraine puissance, nonobstant la confirmation du souverain pontife (1). Louis, croyant sa cause gagnée, défendit de recevoir aucune bulle pontificale sans l'autorisation de l'évêque diocésain. Il déclara que le serment prêté lors du couronnement à Rome était une simple promesse d'obéissance en ce qui avait rapport à la religion catholique, dont le pape était le chef visible, et le roi des Romains le défenseur. Quant au vicariat de l'Empire en cas de vacance du trône, il fut attribué au comte palatin, à l'exclusion du souverain pontife. Ne devait-on pas supposer qu'entre le pays et le souverain il y avait une entente parfaite, et que toute tentative de la cour de Rome pour faire naître de nouvelles scissions, serait désormais impuissante? Cependant, il n'en fut point ainsi; et, cinq ans plus tard, l'empereur, abandonné de la plupart des grands et réduit à une extrême détresse, se vit contraint de rétracter tout ce qu'il avait dit; d'offrir sa renonciation au titre d'empereur, et même de mettre sa personne, ses biens et son État à l'entière disposition du pape, si on voulait le replacer dans la situa-

(1) 8 aug. 1338. Olenschlager, n° 68, p. 189.

tion où il était avant l'anathème prononcé contre lui par Jean XXII (1). Ses ambassadeurs, admis aux pieds de Clément VI, jurèrent sur l'Évangile qu'ils recevraient avec respect les conditions qu'il plairait au pape de dicter.

Clément parut les écouter avec indulgence, tout en disant que l'honneur de la sainte Église lui défendait d'accorder un pardon trop précipité. Mais comme l'intérêt de la France exigeait la ruine de Louis, il fut déclaré inhabile à occuper le trône impérial (2). Trois électeurs, mécontens de ce prince, qui depuis la réunion de plusieurs grands fiefs à ses domaines leur paraissait trop puissant, se laissèrent persuader par le pontife de procéder à une nouvelle élection. Ils jetèrent les yeux sur Charles de Luxembourg, marquis de Moravie, le fils du roi Jean de Bohème, et l'arrière-petit-fils de Henri VII. Ce prince, après avoir longtemps combattu pour l'empereur, s'était, comme tant d'autres, tourné contre lui. L'Allemagne se divisa. Déjà le feu de la guerre civile, soufflé par les nonces, embrasait ce malheureux pays, quand la mort, en frappant Louis de Bavière, donna encore une fois la victoire au pape (11 octobre 1347). La grande lutte du sacerdoce et de l'empire, sous les Hohenstaufen, avait eu pour objet la possession de l'Italie, et la suprématie de l'un des deux pouvoirs, spirituel ou temporel. Les pontifes d'Avignon, dans un but semblable, firent usage contre Louis de Bavière des moyens qui avaient réussi à leurs devan-

(1) Titulum imperialem dimittendi et deponendi. (16 januar. 1344, Olenschlager, n° 86, p. 235.)
(2) 12 april. 1346. — Olenschlager, n° 90, p. 254.

ciers : en excitant les passions et la cupidité des électeurs, en les poussant à la désobéissance et à l'oubli de leurs sermens, ils remplirent l'Empire de troubles. Mais la cour romaine savait que la guerre civile, au nord des Alpes, paralyserait les efforts des empereurs pour relever leur puissance en Italie ; et depuis longtemps c'était une maxime reçue, qu'en politique la fin justifie les moyens.

Dès avant la mort de Louis de Bavière, Clément VI avait validé l'élection de Charles de Luxembourg, et déclaré en même temps que si l'acte qui lui était soumis renfermait quelques irrégularités, il y suppléerait par sa pleine puissance (1). Mais les électeurs du parti bavarois, loin d'obéir à une telle injonction, offrirent la dignité impériale à Édouard, roi d'Angleterre, qui, tout occupé de ses guerres contre la France, la refusa. Le marquis de Misnie, gendre de l'empereur Louis, auquel ils s'adressèrent ensuite, vendit ses droits à Charles de Luxembourg moyennant 10,000 marcs. Sans se décourager, les opposans élurent un comte de Schwartzbourg, qui accepta et mit sur pied une armée. Comme c'était un vaillant guerrier, peut-être l'eût-il emporté à la fin, quoiqu'il fût très-pauvre, si un poison lent n'eût abrégé ses jours. Ses amis le voyant en danger l'abandonnèrent; lui-même, avant de mourir, renonça à la couronne moyennant 22,000 marcs (1349) (2). Charles IV, en distribuant des terres, de l'argent et des priviléges, finit par gagner la plupart des villes et des seigneurs qui s'étaient opposés à sa promotion.

(1) 6 nov. 1346. Olenschlager, nº 92, p. 257.
(2) Albert. Urgent. Chron., p. 152.

Charles IV, la créature des papes, avait promis de ne rien entreprendre contre l'Italie sans l'autorisation du Saint-Siége. Il tint parole, malgré les vives instances de Pétrarque et celles d'un grand nombre de nobles romains pour qu'il rétablît l'Empire dans son ancien état. On sait que lors de son couronnement à Rome, il quitta la ville dès que la cérémonie fut terminée (5 avril 1355). Une seconde fois ce prince franchit les Alpes, appelé par Urbain V ; mais il ne se signala dans cette expédition que par son âpreté à tirer de l'argent des villes, et par ses flatteries pour le chef de l'Église. Ajoutons toutefois, pour être juste, que dans l'état où se trouvait alors l'Allemagne après trente-cinq ans de troubles, il eût été insensé de songer à des conquêtes qui eussent achevé de l'épuiser. La peste noire venait d'enlever le tiers de la population ; le peuple, désespéré, furieux, s'était porté à d'horribles violences contre les Juifs, qu'il accusait de son malheur. A la suite de la contagion, les flagellans avaient reparu, et avec eux les plus grands désordres. De toute part les routes étaient couvertes de bandits ; la suite de l'empereur fut dévalisée près de Haguenau ; et, pour se mettre à couvert de semblables brigandages, vingt-cinq villes de la Souabe venaient de renouer les anciennes ligues. Des guerres privées troublaient sans cesse la paix publique ; enfin, les lois fondamentales elles-mêmes étaient si défectueuses, qu'à chaque élection on ne savait à qui appartenait le droit de suffrage. Le lecteur n'a pas oublié que cette prérogative était attachée aux sept grandes charges de l'Empire ; mais comme dans les familles laïques la coutume autorisait le partage du territoire électoral entre les hé-

ritiers, chacun d'eux prétendait s'attribuer le vote ; ce qui, en favorisant des scissions déjà trop fréquentes, occasionnait des luttes intestines fatales au pays. L'empereur avait amené avec lui d'Italie le célèbre Barthole, de Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancône, une des lumières de la jurisprudence romaine. Il lui fit rédiger en latin un projet de constitution impériale, qui fut présenté à la Diète germanique assemblée à Nuremberg en 1356, et confirmé à Metz le 25 décembre suivant. Cet acte, destiné à être le code invariable de l'Empire, fut revêtu du sceau et de la bulle d'or, d'où il prit son nom. Il est divisé en deux parties : l'une, en vingt-trois chapitres, traite de l'élection du roi des Romains et des électeurs ; la seconde, en deux articles, renferme quelques règlemens de législation civile, relatifs aux successions et à la paix publique ; on y établit d'une manière fixe le cérémonial à observer dans les diètes. Voici les principales dispositions de cet acte (1) :

Quand le trône devient vacant, l'archevêque de Mayence, archi-chancelier de l'Empire, doit indiquer dans trois mois, pour tout délai, une diète électorale à Francfort ; et, à défaut par lui de le faire, les électeurs s'assemblent de plein droit dans cette ville, à l'époque susdite. Après avoir prêté serment, ils procèdent à l'élection, et il leur est interdit de quitter Francfort sans qu'elle soit consommée. Si tout n'est pas terminé dans le délai de trente jours, ils ne reçoivent pour nourriture que du pain et de l'eau (2). Pour la validité de l'élection

(1) Dumont, Corp. dipl., t. I, part. 2, p. 305 et seq.

(2) Ex tunc transactis eisdem triginta diebus, amodo panem manducent, et aquam bibant... (Ibid., p. 307.)

la majorité des suffrages suffit, sans que le consentement des autres princes soit nécessaire. (Il n'est fait mention aucune, dans la loi, du droit de confirmation exercé par le souverain pontife; ce qui en implique l'abrogation.)

Afin d'éviter tout litige entre les branches d'une même famille, le droit de suffrage suit la possession du territoire électoral, qui reste à jamais indivisible, et passe pour les électorats laïques aux héritiers mâles, suivant l'ordre de primogéniture. En cas de minorité, le plus proche parent collatéral exerce le droit de suffrage comme tuteur du mineur.

Les électeurs ont, dans les solennités, la prééminence sur les autres princes; ils jouissent, dans leurs États, des mines, de la monnaie; ils établissent des impôts, ils exercent la haute juridiction, dont on ne peut porter appel à la cour impériale que pour le seul cas de déni de justice. — (On remarquera que ces dispositions tendaient à rendre de plus en plus complète la séparation des divers États de l'Allemagne.)

Tous les ans, quatre semaines après Pâques, les électeurs se réunissent pour régler avec le souverain les affaires de l'Empire. — (Cette assemblée, qui remplace les anciennes diètes générales, enlève aux princes privés du droit électoral la participation qu'ils avaient au gouvernement du pays.)

En cas d'interrègne, le comte palatin exerce les fonctions de vicaire de l'Empire dans les provinces soumises au droit franconien; et le duc de Saxe dans celles du droit saxon. — (Par cet article, les prétentions des papes au vicariat impérial sont mises au néant. Il n'est fait nominalement aucune mention de celles des empereurs

sur l'Italie. Il est dit seulement que les fils des électeurs doivent apprendre les langues latine, esclavone et italienne, afin de seconder utilement le souverain dans l'administration des contrées qui dépendent de l'Empire.)

La diète de Metz fut une des plus nombreuses et des plus solennelles dont on ait gardé le souvenir. Le pape et le roi d'Angleterre y avaient des envoyés. Le dauphin de France, régent du royaume depuis la captivité du roi Jean, y assistait à titre de vassal de l'Empire pour le Dauphiné(1). Ce prince s'était flatté d'obtenir des secours de l'empereur son oncle, ou du moins sa médiation pour règler ses différens avec l'Angleterre; mais il n'en fut rien, malgré l'appui que le légat donnait à cette demande. Le pape fut mécontent de voir ses prétentions au vicariat impérial repoussées. Les familles ducales, les nobles, la bourgeoisie, se plaignirent de la perte d'une partie de leurs prérogatives. Seuls, les électeurs, auxquels on laissait les domaines qu'ils avaient usurpés depuis l'élection d'Adolphe en 1291, se montrèrent satisfaits. Voyons maintenant quels furent les effets de cette constitution sur les destinées de l'Empire germanique.

(1) Humbert, souverain du Dauphiné, ayant perdu son fils unique, se laissa persuader par le roi de France, Philippe de Valois, de lui céder ses États moyennant une rente viagère (31 juill. 1343), et en stipulant que le titre de dauphin serait porté par l'héritier du trône. (Dumont, Corps. dipl., t. I, 2e part., p. 210.)

En 1349, l'empereur Charles IV approuva le traité sous la condition que le Dauphiné ne serait point réuni à la France. Charles, le petit-fils de Philippe, en reçut l'investiture et devint vassal de l'Empire. (Leibnitz, Cod. Jur. Gent., t. I, p. 84.)



L'ALLEMAGNE JUSQU'A L'ABOLITION DE L'EMPIRE.

1356 — 1805.

Depuis longtemps l'hérédité avait remplacé l'ancien droit électoral dans les grands États de l'Europe. L'Allemagne seule faisait exception; et on a vu plus haut que la lutte du Sacerdoce avec l'Empire, et les guerres d'Italie, avaient réduit le pouvoir impérial à un tel état de faiblesse, que, depuis Frédéric II jusqu'à Charles IV, c'est-à-dire pendant un siècle, aucun empereur n'avait osé aborder sérieusement la question capitale de l'hérédité. Le pape et les princes germaniques étaient également intéressés à maintenir cet ordre de choses. Le premier, spectateur presque indifférent de la transformation de la royauté en France, ne voulait point qu'elle se transformât en Allemagne, parce qu'à ses yeux la faiblesse territoriale du chef de l'Empire était la sauvegarde de l'indépendance italienne. De leur côté, les princes, auxquels l'hérédité monarchique eût fermé le chemin du trône, n'avaient garde de prêter la main à l'établissement d'un principe qui tôt ou tard les eût fait descendre du haut rang qu'ils occupaient en Allemagne. Ces deux causes s'opposaient également à ce que le travail d'agglomération, qui était le nœud de la politique française sous la troisième race, pût s'opérer dans l'Empire. A cet égard, la marche du temps n'avait rien changé à l'ancienne organisation du pays, et vers le milieu du XIVe siècle, pas plus que sous Othon le Grand, il n'existait point de territoire impé-

rial qui pût servir de noyau à la formation d'un État unitaire. La *Bulle d'Or*, loin de fermer le sillon séparatif des anciennes tribus germaniques, ne fit que le creuser davantage. En réglementant l'élection, elle lui donna de nouvelles racines; en ôtant le droit de suffrage aux grandes charges de l'Empire pour l'attribuer aux pays électoraux, elle créa des États presque indépendans du pouvoir central. Il y eut en Germanie des Bavarois, des Saxons, des Autrichiens unis par un lien fédéral, plus ou moins relâché; mais en réalité la grande famille allemande n'exista presque plus que de nom, et la fusion des peuples qui la composaient devint chaque jour moins possible.

Cependant, malgré le rapprochement que des intérêts communs semblaient devoir cimenter entre le pape et l'aristocratie allemande, c'est une chose digne de remarque que chaque victoire du Saint-Siége sur l'Empire, loin de lui procurer les avantages temporels qu'il s'en était promis, trompe ses espérances, et souvent a pour résultat d'affaiblir jusqu'à son autorité morale au nord des Alpes. Malgré la corruption du siècle, des sentimens de nationalité, qu'on aurait pu croire éteints, se réveillaient parfois dans les esprits, et alors ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus dévoués à la politique romaine se tournaient contre elle. C'est ainsi que Charles IV, la créature des papes, est à peine affermi sur le trône, que par la Bulle d'Or il leur ôte le vicariat de l'Empire. Innocent VI réclame sa prérogative : pour toute réponse, Charles demande la révocation des bulles de Jean XXII et de Clément VI, qui portaient atteinte aux droits im-

périaux. Vers le même temps, de nouvelles décimes furent imposées sur les églises. Aux protestations du clergé se joignirent celles de la diète germanique. Le peuple lui-même prit parti; d'anciens griefs se reproduisirent : on parla plus que jamais de la nécessité d'une réforme; la critique s'exerça sur les richesses et sur la corruption des ecclésiastiques. L'empereur, lui-même, pour ne point s'aliéner l'opinion publique, reprocha à la cour d'Avignon ses exigences fiscales, ajoutant qu'elle ferait mieux de réprimer les mœurs licencieuses et le luxe du clergé, que de demander sans cesse de l'argent. Une chronique rapporte que le prince ayant remarqué dans l'assemblée des États un chanoine magnifiquement vêtu, se fit apporter le manteau du prêtre, et, l'ayant mis sur ses épaules, s'écria : « N'ai-je pas l'air d'un chevalier plutôt que d'un clerc (1)? » L'empereur se sentait fort quand il parlait au nom de l'intérêt national, parce que le pays était avec lui contre le Saint-Siége; mais s'agissait-il de ses intérêts propres, aussitôt le pays se rapprochait du pape, et le monarque cédait. Malgré tout ce qu'on put faire, les choses ne changèrent point : le mal était trop profond, les mœurs trop mauvaises. « Vous n'avez pas à vous mêler, répondit le souverain pontife, de la réforme ecclésiastique (2). » Comme, à la suite de ce débat, Charles apprit que des instructions secrètes étaient données pour faire élire un anti-roi des Romains, il se hâta de garantir par un décret les biens des clercs et leurs

(1) Pelzel, t. II, p. 896.
(2) 20 april. 1359. Annal. eccl., § 11.

personnes contre toute entreprise des laïques, ce qui calma Innocent VI (1).

Charles IV ne négligea aucun des moyens qui pouvaient élever la puissance de sa famille. Un de ses frères avait le marquisat de Brandebourg; et comme il mourut sans postérité, l'empereur en donna l'investiture à Sigismond son second fils, ce qui assurait à la maison de Luxembourg deux voix dans l'élection impériale. De l'aveu de la diète, la couronne de Bohême fut déclarée héréditaire, avec le droit électoral et la charge de grand échanson. Les soins du monarque se tournèrent principalement vers ce royaume, dont il améliora la situation en lui donnant des lois écrites; le commerce y obtint une protection efficace, l'exploitation des mines prit un grand essor; des défrichemens rendirent à l'agriculture de vastes terrains. On croit que, plein de l'espoir de faire abolir en faveur de ses descendans le principe électif, il se proposait d'établir à Prague le siége de l'Empire. D'heureuses circonstances semblèrent d'abord favoriser ce dessein. Les électeurs, qui, dès le temps de Rodolphe de Habsbourg, étaient convenus de ne plus désigner, du vivant de l'empereur, le roi des Romains qui devait lui succéder, consentirent en 1376 à conférer cette dignité à Wenceslas, le fils aîné de Charles IV, jeune prince âgé d'un peu plus de quatorze ans. On croit qu'ils s'étaient laissé gagner à force de promesses. Pour obtenir l'approbation du pape, Wenceslas dut ratifier les engagemens souscrits par son père, tant pour ce qui concernait l'Italie, que pour l'annulation des actes de l'empereur

(1) 1359. Guden., Cod. Magn. Dipl., t. III, nº 290.

Louis. Par des acquisitions successives de territoires, la famille de Luxembourg, si pauvre lors de l'avénement de Henri VII, avait fini par posséder des domaines non moins vastes que ceux des princes de Hohenstaufen. Sauf une interruption de vingt-neuf ans pendant le règne de Louis de Bavière, sa domination sous quatre empereurs[1], Henri VII, Charles IV, Wenceslas et Sigismond, eut une durée de cent huit ans, dix-neuf de moins seulement que le règne glorieux de la dynastie de Souabe. Pour en finir avec Charles IV, qui mourut le 29 novembre 1378, ajoutons que, pendant qu'il convoitait pour les siens le pouvoir héréditaire, la France ne cessait d'empiéter sur l'Empire. A l'intérieur, beaucoup de villes se confédérèrent sans la participation du souverain. Ne pouvant les réduire, on leur accorda pour de l'argent le droit de commune, ou, en d'autres termes, de s'imposer elles-mêmes, de ne point dépendre d'une juridiction étrangère, de faire librement le commerce, et d'armer leurs milices. Charles IV leur vendait d'une main des franchises qu'il essayait presque toujours de reprendre de l'autre. Après avoir cherché à supprimer les communes, il essaya de s'en servir contre la noblesse, changeant ainsi de système selon les circonstances, et publiant des lois qu'il n'hésitait pas à violer quand son intérêt le demandait. Les embarras du Siége apostolique, le long schisme qui divisa l'Église, donnaient en réalité de grandes facilités aux empereurs pour secouer le joug des papes; mais pour réaliser ce changement il fallait d'autres hommes que Charles IV et ses deux fils. Wenceslas, qui succéda à Charles, était encore moins propre à maintenir l'autorité impériale, soit à l'égard

du pays, soit à l'égard des électeurs. Prince crapuleux, lâche et cruel, il commence son règne par dissiper les trésors de son père ; puis il vend ce qui restait des domaines de la couronne. Il abandonne l'Italie, sans chercher à améliorer l'état de l'Allemagne. Il laisse les villes se liguer contre la noblesse, celle-ci contre les villes, affectant de ne voir dans ces confédérations, qui mettaient le pays en feu, qu'un contre-poids utile à son autorité. Adonné à l'ivrognerie, il se livrait à des excès de table qui achevaient d'abrutir son esprit. Un historien rapporte à ce sujet que, dans un voyage que Wenceslas fit à Paris en 1398, Charles VI l'ayant invité à un grand repas, envoya les ducs de Berry et de Bourbon le prendre à son hôtel, pour l'accompagner honorablement au palais. Mais ils revinrent dire au roi que *ce gros vilain, déjà ivre, dormait pour cuver son vin* (1). A la fin, les habitans de Prague, las d'obéir à un fou furieux (2), le jetèrent en prison, d'où il s'échappa (novembre 1403). Son propre frère Sigismond se tourna contre lui. Le 20 août 1400, les électeurs le déposèrent comme négligent, inutile, méprisé de tous, et indigne du trône (3). Ils élurent à sa place Robert, comte palatin du Rhin ; et dix ans plus tard, en 1410, après la mort de Robert, les voix s'étant divisées dans la diète, Josse, marquis de Moravie, et Sigismond furent proclamés concurremment rois des Romains.

(1) L'Enfant, hist. du Concile de Constance, t. I, p. 92.

(2) On assure qu'il aida de sa propre main à torturer Jean-Népomucène, vicaire-général de l'archevêché, et le fit noyer dans la Moldau, parce que ce prêtre avait refusé de lui révéler la confession de l'impératrice. (Pelzel, Kays. Wencesl. Gesch., t. I.)

(3) Urtisii Germaniæ histor., pars altera, p. 180.

Comme Wenceslas refusait son abdication, l'Empire eut trois empereurs, précisément lorsque le concile de Pise, croyant mettre fin au grand schisme d'Occident, donnait à l'Église un troisième pape.

Josse mourut au bout de peu de mois (janvier 1411). Wenceslas, après de faibles tentatives pour ressaisir le pouvoir, finit par l'abandonner à son frère (1); et Boniface IX, le successeur d'Urbain V, ratifia sa déchéance, en vertu du pouvoir apostolique. Quant à Sigismond, élu de nouveau et généralement reconnu (21 juillet 1411), il gouverna l'Empire pendant vingt-six ans.

Sigismond fut à la fois roi de Hongrie et de Bohême, électeur de Brandebourg et empereur. Le domaine de la couronne avait été tellement appauvri sous les règnes précédens, qu'un souverain ne pouvait désormais soutenir sa dignité s'il n'était en possession d'États considérables : il n'eut donc garde de renoncer à aucun de ses biens propres. Ainsi tomba de fait, par la force des choses, cette politique des électeurs, de n'élever sur le trône que des princes peu favorisés des dons de la fortune. Il restait encore à détruire le droit électoral; mais outre que Sigismond était trop au-dessous de cette tâche, il n'avait pas de fils. Après sa mort, ses États héréditaires échurent à Albert d'Autriche, son gendre : ce fut la véritable cause de la grandeur à laquelle parvint la maison de Habsbourg.

Le concile de Constance, à la réunion duquel Sigis-

(1) On prétend que, peu sensible à la honte de sa situation, Wenceslas écrivit aux villes impériales qu'il ne désirait d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.



mond s'était employé avec ardeur, devait, dans les vues de ce prince, pacifier la Bohême, où le vœu d'une réforme complète dans l'Église avait occasionné de grands troubles. Le peuple de Prague, gagné aux doctrines de Jean Huss, regardait la cause du novateur comme celle de la nation. On ne répétera pas ici comment Huss, quoique muni d'un sauf-conduit impérial, périt sur le bûcher. Sigismond lui-même, au mépris de sa parole, avait donné ordre au comte palatin de livrer le condamné au bourreau. Vainement essaya-t-il de se laver de ce manque de foi : un cri de vengeance retentit d'un bout à l'autre de la Bohême. Les seigneurs déclarèrent, dans une assemblée générale, que chacun avait le droit d'enseigner la parole de Dieu dans toute sa pureté, et qu'on ne devait point se soumettre à l'excommunication pontificale, ni à l'interdit. Les disciples de Jean Huss, exaspérés par sa mort, coururent aux armes; une guerre de religion éclata avec violence. L'empereur, qui ignorait ce que peut un peuple fanatisé, crut facile d'éteindre l'incendie; et reconnut trop tard son erreur. Chassé de la Bohême, ce ne fut que vers la fin de sa vie, et en traitant avec les révoltés, qu'il parvint à rentrer à Prague (août 1436). La guerre avait duré dix-sept ans; plusieurs grandes armées impériales avaient succombé; et il est probable que les forces de l'Empire n'auraient point prévalu contre les Hussites, si des questions de dogme, en les divisant, n'eussent affaibli leur résistance. Les uns, sous le nom de *Calixtins*, demandaient la communion avec le calice, et voulaient que les péchés mortels reçussent une punition proportionnée à leur énormité. Le concile de Bâle admit les députés des

Calixtins, et leur accorda satisfaction en 1435. Mais l'autre secte, qui avait pris le nom de *Thaborites* (1), resta intraitable. Elle prétendait qu'on réduisit le christianisme à sa simplicité primitive, et que l'Église, complétement réformée dans sa constitution, n'eût aucun autre chef que Jésus-Christ; ce qui était la destruction de toute hiérarchie ecclésiastique. Les Thaboristes subsistèrent jusqu'au temps de la réformation, sous le nom de frères de Bohême ou de *Bégards;* et des premiers ils se joignirent à Luther.

Sigismond, presque toujours à bout de ressources, faisait argent de tout. Durant son long règne, on le voit altérant la monnaie, vendant des priviléges, des fiefs impériaux, des villes, et jusqu'à son électorat de Brandebourg, qu'il céda à Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, pour 400,000 ducats d'or (1415). Sous ce prince, l'Empire déclina de plus en plus. Charles IV avait laissé passer sous la domination française une grande partie de sa frontière occidentale jusqu'aux Alpes : Sigismond ne put empêcher les ducs de la nouvelle maison de Bourgogne d'unir à leurs États les Pays-Bas et la Flandre, riches provinces dont aucune acquisition ne compensa la perte. Pas plus que son frère et que son père, il ne put réaliser le plan d'un empire héréditaire germano-slave, dont Prague serait devenu la capitale. Cependant, si on jette un coup d'œil sur la situation de l'Europe dans la première moitié du XVe siècle, on reconnaîtra que jamais circon-

(1) Ce nom leur venait d'une montagne voisine de Prague, qu'ils nommaient *le Thabor*, et sur laquelle ils s'étaient fortifiés.

stances ne parurent mieux seconder les desseins ambitieux des souverains de l'Allemagne. Depuis Charles VI, l'ancienne prépondérance de la France dans les conseils de la papauté n'existait plus. Ce royaume, déchiré par une lutte terrible, était tombé si bas, qu'on put craindre la chute de la monarchie. Charles VII, trahi par les grands vassaux et par le peuple de Paris, mais soutenu par les gentilshommes, arracha péniblement la France aux Anglais, et recouvra sa capitale (13 août 1436), un an seulement avant la mort de Sigismond. Après un siècle de guerres et de dissensions intestines, les Valois avaient trop besoin de la paix pour songer de longtemps à se mêler des affaires de l'Empire. La situation de l'Angleterre devenait de plus en plus mauvaise. Victorieuse sous Henri V, mais épuisée d'hommes et d'argent, elle perdait, depuis la mort de ce prince, ses meilleures conquêtes. Désormais il ne s'agissait plus pour elle de gouverner un vaste État annexé par la victoire à la Grande-Bretagne; mais seulement de conserver quelques provinces défendues par les débris de ses vieilles bandes. Pendant ce temps, des troubles intérieurs préludaient à la guerre des deux Roses, qui devait faire expier à ce pays les maux par lui faits à la France. L'Italie, opulente, corrompue et énervée, soumise à de petits tyrans, achevait de perdre la vertu militaire des républiques lombardes; la passion des arts allait bientôt y prendre la place de ce sentiment d'indépendance, si puissant autrefois sur les esprits. Enfin, le grand schisme d'Occident, qui se prolongea jusqu'en 1429, le refus de réformer l'Église, irritaient à tel point la chrétienté, que, loin d'avoir à craindre la main jadis si puis-

sante des papes, un empereur comme Frédéric II eût trouvé, dans le mécontentement général contre Rome, de grandes facilités pour ses projets de domination héréditaire. Mais, pour accomplir de pareils changemens, il faut à la fois de grands hommes et des circonstances heureuses. La Providence, en accordant aux princes de la race de Souabe l'énergie, la volonté, la haute intelligence, leur avait refusé l'occasion. Elle fit précisément le contraire pour ceux de la famille de Luxembourg. Ceux-ci parurent à l'époque favorable; mais, faute d'en savoir profiter, ils échouèrent aussi complétement que leurs illustres devanciers.

La maison d'Autriche, qui remplaça celle de Luxembourg sur le trône impérial, était alors, de toutes les familles d'Allemagne, la plus riche en territoire. Outre ses duchés héréditaires, elle possédait, par les femmes, la Bohême et la Hongrie. Charles IV avait travaillé sans relâche à affaiblir une race rivale, qu'il redoutait à bon droit; Sigismond, adoptant une marche contraire, s'en fit un appui, et l'éleva même au plus haut point de fortune par le mariage de sa fille avec Albert. Ce dernier, pour mieux s'affermir en Hongrie, avait promis, lors de son sacre à Bude, de ne point accepter l'Empire s'il lui était offert. Il répondit en effet par un refus aux électeurs qui le proclamèrent roi des Romains après la mort de Sigismond (18 mars 1438); mais le concile de Bâle ayant sollicité les Hongrois de lui rendre sa parole, ses scrupules se dissipèrent. Voilà donc la famille de Habsbourg en possession du trône impérial, sur lequel vainement elle s'efforçait de remonter depuis cent trente ans. Cet événement eut

une grande influence sur les destinées de l'Allemagne.

Albert II avait été, tant par son épée que par ses conseils, le plus ferme appui de son beau-père Sigismond. « Un souverain, lui disait-il, ne peut avoir de garde plus sûre que l'affection de ses sujets : » noble maxime que dans ce siècle trop peu de princes mettaient en pratique. Comme il était actif, courageux et dans la force de l'âge, on attendait de lui de grandes choses. A peine élu, il se prépara, en effet, à arrêter la marche des Turcs, qui s'étaient avancés en Hongrie jusqu'à Semendria. Il travailla à la paix de l'Allemagne et à celle de l'Église, en ce qui concernait les relations du Siége apostolique avec l'Empire.

Les discordes intestines étaient l'affaire la plus urgente. Dans une diète tenue à Nuremberg au mois de juillet 1438, les ministres de la couronne proposèrent de diviser les petits États de l'Empire en quatre cercles : 1° Franconie et Bavière ; 2° pays du haut Rhin et Souabe ; 3° bas Rhin et Westphalie ; 4° haute et basse Saxe, chacun sous un chef investi de l'autorité nécessaire au maintien de la paix. L'Autriche, la Bohême et les six électorats n'étaient pas compris dans cette division. Les villes, jalouses de leur liberté, firent des objections ; et comme elles ne purent s'accorder avec les princes, une nouvelle diète fut indiquée pour l'hiver suivant, et successivement prorogée à Francfort, puis à Mayence (1439). Mais la peste, qui décimait les populations, et l'état critique dans lequel tomba bientôt l'Église romaine, firent ajourner ce projet.

C'est alors que le concile de Bâle, brouillé avec Eugène IV, le déclarait hérétique, et élisait à sa place

Amédée de Savoie qui prit le nom de Félix V (1). Après quelques tentatives de pacification, la diète finit par accepter vingt-six décrets relatifs à la discipline ecclésiastique et à la liturgie, qui venaient d'être promulgués à Bâle, et étaient généralement basés sur les décisions du concile de Constance.

Par malheur, Albert mourut dans une expédition contre les Turcs, avant d'avoir réalisé ses plans d'amélioration (27 octobre 1439). Son règne avait duré un peu moins de vingt-deux mois. Cet événement plaçait ses États héréditaires dans une situation très-incertaine, et semblait devoir remettre en question les hautes destinées de la maison d'Autriche. La fortune en décida autrement.

La diète, assemblée à Mayence, apprit en même temps la mort de l'empereur et le schisme survenu dans l'Église. Après quelques hésitations, les électeurs proclamèrent roi des Romains Frédéric, duc de Styrie, l'aîné de la famille d'Habsbourg (1440) (2). Onze semaines s'écoulèrent avant qu'il se résolut à envoyer son acceptation. Chose étrange ! pendant plus d'un siècle les princes de cette maison avaient convoité avec ardeur le pouvoir supréme sans l'obtenir, et depuis qu'on le leur offrait, non-seulement ils ne semblaient plus l'ambitionner, mais ils ne l'acceptaient qu'après de longues hésitations. Frédéric était aussi pauvre que son prédécesseur avait été puissant. Il ne possédait en propre que la Styrie, qu'il dut partager avec son frère. Déclaré tuteur d'un fils posthume d'Albert II, appelé La-

(1) 17 nov. 1439, Dumont, Corps Dipl., t. III, p. 74.
(2) Acta Electionis, ap. Kulpis, Cod. Dipl., t. I, p. 183.

dislas, il lui conserva la Hongrie et la Bohême. Ce prince s'occupait d'alchimie et de l'étude des astres; insouciant à l'excès, économe jusqu'à l'avarice, son règne de cinquante-trois ans, le plus long dont les annales de l'Empire fassent mention, ne fut signalé ni par de brillans exploits, ni par de grandes améliorations. Mais sa durée, en accoutumant l'Allemagne à la domination autrichienne, fit plus pour la fortune de la maison de Habsbourg que les travaux des descendans de Rodolphe. La couronne ne sortit plus de cette famille (1). Hâtons-nous d'ajouter que si l'hérédité exista de fait en Allemagne à partir du règne de Frédéric III, elle ne put s'y établir en droit, et que dès lors les choses se passèrent dans l'Empire à peu près comme elles s'étaient passées en France sous les premiers roiscapétiens. Mais quoique l'élection ne fût plus en quelque sorte qu'une formalité, le principe se maintint jusqu'à la chute de l'Empire; tandis qu'en France il avait suffi d'une suite non interrompue de sept rois de la même lignée, pour en effacer jusqu'aux derniers vestiges.

Des discordes intérieures s'opposèrent à toute amélioration dans la constitution de l'Empire, et paralysèrent également les efforts qu'il eût fallu faire pour arrêter les progrès des Turcs. Cette guerre, qui aurait dû être la grande affaire de l'Allemagne, fut précisément celle qu'on négligea le plus. Amurath II, après plu-

(1) Charles VI, le dernier empereur de la maison de Habsbourg, mourut le 20 octobre 1740, sans postérité masculine. Charles-Albert, duc de Bavière, fut élu sous le nom de Charles VII; mais à sa mort (20 janvier 1745), la couronne impériale passa au grand duc François Étienne de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, la fille aînée de Charles VI.



sieurs victoires sur les Hongrois, s'était avancé jusqu'auprès de Belgrade. Son fils Mahomet II prit enfin Constantinople, et seulement alors l'Europe s'éveilla. Un écrivain rapporte qu'à la nouvelle de cette catastrophe Frédéric III fondit en larmes, et que Nicolas V tomba sérieusement malade (1). L'empereur sollicita le chef de l'Église de prêcher une croisade; et ce dernier adressa une lettre circulaire à tous les souverains (30 octobre 1453). En Allemagne, plusieurs diètes furent convoquées, et les princes y firent des promesses qui ne se réalisèrent point. Le peuple seul envoya en Hongrie des troupes de croisés, sous la bannière du célèbre Huniades. Quant aux nobles et aux bourgeois des villes libres, ils n'ajoutèrent foi ni aux paroles du pape ni à celles du monarque, pensant qu'on ne faisait tout ce bruit que pour leur extorquer de l'argent. C'est alors que Pie II, nouvellement monté sur le trône de saint Pierre, convoqua à Mantoue un congrès des puissances chrétiennes. L'empereur n'y parut pas. Le pontife avait été autrefois le secrétaire intime du monarque, et on supposa que celui-ci voulait éviter de donner à son ancien serviteur un témoignage de respect en baisant sa mule. Pie II l'en reprit avec amertume. « Comment, lui demanda-t-il, oses-tu t'appeler le dé» fenseur de l'Église, quand tu l'abandonnes? As-tu » conçu de l'envie contre nous parce que nous t'avons » devancé? Tu te méprends : nous n'avons rien de » plus à cœur que ta gloire. Mais sache qu'on ne man» quera pas de t'accuser d'avarice; on croira que tu

(1) Fugger, Ehrenspiegel, p. 611.

» as voulu épargner les frais du voyage, que tu mé-
» prises la foi, et que tu n'es pas digne de régner sur
» des chrétiens (1). » Après de longues sollicitations, les députés impériaux promirent des troupes, moyennant que leur solde serait payée par les autres puissances. De nouveaux troubles en Allemagne firent échouer l'expédition. Cinq ans plus tard, le même pontife fit une nouvelle tentative qui ne réussit pas mieux. Il mourut à Ancône, où il avait appelé les volontaires de la Croix, et ceux-ci se dispersèrent.

Frédéric III fut le dernier empereur couronné à Rome (19 mars 1452). La diète lui avait fourni un corps de mille cavaliers, tous vêtus de rouge, et deux mille fantassins; force insuffisante pour relever son autorité en Italie. Aussi ne retira-t-il aucun fruit de ce voyage. En Allemagne, la mort du roi Ladislas (1457) et celle de l'archiduc Albert (1463), lui donnèrent successivement toute l'Autriche et la Styrie. Mais il ne put récupérer la Hongrie ni la Bohême, qui mirent sur le trône de simples gentilshommes. La perte de ces deux royaumes fut compensée par le mariage de Maximilien, son fils, avec Marie, l'unique fille de Charles le Téméraire (19 août 1477). Cette union valut à la maison d'Autriche la Franche-Comté, la Flandre et les Pays-Bas. Déjà Frédéric régnait depuis quarante ans, quand, par l'habileté de son ministre Hugo de Werdenberg, il obtint que les électeurs nommassent, à l'unanimité, Maximilien héritier de la couronne impériale et corégent (1486). Il s'était retiré dans une église pendant

(1) Gobellini, Comm., p. 65.

l'élection, et on assure qu'il versa des larmes de joie quand il apprit le résultat du scrutin (1).

Sur ces entrefaites, de graves événemens survinrent. Frédéric III mourut (1493) (2) ; son fils Maximilien occupa le trône impérial. La rivalité des deux maisons d'Autriche et de France, qui éclata bientôt après, changea en Europe la face des affaires.

Marie de Bourgogne était morte d'une chute de cheval à l'âge de vingt-cinq ans, laissant deux enfans en bas âge, Philippe et Marguerite (28 mars 1482). Louis XI obtint la main de Marguerite pour le dauphin Charles, qu'il avait voulu marier avec la mère de cette princesse. Elle avait pour dot la Franche-Comté et l'Artois. On l'envoya à la cour de France pour y être élevée (1482) ; mais cette union ne se réalisa point. Huit ans plus tard, Maximilien avait demandé en mariage Anne, héritière du duché de Bretagne. Déjà tout était conclu par procuration, lorsque Charles VIII, alors âgé de vingt ans, gagna les états, et fit rompre, à Rennes, le projet d'alliance avec le roi des Romains. Il voulait à tout prix empêcher la maison impériale, qui déjà avoisinait la France à l'est et au nord, de posséder à l'ouest une vaste province dont la réunion à la couronne était indispensable à la sûreté du royaume. Marguerite fut renvoyée. Anne de Bretagne feignit de se rendre en Allemagne ; mais elle se détourna de son chemin, et vint à Langeais, près de Tours, où elle épousa Charles VIII avant l'arrivée des dispenses de

(1) Muller, R. T. theatrum inter Fridr. III. Dipl. 6.

(2) L'empereur mourut à la suite d'une amputation dont il supporta les douleurs en prenant une boisson soporifique.

Rome (6 décembre 1491). Maximilien fit un appel à l'Empire pour venger son injure. Le roi d'Angleterre, Henri VII, prit parti pour l'empereur; il y eut un commencement d'hostilités; mais bientôt tout s'apaisa. La diète germanique hésitait à s'engager sérieusement dans une guerre avec la France; Henri VII, moyennant une grosse somme, fit la paix. Maximilien lui-même, ne recevant point de secours, fut obligé de traiter. Pour unique réparation on lui restitua la dot de Marguerite, que le roi de France avait gardée contre toute raison.

Maximilien et Charles VIII tournèrent en même temps leurs regards vers l'Italie : ce malheureux pays était plus que jamais déchiré par les querelles de ses petits États, qui, trop faibles pour vaincre isolément, invoquaient le secours des étrangers. La Péninsule servit dès lors de champ de bataille aux peuples européens qui se disputaient la suprématie. D'une part, Maximilien désirait y rétablir l'autorité impériale; de l'autre, le roi de France était décidé à faire valoir les droits qu'il tenait des Angevins sur le royaume de Naples. L'empereur épousa la nièce de Louis Sforza, surnommé le Maure, régent du Milanais; alliance peu honorable pour la maison d'Autriche, mais utile à ses projets d'agrandissement. Le fondateur de la famille Sforza était un soldat parvenu, que l'Empire avait refusé de reconnaître comme prince. Louis le Maure, l'oncle et le tuteur de Jean Galeaz, duc de Milan, tenait son pupille en prison sous prétexte de folie. Maximilien lui promit l'investiture de ce duché, moyennant qu'il serait rattaché à l'Empire. Mais déjà,

suivant la politique tortueuse de ce siècle, le Maure avait conclu un traité avec le roi de France contre Ferdinand d'Aragon, qui régnait à Naples. Charles VIII mettait sur pied une armée peu nombreuse, mais parfaitement équipée, avec laquelle il passa les Alpes vers la fin d'août 1494.

On sait que les progrès des Français furent aussi faciles que rapides. Leur retour ne fut pas moins prompt. Louis le Maure, craignant pour ses propres États, entraîna dans une ligue contre la France Rome, Venise, l'Espagne et l'empereur; Charles VIII, voyant que la retraite allait lui être coupée, abandonna Naples à la hâte, et trouva en effet les confédérés qui lui barraient le passage à Fornovo, dans les Apennins. Il les culbuta, et s'ouvrit par cette victoire le chemin de la France (6 juillet 1495). Ce n'était que le prélude des grandes guerres qui allaient, dans le siècle suivant, décider du sort de la Péninsule.

Louis XII et après lui François I[er] reprirent avec ardeur les projets de conquête de Charles VIII. Tantôt victorieux, souvent trompés, quelquefois vaincus, on put croire à la fin que le canon de Marignan (13 et 14 septembre 1515) avait tranché en faveur de la France le nœud de la difficulté. Pendant ce temps, Maximilien cherchait, par des négociations et par des ligues, à opposer une barrière aux envahissemens des Français. Le mariage de son fils Philippe avec la deuxième fille du roi d'Aragon (octobre 1496) eut des résultats qui devaient surpasser toutes ses espérances. L'Espagne, agrandie par la prise de Grenade, se trouva réunie sous le double sceptre de Ferdinand et d'Isabelle; et ce

beau royaume, auquel Colomb venait de donner un nouveau monde, passa bientôt après à la maison d'Autriche. On put comprendre alors combien il avait été sage d'empêcher cette maison de prendre pied en Bretagne.

Le règne de Maximilien est marqué par d'importans changemens dans la constitution. L'Allemagne resta divisée en dix cercles (1), chacun avec un chef assisté de conseillers chargés de veiller au maintien de l'ordre, et de tenir la main à l'exécution des décrets généraux. Le droit de se faire justice à soi-même fut aboli, sous peine d'être mis au ban de l'Empire et de payer une amende de deux mille marcs d'or. Pour assurer le plein effet de cette loi, on établit un tribunal suprême dont les juges étaient nommés par l'empereur, de concert avec la diète. Il statuait en première instance pour les États relevant immédiatement de l'Empire; les autres lui portaient les appels. On décida, de plus, que la diète se réunirait chaque année pendant un mois pour veiller à la conservation de la paix publique; les lois criminelles et celles de police furent revisées (août 1495). Le résultat de ces innovations fut de resserrer les liens de l'ancienne constitution fédérative de l'Allemagne.

La Bohême, après avoir été longtemps, sous la maison de Luxembourg, la résidence des empereurs, était en quelque sorte séparée de l'Empire. Depuis qu'elle s'était donné pour roi un noble du pays, elle n'avait pris part à aucune diète. Uladislas régnait sur la Bo-

(1) Franconie, Bavière, Souabe, haut et bas Rhin, Westphalie, haute et basse Saxe, Bourgogne et Autriche.



hême et la Hongrie. Maximilien conclut le mariage de Ferdinand, l'un de ses petits-fils, avec Anne, la fille d'Uladislas. Cette union donna plus tard (1526) à la maison d'Autriche les deux royaumes de Hongrie et de Bohême. Déjà l'avénement de Charles au trône de Ferdinand et d'Isabelle lui avait assuré l'Espagne; elle possédait la Flandre, le Luxembourg et Naples. C'est ainsi que sous Maximilien se fonda, malgré la France, une puissance formidable qu'aucune maison royale n'égalait en Europe.

Mais, quelque désir qu'eût Maximilien de transmettre héréditairement l'Empire à sa famille, il échoua dans cette entreprise. La diète, assemblée à Augsbourg, refusa même d'élire Charles, son petit-fils, à la dignité de roi des Romains, du vivant de l'empereur. Le principe électoral fut ainsi maintenu, et resta la loi fondamentale de l'État.

Maximilien mourut à Wels le 12 janvier 1519, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'Empire pendant un quart de siècle. Quatre-vingt-un ans s'étaient écoulés depuis que la famille de Habsbourg était remontée sur le trône impérial.

C'est sur ces entrefaites qu'éclata en Allemagne, contre la papauté, un orage qui grossissait depuis longtemps. On sait que la réforme de l'Église, tant de fois réclamée en vain et pourtant si nécessaire, avait été refusée avec obstination par le Siége de Rome. Mais si la guerre des Turcs et le rétablissement de l'unité pontificale firent suspendre pendant quelques années et les conciles réformateurs et les guerres de religion qui avaient signalé la première moitié du xv$^e$ siècle, le

feu couvait sous la cendre, et l'incendie n'en devait être que plus terrible. Luther parut; la réforme révolutionnaire éclata. Arrêtons-nous quelques instans sur un événement immense par ses résultats, et dont les longues luttes du sacerdoce et des empereurs avaient été les préludes. La révolution dont Luther fut le promoteur réussit parce qu'elle vint à l'heure favorable, lorsque des fautes trop réelles, des schismes, et la corruption de la cour romaine, lui eurent préparé le terrain.

L'état des esprits en Allemagne, dans la première partie du XVI[e] siècle, favorisait pleinement toute entreprise contre Rome. Depuis longtemps la puissance spirituelle n'exerçait plus sur la vie des nations catholiques une influence aussi complète que dans les temps antérieurs. Outre que de nombreuses universités répandaient l'instruction parmi les laïques, le relâchement du clergé, le luxe des prélats, l'ignorance des moines frappaient tous les yeux. De son côté la cour pontificale semblait ne tenir aucun compte des plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre ses exigences. Quoiqu'on ne pût espérer au Vatican que la question de la réforme serait toujours ajournée, les papes, depuis Pie II jusqu'à Léon X (1), loin de détruire les anciens abus, avaient poussé les choses à l'extrême. Le peuple, auquel on demandait sans cesse de nouveaux tributs, était mécontent. La diète germanique elle-même protestait contre les envahissemens de la puissance ecclésiastique. Elle faisait solliciter à Rome le redressement des griefs; elle

(1) Paul II, 1464-1471; Sixte IV, 1471-1484; Innocent VIII, 1484-1492; Alexandre VI, 1492-1503; Pie III, 1503; Jules II, 1503-1513; Léon X.

exigeait du successeur de Maximilien la promesse de révoquer tout ce que le Saint-Siége avait entrepris contre les concordats de la nation germanique. Telle était la situation des choses, quand le mouvement révolutionnaire éclata en Allemagne.

Une question d'argent fut le signal de la révolte. Léon X fit vendre des indulgences (1) (1517), et Luther s'éleva contre la vénalité du souverain pontife. Il attaqua non-seulement l'abus, mais la valeur de ce remède spirituel, source de scandales, disait-il, pour le monde chrétien et de richesses pour la cour romaine. Depuis Jean Huss, personne n'avait osé faire entendre de telles paroles. L'Allemagne s'en émut; de nombreuses voix appuyèrent le réformateur, qui, à mesure qu'il voyait augmenter son crédit, arrachait une pierre de plus de l'Église. Il était loin, à son début, de se douter de ce que ses discours allaient produire : peut-être même n'eût-il point poursuivi son œuvre de démolition, s'il eût su où aboutissait fatalement la voie dans laquelle il venait de s'engager. Ce qui est plus certain, c'est qu'il ouvrit une large entrée à l'esprit d'examen, sans se douter que la liberté absolue qu'il proclamait devait bientôt se tourner contre lui-même.

Ainsi donc le réformateur ne se présenta pas a l'Allemagne avec un corps de doctrines à la main, pour substituer d'un seul coup une religion nouvelle au catholicisme

(1) Le Vatican avait profité, dès le siècle précédent, de l'invention de l'imprimerie pour activer la vente des indulgences. Les *Litteræ indulgentiarum* de Nicolas V, imprimées en 1454, sont le plus ancien monument typographique portant une date certaine. (Libri, hist. des Math., t. II, p. 279.)



tel qu'on le pratiquait. Son système, œuvre des circonstances plutôt que résultat d'une longue méditation, se forma successivement. Luther attaque d'abord les indulgences. Léon X le condamne, ce qui l'induit à contester à son tour l'infaillibilité pontificale. Excommunié une seconde fois, il s'élève contre l'autorité du chef de l'Église. «Savez-vous ce que je pense de Rome? « écrit l'apôtre de la réforme. « C'est un ramassis de fous, » de niais, d'imbéciles, d'ignares, de bûches, de bor- » nes, de diables. Ne les épargnons pas; mettons au » grand jour les mystères de l'Antechrist. » C'est avec de telles paroles, bien peu en rapport avec celles du divin Maître, qu'il gagne la faveur publique. On brûle ses écrits : à son tour il fait brûler sur la place de Wittemberg les décrétales, qu'il appelle des *œuvres sataniques*, et rompt ainsi pour toujours avec le Saint-Siége. Le mot de liberté est sans cesse dans sa bouche; il se dit venu pour délivrer le monde du joug de la cour de Rome (1). « Le célibat des prêtres est une inven- » tion du diable, s'écrie-t-il; faisons-le cesser, et » fermons les couvens. L'ordre clérical n'est pas, à » proprement parler, un ordre particulier; car les » chrétiens sont tous par la foi revêtus du caractère » spirituel, et il n'existe entre eux d'autre différence » que celle qui résulte de leur emploi. » Qu'on se rappelle quelles richesses l'Église possédait, et l'on comprendra combien la sécularisation des couvens dut gagner de prosélytes à la réforme. L'abolition de tout ce qu'on payait à Rome était aussi bien faite pour en-

(1) Luther, Op., t. 1, p. 387 et passim.

traîner le peuple, que de longues exactions avaient merveilleusement préparé à une séparation d'avec le Saint-Siége. Enfin Luther, en déclarant l'excommunication sans valeur, achève de gagner ceux des princes qui voulaient se soustraire à la puissance envahissante du Vatican. Il combat cette prétention des papes d'avoir transféré l'Empire des Grecs aux Allemands, et soutient au contraire qu'ils doivent restituer à l'Empire Rome, qui en fut la capitale, et toutes les provinces usurpées par le Siége romain. C'est ainsi que Luther, qui n'avait voulu que la réforme religieuse, est entraîné, par la force des choses, à prêcher une révolution politique. Il reproduit les points principaux de la querelle des Hohenstaufen avec le sacerdoce; et, comme les anciennes croyances étaient fort affaiblies, en s'adressant aux intérêts et aux passions il réussit, du moins en partie, où les princes de cette famille avaient échoué : il soustrait tout le nord de l'Allemagne au joug pontifical.

On ne peut dire où la révolution protestante se serait arrêtée si un autre Frédéric II eût gouverné l'Empire. Heureusement pour le pape, sa cause fut soutenue par Charles-Quint, que de puissants motifs y attachaient. Outre que par son éducation ce prince était tout dévoué à la foi de ses pères, il régnait sur la catholique Espagne; et comme il disputait l'Italie aux Français, en acceptant le protestantisme il eût donné des avantages trop réels à son rival François Ier, qui serait devenu le chef du parti catholique. Quelque favorable que fût à l'autorité impériale une rupture complète avec Rome, Charles ne pouvait donc protéger ouvertement la nouvelle religion. Aussi retint-il dans la communion romaine

les provinces qui appartenaient à sa maison, et celles sur lesquelles son influence s'exerçait plus directement. Cette circonstance divisa d'intérêts et de croyances des peuples jusqu'alors unis. On a vu précédemment que la longue querelle des papes et des empereurs, en épuisant ces derniers dans les guerres d'Italie, avait eu pour résultat de fortifier l'élément féodal dans l'Empire, et de maintenir la séparation de ses nombreux États; lorsque, dans le reste de l'Europe, chaque nation tendait à s'agglomérer sous un gouvernement central. La réforme, loin de devenir pour l'Allemagne un principe d'unité, introduisit dès son origine un nouveau et puissant germe de division peut-être incurable : d'un côté les États catholiques, de l'autre les protestans (1).

La révolution avait marché à pas de géant, et moins de sept ans après les premières prédications de Luther, déjà un nouveau culte se dressait en face de l'ancien; deux ligues opposées se nouaient dans l'Empire. La première, connue sous le nom de ligue de Ratisbonne, était composée de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le frère et le lieutenant de l'empereur; des ducs de Bavière et de la majeure partie des évêques du midi de l'Allemagne (juillet 1524). Le légat en avait été le promoteur. Elle avait pour but de soutenir le catholicisme,

(1) En 1529, au mois d'avril, la diète de Spire, convoquée par Charles V, maintint le décret rendu à Worms contre les dissidens, et défendit de recevoir et d'enseigner, jusqu'au prochain concile général, les dogmes de Luther sur la Cène. L'électeur de Hesse, plusieurs autres princes, et quatorze villes impériales, gagnés aux idées nouvelles, protestèrent en déclarant ce décret impie. De là vint le nom de *protestans*, qui, néanmoins, ne commença à être donné aux réformés qu'en 1541.



en assurant l'exécution rigoureuse des mesures ordonnées contre les dissidens. L'autre ligue, à la tête de laquelle se trouvaient les électeurs de Saxe et de Brandebourg, comptait parmi ses membres le landgrave de Hesse, plusieurs autres princes, et quatorze villes impériales. Elle protestait, au nom de Dieu et des hommes, contre tout décret qui proscrirait les nouvelles doctrines. N'est-ce pas dans cette séparation qu'il faut chercher le principe des divisions intestines qui, récemment encore, élevaient en Allemagne deux intérêts rivaux, celui de l'Autriche et celui de la Prusse? Quoi qu'il en soit, après les disputes des docteurs vinrent les violences. Des ministres luthériens furent condamnés au supplice en Souabe, à Vienne et en Alsace; le sang de quelques prédicateurs catholiques coula dans les pays protestans: sinistres préludes des excès qui devaient bientôt épouvanter l'Allemagne. Pendant ce temps, Charles-Quint, retenu au delà des Alpes pour des intérêts italiens, gagnait par ses généraux la bataille de Pavie. Il laissait saccager Rome, pour punir Clément VII de son alliance avec la France; ce qui toutefois ne le détournait pas de la protection qu'il donnait au catholicisme dans les provinces germaniques.

Luther avait écrit ces mots (1): « Quiconque aide » de son bras ou de sa fortune à ruiner les évêques et » la hiérarchie épiscopale agit en vrai fils de Dieu. » Évêchés, colléges, monastères, universités, sont autant de nids où s'engouffrent les richesses des princes, » et qu'il est juste de détruire. » De telles provocations,

(1) Contra falso nominatum ordinem ecclesiat., (Luther, Op.)

d'accord avec les instincts de la multitude, manquent rarement leur effet. Le peuple des campagnes, soumis par les seigneurs à des charges pesantes, se laissa persuader que la liberté chrétienne qu'on lui prêchait devait s'entendre de l'abolition des dîmes et des impôts de toute espèce. Longtemps avant Luther, les paysans avaient fait au sujet des taxes de vives réclamations, que dans plus d'une circonstance ils essayèrent d'appuyer par la force. En 1500, ceux de plusieurs provinces s'étaient ligués, afin de devenir libres à l'égal des républicains de la Suisse. Leur enseigne était un soulier, qu'ils opposaient à la botte des gentilshommes. L'exemple de ces derniers, qui vingt ans plus tard pillèrent les biens ecclésiastiques, ne les autorisait-il pas à piller à leur tour les biens des seigneurs temporels? Ainsi raisonnait ce peuple rude et grossier. Des prédicateurs enthousiastes excitèrent tellement ses mauvaises passions, qu'au mois de juin 1524 un soulèvement formidable éclata en Allemagne. Il s'étendait des Alpes à la Lorraine, au Rhin, à la Saxe, à la Bohême, et jusqu'en Prusse. C'était une nouvelle jacquerie, une guerre des pauvres contre les riches, dont, comme toujours, le but était le vol et le pillage; le prétexte, un redressement des inégalités sociales. Des masses de paysans fanatisés se jetèrent sur les couvens, sur les bourgs, sur les châteaux, qu'on leur montrait comme une proie légitime; et partout ces forcenés commirent des cruautés inouïes. « Point de pitié! leur disait-on. Ne vous laissez attendrir ni par les caresses, ni par les prières, » ni par les larmes. Que les murailles tombent devant » vous, que le sang coule en abondance, et n'ait pas le

» temps de se refroidir sur la lame de vos épées! » Ils n'obéirent que trop fidèlement. Mais Luther, loin de se montrer hostile à la haute noblesse, n'avait pour elle que des paroles flatteuses, parce qu'il sentait qu'il en avait besoin pour l'opposer à l'épiscopat et au clergé. Il prit le rôle de pacificateur entre le soulier et la botte. « Hommes de glaive, » dit-il aux paysans, « vous périrez » par le glaive. L'Esprit de Dieu ne confirme par des » prodiges ni le vol, ni le meurtre, ni l'incendie. Que se- » rait le monde, si vous triomphiez? un repaire de bri- » gands, où régnerait l'iniquité, la violence. Je ne pré- » tends pas, au surplus, excuser ce que la conduite de » vos seigneurs envers vous a d'injuste; je la connais » et la déteste. attendez, leur tour viendra. En lisant » ceci, vous direz peut-être que je suis le courtisan » des princes; mais pesez bien mes discours avant de » les rejeter, et surtout fermez l'oreille aux prédica- » teurs qui vous poussent au mal. Jamais la révolte » n'a eu de bonne fin. »

Ces écrits ne produisirent pas l'effet désiré; et comme de nouvelles révoltes éclatèrent presque aussitôt, Luther engagea les seigneurs à traiter les rebelles sans ménagemens. Mais s'il crut par là se faire des amis ou préparer une réconciliation, son erreur fut complète. Le parti populaire l'accusa de partialité; les nobles, fidèles à la communion romaine, rejetèrent sur les doctrines évangéliques la malheureuse situation de l'Allemagne; et la lutte continua, plus terrible que jamais. A la fin, les troupes réglées l'emportèrent sur la multitude. Les paysans furent taillés en pièces, et la plupart des prisonniers massacrés. Il n'y eut point de

grâce pour ceux qui s'étaient montrés intraitables. En moins d'un an, cent cinquante mille hommes avaient péri dans cette funeste guerre. On désarma le peuple, on lui interdit le droit d'association, et il eut à payer de fortes amendes (1524-1525).

Cependant, malgré tant d'excès commis par les paysans au nom de la liberté religieuse, l'œuvre de la réforme était en progrès. Les guerres soutenues au dehors par l'empereur en favorisaient le développement : chaque jour Rome perdait du terrain en Allemagne. Ceux des princes qui étaient gagnés aux idées nouvelles régularisaient le protestantisme dans leurs États, chassaient les prêtres catholiques et ouvraient les portes des monastères, dont les richesses étaient pour eux un appât puissant. On voyait des abbés et jusqu'à des évêques renoncer aux dignités ecclésiastiques et se marier, ainsi que l'avait fait Luther (1). Le grand maître des Teutoniques lui-même suivit cet exemple. Abjurant ses vœux, il se soumit à la suzeraineté de la Pologne pour la Prusse ultérieure, dont il fut déclaré duc à titre héréditaire (1525). Vainement Ferdinand d'Autriche, vicaire de l'empereur, cherchait à arrêter les progrès du mal : les choses en étaient venues à ce point qu'il fallait négocier sans retard avec la ligue protestnte ou recourir à la force, et qu'une guerre religieuse entre les États pouvait à tout instant embraser l'Allemagne.

En 1529, le parti français était abattu en Italie. François Ier, en abandonnant tout ce qu'il possédait au

(1) 14 juin 1525, mariage de Luther avec Catherine de Bora, religieuse du couvent de Nimptsch.

delà des monts (1), terminait d'une façon peu glorieuse cette lutte pour les droits de la maison d'Anjou, qui, depuis la mort de Louis XI, épuisait les ressources de la France. Par la paix de Barcelone (29 juin), l'empereur se réconcilia avec la cour pontificale. Le chef de l'Église, chassé de sa capitale, s'humilia devant la puissance de Charles-Quint, et mit sur la tête du monarque victorieux la double couronne des Lombards et de Charlemagne (2). Contrairement à la règle de conduite de ses prédécesseurs, Clément VII lui accorda l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile, avec l'abolition du tribut, sauf la haquenée blanche et le droit de lever des impôts sur le clergé napolitain, qui fut réservé au Saint-Siége (3). C'était l'abandon complet d'un principe que, depuis Innocent III, les papes regardaient comme le plus sûr garant de leur puissance temporelle. Mais après le sac de Rome et la retraite des Français, en présence de la révolution qui s'opérait dans le nord de l'Europe, quelle force Clément VII pouvait-il opposer à l'empereur? Remarquons ici que cet affaiblissement de l'Église romaine fut un puissant encouragement à la résistance pour ceux des grands de l'Allemagne qui avaient em-

(1) Traité de Cambray, du 5 août 1529 (Léonard, Traités de paix, t. II, p. 346).

François Ier ne stipule rien pour ses alliés d'Italie; il s'oblige à rendre les places qu'il possède au sud des Alpes et à en rappeler ses troupes, six semaines après la ratification du traité.

(2) Le double couronnement eut lieu à Bologne le 22 février et le 24 mars 1529.

L'empereur promit de son côté de rétablir les Médicis à Florence, ce qui eut lieu.

(3) Dumont, Corps Dipl., t. IV, 1re part., p. 1.

brassé le protestantisme. A Augsbourg, où la diète devait délibérer sur la question religieuse (juin 1530), le marquis de Brandebourg, au nom des princes luthériens, refusa d'assister à la procession du Saint Sacrement, ajoutant qu'ils subiraient tous la mort, plutôt que de renier l'Évangile. « Point de têtes, point de têtes ! » s'écria l'empereur ; « mais un accommodement. » Ce prince avait besoin de la paix en Allemagne, tant pour obtenir des secours contre les Turcs, que pour faire conférer à son frère Ferdinand d'Autriche la dignité de roi des Romains. Par son ordre, les protestans présentèrent leur symbole, qui a pris le nom de *Confession d'Augsbourg*. Comme ils demandaient à leur tour que les catholiques déclarassent aussi le leur : « A quoi bon ? » répliquèrent ceux-ci. « Nous croyons aujourd'hui » ce que nous avons cru hier et ce que nous croirons » demain. » Il y eut de longues controverses auxquelles le légat affecta de ne point prendre part, ses instructions lui défendant de transiger sur aucun principe de la communion romaine. Ce projet d'union était chimérique. Pour qu'il pût se réaliser il eût fallu, suivant l'expression de Luther, que le pape consentît à l'abolition de la papauté. L'empereur, las de tant d'obstacles, renvoya la question religieuse à un concile général, qu'il promit de solliciter à Rome. En attendant, il exigea que les dissidens s'abstinssent de propager la doctrine réformée, et qu'ils prissent les armes contre les anabaptistes, ennemis déclarés de l'Empire (septembre 1530). Mais déjà, pendant la session de la diète, les princes protestans avaient concerté leurs mesures. Ils s'unirent plus étroitement à Smalkalden (27 février

1531), pour la défense commune. Une ligue fut conclue pour six ans. Ils se promirent des secours mutuels, à l'effet d'obtenir le libre exercice de leur culte (1).

Cette prétention à une complète liberté de conscience paraissait téméraire; elle se réalisa néanmoins plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer. Avant la fin de l'année, la ligue de Smalkalden ouvrit des négociations très-actives avec la France et l'Angleterre, dont elle voulait s'assurer le concours. D'un autre côté, les Turcs avaient envahi une partie de l'Autriche et menaçaient Vienne. L'empereur, effrayé de la tournure que prenaient les choses, se hâta de convenir un armistice, bientôt suivi d'un traité dans lequel on stipula une paix générale jusqu'au futur concile (1). Outre que dans l'intervalle chacun pouvait professer librement son culte, les poursuites commencées en matière de foi étaient déclarées nulles. Défense fut faite aux religionnaires de propager leurs doctrines dans les pays de la communion romaine; et aux catholiques, de troubler les protestans chez eux. Cet accord conclu, les uns et les autres marchèrent contre les Turcs, et l'Autriche fut sauvée. C'est ainsi que, douze ans après les premières prédications de Luther, l'Église réformée fut tolérée par le gouvernement impérial; premier pas vers une reconnaissance complète, qui donna une grande force aux nouvelles idées.

Le concile général, réclamé comme un remède efficace dans la situation présente, n'eut pas lieu à l'épo-

(1) Dumont, Corps Dipl. t. IV, 2e p., p. 78.
(2) Nuremberg, 23 julii 1532. Dumont, Corps Dipl., t. IV, 2e part., p. 87.

que indiquée : Clément VII en craignait trop les suites. Ce ne fut que longtemps après, sous Paul III (1545), qu'il fut ouvert à Trente par trois légats pontificaux. Interrompu à plusieurs reprises, il se termina le 4 décembre 1563. Pendant ce long espace de temps, de graves événemens, dont il est nécessaire de dire quelques mots, étaient survenus en Allemagne.

Une secte dangereuse pour la société, la secte des anabaptistes, avait grandi dans le sein même de la réforme. Elle attaquait avec une égale ardeur catholiques et protestans; son symbole était un second baptême, et une fraternité générale entre tous les hommes. Ses docteurs annonçaient la venue d'un nouveau Cyrus qui, après avoir désarmé le roi de Babylone, ouvrirait au peuple de Dieu le véritable chemin vers la terre de promission. Proscrits par la diète de Ratisbonne, condamnés par Luther lui-même, qui déclara qu'on devait chasser comme des semeurs de peste ces prédicateurs d'une doctrine diabolique, les anabaptistes n'en devinrent que plus redoutables. Munster, ville passionnée pour les disputes théologiques, était le centre de leur Église. Le conseil de la commune fut chassé, les habitans les plus honorables mis en prison. Un tailleur de Leyde, appelé Jean, se présenta comme le prophète et l'envoyé de Dieu. Des fanatiques l'appuyèrent; le peuple, si facile à duper, le couronna. C'était un cerveau malade, un ambitieux sans portée, auquel un moment de succès donna le vertige. C'est alors que, libres de tout frein, les prétendus réformateurs montrèrent ce que valaient leurs promesses. Le désordre n'eut plus de bornes : Munster devint la sentine de tous les vices,

de tous les excès, de toutes les folies. Malheur à qui osait se plaindre, ou douter de l'infaillibilité du roi-prophète! le supplice l'attendait. Un cri d'indignation retentit en Allemagne. On résolut d'emporter le repaire des anabaptistes, et d'en finir avec eux. A cet effet, de grandes forces marchèrent contre la ville. Le siége en dura longtemps; la plupart des sectaires y périrent. Ceux qu'on prit vivans subirent des peines proportionnées à leurs crimes. Jean de Leyde et ses principaux complices furent réservés à une mort cruelle (janvier 1536). La faveur populaire les avait abandonnés, à ce point que la multitude les accabla d'outrages dans leurs derniers momens, et applaudit aux tortures qu'on leur fit subir.

La guerre contre les Turcs et les dissensions religieuses réclamaient impérieusement la présence du chef de l'État. Charles-Quint, obligé, par des intérêts étrangers à l'Allemagne, de vivre presque toujours hors de ce pays, avait reconnu la nécessité de confier les rênes du gouvernement à des mains sûres, et de ne s'en réserver que la haute direction. Son fils Philippe, né en 1527, n'avait pas encore trois ans, et ne pouvait en aucune façon seconder ses vues. Restait Ferdinand d'Autriche, son frère, déjà lieutenant impérial. Il le fit élire roi des Romains, malgré l'opposition du pape et celle des princes protestans (7 janvier 1531). Cette mesure, devenue indispensable pour fortifier l'action du pouvoir, assurait la couronne à la maison de Habsbourg; mais en même temps elle donnait une nouvelle force au principe électoral, si inutilement attaqué par les empereurs depuis les Hohenstaufen. Charles

ne s'y décida que bien à regret. Il s'en repentit dans la suite, quand Philippe eut atteint l'âge de prendre part aux affaires ; et vainement alors il essaya de revenir sur ce qui avait été fait. Son but, disait-il, n'était nullement de rendre la dignité impériale héréditaire, mais d'empêcher l'Empire de tomber, après lui dans une anarchie complète, que la France favoriserait. Ni son frère, ni aucun autre prince allemand, ne lui paraissaient assez forts pour arrêter les progrès du mal. Tout fut inutile. Ferdinand ne voulut à aucun prix renoncer à ses droits; de leur côté, les électeurs refusèrent de seconder un projet qui eût changé le principe fondamental de la constitution; et Charles, le cœur plein d'amertume, dut y renoncer.

Le désir de l'empereur avait toujours été de réunir l'Église dissidente à la communion romaine. Longtemps il crut y parvenir par un concile général, où l'on examinerait les erreurs et les abus dénoncés comme s'étant introduits dans les choses spirituelles; mais le pape y mit de tels obstacles, que bien des années s'écoulèrent avant que le concile pût avoir lieu. Pendant ce temps Luther mourut à Eisleben, sa ville natale (18 février 1546). La réforme, dont il était l'apôtre, s'était si bien consolidée en Allemagne, que les princes protestans se crurent assez forts pour rejeter le projet d'union. Charles-Quint parvint à les diviser, et prit les armes contre eux, dans le but, disait-il, de délivrer les provinces germaniques de la servitude. Ils furent vaincus à Muhldorf (24 avril 1547) : un moment leur ligue parut dissoute, mais elle ne tarda guère à se reformer. La France leur paya de forts subsides, et obtint

en échange l'autorisation d'occuper les villes de l'Empire où la langue allemande n'était pas en usage. Les protestans promirent, de plus, de conférer la dignité impériale, lors de la prochaine élection, au roi Henri II lui-même, ou du moins à un prince qu'il agréerait (8 oct. 1551). Au printemps de l'année suivante, la ligue se vengea avec éclat de Charles-Quint, qui, surpris à l'improviste à Inspruck, où la goutte le retenait, n'eut que le temps de fuir, dans une litière, au travers des montagnes dont ce pays est hérissé (20 mai 1552). Un acte de pacification suivit de près cet événement, dont l'effet sur les esprits avait été immense. On convint d'abord à Passau d'une trêve de six mois, qui fut prolongée jusqu'au traité définitif d'Augsbourg (25 septembre 1555). Par cette paix, l'empereur, le roi des Romains et les États catholiques promirent aux États protestans de ne plus les violenter pour affaires de religion, et de les laisser jouir désormais de leurs biens, de leurs droits, des institutions par eux établies. C'est ainsi que Charles-Quint après 25 ans de luttes et de traverses, fut contraint par la force des choses, à accepter une solution tout à fait contraire à ses plans. La division de l'Allemagne, en deux peuples que la religion séparait, fut reconnue; et l'unité, ce principe qui avait été le rêve des plus grands empereurs, devint dès lors une chimère.

L'événement le plus remarquable de cette époque fut l'abdication de Charles-Quint. Après un règne de 37 ans, durant lequel de grandes choses avaient été accomplies, ce monarque dont la domination s'étendait sur la moitié de l'Europe, et auquel le nouveau monde

fournissait d'abondans trésors, se dégoûta du pouvoir et des grandeurs humaines. On croit que depuis longtemps il avait dans l'esprit des idées de retraite : quoi qu'il en soit, sa santé était délabrée, ses espérances pour l'unité de la foi et la transmission de l'Empire à son fils venaient d'être déçues. De nouveaux revers dans une guerre contre la France achevèrent de l'affermir dans son dessein ; et, le 7 septembre 1556, il signa l'acte de sa renonciation. Une lettre prévint les électeurs que, ne pouvant se rendre en personne à la diète pour déposer la dignité suprême, il leur ordonnait d'obéir désormais à son frère, comme à leur empereur légitime. Les ornemens impériaux furent renvoyés en Allemagne, et Charles quitta dès lors le timon des affaires. Mais, bien qu'aucun membre du corps germanique ne fût en état de disputer le trône à la maison d'Autriche, les princes voulurent en délibérer, et ce ne fut qu'un an et demi plus tard (25 février 1558), qu'ils consentirent à proclamer Ferdinand. De son côté, la cour pontificale prétendit que la résignation de l'Empire devant être faite entre les mains du suzerain, qui était le pape, l'acte qu'on avait rédigé sans son aveu était nul de droit. Le roi des Romains, ajoutait Paul IV, était justement soupçonné d'hérésie, pour avoir donné la paix aux hérétiques ; la moitié des électeurs avaient par la même cause encouru la déchéance de leur droit électoral, et l'affaire devait être laissée à la décision suprême du Saint-Siége. Cette prétention, si peu d'accord avec l'esprit du siècle, pouvait tout gâter. Maximilien, le fils de Ferdinand, inclinait vers la réforme, et l'opinion de l'Allemagne n'était pas favorable à la cour de Rome.

Le roi des Romains produisit une consultation suivant laquelle le sacre impérial n'était qu'une vaine cérémonie, qui ne conférait aucun droit au Saint-Siége. L'excommunication prononcée par le pape pouvait, portait cet écrit, être tournée contre lui-même sans attaquer l'Église. Enfin, le népotisme sans mesure dont le chef de l'Église se rendait coupable autorisait à le citer devant un concile général. On ne sait où la querelle se serait arrêtée, si la sage politique des successeurs de Paul IV, et surtout l'influence des jésuites, n'eussent rallié à la communion romaine les catholiques allemands, qui semblaient près de s'en séparer.

Le règne de Charles-Quint embrasse une grande époque. Les desseins de ce prince étaient vastes, ses ressources immenses; longtemps la fortune le favorisa, et cependant il ne put réaliser qu'en partie ce qu'il avait conçu. Si, durant son long règne, la puissance espagnole s'éleva bien haut, l'Empire déchut, et resta plus faible et plus désuni qu'auparavant. Il perdit les domaines de l'ordre Teutonique, passés sous la suzeraineté de la Pologne, les Pays-Bas cédés à l'Espagne, et les trois Évêchés conquis par la France. L'Italie du nord pour laquelle tant de sang avait été versé, et d'où Charles avait chassé les Français, lui échappa pour longtemps. Enfin la nation germanique, que la réforme avait divisée de croyances et d'intérêts, dut renoncer à l'espoir d'une agglomération qui eût placé l'Allemagne au premier rang des États européens. Elle se trouva de fait séparée en deux parties bien distinctes : pays de la communion romaine et pays protestans. La couronne s'étant fixée dans la maison catholique d'Autriche, où elle resta

jusqu'à la dissolution de l'Empire en 1806, l'empereur, identifié en quelque sorte avec l'intérêt catholique, compta parmi ses ennemis ces mêmes États réformés, nominalement soumis à sa domination.

Après Charles-Quint, le lien qui unissait les deux branches de la maison d'Habsbourg se relâcha. La branche d'Autriche avait la dignité impériale, avec une autorité plus nominale que réelle; celle d'Espagne, les domaines, la richesse, et un pouvoir presque sans bornes. Ce partage était trop inégal. L'oncle et le neveu se regardèrent d'un œil jaloux, et ne confondirent plus leurs intérêts. Philippe II et ses successeurs ne renoncèrent jamais à l'espoir de parvenir à l'Empire : mais comme les protestans n'avaient garde d'y donner la main, que les catholiques eux-mêmes ne voulaient plus retomber sous la domination des Espagnols, ce projet ne put se réaliser. Vers cette même époque la doctrine de Calvin s'introduisit en Allemagne et la division s'établit dans la réforme. Non-seulement les deux Églises dissidentes s'accusèrent réciproquement d'hérésie; mais ceux mêmes qui avaient prêché une entière liberté religieuse, et le droit d'examen le plus absolu, se montrèrent intolérans et persécuteurs. Étrange inconséquence! Luther avait attribué à l'esprit humain l'interprétation de la parole divine; et ses disciples prétendaient dénier aux consciences le libre arbitre, en les enchainant à une œuvre qui avait marché de contradictions en contradictions. Ils se plaignaient de la persécution de leurs frères dans les pays catholiques, et persécutaient eux-mêmes quiconque s'écartait de leur symbole. Comme les doctrines de Calvin firent de grands progrès dans le Pala-



tinat et dans le nord de l'Allemagne, la lutte devint de plus en plus vive entre les deux sectes; et les jésuites surent bien profiter de ces discordes pour agir dans l'intérêt de l'Église romaine.

Ferdinand Ier gouverna l'Empire avec plus de modération que Charles-Quint (1556-1564). Maximilien II, son fils, ne chercha, durant un règne de 12 ans (1564-1576), qu'à prévenir toutes les divisions qui pouvaient s'élever en Allemagne. Il accorda la liberté de conscience à ses sujets autrichiens, et ne voulut prendre aucune part aux guerres religieuses qui avaient éclaté en France et en Hollande. Ce dernier pays, ancienne dépendance de l'Empire, appartenait au roi d'Espagne, qui voulut en 1565 y introduire le concile de Trente et l'inquisition. Le peuple courut aux armes, et soutint vaillamment le choc des vieilles bandes espagnoles. La lutte dura quarante ans : le courage et la constance des Hollandais l'emportèrent à la fin; ils firent reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies, qui furent à jamais perdues pour l'Espagne.

Rodolphe II était animé d'un grand zèle pour la foi catholique. Ce prince, élevé à la cour de Madrid sous les yeux de Philippe II, devait à son éducation des principes d'intolérance qu'il essaya de mettre en pratique dès qu'il fut sur le trône. Il chassa de l'Autriche les prédicateurs réformés, et enjoignit aux protestans, sous peine de l'exil, de revenir à la communion romaine. Sa main était trop faible pour une telle tâche. Il était d'ailleurs enclin à la dissipation, et s'occupait plus volontiers de l'étude des astres, de magie et de jeux chevaleresques, que des soins du gouvernement. Aussi ne fut-il

respecté ni dans ses États héréditaires, ni dans l'Empire (1576-1612). Sous son règne, les princes se firent la guerre sans qu'il s'en mêlât, et achevèrent de se rendre indépendans. Mathias, le propre frère de Rodolphe, lui enleva la Bohême et la Hongrie, gouverna en quelque sorte sous son nom, et après sa mort se fit élire empereur.

En 1618, vers la fin du règne de Mathias, les réformés de la Bohême prirent les armes pour la défense de leur culte. Une querelle pour de nouveaux temples que deux communes voulaient bâtir, malgré la défense des prélats catholiques, servit de prétexte à l'insurrection. Les états assemblés à Prague déclarèrent que les Bohémiens ne se laisseraient plus traiter en esclaves et en peu de temps le royaume entier, à l'exception de trois villes catholiques, fut en pleine révolte. Ferdinand II avait été élu roi du vivant de son père Mathias. A la mort de l'empereur (20 mars 1619), les états révoquèrent cette élection, et en firent une nouvelle en faveur de Frédéric, électeur palatin. Chaque parti arma : un ordre impérial enjoignit de ne faire aucune grâce aux rebelles. Mais ceux-ci trouvèrent des alliés dans les princes réformés, la Hollande, l'Angleterre et les États du Nord. Henri IV revenu au catholicisme, et monté sur le trône après une longue guerre religieuse entretenue par Philippe II, prit parti pour les protestans, dans le dessein d'abaisser la maison d'Autriche, cette vieille ennemie de la France. L'Espagne, le pape, la Bavière et les autres princes catholiques soutinrent l'empereur. Ce fut le signal d'une guerre qui, durant trente ans, désola les provinces germaniques.



Jusqu'à ce jour les affaires intérieures de l'Empire avaient été réglées par l'Allemagne elle-même, sans l'intervention des puissances étrangères. Les choses ne se passèrent plus ainsi dans la guerre de trente ans. Les catholiques, commandés par le duc Maximilien de Bavière et par d'autres chefs habiles, ayant conservé l'avantage, jusque vers 1629, Ferdinand II se crut certain du succès. Un édit impérial parut alors pour obliger les détenteurs des biens d'Église à la restitution. Mais, loin de s'y soumettre, les princes réformés s'unirent plus étroitement et appelèrent le roi de Suède à leur secours, ce qui changea la face des affaires. Gustave-Adolphe entra en Allemagne (1630). Ses progrès furent si rapides, qu'en moins de deux ans il mit l'Empire dans une grande détresse. Frappé mortellement à Lutzen (16 novembre 1632), ce prince valeureux laissa au duc de Saxe-Weimar la conduite de la guerre. Elle se prolongea jusqu'en 1648, sous Ferdinand III. Durant cette longue lutte l'Empire eut sur les bras les protestans, la Suède et la France. Les victoires de Turenne (1647 et 1648) amenèrent enfin la conclusion d'une paix à laquelle on travaillait en vain depuis sept ans : c'est le célèbre traité de Westphalie, qui jusqu'aux temps modernes a servi de base à toutes les négociations politiques. L'accord avec la France fut signé à Munster le 24 octobre; celui avec la Suède l'avait été à Osnabruck. Voici les principales dispositions de ces actes (1), qui mirent fin aux querelles religieuses de l'Allemagne, et réglèrent la constitution impériale.

(1) Traité entre Louis XIV, Ferdinand III et leurs adhérens. — Munster, 24 octobre 1648. (Dumont, Corps Dipl., t. VI, 1er part., p. 450-459.)

*Difficultés religieuses.*—Les trois cultes, catholique, luthérien et calviniste, sont admis en parfaite égalité dans leurs rapports avec l'Empire, et jusqu'à ce qu'on parvienne à établir entre eux une union définitive, les traités de Passau et d'Augsbourg demeureront irrévocables. La possession des biens religieux est acquise aux détenteurs, sans qu'il y ait lieu d'examiner si les protestans ont pris la réforme avant ou après la convention de Passau susdite. L'autorité diocésaine des évêques reste suspendue à l'égard des États évangéliques, et la situation est établie en prenant pour point de départ l'année 1624. La juridiction des États réformés ne peut s'étendre sur leurs sujets de la même communion au delà des frontières, si elle est considérée comme un droit de souveraineté. Il en est de même pour les États catholiques. Enfin, quand un souverain passe d'un culte à l'autre, ou est appelé à gouverner un pays d'une autre religion que la sienne, il doit laisser à ses sujets le libre exercice de leur croyance.

*Constitution de l'Empire.* — Les électeurs, les princes et les États de l'Empire rentrent en possession de leurs anciennes prérogatives, de la libre pratique de leurs droits terriens, tant au spirituel qu'au temporel. En conséquence, ils ont droit de suffrage dans les diètes où il est traité de la législation, de la guerre ou de la paix, des alliances, des impôts et des autres affaires de l'Empire; de telle sorte que désormais rien ne puisse être décidé qu'après avoir pris leur avis dans une assemblée générale. Autorisation leur est donnée de contracter entre eux et même avec l'étranger des alliances pour leur sûreté, mais non contre l'empereur, la paix

du pays et leur serment (1). Les villes impériales sont également appelées à voter (2); elles demeurent en possession des droits régaliens, de la justice, et des autres priviléges à elles attribués sur leur territoire. Une entière liberté commerciale doit être établie entre les rives du Rhin; et les transports, tant par terre que sur le fleuve, doivent être assurés. L'empereur ne peut faire ni la paix ni la guerre sans le consentement de l'Empire.

Pour indemniser le roi de Suède des frais de la guerre et de la remise des places fortes occupées par ses troupes, on lui cède la Poméranie intérieure, avec une partie de l'extérieure, l'île de Rugen, Wismar, et les évêchés de Brême et de Werden; le tout à titre de possession ducale temporelle et de fief de l'Empire, avec une voix aux diètes générales. Le roi établira pour ces pays un tribunal d'appel et une université.

La France obtient la haute et basse Alsace, le Sundgau et les dix villes impériales de cette province (3). La souveraineté sur les trois évêchés lui est attribuée, sans autre réserve que le droit métropolitain conservé à l'archevêque de Trèves : elle tient garnison à Philipsbourg, sur la rive allemande du Rhin; et entre cette place et Bâle il est défendu d'élever de nouvelles forteresses. Les discussions pour la Lorraine seront renvoyées à des arbitres. Enfin, l'Empire renonce à ses droits sur Pignerol, et les cède au roi.

(1) Ita tamen ne ejusmodi fœdera sint contra imperatorem et Imperium. (Dumont, p. 458, col. 1.)

(2) Votum decisivum. (Ib., loc. cit.)

(3) Et dictæ coronæ incorporata intelligantur. (Ibid., p. 455.)

La maison de Hesse-Cassel, et d'autres princes alliés de la France, reçoivent des domaines en Allemagne, la plupart pris aux Églises sécularisées.

Les vassaux et sujets autrichiens dépouillés de leurs biens durant la guerre les recouvrent.

Tel est en substance le traité de Westphalie, le premier qui ait réglé la paix générale de l'Europe. L'Espagne y fut comprise; mais comme elle refusa d'y accéder, la guerre continua entre elle et la France, et défense fut faite aux membres de l'Empire d'y prendre part directement où indirectement (1). Il est à remarquer ici que rien ne fut stipulé en faveur du pape, dans des actes qui sanctionnaient à la fois la spoliation des Églises et l'existence politique des ennemis du Saint-Siége. Trois siècles plus tôt, le Vatican eût lancé ses foudres, et les rois eussent tremblé. Tout se borna à une protestation dont personne ne tint compte. « Nous condamnons, dit Innocent X, nous réprouvons, cassons, annulons et privons de toute force et effet, les articles de ladite paix, comme nuisible à la religion au culte divin, au salut des âmes, au Siége apostolique, etc..... Nous restituons, remettons et réintégrons pleinement, pour ce qui regarde le Siége romain, les églises, tous les lieux pieux et les personnes ecclésiastiques, dans leur premier état (2). » C'était toujours, on le voit, le style des Grégoire et des Innocent IV; mais la main qui renversait les trônes

(1) Bello tamen in eo jam vertentibus, nec imperator, nec ulla Imperii status se immiscant. (Dumont, loc. cit., p. 455, col. 1.)

(2) Protestation du pape Innocent X contre la paix de Westphalie. (Dumont, Corps Dipl., t. VI, 1re part., p. 464.)

et remuait les peuples était désormais frappée d'impuissance.

La séparation d'une grande partie de l'Allemagne de la communion romaine fut donc légalement reconnue. Le Vatican perdit pour toujours l'autorité qu'il avait exercée pendant tant de siècles sur de vastes provinces, et c'est ainsi que se termina la longue querelle du sacerdoce avec le pouvoir impérial. Au XIII[e] siècle, les tentatives faites avec de grandes armées par les princes de Souabe, pour soustraire l'Empire au patronage absolu du chef de l'Église, avaient tourné contre eux-mêmes. Mais l'idée est plus puissante que la force ; et quand les désordres et la vénalité de la cour de Rome, quand la corruption du clergé qui en fut la conséquence, eurent aliéné les esprits, la parole d'un simple moine suffit pour faire éclater une révolution européenne. Sa doctrine, dont la base première était l'abolition de la suprématie pontificale, marcha longtemps sans principes arrêtés. Néanmoins elle fit de si rapides progrès, qu'ils seraient inexplicables, si d'une part une révolte sourde, mais générale, contre Rome, n'avait précédé les prédications du réformateur; et, de l'autre, si celui-ci n'avait offert en prime, à ceux qui se plaignaient d'exactions exorbitantes, des domaines temporels, de riches abbayes, et les trésors des Églises. Luther lui-même n'avait cherché d'abord qu'à se venger du pape, qui l'avait excommunié. Le succès dépassa son attente ; il prêcha la réforme religieuse, et fit une révolution sociale.

Après la paix de Westphalie, l'empire allemand, loin de reprendre de la force, ne fit plus que décroître. Le

traité, en rendant à la haute noblesse ses anciennes prérogatives, avait compliqué les rouages du gouvernement. Huit électeurs, sept dignitaires de l'Église, cent familles princières, soixante et une villes impériales, cent trente États médiatisés, en tout trois cent soixante-dix États électoraux, sans compter l'ordre de la chevalerie, participaient à la formation de la diète germanique composée non comme autrefois des princes eux-mêmes, mais de leurs délégués. Le pouvoir impérial resta en quelque sorte frappé d'impuissance ; et le monarque pesa dans le système général de l'Europe bien plus comme souverain des États de la branche allemande d'Autriche, que comme chef de l'Empire. Le droit d'association pour leur défense commune avait été reconnu aux princes; et souvent ceux-ci se liguèrent avec l'étranger contre l'empereur, quoique nominalement soumis à sa couronne. Il en résulta que l'Allemagne, comme corps de nation, n'eut qu'un rôle secondaire dans les événemens du XVIII^e^ siècle, et que, loin de regagner ses anciennes frontières, elle perdit de plus en plus en force comme en étendue. « L'Empire, disait le » grand Frédéric, semble puissant, si l'on ne fait atten- » tion qu'au nombre de rois, d'électeurs et de princes » dont il se compose, mais il paraît faible dès qu'on » considère les intérêts opposés qui le divisent. » Il marchait en effet vers sa ruine, parce que la séparation des grands États s'élargissait chaque jour davantage. La monarchie prussienne, qui s'établit en 1700 dans le nord-est de la Germanie, devint en quelque sorte l'arc-boutant des États réformés, et fut bientôt pour l'Autriche une rivale redoutable. Trente-cinq ans plus

tard, l'Empire perdit encore les duchés de Bar et de Lorraine, cédés à la France : les possessions d'Italie lui échappèrent. Ses principaux membres, de plus en plus indifférens à l'intérêt commun, ne s'occupaient que des leurs propres. L'existence de l'Empire ne se manifestait que sur trois ou quatre points : à Vienne, séjour du monarque; à Ratisbonne, où siégeait la diète; à Francfort, où se faisait l'élection; à Wetzlar, résidence de la chambre aulique. La politique envahissante des princes autrichiens leur avait aliéné l'Allemagne. C'est dans ces circonstances que la révolution française éclata. Son action sur l'Europe fut immense. Personne n'avait voulu croire qu'il était urgent de se mettre en garde contre les événemens qui se préparaient. Joseph II lui-même avait fait sans mesure les réformes dictées par l'esprit philosophique de ce temps. Un nombreux parti en Allemagne donna son adhésion à la déclaration des droits de l'homme. Les provinces du Brabant se révoltèrent contre la domination autrichienne. Des mouvemens éclatèrent à Cologne, à Mayence et dans le duché de Bade. Après quelque hésitation de la part des États de l'Empire, un traité d'alliance défensive fut signé à Berlin entre la Prusse et l'Autriche (7 février 1792); et, trois mois plus tard, la France déclara la guerre. Elle dura vingt-trois ans, sauf de courts intervalles de paix que la lassitude rendait indispensables. Ses alternatives de succès et de revers, étrangers au sujet de ce livre, ne seront point rapportés ici. Il suffira de dire qu'après une lutte dans laquelle les armées françaises vainquirent les coalitions, et portèrent au Rhin et à la Hollande les frontières de

la France, le traité de Presbourg (26 décembre 1805) créa les royaumes de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, avec une confédération de princes sous la protection de Napoléon; et qu'après avoir duré 991 ans depuis Charlemagne, l'Empire romain lui-même cessa d'exister.

# APPENDICE.

## III.

## L'ITALIE.

### PRÉPONDÉRANCE DE LA MAISON D'ANJOU EN ITALIE JUSQU'A LA MORT DU ROI ROBERT.

1268—1343.

Après avoir esquissé rapidement les vicissitudes par lesquelles la papauté et l'Empire germanique ont passé depuis la ruine complète de la famille de Souabe, il reste, pour achever la tâche difficile que nous nous sommes imposée, à jeter un coup d'œil sur les révolutions qui ont déchiré l'Italie, jusqu'à l'époque où ce pays est tombé sous la domination étrangère. Voici quelle était sa situation politique dans les années qui suivirent la mort de Conradin. Entre le Pô et les Alpes, le principe républicain avait fait son temps. Les efforts patriotiques des Guelfes lombards, leurs glorieux combats, n'avaient enfanté qu'une liberté orageuse que personne n'avait su régler. Là, comme toujours, la révolution avait suivi son cours habituel : désordre partout, luttes des factions qui se disputent l'autorité, exils, confiscations,



échafauds, lois fondamentales sans cesse remaniées, et jamais un jour de paix et de repos. Fatigué à la fin de cette forme de gouvernement, le peuple laissait escamoter le pouvoir par ceux de ses chefs qui avaient le plus crié contre la tyrannie. On passait de l'anarchie républicaine au despotisme militaire, forme nouvelle qui n'offrait ni plus de stabilité ni moins d'agitation. Il y avait bien quelques exemples de seigneurs qui étaient parvenus à transmettre à leurs héritiers un pouvoir usurpé : les marquis d'Este étaient restés les maîtres de Ferrare après l'expulsion de Salinguerra en 1240; la famille de la Scala se maintenait à Vérone depuis la chute d'Eccelin; les la Torre étaient seigneurs de Milan, et dominaient sur une grande portion des villes lombardes; mais, en général, les chefs de faction n'avaient qu'une autorité précaire, et par cela même oppressive. Étaient-ils renversés? le parti victorieux, pour s'affermir, cherchait au dehors l'appui dont il avait besoin. Les Guelfes recouraient à Charles d'Anjou, qui se faisait accorder pour un temps plus ou moins long la seigneurie de la ville. Il y envoyait des troupes avec un officier chargé de ce qui concernait la guerre et la justice. Dès l'année qui suivit la victoire du Salto, on le voit, dans une diète des villes lombardes, demander qu'elles le proclament leur seigneur. Six d'entre elles y consentent (1); les autres veulent l'avoir pour ami et non pour maître; mais il fait si bien avec de belles promesses, que la plupart se détachent de la ligue et lui prêtent serment.

(1) Crémone, Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Ferrare.

En Toscane, Manfred avait fait triompher le parti gibelin. On sait que Charles d'Anjou, vainqueur, y rétablit les Guelfes sous son protectorat; mais son influence n'alla pas jusqu'à effacer l'élément républicain, qui se maintint avec toutes ses violences dans les villes. La lutte était principalement entre la noblesse et une bourgeoisie enrichie par le commerce, et qui dans son orgueil ne voulait pas qu'il y eût d'autre supériorité que celle de son argent.

A Rome, la papauté n'obtenait que des fruits amers de sa victoire sur la maison de Souabe. L'ambition de Charles d'Anjou inquiétait le chef de l'Église, qui songeait dès lors à opposer un empereur au frère de saint Louis.

Charles d'Anjou, en acceptant le trône de Sicile, n'y avait vu qu'un marchepied pour s'élever plus haut. Urbain IV et Clément IV, les deux derniers papes, avaient imprudemment fait de ce prince la puissance prépondérante de l'Italie. Sénateur à Rome, vicaire de l'Empire, chef du parti guelfe, Charles ne prenait plus guère la peine de dissimuler ses projets de domination. Quand en Sicile, il fallut, après la conquête, régulariser son gouvernement, un seul moyen, l'oppression, s'offrit à son esprit pour maintenir la nation dans l'obéissance. Ses projets ambitieux exigeaient une armée permanente et beaucoup d'argent; le peuple fut accablé d'impôts si lourds, qu'une foule de gens, hors d'état de les payer, abandonnèrent leurs maisons (1). Au dire d'un historien, on levait jusqu'à quatre collectes par an; les prépo-

(1) Mss. de la bibl. de Palerme, Q, q. G. 2.



sés du fisc se montraient inexorables; ils portaient à l'arçon de leur selle des chaînes et des colliers de fer pour attacher les récalcitrans (1). Non-seulement les biens de ces malheureux étaient vendus, mais on les faisait pourrir eux-mêmes en prison. Comme les ressources du pays n'égalaient pas les besoins du trésor, Charles empruntait à gros intérêts; il altérait les monnaies, leur donnait un cours forcé, et en faisait une répartition obligatoire entré les provinces (2). Quelqu'un s'avisait-il de refuser une pièce nouvellement frappée, ou de ne la prendre que pour sa valeur réelle? ordre était donné de la faire rougir dans le feu, et de l'en marquer au visage (3). On faisait supporter aux justiciers des emprunts forcés qui s'élevaient pour chacun d'eux jusqu'à 2000, onces d'or (4). C'était une approbation tacite de leurs exactions. La main puissante de Charles, sa volonté énergique, effrayaient les mécontens. La valeur et le nombre de ses troupes le rassuraient sur une réaction; mais la force n'est pas la justice; elle sème la haine et appelle tôt ou tard la vengeance.

Deux papes italiens, Grégoire X (1271 — 1276) et Nicolas III (1277 — 1280), s'efforcent de renfermer la domination angevine dans les limites du royaume de

(1) D'Esclot, cap. 88.

(2) Pergam. del arch. di Napoli, fasc. 45, num. 3.

(3) Karol. ponatur in igne ut accendatur, et sic totus calidus et accensus ab igne imprimatur in facie illius qui receperit Karolensem pro minori pretio quam pro uno Augustali. (Reg. Car. 1, 1268, A, f° 127.)

On avait donné le nom de Carlins aux nouvelles monnaies frappées au coin de Charles d'Anjou.

(4) Reg. Carol. 1, segnato 1268, A, f° 1 et 2.

Sicile. A cet effet, Grégoire fait rentrer à Milan les exilés gibelins, et bientôt une révolution populaire élève les Visconti à la place des la Torre (22 janvier 1277). Cette ville, si longtemps le pivot de la ligue lombarde, devient gibeline, et oppose dès lors en Lombardie un fort contre-poids à la maison d'Anjou. Mais, de son côté, l'ambitieux Charles s'appuyait sur la France, et cherchait par toutes sortes de moyens à gagner des partisans dans le collége des cardinaux, afin de se rendre maître du conclave. Il y parvient en effet; ses créatures montent sur le trône apostolique, et la papauté tombe en quelque sorte sous sa tutelle. C'est alors qu'il croit le moment venu d'envahir l'Orient. Depuis longtemps il préparait les voies pour cette expédition; ses vues embrassaient Constantinople, la Grèce et la Terre sainte : il ne négligeait aucune occasion de prendre pied dans ces vastes contrées. C'est ainsi qu'en 1277, après avoir acheté moyennant une pension viagère les droits de Marie d'Antioche sur les Etats de Godefroi de Bouillon, dont elle se disait héritière (1), il devint roi de Jérusalem, et se fit sacrer à Viterbe par le pape Jean XXI. Un lieutenant, avec quelques troupes, alla prendre possession de ce qui restait encore des colonies chrétiennes. Isabelle la fille unique de Villehardouin, despote de Morée, épousa Philippe, un des fils du roi Charles. Comme ce jeune prince mourut bientôt après, on retint à Naples Isabelle dans une sorte de captivité, et Charles ajouta à ses titres celui de roi d'Albanie (2). Enfin, Beatrix, sa

(1) Annal. Eccl., ann. 1277, § 16.
Le montant de la pension était de 400 livres tournois et de 10.000 besans d'or. (Catal. dei Pergam. del archiv., di Napoli, t. I, p. 225.)

(2) Papon, Hist. de Prov., t. III, p. 52 et 68.

fille, promise dès l'an 1267 à l'héritier de l'empire latin de Constantinople, fut unie à ce prince en 1274. Ces faits, rapprochés des immenses préparatifs que le roi de Sicile fit après l'avénement au pontificat de Martin IV, sa créature, ne peuvent guère laisser de doute sur ses projets de conquêtes en Orient. Le massacre des Français à Palerme, qui survint alors, retint Charles en Italie. C'était une réaction de la nationalité sicilienne contre la domination étrangère. La Sicile, après avoir été sous les Normands et les Souabes la province privilégiée, et en quelque sorte le cœur du royaume, était descendue à un rang subalterne depuis que Charles Ier avait fait de Naples la capitale de ses États. La haine des Siciliens pour la maison d'Anjou les avait jetés dans le parti de Conradin; et le roi s'en vengeait en les abandonnant à la merci d'un gouverneur, qui les traitait en peuple conquis. Mais pendant qu'en Sicile des chefs ourdissaient lentement une conspiration, le peuple de la capitale, poussé à bout, extermina les Français le mardi d'après Pâques 1282, et fit en quelques heures une révolution que la veille encore personne ne soupçonnait si proche. Cette sanglante journée, ce triomphe du poignard, a pris le nom de *Vêpres siciliennes* (1). Une étincelle avait suffi pour allumer l'incendie. L'île entière suivit l'exemple de Palerme, et dans les premiers instans le gouvernement de tous fut proclamé; les actes officiels portaient ce titre : — « Au temps de la

(1) Voyez sur cet événement *la guerra del Vespro siciliano*, par M. Amari; ouvrage très-remarquable, fait d'après les nombreux documens inédits qui existent aux archives de Naples et de Palerme.

domination de la sainte Église romaine et de l'heureuse république. » — Mais bientôt un parti royaliste se forma, et, par son influence sur le peuple, il fit appeler au trône Constance, la fille de Manfred, et Pierre, roi d'Aragon, son époux. Charles, qu'on a vu si actif, si prévoyant, si ferme dans la prospérité, ne savait pas supporter le malheur. « Sire Dieu, » s'écria-t-il à la nouvelle de ce désastre, « si votre volonté est de m'envoyer le sort » contraire, qu'il vous plaise du moins que ma chute ne » vienne qu'à petits pas! » Le mal pouvait se réparer; quatre mille Français seulement avaient péri; et en attaquant l'insurrection sans lui laisser la facilité de s'organiser, Charles devait en triompher sans beaucoup d'efforts. Il perdit du temps, et, faute d'employer à propos des forces considérables qu'il tenait sous les armes, la victoire resta aux révoltés. Afin d'éloigner Charles d'Anjou du théâtre de la guerre, Pierre le provoque à un combat singulier à Bordeaux, où la Providence prononcera entre eux. De son côté, le frère de saint Louis, qui songe à donner à l'Aragonais de telles affaires dans son ancien royaume qu'il soit contraint d'abandonner la Sicile, reçoit ce cartel avec joie. C'était pour lui l'occasion de se rendre à la cour de France, et de décider son neveu, Philippe le Hardi, à porter la guerre en Aragon. La rencontre n'eut pas lieu; les deux adversaires, qui avaient cherché à s'éviter bien plutôt qu'à se joindre, s'accusèrent réciproquement de mauvaise foi. Pierre soutint avec vigueur une double guerre en Espagne et en Sicile. Son amiral fit prisonnier dans un combat naval le prince de Salerne, le fils aîné et le lieutenant de Charles. La main vengeresse de Dieu s'ape-

santissait de plus en plus sur le bourreau de Conradin. Toutes ses entreprises tournèrent contre lui. Abreuvé d'amertume, en proie à un profond découragement, il tomba dangereusement malade à Foggia en Capitanate, précisément lorsqu'il se préparait à attaquer la Sicile pour la troisième fois. A l'approche de la mort, il reçut l'hostie sainte, et dit ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées : « Sire Dieu, je crois vraiment que vous êtes mon sauveur ; pourquoi, je vous » prie, d'avoir merci de mon âme. Ainsi que je fis la » prise du royaume de Sicile plus pour servir sainte » Église que pour mon profit ou autre convoitise, ainsi » vous me pardonnerez mes péchés (1). » Charles Ier mourut le 7 janvier 1285, âgé d'environ soixante ans, après en avoir régné dix-neuf.

Ses successeurs parurent renoncer pour toujours au chimérique espoir de rétablir à leur profit l'empire de Constantinople. Bornant leurs désirs à reconquérir la Sicile et à étendre leur domination sur l'Italie, s'ils échouèrent dans le premier de ces projets, le second réussit mieux. Pendant un demi-siècle les rois de la maison d'Anjou restèrent les chefs reconnus du parti guelfe et eurent un grand ascendant sur les affaires de la Péninsule. Si leur autorité n'y devint pas plus absolue, on doit principalement en attribuer la cause à eux-mêmes d'abord, puis à la résistance des Visconti de Milan, à la valeur des Siciliens, et à l'impulsion nouvelle que

(1) Giov. Villani, lib. VII, c. 94, p. 303.

Théodore de Niem, chroniqueur du XVe siècle, a écrit que Charles, cédant au désespoir, s'était étranglé avec un cordon de soie. Rien ne prouve l'authenticité de ce récit, que des historiens ont adopté trop facilement.

les Gibelins reçurent, tant de la translation du saint-siége sur les bords du Rhône, que de la présence en Italie des empereurs Henri VII et Louis de Bavière. Ajoutons que Charles II le Boiteux, et Robert son fils, qui régnèrent après le frère de saint Louis, étaient peu propres l'un et l'autre à venir à bout des vastes desseins de ce dernier prince. Charles II, faible, temporiseur, et naturellement pacifique, ne ressemblait en rien à son père. Il était prisonnier en Espagne lorsqu'il fut appelé au trône. Le roi Édouard d'Angleterre, son parent, obtint sa liberté, sous la condition expresse que la Sicile, détachée pour toujours de Naples, resterait au roi d'Aragon (1). Le pape releva Charles II de son serment, et ce prince, à peine hors de captivité, laissa déchirer l'acte auquel il devait sa délivrance : la guerre recommença. Mais la haute valeur de Frédéric d'Aragon, le fils de Pierre, lui assura la victoire. Reconnu roi de Trinacrie, sa vie durant (2), il prêta serment de fidélité au pape, et se soumit, comme feudataire du saint-siége, à payer un tribut de 3,000 onces (3). Après lui, l'île devait être de nouveau réunie à l'Italie méridionale; mais, à la demande de Frédéric, cette clause fut déclarée nulle par le parlement de Palerme. Outre que l'établissement angevin y perdit le quart de ses ressources (4), le nouveau royaume de Trinacrie resta gibelin, malgré le mariage de Frédéric et d'Éléonore, la troisième fille

(1) 27 oct. 1288. (Rymer, Fœd., etc., p. 342.)

(2) Surita, Annal. d'Arag., l. V, c. 56 et 60. — Rayn., 1302, § 5, 6 et 8.

(3) 21 mai 1303. Rayn., § 21-26.

(4) Les provinces de Terre-Ferme supportaient les trois quarts des impôts, et la Sicile l'autre quart.



de Charles II, qui fut une des conditions de la paix. Comme les rois de Naples n'abandonnèrent point l'espoir de recouvrer la Sicile, cette île devint l'alliée naturelle des Gibelins d'Italie, et les soutint dans leurs luttes contre la maison d'Anjou.

Robert, duc de Calabre, le second fils de Charles II, monta sur le trône, au préjudice de son neveu Carobert, enfant en bas âge et déjà roi de Hongrie. Les prétentions de ces deux princes avaient été soumises au jugement du chef de l'Église et discutées en consistoire. Carobert invoquait le droit de primogéniture que lui avait transmis son père; le texte de la loi fondamentale lui était favorable. Mais, soit qu'il fût mal défendu, soit que Robert, qui était à la cour pontificale, eût employé des moyens propres à peser dans la balance, toujours est-il qu'on donna gain de cause à ce dernier. Il fut le troisième souverain de la dynastie angevine; son règne dura trente-quatre ans (1309-1343). Les circonstances favorisèrent l'ambition de ce prince. Le saint-siége était à Avignon, sous la tutelle des rois de France; deux rois des Romains, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, allaient se disputer l'empire (1314-1322). Des Alpes à la frontière de Naples, ce n'étaient que factions, aveuglées par la haine sur les maux de la patrie. Robert avait amassé beaucoup d'argent, et disposait de forces supérieures à celles des autres États de la Péninsule; son royaume, soumis depuis un demi-siècle à la domination angevine, ne songeait plus à s'en affranchir. Mais, avec une grande ambition, il était avare, faible, indécis, et manquait des talens nécessaires. Les gens de lettres, que Robert protégea, lui firent la réputation



d'un prince éclairé, comparable, par la sagesse, à Salomon (1). En réalité, son instruction était pédantesque, il ne manquait aucune occasion de la faire briller et de se placer lui-même au rang des savans. On a de lui un traité en vers italiens sur les vertus morales. Des historiens assurent qu'il assistait aux leçons de l'université de Naples, et que professeurs et étudians étaient traités par lui avec distinction.

A plusieurs reprises Robert essaya de reprendre la Sicile; mais ses efforts furent vains. La première guerre éclata lors de l'arrivée de Henri VII en Italie. Frédéric d'Aragon s'était confédéré avec les Gibelins et avec l'empereur, qui lui donna le titre d'amiral de l'Empire. Il devait attaquer les provinces méridionales du royaume de Naples pendant que l'armée impériale envahirait celles du nord. Après la mort de Henri VII à Buonconvento (1313), Robert équipa 120 galères, qu'il voulut conduire lui-même contre la Sicile. Mais cette expédition échoua complétement. Les vivres manquèrent, des maladies sévirent; et le roi, forcé à faire retraite sans presque avoir combattu, signa une trêve de trois ans, et ramena à Naples les débris de ses troupes.

Ce terme expiré, une nouvelle flotte fut mise en mer. L'armée napolitaine fit des progrès dans l'île; mais, par l'intervention du pape Jean XXII, les deux rois renouvelèrent la trêve pour cinq ans (2); et Robert, qui venait d'être investi, par la cour d'Avignon, de la dignité de vicaire impérial en Italie, tourna de ce côté tous ses

(1) Boccaccio, Geneal. Deor., l. XIV, c. 9. et 22. Petrarca Rer. memor., l. II et III. — Giov. Villani, l. XII, c. 9, p. 884.
(2) Giannone, Stor. civile, l. XXII, c. 1.

efforts. D'autres tentatives postérieures ne réussirent pas mieux. Après la mort de Frédéric (24 juin 1327), le pape Benoit XII ayant vainement demandé l'exécution du traité de 1302, frappa la Sicile d'excommunication. Le peuple résista; vainement un parti angevin, formé de plusieurs familles nobles, tenta de livrer Messine au roi de Naples. La Sicile conserva son indépendance, achetée par soixante années de combats glorieux. Cette longue lutte du faible contre le fort, pour soutenir un principe de nationalité, est digne de l'attention de l'historien. Bien qu'à son début elle eût été souillée par une de ces orgies populaires qui marquent d'une tache indélébile les annales d'un pays, on n'en doit pas moins tenir compte du courage, de la constance, du patriotisme des Siciliens, et de leurs sacrifices à la cause qu'ils avaient embrassée.

Passons maintenant aux affaires de la haute Italie, et voyons quels furent les résultats de l'influence que les trois premiers rois de la maison d'Anjou exercèrent sur elle pendant une période de soixante-dix-sept ans.

En Lombardie, les seigneurs, qui avaient partout remplacé les républiques, appartenaient à l'une des deux factions guelfe ou gibeline; ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'ils tenaient pour le roi de Naples, le représentant du principe français au sud des Alpes, ou qu'ils lui étaient opposés. La fortune devenait-elle contraire? les Guelfes avaient recours à ce prince ou au pape; les Gibelins recherchaient l'alliance du roi de Sicile, et appelaient les empereurs d'Allemagne; mais dès qu'une faction reprenait le dessus, personne ne pensait plus qu'à ses propres intérêts. A Milan, les la Torre, ces

anciens chefs populaires, avaient si bien façonné les républicains lombards aux habitudes monarchiques, que quand le peuple, qu'ils opprimaient, les renversa (janvier 1277), personne ne parla de revenir aux formes républicaines. Les Visconti s'établirent sans opposition, et cette famille gibeline étendit son autorité sur une grande partie de la Lombardie.

Pour défendre un pouvoir sans cesse menacé, chaque seigneur devait être homme de guerre. La plupart des Visconti furent de plus des chefs habiles, pour parler suivant les mœurs politiques de ce temps. En employant au besoin la force, la ruse ou la tromperie, ils opposèrent une digue puissante aux projets de la maison d'Anjou. Milan était dès lors une ville considérable; au dire d'un historien, elle contenait, en 1288, treize mille maisons et plus de cent cinquante mille habitans (1); son territoire était le plus fertile de la Lombardie. Malgré ces avantages, elle n'eût peut-être pas maintenu seule son indépendance, si une confédération gibeline ne se fût formée sous son patronage. De plus, les Visconti obtinrent de presque tous les empereurs, depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à Louis de Bavière, le titre de vicaire de l'Empire; et, bien que cette dignité fût plutôt nominale que réelle, les seigneurs de Milan en tirèrent bon parti pour accroître leur influence sur l'Italie du nord. Une seule fois l'ancien parti des la Torre, soutenu par les Guelfes lombards, reparut sur la scène politique (1302); la révolte éclata dans les villes soumises à Matteo Vis-

(1) Giulini, Mem. di Milano, t. VIII, p. 393.

conti, et finit par gagner Milan, où elle fut victorieuse. Matteo partit pour l'exil, et le peuple proclama Guido della Torre seigneur à vie (1309). Mais cette révolution ne put s'affermir. Henri VII rétablit les Visconti en 1313. Les Guelfes avaient promis au roi Robert la seigneurie de tout le pays situé entre le Pô et les Alpes, s'il parvenait à ruiner leurs adversaires. Henri VII, de concert avec Matteo, s'empara de plusieurs villes guelfes ; et comme ce prince, qui était alors en bonne intelligence avec la cour romaine, priait le légat pontifical d'excommunier celles qui se fermaient devant lui : « Les Italiens, répondit le prélat, s'inquiètent » peu d'un châtiment semblable. Soyez certain que » si le glaive matériel ne les ramène à l'obéissance, le » glaive spirituel n'y parviendra jamais. »

La mort de Henri VII consterna les Gibelins, qui avaient fondé sur lui de grandes espérances. Bientôt après, Jean XXII succéda à Clément V (7 août 1316); et ce pontife, la créature de Robert de Naples et du roi de France, mit tout en œuvre pour assurer le triomphe de l'élément français. L'un de ses premiers actes fut de destituer les vicaires impériaux nommés par Henri VII, et d'investir Robert de cette dignité. « L'É» glise, disait-il, est, pendant l'interrègne, seule dé» positaire de l'autorité impériale, et Dieu a remis au » souverain pontife la domination de la terre en même » temps que les clefs du ciel (1) : » prétention qui ne s'accordait guère avec la situation dépendante de la papauté depuis sa translation en France. Matteo

(1) 23 mart. 1317, Annal. Eccl., § 27.

Visconti renonça au titre, tout en gardant le pouvoir, qu'il fit confirmer par le peuple. Il fut excommunié (1317); Milan mis en interdit. La guerre entre l'Église et les Visconti embrasa la haute Italie, et se prolongea jusqu'à la fin du siècle, sans autres interruptions que de courtes trêves.

Ce malheureux pays, déchiré par les factions, tombait dans un état déplorable. Outre les luttes de ville à ville, les révolutions intestines se renouvelaient fréquemment. Les libertés publiques étaient toutes enchaînées. Pour lever des soldats mercenaires, chaque seigneur imposait de lourdes taxes, et exilait ses ennemis, dont il confisquait les biens. Sans cesse les campagnes étaient dévastées; les bourgs, pris et repris, n'offraient pour la plupart que des monceaux de ruines; la haine était partout, l'amour de la patrie ne se montrait nulle part. D'aveugles passions et des ambitions égoïstes fermaient les cœurs à tout noble sentiment.

Le parti guelfe dominait à Gènes. Les Gibelins, forcés de s'expatrier, eurent recours à Visconti, qui leur donna un corps de troupes avec lequel ils marchèrent contre leur ville natale. Alors les Guelfes génois, non contens de faire un appel à tous les Italiens de leur faction, proclamèrent Jean XXII et le roi Robert seigneurs de Gênes pour dix ans (1), et leur jurèrent fidélité. Comme le pouvoir resta sans partage dans les mains de l'ambitieux monarque, on soupçonna que cet événement avait été préparé par ses intrigues (2). Quoi

(1) Ad justitiam ministrandam, cum mero et mixto imperio et gladii potestate et omnimodo jurisdictione. (Stellæ Annal. Genuens.,) p. 1033.

(2) Giov. Villani, l. IX, c. 92, p. 489.

qu'il en puisse être, une guerre générale s'en suivit. Chaque parti soudoya des hommes d'armes étrangers, pour tenir lieu des milices nationales dont les rangs s'éclaircissaient de plus en plus, par suite de l'éloignement de la bourgeoisie pour la vie militaire. D'un côté étaient le roi Robert, les Florentins et les Guelfes lombards; de l'autre, le roi de Sicile, les Visconti, les la Scala, seigneurs de Vérone, et tout le parti gibelin. On eût dit que la lutte, ainsi engagée, allait amener une solution prochaine: elle se prolongea pendant plusieurs années sans résultats décisifs. Robert lui-même vint au secours de Gênes, qu'il empêcha de succomber. Le peuple voulait l'investir du pouvoir absolu; mais l'opposition de la noblesse et de la bourgeoisie ne le permit pas, et on se contenta de prolonger pour dix ans la seigneurie qui lui avait été conférée au début de la guerre, et d'y ajouter six années en faveur du duc de Calabre, le fils de Robert. Ce fut, avec la ruine de son commerce, dont amis et ennemis s'emparèrent, tout le fruit que Gênes retira de cette guerre civile, œuvre de factions irréconciliables. Le siége levé, le peuple, suivant son usage, rasa les maisons des Gibelins, après les avoir pillées; on porta en procession les saintes reliques, et des prières furent ordonnées pour rendre grâces à Dieu (1).

Pendant ce temps, le roi Jean de Bohême, l'ami de Louis de Bavière, avait été appelé en Italie par les habitans de Brescia, qui lui offrirent la seigneurie de leur ville (1330). Il se présenta aux Lombards comme le

(1) Stellæ Ann. Genuens., p. 1035.

pacificateur futur de la Péninsule, ce qui excita en sa faveur un engouement général. Bergame, Pavie, Crémone et d'autres villes guelfes et gibelines se soumirent au roi Jean : Visconti lui-même accepta de lui le titre de vicaire. Mais, chose étrange, et qui fait voir jusqu'à quel point les passions politiques aveuglent les hommes, chaque parti appelait ce prince pour apaiser les troubles, tout en lui recommandant de ne pas faire rentrer les bannis du parti opposé. Trop d'obstacles empêchaient une fusion, sans laquelle la paix publique était une chimère. La puissance du roi de Bohême s'évanouit tout aussi vite qu'elle était venue, quand on s'aperçut qu'il songeait moins à pacifier le pays qu'à établir un royaume allemand dans la Péninsule (1). Guelfes et Gibelins s'unirent momentanément pour le combattre; on régla d'avance le partage des villes qu'il possédait (1332). Jean de Bohême eut le dessous, et profita d'un armistice pour rentrer en Allemagne. Aussitôt après son départ, la lutte entre les factions, un moment interrompue, se ranima.

Les Visconti visaient à se faire un État indépendant de toute la haute Italie ; ce que, malgré tous leurs efforts, ils ne purent obtenir. Après des alternatives de succès et de revers, cette famille finit par consolider son pouvoir à Milan et dans plusieurs villes lombardes qu'elle enleva au roi Robert de Naples. Quand Louis de Bavière et Jean de Bohême eurent abandonné la Péninsule, laissant dans les esprits un éloignement universel pour la domination impériale, Azzo Visconti retint sous

(1) Giov. Villani, l. X, c. 178, p. 711.



sa loi Milan, Pavie, Bergame, Verceil, Crémone, Lodi, Como, Crême et Plaisance ; la maison de Gonzague avait Mantoue ; les marquis d'Este, Ferrare et Modène ; les la Scala, la Marche Véronaise jusqu'au Frioul, avec Brescia, Parme et Lucques, dont ils tiraient un revenu de 700,000 florins. Ces seigneurs ambitieux étendaient leurs vues sur la Toscane, qui n'était pas moins troublée que le reste de l'Italie.

A partir du règne des princes de Souabe, il n'est pas un souverain de l'Italie méridionale qui n'ait cherché à établir sa domination sur la Toscane. Gibeline sous Manfred, on l'a vue redevenir en grande partie guelfe après la victoire de Charles d'Anjou. A cette époque le principe démocratique, chassé de la Lombardie, s'était réfugié en Toscane, où il élaborait des constitutions qu'un caprice populaire proclamait, et qu'un autre caprice faisait bientôt fouler aux pieds. C'est une des nécessités les plus fatales du gouvernement républicain, et l'histoire des grandes communes de la Toscane abonde en événemens de cette sorte.

Florence, par ses richesses industrielles et sa nombreuse population, avait une supériorité incontestable sur les autres cités de l'Italie centrale. La fabrique des étoffes de laine était pour elle une source de prospérités. Son commerce s'étendait au loin ; ses négocians étaient les banquiers de toute l'Europe (1) ; les arts et les lettres y étaient en honneur; tout, en un mot, semblait s'unir pour élever bien haut la gloire et la fortune

(1) Suivant Villani (lib. XI, c. 93, p. 827), il y avait alors à Florence plus de 200 tissages de laine, qui faisaient vivre 30,000 personnes. On y comptait 80 banquiers ou changeurs.

de cette ville, si elle eût su se régir. Mais le peuple, quoique laborieux, économe et intelligent pour ses propres affaires, ne pouvait toucher au gouvernement sans le renverser. Il se lassait du bien presque aussi vite que du mal ; il ne pouvait souffrir de supériorités, et, pour faire une révolution, tout lui servait de prétexte. En 1282 il établit une constitution entièrement démocratique. Les prieurs, ou premiers magistrats de la république, furent pris, à l'exclusion de la noblesse, dans les corporations d'arts et métiers. Il fallait être fabricant de draps, médecin, bonnetier, boucher ou forgeron, pour siéger dans la seigneurie, qui se renouvelait, par le vote universel, jusqu'à six fois par an (1). Les familles les plus illustres en furent exclues ; on fit contre elles des lois dictées par une haine jalouse. Tout noble, appelé en justice, subissait une peine double de celle que le bourgeois aurait encourue pour un cas semblable. La bourgeoisie voulait faire table rase de la noblesse, guidée, non par un sentiment vrai d'égalité sociale, mais tout simplement par le désir de prendre la première place. Une aristocratie marchande se forma sous le nom de *Popolani grassi,* objet de mépris pour les gentilshommes, de haine pour le peuple. Elle eut l'autorité, et s'en servit pour satisfaire ses vieilles rancunes. Tant que la lutte avait duré, le peuple était resté uni, mais à peine fût-il le maître qu'il se divisa. D'un autre côté, ceux des nobles que l'exil n'avait pas frappé se confédérèrent. Ces troubles furent suivies de violences et de combats dans la rue. Le triomphe d'un parti entraînait nécessairement

(1) G. Villani, l. VII, c. 78, p. 279. — Macchiavelli, l. II, ann. 1282.

la proscription du parti contraire ; et, pour rentrer dans leur ville natale, les bannis ne manquaient jamais d'appeler les secours les plus dangereux. La guerre extérieure ou des troubles intestins mettaient-ils l'État en danger ? l'impuissance du gouvernement démocratique frappait tous les yeux, et, à l'exemple des Romains, qui dans les jours de crise nommaient un dictateur, le peuple de Florence se donnait un maître temporaire. Charles d'Anjou eut à plusieurs reprises la seigneurie de la république, une fois pour cinq ans, une autre fois pour dix. En 1301, sous Charles II, le comte de Valois fut investi du pouvoir suprême, avec mission d'apaiser les différends entre les citoyens. Après une année de vains efforts, il abandonna de lui-même la ville pour se rendre en Sicile. Sept ans plus tard, le duc Robert de Calabre fut élu seigneur de Florence. Devenu roi de Naples, il exerça par des lieutenans l'autorité dont les Florentins l'avaient investi, et la conserva jusqu'en 1321, époque à laquelle la ville rentra temporairement sous ses magistrats. Bientôt après, Castruccio Castracani, seigneur de Lucques et chef de la faction gibeline en Toscane, porta la dévastation sur les terres de la république. Un fait curieux, rapporté par les historiens les plus véridiques de ce siècle, fera connaître comment la justice républicaine de Florence procédait dans les causes politiques dont elle ne pouvait percer l'obscurité. En 1323, la faction des Noirs, qui dominait dans la ville, voulant dégager Prato que Castracani assiégeait, déclara que tout banni de la faction blanche qui rejoindrait l'armée serait relevé de son ban. Il en vint quatre mille. Comme l'expédition

ne réussit pas, le gouvernement se crut dégagé de sa promesse. Alors les chefs des exilés se concertèrent avec des amis qu'ils avaient dans Florence, pour s'en emparer par surprise. A un signal donné, une porte devait leur être ouverte. Le secret fut éventé; mais comme les coupables restèrent inconnus, on imagina d'en élire au scrutin. Par l'ordre des prieurs, chaque habitant écrivit sur un billet les noms de ceux qu'il supposait avoir trempé dans le complot. Les citoyens qui réunirent le plus grand nombre de votes furent condamnés à 2,000 livres d'amende et à six mois de bannissement (1). Tous les deux mois on renouvelait la seigneurie, ce qui entretenait une agitation fiévreuse dans Florence. Chaque quartier nommait à la pluralité des voix des délégués, auxquels on adjoignait les magistrats sortant de charge, les porte-enseignes, et les *buoni uomini* ou notables des compagnies; et tous ensemble désignaient le nouveau gouvernement. Mais ce mode d'élection n'ouvrait pas la porte assez large aux médiocrités, et le peuple voulait une loi plus démocratique. On imagina de procéder par la voie du sort, sans aucun égard pour le mérite des candidats. A cet effet, six à sept cents bulletins furent mis dans une urne, d'où, à chaque époque de renouvellement, la main d'un enfant devait tirer les noms des chefs de la république (2). Cette innovation, tout à l'avantage des esprits subalternes, qui ne couraient plus le risque d'être éclipsés par le talent, plut à la multitude, et fut adoptée par plusieurs petits États démocratiques de la Toscane (1323).

(1) Giov. Villani, l. IX, c. 218, p. 542.
(2) Macchiavelli, Stor. Fiorent., lib. II, p. 128.

Gauthier de Brienne se présenta au nom du duc de Calabre, le fils aîné de Robert, auquel les Florentins avaient donné pour dix ans la seigneurie de la ville; et il fit publier la bulle pontificale qui investissait le roi de Naples du vicariat de l'Empire en Italie (22 mai 1326). La plupart des cités sujettes de Florence se livrèrent à lui. Dans le même temps, Bologne, vaincue dans une grande bataille par la ligue gibeline de Lombardie, se donnait au légat pontifical. La domination du duc de Calabre fut très-onéreuse à la commune. Au dire d'un célèbre écrivain, il en tira en un an 400,000 florins, sans compter que l'on avait souscrit avec lui des engagemens pour 200,000 (1). A sa mort (1328), la constitution florentine fut encore une fois changée. On s'apercevait enfin que le suffrage universel, sans règle et sans limites, n'enfante que désordres et malheurs; que le peuple, s'il doit participer par représentation au gouvernement de l'État, est impropre à le régir, et que le pouvoir est promptement avili quand on l'offre en pâture aux appétits grossiers de la multitude. La liste des éligibles fut soumise à la révision d'un comité de quatre-vingt-dix-sept magistrats; on en exclut les hommes d'une condition infime, ceux que l'opinion publique condamnait. Les nobles, éloignés du gouvernement, y rentrèrent. Deux conseils furent établis : l'un de trois cents membres, tous guelfes; l'autre de deux cent cinquante, dont la moitié appartenait à la noblesse. La durée de leurs fonctions resta fixée à quatre mois (2).

(1) Macchiavelli, Stor. Fior., l. II, p. 131.
(2) Giov. Villani, l. X, c. 110, p. 679.

L'année suivante (1329), Louis de Bavière abandonna l'Italie, et les Florentins se crurent arrivés au terme de leurs vicissitudes. Mais une guerre qui éclata pour la possession de Lucques (1336) les jeta dans de nouveaux embarras. Ils s'allièrent avec Venise contre Mastino della Scala, seigneur de Vérone, qui avait acheté Lucques au nom de Florence, et qui prétendait garder cette ville pour lui. De son côté, Mastino traita avec le doge, dont il paya l'appui en lui abandonnant Trévise, Castel-Franco et Ceneda, qui restèrent à la république de Saint-Marc (18 décembre 1338). Ce fut là l'origine de l'établissement des Vénitiens en terre ferme : ils comptèrent dès lors au nombre des puissances italiennes (1). Pour cette malheureuse affaire, qui ne lui procura aucun avantage, Florence avait obéré son trésor et engagé ses revenus de plusieurs années.

Malgré l'épuisement que cette guerre avait causé aux Florentins, la paix dura à peine trois ans. Il s'agissait toujours de Lucques, que la Scala, qui en était maître, cherchait à vendre, et que Florence et Pise se disputaient. La première des deux se la fit adjuger pour cent quatre-vingt mille florins; mais la perte d'une grande bataille contre les Pisans l'obligea bientôt après à évacuer Lucques, que les forces de Pise occupèrent. Le peuple de Florence eut alors recours au roi de Naples. Robert, parvenu à la vieillesse, renonçait enfin aux projets de domination pour lesquels il avait entretenu pendant trente ans la haine des partis politiques, et

(1) G. Villani, l. XI, c. 89, p. 821.

fomenté la guerre des deux côtés des Alpes. Ce prince avait d'anciennes prétentions sur Lucques : mais vainement on offrit de la lui abandonner quand on l'aurait reprise en commun. Il refusa également la seigneurie de Florence, dont les conseils voulaient l'investir. Repoussée de ce côté, la république entra en négociation avec l'empereur Louis de Bavière, cet ancien ennemi des Guelfes (1341). Il promit de se rendre en Italie avec des forces considérables ; mais le mauvais état de ses affaires le retint au nord des Alpes. On prit alors pour capitaine de justice Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, qui déjà en 1326 avait gouverné Florence, comme lieutenant du duc de Calabre. Le crédit qu'il se vantait d'avoir dans les deux cours de France et de Naples le servit utilement : le peuple s'imagina que le duc d'Athènes lui amènerait de puissans secours, avec lesquels il rentrerait à Lucques. La rivalité de la bourgeoisie et de la noblesse favorisant son ambition, Gauthier fit à tous de belles promesses, et parvint par ses intrigues à se faire proclamer seigneur à vie de Florence (1342). On le porta en triomphe au siége du gouvernement, dont il chassa les prieurs. On fit des feux de joie dans la ville : le peuple, dans un de ces transports d'enthousiasme passager auxquels il est sujet, couvrit de boue le gonfanon de l'État, et le brûla sous les fenêtres du palais. Partout les armes du duc remplacèrent celles de la république. Mais Gauthier gouverna si despotiquement, que dès l'année suivante les citoyens s'armèrent contre lui, et le chassèrent de la ville. Macchiavel rapporte que le duc d'Athènes, sur le point d'être forcé dans le palais, son dernier asile,

se vit contraint, pour avoir la vie sauve, d'abandonner ses ministres à la fureur populaire. L'un d'eux, et son fils, jeune homme de dix-huit ans, furent livrés. On se jeta sur ces malheureux, qui en un instant furent mis en pièces. Ceux qui ne purent les frapper vivans, s'acharnèrent sur leurs cadavres, et les déchirèrent avec le fer, avec les ongles, avec les dents. Après avoir entendu leurs cris, touché leurs chairs palpitantes, ils voulaient, ajoute le narrateur, que le goût les savourât, afin que les sens extérieurs étant satisfaits, ceux du dedans fussent aussi rassasiés (1).

Sur ces entrefaites, le roi Robert mourut à Naples (19 janvier 1343), à l'âge de quatre-vingts ans. Il laissait une petite-fille, appelée Jeanne, qu'il avait mariée à André, son petit-neveu, le deuxième fils du roi de Hongrie. Avec le règne de Robert finit la prépondérance que les princes d'Anjou conservaient depuis soixante-dix-sept ans sur les autres États de l'Italie. Vers la même époque la France commençait avec l'Angleterre cette guerre funeste qui se prolongea durant un siècle, et dans laquelle la défection de grands vassaux et la folie furieuse du peuple de Paris, bien plus que l'épée de l'étranger, la mirent à deux doigts de sa ruine. Toute autre nation eût infailliblement succombé. La France s'en releva, grâce à cette force de vitalité que Dieu a mise en elle et qui triomphe toujours des fautes du gouvernement ou des caprices populaires. Mais son influence sur les pays voisins en resta longtemps paralysée. L'Allemagne était trop troublée, la puissance impériale

(1) Acciochè come tutte le parti di fuora ne erano sazie, quelle di dentro se ne saziassero ancora. (Macchiav., l. II, ann. 1343.)

trop affaiblie, pour exercer désormais une action puissante sur les destinées de la Péninsule. Depuis les Hohenstaufen, on eût dit que les empereurs ne passaient les Alpes que pour montrer leur faiblesse aux Italiens, augmenter la haine du nom allemand, rançonner quelques villes, et remporter chez eux la honte et le mépris. La Péninsule, libre de la pression de l'étranger, allait donc avoir à régler seule sa propre organisation. Depuis la chute de l'empire romain, rien de pareil n'avait eu lieu : c'était une ère nouvelle qui commençait. Si un grand parti national eût existé, le pays eût pu se constituer, et prendre rang en Europe : malheureusement il n'y avait que des ambitions égoïstes, et pas un grand citoyen; chacun travaillait à asservir la patrie, personne ne songeait à l'affranchir.

Pour compléter le tableau de l'état politique de l'Italie vers le milieu du XIVe siècle, il reste encore à tracer la situation intérieure des États de la Lombardie et de la Romagne sous les chefs que la volonté populaire avait portés au pouvoir, et qui s'y maintenaient par le despotisme le plus tyrannique. Ce qui se passait à Milan sous les Visconti pourra en donner une assez juste idée.

L'archevêque Jean, proclamé en 1339 seigneur de la ville conjointement avec son frère Lucchino, était resté, par la mort de ce dernier, le seul chef de l'État. Outre la capitale de la Lombardie, il tenait sous sa loi Gênes, Bologne, Parme, Plaisance, Lodi, Bergame, Brescia, Crémone, Novare, Alexandrie, Tortone, Verceil, et plusieurs autres petites cités. Pour assurer l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il rappelle ses trois

neveux, Galeaz, Matteo et Bernaboz Visconti, bannis par Lucchino, leur oncle, et les fait proclamer ses successeurs. Après la mort de l'archevêque (octobre 1354), ils font trois lots de ses États. Mais Matteo, perdu de débauches, s'entourait de filles ravies à leurs pères, de femmes enlevées à leurs maris : ce n'était partout que plaintes et cris de vengeance. Ses deux frères, craignant que de tels excès ne poussent le peuple à la révolte, se délivrent de Matteo par le poison (1).

Une ligue guelfe, dont la cour d'Avignon était l'âme, se forme contre les Visconti. Le pape les menace des foudres de l'Église ; mais ces seigneurs, ceux de la Romagne, et en général les Italiens, s'effrayaient peu de l'excommunication. Bernaboz rencontre, sur le pont du Lambro, les nonces chargés de lui signifier la bulle pontificale. D'une main il montre la rivière, de l'autre l'écrit, puis il leur dit d'une voix terrible : « Choisissez ! vous devez ici manger ou boire. » Les malheureux prélats, l'esprit troublé par la crainte, veulent balbutier quelques mots ; mais on leur fait avaler jusqu'au dernier fragment du parchemin dont ils étaient porteurs (2). L'un d'eux devint pape sous le nom d'Urbain V. Il excommunia Bernaboz ; mais bientôt après la paix fut rétablie, sous la condition que ce seigneur rendrait à l'Église romaine les forteresses du Bolonais.

Délivrés de leurs ennemis extérieurs, les Visconti s'apprêtèrent à frapper ceux du dedans. Le décret rendu à cet effet par Galeaz (3) est un monument cu-

(1) E la seguente sera lo atoxicarono in Lomboli di porcho. (Corio, ann. 1336.)
(2) Rosmini, Stor. di Milano, t. I, p. 104.
(3) Petr. Azarii Chron., ap. Mur., t. XVI, p. 40.)

rieux de la férocité de ces tyrans italiens, et de l'avilissement du peuple qui se courbait sous leur joug de fer. En voici les principales dispositions : « La volonté du seigneur, porte cet acte, est que le supplice des coupables soit lent. En conséquence, ils ne seront livrés au bourreau que de deux jours l'un. Les quatre premiers jours, ils auront cinq tours d'estrapade ; le cinquième, ils boiront un mélange d'eau de chaux et de vinaigre. Successivement, après leur avoir arraché la peau de la plante des pieds, on les forcera à marcher sur des pois chiches. Ils seront mis sur le chevalet ; on leur coupera les mains l'une après l'autre, puis les pieds, puis le nez. On leur arrachera les yeux ; ils seront mutilés en trois fois (1) ; et enfin, le quarante-unième jour, ils expireront sur la roue. » Galeaz avait écrasé le peuple d'impôts, et s'était montré le digne émule d'Eccelin et des tyrans les plus barbares de l'antiquité. Il mourut dans son lit, après avoir gardé le pouvoir vingt-quatre ans. Pour dernier trait, ajoutons qu'il se distingua par la protection qu'il accorda aux lettres. Pétrarque, qui s'était attaché à lui, en reçut de grandes marques d'affection et de confiance. On peut croire que la vanité, étouffant dans le cœur du poëte toscan le cri de la conscience, lui a dicté l'éloge de Galeaz, qu'il représente comme doué de qualités aimables, et même de vertus.

Arrêtons-nous ici, et, avant de passer à de nouveaux faits, jetons un regard rapide sur les modifications

(1) 35 die, incidatur unum castronum; 36, reposetur. 37, incidatur alium castronum; 38, reposetur; 39, incidatur membrum, etc. Petr. Azarii Chron.—Voyez pièces justificatives, nº 9.

survenues dans l'état moral et intellectuel de la Péninsule, depuis qu'elle a été soustraite par la maison angevine à la domination germanique.

Au milieu des troubles qui ont déchiré sans relâche cette belle contrée depuis la fin tragique du dernier des Souabes, on est forcé de reconnaître que si, d'une part, les peuples n'ont joui d'aucun repos, s'ils ne sont sortis de l'anarchie républicaine que pour tomber sous le despotisme le plus tyrannique,de l'autre, cependant, leur commerce extérieur, en prenant un grand essor, a réparé, du moins en partie, les désastres matériels causés par la guerre. L'Italie occupait alors en Europe, pour les affaires de négoce, le rang que l'Angleterre y tient de nos jours. Elle avait le monopole du trafic avec l'Orient; les pays situés au nord des Alpes recevaient d'elle les draps, les objets de luxe, et beaucoup d'articles qu'elle fabriquait avec une supériorité incontestable. Ses banquiers avaient partout des comptoirs; ils accumulaient de grands capitaux, et, de même qu'aujourd'hui, ils prêtaient à des conditions avantageuses l'argent, dont les rois manquaient presque toujours. La guerre de Philippe de Valois et d'Édouard III causa un grand préjudice aux banques de Florence. Deux maisons de cette ville avaient avancé au roi d'Angleterre plus de seize millions de notre monnaie, somme énorme pour le temps. Les remboursemens n'eurent pas lieu à l'échéance, et les banquiers firent faillite. En France, où, concurremment avec les Juifs, les Italiens prêtaient à gros intérêts, le roi Philippe VI de Valois, sous prétexte de punir leur usure, les soumit à des amendes arbitraires (1). Une crise commerciale

(1) Giov. Villani, l. XI, c. 71 et 87, p. 808 et 819.

s'ensuivit, mais d'heureuses spéculations en eurent bientôt effacé les traces.

Du temps des Hohenstaufen, les Italiens étaient un peuple guerrier; et, pour preuve, il suffira de rappeler ici les glorieux combats soutenus par leurs bataillons de milice contre les armées de l'Allemagne. Mais alors, un sentiment irrésistible d'indépendance faisait vibrer les cœurs; ce mot de liberté, qui, mal compris, conduit fatalement au despotisme, les remplissait d'espérances trompeuses. Vers le milieu du XIVe siècle, à l'époque où la maison d'Anjou perdit sa prépondérance sur la Péninsule, les choses avaient pris une tout autre face. Bien des illusions chèrement payées s'étaient évanouies; l'accroissement des richesses avait aussi causé une notable altération dans les anciennes mœurs. L'égoïsme, la corruption, l'amour du bien-être, gagnaient de proche en proche; la vertu militaire s'éteignait à mesure que la nation devenait plus riche. Les Italiens abandonnaient les champs de bataille, sans renoncer toutefois à de funestes divisions qui devaient tôt ou tard aboutir à la ruine de leur patrie. Chacun sentait le mal : tous, se trompant sur le remède, le cherchaient dans le triomphe complet d'une faction. Une transaction eût pu tout sauver; mais personne n'y songeait. Le caractère national en reçut une atteinte profonde. La guerre survenait-elle? un seigneur mal affermi voulait-il tenir en bride des sujets remuans? on appelait des soldats étrangers, rompus au métier des armes, et dont la supériorité sur les milices bourgeoises devenait chaque jour plus complète. Depuis Henri VII, chaque prince allemand qui était venu en Italie y avait

amené des troupes mercenaires. Ces gens, qui n'avaient d'autre métier que celui de la guerre, étaient presque tous restés dans ce pays, pour y entrer au service de quiconque voulait les payer, ne s'attachant à personne, et passant sans scrupule d'un camp à l'autre, s'ils y trouvaient une solde meilleure. Comme dans cette vie déréglée on amassait de l'argent, qu'on s'y livrait sans aucun frein aux excès qu'entraîne la guerre, les vagabonds, les soldats congédiés de tous les pays, s'enrôlaient dans ces bandes redoutables, connues en Italie sous le nom de *condottieri* et aussi sous celui de *grandes compagnies*. Les aventuriers devinrent si nombreux, qu'ils entreprirent des expéditions militaires pour leur propre compte sous des chefs sortis de leurs rangs. L'esprit de conquête ne les animait point; il ne s'agissait pour eux que de lever d'énormes contributions, de piller les peuples sans aucune distinction de partis, en un mot, de vivre en dehors de toutes les lois humaines. Un de leurs généraux se glorifiait d'être l'ennemi de Dieu, de la pitié, de la miséricorde. Il avait fait graver ces titres infâmes sur un hausse-col d'argent qu'il portait sur sa poitrine (1). A l'approche des grandes compagnies, les villageois se réfugiaient dans les villes fermées; on appliquait à de cruelles tortures ceux qui, restés dans les chaumières, refusaient de livrer leur argent. Aucun État italien n'avait de forces suffisantes pour repousser ces aventuriers, dont le nombre s'éleva jusqu'à trois mille et même quatre mille chevaux, sans compter une nombreuse infante-

(1) Istorie Pistolesi, ap. Mur., t. XI, p. 489.



rie. Leur opposait-on d'autres condottieri? ceux-ci combattaient avec mollesse, et souvent même passaient dans les rangs contraires. Pour s'en délivrer, on leur payait de fortes rançons; chacun cherchait à les rejeter chez son voisin, à les tourner contre un ennemi. Quand une troupe d'aventuriers était gorgée de butin, elle finissait par se dissoudre, et les soldats devenus riches retournaient chez eux. Les maux que ces nouveaux barbares firent endurer à l'Italie sont incalculables.

Durant cette période, les lettres et les arts firent de grands progrès. Le goût s'en répandait à mesure que l'Italie devenait plus riche. Les Siciliens, auxquels on doit les premiers essais de la poésie italienne, déclinèrent sous la dynastie d'Anjou. La Toscane et la Lombardie recueillirent leur héritage. Brunetto Latini apprit à parler aux Florentins. Dante, son élève, s'élança d'un bond au premier rang, qui lui est resté. Avec un instrument grossier, une langue au berceau, que le peuple avait en quelque sorte créé d'instinct pour son usage, le père des lettres modernes fit son admirable poëme, la gloire des muses italiennes. On croit qu'il l'avait commencé en latin, lorsque lui vint l'heureuse idée d'employer le langage vulgaire. Ses contemporains devinèrent plutôt qu'ils ne comprirent ce vaste tableau, qui pourtant résume les faits historiques, les mœurs, les lumières et les préjugés de son époque. Dante était guelfe, de la faction des Blancs, qui prit ensuite la couleur gibeline, et fut exilé par les Noirs, lors de l'entrée de Charles de Valois à Florence en 1301. Il avait alors 36 ans. Privé de ses biens, il vécut pauvre, et expira

en 1321 sur la terre d'exil. Ce ne fut qu'un demi-siècle après sa mort qu'on lui rendit de tardifs honneurs. Les Florentins réclamèrent sa cendre, que le seigneur de Ravenne refusa de céder. On établit des chaires à Florence, à Venise, à Bologne, à Pise et dans d'autres villes, pour y lire publiquement et expliquer la Divine Comédie. On publia des commentaires utiles pour l'intelligence de cette grande œuvre (1). Villani, Pétrarque, Boccace, et d'autres illustres Toscans, achevèrent de développer la langue : elle était entièrement fixée à l'époque où nous nous arrêtons. Leurs travaux excitèrent à un haut degré l'amour des lettres, et firent dans les études une véritable révolution. Les antiques manuscrits, oubliés depuis longtemps dans les dépôts poudreux des monastères, reparurent alors; les petits seigneurs de la Lombardie et de la Romagne en encouragèrent la recherche, et le monde ancien fut retrouvé. Boccace, l'un des plus ardens promoteurs de cette renaissance littéraire, la gloire du XIV<sup>e</sup> siècle, visitait les couvens, et se faisait ouvrir les bibliothèques, dont la plupart se trouvaient dans un état complet d'abandon. L'une des plus célèbres, celle du mont Cassin, avait été reléguée dans un grenier sans porte, et où l'on ne parvenait qu'au moyen d'une échelle. La moisissure couvrait les livres, l'herbe croissait aux fenêtres. Plusieurs manuscrits étaient dégradés et incomplets : on dit à Boccace que les moines, pour se procurer un peu d'argent, dérobaient

(1) En 1350, Jean Visconti, seigneur de Milan, confie à trois professeurs le soin de commenter le poëme de Dante. En 1373, Boccace fait établir un cours public à Florence, pour le même objet.

des feuillets de parchemin, et substituaient aux textes antiques des œuvres de dévotion, qu'ils vendaient aux fidèles.

Florence, qui ne venait qu'après Venise pour la richesse, prit le premier rang dans les lettres et dans les arts. Un siècle avant la chute de l'empire d'Orient, Boccace et Pétrarque y introduisirent le goût des chefs-d'œuvre de la Grèce; et, à leur instigation, la seigneurie de Florence établit dans la ville une chaire publique de grec (1). La langue d'Homère, à peu près inconnue au nord des Alpes, n'avait jamais été étrangère à l'Italie, où, principalement dans les villes maritimes, de continuelles relations de commerce avec l'Orient en faisaient apprécier l'utilité. Les écrits d'Aristote et de Galien; ceux des principaux Pères de l'Église, avaient été traduits en latin; mais la connaissance de ces livres n'avait eu aucune influence sur la littérature italienne, à laquelle le poëme de Dante servait de guide. Il n'en fut plus de même lorsque de nombreux copistes eurent répandu dans toute la Péninsule les manuscrits retrouvés des anciens. On commença dès lors à quitter la route frayée par Dante, et l'imitation servile des Grecs et des Romains fut bientôt regardée comme le plus haut point de la perfection. La langue italienne, abandonnée par les écrivains, perdit sans doute de son originalité; mais on peut s'étonner à bon droit que, si près de son berceau, elle n'ait pas reçu une altération plus profonde.

(1) En 1342, le moine Barlaam, venu de Constantinople en Italie, donna à Pétrarque des leçons de grec. Dix-huit ans plus tard, Léon Pilate, autre savant helléniste, fut chargé par la seigneurie de remplir une chaire de grec, la première qu'on ait établie en Occident.

Si à cette époque les lettres florissaient, les sciences ne prenaient pas un essor moins digne d'attention. Dès le siècle précédent, l'Italie recevait à la fois l'algèbre et la boussole : le Vénitien Marco Polo faisait les plus vastes découvertes géographiques. Dans le XIVe siècle la mécanique et les sciences d'application étaient cultivées avec succès ; mais on étudiait surtout la théologie, la médecine et la jurisprudence ; et comme l'enseignement se donnait gratuitement, sans cesse il fallait agrandir les universités et en créer de nouvelles. Bologne seule recevait jusqu'à dix mille écoliers de toutes les nations (1).

Les arts libéraux faisaient partout de rapides progrès. L'Église et les gouvernemens les protégeaient à l'envi, et tout annonçait le grand siècle que la Providence réservait à l'Italie, comme un dédommagement de sa décadence politique. L'architecture était depuis longtemps en honneur dans toute l'Europe ; et si dès le XIe siècle les Italiens bâtissaient Saint-Marc et le dôme de Pise, les peuples septentrionaux, dans les deux siècles suivans, élevèrent ces cathédrales dont la hardiesse et la vaste étendue font aujourd'hui notre surprise et notre admiration. Ne nous étonnons donc pas trop des efforts que firent les villes italiennes pour édifier de somptueux bâtimens. Elles achevaient plus vite que nous, parce qu'elles étaient plus opulentes ; les matériaux employés étaient plus riches, parce que la Péninsule abonde en marbres précieux ; enfin, les artistes italiens recherchaient davantage des proportions moins élancées et plus régulières, dont les nombreux restes de

(1) Tiraboschi, Stor. dell. lett. ital., t. IV, p. 48.

l'antiquité romaine, qu'ils avaient sous les yeux, leur apprenaient à apprécier le mérite. Rien n'est plus rare en Italie que les vieilles églises de ce genre de construction surnommé *gothique*, si fort en vogue au nord des Alpes durant tout le moyen âge. Depuis le xe siècle jusque vers la fin du xive, l'architecture italienne offre généralement un mélange des styles grec, lombard et byzantin, auquel l'ogival finit par se mêler dans les derniers temps.

La sculpture ne restait pas en arrière; mais la peinture allait plus vite encore, et se débarrassait de ses langes. Le Florentin Cimabue, qui vécut de 1240 à 1300, lui ouvrit la voie. On lui décerna de grands honneurs. Né vers l'an 1276 et mort en 1336, son élève Giotto, qui fut à la fois grand architecte, grand sculpteur et grand peintre, laissa des chefs-d'œuvre, toujours dignes d'étude et d'admiration (1).

Tel était l'état de la Péninsule à l'époque où la mort du roi Robert allait enlever à la maison d'Anjou l'influence prépondérante que le frère de saint Louis lui avait léguée. Point d'esprit national, partout le despotisme des tyrans ou du peuple. La vraie liberté, celle qui est inséparable de l'ordre, qui se renferme dans de sages limites, et ne se propose que le bien et la conservation de la société, ne trouvait de place nulle part. L'Italie en s'enrichissant se corrompait. Les contes de Boccace et des vieux nouvellistes offrent une peinture exacte des mœurs italiennes vers le milieu du xive siècle, lorsque Florence allait prendre le premier

(1) Lanzi, Stor. della pittura italiana.

rang parmi les États : époque d'opulence sans grandeur, de luxe, de débauche, d'égoïsme, de servilité et de révolte. A la cour des princes, le crime, la perfidie, l'oppression, sont des moyens de gouvernement. Chez les grands, la bassesse, la ruse, s'unissent à la trahison. Le peuple, remuant quoique avili, ne s'attache à rien; les factions continuent à déchirer le pays, lorsque les causes qui les ont fait naître n'existent plus. Cependant, la cour pontificale vivait dans un exil volontaire sur les bords du Rhône; et l'Europe en feu, n'étant pas prête pour une invasion au sud des Alpes, allait laisser un siècle entier de répit à l'Italie.

—

### DÉCADENCE DE LA MAISON D'ANJOU. L'ITALIE, ENVAHIE PAR LES ÉTRANGERS, PERD SON INDÉPENDANCE.

### 1344-1529.

On vient de voir que si l'autorité des deux premiers successeurs de Charles d'Anjou se maintint longtemps, ce fut surtout parce que les progrès des Gibelins, les tentatives des empereurs pour relever dans la Péninsule la puissance impériale, et surtout la sujétion dans laquelle la France tenait le Saint-Siége depuis sa translation en Provence, ne laissaient aux Guelfes d'autre alternative que de se jeter dans les bras du roi de Naples. Déjà, pendant la vieillesse de Robert, tout allait en décadence dans son royaume. Les provinces étaient déchirées par les factions, les routes infestées de bandits; la noblesse, en possession des hauts



emplois, se montrait turbulente et avilie ; les crimes, sans en excepter l'homicide, se rachetaient à prix d'argent (1). Après la mort du vieux roi, qui prendrait en main les rênes de l'État ? Une femme de seize ans, vive, légère, avide de plaisirs, et qu'on avait unie à un prince aussi jeune qu'elle, dont les mœurs rudes et même grossières étaient l'objet des sarcasmes d'une cour corrompue. Jeanne rendait en haine à André, son époux, le mépris que ce dernier avait pour la conduite imprudente de sa femme. Il voulut régner, non comme le mari de la reine, mais par son propre droit, et périt étranglé (18 septembre 1345). Soit que Jeanne ait trempé dans ce crime, soit seulement qu'elle l'ait laissé commettre, comme moins d'un an après elle épousa Louis de Tarente, son amant, l'un des assassins du roi, sa mémoire demeura flétrie malgré l'absolution qu'elle obtint du pape, auquel elle céda en toute souveraineté, pour 80,000 florins, la ville d'Avignon (2). Sans entrer dans aucun détail sur les mœurs déréglées de la cour de Jeanne, sur la vie privée de la reine, et même sur les maux qui frappèrent le royaume durant un règne de trente-neuf ans, bornons-nous à rappeler ici que parvenue sans postérité, à l'âge de quarante-trois ans, Jeanne maria sa nièce Marguerite avec son cousin germain Charles de Duras de Hongrie, le dernier prince de la maison d'Anjou. En leur assurant la succession royale, elle crut garantir pour longtemps la paix publique ; mais l'événement trompa ses espérances. Le grand schisme d'Occident survint (septembre 1378) ;

(1) Giannone, Stor. Civ., lib. XXII, cap. 5.
(2) Lunig, Cod. Dipl., t. II, p. 782.

Jeanne prit parti pour l'antipape; et Urbain VI tourna Charles de Duras contre la reine, qui venait d'être frappée d'excommunication. Charles commandait une armée hongroise dans la Marche Trévisane : il se décida à marcher sur Naples. La reine, hors d'état de lui résister, invoque l'appui de la France : elle adopte Louis d'Anjou, le tuteur du jeune roi Charles VI, et le déclare son héritier (1) (29 juin 1380). De son côté, l'antipape d'Avignon donne à ce prince une investiture pour régner après Jeanne; mais le mauvais état des affaires du royaume retient Louis au nord des Alpes. Pendant ce temps, Charles de Duras, après s'être fait couronner à Rome, prend possession de Naples, qui ne se défend pas. La reine devient sa prisonnière, et il la fait périr au château de Muro, en Basilicate (12 mai 1382) : vengeance tardive de la mort du malheureux André!

Louis d'Anjou, qui n'avait pu arriver assez tôt pour sauver sa mère adoptive, envahit le royaume avec des forces considérables. La noblesse s'était divisée, la faction angevine était formée des partisans de Jeanne; celle de Duras, des ennemis de la reine : scission funeste, source féconde de malheurs pour la Péninsule. Mais Louis meurt de la fièvre dans un château de la Pouille (1384); deux ans plus tard, Charles lui-même est frappé par la justice de Dieu; le meurtrier de Jeanne périt assassiné au moment où il croyait prendre possession du trône de Hongrie (3 juin 1386).

(1) 29 junii 1380. Voir l'acte dans Dumont, Corps Dipl., t. II, partie première, p. 151. — L'acte de confirmation du pape, en date du même mois, est à la page suivante.

Le royaume de Naples tombe dans une anarchie complète ; le parti angevin reconnaît pour roi Louis II, fils du duc d'Anjou, à peine âgé de dix ans, et pour chef de l'Église Clément VII, l'antipape d'Avignon. Le parti contraire obéit à Ladislas, autre enfant, fils de Charles de Duras, et à Urbain VI, le pontife de Rome. La noblesse court aux armes, et, pour soutenir la lutte, accable le peuple d'impôts. Favorisés par les habitans de Naples, les Angevins s'emparent de cette capitale. Mais en 1392, Ladislas, prince formé de bonne heure à la ruse, commence à relever ses affaires, et après une lutte de quelques années, il l'emporte sur Louis, qui retourne en Provence (1399). Une seconde et dernière tentative du prince français (1411) ne réussit pas mieux (1).

Ce n'était là que le prélude des guerres que l'adoption de Louis d'Anjou devait allumer. Jeanne II ou Jeannette, devenue célèbre par le déréglement de ses mœurs, succède à son frère Ladislas (1414). Elle avait quarante-trois ans : livrée à des passions désordonnées, elle laissait ses amans et ses généraux se disputer le pouvoir. Jacques de La Marche, le mari de la reine, après d'inutiles efforts pour se former un parti, se retire en France et meurt dans un couvent, où il avait pris le froc. Les Angevins, abattus sous Ladislas, relèvent la tête. Un autre duc d'Anjou, le fils de Louis, quitte la France, que le traité de Troyes (21 mai 1440) venait de livrer aux Anglais. Il se présente devant Naples avec neuf galères et cinq vaisseaux de transport. Un paysan de l'Abruzze

(1) Louis II d'Anjou mourut au mois d'août 1417.

devenu chef de condottieri, puis grand connétable du royaume, Jacques Attendolo Sforza, déserte la cause de sa souveraine, et assiége la ville du côté de terre. Le pape Martin V, mécontent de Jeanne II, donnait les mains à cette entreprise. Dans un si grand péril, la reine propose à Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile, de l'adopter pour héritier, s'il la délivre de ses ennemis; ce que ce prince accepte, malgré l'opposition des conseillers aragonais. Ce fut l'origine de longues querelles, pour l'Italie, entre les maisons de France et d'Espagne. Alphonse prend à sa solde la grande compagnie de Braccio de Montone, l'un des plus célèbres condottieri de ce temps. Il délivre Naples, et force Louis à la retraite (1422); mais ces succès rapides, et une ambition qu'il sait mal déguiser, épouvantent bientôt la reine. Menacée dans sa liberté, réduite à fuir de sa capitale, la malheureuse Jeanne révoque l'adoption d'Alphonse, et lui substitue Louis III d'Anjou, le fils de Louis II, qui devint ainsi duc de Calabre et héritier du royaume (14 septembre 1423). Par cet acte, elle donne à la seconde maison d'Anjou un double titre à la couronne. La capitale est reprise; Alphonse se retire en Espagne. A son tour Louis devient suspect; le grand sénéchal Caracciolo, l'amant de Jeanne II, cherche à opérer un rapprochement avec le roi d'Aragon (1429). La mort se chargea de dénouer toutes ces intrigues. Caracciolo tyrannisait la reine, et s'emportait contre elle jusqu'à l'insulte et la violence : il périt assassiné (août 1432). Deux ans plus tard, Louis III mourut de la fièvre en Calabre, où on le tenait dans une sorte d'exil. Enfin Jeanne II elle-même descendit au tombeau (2 février 1435), après



avoir déclaré, par un acte testamentaire, René, comte de Provence, le frère puîné de Louis III d'Anjou, héritier de ses États.

Il ne restait dans aucune ligne de descendant du frère de saint Louis, le conquérant des États siciliens. Cette race angevine, portée par la victoire au faîte des grandeurs, venait de s'éteindre misérablement au sein de la corruption et des plus honteuses débauches, laissant dans une situation critique le royaume qu'elle avait gouverné pendant cent soixante-neuf ans. Alphonse réclamait ce magnifique héritage, non-seulement à titre de fils adoptif de Jeanne II, mais par le droit qu'il disait avoir été transmis à la maison d'Aragon par Constance, la fille de Manfred; droit antérieur à tous les autres. De son côté, le pape Eugène IV prétendait réunir l'État napolitain au domaine direct de l'Église, par suite de l'extinction de la première race d'Anjou, à qui le Saint-Siége l'avait inféodé. Le 21 février 1435, il défendit à René et à Alphonse de rien entreprendre contre le royaume, et aux Napolitains de prêter serment à d'autres qu'à lui-même (1); mais le pontife, qui précisément alors en était venu à une rupture ouverte avec le concile de Bâle, n'était guère en état de soutenir de si hautes prétentions. René d'Anjou avait pour allié Philippe-Marie Visconti, duc de Milan et seigneur de Gênes. La flotte génoise remporta sur celle des Catalans une victoire complète dans les eaux de l'île de Ponza (5 août). Le roi d'Aragon, fait prisonnier avec cinq mille des siens, fut conduit à Milan. Le triomphe

(1) Annal. Eccles., 1435, § 12.

du prince français paraissait d'autant plus certain, qu'il obtint du duc Philippe-Marie un traité d'alliance offensive et défensive pour soixante ans (1) (20 septembre 1435) ; mais René, prisonnier lui-même du duc de Bourgogne, ne put se rendre assez tôt à Naples, où le peuple l'appelait. Alphonse sut persuader au duc de Milan que l'Espagne était l'alliée naturelle de la Péninsule contre la France. La faiblesse du royaume napolitain depuis la mort de Robert avait, disait-il, fait la force des Visconti. S'ils y rétablissaient une royauté française, non-seulement elle reprendrait bientôt cet ancien ascendant, si funeste à l'indépendance italienne, qu'elle avait longtemps exercé, mais les Alpes s'abaisseraient devant les armées de la France, qui, une fois en possession de Naples, voudraient, pour assurer leurs communications, s'établir en Lombardie (2). Un acte de confédération fut alors signé entre le roi et le duc, dix-huit jours après celui que Visconti avait conclu avec René (3). Les captifs pris sur la flotte furent rendus sans rançon, et, au commencement de l'année 1436, Alphonse s'étant mis à leur tête se dirigea vers le midi de l'Italie.

Cependant, le pape Eugène IV, ayant bientôt reconnu l'impossibilité de prendre pour lui le royaume de Naples, avait embrassé la cause de René d'Anjou. Non content de lui fournir des secours, il sollicita le duc de Bourgogne de rendre la liberté à son prisonnier,

(1) Dumont, Corps dipl., t. II, partie 2e, p. 304.
(2) Macchiavelli, Istor. Fiorent., l. V, p. 85.
(3) Milan, 8 octobre 1435. Dumont, Corps dipl., t. II, partie 2e, p. 318.

qui ne l'obtint toutefois que trois ans plus tard, et aux conditions les plus dures. Mis à une énorme rançon, et forcé de renoncer à la Lorraine, ce prince arriva presque seul à Naples, n'ayant, pour soutenir la guerre contre l'Espagnol, d'autres ressources que celles qu'il pouvait tirer de ses partisans. Alphonse, peu d'accord avec les cortès d'Aragon, ne se trouvait guère plus riche : il l'emporta néanmoins. Naples tomba par surprise au pouvoir de ses troupes (2 juin 1442). René battu, sans espoir de rétablir ses affaires, abandonna le royaume à son heureux rival, et retourna en Provence, où il s'établit. Sa mémoire y est restée populaire. La dynastie d'Aragon prit la place de celle d'Anjou, et sous cette nouvelle domination la Sicile se trouva encore une fois réunie aux provinces de terre ferme (1).

Quatre-vingt-dix-neuf ans s'étaient écoulés depuis la mort du roi Robert : siècle de décadence pour les successeurs de Charles d'Anjou, et qui n'avait pu donner à la haute Italie, sur laquelle il est nécessaire de jeter ici un regard rétrospectif, les moyens de s'organiser. La Péninsule se divisait alors en quatre contrées principales : la monarchie napolitaine; l'État de l'Église; la Toscane, et la Lombardie. On vient de voir que, par la faiblesse de son gouvernement, les guerres intestines et la corruption des mœurs, le royaume de Naples était tombé du premier rang au dernier. Si plus

(1) Cette union ne fut pas de longue durée. Alphonse n'avait pas d'enfans légitimes. En 1443, il fit légitimer par le pape son fils naturel, appelé Ferdinand, qu'il aimait avec tendresse, et lui légua le royaume de Naples, dont à sa mort ce prince prit possession. Jean, roi de Navarre, le frère d'Alphonse, eut l'Aragon, Valence, la Sardaigne et la Sicile.

tard la dynastie aragonaise le releva de son abaissement, jamais il ne reprit sur les destinées de l'Italie l'ascendant qu'il avait eu sous les premiers rois angevins.

L'État ecclésiastique, déchiré, morcelé, restait en proie aux partis. Chaque ville avait son seigneur, ses luttes intestines, ses révolutions. Rome, longtemps veuve de ses pontifes, ne les avait vus revenir qu'affaiblis et décrédités par les schismes et les déchiremens de l'Église, qui se prolongèrent jusque vers le milieu du xv[e] siècle.

La Toscane était le dernier foyer du principe républicain. Il s'y maintenait avec ses violences habituelles, ses caprices, ses séditions fréquentes, son despotisme inflexible. Après l'expulsion du duc d'Athènes, les deux tiers des emplois de la seigneurie avaient été affectés au peuple; l'autre tiers, à la noblesse. Mais comme personne n'était satisfait de son lot, bientôt de sérieux conflits ensanglantèrent Florence. Le parti de la multitude, uni à la bourgeoisie, finit par l'emporter. Non-seulement les nobles furent exclus du gouvernement, mais la populace saccagea leurs maisons, les réduisit en cendres, n'y laissa pas pierre sur pierre. « Le plus » cruel ennemi de la république, dit Machiavel, n'au» rait pu regarder ces dévastations sans un sentiment » de honte... L'humiliation de l'aristocratie fut si com» plète, ajoute le narrateur, qu'elle tomba dans l'a» vilissement et n'osa plus tenir tête au peuple (1343). » Florence perdit, avec la vertu guerrière, tout sen» timent généreux (1). »

(1) Qualunque più al nome fiorentino crudele nemico, si sarebbe di tanta rovina vergognato. (Macchiavelli, Stor., lib. II, t. I, p. 166 et 167.



La noblesse une fois hors de cause, la lutte s'engagea entre le peuple et la populace. L'égalité n'avait pu s'établir. Une aristocratie nouvelle, sortie des comptoirs, avait pris la place de l'ancienne ; après elle venait la moyenne classe (*popolo mediocre*), et enfin le menu peuple (*popolo basso*). La première avait obtenu deux places dans la seigneurie ; la seconde et la dernière, chacune trois. Mais cet arrangement ne fut pas de durée ; les troubles se rallumèrent, et pendant près de trente années la ville fut en proie à de continuelles agitations. Les principales familles de la nouvelle noblesse se disputaient le premier rang. Les grandes industries opprimaient les petites ; les ouvriers se plaignaient de l'insuffisance des salaires, et chaque émeute amenait des scènes de pillage et d'incendie. Écoutons les paroles que l'historien de Florence met dans la bouche d'un orateur populaire, pour exciter la multitude à la sédition : « Si vous voulez obtenir le pardon des fautes » anciennes, le moyen le plus sûr est d'en commettre » de nouvelles, de redoubler de violence, de saccager, » de brûler en plus grand nombre les maisons des » riches, de faire entrer dans vos rangs le plus de » monde que vous pourrez. Quand il y a beaucoup de » coupables, la punition n'atteint personne ; ou bien, » si quelques fautes légères sont réprimées, les plus » graves, loin d'appeler le châtiment, deviennent un » titre à des récompenses. En ne laissant point de re» pos à vos oppresseurs, vous obtiendrez non-seule» ment l'impunité, mais toutes les libertés que vous » réclamez à bon droit. Les divisions des riches ren» dront votre victoire facile ; leurs biens, qui devien-



» dront les vôtres, serviront à vous consolider au pou-
» voir. Que l'ancienneté de race ne vous arrête point.
» La nature a créé tous les hommes semblables. Et,
» pour preuve, prenez les vêtemens de vos ennemis,
» donnez-leur les vôtres; certes, aux yeux de tous
» vous paraîtrez les nobles, parce que la richesse seule
» fait l'inégalité. Qu'on examine comment les riches
» et les puissans sont parvenus au rang qu'ils occupent,
» et on verra que c'est toujours par la force ou la
» fraude. Aux hommes prudens, soumis ou timorés,
» la misère! aux audacieux, à ceux qui savent pren-
» dre ou tromper, la fortune! L'occasion favorable
» s'offre à nous, vainement nous en espérerions une
» meilleure; hâtons-nous donc de la saisir (1)! »

Enflammée par de tels discours, la populace se souleva, et mit la seigneurie hors du palais (23 juillet 1378). Un cardeur de laine, couvert de haillons et les pieds nus, s'était emparé de l'étendard de justice. On le proclama gonfalonier, pour gouverner la ville comme il l'entendrait. Le hasard voulut que cet homme, appelé Michel Lando, fût doué d'intelligence et porté au bien. Il s'appliqua à pacifier les troubles, à empêcher de nouveaux excès. Mais la populace, qui l'avait élu dans un but tout différent, se mit en révolte quand elle vit ses espérances trompées. Le gonfalonier marcha contre elle, et la réduisit à la raison. Les plus mutins furent chassés de Florence, d'autres désarmés. On crut la paix rétablie. Trois années s'écoulèrent dans une tranquillité plus apparente que réelle : les mécon-

(1) Macchiavelli, Storia, etc., t. I, lib. III, p. 200, ann. 1378.



tens, dont la ville fourmillait, ne cessaient de s'agiter; les anciens nobles, dans l'espoir de retrouver la position qu'ils avaient perdue; la noblesse nouvelle et les arts majeurs, pour ne laisser aux arts mineurs et au menu peuple qu'une part minime dans le gouvernement; ces derniers, pour devenir les maîtres. Les troubles recommencèrent; mais à la fin l'ancien parti guelfe, la nouvelle noblesse et les riches marchands s'étant mis d'accord, prirent le dessus. Les artisans perdirent le gonfalon de justice; les lois révolutionnaires portées durant le règne de la multitude furent abolies, et on réduisit de la moitié au tiers la part affectée au peuple dans les magistratures. Les chefs populaires furent exilés; Michel Lando lui-même, malgré le bien qu'il avait fait, dut sortir de la ville, qu'il avait préservée d'une ruine certaine (1382). Dès lors le principe démocratique s'affaiblit de jour en jour à Florence.

La Lombardie, dont il reste à parler, demeurait courbée sous le joug despotique de ses chefs militaires. Les Visconti, par leur puissance, l'emportaient de beaucoup sur les autres seigneurs de cette contrée. Leurs possessions ayant été érigées en duché par l'empereur Wenceslas en 1395 (1), ils furent considérés comme princes naturels. Par le fait, ils ne voyaient en Italie que Florence qui pût leur disputer le premier rang. Ni le despote ni la république turbulente ne devaient pourtant pas l'obtenir; et, après bien des luttes intestines, l'unité italienne fut plus que jamais impossible. Vers la fin du XIV[e] siècle, Jean Galeaz Visconti, par ses

(1) 11 mai 1395. Dumont, Corps Dipl., t. II, p. 261.

intrigues bien plus que par la force de ses armes, s'était rendu maître de la plupart des cités lombardes, et faisait de grands progrès en Toscane (1). Dans ses vues ambitieuses, il se berçait de l'espoir de se former un royaume du nord et du centre de l'Italie. Après une guerre malheureuse pour Florence, Jean Galeaz avait occupé, au sud de l'Apennin, Pise, Lucques, Sienne, Pérouse, Assise et Spolette. Déjà une partie des gentilshommes de la campagne s'étaient joints à lui, et il se préparait à porter les derniers coups aux Florentins, lorsqu'il fut atteint de la peste qui éclata en Lombardie dans l'été de 1402. Sa mort rétablit l'ancienne balance politique de l'Italie, qu'il avait été sur le point de renverser.

En général, la guerre ne se faisait plus qu'avec des soldats mercenaires qui coûtaient beaucoup, et qui combattaient en usant de ménagemens réciproques, parce qu'étant les frères d'armes de ceux qu'on leur opposait, ils n'avaient garde de s'entre-détruire. D'un autre côté, si des Italiens se montraient sur les champs de bataille, c'était moins pour vaincre que pour avoir part au butin. Il s'ensuivait que presque jamais une guerre ne faisait répandre beaucoup de sang. De part et d'autre, des escadrons, couverts d'armures pesantes et pres-

(1) Le duché de Milan comprenait alors, outre la capitale, Brescia, Bergame, Como, Novare, Verceil, Alexandrie, Tortone, Bobbio, Plaisance, Reggio, Parme, Crémone, Lodi, avec les terres contiguës, Trente, Crème, Soncino, Bormio, Borgo-San-Donino, Pontremoli, Massa, Feliciano, avec la terre et le château d'Aratio, le diocèse d'Asti, Serravalle, Vérone, Vicence, Feltre, Bellune, Bassano, Sarzana, Carrare, et le diocèse de Luna. (*Corio*, 1395, p. 206.)

que impénétrables, se heurtaient, se poussaient à coups de lance. C'était plutôt une joute, un tournoi, qu'une lutte sérieuse. On faisait des prisonniers pour en tirer de bonnes rançons; mais peu de morts jonchaient la terre. A la journée d'Anghiari (1440), l'armée florentine, forte de huit à neuf mille chevaux, après quatre heures de combat, mit en pleine déroute les Milanais que commandait le comte Niccolo Piccinino, l'un des plus célèbres condottieri de l'Italie. Au dire de Machiavel, un seul homme périt dans cette bataille, non de ses blessures, mais foulé sous les pieds des chevaux (1). Vingt-deux chefs sur vingt-six, et le tiers des hommes de l'armée milanaise, restèrent au pouvoir du vainqueur. Le soir, quand le général florentin voulut mettre les captifs en lieu de sûreté, il ne s'en trouva plus qu'un petit nombre : les autres avaient été relâchés. Non-seulement les condottieri refusèrent de poursuivre l'ennemi, qui, au nombre de quinze cents chevaux, s'était enfermé à Borgo-San-Sepolcro; mais ils s'absentèrent du camp pendant toute la journée du lendemain, pour aller vendre leur butin dans les villes voisines. On ne peut trop s'étonner, ajoute l'historien de Florence, qu'une armée formée d'élémens semblables ait pu vaincre, et que l'ennemi ait été assez vil pour céder à de telles gens (2).

Cette mauvaise organisation des armées italiennes, la division du pays en petits États, sans aucun principe d'unité ou de confédération, le changement des mœurs

(1) Macchiav., Stor. Fiorent., lib. V, t. II, p. 151.
(2) Ibid., p. 152.

publiques, la corruption du siècle, étaient autant de causes qui ouvraient en quelque sorte la Péninsule aux ennemis du dehors. Dès le commencement du xv[e] siècle, elle eût pu perdre son indépendance, si à cette époque les grandes puissances de l'Europe n'eussent eu trop d'affaires sur les bras pour songer à une telle conquête. L'Italie ne fit aucun effort pour se relever de son abaissement. La perfidie, l'ambition égoïste des dépositaires du pouvoir, les rendaient indifférens aux dangers de la patrie commune; et pourvu qu'ils demeurassent les maîtres et que leurs ennemis personnels fussent abattus, le reste semblait ne les toucher en rien.

Philippe-Marie, le dernier des Visconti, mourut, sans postérité masculine, le 13 août 1447. Jamais dans cette famille l'ordre de succession n'avait été réglé par les lois. Plus d'une fois le neveu avait été substitué à l'oncle, le frère cadet à son aîné, selon que la force militaire ou que l'assentiment du peuple en décidait. Plusieurs prétendans invoquèrent des droits également contestables. Blanche, la fille du duc défunt, avait épousé François Sforza, fameux condottiere de ce temps. Valentine, sœur de Philippe-Marie et veuve du duc d'Orléans, assassiné à Paris en 1407, avait transmis ses prétentions à son fils. Alphonse V, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, excipait d'un prétendu testament fait en sa faveur par le dernier des Visconti. Enfin l'empereur, qui avait créé le duché de Milan et en donnait l'investiture, ne pouvait-il pas prononcer le retour à l'Empire de ce fief masculin tombé en déshérence? Les partisans d'Alphonse lui ouvri-

rent les châteaux de la ville; mais le peuple, qui parut se réveiller de son long engourdissement, reprit ces forteresses, les rasa, et laissa ses chefs proclamer la république. Bien vainement couvre-t-on de ce mot toutes les murailles, si le sentiment républicain n'est pas dans les esprits. Les Milanais du xv^e siècle ne ressemblaient en rien à ceux du xii^e; aussi, quand ils se virent menacés de tous côtés, ils ne trouvèrent pas de meilleur expédient que d'invoquer l'appui du condottiere François Sforza. Dissimulant ses projets ambitieux, ce chef accepta le rang de général de la république, et, à ce titre, il fut introduit dans la ville (août 1447). Mais dès l'année suivante des sujets de défiance s'élevèrent entre le chef de l'armée et le sénat; bientôt après, Sforza se tourna contre la république, et sut si bien faire qu'en moins de trois ans il la renversa, et se fit proclamer duc de Milan par le peuple (février 1450). Une dynastie militaire s'éleva, et depuis ce temps il ne fut plus question de république démocratique en Lombardie.

Ce principe s'affaiblissait de plus en plus dans le reste de la Péninsule, et chaque jour voyait approcher sa ruine complète. Dès le siècle précédent, les Génois s'en étaient lassés (1339); et, pour mettre un terme aux luttes des factions, un duc ou doge avait été placé par le peuple à la tête du gouvernement; mais, faute d'une autorité assez étendue, ce chef ne put rendre la paix à la ville, qui resta livrée à des troubles continuels. En quatre ans (1390—1394), dix révolutions éclatèrent à Gênes, et dix doges se supplantèrent. Deux années plus tard (25 octobre 1396), les habitans se donnèrent au roi de France Charles VI, puis en 1409 ils massacrèrent une partie

de la garnison française, mirent le reste dehors, et élurent le marquis de Montferrat leur seigneur pour cinq ans. Une condition expresse de cette élection, fut que le marquis n'aurait pas le commandement des forts, à l'exception de dix qu'on lui remettrait pour sa sûreté; et que son lieutenant exercerait dans la ville la même autorité qu'avait eue le doge. Après de nouveaux troubles, Philippe-Marie Visconti réunit, en 1421, le territoire génois à son duché. Il en conserva la possession jusqu'en 1435. La république recouvra sa liberté, ou, pour mieux dire, vit renaître ces convulsions violentes qui depuis longtemps faisaient de Gênes l'Etat le plus troublé de la Péninsule. Enfin, les malheurs publics jetèrent de nouveau cette ville dans les bras de la France. Un traité du mois de février 1458, transféra la seigneurie à Charles VII, en réservant, pour la forme, les priviléges d'une cité libre.

A Rome, Porcari, après avoir vainement excité le peuple à établir le gouvernement démocratique, était pris et pendu aux créneaux du fort Saint-Ange, avec neuf de ses complices. Le souverain pontife commandait en maître dans la capitale du monde chrétien (1).

A Florence, le nom seul de république se maintenait. Un désir exagéré d'égalité absolue entre les citoyens fut justement ce qui la détruisit. Après la défaite du parti démocratique par la noblesse et les arts majeurs, les Albizzi avaient gouverné l'État pendant cinquante-trois ans (1381-1434), avec plus de modération et de sagesse que ceux qui les avaient précédés.

(1) Stef. Infessura, Diario Romano, ap. Mur., t. III, p. 1134.

Ils s'opposèrent aux projets ambitieux des ducs de Milan, tout en respectant les libertés publiques. Cette époque fut la moins troublée, celle qui procura le plus de calme intérieur aux Florentins, précisément parce que la populace n'était plus souveraine. En 1434 une révolution éleva les Médicis à la place des Albizzi. Cette famille des Médicis, de noblesse nouvelle, l'une des plus considérables par ses richesses, acquises dans le commerce, avait tenu le parti du menu peuple contre l'aristocratie bourgeoise, pendant que celle-ci dominait. Comme tous les chefs populaires, elle aspirait au pouvoir suprême; et Cosme, surnommé *le Père de la patrie*, l'obtint en 1434, lorsqu'il renversa les Albizzi à son retour de l'exil. Cet événement, considéré comme le triomphe de la démocratie, donna le signal de sa ruine. Cosme, trop habile pour prendre le titre de seigneur, en exerça seulement l'autorité. Patient, inébranlable dans ses desseins, mais égoïste dans sa politique, il ne pouvait souffrir aucune opposition. Il ranima l'industrie, et ne quitta jamais le négoce, auquel il devait son immense fortune. Cosme répandit ses bienfaits sur les artistes et les gens de lettres, qui en retour glorifièrent ses actions. Uniquement occupé de consolider le pouvoir dans ses mains, il fit confier à une commission de cinq membres le droit de nommer la seigneurie; et, sous prétexte de prévenir les séditions, beaucoup de familles furent exclues des emplois publics (1). Sa politique extérieure était le maintien de l'équilibre entre les puissances italiennes, par la médiation de Florence. Il fut l'allié du

(1) Delizie degli eruditi toscani, t. XX, p. 300.

duc d'Anjou et de François Sforza contre le duc de Milan et les Vénitiens, qui protégeaient Alphonse d'Aragon. Cosme était considéré comme prince par les États étrangers; mais à Florence il ne voulait paraître qu'un grand citoyen, protecteur de la république. Il resta trente ans à la tête des affaires, vivant comme un riche bourgeois, employant ses trésors pour la grandeur et l'utilité de son pays. A sa mort (1er août 1464), un parti se forma pour rétablir l'ancienne constitution démocratique, et dépouiller Pierre, le fils de Cosme, du pouvoir dont il avait hérité. Ce parti ayant pris le surnom de *la montagne*, celui des Médicis s'appela *la plaine*. Ce dernier l'emporta. Pierre, une fois le maître, se laissa circonvenir par des courtisans; de grandes plaintes s'élevèrent; néanmoins, lorsqu'il cessa de vivre (4 juin 1469), l'autorité passa sans contestation à ses deux fils Laurent et Julien, dont l'aîné n'avait guère que vingt ans. Florence resta en repos durant leur jeunesse. Les Italiens, tout occupés des progrès des Turcs dans le Levant, eurent quelques années de paix intérieure : calme perfide, avantcoureur des plus terribles orages. Plusieurs conjurations s'ourdirent presque en même temps sur divers points de la Péninsule. En 1476, Galeaz Sforza fut assassiné à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise : deux ans plus tard, l'élévation de l'hostie, au sacrifice de la messe, donna à Florence le signal de la mort des Médicis. Julien succomba; mais Laurent, légèrement blessé, échappa à ses ennemis, qui furent massacrés par le peuple. Cette trame, à la tête de laquelle figurait la famille des Pazzi, comptait parmi ses adhérens le roi de Naples et le pape

Sixte IV lui-même (1). A Milan comme à Florence, les complots avortés donnèrent plus de force au pouvoir. Laurent de Médicis fut dans sa patrie le *prince du gouvernement* (2). Il voulut continuer les opérations de banque en abandonnant à des commis la direction de ses intérêts, et il vit se dissiper les trésors qu'il tenait de son aïeul. Pour le sauver de la banqueroute, la seigneurie altéra les monnaies, réduisit de trois pour cent à un et demi l'intérêt de la dette publique, et mit la main sur les fondations pieuses (3). Laurent, préservé d'une ruine certaine, abandonna le commerce, et plaça en terres l'argent qu'il put recouvrer.

Cependant le roi de France Louis XI mourut le 30 août 1483, et cet événement eut pour l'Italie les plus terribles conséquences. René d'Anjou, comte de Provence, qui avait disputé sans succès le trône de Naples à la maison aragonaise, était mort trois ans auparavant, précédé dans la tombe par son unique fils, Jean, duc de Calabre. Il avait deux filles : la célèbre Marguerite, veuve du roi d'Angleterre, et Yolande, mariée à Ferry, comte de Vaudemont. Yolande était la mère de René II, duc de Lorraine, l'héritier naturel des prétentions de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Mais le vieux roi René, qui détestait ce petit-fils, avait légué ses États, à l'exception du duché de Bar et du marquisat de Pont, à Charles, comte du Maine, son neveu (4);

(1) Macchiavelli, Ist. Fior., l. VIII, p. 524, seg.
(2) Scipione Ammirato, l. XXVI, p. 184-186.
(3) Giov. Cambi, ap. Mur., t. XXI, p. 54.—Macchiavelli, l. VIII, t. II, p. 397.
(4) 22 juillet 1474. Voir l'acte dans Dumont, Corps dipl., t. III, partie Ire, p. 481.

et celui-ci, par un acte de dernière volonté, en date du 10 décembre 1481, transmit tous ses droits au roi de France (1). Présent funeste, qui fit verser des torrents de sang!

Louis XI, vieux et malade, n'avait eu garde de se créer des embarras en portant la guerre en Italie. On connaît sa réponse aux Génois, qui offraient de se ranger sous son obéissance. « Ils se donnent à moi, répliqua-t-il aux envoyés, et moi je les donne au diable! » — De tous les legs du comte du Maine, il ne prit que la Provence, qui resta pour toujours unie au royaume. Mais après lui la couronne passa à Charles VIII, âgé de treize ans et deux mois : « Très-jeune » prince, dit Commines, ne faisant que saillir du nid, » point pourvu de sens ni d'argent, faible personne, » plein de son vouloir, pas accompagné de sages » gens (2). »

Charles VIII, à peine sur le trône, avait conçu le projet de réunir à la couronne les anciens domaines de la maison d'Anjou, en Italie. Il le réalisa plus tard, lorsqu'une commission eut déclaré sans valeur les prétentions du duc René II, de Lorraine; que par son mariage avec l'héritière de Bretagne il crut n'avoir rien à craindre de ce côté; et enfin quand plusieurs États italiens le convièrent à cette expédition, en lui promettant les secours dont il aurait besoin.

(1) Ibid., t. III, partie II[e], p. 82.

Louis XI était fils d'une sœur du roi René, et cousin germain de Charles du Maine.

(2) Commines, Coll. des Mém., t. XII, liv. VIII, Proposition, p. 128, et ch. V. p. 165.

La Péninsule était alors plus troublée que jamais. Alphonse d'Aragon avait en mourant (27 juin 1458) légué à Ferdinand, son fils naturel, le royaume de Naples; et ce dernier prince, dès le commencement de son long règne, s'était montré prudent et habile, mais perfide dans ses relations politiques; avare, despote, et d'une cruauté impitoyable dans son gouvernement. Ses sujets le détestaient; les nobles avaient tenté plusieurs fois de le détrôner; Innocent VIII, son ennemi, non content de favoriser les rebelles du royaume, lui avait, à deux reprises, fait la guerre. Au mois de septembre 1489, ce même pontife fulmina contre lui l'excommunication; et bientôt après il déclara le grand fief de Naples tombé en forfaiture, et comme tel rentré dans le domaine de l'Église (1).

A Milan, Louis le Maure, l'oncle et le tuteur de Jean Galeaz Marie, se préparait à usurper le suprême pouvoir. Il gouvernait, dit un historien, non comme régent, mais comme s'il eût été le maître véritable, faisant à son gré la paix ou la guerre, disposant, sans aucun contrôle, des revenus publics, qui s'élevaient à 600,000 ducats, et laissant son malheureux neveu dans un complet dénûment (2). Il avait profité des embarras financiers du roi des Romains Maximilien, pour lui faire épouser sa nièce Blanche-Marie, à laquelle il donna une dot de 400,000 ducats, sous la condition que lui-même aurait l'investiture impériale du duché de Milan (3). Le diplôme était entre les mains de Louis le Maure, qui

(1) Infessura, Diario di Roma, p. 1228 et 1129.
(2) Corio, Hist. Milan., ann. 1492.
(3) Ibid. loc. cit., ann. 1493.

ne cherchait que l'occasion favorable pour s'en prévaloir; mais il devait s'attendre à être traversé dans cette entreprise par le roi Ferdinand de Naples, le protecteur naturel du jeune duc, qui avait épousé sa petite-fille Isabelle, fille du duc de Calabre.

Florence était alors dans l'alliance du roi de Naples; mais la mort, en frappant Laurent de Médicis (8 avril 1492), avait enlevé à l'Italie celui de ses hommes d'État qui paraissait le plus propre à détourner l'orage près de fondre sur elle. Venise, après avoir soutenu seule la guerre contre les principaux gouvernemens de la Péninsule, avait fait une paix avantageuse en 1484; mais déjà des discussions s'étaient élevées entre la république et le Saint-Siége pour la nomination des prélatures et des bénéfices, qu'Innocent VIII prétendait s'attribuer.

Telle était la situation de l'Italie, quand Charles VIII, qui venait de prendre les rênes de l'État (1492), fut supplié, par des bannis napolitains, d'arracher aux Aragonais l'héritage de la maison d'Anjou. Bientôt après, le pape, ayant déclaré de nouveau la guerre à Ferdinand, appela le jeune roi à son aide. Enfin, Louis le Maure, sommé par le roi de Naples de rendre au duc, son neveu, l'administration du duché de Milan (1493), offrit au roi de France une alliance intime qui lui ouvrirait l'entrée de l'Italie (1). Charles, poussé à la guerre par ses courtisans, plein du désir de tenter une entreprise que sa jeune ambition regardait comme un premier pas vers de plus brillantes con-

(1) Corio, Hist. Mediolan., ann. 1493.

quêtes, accepta les offres de Louis le Maure, malgré l'opposition de la plus saine partie de son conseil. Ne soupçonnant ni la versatilité du pape, ni les ruses, ni la duplicité de la politique italienne, il se jeta tête baissée dans une guerre lointaine, avec une armée excellente mais peu nombreuse, et un trésor épuisé. Il lui fallut consentir à de grands sacrifices pour obtenir de ses voisins qu'ils n'attaquassent pas ses propres États durant son absence. Des traités onéreux furent signés avec Ferdinand, roi d'Aragon, et Isabelle de Castille (19 janvier 1493); avec l'empereur Maximilien et Philippe, son fils (23 mai 1493). On croyait pouvoir compter sur l'Angleterre, sur les Suisses, qu'un ancien acte de confédération (4 août 1484) unissait à la France, sur le duc de Milan et sur la cour romaine. Mais pendant que ces choses se passaient, Innocent VIII était mort, et le trop célèbre Borgia, Alexandre VI, avait été promu au pontificat (11 août 1492). De nouvelles complications dans les relations diplomatiques des États italiens s'ensuivirent. Deux ans plus tard, Ferdinand de Naples mourut, à la suite d'un règne de trente-six ans (25 janvier 1494), laissant le trône à Alphonse, l'aîné de ses fils. Ce nouveau roi, quoiqu'il eût la réputation d'un habile général, fit des préparatifs de défense insuffisans, et parut compter bien plus sur les ruses de sa politique que sur le succès de ses armes. Il acheta à grand prix l'alliance des Borgia, et se fit donner l'investiture du royaume. Pierre de Médicis lui promit de défendre l'entrée de la Toscane; mais, à l'approche des Français, il fut lui-même chassé de Florence, et le peuple rétablit dans la ville le gouver-

nement républicain. Alexandre VI, effrayé, en proie à l'irrésolution, tenta de négocier avec le roi Charles, après avoir déclaré que toute entreprise contre Naples, ce grand fief de l'Église, serait considérée comme une attaque directe contre l'Église elle-même. La terreur précédait l'armée d'invasion; sa manière de faire la guerre ne ressemblait en rien à ces simulacres de combats des condottieri et des milices italiennes durant le siècle qui venait de s'écouler. Non-seulement la gendarmerie française et les Suisses à la solde de Charles VIII étaient terribles dans l'action, mais ils n'épargnaient pas les prisonniers, et passaient par le glaive les habitans des forteresses qu'ils emportaient d'assaut. On sait avec quelle étonnante facilité ils pénétrèrent jusqu'à Naples (22 février 1495), n'ayant, pour ainsi dire, qu'à marquer sur leur route les logemens à la craie. Mais, ici, la fortune changea. Les États d'Italie, alarmés de succès si rapides, nouèrent une confédération à laquelle Ferdinand et Isabelle d'Espagne prirent part, et dont Alexandre VI fut le promoteur (31 mars 1495) (1). Le jeune duc de Milan venait de mourir empoisonné (20 octobre 1494) : Louis le Maure s'était fait proclamer son successeur. Comme le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, était resté avec un corps français à Asti, où il annonçait hautement des prétentions à l'héritage de Valentine Visconti, son aïeule, Louis le Maure, menacé de perdre ses États, devait naturellement entrer dans la ligue italienne. Le peuple napolitain était mécontent, la noblesse humi-

(1) Philippe de Comines, liv. VII, ch. 20, p. 255.

liée : on ne tenait aucun compte de ses services actuels, ni de son vieux dévouement à la maison d'Anjou. Des révoltes éclatèrent dans les provinces, pendant qu'en Lombardie une force considérable s'apprêtait à disputer le retour aux Français. Il fallut songer à la retraite. La légèreté du roi avait tout compromis; la valeur des soldats, cette ardeur belliqueuse que les Italiens appelèrent *la furia francese*, et qui leur semblait irrésistible, sauva le roi. En une heure de temps, neuf mille Français, harassés par de longues marches, culbutèrent à Fornovo, dans les Apennins, quarante mille hommes de troupes fraiches, bien pourvues de tout ce qui facilite le succès (6 juillet 1495) (1). Les vainqueurs perdirent environ deux cents combattans; les Italiens, trois mille cinq cents. Le roi repassa les Alpes. Un petit corps d'armée, sous les ordres de d'Aubigny, était resté dans les provinces napolitaines; mais, faute de recevoir à temps les renforts nécessaires, il ne put s'y maintenir. Charles, une fois rentré en France, oublia l'Italie dans les plaisirs de sa cour; et le royaume de Naples resta aux Aragonais.

Charles VIII, à peine âgé de vingt-huit ans, mourut d'apoplexie au château d'Amboise, le 7 avril 1498; le duc d'Orléans, petit-fils de Valentine Visconti, et l'arrière petit-fils de Charles V, lui succéda. Ce nouveau roi, qui prit le nom de Louis XII, était à la fois l'héritier des prétentions de la maison d'Anjou sur Naples et de celles des Visconti sur le duché de Milan. Mal-

(1) Voir pour cette bataille, Fr. Guicciardini, Hist., lib. II. — Pauli Jovii, Hist., l. II. — Journal de Charles VIII, p. 166. — Philippe de Comines, Mémoires, l. VIII, c. 12.

heureusement pour la France, il voulut les faire valoir dès qu'il fut sur le trône. Tant de passions agitaient la Péninsule, qu'il y trouva facilement des alliés.

Alexandre VI, le doge de Venise et les Florentins envoyèrent en même temps des ambassadeurs à Paris. Le pape espérait, à la faveur d'une nouvelle guerre, assurer un établissement princier à César Borgia, son fils, qu'il venait de délier des ordres sacrés. Florence demandait que le roi de France l'aidât à s'emparer de Pise. Les Vénitiens, qui avaient pris cette dernière ville sous leur protection, avaient un double but : tirer vengeance de Louis Sforza qui les avait trompés, et agrandir leurs possessions de terre ferme. Pour décider Louis XII à envahir le duché de Milan, ils offraient de l'aider dans cette entreprise (1). C'est ainsi qu'à cette époque de décadence, l'intérêt privé éteignait dans les cœurs tout sentiment patriotique. Les États italiens appelaient l'invasion étrangère, et, dans leur aveuglement, ils aiguisaient de leurs mains l'arme qui allait frapper au cœur la nationalité italienne. Louis XII, après de rapides succès, entre à Milan en triomphe, aux acclamations de la multitude. Louis Sforza fuit en Allemagne. Mais en moins de six mois, une réaction complète s'opère ; et quand Sforza revient à la tête de huit mille Suisses qu'il avait pris à sa solde, ce même peuple, qui l'avait maudit lors du départ, le reçoit avec les

(1) Cominciarono a sollecitarlo volere acquistare il suo legitimo stato. (Corio, Hist., ann. 1498.)

Le traité avec Venise fut signé le 9 février 1499. La république aidait le roi à récupérer le duché de Milan, et Louis XII leur cédait Crémone et la Ghiara d'Adda. Chacun garantissait à l'autre ses possessions. (Léonard, Traités de paix, t. I, p. 499.)

plus vives démonstrations de joie (5 février 1500). Les Suisses faisaient alors la force des armées; leur infanterie pesante, la meilleure de l'Europe par son organisation, était formée de vieilles bandes qui ne quittaient pas le drapeau. Mais comme ces montagnards ne faisaient la guerre que pour gagner de l'argent, ils étaient intraitables à l'endroit de la paye; et si elle venait à manquer, on ne devait pas plus compter sur eux que sur les condottieri, leurs prédécesseurs. La première campagne des Français en fournit une double preuve. Après la retraite forcée de Milan, l'armée du roi s'était arrêtée à Novare, où Louis Sforza la tenait assiégée ; 4,000 Suisses, qui faisaient partie de la garnison, ayant appris que la solde était meilleure du côté des Milanais, passèrent dans les rangs de Sforza, et leur désertion entraîna la chute de Novare (1). Mais bientôt Louis XII envoya en Lombardie des forces supérieures, qui reprirent l'offensive; quinze mille Suisses avaient été enrôlés au service du roi. Une nouvelle trahison ne tarda pas à souiller les drapeaux helvétiques, et cette fois le duc de Milan en fut la victime. Les Suisses à sa solde, séduits par l'argent et les promesses du général français, refusèrent de combattre, et livrèrent ce malheureux prince, qui, pour échapper à l'ennemi, s'était réfugié au milieu d'eux déguisé en cordelier (10 avril 1500) (2). Louis Sforza, enfermé au château de Loches, y mourut après dix ans de captivité.

Une condition secrète du traité avec Alexandre VI,

(1) Guicciardini, lib. IV, p. 249.

(2) Mém. de La Trémouille, dans la Coll. de l'Hist. de France, t. XIV, p. 162.

était que le roi aiderait César Borgia à s'établir en Romagne. Quatre mille Suisses et trois cents lances françaises lui furent donnés à cet effet après la prise de Milan. En moins de quinze mois la province entière fut soumise, les petits tyrans chassés. Pour atteindre son but, Borgia avait raffiné sur toutes les perfidies qui étaient dans les mœurs de ce temps, se jouant des traités, sacrifiant au besoin amis, serviteurs, complices, et payant le dévouement par le poison ou le gibet. Une fois le maître, comme il avait résolu d'anéantir tout ce qui pouvait lui faire obstacle, il choisit pour lieutenant un homme d'une humeur impitoyable, qui, par d'innombrables exécutions, répandit partout la terreur. La mission de cet officier remplie, Borgia, ne voulant point qu'on lui demandât compte du sang versé par ses ordres, livra ce misérable au bourreau. Un matin, à leur réveil, les habitans de Césène virent sur la place publique le cadavre du gouverneur coupé en deux et exposé, sans autre explication, près de l'instrument de son supplice (1). Comme la Romagne appartenait au Saint-Siége, Alexandre VI, pour en assurer la possession à son neveu, créa douze cardinaux, qui lui donnèrent la majorité dans le sacré collége. Bientôt après, cette province fut érigée en duché au profit de Borgia.

Bien d'autres actes de déloyauté devaient signaler cette guerre. Louis XII n'avait regardé son établissement dans le Milanais que comme un premier pas vers la conquête de Naples. Les États d'Italie, unis à sa cause, ou réduits à une extrême faiblesse, ne pouvaient

(1) Macchiavelli, Legazione 1a; lett. 19.



arrêter ses progrès; mais il avait à protéger ses propres frontières contre le roi Ferdinand le Catholique, qui tenait l'Espagne entière sous sa loi, possédait la Sicile, et avait hérité des anciennes prétentions des princes aragonais sur l'Italie méridionale. Ferdinand était à la fois un rival et un voisin redoutable, dont il fallait à tout prix acheter l'alliance. Un acte diplomatique, qu'on eut soin de tenir secret, divisa le royaume de Naples en deux parts (11 novembre 1500) : Louis XII eut, avec la dignité royale, la Terre de Labour, les principautés et l'Abruzze; au monarque espagnol échurent la Pouille et les Calabres, avec le titre de duc de ces provinces. Pour en rendre la conquête plus facile, Ferdinand le Catholique, le plus déloyal des souverains, feignit de prendre sous sa protection Frédéric, son proche parent, nouvellement monté sur le trône de Naples. Avec de feintes protestations d'amitié, il se fit ouvrir bon nombre de forteresses, où, sous prétexte de les défendre contre les Français, il introduisit des garnisons espagnoles. Pendant ce temps, Louis XII envoyait une flotte sur les côtes du royaume avec six mille hommes de troupes. Enfin Alexandre VI déclarait, dans un consistoire secret, le roi Frédéric déchu du trône (1). Mais il eut soin toutefois de ne publier la sentence pontificale que lorsqu'on ne put conserver de doutes sur le succès de la guerre.

Cependant Frédéric de Naples ne pouvait opposer que des forces insuffisantes aux vaillantes troupes de la France et de l'Espagne. Des défections inattendues,

(1) 25 junii 1501, Annal. eccl., § 50-72.

et surtout la perte de Capoue, achevèrent de ruiner sa fortune. Ce malheureux prince, sans espoir de secours, se rendit, et fut envoyé en France, où le roi lui donna le duché d'Anjou avec 30,000 ducats de rente. Il y mourut le 9 septembre 1504. Son fils aîné, appelé aussi Frédéric, s'était enfermé dans Tarente. Trompé indignement par Gonzalve de Cordoue, qui jura sur l'hostie de lui laisser la liberté, il rendit la ville sous cette condition, et alla traîner misérablement sa vie dans une forteresse d'Espagne. Toute résistance cessa.

Quand il fallut partager les provinces conquises, des discussions s'élevèrent pour les limites. La Basilicate et la Capitanate n'étaient pas désignées clairement dans le traité; et comme elles ne dépendaient ni de la Calabre, ni de la Pouille, ni de l'Abruzze, Espagnols et Français en réclamaient la possession. La guerre éclata (1502). L'ancien parti angevin soutenait la France; le parti aragonais s'unit à l'Espagne. Pendant que ces choses se passaient, César Borgia, fort de la protection de Louis XII, consolidait son pouvoir en Romagne; dans toute l'Italie, la Toscane seule conservait une apparence de liberté. On sait que les Florentins s'étaient reconstitués en république depuis l'expédition de Charles VIII, époque de l'expulsion des Médicis. Dix années de guerre pour s'emparer de Pise avaient épuisé leurs ressources. Menacés par Borgia, ils reconnurent que l'instabilité du pouvoir et les caprices de l'élection pouvaient attirer sur eux de grands malheurs. Ils mirent à la tête du gouvernement un gonfalonier à vie. Pierre Soderini fut appelé à ces hautes fonctions

(22 septembre 1502), et eut pour secrétaire d'État Machiavel, l'historien de sa patrie.

La fortune s'étant montrée infidèle au drapeau des lis, Borgia se rapprocha des Espagnols. Gonzalve de Cordoue avait été battu à plusieurs reprises; mais il ressaisit l'avantage, et un peu plus d'un an après la déclaration de guerre, il fit son entrée à Naples, et chassa les Français du royaume (juillet 1503). Une trêve de trois ans fut stipulée entre les deux rois. Elle devait être le prélude d'une complète pacification. Mais personne n'était sincère. Louis XII lui-même, si loyal en France, où on le surnomma *le Père du peuple*, était animé en Italie d'un esprit tout différent. Enfin l'empereur Maximilien, qui sur ces entrefaites intervint dans les affaires de la Péninsule, avait une telle versatilité dans le caractère, qu'on ne pouvait se fier à ses promesses. Le défaut d'espace ne permet pas d'énumérer ici les négociations trompeuses, les alliances projetées et rompues qui eurent lieu entre les trois cours. Dans cette diplomatie perfide, la victoire devait rester au plus fourbe : elle revenait de droit à Ferdinand le Catholique.

La mort d'Alexandre VI (18 août 1503) donna aux affaires une nouvelle face. César Borgia, dangereusement malade, ne put influencer l'élection, et cette circonstance entraîna la ruine de sa famille. Pie III régna moins d'un mois, et après lui Jules II occupa la chaire pontificale. Ce pape, plein d'ambition, d'un esprit inquiet mais énergique, reprit Pérouse, Bologne et une grande partie de la Romagne, qu'il enleva à Borgia, malgré le compromis par lequel, avant son

élection, il avait garanti au fils d'Alexandre VI le maintien de ses États. Mais ici Jules II se trouva en présence de la puissance vénitienne, qui occupait plusieurs places maritimes sur la côte de l'Adriatique. Cette rencontre fut l'origine d'une nouvelle guerre, dans laquelle les principaux souverains de l'Europe prirent successivement parti contre Venise.

Louis XII, foulant aux pieds des engagemens solennels, avait signé avec l'empereur, en 1504, un premier traité de partage des États vénitiens de terre-ferme : faute d'autant plus grande, que la conservation de ces provinces à la république était nécessaire pour couvrir le Milanais du côté de l'Allemagne (1). Afin de serrer les nœuds de cette confédération, on convint d'unir en mariage, dès qu'ils auraient atteint l'âge convenable, Claude de France, la fille du roi, en lui donnant pour dot les droits de la maison d'Anjou sur Naples, et Charles de Luxembourg, le petit-fils de l'empereur. De plus, Maximilien promit à Louis XII pour lui, ses descendans mâles légitimes, et à défaut d'eux pour ses filles, l'investiture du duché de Milan; ce qui eut lieu en effet l'année suivante (2). Isabelle de Castille était morte (26 novembre 1504), et Ferdinand le Catholique, qu'elle avait désigné comme gouverneur de son royaume, avait besoin de la paix avec la France pour conserver ses acquisitions en Italie. Elle fut faite à Blois le 16 octobre 1505, et depuis lors l'anéantissement de la puis-

(1) Traité de Blois, du 22 septembre 1504 (Léonard, Traités de Paix, t. II, p. 17.)

(2) Haguenau, 7 avril 1508. Dumont, Corps diplomatique, t. IV, p. 60.

sance vénitienne parut être le but patent ou secret de tous les souverains. Jamais plus grand danger n'avait menacé la république. Par le traité de Cambrai (1), la France, l'Espagne, l'Empire et le Saint-Siége se liguèrent contre Venise, qui se vit bientôt réduite à la dernière extrémité. Mais les alliés ne purent se mettre d'accord pour diviser entre eux les provinces conquises. Jules II, qui détestait Louis XII et méprisait l'empereur, se rapprocha le premier des Vénitiens, et leva l'interdit qui les frappait (24 février 1510). Il parvint à brouiller les Suisses avec la France, et donna ensuite l'investiture de la totalité du royaume de Naples à Ferdinand le Catholique, ce qui acheva de rompre la confédération. De son côté, Louis XII assemble en synode, à Tours, le clergé gallican, auquel il dénonce l'humeur belliqueuse de Jules II, et ses intrigues pour brouiller la chrétienté (septembre 1510). Cette assemblée approuve la guerre contre le chef de l'Église, et autorise le roi à porter ses griefs devant un concile œcuménique. Alors une confédération se forme entre le pape, Venise et le roi d'Aragon. Maximilien, à qui on assigne un subside de 50,000 florins par mois jusqu'à ce que les Français soient chassés d'Italie, signe une trêve de dix mois avec les Vénitiens, et rappelle les Allemands que la France tenait à sa solde (1512). Les Suisses eux-mêmes, ces anciens alliés qui, depuis Louis XI, combattaient avec nous dans toutes nos guerres, se tournent contre nous. Vingt mille hommes, levés dans les cantons, obtiennent de l'empereur l'au-

(1) 10 décembre 1508. Dumont, Corps dipl., t. IV, p. 113.

torisation de traverser ses États pour se joindre aux Vénitiens. La Palisse, le général français, trop faible pour tenir tête à tant d'ennemis, évacue Milan et se retire en Piémont (juin 1512).

La première alliance dont la France avait fait partie s'était rompue lors du partage des dépouilles : il en fut de même de la ligue vénitienne après la retraite des Français. Maximilien réclamait, comme appartenant à l'Empire, le Milanais et les États vénitiens de terre ferme. Le pape exigeait qu'on lui cédât Parme, Plaisance et Reggio; les Suisses voulaient rétablir les Sforza à Milan. De leur côté, les Espagnols prétendaient rester en Lombardie, avec les subsides promis, dont ils demandaient la continuation. Enfin, Venise ambitionnait quelques places à sa convenance. Sur un seul point les confédérés étaient d'accord : c'était pour anéantir la république de Florence, à laquelle ils reprochaient son attachement au parti français, quoiqu'en réalité, elle eût gardé une neutralité qu'elle n'avait pas su faire respecter. Peut-être eût-elle pu se sauver avec de l'argent; mais elle refusa d'en donner, et sa liberté fut perdue. On déposa le gonfalonier Soderini (31 août 1512), et les Médicis rentrèrent dans la ville.

Jules II répétait souvent qu'il chasserait les barbares d'Italie. Plein de haine pour le roi de France, il poussait l'aveuglement jusqu'à croire qu'il parviendrait à priver Louis XII de ses États pour les donner au premier occupant (1). Mais le temps était loin où de tels projets avaient des chances de réussite : le Vatican

(1) Raynaldus, 1512, § 97.

ne disposait plus des couronnes ; Jules II était vieux et infirme ; la mort, qui le frappa sur ces entrefaites (21 février 1513), anéantit ses chimériques prétentions.

Louis XII, loin de renoncer aux siennes, voulut encore une fois les faire revivre. Cette tentative tourna contre lui, bien que les Vénitiens fussent revenus à son alliance, et que le nouveau pape Léon X l'eût réconcilié à l'Église. A sa mort (1er janvier 1515), François Ier monta sur le trône. L'Italie crut qu'elle allait avoir un peu de répit ; mais le jeune roi, qui déjà avait pris le titre de duc de Milan, se hâta de renouveler les anciens traités avec l'Angleterre, avec Charles d'Autriche qui fut depuis empereur, avec Gênes et avec Venise ; et, dès la première année de son règne, il se mit à la tête d'une puissante armée qu'il conduisit au delà des monts. Il gagna la bataille de Marignan (13 et 14 septembre 1515), chassa les Suisses d'Italie, reprit sur Sforza le Milanais et se crut l'arbitre de la Péninsule. Quelque temps après, la mort de Maximilien ayant laissé le trône impérial vacant (19 janvier 1519), François Ier, couronné par la victoire, le dispute à Charles, roi d'Espagne, petit-fils du défunt empereur. Le monarque français prodigue l'argent ; de son côté, Charles fait marcher des troupes vers Francfort où se faisait l'élection, et il est proclamé sous le nom de Charles-Quint (28 juin 1519). Bientôt des prétentions mutuelles, que la jalousie et la vanité envenimment, allument entre eux la guerre ; l'Italie en devient le théâtre. Léon X s'allie au nouvel empereur contre la France, et le relève de l'empêchement de posséder à

la fois Naples et l'Empire, abandonnant ainsi la politique constante de ses prédécesseurs. Depuis longtemps, à défaut d'infanterie nationale, les Suisses composaient avec la gendarmerie, toute formée de noblesse, les armées de la France. Lautrec, le lieutenant du roi, ne touchait pas l'argent nécessaire pour payer la solde à ces étrangers. Abandonné à ses propres ressources, il perdit Milan, qui reçut pour grand duc François Sforza, le second fils de Louis le Maure (19 novembre 1521). Venise se détacha encore une fois du roi, et fit avec le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, le nouveau duc de Milan, Florence et d'autres villes, une confédération pour pourvoir à la défense de l'Italie. François Ier, qui s'était endormi dans les plaisirs de sa cour, se réveilla alors, et mit sur pied une grande armée avec laquelle Bonnivet envahit la Lombardie. Mais, après une campagne malheureuse, ses débris furent contraints de repasser les Alpes. Le roi lui-même tenta de nouveau la fortune avec des forces telles, qu'il se croyait certain du succès. Il avait sous ses ordres treize cents lances françaises, et vingt à vingt-cinq mille fantassins suisses ou allemands. François Ier était un vaillant chevalier, mais un mauvais capitaine : il perdit la bataille de Pavie, qui avait été mal engagée (25 février 1525). La gendarmerie française, attaquée de flanc par huit cents fusiliers espagnols, lorsque après un rude combat elle croyait la victoire certaine, fut dispersée. Les Suisses s'enfuirent lâchement; les principaux seigneurs furent pris ou tués; le roi lui-même, renversé de cheval, resta prisonnier, et fut conduit en Espagne. L'Italie demeura à la merci du vainqueur. Après que François Ier eut recouvré sa li-

berté, à des conditions tellement onéreuses qu'il protesta contre le traité, vainement il se confédéra avec Clément VII, et avec quelques États italiens, pour rétablir ses affaires au delà des monts : les maladies décimèrent son armée devant Naples, et après quelques succès glorieux suivis de revers, il dut abandonner des projets qui, depuis l'expédition de Charles VIII, ruinaient la France sans lui offrir aucun avantage réel. Clément VII traita le premier avec l'empereur, dont il valida les droits sur Naples. Ce royaume devint dès lors une province de la monarchie espagnole. François I^er^, par la paix de Cambrai, renonça à toutes les prétentions des maisons d'Anjou et de Visconti. La république florentine, qui s'était reconstituée encore une fois, les Vénitiens et tous les autres partisans de la France, reçurent la loi de l'heureux Charles-Quint. L'Italie, asservie ainsi aux Espagnols et aux Impériaux, perdit pour longtemps l'espoir de prendre rang parmi les nations indépendantes.

C'est à ce triste dénouement que la lutte des factions doit conduire tout peuple aveuglé sur ses véritables intérêts par l'égoïsme, la haine et l'envie. Si la Péninsule italique, après avoir commandé au monde, se trouve réduite à l'état où nous la voyons aujourd'hui, qui peut-elle en accuser, sinon ses propres excès? La guerre interminable des Guelfes et des Gibelins, en semant la discorde entre les villes, en armant les uns contre les autres les citoyens d'une même cité, dont elle faisait des ennemis irréconciliables, eut pour effet de morceler en mille parts le territoire et la puissance, d'éteindre dans les cœurs le sentiment d'une patrie

commune, et de réduire l'Italie à une extrême faiblesse, lorsqu'elle aurait eu besoin de toutes ses forces pour repousser l'invasion étrangère. Depuis trois siècles elle a fourni des champs de bataille aux armées de l'Europe, et son sort a toujours été décidé sans elle et contre elle. Puisse cet exemple ne pas être perdu! puissent les nations que des querelles intestines séparent en plusieurs camps, s'unir dans un esprit d'intérêt commun, et éviter les périls où les entraînent fatalement leurs funestes divisions!

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I, page 62.

*CLÉMENT IV autorise son légat en France à convertir les vœux des croisés pour la Terre-Sainte en un vœu pour la guerre de Sicile.*

*Clemens, etc.,*

*Dilecto filio S*** tit. Sancte Cecilie presbyt. cardinalis, Apost. Sedis legato, salutem.*

Cum promotio negotii Terre Sancte, et Constantinopolitan. Imperii a negotio regni Sicilie pro majori parte dependere noscatur, nos attendentes quod facilior erit eorumdem Terre et Imperii liberatio, si hujusmodi ejusdem Regni negotium fuerit efficaciter, Deo favente, promotum, discretioni tue, de qua plena in Dom. fiduciam obtinemus absolvendi per te, vel per alium omnes illos de Regno Francie, et aliis terris tue legationis, qui votum crucis emiserunt jam vel emiserint in pred. Terre succursum a voto hujusmodi, illudque in susceptionem et executionem prefati negotii regni Sicilie commitendi plenam et liberam ad instar fel. record. Urbani pape predecess. nostri concedimus auctore presentium potestatem. Adicientes ut ad absolutionem et commutationem hujusmodi procedere valeas, non obstante juramento quo tales se ad transfretandum infra certum terminum in prefate Terre subsidium astrinxisse dicuntur. Nos enim crucesignatos illos, quorum vota fuerint taliter commutata illa indulgentia, illoque privilegio, ac ea immunitate gaudere volumus que pred. Terre succurentibus in generali concilio sunt concessa. Datum Perusii III, Nonis Martii, anno primo (7 mars 1265).

Ex regest. Clement. IV, lib. I (litteræ curiales), n° 1, f° 59.

N° II, page 127.

*LETTRE écrite de la cour romaine à Charles d'Anjou, pour le prier de recevoir en grâce le comte M. Malecta, grand trésorier du roi Manfred.*

Non tedeat quesumus regiam majestatem audire que scribimus sed ad preces nostras aures sue clementie propinatrix inclinet et de vultu suo judicium prodeat sub examine pietatis. Causam quidem prosequimur coram vobis et in ea fiducialiter patrocinium impertimur. Nam credimus et intendimus favorabile fovere negotium et obtinere speramus in ipso, cum justum, pium, benignum et misericordem judicem habeamus. Unxit vos quidem Dominus oleo letitie et magnificavit in gentibus quia odiéntes iniquitatem justitiam dilexistis. Subjecit Dominus vobis populos et gentes sub pedibus vestris quum manus vestra Stolam pie mansuetudinis circa subditos induit, asperitate severitatis exclusa; sublimavit regalis culmina potestatis quia benignitatis deserere semitas ignorastis; exaltavit thronum celsitudinis regie quia consuevistis devotis supplicationibus misericordie januam aperire. Profecto nostre intercessionis instantia fulcitur multiplici suffragio rationis. Non autem nitimur (?) nisi quod nostre petitioni vestra gratia suffragetur; verumtamen aliqua quibus ad intercedendum noster animus excitatur, succincte narrationis stylo describimus, ut in eorum exauditione que cum magna fiducia petimus vestra clementia facilius inducatur.

Vulgus quidem insinuat et fama publica manifestat quod *Manfredus Malecta* dictus tunc (1) comes camerarius astrictus hactenus obsequiis olim Manfredi principis Tarentini, sicut salubrium operum ejus testimonium (2) innuebat, non in tenebris sed in claritate salutaris spiritus ambulabat, non in via dampnationis suum dominum sequebatur, sed eum libenter ut dicitur ab invio dampnabili retrahebat. Iste pauperes et egenos piis affectibus prosequens, alios victu reficere, alios vero curabat vestimentis necessariis operire. Iste cupiens immaculatum servari decorem pudi-

(1) Var., du Mss. de Paris; *olim dominus M. Malet tunc...*
(2) Var., *experientia.*



citie virginalis, tradebat nuptui virgines et eis bona dotalia ministrabat. Iste vero miseros et oppressos seu quos carcer tyrampnicus affligebat, pie miserationis subsidiis adunatis plurimos a suis relevare pressuris et quos poterat a carcerum studebat angustiis liberare. Profecto super hiis..... Legati et aliorum fidedignorum testimonio commendatur et credimus ad auditum regie magnitudinis ex hiis aliqua pervenisse cum nequeant principis latere notitiam que sunt subjectis sibi populis divulgata. Unde cum ipse consideratis talibus suis meritis non sit excludendus a gratia, sed ad illam potius favorabiliter admittendus, maxime cum nichil ipsum retraxerit a salubris sui prosecutione propositi qui Deo et Ecclesie predicte servire desiderat ac regiis obsequiis se totaliter deputare, instanter petimus et rogamus quatenus ipsum pie miserationis benivolentia prosequentes et clementer admittentes ad gratiam cum super restitutione castrorum que in vestris manibus assignavit et pro quibus dominus papa motus erga eum affectione paterna vobis (1) dirigit scripta sua, sic habere dignemini commendatum, sicque preces nostras ab intimis emanantes affectibus dignemini efficaciter exaudire quod idem M. in vultus vestri serenitate letatus spei sue super premissis consequatur effectum et regale fastigium preter divinum retributionis premium quod vobis exindè rependetur, humanis laudibus plenius extollatur, et nos qui negotium dicti M. in hac parte confidenter suscepimus promovendum, ad multiplices gratiarum actiones vobis assurgere merito teneamur.

*(Manuscrit de la bibl. impér. de Vienne, Cod. philol., 153, f° 134, recto, — Collationné avec le manuscrit de la bibl. royale de Paris, fonds Saint-Victor, n° 393 (273), f° 143, recto et verso.)*

Cette lettre, sans date, doit avoir été écrite dans la première quinzaine du mois de mars 1266. Le pape, dans sa lettre du 25 du même mois, adressée au cardinal de Saint-Adrien, dit : *Cumque comes camerarius, cum ipsius Manfredi camera, effugisset,*

(1) Var. *nobis*.



*postmodum ad cor rediens, cum ipsa camera regi se reddidit, sic reconciliatus eidem.* (Martenne, Thes., t. II, nº 257.)

## Nº III, page 139.

### *CLÉMENT IV sollicite Charles d'Anjou de recevoir en grâce Jean de Procida.*

Habet interdum serene conscientie puritas alicujus opposite nubis obstaculum quo exteriùs clarere libere nequiens dilitescit. Sed nubilo fugato consurgens externis docet indiciis quales internis conservabat affectus. Nubem enim diversimode passionis ut potè subjectionis vinculum timoris augustias et hiis similia inducit sepe necessitas ex quibus restringitur mentis lucide radius ne prodeat in apertum. Credimus siquidem quod hactenus in plurimorum pectoribus regni tui sub timoris angusto velamine fides et devotio latitabant que in lucem prodire non poterant zelu constricti timoris sub tirampnice turbine tempestatis. Quo per Dei gratiam succedentes felicioris aure flatibus quiescente, dilectus filius magister J. de Procida sicut accepimus inter alios anxius ut sub alarum tuarum umbra quiesceret fidelitatis devotè propositum quod gerebat tempore servitutis in effectum operis recuperata divinitùs libertate producens ad mandata tua promptus, pronus et humilis confisus de benignitate regia se convertit. Ideoque rogamus quatenus eundem J., virum utique multipliciter utilem, virtute meritorum et dono scientie, quam plurimum in conspectu nostro fide digno testimonio commendatum, oculo sereno respicias et clementi benevolentia prosequaris, ut in tui culmine solii semper demostraris benignè salutationis (?) constituere clementiam et oppressi dudum in illius propiciatione respirent, ac aspicientes in ipsam oculi subjectorum votivis plausibus in letitia delectentur.

Cette lettre est tirée du manuscrit qui a pour titre : *Incipit summa dictaminis compilata et sumpta de registro Dom. Urbani et Clementis Summ. Pont., per Mag. Riccardum de Posis, in qua flores dictaminis continentur.* Il a été copié à Rome en 1286, Ind. XIV, sous le pontificat d'Honorius IV. (Bibl. royale, fonds Saint-Victor, nº 273, fº 178.)



## N° IV, pages 140 et 181.

*PRIVILÈGE accordé par Conradin à Pierre de Prece, son vice-chancelier, en récompense de ses services, vers la fin de l'année* 1267.

Conradus, etc.

Regalis prudentie majestatem in omnes generaliter bene meritos sue gratie dexteram decet extendere liberalem; sed in eos interest ejus gratie sue manus amplius aperire quos et majoris insignia fidelitatis illustrant (et) gratiora merita constituunt digniores. Concurrentibus igitur hiis in personam magistri P. de Prece dilecti vice cancellarii et fidelis nostri, qui preter grata satis et accepta servitia que quondam divis augustis predecessoribus nostris domino imperatori F. carissimo avo nostro et illustri regi C. dilectissimo patri nostro memorie celebris fideliter prestitit et devote, pridem regno nostro Sicilie nequiter occupato per C. ejus temerarium invasorem, ipse mag. Petrus nesciens colere Deum extraneum nec pati potens dominum alienum, sponte passus exilium pro nostra fide servanda, relictis uxore ac filiis, relictis et perditis bonis suis, ad nos in Theotoniam venit non sine periculis, laboribus et expensis, ubi se totum offerens et devovens nostris beneplacitis et mandatis nobiscum pro nostris servitiis diutius est moratus : ne tanta fides et servitiorum acceptabilium gratitudo irremunerata velut a nobis incognita diutius preteriret, eodem precipue resignante nostre curie Faciolum situm in Capitana et castrum Pontis cum quarta parte Sculcule sita in justiciriatu Aprutii qui sibi primo fuerant a munificentia nostra concessa, habito consilio diligenti cum excelsis principibus Lodowico comite palatino Rheni et duce Bavarie, Frederico duce Austrie et Styrie carissimis avunculis nostris, Meynardo comite Goricie et Tyrolis dilecto (vitrico) nostro et cum ceteris consiliariis nostris theotonicis et latinis, castra Vici et Isclitelle sita in montanea S. Angeli et comitatu Alesine ad manus nostre curie rationabiliter devoluta cum hominibus, casalibus, tenimentis, parte pantani Barani ad ipsum castrum Isclitelle spectante ceterisque justiciis, rationibus et pertinentiis suis que de demanio videlicet in dema-



nium et que de servitio in servitium, sicut illi qui terras ipsas olim pro tempore tenuerunt eas cum predictis omnibus soliti sunt habere, dicto magistro P. et suis heredibus in perpetuum dedimus et concessimus ex certa conscientia nostra et gratia speciali, eximentes castra ipsa Vici et Isclitelle ab omni vice dominio et districtu comitatus et montanee predictorum de plenitudine potestatis nostre ut nulli dominio nisi nostro de cetero sint annexa, sed castra ipsa tam magister P. quam ejus heredes a nobis et nostris heredibus in capite teneant et perpetuo recognoscant viventes inde jure Francorum, in eo videlicet quod major natu exclusis minoribus fratribus et coheredibus in eodem castris succedat solus, inter eos nullo unquam tempore dividendis. — Et licet olim Manfrido Malecte Frequenti comiti tunc regnorum Jerusalem et Sicilie camerario montaneam S. Angeli et comitatum Alesine ubi dicta castra consistunt nostra serenitas concessisset, quia tamen idem Manfridus, XVI millia unciarum quas curie nostre promiserat pro stipendiis gentis nostre nobis non solvit in terminis constitutis nec mille milites stipendiis propriis ad servitia nostra retinuit quos promiserat retinere, quibus promissionibus ad faciendas concessiones hujusmodi fueramus inducti, ex cujus defectu damnum irreparabile fuit nostre curie consecutum, sciendum est quod propter hoc fuit privatus per nos iracundos montanea et comitatu predictis (et) etiam ceteris concessionibus sibi factis. — Nihilominus tamen statuimus ordinandum ut si forte dictus M. in nostra gratia fuerit reformatus, et sibi tenendas et possidendas restituerimus terras ipsas, dicto magistro P. super aliis debeamus in equivalenti excambio providere. Quod si forte predicte terre per nos dicto M. non fuerint restitute, dictus magister P. et ejus heredes, ut premissum est, habeant et possideant ipsa castra, salvis mandato, fidelitate et ordinatione nostra et heredum nostrorum et servitio quod de castris ipsis curie nostre debetur. Ad hujus igitur donationis et concessionis, etc. (sic).

Ex Ms. Bibl. universit. Lipsiæ, nº 1268, fos 74 et 75.

## Nº V, page 156.

*POÉSIES DIVERSES, Guelfes et Gibelines, relatives à l'expédition de Conradin en Italie.*

Tirées d'un manuscrit en parchemin de la fin du XIIIe siècle, qui a pour titre : *Raccolta de varie romanze volgare.* (*Bibl. du Vatican*, Mss. nº 3793.)

*Mº* (*Motto* ou *Mottetto?*)

Non isperate ghebellini soccorso
Per lalezione chefatta nelamagna,
Or tienci (tienti?) amico sineltutto [corsso,]
Chelmondo intutto cosi ciso frangna,
Cierto si che per lo fermo orsso,
Verte afine echi visi acompangna.
Tuerri troppo che qui nona forsso,
Fia delo mpero oratutta la campangna

Gia de langnello nonsi teme morsso,
Che suo mordere aciente gia non san- [gna,]
Epara pegio che leone odorsso,
Chui mordere che giamai noristangna,
Se pur convene Carllo pilachi il torsso,
Uderansi i gual piula chein Spangna.
Cierto alompero gli para unsorsso,
A couquidere chi fiore di lui si langna.

Nº I, TENSONE V.

Giente folle dichui fate tale festa,
Or non sapete come Carllo paga,
In uno punto chilglie incontro or in- [toppa.]
Amice ortilega aldito questa,
La nostra giente edi combattere vaga,
Siche detuoi avranno solo la groppa.

Me pare millanni puo chesiano al- [camppo,]
Chebene avrete ghebellini rascoppio,
Giamai dalchuno nomsi rano da pezo,
Sono cierto corffia rutto (surto?) il [nostro scamppo,]
Di chui avemo danno fia pagato adop- [pio,]
Cavemo sengnore ca Carllo mutra- [vezo.]

(Foglio CLVj, verso.)

Nº II.

SCHIATTA DI MESSER ALBIZZO PALLAVILLANI.

Nonvalesavere achui fortuna ascorsso.
Conviene per forza imsuo core dol- [glia mangria,]
Sa. ita (se astuta?) contro anoi largo [suo corsso,]
Ventura encontraortutta pare la fran- [gna,)
E chi madato pena fermo orsso,
Che tosto fia dillui mortte compangna.
Sanza consilglio fia chicolsuo forsso
Contastera talpie messa in campagna.

Quelli chefue detto angnello, china- (vra morsso,)
Inongne partte pena il ferro sangna.
Perche vedemo chellui amesso adorsso
Contro adongnaltro fia sua potenza (stangna,)

Da che Dio lui conciede ore ilcorsso,
Ecierti siemo alegra fiane Spangna,
Chie stato dritto alompero fia sorsso,
Poi fia comquiso chiglia data langna.

Il nostro core diritto intale festa,
Ne per temenza da noi si dispaga,
E cierti siemo nostra sia la loppa.
Vostra speranza bene vedemo questa,
Pertutto troverasi aldietro il divaglia,
Del gioco inanzi rimarete ingroppa.

Tostamente fia langnello incamppo,
Nompiaceravi molto cotale coppio,
Convene congne altro nericeva spezo,
Da tale potenza nullo fiavi scamppo
Pegiore pesa parvi assai adoppio,
Imsi dolgliosa mortte Carllo vezo,

(Foglio CLVj, verso.)

(Pour l'interprétation de ces deux pièces, voir plus haut, chapitre III, p. 156 à 158.)

## N° III.

## *ORLANDUCIO ORAFA.* TENSONE II.

Ortu chese erante cavaliero,
Delarme fero, adelamente sagio,
Cavalca piano e dicierotti ilvero,
Dicio chiospero e la ciertezza indagio.
Un novo re vedrai aloaca chiero.
Colbuono guerriero chantanta vasallagio,
Ciaschuno perore vora essere impero
Malo pentero, nom sera diparagio.

O toi chevalier errant, courageux dans les combats et sage dans le conseil; ralentis le pas de ton coursier, afin que je puisse te dire franchement ce que j'espère et ce dont je suis bien certain. Tu verras paraitre sur l'échiquier un nouveau roi contre ce vaillant guerrier qui a tant de vassaux : l'un et l'autre voudrait être aujourd'hui avec l'empire, mais ici les moyens ne seront pas à la hauteur des pensées.

Edavera intraloro fera batalglia
Efia som falglia. tale che molta giente.
Sara dolente : chichi nabia gioia.
Emanti(1) buoni distrieri coverti amaglia
In quella talglia sarano per neinte.
Qualfia perdente. Alora convene chemora.

Il y aura entre eux une terrible bataille qui mettra beaucoup de gens dans une extrême désolation quel que soit d'ailleurs le parti qui ait à s'en réjouir. Maints nobles coursiers couverts de mailles, seront abattus dans ce sanglant conflit, et celui qui perdra la journée devra mourir.

(Foglio CXLVIII, verso.)

## N° IV.

## *PALAMIDESSE* (appelé Belindore à la page 147, verso.) Riposta, (*alia manu recentiori, sed antiquâ.*)

Poi il nome cai tifa il coraggio altero,
Pure mestero caspetti stormo magio,
Epero speri chuno nuovo re stranero,
Albastastero vengna agran branagio (*sic.*)
Ortega unaltra facca (*sic*) del saltero,
Seseno antero (2) nom fara tale viagio,
dela batalglia colcampione sampero,
Omo di suo stero nalevaro (3) sagio.

Comme le nom que tu portes remplit ton cœur d'orgueil, et que tu es forcé d'attendre une grande guerre pour satisfaire ton ambition, tu te flattes qu'un nouveau roi étranger viendra au batistère (de Florence), avec une suite nombreuse de vassaux. Mais lis une autre page de ton Psautier; ce nouveau roi, s'il n'a pas perdu la raison, ne fera pas un tel voyage, et aucun de ses gens ne se présentera pour attaquer le champion de Saint-Pierre.

(1) E molti
(2) Ha intero il nuovo re.
(3) Ha le vero (?) saggio.

Ma segli aviene capur alcampo salglia,
Mai di travalglia nomsara pendente [per-
[dente?] (1),
Sedio comsente avincierre la mongioia,
Che Carllo crede casua spada glivalglia
Ecadio calglia, siche sia vinciente,
Edipresente conquidero chi loaodia.

S'il parait néanmoins sur le champ de bataille, jamais il ne goûtera de repos, lors-même que Dieu permettrait qu'il vainquit *Montjoie*.

Charles est bien assuré que son épée ne lui fera pas défaut; que Dieu lui donnera la victoire et qu'il accablera immédiatement quiconque oserait l'attaquer.

(Foglio CXLVIII, verso.)

M° (Motto.) N° V.

De la romana chiesa il suo pastore
Contutto il suo comsilglio comsentio,
Delore Carllo essere difenditore,
Di lore e chiloro da ciemso efico (*sic.*)
E delomperiato guardatore,
Perche fue ede spengnitore dongne rio.
Giamai noni potessere pinto fore,
Calapostolico nompiace oda dio.
Del (?) regno bene sinobile sengnore.
Che difarlli incotro ongnono nesia restio.

Le pasteur de l'Eglise romaine et tout son consistoire ont accepté le roi Charles tant pour defendre le Saint-Siége et ceux qui en relèvent, que pour être le gardien de l'Empire, parce qu'il a été et qu'il est toujours le fléau des méchans. Jamais il ne pourra être détrôné, car cela déplairait à l'apostole et à Dieu lui-même. Il est d'ailleurs un si noble maître de son royaume, que chacun avant de l'attaquer y penserait deux fois.

Che nosi ciela achilitiene damagio (2).
Ma di presente lone fa pentere.
Perche sovrongni sengnore e maggio.
Ma io nonblasimo chia alto volere
Folle chintende intale sengnoragio
Chene perda losuo proprio podere.

Charles ne se cache pas devant ceux qui prétendent être plus grands que lui; mais il les fait repentir de leur audace, parce qu'il est supérieur à tous les autres. Je ne blâme pas les ambitions élevées; cependant, celui qui pour acquérir une plus grande seigneurie perd celle qu'il a, mérite d'être appelé fou.

(Foglio CXLVIII, verso.)

M° (Motto.) N° VI.

Se conviene Carllo suo tesoro elgliapra,
E sua potenza mostri chisa derppe (3),
Quello cotale nitalia (4) non capra
Sepiu cielato nosta chela sierppe.
Chiaro si mostra ditaleguisa il dinapra,

S'il faut que Charles ouvre son trésor, et que celui qui s'adonne à l'étude des simples étale, lui aussi, sa puissance, celui-ci ne trouvera pas de place en Italie,

(1) Mai non manchera travagli.
(2) A chi si tiene da maggiore?
(3) Erpe per Erbe.
(4) In Italia.

Chio non daria dalchuno por solo um-
[perppe (1).
Contro leone chenta potenza capra
Cosiver Carllo sengnore non tenerppe,
Checio sia vero sesaputo e sapra,
Cosi neltutto i suoi nemici scierpe (2).
Lo pagamento usato Carllo serba
Sescampolo cio che volglia esere incontra,
Pursiano alcamppo, chegia nolgli schifa,
Masi neltutto spengne la malerbe
Giamai persuo nemico omo non si contra
Per ogni sengnore chetanto bene cifa.

à moins qu'il ne s'y cache mieux qu'un serpent. Le jour venu où Charles mettra la main à l'œuvre, il se montrera sous un tel aspect, que je ne donnerais pas une obole de la vie de ceux qui oseront attaquer le lion, quelques soient leurs forces. Il n'y a pas de seigneur qui possède une herbe contre le roi Charles; on l'a vu déjà à l'œuvre et on l'y verra encore. Il sait si bien écharper ses ennemis, qu'il garde toujours pour eux sa rétribution accoutumée. Qu'ils paraissent seulement sur le champ de bataille, Charles ne les esquivera pas et saura arracher tout à fait les mauvaises herbes. Jamais il ne comptera au nombre de ses ennemis, aucun de ces seigneurs qui nous font tant de bien.

(Foglio CXLII, verso.)

(Ce dernier *motto*, peut être postérieur de quelques années à ceux qui précèdent, et semble se rapporter moins à l'expédition de Conradin qu'à la guerre qui éclata entre Charles d'Anjou et Alphonse d'Aragon, à la suite des Vêpres Siciliennes.)

Ces pièces inédites ont été copiées sur le manuscrit du Vatican, par le savant M. François Orioli, professeur d'archéologie à *la sapienza* à Rome. En nous les envoyant, il y a joint une interprétation italienne des passages obscurs. Le texte est rapporté fidèlement. Les mots sont souvent unis de telle sorte que le sens en paraît presque inintelligible ; l'orthographe est incorrecte, plusieurs vers sont faux. Nous n'avons point cherché à suppléer à l'incertitude des formes d'une langue qui n'était pas bien fixée, surtout pour des hommes politiques tout occupés de choses plus sérieuses. La version française placée en regard n'est donc pas littérale ; elle offre seulement le sens général de chaque pièce. M. Michel Amari a bien voulu nous faciliter ce travail.

(1) Perppe(ro) detto qui per perpe, moneta nota.
(2) Carlo scerpe (discerpit.)

## N° V bis, page 170.

*VERS ADRESSÉS par le prince Henri de Castille, sénateur de Rome, à Conradin, pour le décider à entreprendre son expédition en Italie.*

F. clxvj *Donnarigo.— Aut. Hist., fol. 45, fris regi Hispan.* (alia manu recentiori, sed antiqua).

Alegramente, e con grande baldanza
Voglio dimostrare lotinore del mio [stato.]
Poi di perdente, sono in grande alle-[granza,]
Espero di melglio essere meritato,
Dicio chafatto il mio bono savere
Di bona fede e compura leanza
Ondio (si?) mivegio fallire il alegranza
Bono socorsso fa Dio a bono volere.

—

Per soferire venomo acompimento,
Epertroppo soperchioomo disaquista;
Onde languire convene agran tor-[mento.]
Laspietata ventura covista,
Per laltcza delfiore dauliscio como [vede,]
Che dona odore alisuo bene volenti;
Onde prevegono liboni conoscienti,
Seconddo lopera renda lamerciede.

—

Sia rimembranza dela pena oschura,
La laida mortte dipiano nascoso,
Ella fallanza chefe laslealta opura,
Ecrudele aguisa damoroso,
Chanostabene tradimento asengnore.
Nepo rengnare sua laida sengnoria,
Ondio audito agio dire molte via,
Di tale muertte quale lomo va per [amore,]

—

Mora per deo, chimatrato mortte.
Echiliene lomio aquisto insua ballia.
Como guideo. Mipare aro aloro sortte,
Aloco imperiale ciaschuno dia,
Dunque poi che sono liberati
Ditale pena quale ciaschuno sipemssi,
Rischiari il viso albene amare
Ragiensi, Raquistimsi liboni giorni [fallati.]

—

Alto valore, chaglo viso impartte,
Siati arimputo lomale chai sofertto,
Pemsati in core chete rimaso impartte,
Ecome te chiuso cio chetera apertto
Per aquista intutto lopodere ercolano,
Nom prendere partte sepuoi avere [tutto,]

—

Emembrati come fecie malo frutto,
Chi male contiva terra chee a sua [mano.]
Alto giardino di loco Ciciliano,
Tal giardinetto tapreso in condotto
Chetidra gioia di cio cavei granlutto,
A gran corona chiede daromano.

(*Raccolta de varie Romanze volgare.* Mss. en parchemin de la fin du XIII$^{e}$ siècle ; à la Bibl. du Vatican, n° 3790, fol. 53, verso.

## N° VI, page 184.

*LE PAPE autorise Charles d'Anjou à reprendre la dignité sénatoriale, si Henri de Castille ne rentre pas dans le devoir avant l'Ascension.*

*Clemens, Episc., servus servorum Dei.*

*Cariss° in Christo filio C. Regi Siciliæ illustri.*

Ut pacificum Urbs statum habeat, et nobis ac nostris fratribus

accessus pateat ad eamdem, quam nondum visitare potuimus multis dissentionibus laniatam, serenitati tue, quod si vir nobilis Henricus Kariss. in Xto. filii nostri illustris Regis Castelle germani ipsius Urbis senator a nobis ex causis justis excommun. vinculo innodatus, nisi in fra proximum festum Ascencionis Dni. ad nostra et Eccl. Rom. mandata non redierit, tu ex tunc ejusdem urbis regimen de consensu Romani populi a juramento, quod eidem H. prestiterit absoluti infra proximum festum sanctorum omnium ad continuum recipere possis decennium, nec non et tractatum habere interim super istis cum personis quibuslibet, quas ad hec esse credideris per te, vel alios, sicut videris expedire auctoritate presentium indulgemus. Non obstante juramento, quo te nobis et Rom. Eccl. obligasti, quod de non recipiendo hujusmodi regimine, seu tractatu super eo habendo quovis tempore quando a nobis regimen Sicilie recipisti, quod quantum ad predia que tibi tenore presentia indulgemus pertinet relaxamus, elapso sano tempore suprad° dictum regnum per te vel alium ulterius tenere non poteris, sed erit ipso lapsu temporis finitum omnino, et si de ipso te exinde intromittens penis omnibus huic annexis articulo in conventionibus tempore traditi tibi regni predecti inter nos et te habitis subjaceres.

Dat. Viterbii, 3 Non., April., ann. 4. (3 avril 1268).

Ex Regest. Clem. IV, in Arch. Vatic., lib. IV, n° 468, f° 77.— Cette lettre est indiquée par Raynaldus, année 1268, § 26.

## N° VII, page 194.

*CONRAD D'ANTIOCHE est élevé par Conradin, au rang de prince de l'Abruzze.*

(Vérone, fin de 1267).

Conradus, etc.,

Regalis prudentie majestatem in omnes generaliter benemeritos et fideles gratie sue dexteram decet hilariter aperire; in illum verumtamen quem mater natura sibi sanguinis unitate conjungit et altera merita constituunt digniorem interest ejus effun-



dere gratias et honores propinquum non solum ampliare muneribus, sed honoris et dignitatis titulo decorare. Cum suam inde presertim gloriam non denigret ut principale lumen aliud lumen gignens nonnunquam propterea relucescit et solis splendor illustrans lunare corpus inferius non perdit exinde propriam claritatem. Per presens itaque privilegium deferri censemus ad notitiam presentium et memoriam futurorum quod nos attendentes fidem puram et devocionem sinceram quam quondam F. de Antiochia patruus noster et pater C. de Antiochia comitis Albe, Celani, Laureti et Aprutii dilecti consobrini, familiaris et fidelis nostri, dudum ad illustrem regem Conradum Karissimum patrem nostrum memorie celebris noscitur habuisse, pensantes etiam fidem ipsius C. nimiam servatam semper hactenus erga nostram excellenciam incorruptam, quem nec imbecillis etatis nostre condicio fere dudum ab omnibus desperata nec adversantium nobis instantia pressurarum a via nostre fidei potuit alterare, sicut ex hiis procul dubio Celsitudini nostre constat, licet aliquando quam in corde gerebat nobis monstrare nequiverit per opera volutatem, considerantes quoque quod idem C. tanquam caro de carne nostra, sanguis de sanguine nostro et os de ossibus nostris, clariori dignus est dignitate ut sicut inter alios nobis ydemptitate nature conjunctus est, sic prerogativam obtineat gratie singularis quam dum in cum transferimus referre credimus in nos ipsos velut eam in sinum de pectore commutantes, immensa quam ad eundem C. gerimus ex causis predictis benevolentia suggerente decernentes eumdem, ad altioris gradus et status speculam sublimare, habito solempniter et deliberatione consilio cum excelsis principibus Lodwico, comite Palatino Reni, duce Bavarie, Frederico, duce Austrie et Stirie, carissimis avunculis nostris, Minardo, comite Gorocie et Tirole dilecto vitrico nostro, et consiliariis nostris ceteris tam theotonicis quam latinis, erigimus et promovemus eumdem C. in Aprutii principem ut tam ipse quam ejus heredes amodo ab eo legitime (?) descendentes sint principes Aprucii, benigne concedentes eisdem principatus ipsius nomen et omen, dignitatem, titulum et honorem ditionem (?) et jurisdictionem omnem que ad principatus decus pertinere noscuntur quibus adhuc ad majorem cautelam eis per-





petuo profuturam de consensibus et consiliis omnium predictorum tam comitatus Albe, Celani, Laureti et Aprucii, baronias Montonis, Precine (?), Pectorani, Populi, Montis odorisii, Gaiascum, Armoïs, etc., que omne a sita sunt in justiciariatu Aprucii; civitatum Salpharum sitam in justiciariatu Capitanee et honoris Montis Sancti Angeli, Anglonum, Castrum de Judice et Spornasinum que sunt in justiciariatu Terre Laboris; quos comitatus, baronias, et terras omnes ex donationibus olim factis tam per quondam divos augustos dominum imperatorem Fredericum carissimum avum nostrum et suum, tum per illustrem regem Conradum, dilectissimum patrem nostrum et ejus patruum memorie recolende, tum etiam sibi et suis heredibus per nos ipsos, idem C. habet et habere debet in regno Sicilie nostro ex causa donatiònum ipsarum pertinentia rationabiliter ad eumdem, quam etiam terram Lansani sitam et in justiciariatu Aprutii et baronias omnes sitas in episcopatibus Marsie et Reate a Ferrato videlicet usque ad fines regni et jurisdictionem in baroniis eisdem ut omnes et singuli barones infra dictos limites comprehensi et ipsorum heredes ab eodem C. et suis heredibus se recognoscant et teneant terras suas et sibi de eis ad honorem et fidelitatem nostram servire debeant et subesse. Quas terram Lanzani et baronias et baroniarum jurisdictionem et honorem principatus ipsius ex habundantiori gratia sibi superaddimus in presenti dicto C. et suis heredibus in perpetuum de novo damus et concedimus et etiam confirmamus cum baronibus, hominibus, tenementis, justiciis, rationibus et pertinentiis suis omnibus que de demanio videlicet in demanium et que de servicio in servicium ut si de donationibus et concessionibus ipsis amodo dictorum progenitorum nostrorum aut nostrum nullum aliud privilegium appareret, presens nostrum privilegium per se solum dicto C. et suis heredibus de omnibus et singulis supradictis sufficiat ad cautelam, constituentes eis de plenitudine potestatis ex hiis omnibus imum principatum perpetuo adunantes et conglobantes tam comitatus predictis quam baronias universas et singulas terras ipsas tanquam diversa membra simul in unum corpus et tanquam sub uno capite sub principatus ejusdem..... scilicet ac honore, et eximentes omnes et singulos terras a quolibet comitatu, honore, dominio alio vel



districta ut soli predicto principatui de cetero sint annexe, ita tamen ut tam ipse princeps C. quam ejus heredes principatum predictum et terras predictas omnes a nobis et nostris heredibus teneant et perpetuo recognoscant et servire de ipsis debito servicio teneantur. Ad hujus igitur institutionis, concessionis et confirmationis nostre memoriam robur perpetuo valiturum presens privilegium fieri et tam subscriptione proprie manus nostre quam majestatis nostre sigillo jussimus roborari.

(Cod. 1268, Bibl. univers. Leips., fol. 73 recto, 74 recto.)

(Je dois cette pièce, entièrement inédite, à l'obligeance de M. Huillard Bréholles, savant auteur du Recueil des actes et pièces émanées de Frédéric II).

## Nº VIII, page 236.

*DEUX PIECES de vers qui rappelent les prétentions de Richard et d'Alphonse à la couronne impériale, et celles de Frédéric de Misnie, le petit-fils de Frédéric II, au trône de Sicile.*

Mº (Motto.) TENSONE.

Per molte giente parbene chesidica,
Care dispangna volglia la corona,
Elbuono Riciardo re visafatica,
Ne pertema dalchuno nola bandona,
Federigo di Stuffo (1) gia nemica (2),
Pare che siciali (3) secondo chesi suona,
Questa novella ancor cipare antica,
Re di Bueme coloro venire rasgiona.
Dicio molta giente sinotutta
Ciaschuno vivendone asperanza bona.

Il paraît que beaucoup de gens ont répandu que le roi d'Espagne veut la couronne (*impériale*), le bon roi Richard travaille aussi pour l'obtenir, et la crainte ne le fera reculer devant qui que ce soit. Frédéric d'Hohenstaufen n'a pas non plus, d'après ce qu'on dit, l'apparence de se cacher. Enfin, et cette nouvelle nous la croyons déjà vieille, le roi de Bohême parle de venir avec eux.

Di loro venuta fo bene la giente ciertta,
Finche dio salva lo campione Sampiero (4),
Fara aciaschuno bene radoppiare lofertta,
Assai piu col seconddo calomprimero.
Cavera fine efia tutta disertta

Maintenant je déclare que toutes ces entreprises auront pour résultat, que Dieu sauvera le champion de Saint Pierre (*Charles d'Anjou.*) Chacun trouvera

(1) *De Staufen.*
(2) *Nè mica.*
(3) *Par che si celi.*
(4) *Il campione di San Pietro.*

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La giente che sara intale mestero.

son compte à offrir avec empressement ses services au second plutôt qu'au premier, qui tombera bientôt entraînant, dans sa ruine ceux qui auront trempé dans cette affaire.

Se Federigo il terzo ere Riciardo,
Colore de Bueme peratare (1),
Intendono nela corona, gia bastardo
Nesuno diloro devamo chiamare,
Che diciaschuno suo anticiesoro nontardo,
Dessere sennore edinalto montare,
Edio per caldo di partte sinon ardo,
Che tutto il vero non vuoiglio mantoare.

Si Frédéric III et le roi Richard, appuyés par le roi de Bohême, aspirent à la couronne, (*l'un de la Sicile, l'autre de l'Empire*); il n'y a pas là de motif pour donner à aucun d'eux le titre de prétendant bâtard, car leurs ancêtres depuis un temps reculé, ont monté au faîte de la puissance. Quant à moi, l'esprit de parti ne m'embrase pas à ce point, de ne pas vouloir dire toute la vérité.

Sere di Spangna nela corona intende,
Laquale cosa sobene che ciertto fatto,
Ciaschuno faraigli onore come magiore,
E so bene care Carlio non attende,
Che si credesse aver collui baratto,
Manpuiglia crede stare come minore.

Le roi d'Espagne brigue la couronne impériale; c'est un fait certain. Tout le monde aura pour lui le respect dû au prince du rang le plus élevé; et je sais bien qu'il ne regarde pas le roi Charles, comme disposé à le combattre; car Charles a l'intention de rester en Pouille en qualité de souverain d'un ordre inférieur (*à l'empereur*).

Cette pièce inédite, que je dois à M. François Orioli, est tirée du manuscrit du Vatican, n° 3793, folio 147, verso.

## N° IX, page 473.

*DÉCRET du duc de Milan, Galeaz Visconti, qui inflige d'atroces supplices à ses ennemis.*

Intentio Domini est, quod de magistris proditoribus incipiatur paulatim. Prima die, quinque bottas de curlo. — Secunda die reposetur. — Tertia die, similiter quinque bottas de curlo. — Quarta die reposetur. — Quinta die, similiter quinque bottas de curlo. — Sexta die reposetur. — Septima die, similiter quinque bottas de curlo. — Octava die reposetur. — Nona die, detur eis bibere aqua, acetum et calcina. — Decima die reposetur. — Undecima die, similiter aqua, acetum et calcina. — Duodecima

(1) *Per aitare.*

die reposetur. — Decima tertia die, serpiantur eis duæ corrigiæ per spallas et pergottentur. — Decima quarta die reposetur. — Decima quinta die, dessolentur de duobus pedibus; postea vadent super cicera. — Decima sexta die reposetur. — Decima septima die, vadant super cicera. — Decima octava die reposetur. — Decima nona die, ponantur super cavalletto. — Vigesima die reposetur. — Vigesima prima die, ponantur super cavalletto. — Vigesima secunda die reposetur. — Vigesima tertia die, extrahetur eis unus oculus de capite. — Vigesima quarta die reposetur. — Vigesima quinta die, truncetur eis nasus. — Vigesima sexta die reposetur. — Vigesima septima die, incidatur eis una manus. — Vigesima octava die reposetur. — Vigesima nona die, incidatur alia manus. — Trigesima die reposetur. — Trigesima prima die, incidatur pes unus. — Trigesima secunda die reposetur. — Trigesima tertia die, incidatur alius pes. — Trigesima quarta die reposetur. — Trigesima quinta die, incidatur sibi unum castronum. — Trigesima sexta die reposetur. — Trigesima septima die, incidatur aliud castronum. — Trigesima octava die reposetur. — Trigesima nona die, incidatur membrum. — Quadragesima die reposetur. — Quadragesima prima die, intenaglietur super plaustro et postea in rota ponatur.

(*Harum pœnarum exsequutio facta fuit in personas multorum, anno* 1362 et 1363).

Tiré de la Chronique comporaine de Petrus Azarius, *De Gesta principum Vicecomitum* etc., *ap. Muratori*, *Scriptores*, etc., t. XVI, p. 410 et 411.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.



# TABLE DES CHAPITRES.





FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

# TABLE

## CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DE

# L'HISTOIRE DE LA LUTTE DES PAPES

ET DES EMPEREURS.

---

## TOME PREMIER.

### INTRODUCTION.



### CHAPITRE PREMIER.

1152 à 1162.





## CHAPITRE II.

### 1162 à 1185.



## CHAPITRE III.

### 1185 à 1190.



## CHAPITRE IV.

### 1190.





## CHAPITRE V.

### 1190.



## CHAPITRE VI.

### 1190 à 1191.



## CHAPITRE VII.

### 1191 à 1193.





## CHAPITRE VIII.

### 1194.



## CHAPITRE IX.

### 1195 à 1197.



---

# TOME DEUXIÈME.

## CHAPITRE PREMIER.

### 1197 à 1198.



## CHAPITRE II.

### Événemens de l'Italie, de 1198 à 1208.



## CHAPITRE III.

### Evénemens de l'Allemagne, de 1198 à 1208.

## CHAPITRE IV.

### 1208 à 1212.



## CHAPITRE V.

### 1212 à 1216.



## CHAPITRE VI.

### 1216 à 1225.





## CHAPITRE VII.

1225 à 1227.



## CHAPITRE VIII.

1227 à 1231.

## CHAPITRE IX.

### 1231 à 1235.



## CHAPITRE X.

### 1235 à 1239.



---



# TOME TROISIÈME.

## CHAPITRE PREMIER.

### 1239 à 1241.



## CHAPITRE II.

### 1241 à 1245.



## CHAPITRE III.

### 1245 à 1248.

## CHAPITRE IV.

### 1248 à 1250.



## CHAPITRE V.

### 1250 à 1254.



## CHAPITRE VI.

### 1254.





CHAPITRE VII.

1254 à 1258.



CHAPITRE VIII.

1258 à 1261.



---

# TOME QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

1261 à 1264.





## CHAPITRE II.

### 1265 à 1266.



## CHAPITRE III.

### 1266 à 1267.





## CHAPITRE IV.

1267 à 1268.



## APPENDICE I.

LA PAPAUTÉ APRÈS SA VICTOIRE SUR LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.



## APPENDICE II.

L'EMPIRE ALLEMAND.





## APPENDICE III.

### L'ITALIE APRÈS LA CHUTE DE LA MAISON DE SOUABE.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### TOME PREMIER.



### TOME SECOND.



### TOME TROISIÈME.



### TOME QUATRIÈME.





FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

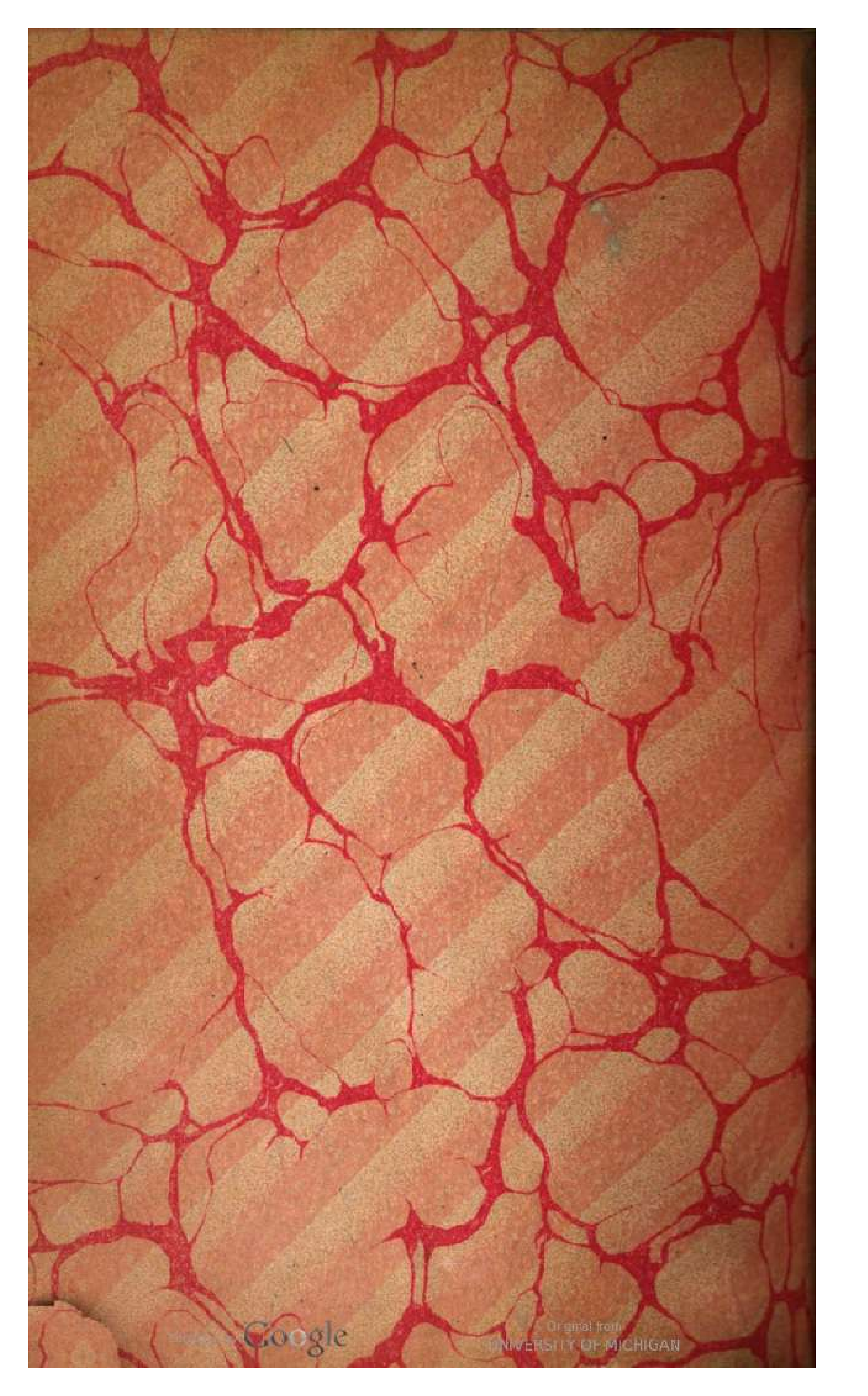
---

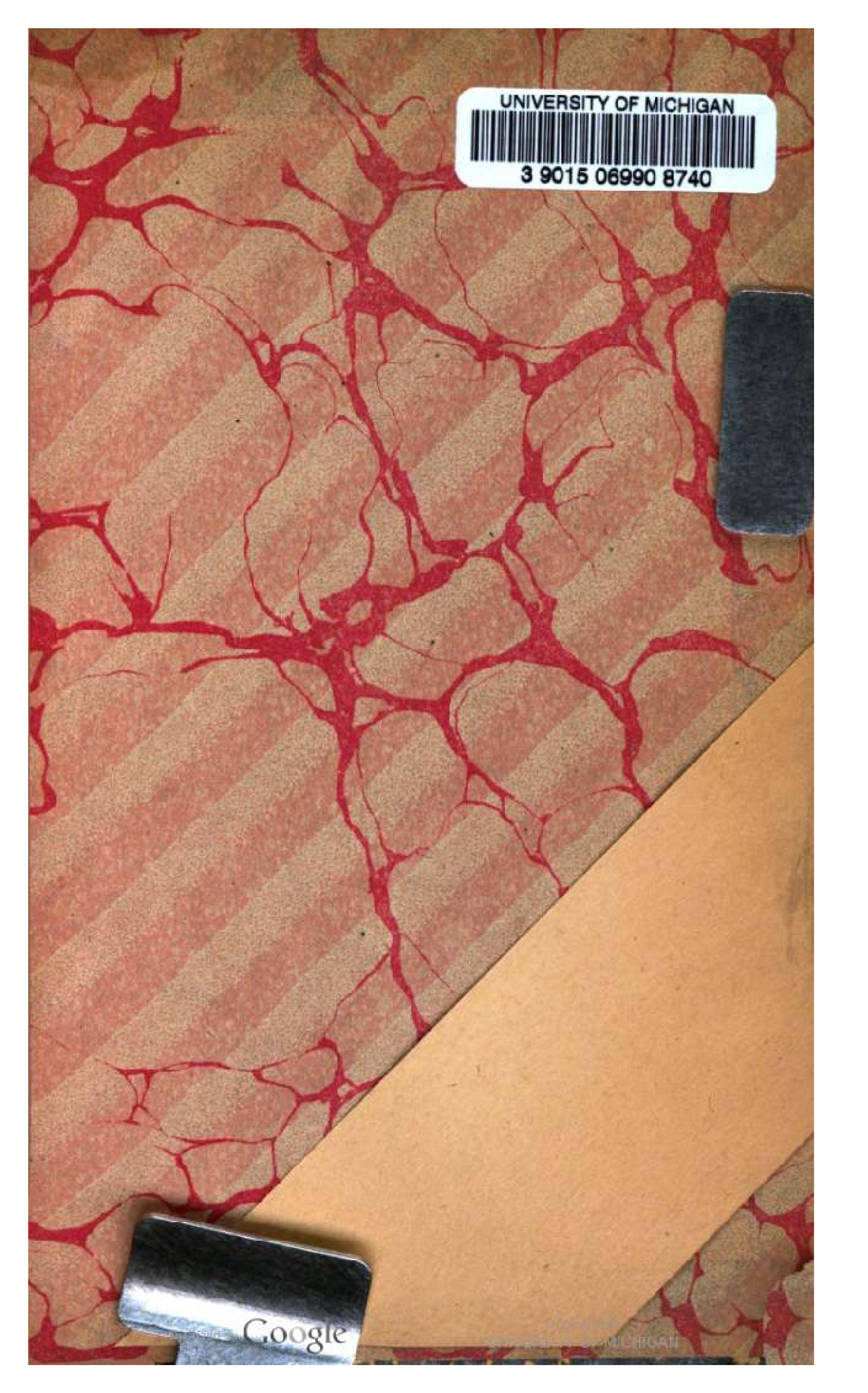
## *ERRATA.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Page. | 60, | ligne | 3, | au lieu de | Rivoli, *lisez* Tivoli. |
| — | 97, | — | 2, | — | qui l'attendait, *lisez* qui peuvent l'attendre. |
| — | 284, | — | 19, | — | 4350, *lisez* 1350. |
| — | 313, | — | 1, | — | perdit, *lisez* perdait. |
| — | 335, | — | 13, | — | il, *lisez* le pape. |
| — | 338, | — | 21, | — | la repoussaient, *lisez* leur répondaient. |
| — | 356, | — | 14, | — | controuvé, *lisez* contredit. |








UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06990 8740
Google

